This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Mémoires

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, Maximilien de Béthune Sully

Digitized by Google

Columbia University
in the City of New York

THE LIBRARIES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME X

Digitized by Google

Art. 37 du Règlement

L'Académie n'entend ni adopter, ni garantir les opinions émises dans les Mémoires dont elle aura autorisé la publication.

Cet article du Règlement sera imprimé en tête de chaque volume de ses Mémoires.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME X

CHAMBÉRY
IMPRIMERIE SAVOISIENNE, 5, RUE DU CHATEAU

1903

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

AU 1ER OCTOBRE 1903

PRÉSIDENT

DESCOSTES François, avocat.

VICE-PRÉSIDENT

DENARIÉ Emmanuel, avocat.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

COURTOIS D'ARCOLLIÈRES Eugène.

SECRÉTAIRE ADJOINT

BURLET Joseph (l'abbé), professeur au Grand Séminaire.

BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE

PERRIN André, libraire.

TRÉSORIER

PERRIN André, libraire.

Digitized by Google

Membres effectifs résidants.

Le M[is] d'Oncieu de la Batie César,	nommé le	23 avril 1863.
Le M[is] Costa de Beauregard Albert, de l'Académie française	—	9 mars 1865.
Perrin André, libraire, ex-conservateur du Musée départemental,	—	23 janvier 1868
Descostes François, avocat,	—	26 juin 1873.
Courtois d'Arcollières Eugène,	—	6 juillet 1876.
Fusier François, docteur en médecine, ancien directeur de l'Asile de Bassens,	—	3 avril 1879.
Borson Francisque, général de division du cadre de réserve,	—	27 avril 1882.
Le C[te] Fernex de Mongex Régis, avocat,	—	10 mai 1883.
Le C[te] de Mareschal de Luciane Clément,	—	7 janvier 1886.
Le C[te] d'Oncieu de la Batie Eugène,	—	21 mars 1889.
Bouchage Léon (le chanoine), aumônier des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry,	—	5 juin 1890.
Révil Joseph, chimiste,	—	21 mai 1891.
Mailland Joseph (le chanoine),	—	12 mai 1892.
Denarié Emmanuel, avocat,	—	1[er] juin 1893.
Bourgeois Jacques, avocat,	—	28 avril 1898.
Burlet Joseph (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire,	—	17 mai 1900.

Membres résidants non encore reçus.

Bérard Louis, avocat,	nommé le	5 avril 1883.
Le comte de Regard de Villeneuve Joseph, directeur du Syndicat des Agriculteurs de la Savoie,	—	30 novembre 1899.
Monachon Henri (le chanoine), aumônier de l'Orphelinat et de la Providence des jeunes filles de Chambéry,	—	21 février 1901.
Pillet Albert (le chanoine), professeur honoraire à l'Université catholique de Lille, consulteur de la S. Congrégation du Concile,	—	5 mars 1903.
Le C[te] de Seyssel-Cressieu Marc,	—	5 mars 1903.

Digitized by Google

Membres effectifs non résidants.

Mgr Turinaz Charles, évêque de Nancy et de Toul,	nommé le	1er juin 1876.
Truchet Saturnin (le chanoine), président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne	—	30 juin 1892.
Perrier de la Bathie Eugène (le bon), professeur d'agriculture du département de la Savoie en retraite, à Albertville,	—	28 mai 1896.
Pillet Antoine-Louis, professeur titulaire de la chaire d'histoire des traités à la Faculté de droit de Paris,	—	11 juin 1896.
Gerbaix de Sonnaz Albert (S. Exc. le comte de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Bruxelles,	—	5 mars 1903.

Membres de droit.

Le Recteur d'Académie.
L'Inspecteur d'Académie.

Membres agrégés.

Antioche Adhémar (le comte d'), au château de Selorre, près Paray-le-Monial.
Basin Augustin, docteur en médecine, à Chambéry.
Bellet Charles (Mgr), protonotaire apostolique, à Tain (Drôme).
Bordeaux Henry, homme de lettres, à Paris.
Bouchage François (l'abbé), à Saint-Etienne (Loire).
Bouvier Claudius, publiciste, à Chambéry.
Briot Félix, conservateur des forêts, à Aurillac.
Bruchet Max, archiviste du département de la Haute-Savoie, à Annecy.
Buttin Charles, notaire, à Rumilly.
Carutti de Cantogno Dominique (le baron), sénateur du royaume, président honor. de section au Conseil d'État, président de la députation royale d'histoire nationale de Turin, à Turin.
Chantre Ernest, géologue, sous-directeur du Muséum de Lyon.
Chevalier C.-U.-J. (l'abbé), correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).

Digitized by Google

Corcelle Joseph, agrégé de l'Université, professeur d'histoire et de géographie au Lycée de Chambéry.
Costa de Beauregard Josselin (le comte), au château de Beauregard, près Douvaine.
Durand-Morimbaud Henri, homme de lettres, à Paris.
Gonthier Jean-François (l'abbé), aumônier des Hospices civils d'Annecy.
Hautin François (Mgr), archevêque de Chambéry.
Kilian W., professeur de la Faculté des sciences à l'Université de Grenoble.
Le Blanc Charles, lieutenant de vaisseau en retraite, à Saint-Jeoire (Savoie).
Manno Antoine (le baron), commissaire du Roi près la Consulte héraldique du royaume, secrétaire de la députation royale d'histoire nationale, à Turin.
Metzger Albert, homme de lettres, à Chambéry.
Piccard Louis-Etienne (l'abbé), aumônier du Collège communal, à Thonon.
Ritter Eugène, ancien doyen de la Faculté des lettres à l'Université de Genève.
Rochas-Aiglun A. (de), lieutenant-colonel du génie, à Paris.
Rosset Joseph (le baron), général d'artillerie en retraite, à Rome.
Toytot Ernest (de), à Nevers (Nièvre).

Membres correspondants.

Adriani J.-B. (le R. P.), religieux Somasque, ancien directeur des études au collège militaire de Racconis, à Cherasco.
Ailloud Antoine, commis principal à l'Exploitation des chemins de fer P.-L.-M., à Chambéry.
Albert Nestor (le chanoine), à Annecy.
Arminjon Charles, avocat, à Chambéry.
Arnauld de Praneuf Adrien, sous-préfet en disponibilité.
Aymonier Étienne, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite, directeur de l'École coloniale de Paris.
Berlioz Constant, ancien commissaire de surveillance administrative, à Chambéry.
Berthier Joachim (le R. P.), dominicain, recteur de l'Université de Fribourg (Suisse).
Bertrand Édouard, apiculteur, à Nyon (Suisse).
Blanchard Georges, professeur à l'École française de droit du Caire.
Blanchet Augustin, ingénieur des arts et manufactures, directeur des papeteries de Rives (Isère).

Digitized by Google

Bodevin Louis-Désiré (l'abbé), directeur du *Rosier de Saint-François*, à Chambéry.

Boissieu (le comte Henri de), au château de Varambon, près Pont-d'Ain.

Bonjean Félix, publiciste, à Marseille.

Bonjean Georges, juge au Tribunal de la Seine, à Paris.

Borrel Joseph-Émile (le chanoine), vicaire général, à Moûtiers.

Borrel Étienne-Louis, architecte, à Moûtiers.

Bourget (le baron Clément du), chef d'escadrons au 24e dragons, à Dinan.

Bourgoignon Arthur-Paul, capitaine adjudant-major au 60e régiment d'infanterie, à Besançon.

Boyé Pierre, docteur ès-lettres, licencié ès sciences, avocat à la Cour d'appel de Nancy.

Boyer (d'Agen) Jean-Augustin, homme de lettres, à Paris.

Cachoud François, artiste peintre, à Paris.

Calore Pierre-Louis (le chevalier), professeur, inspecteur royal des fouilles, des monuments et des antiquités, à Pesco-Sansonesco, province de Teramo.

Charaux Charles, professeur honoraire de philosophie à l'Université de Grenoble.

Chevalier Jean-Marie (le chanoine), aumônier du Monastère de la Visitation, à Annecy.

Colombain Jules (le chanoine), vicaire général, à Chambéry.

Couret Alphonse, comte romain, ancien magistrat, à Orléans.

Défoury Jacques (l'abbé), curé de Las Vegas (Nouveau Mexique).

Delachenal Joseph, docteur en droit, à Saint-Pierre d'Albigny.

Delastre Philibert, docteur en médecine, à Albigny, près Lyon.

Denarié Maurice, avocat, à Chambéry.

Descostes Adolphe, avocat, à Chambéry.

Dubois Ernest, sculpteur, à Paris.

Du Bois-Melly Charles, à Genève.

Duc Pierre-Etienne, chanoine de la cathédrale d'Aoste (Italie).

Ducloz François, imprimeur et éditeur, à Moûtiers.

Dufour Théophile, directeur honoraire de la bibliothèque de Genève, à Paris.

Dullin Ferdinand, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble.

Dumaz Jules, directeur-médecin en chef de l'Asile public de Bassens, près Chambéry.

Dunand Joseph, prévôt du Chapitre de la Métropole, à Chambéry.

Dunant Camille, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.

Duplan Albert, avocat, ancien magistrat, à Évian.

Espine Henri-Adolphe (d'), docteur en médecine, à Genève.

Eugène de Bellevaux (le R. P.), missionnaire capucin, aux Iles Seychelles.

Fiquet Auguste, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.

Digitized by Google

Folliet André, sénateur, à Évian.
Fournier Paul, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble.
François Victor, avocat, à Paris.
Gaillemin (le R. P. Dom Marie-Symphorien), abbé titulaire de Grandselve, prieur de l'abbaye royale d'Hautecombe.
Gavillet Jean-Baptiste (le chanoine), vicaire général, à Chambéry.
Guyenot Paul-Louis, docteur en médecine, à Paris.
Hollande Dieudonné, docteur ès-sciences naturelles de la Faculté de Paris, professeur de chimie au Lycée de Chambéry.
Jambois C., conseiller à la Cour d'appel de Paris.
Jean-Baptiste du Petit-Bornand (le R. P.), religieux capucin, à Aoste (Italie).
Laissus Camille, docteur en médecine, à Moûtiers.
Lannoy de Bissy (le comte Richard de), colonel, directeur du génie, à Versailles.
Laracine Edouard, ancien conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Lavanchy J^{h}-Marie (l'abbé), archiprêtre-curé de Thonon.
Lejolis Auguste, directeur-fondateur de la Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.
Létanche Jean, juge de paix, à Yenne.
Lieutaud V., ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, notaire à Volonne (Basses-Alpes).
Lugeon Maurice, privat docent à l'Université de Lausanne.
Mackey (le R. P. Dom Bénédict), de l'Ordre de Saint-Benoît, chanoine de la cathédrale de Newport (Angleterre), à Annecy.
Marchand Frédéric (l'abbé), curé de Varambon (Ain).
Mareschal Jean-Baptiste, juge au Tribunal supérieur de la principauté de Monaco.
Martin Louis-Émile, conseiller de préfecture, à Lyon.
Masson Albert, docteur en médecine, à Chambéry.
Michel Raymond, professeur de rhétorique au Lycée de Chambéry.
Millien Achille, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
Miquet François, receveur des finances, à Mauriac (Cantal).
Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey.
Muteau Charles, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris.
Naville Ernest, ancien professeur de philosophie, à Genève.
Nogués A.-F., ingénieur civil des mines, à Argomedo, 22, près Santiago (Chili).
Oncieu de la Batie (le comte Amé d'), à Bissy.
Padiglione Charles, à Naples.
Paravy Michel (l'abbé), directeur de la Maîtrise métropolitaine, à Chambéry.
Pascaud Henri, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Digitized by Google

POITEVIN Maurice-Alexandre, lieutenant-colonel au 17e de ligne, à Agde (Hérault).

RAMAZ François (le chanoine), vicaire général, à Chambéry.

RAYMOND Emile, avocat, à Chambéry.

REVON Michel, avocat, professeur à la Sorbonne pour l'enseignement de l'histoire des civilisations de l'Extrême-Orient.

REYMOND Charles, docteur en médecine, à Turin.

REYMOND Jean-Jacques, ancien professeur d'économie politique, à Turin.

RIVE (Théodore DE LA), professeur à l'Université de Fribourg.

SAINT-GENIS (Victor DE), ancien conservateur des hypothèques, au château de la Rochette, par Semur (Côte-d'Or).

SAINT-LAGER, docteur en médecine, à Lyon.

SALIGNAC-FÉNELON (le vicomte François DE), à Toulouse.

SAUTIER-THYRION Maurice, à Veyrier.

SCHAUDEL Louis, receveur principal des Douanes, à Chambéry.

SERRAZ (le marquis Ernest SALTEUR DE LA), à Chambéry.

SONJEON André, naturaliste, à Chambéry.

SZERLECKI Alphonse-André, docteur en médecine, à Barberaz, près Chambéry.

TARDY Joseph, à Lyon.

TARRY Harold, ancien délégué du ministère des finances à la commission supérieure du Transsaharien, à Paris.

TERPAND Jean-Baptiste (l'abbé), professeur à l'Externat Saint-François de Sales, à Chambéry.

TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (le comte Hector), à Douvaine.

TREMEY (l'abbé), auxiliaire à Saint-Merry, missionnaire de Saint Charles Borromée, pour les émigrés, à Paris.

TREPIER DONAT, lieutenant-colonel du 105e territorial d'infanterie, à Myans.

USANNAZ-JORIS Marcel, avocat, à Chambéry.

USANNAZ-JORIS Régis, avocat, à Tunis.

VERNIER Jules, archiviste du département de l'Aube, à Troyes.

VIGNET (le baron Albert DE), à Saint-Mamert (Gard).

VIOTTI Auguste, major en retraite de l'armée italienne, à Chambéry.

VULLIEZ Jules, avocat général à la Cour d'appel d'Aix.

WEISS A., docteur en philosophie, à Vienne (Autriche).

YVOIRE (le baron François D'), ancien député, à Yvoire, près Sciez.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Soociétés étrangères.

Amsterdam : Académie des sciences (Koninklyke Akademie).
Aoste : Académie religieuse et scientifique.
Bâle : Verhandlungen der Natur forschenden Gesellschaft.
Berne : Institut géographique international.
Boston : Society of natural history.
Brême : Abhandlungen herausgegeben vom naturwissenschaftlichen Vereine zu Bremen.
Bruxelles : Société des Bollandistes.
Cagliari : Museo e scavi di antichità.
Christiania : Kongelige Norske Frederiks universitets.
Colmar : Société d'histoire naturelle.
Dublin : Proceedings of the natural history Society.
Florence : R. Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento.
Fribourg : Société d'histoire du canton de Fribourg.
Genève : Institut national genevois.
Genève : Société d'histoire et d'archéologie.
Genève : Société de physique et d'histoire naturelle.
Harlem : Archives du Musée de Teyler.
Kœnigsberg : Konigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft.
Lausanne : Société d'histoire de la Suisse Romande.
Lausanne : Société vaudoise d'histoire et d'archéologie.
Lausanne : Société vaudoise des sciences naturelles.
Liège : Société libre d'émulation.
Madrid : Reale Academia de ciencias exactas fisicas y naturales.
Manchester : Literary and philosophical Society.
Milan : Reale Istituto lombardo.
Milan : Società italiana di scienze naturali.
Modène : Reale Accademia.
Montréal : Geological Survey of Canada.
Naples : Reale Istituto d'incoraggiamento alle scienze naturali economiche e tecnologiche.
Neuchâtel : Société des sciences naturelles.
Palerme : Reale Accademia di scienze e lettere.
Pise : Società toscana di scienze naturali.
Rome : Accademia pontificia dei Nuovi Lincei.
Rome : Reale Accademia dei Lincei.
Strasbourg : Société de médecine.

Digitized by Google

Turin : Académie royale des sciences.
Turin : Royale Bibliothèque nationale.
Turin : Députation royale d'histoire nationale.
Upsal : Institution géologique de l'Université royale d'Upsala.
Valparaiso : Société scientifique du Chili.
Vienne : K. K. Geologischen Reichsanstalt.
Venise : Istituto reale.
Washington : Smithsonian Institution.
Zurich : Annuaire de la Société générale d'histoire suisse.

Sociétés françaises.

Aix : Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Alais : Société scientifique et littéraire.
Amiens : Société linéenne du nord de la France.
Amiens : Société des Antiquaires de Picardie.
Angoulême : Société archéologique et historique de la Charente.
Annecy : Société florimontane.
Annecy : Académie Salésienne.
Annecy : Commission météorologique de la Haute-Savoie.
Apt : Société littéraire, scientifique et historique.
Arras : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Autun : Société Eduenne.
Auxerre : Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Besançon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Besançon : Société libre d'émulation du Doubs.
Béziers : Société d'étude des sciences naturelles.
Blois : Société d'agriculture, sciences, arts et lettres de Loir-et-Cher.
Bône : Académie d'Hippone.
Bordeaux : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bordeaux : Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde.
Bourg : Société d'émulation de l'Ain.
Bourges : Société des Antiquaires du Centre.
Brest : Société académique.
Caen : Académie nationale de Caen.
Caen : Société des Antiquaires de la Normandie.
Caen : Société des beaux-arts.
Chambéry : Bibliothèque publique.
Chambéry : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Chambéry : Société médicale.
Chambéry : Société centrale d'agriculture.
Chambéry : Société d'histoire naturelle.

Digitized by Google

Cherbourg : Société des sciences naturelles.
Cherbourg : Société nationale académique de Cherbourg.
Clermont-Ferrand : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Constantine : Société archéologique.
Dijon : Académie.
Draguignan : Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.
Gap : Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble : Académie delphinale.
Grenoble : Société de statistique, des sciences naturelles et arts industriels du département de l'Isère.
Grenoble : Université.
Le Havre : Société nationale havraise.
La Rochelle : Académie.
Le Mans : Revue historique et archéologique du Maine.
Le Mans : Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Lille : Société des sciences.
Lille : Université.
Limoges : Société archéologique du Limousin.
Lons-le-Saunier : Société d'émulation du Jura.
Lyon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Lyon : Société botanique.
Lyon : Société académique d'architecture.
Lyon : Société littéraire, historique et archéologique.
Mâcon : Académie.
Marseille : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Marseille : Société de statistique.
Melun : Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.
Montauban : Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
Montbrison : *La Diana*, Société d'histoire et d'archéologie du Forez.
Montpellier : Académie des sciences et lettres.
Moulins : Société d'émulation.
Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.
Nancy : Société d'archéologie lorraine.
Nantes : Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice : Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes : Académie du Gard.
Orléans : Société archéologique de l'Orléanais.
Paris : Annales du Musée Guimet.
Paris : Bibliothèque de l'Université de France à la Sorbonne.
Paris : Club alpin français.
Paris : Société française de numismatique et d'archéologie.
Paris : Société des études historiques.

Digitized by Google

Paris : Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.
Paris : *Polybiblion*, revue bibliographique universelle.
Paris : *Romania*, recueil consacré à l'étude des langues romanes.
Paris : Revue des Sociétés savantes des départements.
Paris : Commission du Répertoire de bibliographie scientifique.
Paris : Répertoire des travaux historiques.
Paris : Journal des savants.
Pau : Société des sciences, belles-lettres et arts.
Périgueux : Société historique et archéologique du Périgord.
Perpignan : Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
Poitiers : Société des Antiquaires de l'Ouest.
Saint-Jean de Maurienne : Société d'histoire et d'archéologie.
Saint-Omer : Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin : Société académique des sciences, arts, agriculture, belles-lettres et industrie.
Thonon : Académie Chablaisienne.
Toulon : Société des sciences, belles-lettres et arts du Var.
Toulouse : Académie des sciences.
Toulouse : Académie des Jeux floraux.
Toulouse : Société d'histoire naturelle.
Toulouse : Société archéologique du midi de la France.
Tours : Société d'agriculture, arts, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire.
Troyes : Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.
Valence : Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
Valence : Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Versailles : Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.
Versailles : Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.
Villefranche : Société des sciences et arts du Beaujolais.
Vitry-le-François : Société des sciences et des arts.

Digitized by Google

Digitized by Google

Séance du 17 Janvier 1901

ÉLOGE

DE

M. HIPPOLYTE LACHAT

PRONONCÉ PAR

M. François DESCOSTES
Président

Digitized by Google

Digitized by Google

HIPPOLYTE LACHAT

EN 1865

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE

DE

M. HIPPOLYTE LACHAT

MESSIEURS,

Hélas ! le nouveau siècle à peine a commencé sa carrière que déjà notre Académie a payé son tribut à l'impitoyable moissonneuse qui fauche les existences sans se lasser et nous rappelle incessamment combien la vie est brève et à quelle échéance fatale sont condamnés les hommes les plus méritants, les intelligences les plus hautes, les carrières les mieux remplies, tout aussi bien que les obscurs comparses qui ne laissent derrière eux aucun sillon.

M. Hippolyte Lachat, membre effectif résidant de l'Académie de Savoie, inspecteur général honoraire des mines, chevalier de la Légion d'honneur et des Saints Maurice et Lazare, est décédé dans notre ville le 4 janvier 1901. Peu d'entre nous connaissaient en lui l'homme intime. Modeste par nature, d'une timidité que ne justifiait pas, certes, sa haute valeur intellectuelle, ennemi du bruit, de l'éclat et de la représentation, il ne s'était jamais décidé à nous accorder la faveur de prendre séance parmi nous et à prononcer, sur un de ces sujets de science minéralogique qui

Digitized by Google

lui étaient familiers, un discours de réception qui eût sans doute daté dans nos annales ; mais le vrai mérite, quelque soin qu'il prenne à se cacher, ne se trahit-il pas par sa propre irradiation ?

Ainsi de notre regretté collègue.

En voyant passer cet homme aux formes athlétiques, à la physionomie caractéristique dans sa puissante originalité, aux traits fortement burinés, au regard perçant et droit sous les lunettes qui abritaient ses yeux fatigués ; en coudoyant, à ses heures réglementaires de sortie, ce solitaire vêtu de sa longue redingote flottante, marchant rapide comme à la recherche incessante d'un problème et pourtant jamais distrait, d'une dignité et d'une correction de tenue impeccable, d'une franchise d'allures qui se trahissait dans sa démarche, dans le port de sa tête fière et indépendante, on devinait que l'on venait de rencontrer *quelqu'un*.

Hippolyte Lachat fut, en effet, un homme, un caractère et une intelligence au sens le plus élevé de ces trois mots. Je ne me permettrai pas de louer en lui le savant, le minéralogiste qui a été à nos Alpes minières ce que le général Borson fut à l'étude topographique et stratégique de notre frontière sud-est, ce que Sonjeon et le docteur Chabert sont à notre flore alpestre. Un autre de nos distingués collègues [1] s'est réservé le côté spécial de cette figure si attachante et il le traitera avec une autorité et une compétence que, moi, profane, je ne pourrais y apporter. Je veux me borner, — et je crois en cela répondre aux désirs de l'Académie, — à esquisser le portrait de Lachat, tel que me l'a révélé l'étude attentive et, je dois l'avouer, posthume à laquelle j'ai eu la douce émotion de me livrer ces jours der-

[1] M. Révil.

Digitized by Google

niers, grâce aux confidences d'un ami dévoué [1] qui, admis dans l'intimité de cette belle âme, réfractaire à l'éloge et à l'ostentation, en avait, malgré lui, pénétré tous les secrets.

En les livrant, ces secrets, à l'intimité de notre séance familiale, je ne crois pas faire injure à la mémoire de Lachat. Je considère comme un devoir la pieuse violation que j'ai l'audace d'entreprendre ; car une vie telle que la sienne est *un de* ces enseignements qu'il ne faut pas laisser perdre, une de ces leçons éloquentes, devenues de nos jours, hélas ! de plus en plus rares... N'est-il pas bon d'en assurer le bénéfice aux jeunes générations qui se pressent derrière nous à la poursuite du succès, des situations à enlever, de la fortune à conquérir, et qui ne se doutent pas du labeur acharné, de la probité scrupuleuse de moyens et de l'invariable élévation morale avec lesquels des ancêtres comme Lachat sont parvenus aux sommets de leur carrière ? Ceux-là n'étaient pas, certes, des *arrivistes :* quand ils étaient arrivés on pouvait résolument affirmer que leur mérite seul avait assuré leur ascension...

On abuse étrangement de nos jours d'une expression qui résonne bien à nos oreilles démocratiques : celle de « fils de ses œuvres ». Si elle est parfois et trop souvent déplacée ou usurpée, elle reprend ici toute sa signification et toute sa limpidité d'origine. Oui, Hippolyte Lachat fut bien un *fils de ses œuvres.* Il a connu les âpretés des débuts, l'austérité de la loi du travail, la nécessité d'être à soi-même l'artisan de son avenir ; et il a triomphé de toutes les difficultés qui encombraient sa marche avec ces

[1] M. François Bebert.

Digitized by Google

armes qui restent, malgré tout, les forces vraies des individus comme des sociétés : l'honnêteté, le sentiment de la responsabilité, la conscience du devoir.

Il était né, le 24 août 1829, à Cruseilles, ce petit chef-lieu de *mandement* qui faisait alors partie de la province du Genevois et qui, dès notre annexion de 1860, est devenu un chef-lieu de canton du département de la Haute-Savoie. Sa famille était l'une de ces vieilles maisons bourgeoises, de saine et bonne race, donnant de père en fils à sa modeste clientèle de paysans ces magistrats privés, conseils des communes et arbitres des parties plus encore que rédacteurs de leurs conventions ; le père de Lachat, comme son grand-père, était notaire. Mais la richesse alors ne courait pas les rues ni même les campagnes. On vivait modestement, largement, à peu de frais, sans ambition comme sans remords et, pour élever les nombreux enfants de ces tribus patriarcales, on comptait sur l'aide de la Providence. Elle ne fit pas défaut à ce jeune et vigoureux rejeton.

D'une intelligence vive et pénétrante, d'un sens judicieux et droit, d'un esprit net et précis qui le portait à l'étude des sciences physiques et naturelles, Hippolyte Lachat était tout désigné pour bénéficier de cette belle institution qui a assuré à la mémoire d'Eustache Chappuis la reconnaissance de la postérité. On a pu oublier l'orateur et le diplomate qui fut l'une des gloires du clergé savoyard, le conseiller intime du duc Charles III, l'envoyé du duc de Bourbon auprès de Charles-Quint, l'ambassadeur extraordinaire de Charles-Quint auprès d'Henri VIII d'Angleterre [1]. Le fondateur du Collège Chappuisien, ancien recteur de l'Université

[1] *Les Gloires de la Savoie*, par Jules PHILIPPE.

Digitized by Google

de Louvain, se rappelle incessamment à notre souvenir ; et, bien que l'établissement créé par lui ait été débaptisé pour être placé sous le patronage d'une autre de nos gloires plus laïques et plus modernes[1], il n'en demeure pas moins la pépinière féconde de jeunes gens pauvres, mais riches de talents, qui font honneur à leur pays et immortalisent par la plus noble des survivances le nom de leur bienfaiteur.

Hippolyte Lachat occupe dans cette pléiade un rang distingué. — Après de brillantes études faites au Collège Chappuisien, il subit avec un plein succès, en 1847, l'épreuve de la maîtrise ès arts qui équivalait à celle du baccalauréat ès lettres et du baccalauréat ès sciences réunis. Admis au concours de la fondation Chappuis, il obtint, avec une subvention de l'Etat, une bourse à l'Ecole des Mines de Liège dont la réputation, vous le savez, est universelle et dont le programme est calqué sur celui de notre Ecole polytechnique. Lachat y soutint dignement la bonne renommée de son pays de Savoie.

Malade par suite d'excès de travail et obligé d'interrompre durant deux ans le cours de ses études, il rattrappa brillamment le temps perdu et sortit de l'Ecole avec le numéro un de sa promotion. Nommé ingénieur des mines par décret du roi des Belges, de fin octobre 1856, il compléta son éducation scientifique par un voyage en Allemagne, où il étudia spécialement les mines du Harz ; et il accepta momentanément, pour le compte d'un riche capitaliste étranger, la direction d'une exploitation de cuivre à Valpeline dans la vallée d'Aoste. Très connu et très apprécié chez les Belges, il eût pu, en sacrifiant sa nationalité, obtenir de prime-saut les situations les plus enviables. Des offres séduisantes lui

[1] Le grand chimiste Berthollet.

Digitized by Google

étaient faites ; mais, avec sa conscience susceptible et délicate jusqu'au scrupule, Hippolyte Lachat considéra qu'il se devait avant tout à son pays, à la terre qui avait donné le jour au fondateur du Collège Chappuisien, à l'Etat qui avait complété l'œuvre de celui-ci en allouant à l'étudiant savoyard la subvention nécessaire à parfaire les frais de son éducation universitaire. Il refusa donc, se mit à la disposition du gouvernement sarde et ne tarda pas à recevoir de M. Paleocapa, alors ministre des travaux publics, sa nomination d'ingénieur des mines à Chambéry.

C'était en 1857. La Savoie se préparait à de nouvelles destinées. Les événements de 1859 en hâtèrent la venue. Sous le souffle des Greyfié de Bellecombe, des Gaspard Denarié, des Charles Bertier, des Hector Laracine, un courant toujours grossissant d'enthousiasme ne devait pas tarder à jeter notre province, déliée de son serment de fidélité, dans les bras de la grande nation dont la séparait à peine la largeur d'un fleuve et dont la rapprochait la communauté du langage, des mœurs et des intérêts. Certes, moins que personne, Hippolyte Lachat, élevé à la française, ne pouvait méconnaître l'irrésistible élan qui, tôt ou tard, devait consommer d'une façon irrévocable et définitive une annexion dont l'heure était marquée sur le cadran diplomatique dès le traité de 1601 [1] ; mais, fonctionnaire de l'Etat sarde, obligé d'une Maison à laquelle il devait ce qu'il était devenu, il éprouvait comme un scrupule à se mêler à un mouvement qui, bien qu'approuvé et secrètement encouragé par son gouvernement lui-même, n'en tendait pas

[1] Fr. Descostes, *La Révolution française vue de l'étranger*, chap. xii : *Le cabinet de Turin.* — Marcel Usannaz-Joris, *La Neutralité de la Savoie.*

Digitized by Google

moins à rompre des liens plusieurs fois séculaires. Il fit plus : son nom figure parmi les membres de la petite minorité antiannexionniste qui, usant de la plénitude de son indépendance, lutta ouvertement contre le courant, organisa la manifestation du 29 janvier 1860 et signa, le 4 février, la lettre publiée par les journaux de Bruxelles[1] ; mais du jour où le grand bienfait de l'annexion fut consommé[2], en dépit des offres qui lui étaient faites de l'autre côté des monts, malgré le séduisant avenir que lui promettaient la haute considération dont il jouissait déjà et l'amitié d'hommes tels que le général Ménabréa et Quintino Sella, il n'hésita pas. La Savoie devenait française. Lachat devint Français tout entier, sans arrière-pensée, avec cette droiture, ce loyalisme et cette sincérité qu'il apportait dans tous ses actes.

La France, d'ailleurs, ne tarda pas à reconnaître l'un des siens et le corps si distingué des Mines, ce foyer de science unique au monde, un de ses membres les plus savants et de ses fonctionnaires les plus précieux dans le *numéro un* de l'Ecole de Liège. Les anciens élèves de l'Ecole polytechnique eux-mêmes, malgré le généreux esprit d'exclusivisme

[1] Victor DE SAINT-GENIS, *Histoire de Savoie*, t. III, p. 352.

[2] C'est le dimanche 22 avril 1860 que les populations de la Savoie, rassurées par les déclarations officielles du Gouvernement français sur le maintien de leurs privilèges séculaires, notamment de leur Cour d'appel, furent appelées, par la voie du plébiscite, à décider du choix de leurs destinées. Le 29 avril, la Cour d'appel publiait le résultat de la votation, qui a été dès lors inscrit en lettres d'or sur une table de marbre placée dans la salle des audiences solennelles :

Electeurs inscrits.....	135.449
Votes exprimés.....	130.839
Oui.....	130.533
Non.....	238
Bulletins nuls.	71

(Victor DE SAINT-GENIS, *Histoire de Savoie*, t. III, p. 362, 363.)

Digitized by Google

qui donne à cette grande famille scientifique une si puissante solidarité, étaient tentés d'octroyer le diplôme de « cher camarade » au jeune ingénieur savoyard.

Certes, le nouveau venu ne brillait pas par la souplesse de l'échine, la coupe des vêtements et l'élégance raffinée des manières. Il y avait au premier abord quelque chose de primitif et d'antédiluvien dans cet Allobroge à la carrure cyclopéenne, aux traits fortement accusés, à la simplicité silencieuse et réservée ; mais, quand le spécialiste avait la parole et que le savant parlait, quelle lucidité ! quelle profondeur ! quelle érudition ! quelle connaissance merveilleuse du fonds et du tréfonds ! quel sens scientifique ! quelle dialectique inexorable ! quelle mine d'or sous cette carapace de rocher !

Aussi bien Lachat aurait-il pu se flatter, — s'il avait su se flatter de quelque chose, — d'avoir été apprécié en-deçà des monts, comme au-delà, au niveau de sa véritable valeur. C'est le propre des hommes vraiment supérieurs de s'imposer ainsi à l'estime de tous et de planer au-dessus des frontières comme des coteries et des mesquines rivalités de personnes avec l'ascendant irrésistible qui s'attache à l'intelligence haute quand elle est accompagnée de la science et du caractère. Les trois unissaient en lui leur harmonieux mélange ; mais si profondément humble et modeste était chez Lachat le serviteur du pays que son constant effort fut de demeurer dans l'ombre, préparant avec un désintéressement absolu les succès dont d'autres recueillaient l'honneur et le bénéfice, et se contentant, pour toute récompense, de la satisfaction du devoir accompli.

Malgré lui, pourtant, son mérite hors de pair s'imposait et rayonnait de telle sorte que son nom est resté attaché

Digitized by Google

dans le monde savant à l'histoire minéralogique des Alpes. Nul mieux que lui, peut-être, n'en connaissait la structure et n'en avait étudié la constitution géologique avec une conscience plus scrupuleuse, avec un soin plus méticuleux. Ennemi des hypothèses, ne tenant comme démontré que ce dont il obtenait la preuve par ses observations personnelles et par l'application des règles générales, il possédait la probité scientifique au même degré que la probité professionnelle et la probité privée. Aussi, ses jugements faisaient-ils autorité. Une intrigue était-elle ourdie autour d'une mine par quelques tripoteurs d'affaires étrangers ? Lachat avait vite fait de mettre en déroute, à coups de mine, — c'est le cas de le dire, — la bande des exploiteurs et à la porte de chez lui, avec tous les honneurs qui leur étaient dus, les cosmopolites en veine de propositions malsonnantes. Une question se présentait-elle touchant nos carrières sur laquelle le Conseil supérieur des mines voulût avoir un avis sûr, d'avance un arrêt? c'était à Lachat qu'il le demandait ; car Lachat, c'était la carte minière des Alpes faite homme et l'homme avait la pureté du cristal et la solidité du granit.

D'autres que moi vous rappelleront, Messieurs, à un point de vue plus technique, le rôle scientifique que notre compatriote a joué : cette exposition minéralogique complète de la Savoie qu'il organisa à Turin en 1858, dont le rapport, fait avec sa collaboration [1], fut présenté par M. le professeur Bonjean et qui valut à nos mines une médaille d'or ; cette étude magistrale sur la constitution géologique du Mont-Cenis mentionnée avec éloges par Menu de Saint-Mesmin dans sa chronique scientifique de la *Revue*

[1] Cité par Adolphe Joanne, *Géographie de la Savoie et Alpes Françaises.*

Digitized by Google

nationale en 1863[1] ; ces opinions divinatoires émises dans différents congrès, combattues par certains savants de haute marque et plus tard adoptées par Marcel Bertrand, par Termier[2], par Zaccagna ; ces rapports lumineux publiés par les *Annales des mines* et par les Mémoires de notre *Société d'histoire naturelle ;* cette participation prépondérante aux travaux de captage des eaux lors de la réfection de l'Etablissement thermal d'Aix-les-Bains.

Qu'il me suffise de dire que Lachat mit toujours et en tout sa science au service de la vérité et du bien public. De son intérêt et de sa gloriole personnelle il n'avait cure. Incapable de dire ce qu'il ne pensait pas, d'une bouche empruntée...à certain vers de *Cyrano de Bergerac*, il était entier, rigide, tout d'une pièce et il possédait au suprême degré ces qualités, plus que cela ces vertus que certains seraient tentés de taxer d'anachronisme naïf à notre époque d'intrigues, de battage et de *bluff*. Fonctionnaire républicain idéal d'une république idéale, il commandait le respect même à ceux qui ne partageaient pas sa candeur de serviteur d'autrefois.

Aussi sa carrière administrative, comme l'avait été dans la magistrature celle d'un autre haut Savoyard qui restera l'une de nos gloires, M. le Premier Président Mercier, fut-elle

[1] *Revue Nationale*, 12e volume, 1863. — *Revue des Sciences*, p. 283-284.

[2] Notre savant compatriote M. Termier, professeur de minéralogie à l'Ecole des Mines de Paris, dit dans son ouvrage sur la géologie du massif de la Vanoise que les schistes de Modane et de Bozel regardés par M. Lory comme représentant le terrain primitif sont aujourd'hui rattachés au permien et que cette opinion a été émise pour la première fois par M. Lachat, lors du Congrès de la Société géologique de France à Saint-Jean de Maurienne en 1861.

Digitized by Google

l'une de celles qui, dues au seul mérite, honorent à la fois et l'homme et la carrière et le pays.

Ingénieur ordinaire à Chambéry jusqu'en 1865, détaché durant quatre ans en congé illimité pour aller diriger des exploitations de mines d'argent dans la République de San Salvador, rentré en 1869, il reprit aussitôt son service, fut successivement ingénieur à Avignon jusqu'à 1872, à Privas de 1872 à 1879 ; puis le gouvernement l'appela à l'un des plus beaux postes du territoire continental : celui d'ingénieur en chef de mines à Rouen.

Mais le climat de la Normandie ne convenait pas à sa santé déjà éprouvée par son séjour dans l'Amérique centrale ; aussi demanda t-il et obtint-il, en avril 1881, d'être appelé en la même qualité à Chambéry. Il y reçut sur place sa nomination d'ingénieur en chef de 1re classe. Les fonctions actives d'inspecteur général l'attendaient. Il n'eût tenu qu'à lui de les recevoir ; mais il lui aurait fallu résider à Paris et ce Paris charmeur, léger, pimpant, sceptique, tout au mouvement, aux réceptions, aux fêtes, à la joie de vivre, c'était pour ce Bénédictin laïque un épouvantail... Il n'eut pas le courage de l'affronter et il prit sa retraite dans l'ancienne capitale de sa province natale, en 1891. Deux mois après, notre compatriote était nommé inspecteur général honoraire, sur l'avis unanime de la Commission d'avancement choisi dans le Conseil supérieur des mines ; celle-ci fit une démarche spéciale auprès du Ministre des travaux publics pour que, à raison de ses services exceptionnels, il accordât cette haute faveur à l'un de nos ingénieurs en chef à la fois les plus modestes, les plus distingués et les plus méritants.

Cette décision, Messieurs, honore au même degré le ministre qui l'a rendue, ceux qui l'ont provoquée et celui

Digitized by Google

qui en a reçu la nouvelle simplement, en en rougissant comme d'une distinction imméritée, de la même façon qu'il avait reçu la croix des Saints Maurice et Lazare, que le général Ménabréa demanda pour lui sans le consulter, et celle de la Légion d'honneur.....

De celle-ci pourtant, Lachat aimait à se parer ; non pas qu'il tînt à l'éclat que ce petit bout de ruban rouge pouvait faire rejaillir sur un homme de sa valeur, mais parce qu'il était en quelque sorte un hommage impersonnel rendu aux fonctions qu'il avait eu l'honneur d'exercer, durant trente ans, au service de la France.

L'Académie de Savoie, elle aussi, avait distingué de vieille date cet enfant du pays au premier rang de ceux qui nous ont auprès de notre nouvelle patrie fait faire, si je puis m'exprimer ainsi, « bonne figure » et permis de prendre, sans ostentation, mais aussi sans crainte d'être mis au bout de la table, notre place au foyer commun. Sur la proposition de l'un de nos regrettés présidents, M. Louis Pillet, Lachat fut nommé membre effectif le 30 juillet 1885. Sa place était marquée parmi nous comme l'est celle de tous ceux de nos compatriotes qui sortent de l'ornière et s'adonnent à la culture de quelque branche des connaissances humaines : lettres, sciences ou arts.

Nous pouvions espérer que, devenu citoyen de notre ville, habitué dès l'enfance à une grande activité intellectuelle, l'ancien lauréat de l'Ecole de Liège prendrait une part active à nos travaux et nous prêterait notamment un concours scientifique qui, depuis la fondation du prix dû à la générosité du docteur Caffe, va nous devenir de plus en plus nécessaire ; mais nous avions compté sans les résistances de ce modeste qui n'osait affronter le feu d'aucune

Digitized by Google

rampe, cette rampe fût-elle celle de l'Académie de Savoie. Tel un soldat vaillant au feu, un ingénieur héroïque au fond de sa mine ou sur les bords de l'abîme, et qui tremble de pénétrer dans un salon.

Faut-il en rechercher une autre explication psychologique? Lachat se suffisait à lui-même. Il était à lui seul sa propre académie, son cerveau lui tenait lieu d'un monde. Dans son petit logis de la rue de la Banque, il vivait d'une vie monacale, entre ses souvenirs, sa bibliothèque et les jouissances intellectuelles que lui procuraient les ouvrages scientifiques et littéraires écrits dans les quatre langues vivantes étrangères qu'il avait apprises lui-même et qu'il lisait à livre ouvert. Parfois aussi — car ce savant était un fin lettré — il relisait dans le texte Tacite et les Commentaires de César, vieux souvenirs du Collège Chappuisien.

Patriote ardent, libéral éclairé et clairvoyant autant que sincère, il suivait avec une ardeur silencieuse et passionnée tous les événements auxquels est si intimement lié le sort de ce qu'il aimait et vénérait : la France, l'armée et la liberté. Puis, à ses heures, quand ses forces le lui permettaient encore, il s'en allait, le plus souvent seul, vagabonder, le nez au vent, dans les environs de la ville où il a voulu vivre ses derniers jours, au milieu des splendeurs, d'un charme pour lui inlassable, de cette « vallée de Tempé » que domine la croix du Nivolet.

Et puis, à ce soir de la vie, le savant avait senti se réveiller en lui plus ardentes et plus convaincues que jamais les vieilles croyances qui, pour lui, n'étaient pas de vieilles chansons berceuses, mais d'éternelles vérités consolatrices. Si Broussais n'avait pas découvert l'âme au bout de son scalpel, Lachat, après avoir prié Dieu sur les genoux de sa

Digitized by Google

mère, l'avait adoré, homme de science, en avait trouvé la preuve et constaté l'existence nécessaire dans la merveilleuse ordonnance des montagnes, dans la structure méthodique des couches géologiques, dans la richesse prévoyante des minerais et des gisements houillers. Esprit adéquat et scientifique, sachant qu'il n'y a pas d'effet sans cause, mais que les effets seuls tombent sous nos sens bornés, il professait qu'il y a des limites où la raison humaine doit s'arrêter et faire place aux sublimes humilités de la foi. Avec le Victor Hugo de 1850, il répétait volontiers[1] :

« La loi du monde matériel, c'est l'équilibre ; la loi du monde moral, c'est l'équité. Dieu se trouve à la fin de tout. Il n'y aurait aucune dignité à vivre, et cela n'en vaudrait pas la peine, si nous devions mourir tout entiers. Ce qui allège la souffrance, ce qui sanctifie le travail, ce qui fait l'homme bon, sage, patient, bienveillant, juste, à la fois humble et grand, digne de l'intelligence, digne de la liberté, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision du monde meilleur, rayonnant à travers les ténèbres de cette vie. »

Ces paroles consolantes adoucirent l'amertume de ses derniers jours.

Aussi, quand la mort vint le toucher de son aile, le savant chrétien qu'était Lachat n'éprouva ni inquiétude, ni épouvante. Un saint religieux, — de ceux qui ne réclament d'autre liberté que celle de la prière, de la charité et du sacrifice, — l'avait préparé au grand passage.

A sa nièce qui l'assistait, le mourant dit en mettant une de ses mains sur son cœur : « Je sens que tout est fini » ; mais, de l'autre, il serrait le crucifix, le divin symbole de la

[1] Victor Hugo, *Discours sur la liberté de l'enseignement.*

Digitized by Google

résurrection et de l'immortelle espérance, la clef de ce monde, « où, comme l'écrivait le duc de Doudeauville à la mort du marquis de Sales, tout finit ou plutôt où tout commence pour ne plus finir. »

Deux jours après, la dépouille mortelle d'Hippolyte Lachat prenait le chemin de Cruseilles, la terre natale où il avait voulu retrouver la tombe des ancêtres après y avoir eu son berceau. Derrière le convoi, pas d'affluence : une élite. Lachat était pour la foule un inconnu, pour beaucoup un oublié. Mais la Ville de Chambéry, le corps des ingénieurs, l'administration des forêts, la magistrature et l'Académie de Savoie avaient leur place dans le cortège

Le deuil était conduit par les deux neveux du défunt : un honorable inspecteur des forêts et un jeune et brillant capitaine du génie, en garnison sur la frontière de l'Est. L'armée conduisait ainsi le deuil de ce soldat de la science et l'avenir assurait au passé désormais éteint dans le silence du tombeau qu'une nouvelle moisson de dévouement et de services renaîtrait de ses cendres. Les hommes passent ; mais la patrie reste et avec elle les bonnes et fortes races dont l'héritage d'honneur se transmet intact de génération en génération

Digitized by Google

Digitized by Google

Séance du 21 Novembre 1901

ÉLOGE

DE

M. ERNEST ARMINJON

PRONONCÉ PAR

M. François DESCOSTES
Président

Digitized by Google

Digitized by Google

ERNEST ARMINJON

NÉ A CHAMBÉRY LE 8 DÉCEMBRE 1828

DÉCÉDÉ LE 16 NOVEMBRE 1901

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE

DE

M. ERNEST ARMINJON

MESSIEURS,

Il y a des figures qui planent à une telle hauteur qu'elles paraissent inaccessibles autant qu'indifférentes à la louange humaine : le ciseau du sculpteur hésite à s'y attaquer de peur de les amoindrir et de ne pouvoir, d'une façon digne d'elles, ciseler la pureté de leurs lignes et faire revivre la noblesse de leurs traits.

Telle est, — je ne crois pas exagérer en le disant, — la personnalité éminente du grand homme de bien que la Mort, par un de ces coups foudroyants où elle semble se complaire comme pour nous rappeler la fragilité des choses d'ici-bas, vient d'enlever à sa famille, à son pays et à cette Compagnie dont il était l'honneur.

Avec M. Arminjon, c'est un des derniers types survivants, c'est une portion intégrante, un bloc de granit de la vieille Savoie qui disparaît ; de cette Savoie catholique qui était venue demander à la patrie de sa langue la protection de ses croyances, la sauvegarde de ses libertés et la sécurité de son avenir. Ils sont nombreux, hélas ! ceux que nous

Digitized by Google

avons connus et aimés parmi ces hommes de la génération de 1860, qui, trop tôt, ont payé leur dette à la loi commune et sont tombés les uns en pleine maturité, les autres à peine aux confins de la vieillesse : Gaspard Denarié, Hector Laracine, Francisque Chaboud, Pierre Goybet, Claudius Blanchard, pour n'en citer que quelques-uns. Belles intelligences et nobles cœurs dont il ne nous reste plus que le souvenir pieusement conservé au sanctuaire de notre famille provinciale. Ernest Arminjon est allé les rejoindre là-haut... Son portrait mérite d'être appendu, en pleine lumière, sous les clairs rayons du soleil de nos Alpes, dans cette galerie des grands ancêtres dont notre province s'enorgueillit; et je vais, faisant trêve au chagrin que m'a causé la perte d'un confrère et d'un ami vénéré, essayer de rendre en votre nom à son admirable vie l'hommage qui lui est dû à tant de titres.

M. Georges-Ernest-Eloi Arminjon est né à Chambéry le 8 décembre 1828. Il était issu d'une famille de vieille bourgeoisie, originaire des Bauges, qui, depuis des siècles, poussait de vigoureux rejetons et donnait à l'Eglise, à la magistrature, au barreau, à l'armée, le tribut persistant de talents toujours jeunes, de caractères toujours fermes et de dévouements toujours prêts.

Son père, M. Mathias Arminjon, termina à 66 ans[1] sa superbe carrière, sur un siège de conseiller à la Cour de cassation de Turin. Il laissa quatre fils, qui marchèrent sur ses traces, et, avec des aptitudes et dans des voies diverses, honorèrent également leur pays natal. L'aîné, l'abbé Charles, ce type d'une si puissante originalité qu'on appelait

[1] 1793-1859.

Digitized by Google

plus communément *le chanoine Arminjon,* fut le théologien savant et l'éloquent orateur sacré dont la parole a retenti dans toutes les grandes chaires de France. Victor, le contre-amiral, l'écrivain militaire si justement apprécié au-delà des monts, fut l'une des illustrations de la marine italienne. Le cadet, Albert, ingénieur distingué, mourut prématurément en pleine Calabre, au champ d'honneur des pionniers de la science : un fils lui survit qui, tout jeune encore, occupe une chaire de droit français à l'Ecole khédiviale du Caire.

Ernest Arminjon, le second des fils, avait puisé dans le milieu austère et profondément religieux de sa famille les principes dirigeants de sa vie. Il ne s'en départit jamais. Merveilleusement doué, d'un jugement droit, d'une mémoire étonnante, plus spécialement apte aux sciences philosophiques et juridiques, il fit de fortes études classiques au collège des Jésuites de Chambéry, puis conquit brillamment le diplôme de docteur en droit à l'Université de Turin.

Après avoir été durant quelque temps attaché à l'un des ministères du cabinet piémontais, le jeune avocat revint en Savoie; il y termina son stage, et, le 5 août 1853, il se fit inscrire au tableau de l'Ordre. C'était l'heure où la Savoie commençait à aspirer à de nouvelles destinées. Bien que profondément attachée à la maison royale, qui représentait pour elle la monarchie légitime et à laquelle elle devait des siècles de gouvernement paternel et de médiocrité tranquille, sinon dorée, elle tournait irrésistiblement ses regards vers la France. Entre les deux versants des Alpes, la barrière s'élevait, chaque jour plus infranchissable, et le Rhône était si facile à traverser!... La politique antireligieuse du cabinet piémontais acheva de préparer une évolution qui, depuis le traité de Lyon de 1601, n'était plus qu'une ques-

Digitized by Google

tion d'heures, si, comme l'a dit Joseph de Maistre, « les années de la vie de l'homme sont les minutes de la vie des peuples. »

Cette séparation toutefois ne se fit pas toute seule. Ainsi que je l'ai dit ailleurs [1], sur la foi même des souvenirs de notre regretté collègue, elle ne fut point le résultat d'un coup de foudre, l'élan inconsidéré d'un peuple qui se donne sans condition, mais l'explosion finale d'un sentiment demeuré pendant un certain temps perplexe et indécis. Ce sentiment ne se traduisit avec l'unanimité que l'on sait qu'après une campagne ardente et passionnée : les promoteurs du changement de nationalité y furent amenés à réclamer et ils obtinrent, on le sait, du gouvernement français, — spécialement en ce qui concernait la Cour d'appel, les évêchés, les établissements ecclésiastiques et les congrégations religieuses, — les garanties sans lesquelles les populations de la Savoie n'entendaient pas aliéner irrévocablement leurs destinées.

Ernest Arminjon fut de ces Français avant l'heure qui se jetèrent dans le mouvement annexionniste avec l'ardeur d'un enthousiasme juvénile et le raisonnement froid d'une maturité précoce. Par une étrange ironie des choses humaines, il s'est trouvé que les négociateurs de l'annexion de 1860 devaient être un jour, eux et les leurs, tenus à l'écart de toutes les faveurs du pouvoir...

Au barreau, le jeune avocat avait conquis bien vite l'un des premiers rangs. Sa parole vive, facile, élégante, incisive, n'eut pas de peine à se plier aux exigences du nouveau régime et elle soumit à de rudes épreuves les manuscrits

[1] *L'Annexion de 1860 et la Cour d'appel de Chambéry.*

Digitized by Google

compendieux et la science trop apprêtée de ses anciens confrères. Le cabinet de Me Arminjon fleurissait ; mais une secrète attraction, — la voix du sang, — le poussait vers la magistrature. Il n'avait qu'un signe à faire : avant qu'il le fit, on vint au-devant de lui. Nommé tout d'abord, en 1865, substitut du procureur impérial à Chambéry, il fut bientôt appelé au poste de substitut du procureur général. Il put, dès lors, déployer aux assises les qualités brillantes et solides qui faisaient de lui un adversaire redoutable pour la défense, mais un auxiliaire précieux pour la bonne administration de la justice.

Maintenu dans ses fonctions au 4 septembre, M. Arminjon sut, par son tact et sa prudence, prendre une influence salutaire dans les conseils du parquet, où il avait pour chef un de nos anciens bâtonniers, M. le procureur général Finet. Certes, ils n'étaient pas de la même paroisse ; mais la probité rigide et quelque peu solennelle du chef trouvait chez le subordonné l'écho des qualités primordiales de notre race, doublées de l'aisance d'un magistrat de carrière. Bien que divisés, ils se comprenaient, et, adversaires en politique, ils marchaient la main dans la main sur le terrain professionnel ; tant il est vrai de dire que les honnêtes gens finissent toujours par se rencontrer.

Nommé conseiller à la Cour d'appel, M. Arminjon fut l'un de nos plus remarquables présidents d'assises. Son autorité s'imposait et il n'était pas homme à en abandonner une parcelle. Je le vois encore, possédant à fond son dossier, s'emparer du débat, d'une main ferme, pour le diriger et empêcher qu'il ne s'égare. Les témoins suspects sont promptement dévisagés par son regard perçant et ramenés dans le droit chemin par sa parole inflexible. Nul mieux que lui ne

Digitized by Google

s'entend à pratiquer des coupes blanches et à faire *plat net* dans les maquis de la procédure ; aussi une clarté lumineuse se dégage-t-elle des affaires les plus compliquées, mais point au détriment de la justice ; car, trop consciencieux pour vouloir des condamnations quand même et se créer des titres à la faveur de la chancellerie, il tient la balance égale entre le ministère public et l'accusé ; il fait droit à toutes les demandes légitimes de la défense et il n'a d'autre but que d'assurer le triomphe de la vérité ..

Avec les facultés si variées dont l'harmonieux assemblage s'épanouissait en lui, M. Arminjon eût pu aspirer aux plus hautes fonctions de la magistrature ; mais, à notre époque, la carrière des serviteurs du pays est subordonnée aux fluctuations de la politique générale... Le vent avait changé. Ses opinions et sa candidature conservatrice aux élections sénatoriales en 1877 le rendaient suspect. Il avait encouru la disgrâce des personnages dirigeants d'alors qui ne lui pardonnaient pas de trop les connaître. Il eut l'honneur d'être compris dans cette glorieuse hécatombe de magistrats sacrifiés non pas au salut public, mais aux rancunes privées de certains hommes qui, pour mieux les satisfaire, n'hésitèrent pas à déserter la défense des droits acquis de la Savoie et laissèrent s'accomplir par la suppression d'une Chambre la mutilation de notre Cour.

L'inamovibilité, — cette base essentielle de l'indépendance de la magistrature, — reçut sous la pression du plus fort une atteinte que déplorèrent tous les véritables amis de la justice, du droit et de la liberté. M. Arminjon descendit de son siège, non pas diminué, mais grandi. A l'heure où toute une vie de travail et de services lui eût mérité de conserver tout au moins la situation dans la sérénité de laquelle il se complaisait, il lui fallut renoncer à la robe rouge...

Digitized by Google

Si le sacrifice fut cruel, ceux-là seuls qui ont pénétré le tréfonds de cette âme haute et fière peuvent le dire ; car Arminjon n'était pas de ces hommes que l'injustice abat, que l'adversité déprime, que la violence effraie et paralyse. Dépouillé de fonctions qu'il considérait comme une propriété sacrée, il reprit vaillamment, à 56 ans, sa place au barreau. La veille encore juge, et juge des plus écoutés, il apparut sous sa robe noire, simplement, modestement, sans affectation, sans pose, se remettant à plaider aux côtés de ceux qui hier plaidaient devant lui, en face de ceux avec lesquels il siégeait, et continuant à apporter le concours de ses lumières à l'œuvre sacrée de la justice. Parmi ses anciens collègues et ses nouveaux confrères, le moins gêné, c'était encore lui ; et, si une pareille constatation fut susceptible d'arrêter un instant l'attention d'une âme aussi haut placée que la sienne, il put voir de quelle respectueuse déférence et de quelle universelle estime est entouré l'homme qui va droit son chemin et qui ne sut jamais, pour sauvegarder un intérêt matériel, sacrifier un principe ou tricher avec la conscience. Les honneurs du bâtonnat que ses confrères lui décernèrent ne furent que la consécration officielle du prix qu'ils attachaient à l'avoir à leur tête.

Certes, Messieurs, quand de pareils hommes se rencontrent sur notre route, il faut les saluer bien bas. On peut ne pas partager toutes leurs idées, tout en communiant avec eux dans les mêmes croyances ; on peut, tout en étant d'accord avec eux sur les principes essentiels et éternels de tout ordre social, différer sur la forme et sur les contingences ; on peut ne pas contempler sous le même angle les nécessités de certaines époques tourmentées ; on peut — je vais jusque-là — être leur adversaire, maudire ce qu'ils

Digitized by Google

bénissent, brûler ce qu'ils adorent... Je défie tout homme de bonne foi, tout esprit sincère, à quelque opinion qu'il appartienne, de ne pas s'incliner devant ces athlètes du devoir. Dans tous les temps, — cela a été dit de Joseph de Maistre et peut s'appliquer à celui qui fut son disciple, — il se dégage de la grandeur du caractère et de la fidélité aux convictions une puissance morale qui s'impose à tous. Le peuple lui-même n'y est pas insensible, car il a un fonds d'honnêteté et de justice, qui est comme un reflet de la substance divine ; il est plus souvent égaré que coupable et, jusque dans les coups qu'il frappe et les autels qu'il élève, il a parfois autant d'estime secrète pour ses victimes que de mépris pour ses idoles.

M. Arminjon ne fut pas un favori du suffrage universel ; personnellement, il professait une souveraine aversion, sinon pour le principe, tout au moins pour les conditions dans lesquelles fonctionne ce rouage de notre vie politique qu'il estimait être faussé par la manipulation à laquelle le soumet le doigté des politiciens opérant sur l'inconscience des foules. N'importe que, dans notre Savoie tout entière, il n'eût un renom et comme une auréole d'honnêteté publique et privée qui faisaient de lui, non seulement *quelqu'un*, mais l'homme qui a un rang à part et une place d'honneur dans l'estime de ses concitoyens. Quand on avait prononcé son nom, on pouvait l'accoler, bien inexactement d'ailleurs, à l'image intégrale du passé ; on pouvait en faire le prototype de la réaction et le symbole des régimes disparus ; mais devant celui qui le portait, ce nom, pas un qui ne fût prêt à dire tout bas et même tout haut, car la foule a parfois de ces élans spontanés, de ces explosions de sincérité irrésistibles : « M. Arminjon ! C'est tout de même le plus honnête de tous les honnêtes gens ! »

Digitized by Google

Et la *vox Dei* disait vrai. Au milieu des compromissions, des lâchetés et des bassesses de notre époque, on aimait à voir passer, comme s'il purifiait l'atmosphère, cet homme tout d'une pièce, à la physionomie énergique et fortement accusée, cette tête de combattif à la Louis Veuillot que couronnait une chevelure vigoureuse et rebelle aux atteintes du temps, ce vieillard alerte, demeuré jusqu'au bout jeune d'allures et qui pouvait lever haut le front qu'il n'avait jamais courbé que devant Dieu.

M. Arminjon était *un caractère* dans toute la force du mot. Entier dans ses idées, il possédait, lui aussi, son bloc irréductible qu'il défendait avec une opiniâtreté jalouse, comme un trésor dont la garde lui eût été confiée ; mais, s'il ne transigeait pas sur les principes, il apportait dans ses rapports avec les personnes la correction d'un homme du monde accompli, la bienveillance d'une âme foncièrement bonne, dont, au repos, son regard d'une infinie douceur était l'émanation.

Celui qui, aux yeux du vulgaire, pouvait passer comme le prototype du réactionnaire énamouré d'autorité et rêvant d'absolutisme, était en réalité un homme de son temps, beaucoup plus libéral que certains de ceux qui ne comprennent la liberté que pour eux et qui la refusent aux autres. Ami du peuple, dont il était aimé, charitable aux pauvres, secourable à toutes les misères, il avait une façon de mettre en pratique l'égalité et la fraternité qui valait bien, certes, celle des gens qui en parlent toujours et qui, vis-à-vis de leurs semblables, affectent une morgue de talon rouge et se haussent de cent coudées au-dessus de leur petitesse.

Un seul trait suffira à dépeindre l'homme et le peuple de Chambéry a montré hier à ses funérailles qu'il ne l'a pas

Digitized by Google

oublié : M. Arminjon, dans tout l'éclat de ses débuts, s'était enrôlé comme simple pompier au bataillon de ces soldats de la démocratie, qui en résument toute la vaillance, toute la générosité native, toutes les belles et nobles qualités. Le fils de la bourgeoisie y coudoyait fraternellement l'ouvrier du faubourg ; et dans le rang il conquit tous ses grades jusqu'à celui d'officier. Ce fut lui qui, en 1857, rédigea les statuts des sapeurs-pompiers de notre ville [1].

A ses qualités de citoyen et d'homme public, M. Ernest Arminjon joignit une particularité rare qui est le propre des natures d'élite. Ses goûts élevés et sa culture étendue ne lui permettaient pas de se cantonner dans le cercle de ses travaux professionnels. Il aimait les lettres. Il avait conservé le culte des classiques et il choisissait avec discernement dans la saine littérature de notre époque la nouvelle, l'article de revue, l'ouvrage à la fois instructif et agréable qui, dans les soirées de famille, pouvait être lus sans froisser aucune oreille. Lui-même écrivait avec un talent consommé, fait de précision, d'élégance sobre, de style nerveux et limpide. Son étude sur le *Cardinal Gerdil* [2], son *Aperçu des institutions militaires de la Maison de Savoie de 1534 à 1794* [3], ses rapports sur nos *Concours de poésie,* son introduction à l'étude du Dr Denarié sur la *Correspondance de*

[1] *Livret et règlement des Sapeurs-Pompiers de la ville de Chambéry.* — Chambéry, imp. Puthod, 1857, in-16 de 112 pages.

[2] *Le Cardinal Gerdil*, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Chambéry, le 8 novembre 1868. — Chambéry, imp. Puthod, 1868, in-8 de 46 pages.

[3] *Aperçu des institutions militaires de la Maison de Savoie, de 1559 à 1796.* Discours de réception à l'Académie de Savoie (*Mémoires,* 3e série, t. XI).

Digitized by Google

Xavier de Maistre[1] accusent un goût sûr, une grande finesse d'observation et une délicatesse exquise de sentiment : ils suffisent à eux seuls à faire de lui l'un de nos meilleurs écrivains.

Mieux qu'écrivain, — mais hélas ! ce sont de ces harmonies que le vent emporte et dont il ne reste rien, — Arminjon fut *un causeur*. La race en est perdue. Après Picolet d'Hermillion, il en était parmi nous le dernier survivant. Il excellait dans cet art si difficile de butiner comme l'abeille le suc des fleurs, au hasard du vent, de passer de l'une à l'autre avec une légéreté ailée, d'intéresser, de charmer au travers de ces évolutions aériennes un auditoire déshabitué des salons d'autrefois. Arminjon les avait fréquentés. Dans le sien même, une femme d'une haute intelligence et de beaucoup d'esprit, la comtesse Brunet née Ménabréa, avait régné en souveraine. Pour avoir changé d'habitants et de physionomie, le fameux salon de la place Château n'avait pas perdu au change.

Le maître de céans déplorait l'exode de l'élément masculin hors du cercle gracieux où la présence de la femme donne aux réunions mondaines un charme, une émulation, une dignité et un bon ton qui se perdent bien vite dans les nuages du fumoir. Il fallait entendre ces récits du temps passé qu'il excellait à conter avec son esprit vif, pétillant, sarcastique sans malveillance... Sa mémoire, admirablement meublée, faisait revivre, avec une incroyable fidélité de souvenirs, tour à tour les fantaisies d'autoritarisme épi-

[1] *La Correspondance de Xavier de Maistre* (œuvre posthume). Allocution de M. Arminjon, vice-président de l'Académie de Savoie, et discours de M. le Dr Denarié, lus dans la séance du 11 avril 1889 (*Mémoires*, 4e série, t. II, p. 81).

Digitized by Google

ques du *buon governo* et des commandants de place, l'aventure des Voraces, les coulisses de l'histoire de l'annexion, les incidents des débuts de notre vie nouvelle, l'ébahissement de nos premiers fonctionnaires débarquant en Savoie avec une cargaison de vivres et y retrouvant un coin de France où rien ne manquait... pas même l'esprit gaulois, le pur accent, la cordialité et la cuisine françaises. C'était un morceau de roi qu'une de ces causeries, presque de ces conférences familières, où revivaient en un marivaudage de bonne compagnie toute une époque, toute une société disparue.

De notre Académie aussi il eût voulu faire un salon où les séances seraient dépouillées de leur solennité par trop... académique On y ferait un rapport sur le livre à la mode, sur les dernières publications importantes de la France et de l'étranger, sur la controverse littéraire, sociologique ou historique à l'ordre du jour. Lui-même, homme de la cité, il en eût fait parler les vieilles murailles. Esprit moderne, au bon sens du mot, il nous eût ouvert sur les questions économiques, où il était passé maître, les trésors de son érudition. De temps à autre, la Société ouvrirait ses portes et convierait un public d'élite, où les dames ne seraient pas oubliées, à quelques lectures choisies. Ranimer le goût de la *causerie,* de la *conversation*, au sens qu'on attachait à ce mot au XVIIIe siècle : c'était la conception, le secret désir de notre éminent collègue ; mais comment les réaliser maintenant qu'il n'est plus ?...

Ah ! certes, Messieurs, si grande que soit pour nous la perte d'un tel homme, d'autres que nous la sentiront d'une façon plus cruelle encore. Quel vide il va laisser au foyer de cette famille patriarcale qu'il avait fondée, qu'il élevait à

Digitized by Google

son image, dont il était l'âme et à laquelle il consacrait le meilleur de lui-même ! Quelle épreuve pour cette compagne digne de lui, — c'est tout dire, — qui l'aida dans cette admirable tâche ! Mais quel héritage d'honneur pour eux tous et en particulier pour ce fils qui nous appartient déjà et qui est de taille à marcher sur les traces d'un tel père !

Dieu les bénira parce que celui qu'ils pleurent fut le bon serviteur de l'Evangile. « Soldat sans solde, — suivant la belle expression du poète, — d'idées qui n'ont pas de budget sur la terre », il affirma sa foi par ses œuvres et par la splendide unité de sa vie.

Magistrat, il a exercé ses fonctions comme un sacerdoce, aux pieds du divin Crucifié dont l'image se dresse encore dans le prétoire pour enseigner aux hommes leurs devoirs et leurs immortelles destinées. Avocat, il a consacré sa parole et sa plume à la défense de tous les droits opprimés : congrégations religieuses, frères quêteurs, moines calomniés, fabriques paroissiales menacées dans leurs droits séculaires. Partout où Dieu était attaqué dans ses ministres ou dans son culte, Me Arminjon réclamait le glorieux privilège de le défendre.

A ce champion né de la cause catholique, le grand Pontife, que Dieu a mis à la tête de l'Eglise universelle, avait envoyé en 1890 les insignes de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, le jour même où, par une coïncidence qui en a doublé le prix à mes yeux, il daignait les octroyer au modeste soldat qui s'honore d'avoir parfois combattu aux côtés d'un tel chef ; mais Dieu lui réservait une autre récompense, celle d'une fin digne d'une pareille vie.

Arminjon est mort debout. Ses dernières pensées, les dernières lignes de son écriture, les derniers battements de

Digitized by Google

son cœur ont été consacrés à la cause de ces moines que la haine des sectaires poursuit jusque dans le silence du cloître et veut frapper dans leur liberté de citoyens et l'expansion de leur charité de bienfaiteurs du peuple.

Par une insigne faveur de la Providence, l'un d'entre eux, le Provincial de son ordre, est venu lui apporter les consolations suprêmes. L'avocat des persécutés a vu venir la mort sans crainte : il n'était pas de ceux qu'à l'heure du grand départ angoissent les affres de la destruction et le vertige de l'abîme. Il voyait s'ouvrir devant lui, dans toutes leurs radieuses clartés, les perspectives de cette autre patrie où il donnait aux siens le rendez-vous éternel. Il les bénit et s'endormit dans la paix du Seigneur, plein de mérites et plein de jours, semblable à ces « chênes séculaires » dont parle Lacordaire et « qui ont gardé pour leurs dernières années leurs plus belles fleurs et leurs meilleurs fruits... »

Digitized by Google

Séance publique du 14 Février 1902

L'ESPRIT PROVINCIAL EN SAVOIE

Discours prononcé par M. Fr. DESCOSTES, président

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE BIOGRAPHIE DE 1900

(FONDATION DE LOCHE)

Par M. LE Cte E. D'ONCIEU DE LA BATIE, vice-président

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE DE 1900

(FONDATION GUY)

Par l'Abbé Joseph BURLET

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE DE 1900

(FONDATION CAFFE)

Par M. Jacques BOURGEOIS

RAPPORT

SUR

l'attribution de la médaille de la fondation Albert Metzger

Par M. François DESCOSTES, président

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ESPRIT PROVINCIAL

EN SAVOIE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. François DESCOSTES
Président

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ESPRIT PROVINCIAL EN SAVOIE

MESDAMES,
MON GÉNÉRAL[1],
MESSIEURS,

L'Académie de Savoie tient aujourd'hui sa première séance publique du vingtième siècle. Appelé à l'honneur de la présider, j'ai tout d'abord à remplir en son nom un devoir bien doux à nos cœurs vivement émus des hautes sympathies dont notre institution est entourée : c'est de remercier les amis des Lettres qui ont bien voulu répondre à notre appel et d'offrir en particulier l'hommage de notre respectueuse gratitude aux représentantes de la plus gracieuse moitié du genre humain qui, une fois de plus, sont venues embellir et charmer par leur présence nos austères solennités académiques.

Voilà, certes, Mesdames, du bon et du vrai *féminisme*, de celui auquel les disciples les plus décidés de l'illustre père de Constance[2] ne peuvent qu'applaudir. Je ne vous vois guère, — je l'avoue, — entreprenant à nos côtés la reconstitution d'une cité lacustre, la lecture d'une inscription

[1] M. le Général de division Arvers.
[2] Joseph de Maistre.

Digitized by Google

romaine, la traduction d'une charte *moyen-âgeuse*, l'étude de l'infrastructure de nos Alpes ou la solution d'un problème de trigonométrie ; mais vous rentrez dans votre domaine et vous êtes dans votre rôle quand, laissant aux mains calleuses des travailleurs du sexe fort le soin de défoncer le sol aride, vous venez présider à la moisson et couronner les moissonneurs.

Auprès de vous, Mesdames, j'entrevois ici une élite, — cette réunion d'esprits distingués qui, sans faire de la littérature ou de la science actives, ne sont indifférents à rien de ce qui tend à maintenir notre chère province à la place d'honneur que lui ont assignée son passé, ses grands hommes, la puissance de travail, les aptitudes et la fécondité de ses enfants.

A ce titre, Messieurs, — nous pouvons le dire avec un légitime orgueil, car si la suffisance est un défaut chez l'individu, la fierté devient une vertu dans une race, — notre Académie, qui comptera bientôt un siècle d'existence, peut se flatter d'avoir largement contribué à entretenir le feu sacré et à enrichir le patrimoine qui nous a été légué par nos ancêtres. Un haut fonctionnaire de ce département[1] nous le disait, le 1er janvier dernier, à une réception officielle : « L'Académie de Savoie mérite non seulement la sympathie, mais l'admiration de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité morale du pays. »

Et de fait, Messieurs, quand, à ce tournant de notre vie sociale, nous jetons un coup d'œil en arrière sur le chemin parcouru, nous pouvons sans fausse modestie accepter ce

[1] M. le Préfet de la Savoie.

Digitized by Google

compliment, non point comme une banale eau bénite de cour, mais comme une vérité dont il nous plaît de revendiquer le bénéfice, puisqu'il revient tout entier à notre terre de Savoie.

I

Sous quelque angle que l'on considère, en effet, cette centralisation administrative qui, suivant les uns, nous opprime et nous étouffe, et, d'après les autres, nous soutient et nous empêche de nous désagréger, — il est un point sur lequel tous les bons esprits et tous les cœurs sincèrement patriotes sont d'accord : c'est que la décentralisation est un bienfait quand elle s'applique à conserver les souvenirs de chaque province, à mettre en lumière tout ce qui l'honore et l'individualise, à défendre contre l'envahissement de l'uniformité ses mœurs, ses coutumes, son caractère, sa physionomie propre.

Ne craignons donc pas, Messieurs, d'être à ce point de vue des décentralisateurs résolus. La décentralisation ainsi comprise est la plus ferme et la plus solide assise du patriotisme national ; par le mouvement qu'elle entretient et le courant qu'elle détermine, elle achemine lentement le pays vers une décentralisation d'un autre ordre que peuvent espérer au grand jour beaucoup de ceux qui pensent que le système créé par le génie de Napoléon Ier est un corset de fer, dont la nécessité s'imposait à son heure, mais dont l'enveloppe rigide ne doit pas indéfiniment comprimer l'expansion de l'être composite, si merveilleusement doué, qu'est la France.

Digitized by Google

Sans nous élever à d'aussi hautes pensées, il nous sera tout au moins permis de constater, sur le terrain de l'observation pure, que la décentralisation littéraire et l'esprit provincial s'épanouissent avec le plus de vigueur et d'intensité précisément dans les deux provinces françaises qui ont accédé en dernier lieu à l'unité nationale : la Lorraine et la Savoie.

Si la sœur cadette de la Lorraine est devenue la gardienne fidèle et la sentinelle vigilante de cette frontière des Alpes dont jadis ses princes étaient les portiers, on ne peut lui demander de supprimer d'un trait de plume un passé non sans grandeur et d'oublier du jour au lendemain, — je ne dirai pas la langue qu'elle a parlée, car elle n'en a jamais parlé d'autre que la langue française, — mais son mode de vivre ; de jeter par dessus bord ses traditions locales, ses petites manies de vieille personne, les leçons des anciens, les récits du foyer, les liens formés entre les classes et les individus d'une façon d'autant plus étroite que plus étroite était l'enceinte où s'écoulait la vie commune dans sa tranquille médiocrité...

Telle est bien, si je ne me trompe, la source principale de cet esprit provincial que certains relèvent comme trop fortement ancré chez les Savoyards. J'entends dire parfois que nous sommes des *particularistes ?* Je répudie la qualification, si elle doit être le synonyme de gens faisant bande à part, s'isolant en boudeurs dans un coin de la maison, ayant conservé je ne sais quelle arrière-pensée, quel arrière-goût de leur condition antérieure, et, dans l'ordre de leurs affections, assignant à la province le pas sur la patrie.

De ce particularisme-là nous n'en voulons pas ; il ne nous

Digitized by Google

a pas un seul instant effleurés du jour où, librement, nous avons disposé de nos destinées ; et nous croyons avoir suffisamment prouvé de quelle façon les Français de Savoie savent tenir leurs engagements quand la patrie menacée sonne au drapeau et même quand il s'agit, en pleine paix, d'affronter la mort, l'hiver, à 2,500 mètres d'altitude, loin de la griserie des batailles, aux prises avec l'Alpe qui menace toujours et avec le devoir militaire qui ne recule jamais !...

Mais si *particularistes* s'applique aux sujets loyaux d'une grande nation, jaloux du petit nom qu'ils portent, énamourés des horizons et des splendeurs du petit pays où ils sont nés, fiers des grands souvenirs qu'il rappelle, désireux d'en accroître le patrimoine d'honneur et de contribuer ainsi à la « prospérité morale » et à la glorification de la patrie commune, nous pouvons accepter le mot et nous en parer.

Oui, de ces particularistes-là nous en sommes comme tous ces bons Français de Bretagne, de Normandie ou de Provence qui, à l'ombre du drapeau national, ont un amour plus concentré et, en quelque sorte, plus intime pour leurs falaises battues par l'Océan, pour leurs vergers égayés par la frondaison des pommiers à cidre et pour leurs champs d'oliviers, célébrés par la muse des Roumanille et des Mistral.

Nous avons, nous autres Savoyards, le culte et la nostalgie de la montagne. Rien ne vaut, à nos yeux, ces masses chaotiques qui s'élèvent vers le ciel comme les flots pétrifiés d'une mer en furie. Rien n'égale ces grâces de fleurs, ces verdures de pâturages, ces flèches de sapins, ces parures d'eaux cristallines, ces limpidités de lacs qui tapissent les flancs de nos Alpes ou dorment à leurs pieds ; cet enche-

Digitized by Google

vêtement harmonieux de lignes brisées, ces rochers nus et ces prairies luxuriantes, ces murailles rectilignes et ces étages gracieux, tour à tour noyés de brume et baignés de lumière. Rien ne vaut cette féerie incessamment renouvelée, ces aurores, ces pleins midi, ces couchers de soleil où les pans des contreforts alpins renvoient à l'œil, en une série de métamorphoses, toute une gamme de nuances polychromes ; de telle sorte que, dans leur immuable majesté, les Alpes, nouveau Protée, ne lassent jamais, parce qu'elles changent d'aspect à chaque heure du jour...

Telle est, chez nous, la seconde cause génératrice de l'esprit provincial. On a, en effet, depuis longtemps observé qu'il existe de préférence dans les régions dont l'image se grave plus profondément au cœur de ses habitants, dans celles auxquelles les grands spectacles de la nature donnent un cachet spécial qui ne se retrouve nulle part ailleurs.

La plaine, avec sa monotonie, engendre la lassitude et provoque l'indifférence. Quand on la quitte, on est sûr de la retrouver à cent lieues identique à elle-même :

Plaine que des plaines prolongent...

La montagne n'est jamais banale ; elle est le premier et reste le dernier amour de ceux qui y sont nés. Aussi voyons-nous nombre d'enfants de la Savoie, après toute une vie passée au milieu des splendeurs de Paris ou des agitations fiévreuses du Nouveau-Monde, revenir au pays natal pour y revoir, aux jours de la vieillesse, les paysages inoubliables qui ont servi de cadre à leur berceau.

Digitized by Google

II

Mais cette influence physiologique se combine elle-même avec cette autre, purement morale et en quelque sorte *atavique*, dont je voudrais en quelques mots dégager les origines et la nature avant qu'elle ne s'efface sous l'action de l'endosmose inévitable que le temps, dans sa marche incessante, est appelé à produire entre l'unité que nous sommes et le tout auquel nous adhérons.

Ici même, à la séance publique du 17 décembre 1896, mon éminent prédécesseur, M. le général Borson, disait en cette langue de trempe si vigoureuse et si délicate à la fois qu'il manie avec tant de virtuosité :

« La Lorraine, annexée à la France un siècle avant nous, a conservé un culte de souvenir pour sa dynastie, dont le roi René a représenté la bonté et le roi Stanislas la valeur et la loyauté chevaleresques. Sa statue équestre décore la place publique de son ancienne capitale et Nancy garde pieusement les tombeaux de la Maison de Lorraine, comme Hautecombe ceux de nos anciens princes de Savoie. Aucune province n'est plus fière de son passé ; car c'est la Lorraine qui a donné à la France Jeanne d'Arc, la vierge martyre qui resplendit de la double auréole de la sainteté et du patriotisme. »

A notre tour, nous pouvons dire, — et ce parallèle était esquissé par moi en terre lorraine, le 31 juillet dernier,

Digitized by Google

dans une solennité à laquelle « l'Evêque de la frontière », notre illustre compatriote, Mgr Turinaz, avait fait au Président de notre Académie le très grand honneur de l'inviter à prendre part :

Si un Lorrain, Gérard d'Alsace, a fondé la maison qui occupe aujourd'hui le trône d'Autriche, un Savoyard, Humbert aux Blanches Mains, a été, au XI[e] siècle, le fondateur de la plus vieille maison royale de l'Europe.

Si la Lorraine a ses *Grands Chevaux*, l'une des plus pures incarnations de la noblesse française, la Savoie a ses vieilles maisons à l'une desquelles la légende prête l'orgueilleuse et originale devise : *Antè natum Christum jàm baro natus eram !*

Si la Lorraine a donné à la France Jeanne d'Arc, la vierge martyre, la Savoie lui a légué François de Sales, le doux évêque de Genève, qui resplendit « de la double auréole » de la sainteté et du génie littéraire.

Oui, la Lorraine et la Savoie ont, en quelque sorte, la même histoire et deux histoires également glorieuses.

L'une et l'autre, elles ont eu de longs siècles d'autonomie.

L'une sur le grand chemin d'Allemagne, l'autre sur la grande route d'Italie, elles portent la forte empreinte des gestes historiques de l'Europe, servant tour à tour de champ de bataille aux armées et d'enjeu aux combinaisons de la diplomatie.

L'une et l'autre, elles ont été plus d'une fois en lutte avec la vieille France et l'histoire nationale commence pour elles plus tard que pour les autres unités de l'agglomération nationale ; mais, l'une et l'autre, elles étaient prédestinées à venir compléter la patrie française et à lui apporter les

Digitized by Google

gloires de leur passé, les richesses de leur sol, le courage militaire et le dévouement à toute épreuve de leurs enfants.

L'une et l'autre, jusque dans leurs destinées nouvelles, elles tiennent à honneur de conserver, sous un loyalisme absolu, le particularisme de leurs souvenirs et ce caractère droit, sérieux, réservé, tissu de bon sens, de bonhomie narquoise et de pénétration fine, qui les rend insensibles aux battages des charlatans, aux *bluffs* des politiciens, et qui fait de nos deux pays sur la frontière une sentinelle vigilante contre l'ennemi du dehors et une barrière contre les utopies, les démolitions et les ruines des ennemis du dedans !... [1]

Chaque race a, en effet, des traits spéciaux. La nôtre, entre toutes, suivant le mot de Joseph de Maistre, a « sa marque bien authentique ». Cette patine formée sur le granit solide et résistant de notre génie national par une accumulation de traditions séculaires, de concepts transmis de père en fils, d'existences tournant dans le même cercle et de relations resserrées dans le même enclos, subsiste encore, au bout d'un demi-siècle de fusion. C'est dire qu'au lendemain de l'annexion de 1860 elle a dû apparaître aux yeux de nos nouveaux compatriotes avec une crudité de ton qui des Savoyards a fait parfois des Benjamins ombrageux, susceptibles à outrance en tout ce qui pouvait toucher à la considération de la communauté, jaloux qu'ils étaient de justifier la libre accession à la patrie de leur choix par la démonstration des mérites collectifs et de la non infériorité de leur race.

[1] *Sur la frontière.* — Discours prononcé par l'auteur à la distribution des prix du collège de La Malgrange, près Nancy, le 31 juillet 1901.

Digitized by Google

Ce sentiment-là, il est profondément respectable. Il s'appelle l'émulation à l'école, le point d'honneur à l'armée : c'est le levier de notre histoire, le promoteur de ces gestes héroïques dont l'éclat rejaillit sur la patrie tout entière. C'est encore un des nôtres, le Général Borson, qui l'a proclamé en une formule superbe : « Le patriotisme de clocher fortifie celui qui a pour emblême sacré le drapeau national ». Et nous pouvons du même coup appliquer trait pour trait à la Savoie de 1860 ce que mon illustre prédécesseur a dit de la Savoie de 1792 : « Il y avait au centre de notre province un foyer latent de forces vives, des hommes préparés par leur éducation et leur tempérament à jouer un rôle sur un plus vaste théâtre et comme dans l'attente d'événements qui leur donneraient une sphère d'activité plus en rapport avec leurs moyens. »

L'éducation, — une éducation chrétienne et virile, — avait coulé dans un moule identique les membres égrenés de ces générations vigoureuses. De quelque milieu qu'ils soient sortis, vers quelque but qu'ils aient orienté leur vie, quelles que pussent être les tendances de leur esprit ou les nuances de leurs opinions, ces hommes avaient puisé à la même source le viatique qui permet à ce passant qu'est l'homme de marcher droit, de faire œuvre utile et d'accomplir sa destinée durant cette courte traversée qu'est la vie.

Le Savoyard de 1860 portait l'empreinte de la terre natale, de son passé, de ses croyances, de ses traditions et de sa situation intermédiaire entre deux peuples de race latine, présentant des affinités, mais aussi des dissemblances foncières. Il était sincèrement religieux : l'esprit philosophique du XVIIIe siècle n'avait pas exercé ses ravages dans une Arcadie catholique fermée aux divagations de Jean-

Digitized by Google

Jacques et aux ricanements de Voltaire, bien qu'elle renfermât les Charmettes sur son territoire et fût à la porte de Ferney. La tourmente révolutionnaire y avait passé, mais en y faisant moins de mal qu'ailleurs, parce que moins d'abus y avaient creusé moins d'abîmes. L'ordre et la paix religieuse rétablis avec le Consulat avaient ramené le calme au sein d'une population respectueuse de l'autorité, docile, facilement gouvernable, d'un tempérament essentiellement pacifique et conservateur au dedans, tandis qu'au dehors les fanfares de la première République et du premier Empire n'étaient pas pour effrayer les montagnards solides au feu qui cueillaient sur tous les champs de bataille de l'Europe une ample moisson de lauriers.

De 1815 à 1860, soit de la restauration piémontaise à l'annexion définitive, le Savoyard appartenant aux familles aisées était élevé dans les collèges tenus par les Jésuites à Chambéry et à Meylan, lesquels avaient une grande réputation et recevaient nombre d'élèves de l'ancienne France. Le Collège national leur succéda après la dispersion de la Compagnie de Jésus. Le plus fort contingent de la jeunesse scolaire se répartissait entre le Collège chapuisien à Annecy et les collèges ou petits séminaires dont étaient dotées la plupart des villes de moindre importance : Bonneville, La Roche, Rumilly, Thônes, Saint-Jean de Maurienne, Moûtiers.

A la sortie du collège, le jeune étudiant, s'il aspirait au barreau ou à la magistrature, passait ses examens de *maîtrise* devant un jury fonctionnant à Chambéry. Il faisait ensuite son cours de droit qui comportait obligatoirement le doctorat et cinq années d'inscription. Il lui était facultatif de passer la première dans la capitale de la Savoie

Digitized by Google

où il y avait une école. Les quatre dernières devaient être suivies à l'Université de Turin. Là fonctionnait cette belle et démocratique institution du *Collège des provinces* où des bourses étaient réservées aux étudiants méritants, mais peu fortunés.

Il fallait traverser les monts : voyage en diligence long de trois à quatre jours, mais combien gai et fertile en joyeuses aventures, illuminé qu'il était par le soleil de la vingtième année, avec ses étapes à Aiguebelle, à Saint-Michel, à Lanslebourg, puis l'ascension de la Ramasse, la descente vertigineuse sur la plaine de Saint-Nicolas, le long des lacets de cette « voie romaine » construite de 1803 à 1811, sur l'ordre de Napoléon Ier, par l'ingénieur Fabroni ; enfin, l'arrivée à Suse, dans ce beau pays d'Italie dont le Piémont formait le vestibule ! Autre terre, autres mœurs, autre monde. Le Savoyard ne dédaignait pas de s'y frotter. Il y était accueilli en enfant gâté et s'y conduisait parfois en enfant terrible ; mais, en réalité, il y passait en étranger. Il y gardait jalousement son cachet allobrogique, sa langue maternelle. Les règlements l'autorisaient à passer ses examens en français ; aussi s'empressait-il d'oublier le peu de piémontais qu'il avait pu péniblement apprendre, une fois de retour dans la Savoie natale, le pays rêvé qui constituait pour lui le bout du monde.

Education du premier âge, éducation classique, éducation universitaire, — le Savoyard avait été imprégné par cette action triple et successive de croyances religieuses et de principes politiques dont la salutaire influence ne devait jamais s'effacer. Il pouvait s'en écarter momentanément ; mais il y revenait insensiblement à mesure qu'il avançait dans la vie. Les *libéraux* d'alors (la qualification de *radical* n'avait pas encore été inventée) seraient d'affreux réaction-

Digitized by Google

naires à l'heure actuelle. Leur conception du progrès et de la liberté ne se séparait pas des devoirs envers Dieu, du respect de l'autorité et des bases fondamentales de l'ordre social. La religion, la propriété, la famille étaient des dogmes auxquels nul n'aurait eu la témérité de toucher, pas même ceux qui poussaient des reconnaissances, à l'extrême pointe d'avant-garde des idées nouvelles.

Sous le régime sarde, le jeune Savoyard, à sa sortie des écoles, avait pour principaux débouchés l'armée, la magistrature, les fonctions publiques et les professions libérales. Le commerce et l'industrie, emprisonnés entre la barrière des Alpes et le cours du Rhône, étaient languissants et ne suffisaient point à l'activité des jeunes gens friands d'aventures qui allaient s'établir *en France*, comme on disait alors, ou au-delà des mers, en Californie, au Mexique, à Buenos-Ayres ou à la Nouvelle-Orléans, d'où ils revenaient, après fortune faite, vivre leurs derniers jours au pays natal, quand, pour se donner l'illusion de ne l'avoir pas quitté, ils n'avaient pas fondé au milieu des pampas une agglomération baptisée du nom de leur paroisse de Savoie.

M. André Theuriet en a fait récemment l'observation; mais pourquoi faut-il que l'auteur du *Manuscrit d'un chanoine* ait cru devoir sacrifier, lui aussi, à la légende démodée qui fait le pendant de celle des *enfants noirs* ? « Les Savoyards chez eux, dit-il, ont les vertus et le caractère somnolent des *marmottes ;* mais, dès qu'ils sont transplantés, ils deviennent industrieux ; leur activité s'éveille, leur esprit s'affine et, comme ils restent économes, méthodiquement laborieux, ils amassent pour la plupart un capital rondelet dont ils reviennent manger les rentes dans leur vil-

Digitized by Google

lage. Ces déracinés ont tous l'esprit de retour et gardent à travers leurs pérégrinations l'amour du clocher. »

Le clergé séculier se recrutait dans les familles rurales, dont la plus chère ambition était de compter un prêtre parmi les enfants de la maison, un paysan *d'Eglise*, comme jadis les cadets de la noblesse; mais la bourgeoisie avait aussi ses entrées dans cette sainte phalange peuplée de vertus modestes et de mérites supérieurs, qui a l'honneur d'avoir maintenu intacte la réputation de la Savoie catholique et donné une sœur à la Bretagne.

L'armée avait de tout temps, elle aussi, attiré la jeunesse d'un petit peuple à l'esprit et aux goûts essentiellement militaires. Les plus savants, — une élite, — y entraient par la porte des écoles, et plusieurs, — nous en avons un glorieux survivant à nos côtés[1], — y sont parvenus aux sommets ; mais la plupart s'engageaient à 16 ou 18 ans, de préférence dans l'un des deux régiments de la Brigade de Savoie, et y gagnaient leurs grades à la pointe de l'épée. Si la graine des Aramis et des d'Artagnan y était clairsemée, que de Porthos et d'Athos parmi ces joyeux pourfendeurs ! La longue période de paix qui se déroula de 1815 à 1848 ne permit pas à tous de déployer leurs qualités guerrières sur les champs de bataille. Ce fut alors la vie de garnison, tantôt en Piémont, tantôt en Savoie, vie de manœuvres monotones, de prouesses athlétiques et de pantagruéliques beuveries; mais, à partir de 1848, on les retrouve se battant comme des lions partout où il fallait en découdre, en Lombardie et en Crimée, au cours des campagnes de 1848, de 1849, de 1855, de 1859...

[1] M. le Général de division Borson.

Digitized by Google

La magistrature était la carrière la plus recherchée par les jeunes gens de bonne famille. Noblesse et bourgeoisie s'y coudoyaient. Le mérite et l'ancienneté réglaient seuls l'avancement. On débutait par le poste de *juge de mandement* équivalant à celui de juge de paix, ou par un stage au *bureau* de *l'avocat des pauvres*, cette belle institution, remontant à une époque antérieure au XVe siècle, dont, au lendemain de l'annexion, M. Diffre, avocat général, faisait ainsi l'éloge à la séance solennelle de rentrée de notre Cour d'appel :

« Tous les législateurs ont introduit au profit des indigents des dispositions exceptionnelles, de manière à rétablir entre eux et leurs adversaires l'égalité de situation rompue par la pauvreté. Les princes de l'antique Maison de Savoie n'ont pas failli à ce devoir de protection envers leurs sujets indigents. Ils leur ont largement payé cette dette sacrée de la justice que la société contracte envers ses membres. Aussi ne peut-on se défendre d'un sentiment de respectueuse sympathie pour ces souverains qui témoignaient d'une sollicitude si vive et si libérale pour les classes pauvres ; et je comprends et j'honore l'attachement et la fidélité qui, jusqu'à la dernière heure, ont répondu à ces bienfaits. »

Le bureau des pauvres était dirigé par un *avocat*, assisté d'un nombre de *substituts* proportionné aux besoins du service et de *volontaires*, c'est-à-dire de jeunes avocats ayant déjà deux ans de stage et obligés de passer un an au *bureau des pauvres* avant d'être inscrits au tableau. Il se composait, en outre, d'un *procureur* ayant lui-même des *substituts* et des *volontaires*, dont la mission consistait à faire, sous les ordres de l'avocat, tous les actes de procédure.

L'*avocat des pauvres* avait le rang de sénateur ; généra-

Digitized by Google

lement il en portait le titre et jouissait du privilège de l'ancienneté, car il était bien rare qu'un siège au Sénat ne fut pas la récompense naturelle de ses services. Quant aux substituts, ils obtenaient comme avancement de passer, avec le même titre, au bureau de l'*avocat fiscal général* (procureur général) ou bien ils étaient appelés à une *judicature-mage* (présidence de tribunal civil).

On arrivait ainsi à son heure au Sénat et on y attendait tranquillement, sous la robe rouge, l'heure de la retraite. Le magistrat savoyard, instruit, consciencieux, indépendant, était donc assuré de faire toute sa carrière en Savoie. Parti d'un mandement de Maurienne, de Tarentaise ou du Chablais, il savait devoir aboutir un jour à Chambéry en passant par Saint-Jean, par Moûtiers ou par Thonon. Le Piémont n'existait pas pour lui ; la France, pas encore. Ni italienne de race, ni française de nationalité, la Savoie était *elle* ; son cirque de montagnes suffisait aux ambitions de ses enfants. De là l'instinctive répugnance, — presque l'épouvante, faite de timidité, d'amour invétéré du sol et d'horreur de l'imprévu, — que nos magistrats éprouvaient, après l'annexion, à accepter des postes, mêmes brillants et avantageux, dans les ressorts de l'intérieur de la France.

Les autres fonctions publiques ne partageaient pas alors la faveur réservée à celles de la magistrature. Elles étaient, tout d'abord, moins nombreuses et peu rétribuées. Certaines administrations, telles que celles des Forêts et des Douanes, n'étaient pas au même degré investies de la considération si légitime dont elles sont entourées aujourd'hui. Le Savoyard n'était pas encore devenu fonctionnaire : il s'y résignait faute de mieux, mais il se refusait obstinément à passer les monts.

Digitized by Google

En revanche, les professions libérales jouissaient d'un grand prestige. Pour nos paysans, il n'y avait pas de titre plus beau que celui d'*avocat* Le tableau de l'ordre, au Sénat, équivalait à l'Almanach de Gotha de la bourgeoisie savoyarde, à laquelle on pouvait appliquer déjà ce que M. Hanotaux disait hier de la bourgeoisie française en général qu'elle a « le goût des professions qui se rattachent à l'étude du droit et que l'on nommait, jadis, les métiers de robes[1] ». A la vérité, sur les appelés et les figurants, il y avait peu d'élus et les affaires se concentraient dans un nombre restreint de cabinets. Ici encore, la position, une fois conquise, devenait comme un fief où le titulaire n'avait qu'à se laisser vivre. Pas de plaidoirie orale : toute la procédure était écrite. D'innombrables actes à conclusions, hérissés de tous les *gérondifs* d'usage, préludaient à la lutte. Quand venait l'audience, l'avocat déroulait paisiblement les feuillets de son manuscrit, de même que le représentant du *bureau* qui, dans chaque affaire, déposait des conclusions longuement motivées. Les avoués étaient alors des *procureurs* ayant des substituts et pouvant se faire représenter par eux à la barre. Les notaires se recrutaient généralement dans les anciennes familles de la bourgeoisie locale, grosses ou moyennes propriétaires terriennes. Dans chaque petite ville, il y en avait quatre ou cinq, continuant une chaine plusieurs fois séculaire. Pas de grandes opérations, pas de gros profits, pas d'enrichissement rapide ; mais le notaire était un magistrat privé, conseiller des familles, secrétaire des communes, intermédiaire entre toutes les classes. Il augmentait les revenus de sa petite fortune des modestes profits d'une charge qui suffisait à son ambition.

[1] *Du choix d'une carrière.*

Digitized by Google

Marié dans son pays, *syndic* ou *vice-syndic, conseiller provincial* ou *conseiller communal*, honoré, estimé, le notaire savoyard vivait dans sa maison, vieille demeure garnie de meubles anciens et entourée d'un jardinet. Le caveau y était soigné « en honneur » et tous les grands crus de Savoie, les **1811**, les **1834**, les fioles survivantes du vin de la Comète y figuraient à leur rang. Il avait, de plus, *sa campagne*, envoyait ses fils chez les Jésuites ou au Petit-Séminaire, ses filles à la Visitation. Il faisait, une fois ou deux l'an, dans son *char de côté*, cette expédition au long cours qui s'appelait le voyage de Chambéry : celui de Lyon datait alors dans l'existence et l'embarquement pour Paris, bien que, chez nos vertueux bourgeois, il n'eût rien de l'embarquement pour Cythère, prenait les proportions d'un événement mythologique.

Les médecins, comme les avocats, commençaient leurs études à Chambéry ; mais ils allaient les achever à Turin, où des maîtres d'une haute valeur, tels que le professeur Riberi, les initiaient à tous les secrets de leur art. La France n'en était pas moins déjà pour eux le foyer de lumière et le centre d'attraction. Aussi allaient-ils fréquemment dans les universités françaises, à Montpellier et même à Paris, se faire recevoir docteurs au titre étranger et suivre les cliniques des grands hôpitaux.

Digitized by Google

III

Nous pouvons, à l'aide de ces divers éléments, Messieurs, nous rendre un compte exact de ce qu'était en Savoie la vie provinciale avant l'annexion de 1860. Beaucoup plus intense parce que plus renfermée, elle présentait avec les inconvénients de l'isolement les avantages de l'*individualité*.

Chaque petite ville avait une population plus dense, une société à elle propre, une sorte d'autonomie municipale. Pas une qui n'étalât avec orgueil ses franchises remontant au XII^e^ ou au XIII^e^ siècle. Pas une qui n'eût sa bourgeoisie, incrustée comme le lierre dans ses murs, y vivant largement et à peu de frais du produit de ses terres et des *redevances* de ses fermiers. Rentiers, notaires, médecins et fonctionnaires, tous faisant souche et ayant pignon sur rue, voisinaient dans une harmonie parfaite : ils se réunissaient simplement, sans apparat, mais de la façon la plus plantureuse, et compensaient par la cordialité des rapports l'étroitesse des horizons et la monotonie de l'existence.

Le curé et ses vicaires étaient reçus dans chaque maison en amis... au moins une fois l'an : commandement supplémentaire de l'Eglise que chacun s'imposait comme un honneur et une bénédiction. Au carnaval, les dîners succédaient aux dîners. Durant les vacances, les *équalis*[1], attelés à des

[1] L'*équali* est un char ingénieux et léger où huit personnes peuvent tenir à l'aise. L'arrière reçoit les bagages ; le siège de devant y est relié par deux banquettes transversales, très basses, où les voyageurs sont assis dos à dos. De là vient le nom de *dos à dos* sous lequel est encore connu ce véhicule disgracieux,

Digitized by Google

ragots du pays et conduits par de gros valets de ferme à la face joufflue, transportaient de campagne en campagne (on ne disait pas encore de villa en villa) des carrossées de convives. Aux vendanges, tout ce monde se retrouvait en Chautagne, au milieu des vignobles des bords de l'Isère, de l'Arc ou de l'Arve, le long du Léman ou du lac d'Annecy, échangeant des politesses dans les installations sommaires des celliers blanchis à la chaux : le jour à la chasse, le soir à table et la nuit au *tarot*[1]. Puis c'étaient, les dimanches d'été à partir de 1848, les exercices de la garde nationale, paradant sur la grande place et rivalisant avec les pompiers qui représentaient plus spécialement l'élément *codino*[2] et conservateur. Rivalité au surplus bien anodine et qui n'était

mais fort commode : il remplace avantageusement le *break* pour les attardés qui ne se piquent pas de snobisme.

[1] Jeu de cartes d'importation italienne qui est encore fréquemment joué en Savoie, bien qu'il n'y ait plus la même vogue qu'autrefois. Outre les quatre séries à signes variés *(deniers, coupes, épées* et *bâtons)* qu'il comprend comme les jeux de cartes communes, le *tarot* en offre une cinquième. Cette cinquième série est une suite de figures au nombre de vingt-deux. Vingt-une sont numérotées et prennent rang entre elles (sauf les numéros 20 et 1) par les chiffres dont elles sont marquées; mais elles portent des noms variés: le vingt-un s'appelle le *Monde ;* — le vingt, l'*Ange ;* — le dix-neuf, le *Soleil ;* — le dix-huit, la *Lune ;* — le dix-sept, les *Etoiles*, ainsi de suite jusqu'au numéro 1, qui porte le nom de *Baga* et qui vaut *cinq points* comme l'*Ange*, lequel prime le vingt-un. La vingt-deuxième de cette série s'appelle le *Fou* et vaut quatre points. Ces cartes numérales forment les atouts. Chaque série à signes variés a quatre figures: *roi, reine, cavalier* et *valet*, comptant pour 5, 4, 3 et 2 points, puis des cartes sans valeur spéciale de 1 à 10. Celles-ci sont communément réduites à un nombre de six seulement. Même ainsi simplifié, le jeu n'en comporte pas moins 62 cartes de grandes dimensions.

Ce jeu présente une foule de combinaisons et il est fort attrayant pour les joueurs qui en connaissent à fond le mécanisme assez compliqué.

[2] Rétrograde.

Digitized by Google

pas pour troubler le bon accord entre ces enfants du même terroir que les douceurs de la politique n'avaient pas encore transformés en lions rugissants.

* * *

A Chambéry, en revanche, la société présentait un tout autre aspect. La capitale de la Savoie était restée une véritable capitale. Jusqu'en 1848, un gouverneur piémontais, généralement choisi parmi les grands seigneurs d'outre-monts, résidait au Château et y menait un grand train de maison. A partir de cette époque, ces hautes fonctions avaient été réparties entre un *intendant général* et le général commandant la division militaire. La garnison comportait (nous parlons ici de la période immédiatement antérieure à 1860) un régiment de cavalerie, un régiment d'infanterie, un bataillon de *bersaglieri* [1] et une batterie d'artillerie.

La Cour d'appel de Savoie, héritière du vieux Sénat [2], comprenait un premier président, deux présidents de chambre, seize conseillers, l'avocat fiscal général et l'avocat des pauvres, ayant chacun un certain nombre de substituts, un greffier en chef et trois commis-greffiers. M. le Premier avait le titre d'« Excellence » et MM. les Conseillers celui de « Nos Seigneurs ». Les écoles de droit, de médecine et de pharmacie attiraient à Chambéry une jeunesse nombreuse et ardente, composée de tous les étudiants qui se destinaient à la magistrature, au barreau, à la médecine ou aux offices de procureur et de greffier.

[1] Ce corps d'infanterie légère avait été créé par brevet royal du 18 juin 1836, à la demande du général Alexandre de La Marmora, mort pendant la guerre de Crimée.

[2] A partir de 1848.

Digitized by Google

Les cérémonies du culte avaient déjà, à la Cathédrale, une splendeur toute romaine. Monseigneur l'Archevêque, entouré des chanoines du vénérable Chapitre Métropolitain, dont les camails d'hermine sur fond violet semblaient faire un synode de prélats, officiait aux grandes fêtes au milieu d'un appareil pompeux. Les orgues, rivalisant de puissance avec celles de Fribourg, accompagnaient les chants d'une maîtrise de l'école italienne. De grands orateurs, l'abbé Comballot, Mgr Mermillod, le Père Lavigne, se faisaient entendre dans la chaire et, devant un auditoire transporté mais rebelle aux démonstrations extérieures, modulaient les superbes accents de l'éloquence sacrée dans la langue de Bossuet et de Bourdaloue.

A la Fête-Dieu, la Cour en robes rouges, l'intendant général et toutes les autorités suivaient le dais que précédait un peloton de carabiniers[1] à cheval, le chapeau en bataille orné d'un plumet bleu et rouge. La garnison rendait les honneurs et exécutait des feux de salve sur la place Saint-Léger que le comte Pillet-Will, un Savoyard d'origine, venait de doter[2] d'une horloge monumentale.

La messe militaire, célébrée prestement le dimanche, à onze heures, par un aumônier piémontais, était suivie d'un défilé sur cette même place où se concentrait déjà alors la vie municipale ; puis les troupes rentraient à la caserne au son de la marche royale dont les fifres ponctuaient les trilles de *rinforzando* stridents ; et, au tournant des rues, le « haut tambour-major au panache superbe » du régiment de Coni lançait sa canne à toute volée pour la recevoir du ciel, deux pas plus loin, d'une main distraite et triom-

[1] Gendarmes.
[2] En 1852.

Digitized by Google

phante, dans le parterre mouvant des gamins ahuris qui trottinaient à ses côtés.

Les fringants officiers des chevau-légers de Novare, d'Alexandrie ou de Montferrat, tirés à quatre épingles sous leurs uniformes d'une élégance un peu raffinée ; ceux de bersagliers, avec leurs tuniques flottantes et leurs chapeaux coquets ornés d'un panache de plumes vertes, tenaient le haut du pavé et se pavanaient dans les salons du gouverneur où seule la noblesse était admise.

Chaque jour, durant l'été, à cinq heures, la garnison venait à la parade le long de la grande allée rectiligne du Verney, plantée d'arbres séculaires. Les musiques s'y faisaient entendre et le Tout-Chambéry ne manquait point d'aller jouir du spectacle. L'hiver, de cinq à sept heures, la rue des Portiques, rivale de celle de Turin, recevait l'affluence des oisifs qui venaient y faire les cent pas, deviser des nouvelles de France ou déchiffrer dans la vitrine de Perrin le titre du dernier volume de Paris. Dans les cafés, les fortes têtes s'excitaient à la lecture du *Constitutionnel,* de l'*Indépendance belge* ou du *Courrier des Alpes.* Il y avait bien la *Gazetta piemontese ;* mais pas un habitué sur cent n'était capable de lire le piémontais dans l'original.

Le Grand-Café, celui qu'au XVIIIe siècle on appelait le *Casin* ou le *Caffé de la Grande Place*, était déjà le rendez-vous des officiers de la garnison. On y venait déguster le vermouth de Marendas. Les nuits se passaient souvent, trop souvent peut-être, à gaspiller des fortunes dans ce salon du premier étage, dont les murs, s'ils parlaient, pourraient raconter les parties de baccara épiques qui s'y sont jouées entre gentilshommes des deux versants des monts.

Ici même, de loin en loin, l'Académie de Savoie conviait à des intermèdes d'un autre genre une société qui se piquait

Digitized by Google

de conserver les traditions d'élégance, de culture littéraire et de bon goût que lui avait léguées le dix-huitième siècle. On y entendait des vers d'Auguste de Juge, des dissertations historiques de Timoléon Chapperon ou de Léon Ménabréa, les discours du marquis Léon Costa de Beauregard et du comte Greyfié de Bellecombe, les rapports d'une finesse attique du Dr Guilland encadrant les communications scientifiques de Louis Pillet, du chanoine Chamousset ou de l'abbé Vallet.

Les Chevaliers-tireurs, qui portaient alors un splendide uniforme écarlate sur fond noir, l'épée, le chapeau gansé et les épaulettes d'or à gros grains, donnaient un bal annuel, toujours très réussi. Dans la société aristocratique et dans la société bourgeoise, qui formaient deux classes bien distinctes, de nombreuses réceptions égayaient la saison d'hiver. Quand venaient les beaux jours, on s'en allait en voiture passer la soirée à Aix-les-Bains, dans les salons du Cercle, auquel Victor-Emmanuel avait fait don de son portrait et de celui de la reine Marie-Adélaïde, ou dans ceux que Bias avait ouverts et qui sont devenus la Villa des Fleurs. Notre grande station thermale n'était pas encore la rivale de Vichy ; mais une société d'élite la fréquentait. Pour tout dire, en tant que ville, Chambéry était plus brillant et plus animé qu'il ne l'est aujourd'hui.

* * *

Et pourtant tout cet entrain factice dissimulait une sorte de malaise : il ressemblait à la vie qu'on mène à bord des transatlantiques quand, pour tromper l'ennui d'une longue traversée, on organise des fêtes aux heures où le gros temps ne secoue pas trop l'équipage et les passagers. La Savoie était en route pour la France ; elle a

Digitized by Google

abordé librement au port, et cette fois, suivant le mot du marquis Costa de Beauregard[1], « elle ne repassera pas les Alpes. »

Jamais, en effet, les deux peuples *piémontais*, bien qu'attachés l'un à l'autre par une vie commune plusieurs fois séculaire, ne s'étaient fondus en un seul peuple. « C'est la langue, disait Joseph de Maistre, qui fait les préjugés ». On peut ajouter, en poussant la pensée du grand homme, que c'est la langue qui fait les nationalités. Le Piémont était italien ; la Savoie était française : voilà pourquoi elle ne s'est jamais « *piémontisée.* »

En dépit de son attachement à la Maison qui porte son nom, qui a eu chez elle son berceau, qui y conserve ses tombes et qui y a laissé le pieux souvenir d'un gouvernement absolu de nom, mais libéral de fait ; en dépit de la fraternité d'armes, de luttes et d'épreuves, la Savoie tournait instinctivement le dos aux Alpes pour aller vers la France. Unie au Piémont, malgré la sollicitude paternelle de nos anciens princes, elle n'était qu'une colonie négligée par la métropole et ne pouvant se suffire à elle-même dans l'enceinte de granit et d'eau qui, de toutes parts, l'enserrait. Elle végétait, s'atrophiait, n'avait ni débouchés, ni commerce, ni industrie, ni avenir.

Mais au-delà du Rhône, à quelques mètres de distance, s'ouvrait le grand pays dont la langue, la littérature, les mœurs étaient les siennes, la nation charmeresse et conquérante d'âmes, qui exerçait sur elle une attraction invincible : celle avec laquelle les Dessaix, les Dupas, les Pacthod, les Chastel, les Decouz, les Curial s'étaient couverts de gloire dans leurs chevauchées à travers l'Europe ; celle qui avait

[1] *Discours prononcé, au nom de l'Académie française, à l'inauguration du Monument de Maistre.*

Digitized by Google

été dans le monde la messagère de la liberté ; celle qui, depuis des siècles, portait en Extrême-Orient le flambeau de la civilisation chrétienne et le drapeau protecteur des intérêts catholiques. Le Savoyard, qui n'avait jamais pu devenir Piémontais, se réveillait du jour au lendemain Français sans effort, parce qu'en réalité il l'était déjà.

Est-ce à dire que, malgré cette identité de race et cette fusion anticipée, il abdiquât son originalité propre au point qu'en changeant de nationalité il fît peau neuve et reniât le vieil homme ? La France ne songeait pas plus à lui demander un pareil sacrifice que lui n'y eût consenti. L'unité française ne ressemble-t-elle pas, d'ailleurs, à l'une de ces merveilleuses mosaïques qui sont la gloire de l'art vénitien ? Elle se compose, en effet, de pièces détachées qui, par la diversité même de leur origine, la variété de leur aspect, la différence de leur nature, l'opposition de leurs teintes, contribuent à en assurer l'harmonie et en constituent à la fois la force, la grandeur et l'incomparable beauté.

Le Provençal ne ressemble pas au Breton ; ni le Bourguignon au Picard ; ni le Lorrain au Normand. De même le Savoyard se distinguera de ses aînés et de ses voisins les plus proches, le Dauphinois, le Bugiste et le Bressan. Tous sont également Français ; mais, suivant le mot du *Prince d'Aurec*, il y a la manière !... Celle du nouveau venu vaut bien bien celle des premiers arrivés. Si son loyalisme national coexiste avec l'amour de sa province, ne nous en plaignons pas : ceux-là sont les meilleurs d'entre les citoyens qui concrètent l'image de la patrie dans les horizons familiers, dans le clocher, le terroir, le pays natal, dans ce cercle plus restreint d'êtres et de choses au milieu duquel chacun est appelé à vivre, à lutter, à travailler, à produire et à dormir, à l'ombre de la croix, son dernier sommeil.

Digitized by Google

IV

Ce sentiment, Messieurs, a fait notre force et il nous explique l'aisance, — je pourrais presque ajouter la distinction et le bon air, — avec lesquels les « Cadets de Savoie » se sont adaptés à leur condition nouvelle. Non sans orgueil, nous les avons vus, ces annexés, — tout en conservant fièrement leur type d'autochtones, — pénétrer sans embarras comme sans éblouissement naïf dans la patrie retrouvée ; la servir avec héroïsme aux jours de guerre, avec talent et dévouement aux jours de paix ; donner à l'épiscopat des prélats qui incarnent l'éloquence enflammée et le patriotisme intégral à la frontière ; à l'armée des généraux qui, dans leur magnifique hiver, en restent l'honneur ; à la magistrature de dignes successeurs des grands chanceliers d'autrefois.

Nous les avons vus se faire un nom dans la littérature et forcer les portes du Palais Mazarin ; se couvrir de lauriers à l'Institut ; mériter les plus hautes récompenses aux concours généraux des Facultés et des Lycées de France ; se révéler orateurs à la barre et dans la chaire, maîtres à l'Université, tour à tour ingénieurs, écrivains, géologues, chimistes, explorateurs, polémistes, romanciers, poètes... voire même ministres à leurs heures, — tenant haut et ferme dans toutes les situations, les plus brillantes comme les plus effacées, le drapeau de leur petite province.

Qui a fait ce miracle ? C'est l'esprit provincial, l'amour-propre de clocher, l'ambition de montrer qu'après tout ces

Digitized by Google

Savoyards, — que certains géographes de Montmartre considéraient comme un peuple pasteur de race non définie, dont l'éducation restait à faire, — ne le cédaient en rien à ceux auprès desquels ils venaient s'asseoir à la table commune.

Saluons-les bien bas, Messieurs, ceux des nôtres qui, à une époque de transition, ont su concilier l'amour qu'ils devaient à la patrie avec la sollicitude jalouse dont ils ont entouré leur berceau Saluons-les ; car l'esprit qui les a animés tend lui-même à disparaître ou tout au moins à subir une métamorphose.

Qui reconnaîtrait dans la Savoie de 1902 la Savoie de 1860 ? Sillonnée d'un bout à l'autre par un réseau de voies ferrées et de routes magnifiques, couverte d'usines dont le nombre s'accroît chaque jour, elle va devenir, si elle ne l'est déjà, un pays de grande industrie. Déshéritée pendant des siècles, la terre de la « houille blanche » va prendre sa revanche et capter un Pactole dans les torrents qui gercent les flancs de ses montagnes et dévastent ses vallées. L'aisance est maintenant répandue dans les classes moyennes. La *tiretaine*[1] ne se retrouve plus qu'au Musée des costumes. La *frontière*[2] de nos montagnardes subit les assauts des grands magasins du Louvre, du Bon Marché et de la Samaritaine. Le pain blanc a remplacé le pain noir ; la viande fraîche, le quartier de porc salé. Au sein des populations rurales, au point de vue de la prospérité matérielle, la situation de la Savoie française n'est plus à comparer avec celle de la Savoie colonie piémontaise...

Mais toute médaille n'a-t-elle pas son revers ? A ce pro-

[1] Etoffe grossière de drap tirant sur le blanc, qui servait au vêtement de nos paysans.

[2] Coiffure à la Marie Stuart.

Digitized by Google

grès certain et indéniable répond un nivellement que peuvent regretter les hommes qui, comme nous, estiment que la richesse d'un pays ne réside pas uniquement dans les matières premières qu'il renferme et dans les bénéfices qu'il réalise. La vieille Savoie a vécu. La petite ville est morte. La campagne se dépeuple. L'uniformité de la mode de Paris se substitue à l'originalité des costumes nationaux. La vie provinciale d'autrefois n'est plus qu'un souvenir. Les centres attirent tout à eux. Les goûts, les habitudes et les mœurs se transforment. Nous devenons *quelconque* alors que nous étions *quelqu'un*.

Faut-il s'en étonner? Non; car notre province subit ainsi la loi commune, le contre-coup de cette force mystérieuse qui semble entraîner dans un tourbillon vertigineux, non seulement les individus, mais les continents et les peuples.

De nos jours s'opère une révolution *mondiale*, pour nous servir du barbarisme récemment consacré par la langue parlementaire. La suppression des distances provoque entre les nations un échange plus actif de relations politiques, intellectuelles et commerciales. Dans un même pays, la rapidité des moyens de transport entraîne une fusion plus intime, des points de contact multipliés et par conséquent une assimilation chaque jour plus grande.

Soyons, Messieurs, de notre temps. Prenons-le tel qu'il est, avec ses bons et ses mauvais côtés. Avouons, en dépit de tous les chers *ressouvenirs* des choses disparues, malgré le charme archaïque de ces parfums de lavande qui s'échappent de nos vieux tiroirs, — avouons qu'il fait bon, par exemple, s'endormir dans un rapide, au pied des Alpes, avant minuit... et se réveiller neuf heures après sur les

Digitized by Google

bords de la Seine ; qu'il est doux de pouvoir à des centaines de lieues correspondre en quelques minutes avec des êtres aimés et même entendre leur voix. Que diraient nos anciens s'ils revenaient de l'autre monde ? Pour nous, qui appartenons encore à celui-ci, reconnaissons bien franchement que le télégraphe ne nous fait pas regretter l'*ordinaire* et que, s'il nous fallait remonter dans les patâches du bon vieux temps, nous serions les uns et les autres capables de dresser des barricades et de faire une révolution...

Mais si l'on peut, si l'on doit dans une large mesure applaudir à ces nouveaux aspects du progrès moderne, n'est-il pas bon, que dans chaque province ainsi élargie, libérée et en quelque sorte prolongée, se dressent des institutions qui, gardiennes de son histoire, le soient par là-même de ses dieux-termes et de son patrimoine moral?

Telle est, Messieurs, la raison d'être de ces sociétés savantes dont le bienfaisant réseau englobe tout notre territoire : il fait équilibre et contrepoids à celui de ces voies ferrées dant la force centrifuge nous entraine et nous pousse au dehors sur les ailes du vent. La décentralisation littéraire nous ramène et nous maintient au dedans, *at home*, comme disent les Anglais, en enseignant aux générations nouvelles que, dans le monde devenu trop petit pour la fiévreuse activité de l'homme, rien ne vaut le coin de terre où la Providence vous a fait naître.

* * *

Le nôtre, Messieurs, sans avoir la prétention d'éclipser ses voisins ni de se hisser au premier rang, a son originalité,

Digitized by Google

son charme savoureux et sévère. Ceux qui l'habitent sont de bonne et vieille race. La maison peut manquer de confort et d'élégance, l'escalier en est humide et sombre ; elle n'a rien de l'immeuble de rapport où, sous un luxe criard et banal, on gèle l'hiver, on étouffe l'été et où l'on est à l'étroit en toute saison ; rien de ces bâtisses *modern style* dont un homme d'esprit écrivait récemment qu'elles sont « toutes égales, toutes comme des militaires, le nez ne dépassant pas l'autre et le petit doigt sur la couture du pantalon ».

Mais la nôtre défie les siècles. Elle est bâtie à chaux et à sable. Les murs sont épais et solides. La décoration est sobre et de bon goût. A l'intérieur, on a parfois des surprises Il y a çà et là tel motif d'architecture, tel trumeau historié, telle porte gothique, telle statuette d'ivoire, telle toile de maître, tel bahut Henri II, telle console Louis XIV, tel chiffonnier Louis XVI qu'un milliardaire américain ne possédera jamais dans son palais de parvenu.

La maîtresse de maison est une grande dame poudrée à frimas : assise sur son fauteuil en velours d'Utrecht, dans le vieux salon familial où sont appendus les portraits des ancêtres, elle sourit à l'avenir ; mais elle aime parfois à raconter à ses petits enfants les histoires du temps passé. Elle leur enseigne à aimer Dieu, l'armée et la patrie, à professer comme leurs pères le culte du vrai, du beau et du bien et à regarder en haut, quand tant de sollicitations extérieures les poussent à ne songer qu'à l'heure présente et à incliner vers la terre l'*os sublime* fait pour interroger les cieux.

Cette grande dame, — vous l'avez reconnue, Messieurs, — c'est la Savoie. Si je ne craignais de nous faire trop

Digitized by Google

d'honneur, je dirais que notre Académie est son intendante, la conservatrice de sa galerie de tableaux, de son musée, de ses archives, la distributrice de ses récompenses.

L'intendante est elle-même une petite rentière de 82 ans bien sonnés qui, ne risquant pas de mourir d'inanition ni d'être obligée de finir ses jours à Saint-Benoît, emploie à l'accomplissement de sa mission patriotique les revenus qui lui viennent de la générosité du général de Boigne et l'intégralité de la subvention annuelle que lui sert le Ministère de l'Instruction publique, fidèle observateur et gardien de nos droits acquis.

Sur l'échelle de la richesse, notre Académie prend rang aux côtés de celles de Lyon et des Jeux-floraux de Toulouse. Elle dispose, en effet, de fondations importantes.

La plus ancienne, celle du concours quinquennal d'histoire, dont le prix est de 750 francs, nous rappelle la mémoire d'un de nos fondateurs, d'un général ami des lettres, le comte de Loche, dont les traditions sont noblement conservées dans nos rangs par le savant historien de Grésy-sur-Aix et d'Aix-les-Bains.

Un avocat-poète, M. Guy, a fondé le prix alternatif de poésie et de peinture, d'une valeur de 400 francs. Un médecin patriote, le docteur Caffe, le parrain d'une de nos places, a institué le grand tournoi triennal de 1,500 francs sur un sujet abandonné au choix de l'Académie.

Enfin un de nos membres agrégés, — celui-là bien vivant, — M. Albert Metzger, le mémorialiste érudit de Mme de Warens, des Charmettes et du siège de Lyon, a célébré sa quarantaine de galante et originale façon, en prenant un brevet de longue vie que je recommande à tous les esprits élevés qui veulent susciter par l'émulation l'éclosion des talents jeunes et les efforts de l'initiative individuelle : il

Digitized by Google

a fondé un prix biennal, consistant en une médaille d'or de la valeur de cent francs et destiné à couronner l'ouvrage le plus méritant paru dans la dernière période écoulée.

Tels sont, Messieurs, les quatre concours dont nous avons aujourd'hui à décerner les récompenses. Je ne veux pas empiéter sur la tâche dont s'acquitteront si bien ceux de nos éminents collègues chargés de vous faire connaître et apprécier les divers travaux qui ont mérité les suffrages de l'Académie ; mais, comme le faisaient les anciens, j'ai tenu, une fois de plus, à marquer cette journée d'une pierre blanche, car elle va nous prouver que, dans notre pays de Savoie, la race des travailleurs obstinés, des esprits vigoureux et des imaginations poétiques, n'est pas plus éteinte que celle de ces vaillants petits alpins qui gardent notre frontière. La moisson que nous allons recueillir vous en fournira l'éloquent témoignage et elle restera pour l'avenir le gage de récoltes périodiques tout aussi fécondes.

C'est à cette œuvre robuste et saine que je convie notre jeunesse. Puisse-t-elle ressaisir le flambeau et le faire briller d'un éclat toujours plus vif !

Battue par le vent du scepticisme qui souffle et tend à déraciner les arbrisseaux et les chênes, sous l'avalanche qui, celle-là, procède d'en bas et ne descend pas des sommets, puisse-t-elle se cramponner aux solides croyances de ses pères et conserver avec elles ces illusions, cet entrain, cette joie de vivre, cette foi dans l utilité de l'effort, cette fraîcheur d'âme, ce goût des cimes et de l'air pur qui donnent à la vie son véritable prix !...

Puisse-t-elle enfoncer toujours plus avant le soc de la charrue dans une terre dont la richesse est inépuisable et

Digitized by Google

apporter ainsi à nos généreux Mécènes le plus bel hommage et la plus douce récompense que leur œuvre puisse ambitionner !..... C'est le vœu dans lequel se rencontreront, ici et au dehors, j'en suis sûr, tous ceux qui confondent avec nous, dans une même aspiration, la bonne renommée du pays natal et la grandeur morale de la patrie !

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE BIOGRAPHIE

DE 1900

(FONDATION DE LOCHE)

PAR

M. le Cte Eugène D'ONCIEU DE LA BATIE

Vice-Président

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE BIOGRAPHIE

MESSIEURS, MESDAMES,

Il y a quelques années, lorsque l'Académie m'appelait, une première fois, à l'honneur de rapporter ce concours, ma tâche était tout autre qu'aujourd'hui : après un demi-siècle d'existence, *la fondation de Loche* offrait encore les attraits de l'actualité : des ouvrages nombreux et importants s'en disputaient le prix. Avec *la fondation Caffe* un jour nouveau s'est levé sur nos écrivains, leur foule s'est tournée vers les rayons d'or de l'aube naissante ; ce concours est devenu celui de *biographie*.

Trop rares sont les courtisans des astres sur leur déclin ; un seul ouvrage nous a été envoyé : *La Biographie du général Dupas*, par MM. Ferdinand Dubouloz-Dupas et André Folliet.

Assurément, l'auteur bien connu de l'*Etude historique sur Dessaix*, se remémorant avec gratitude l'accueil déjà reçu chez nous et l'hospitalité de nos *Mémoires*, ne pouvait donner à son ouvrage un meilleur parrain que ce souvenir du passé ; et si nous éprouvons quelque surprise à voir Dupas introduit par Dessaix chez de Loche, nous n'en

Digitized by Google

applaudissons pas moins à l'évocation d'une figure trop peu banale pour demeurer plus longtemps dans l'ombre.

Grâce sans doute à MM. Dubouloz et Folliet, la ville d'Evian s'est souvenue de son illustre enfant ; et le voilà populaire désormais sous le glorieux surnom de *Général Z-En-Avant*, comme s'il incarnait ainsi la revanche du vieil esprit militaire français sur l'orthographe du maître d'école qui gagne les batailles.

Au 31 août dernier, le ministre de la guerre quittant Paris pour aller inaugurer la statue d'Evian, entendait, paraît-il, des gens se demander sur son passage qui pouvait bien être Dupas.

Il ne nous est pas permis d'ignorer le héros du pont de Lodi.

L'armistice de Cherasco signé, Bonaparte s'était mis en quête de l'armée autrichienne, en retraite par toutes les routes. Le 10 mai 1796, au matin, fuyards et vainqueurs entrent pêle-mêle dans les murs de Lodi ; et l'ennemi, profitant de ce que nous sommes un peu essoufflés par la rapidité de la poursuite, réussit à passer l'Adda.

A midi, c'est fait ; Bonaparte arrive pour trouver le corps autrichien fortement établi de l'autre côté d'un vieux pont, étroit, long de 200 pas, constamment battu par 14 pièces de canon.

L'obstacle est formidable, même pour une armée dans l'exaltation de la victoire ; cependant Bonaparte, ses dispositions rapidement prises, fait battre la charge : dans le tapage assourdissant de la canonnade, les carabiniers, presque tous savoyards, des 27e et 29e légers, au pas de course, s'élancent sur le pont — un feu terrible les couvre de mitraille..., ils hésitent et s'arrêtent. Dupas se jette en

Digitized by Google

furieux au milieu de la mêlée ; ses trait sauvages, sa barbe rousse, sa voix tonnante et sa stature gigantesque qui domine celle de ses soldats en imposent à tous. — Sa bouillante valeur entraîne les carabiniers. Lannes, Masséna, Berthier, Augereau viennent à la rescousse.

Quelques instants s'écoulent, le pont de Lodi est franchi. Rien n'arrêtera plus le vainqueur, et le nom de Dupas sera inscrit sur l'arc de l'Etoile.

Il l'était déjà, depuis assez longtemps, sur les contrôles de l'armée :

Né en 1761, le futur héros du pont de Lodi avait à peine 14 ans lorsqu'il s'était engagé au régiment de *Piémont-Dragons* où il servit neuf ans. Après deux années passées ensuite au service de Genève, il entre en 1787 à celui de France, dans le régiment suisse de Chateauvieux, où sont alors beaucoup de Genevois et de Savoyards ; fait avec ce régiment un séjour en Corse, et arrive enfin *à Paris, aux Gardes Françaises.*

Le dimanche des Rameaux, 17 avril 1791, Dupas, de garde dans les appartements du Roy, apprend avec indignation que la messe préparant à la communion pascale doit être célébrée par des prêtres réfractaires à la Constitution. Comme il menace d'un scandale, on envoie chercher *Bailly* et *La Fayette*, dont l'éloquence échoue contre une logique simpliste qui ne peut admettre qu'étant chargé de l'exécution des lois on soit des premiers à leur désobéir.

Nous vivons en un temps où *les tournants de l'histoire* se suivent de si près, qu'à toujours marcher en rond on est exposé à faire deux fois la même route : Dupas, revenant parmi nous, pour prendre la garde à l'Elysée, ferait-il grise mine au Père Du Lac s'il lui arrivait, par fortune, de l'y rencontrer ?

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, l'incartade valut à son auteur un congé absolu dont il profita pour fréquenter assidument les clubs. Sa place se trouve dès lors marquée dans la légion franche allobroge où il est bientôt admis avec le grade de capitaine-adjudant-major ; sa carrière commence : il entre en Savoie avec Montesquiou, fait la campagne de Provence, assiste à la première partie du siège de Toulon, à côté du capitaine Bonaparte, est envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis en 1796 fait la campagne d'Italie, passe le pont de Lodi et reçoit un sabre d'honneur.

Bonaparte, qui ne l'oubliera plus, l'emmène en Egypte où il commande les gardes à pied du général en chef.

Les trois années qu'il passe en Egypte sont parmi les plus glorieuses et les plus remplies de sa longue carrière. Nommé colonel et commandant de la citadelle du Caire, il s'y défend, pendant trente mois, contre les insurrections, la famine, la peste, et n'en sort qu'au jour de l'évacuation définitive avec 200 éclopés, restes de sa garnison.

Dès son retour en Europe, il se met à la parcourir en tous sens, *sabre au clair*. Jusqu'en 1809, on le voit partout : à Austerlitz, à Friedland, à Wagram, il trouve moyen d'être de toutes les grandes batailles. Puis, s'avisant soudain qu'il est grand temps de se reposer, il se marie et se cloître à Ripaille où il vit dans la retraite jusqu'à sa mort, en 1823.

A l'exception d'un passage aux Tuileries, marqué par les célèbres entretiens avec Madame la duchesse d'Abrantès, vingt-cinq années de sa vie s'étaient écoulées dans les camps. Combien on doit regretter qu'il n'ait pas occupé les loisirs de sa vieillesse à composer ses mémoires : poussés à la charge, avec ce faire pittoresque qu'on se plaît à lui attribuer, récits de guerre et considérations sur les événements auraient paru singulièrement en valeur.

Digitized by Google

Les gens qui en sont à se demander si pour faire son chemin en ce monde, il faut nécessairement posséder ses classiques ou si l'on peut se contenter d'être Anglo-Saxon, se seraient aperçu qu'il est une troisième solution au problème.

Enfin, MM. Dubouloz-Dupas et Folliet auraient eu en main les matériaux d'un livre intéressant.

Que d'épisodes, d'observations, de trais de mœurs, de faits nouveaux pour l'histoire auraient pu fournir la campagne d'Egypte, par exemple, ou le séjour de Dupas dans les territoires anséatiques ?

Que l'on souhaiterait, d'autre part, être initié à la philosophie du vieil Allobroge devenu comte de l'Empire et châtelain de Ripaille.

Combien il serait plaisant, pour les gens qui aiment à se faire dire la bonne aventure, de jeter un coup d'œil sur leur avenir, en parcourant d'avance, avec ce guide expérimenté, les étapes des conversions successives auxquelles ils se sentent, comme lui, tôt ou tard appelés.

Mais, en fait de conversion, peut-être bien Dupas s'en tenait-il à celle de la théorie militaire, que le chef indique d'un geste large du sabre, et que l'on doit pratiquer avec une égale aisance sur l'aile droite ou sur la gauche, selon les besoins.

Si, du moins, les événements militaires étaient traités par lui avec quelque ampleur !...

On a coutume de prétendre que l'obscur fantassin a qui l'on doit la victoire ne sait jamais à la fin de la journée si elle lui a été ou non favorable, si c'est son ennemi qui est en fuite ou si c'est lui. A Wagram, tout au moins, certains généraux de division n'étaient guère mieux renseignés. Le rapport de Dupas est absolument typique :

Digitized by Google

Il a marché sur un village dont il ignore le nom..., il s'y est battu, a été rejoint par une deuxième ligne..., ces lignes composées de corps de toutes les nationalités se sont tiré les unes sur les autres... Deux bataillons s'égarent et ne se retrouvent plus ; finalement on bat en retraite avec de grandes pertes... Voilà Wagram !

Et c'est ainsi que tournant un feuillet après l'autre, on arrive bientôt au fond du livre, désolé d'avoir appris si peu de choses à l'école d'un homme qui en avait tant vu et tant fait — en même temps plein d'estime pour le labeur consciencieux de deux écrivains qui ont su reconstituer et même rendre jusqu'à un certain point intéressante une vie tourmentée, sur laquelle ils ne possédaient que de maigres documents.

Toutefois, l'auteur de la biographie de Dessaix et des Volontaires de 1792 ne pouvait manquer de se rendre compte que son nouvel ouvrage n'a pas la valeur de ses aînés, et qu'aux beaux temps de nos concours d'histoire il aurait couru quelque risque de passer inaperçu.

L'heure de vous le présenter a donc été assez heureusement choisie.

Les courtisans des astres sur leur déclin savent qu'en cet instant fugitif où le soleil, avant de s'endormir, coule encore par l'échancrure d'un mont un dernier regard allangui, ses rayons inclinés allongent le contour des ombres, donnant ainsi du relief à certaines figures qu'avaient noyées la splendeur du jour.

Cette observation leur a été profitable.

Il nous a paru, en effet, qu'à deux auteurs, dont nous nous plaisons d'ailleurs à reconnaître l'impartialité et l'érudition, il convenait de tenir compte dans la plus large

Digitized by Google

mesure de l'heureuse initiative qu'ils ont prise, en attirant l'attention sur la mémoire d'un de nos plus valeureux compatriotes.

Et l'Académie a décidé de prélever sur le montant du prix de la fondation de Loche la valeur d'une médaille de 200 francs qui sera remise à MM. Dubouloz-Dupas et André Folliet pour leur Biographie du général Dupas.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

DE 1900

(FONDATION GUY)

PAR

M. l'Abbé Joseph BURLET

Membre effectif

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

MESSIEURS, MESDAMES,

Douze concurrents sont entrés en lice pour se disputer le prix de poésie. Ce tournoi littéraire offre un spectacle fort varié par la nature des exercices poétiques comme par la valeur des rivaux. En dix-neuf figures, tous les thèmes de l'escrime poétique sont à peu près épuisés depuis la solennelle épopée jusqu'à la modeste épître.

Les champions forment aussi des groupes très distincts : des profanes inexpérimentés et des pages présomptueux osent se mesurer avec les chevaliers de la lyre. Suivons, au gré de la fantaisie, les scènes diverses de cette joute pacifique.

Donnons congé d'abord à deux profanes qui font des efforts héroïques, peut-être, mais inutiles, pour manier la lyre, instrument léger et délicat que rebute un trop rude toucher. L'un d'eux nous raconte *La Légende d'Allinges Coudrée* (n° 3) : c'est un épisode de la guerre entreprise par les vaillants catholiques du Chablais pour défendre leur religion et leur foyer contre la tyrannie des fanatiques Bernois. Pour reproduire dans un vivant tableau cette glo-

Digitized by Google

rieuse épopée, pour redire les émotions religieuses et patriotiques des héros du Chablais, il fallait un aéde inspiré et maître dans son art — l'auteur de la narration envoyée au concours est malheureusement un simple rapsode, peu familiarisé avec les exigences de l'art littéraire.

Admirez, par exemple, le ton naturel et le poétique langage de l'allocution suivante prêtée à un vieux moine qui prêche la guerre sainte:

Frères, suivons-la tous cette mère héroïque. *(La Savoie.)*
Nos aînés sont tombés, ne plaignons pas leur sort;
De leur drapeau sanglant recueillons la relique.
Frères, la lance au bras! Frères, vengeons leur mort!

Ah! ne sommes-nous pas fils de l'Allobrogie
Dont le fer fit un jour trembler le fier Romain?
Dans nos veines leur sang fit couler l'énergie:
Debout! vaincus d'hier et vainqueurs de demain!

Pour berceau n'as-tu pas, Mère, un champ de bataille,
Toi dont Rhode à ses flots a chanté la valeur!
Mais, malgré tous tes monts, ta plus forte muraille
Est le cœur de tes fils sans reproche et sans peur.

Pour l'Eglise, jadis, tu sus tirer le glaive.
La croisade en tes fils trouva plus d'un héros.
O Savoie, à nouveau, pour Dieu lutte sans trêve,
Plus tard sous des lauriers doux sera ton repos.

Il serait cruel d'insister. — Son émule, d'égale valeur à peu près, n'a pas moins de prétention: lui aussi veut se hausser jusqu'à l'épopée. *La Grandeur du sacrifice de Saint Bernard* (n° 10), tel est le titre de sa composition. Ce sujet est développé sans ordre et sans couleur historique; le style est souvent incorrect, toujours terne; de froides exclamations tiennent lieu de toute inspiration. Voici, par exemple, comment l'auteur annonce la naissance de son héros:

Digitized by Google

Mais, que sont ces splendeurs, en face du manoir
Qui couronne le front de la belle colline
Dont le riche versant jusqu'à Menthon incline
Ses pampres et ses prés. Là naquit saint Bernard,
Choix de la Providence *ou serte du hasard ;*
C'est là que vint briller pour la gloire immortelle
De notre cher pays la plus pure étincelle
Qui jamais *n'ait* jailli de la divinité
Pour élever le rang de notre humanité.
Au pieux souvenir de l'auguste figure
S'effacent les beautés de toute la nature,
Ainsi qu'un brillant rêve *au fracas du tocsin !*

Cette incohérence des idées, cette pauvreté littéraire des expressions se retrouvent à chaque page. — Si la poésie est une fête pour l'esprit, on ne le soupçonnerait guère en lisant des vers comme ceux-ci :

Bernard a tout quitté, tout ce que l'homme envie
Dès qu'il sent de son cœur le premier battement,
Ce que dès sa jeunesse il poursuit ardemment,
Ce qu'étreint l'âge mûr ; ce que plus on regrette
Quand on sent osciller comme une faible aigrette
Son front jaune et ridé, ses quelques cheveux blancs ;
Ce qu'on voudrait porter au tombeau dans ses flancs,
Honneurs, fortune et toutes les délices
Que peut offrir le monde aux plus ardents caprices,
Ses parents, ses amis et le plus beau séjour
Que l'homme ait pu rêver pour cadre à son amour,
Son docte précepteur dont l'amitié l'honore,
Son père qu'il chérit, sa mère qu'il adore.

Laissons ces écoliers à leur jeu de patience pour entendre des chants plus littéraires et plus poétiques.

*
* *

Jeanne d'Arc ! (n° 6) — C'est une épopée, nous dit l'auteur ; épithète un peu lourde pour qualifier cette poésie

Digitized by Google

d'allure plutôt lyrique. Le poète débute par des sanglots qui rendent avec assez de naturel les angoisses de la France trahie par les siens, vaincue et humiliée par l'étranger.

L'Anglais ! Tout est perdu... tout... jusqu'à l'espérance.
Seigneur, ayez pitié du royaume de France !

Hélas ! ce n'était plus la France de Clovis
Toute inondée encor des eaux du baptistère.
Le grand Charles Martel, vainqueur du cimeterre,
Six siècles, reposait au cloître Saint-Denis.
Charlemagne était mort — et sa vaillante épée
Morte, elle aussi, pleurait son antique épopée.
Saint Louis n'était plus qu'un lointain souvenir.
Et, dans un jour de deuil, Isabeau de Bavière
Venait au Léopard d'ouvrir notre frontière.
Sombre était le présent, plus sombre... l'avenir.

Après avoir peint, en quelques traits pâles et même prosaïques, les désastres successifs infligés à la France, le poète nous montre l'humble bergère de Domrémy, s'offrant en holocauste :

Là-bas, dans un repli des Vosges, — une enfant
Qui paît ses blancs moutons dans la verte prairie,
S'agenouille — et, les yeux tournés vers le ciel — prie
Celui qui seul peut faire un peuple triomphant :
« Dieu de Judith, d'Esther et de Débora, parle !
Chasse l'anglais vainqueur du royaume de Charle,
Repousse l'ennemi d'un geste de ton bras !
Moi, Jeanne, je ne suis, Seigneur, qu'une bergère,
Mais, si pour triompher de la horde étrangère
Il fallait de mon sang, Seigneur, tu le prendras. »

Ces vers expriment assez bien la foi naïve et l'ardent patriotisme de Jeanne d'Arc ? mais le portrait de l'héroïne manque trop de relief. C'est d'ailleurs le défaut général de cette poésie correcte dont la versification est sûre, mais dont le style est dépourvu de ce coloris qui fait revivre les

Digitized by Google

hommes et les choses du passé. Cette imperfection est sensible, même dans les meilleurs passages, par exemple, dans le morceau final dont l'allure lyrique est excellente :

Fille d'un Dieu martyr, il faut que la souffrance
Consacre les vertus de la vierge de France.

Rouen !... c'est le bûcher après l'inique arrêt !
Le Rédempteur Jésus n'eut qu'un gibet infâme ;
L'Anglais ressemble au Juif : il faut que cette femme
Dont le glaive a sauvé la France qui mourait
Consomme sa jeunesse au milieu du supplice,
Il faut que de Warwick l'ordre affreux s'accomplisse !
Après tant de revers, est-ce trop d'un bûcher ?
Et la flamme envahit le corps de la victime
Qui sourit — achevant son monologue intime
Entre les bras du Dieu qui la venait chercher !
Le cœur battait encor... sans doute d'espérance.
O cœur de Jeanne d'Arc soit le cœur de la France !

Passons aux travaux plus savants, quoique un peu négligés, d'un maître ès arts poétiques, auteur de deux poèmes : *La Victoire de David* (n° 9) et *la Mort de Dalila* (n° 8). Dès le début, sans inutile digression, le poète place sous nos yeux le géant Goliath, terreur d'Israël.

Sur les deux monts voisins du val de Térébinthe,
Les deux camps ennemis dressaient leur triple enceinte.
Pendant quarante jours, les soirs et les matins,
Un géant s'avançait des rangs des Philistins ;
A pas lourds et pesants descendant la colline
Jusqu'au camp de Juda qu'un torrent avoisine,
Il dressait sa stature au pied du mont Secho.
Là, de sa mâle voix que renvoyait l'écho,
Il défiait Saül et les Israélites.
Son col était gemmé de pâles chrysolites ;
Sa tête supportait un grand casque d'airain ;
Une armure d'acier d'un éclat *souverain*
Recouvrait tout son corps de pesantes écailles
Qui sonnaient lourdement dans le choc des batailles.

Digitized by Google

Le *recouvrant* ainsi qu'une aile de condor,
Son bouclier pesait trois mille sicles d'or.
Son glaive défiait la plus solide trempe,
Et flamboyait au vent des combats ; — et la hampe
De sa lance semblait un tronc de bouleau fin.

Ce tableau est très vivant, malgré ses imperfections de détail. Voici le portrait de David : il est brossé avec plus d'art. Un jour, Saül

vit venir, pâle et le front candide,
Les yeux illuminés d'une beauté splendide,
David, fils d'Isaï, le gardeur de troupeaux.
Ses yeux d'azur étaient ineffablement beaux.
Il était mince et souple ainsi que les gazelles.
A son épaule blanche on eût cherché des ailes
Car il semblait un ange incroyant au péril,
Tant il était ensemble adorable et viril.
Il dit : « Je viens venger ces insultes infâmes ;
Je combattrai Goliath et serai triomphant. »
Saül, le toisant, dit : « Mais tu n'es qu'un enfant ! »
« Lorsque j'étais berger des troupeaux de mon père,
Un lion surgissant de quelque obscur repaire
Bondit sur mes chevreaux broutant dans le sillon :
Comme il en prenait un, j'ai tué le lion.

« Dieu qui m'a délivré de la bête sauvage
Vous sauvera par moi d'un injuste esclavage. »
Il avait dit cela, sans phrase, simplement,
Et, tandis qu'il parlait tranquille, en ce moment
Il avait dans les yeux comme un rayon de gloire
Qui — sans qu'on sut pourquoi — présageait la victoire.

Ecoutez encore cette scène animée et pittoresque : la rencontre de Goliath et de David :

Le géant, insulteur de Saül, fils de Cis,
Quand il vit cet enfant, releva les sourcils ;
Puis, cambrant sa poitrine et redressant sa taille,
Portant sur son front haut l'orgueil de la bataille,
Il cria : — « Suis-je un chien pour que cet avorton
S'en vienne à moi n'ayant pour arme qu'un bâton.

Digitized by Google

Retourne dans les prés conduire les chamelles,
Va traire les brebis aux pesantes mamelles,
Car j'ai pitié de toi, pauvre petit berger. »

Toujours en souriant, David arma sa fronde,
Dans le creux du bâton mit une pierre ronde,
Et — comme le géant venait à lui — très prompt
Il tira le caillou qui lui brisa le front.
Goliath de Geth tomba comme tombe un grand chêne.
Le vainqueur arracha son glaive de la gaîne,
Et frappant des deux mains, d'un formidable coup,
Avec sa propre épée, il lui trancha le cou.
Puis, poussant vers le ciel sa clameur triomphale,
Dans la pourpre du soir irradié d'or pâle,
Se dressant vers le mont, — toujours en souriant,
Il prit par les cheveux la tête du géant,
Et, le soir le baignant d'une gloire indolente,
Il balança dans l'air la tête ruisselante.

Les négligences encore fréquentes n'étouffent point la poésie qui se révèle dans toute cette pièce par le naturel du récit, le relief de l'expression et par le mouvement rhythmé de la phrase poétique.

Dans *la Mort de Dalila*, le même auteur, par une licence excessive, défigure trop le thème biblique : d'après le poète, en effet, c'est Samson lui-même qui se crève les yeux, afin de ne point subir le charme de Dalila au moment où il va la châtier. Le sujet est donc fictif, ajoutons qu'il revêt une forme dramatique saisissante. Samson, prisonnier des Philistins, grâce à la trahison de Dalila, vient enfin de briser ses fers : il est sorti de Gaza.

L'aurore se levait dans les cieux bleus et roses,
La nature humait la fraîcheur du matin ;
Peu à peu la lumière estompant le lointain
Affirmait les contours et dessinait les choses.

Digitized by Google

Les oliviers joyeux frémissaient mollement.
Samson laissait l'air pur dilater sa poitrine,
Et le parfum des fleurs qui frôlait sa narine
Lui remplissait le cœur d'un grand enchantement.

Il secouait à flots sa longue chevelure
Qui, dominant son front comme en rébellion,
Donnait à son visage un aspect de lion
Et s'en venait mourir sur sa large encolure.

Or il marcha longtemps. — Après la troisième heure
De ses yeux agrandis, il regarda les cieux,
Puis — avec son poignard — il se creva les yeux :
Son pied avait touché le seuil de sa demeure.

C'était là que dormait la Femme : c'était là :
Celle dont le regard comme un philtre ensorcelle,
Dont la blancheur de lis comme un lait pur ruisselle,
Celle qu'il ne faut pas aimer : La Dalila.

Et c'est pourquoi Samson redoutant sa faiblesse
S'est crevé les deux yeux pour ne pas la revoir.

Dalila ne soupçonne ni la présence de Samson ni ses lugubres projets : elle rêve, insouciante, dans un somptueux boudoir dont le poète nous donne une peinture un peu surchargée de détails techniques :

Dalila s'éveillait. Un doux reflet câlin
De l'aurore vermeille éclairait sa figure,
Et faisait miroiter l'onyx et la ligure
Qui fermaient sur son col la tunique de lin.

Des agrafes d'argent, de sardoine et d'agate
Joignaient les anneaux d'or d'écarlates rideaux.
Des hyacinthes mourant dans leurs vases pleins d'eau,
Fanaient au jour levant leur teinte délicate.

Sur le parvis posé, des tapis de jaguars
Mêlaient leur couleur fauve aux peaux noires des chèvres.
Dalila s'éveillait, entrebaillant les lèvres,
Regardant le ciel bleu de ses vagues regards.

Digitized by Google

Sa gorge transperçait les neiges de la gaze.
Noirs comme l'ombre sous les cèdres du Liban
Ses cheveux s'épandaient en magique ruban
Et caressaient l'oreille où brille un topaze.

La courtisane se met à chanter une romance d'un rhythme léger comme sa passion, mais dont l'inspiration est trop réaliste pour que nous puissions la reproduire ici.

Brusquement la chanson expira sur sa bouche,
Car la porte s'ouvrait. Les deux bras en avant,
Le sang sortant des yeux et les cheveux au vent,
Samson aveugle et fort marcha droit vers la couche.

A tâtons, il saisit le corps de Dalila,
Et, se ressouvenant de son immense affront,
Comme un lion blessé secouant sa crinière,
Il fit un grand appel à sa force dernière
Et cet effort corda les veines de son front.

L'œil noir de Dalila s'obscurcit de ténèbres.
D'un bras tenant ses pieds et de l'autre son cou,
Sur son dos frémissant, il posa le genou
Et, comme on casse un arbre, il brisa ses vertèbres.

Samson resta debout, comme un roc foudroyé.
.....
Et ses yeux ennuités pleurèrent tout à coup.

Rien de banal, on le voit, dans cette vigoureuse poésie dont le rhythme est souple et varié et dont l'expression est toujours colorée et vivante.

***

De cette sombre vision des temps bibliques, passons avec *Jeanne et Sylvain* (n° 5) aux scènes plus gracieuses de l'idylle.

Dès le deuxième pas, Pégase que monte notre poète

Digitized by Google

commet une incartade assez vive : il n'est point rétif cependant à l'impulsion un peu molle de son écuyer fort expérimenté, mais trop nonchalant.

Jeanne avait dix-sept ans : sa figure ravie
Peignait tous les espoirs que peut donner la vie.
Son œil clair, tout peuplé de fraîches visions,
Etait un lac d'azur, où les illusions
Avaient, sur le flot bleu, tendu leurs blanches voiles.
Avec, dans l'infini, pour phares les étoiles ;
Et toute l'innocence et toute la beauté
Illuminaient son front comme une aube d'été.

Quant à Sylvain, c'est un bûcheron, au cœur noble et fier, sans fortune et sans famille, voici son portrait :

Il vivait sans souci des jours — et sans jamais
Songer au lendemain, — heureux d'être sans maître,
De manger à sa guise, étendu sous un hêtre,
Et de boire à sa soif au flot clair d'un ruisseau,
Aimant à faire un somme à l'ombre d'un berceau
De feuillage — attentif à la chanson discrète
Des sapins doucement inclinés sur sa tête.
Il admirait surtout le cercle des saisons :
Le printemps qui revêt les champs de verts gazons,
Le radieux été, qui, dans les soirs d'ivresse,
Féconde les moissons de sa chaude caresse ;
L'automne qui mûrit les raisins et les fruits,
Enfin l'hiver paisible avec ses longues nuits
Propices au repos.

Jeanne aime aussi la belle nature ; un jour, sous les bois, elle se trouve face à face avec le bûcheron Sylvain.

Avenant et courtois
Il l'avait saluée au détour d'une allée :
Levant son grand chapeau de feutre, à la volée,
Et lui disant, avec un sourire discret :
« Bonjour, Mademoiselle ! Il fait bon en forêt
Ce matin — le soleil brille à travers les branches
Où la rosée a mis ses claires gouttes blanches.
C'est plus gai que les murs d'un couvent, ce me semble. »

Digitized by Google

Elle de répondre :

Oui, j'aime bien ces bois, et je viens volontiers
M'égarer le matin au fond de leurs sentiers ;
J'y viens aussi goûter la paix mélancolique
Des soirs longtemps dorés par le soleil oblique.
Tout me plaît, dans ce beau pays, voisin du ciel :
Les ruisseaux écumeux au cours torrentiel,
Les hauts rochers de marbre aux cassures étranges,
Les sapins où le soir suspend l'or de ses franges,
Le silence éternel des sommets — et, *les voix*
Confuses qu'on entend sortir du sein des bois.

On croirait entendre les élégants bergers de Théocrite : c'est le même langage harmonieux et imagé, la même passion de la nature, trop souvent aussi le même oubli du naturel. Les deux héros, on le devine, s'éprennent l'un de l'autre ; et, malgré l'invincible opposition des parents de Jeanne, ils vont planter leur tente au beau milieu de la forêt, où — par un miracle de la poésie — ils vivent heureux, sans souci des pierres du chemin. Le développement de ce thème ultra-idéaliste est fait d'incessantes descriptions : le poète n'essaie même pas d'analyser les sentiments qui animent ses personnages. Aussi l'ensemble du poème laisse une impression fatiguante de monotonie, malgré tout le réel talent poétique de l'auteur ; peut-être, compte-t-il trop sur sa facilité ? oubliant le précepte de Chamfort : « La facilité est le plus beau don de la nature, à la condition qu'on n'en use jamais. »

Un autre concurrent — très novice encore — a envoyé un faible essai d'élégie, sous le titre de *Consolamini* (n° 13). L'auteur veut exprimer les douloureux regrets d'une famille chrétienne à la mort d'un jeune homme de seize ans. Le morceau est empreint d'un accent sincère de tristesse ré-

Digitized by Google

signée ; mais quelle inexpérience littéraire dans l'expression de ces touchantes émotions ! Parfois d'heureuses réminiscences apparaissent comme plaquées sur une trame pâle, uniforme : elles servent uniquement à mettre en saillie l'insuffisance littéraire de cette prose rimée. Les images sont insignifiantes ou naïvement empruntées aux vieilles cachettes du Parnasse : on voit défiler *le doux sein de l'étude*, — *la coupe des regrets maternels*, — *la douce main d'avril*, etc. La phrase poétique n'a aucune cohésion : on n'y sent jamais l'étreinte harmonisante du rhythme, ce

moule mystérieux
D'où sort la strophe ouvrant ses ailes dans les cieux.
(V. Hugo.)

Jugez-en plutôt vous-mêmes :

Il a seize ans. « Que seras-tu sur terre ?
Emile, — oh non ! tu ne quitteras pas
De nos foyers le bonheur tutélaire ;
Ton bras sera mon bras, ta vertu mon salaire. »
Sa mère ainsi pense tout bas.

Il a seize ans. Un jour à la patrie,
Ont dit le père et les frères aimés,
Il offrira sa vaillance aguerrie :
Voyez bientôt par lui notre maison fleurie
De lauriers partout proclamés.

Il a seize ans. Au secret de son âme
Emile entend une céleste voix :
Le Christ Jésus à l'autel me réclame,
Apôtre, à son appel, je suivrai l'oriflamme
Et les conquêtes de la croix.

Nous trouverons plus d'inspiration et plus d'art dans le *Viatique* (n° 11). L'auteur personnifie le dévouement sacerdotal dans un vieux prêtre portant le saint Viatique au milieu d'un violent orage d'hiver. Sans être exempt de négligences, le début est vraiment très poétique par la

Digitized by Google

coupe savante de la phrase, par l'heureux choix des expressions et par l'allure animée du récit :

Le ciel est sans étoile, et le vent d'hiver bruit
Dans ce val montueux des Alpes, cette nuit.
Une lueur, là-bas, par moments, se révèle
Sous les arbres battus d'un souffle qui les gèle.
A travers les sanglots des ramilles — des pas
Montent précipités et sourds, sur le verglas,
Tandis qu'au loin la neige en tourbillons dévale.
Dans ces flots de grésil sifflant sans intervalle,
Il marche le vieux prêtre alpin : son noir habit
Est constellé de givre ; et son front qui subit
Incliné la tourmente, ardemment se redresse.
Un mourant fait vers lui le geste de détresse.
C'est un beau gars qu'un soir l'avalanche roula
Sur la pente des monts. Il est étendu là
Très pâle, sous la lampe huileuse qu'on accroche
Aux parois des chalets — et l'agonie est proche :
Son rosaire des doigts retombe, inachevé.
Debout, sa mère tient doucement soulevé
Son front tout en sueur et le baise éperdue.
« Dieu, dit-elle, pleurant — ne m'a pas entendue. »
Et, femme au dur destin, que le malheur abat,
Elle semble, penchée au-dessus du grabat,
Résister à la mort invisible et glacée.

Le style ferme et aisé de ce passage ne se retrouve malheureusement plus dans la suite. Le vers n'a plus la même souplesse ni surtout la même correction. L'auteur écrit sans hésiter :

Il monte *au long* des prés blancs de neige, *à travers*
Les hameaux endormis.
Pour lui rendre l'espoir, il ne voit même plus
Par l'espace, briller de nocturnes lumières.

Et, un peu plus loin :

Il monte. Le mourant l'appelle ; il ne voit pas
Si la marche en avant devient une folie.
L'apôtre en croit son cœur, et le vieillard oublie

Digitized by Google

Ses cheveux blancs, épars dans l'air froid ; *il ne craint*
Que d'arriver auprès d'un homme au souffle éteint,
Quand il aura franchi ces pentes orageuses.

Outre ces négligences de détail, l'ensemble de la composition manque d'unité : l'idée principale est comme noyée dans une interminable description de la tempête.

Une ballade du même auteur, ***Les Cloches du hameau***, imite très faiblement le poème de Schiller. Les images sont banales, même choquantes ; celle-ci, par exemple :

Il fut doux ce chant d'allégresse
Dont fut salué mon berceau.
Les miens, dit-on, *pleuraient d'ivresse*
Au son des cloches du hameau.

La versification est traînante : la strophe n'a pas cette ondulation légère et rhythmée qui doit régner dans la ballade. Plusieurs vers ont cependant un tour gracieux et poétique. En voici le début :

Souvent le soir, de ma colline,
J'écoute le pieux beffroi,
Qui tinte à la cité voisine,
J'aime ce cri de notre foi !
Tout mon être attendri frissonne.
Mais, ce n'est point, *ô mon coteau*,
L'intime frisson que me donne
La voix des cloches du hameau.

Lorsque leur tintement m'arrive,
J'oublie, au fond de nos forêts,
Le doux ruisseau, frôlant sa rive,
Le rossignol qui chante auprès.
Je verse une bien autre larme
Qu'aux chants de l'onde et de l'oiseau.
Oh ! je comprends d'où vient ce charme
Aux vieilles cloches du hameau.

Digitized by Google

*
* *

A Marie (n° 7) !

La physionomie idéalement belle de la Vierge a tenté un poète dont l'esprit et le cœur sont pénétrés d'une tendre piété, d'une inaltérable confiance envers la Reine du Ciel. Pour traduire dans une œuvre littéraire ces sentiments délicats, sublimes de l'âme chrétienne, il faudrait un artiste idéalisant les mots et les phrases comme Frà Angelico faisait des lignes et des couleurs. En lisant cette composition, comme on est loin de cet idéal !

Aux accents pathétiques
Qui vibrent sous la voûte d'or,
La nature unit ses cantiques.
A toi, de la fleur embaumée
Tous les parfums, ô bien aimée.
A toi, la fraîcheur des ruisseaux ;
A toi, les soupirs, le murmure
De la brise sous la ramure :
A toi, la chanson des oiseaux.
A toi, l'éclat du jour superbe ;
A toi, tous les nids palpitants ;
Le soleil qui mûrit la gerbe ;
A toi, les trésors du printemps.
A toi, l'aube réjouissante,
A toi, la douceur caressante
Et la sérénité du soir !

Cet entassement d'exclamations fatigue. Le style de cette poésie est d'ailleurs rarement expressif : l'épithète ordinairement vague ne sert point à préciser ou à illustrer une idée, elle est simplement accolée à un autre mot pour combler une lacune ou pour répondre à la rime. Ce défaut est facile à noter dans cette strophe, par exemple :

Digitized by Google

Puisqu'il faut traverser la tombe
Pour arriver jusques à Dieu.
Que sur nous la paix du ciel tombe
Au jour suprême de l'adieu.
Alors, à ta voix *pacifique*
Nous irons au but *magnifique*
Sans peur, sans trouble et sans effort.
Appuyés sur ton cœur qui *tremble*,
Et d'un élan sublime, *ensemble*,
Nous franchirons les portes d'or.

L'auteur a joint à cette poésie deux courts essais d'une meilleure facture. Le premier est une pieuse invocation du nom de Marie. *Ton Nom :* le style est plus soigné, le mouvement lyrique mieux accentué que dans la pièce principale. Ecoutez ces deux premières strophes :

Ton nom ! oh ! que j'aime à l'entendre !
Il est suave, doux et tendre,
Comme un frais gazouillis d'oiseau ;
Il berce le cœur et l'enflamme ;
Il repose et caresse l'âme
Et laisse un sourire au berceau.

Il a la grâce de l'étoile
Joyau de la splendide toile,
Qui cache le jour immortel.
Et l'ange baigné de lumière,
Des pleurs d'amour sous la paupière,
Le dit sans cesse à l'Eternel.

L'autre morceau du même auteur est un sonnet sur l'*Innocence*. Le poète a triomphé des réelles difficultés de la versification : les deux quatrains roulent sur deux rimes et les deux tercets sur trois rimes différentes. Le cadre est presque parfait : mais les phrases lourdes, peu correctes même s'y trouvent mal à l'aise. Oyez plutôt :

Digitized by Google

L'amour, les yeux mouillés, contemple son trésor,
Un enfant endormi sous les plis du long voile,
Qui rêve, souriant, car pour lui se dévoile
Le ciel mystérieux plein d'anges vêtus d'or.

Et le mignon s'agite en ses langes de toile. —
S'il n'était tout petit, frêle et si faible encor
— Tel un gentil oiseau — comme il prendrait l'essor
Là-haut vers le bon Dieu, dans l'azur qui s'étoile.

Sur l'oreiller de plume un séraphin penché,
Berce tout doucement cette âme sans péché
Où s'abrite une fleur à la suave essence,

Eclose au frais jardin du séjour glorieux,
Dont la grâce ravit et la terre et les cieux,
Monte jusqu'à Jésus et qu'on nomme *Innocence.*

*
* *

Redescendons sur la terre avec l'auteur d'*A plus d'un* (n° 1). C'est un moderne Chrysale qui proteste avec une légitime indignation contre les mœurs actuelles sur l'éducation de la jeunesse.

Vous dites à vos filles :
Pour vous, rien n'est trop beau, vous êtes si gentilles !
Fi des robes de laines, à la mode autrefois !
. . . . . L'univers vous adore :
Il vous faut le piano, la danse, le dessin,
Et la soie et l'hermine et l'or à votre sein.
C'est à vous de régner, ô nouvelles princesses !
Ah ! nous voyons déjà de fameuses prouesses :
Ces filles de quinze ans ont du genre et du ton,
Mais ne les priez pas de recoudre un bouton.
Une aiguille ? allons donc ! travail qui deshonore !
Et la soupe ? aujourd'hui qui sait la faire encore ?
La bonne et la maman, femmes du temps passé.
Vos fils seront vainqueurs, ils sont lestes et braves,
Et savants — ô mon Dieu ! combien ils sont savants !
Ils savent où s'en vont et d'où viennent les vents,

Digitized by Google

Et comment les métaux dans le sein de la terre
Se forment — car, pour eux, n'existe aucun mystère,
Leur vaste instruction marchant à la vapeur.
Ni de Dieu ni du diable, allez ! ils n'auront peur.
Le dieu contemporain se tarife à la Bourse,
Et sa haute faveur s'enlève au pas de course.
Ils ne l'ignorent point : et la chasse aux emplois,
Aux dots, voilà leur but — avec la chasse aux croix.
Plus d'ouvriers ! que nul ne se rompe l'échine !
Vraiment les temps sont proches
Où chacun flânera, les deux mains dans les poches,
Où l'on mettra, par grâce, à Bassens, les anciens
Où les jeunes seront rentiers ou physiciens.

Cette satire est faite d'un solide bon sens aiguisé d'une fine pointe de malice. Cependant, le style trop inégal manque de souplesse et d'élégance, et la pensée, d'ailleurs énergique, n'a pas le relief des aphorismes poétiques « consacrés dans des vers nets, immuables, frappés comme des médailles. » (Sully-Prudhomme.)

Le même auteur a composé une poésie intitulée l'*Arabe*. Epitre ou moralité, peu importe. Le fond est excellent; la forme est peu littéraire. Retenons toutefois ce proverbe fort sage :

Que l'homme effeuille moins légèrement sa vie,
Qu'il soit meilleur, s'il veut faire taire l'envie.

Si l'indignation peut inspirer des vers, la pitié pour les malheureux est une source non moins féconde de poésie. Quoi de plus touchant, par exemple, que les tribulations d'un pauvre orphelin, abandonné, tendant la main aux passants pour le compte d'un vil exploiteur, et préférant l'ignominieux séjour de la prison aux révoltantes brutalités qui l'attendent, chaque soir, en rentrant au logis de son dur et cupide tyran : « J'aurai peut-être froid, se dit l'en-

Digitized by Google

fant, mais je n'aurai plus faim. » C'est le titre et le sujet choisis par un des concurrents (n° 4).

Les premiers vers sont un peu déhanchés ; mais la mise en scène est vive, alerte :

Monsieur, vous voulez tout que je vous dise ? — Eh! bien,
Je suis parti de chez mon maître, ce matin,
Pour mendier le pain que la pitié donne,
Les quelques petits sous que le riche abandonne
Aux pauvres malheureux. — Je n'avais pas mangé
Depuis la veille au soir — et, l'estomac rongé
Par la faim me faisait si mal — que la rue
Les maisons, les passants, tout tournait à ma vue.
Mais on se fait à tout. Je serrai d'un bon cran
Mon ceinturon de cuir et me mis à mon rang,
Près d'une porte basse, en face d'un aveugle,
Entre un orgue plaintif, un vieux chanteur qui beugle
« *Ma Gigolette* » — Moi, je disais tristement :
Donnez-moi, s'il vous plaît, pour ma pauvre maman
Malade et sans travail.

L'auteur cherche visiblement à imiter le poète des *Humbles*. C'est un exercice dangereux : les poésies les plus familières de M. Coppée paraissent marcher franchement par terre, elles ont pourtant des ailes (J. Lemaître). Ce charmeur sait, en effet, idéaliser les sujets les plus prosaïques par la dextérité de sa versification, par le pittoresque de ses expressions et par une rare entente de l'effet dramatique. En imitant ce virtuose, notre auteur n'a pu lui emprunter ces dons poétiques sans lesquels la reproduction des détails réalistes devient vulgaire, même triviale, comme dans le passage suivant :

Le long du quai Bercy,
Je descendis bientôt voulant me rendre compte
De ce que j'avais fait. Près d'un pilier, je compte
Le tout en un instant. J'avais quatorze sous.
Je rentrai lentement mon argent, lorsque *sous*

Digitized by Google

Ma casquette, une main se glisse, je l'attrape ;
Mon billon tombe à terre — à tour de bras, je frappe.
Sur mon voleur, un vieux compagnon pégriot ;
Soudain une voix dit : Lâche-le, maigriot,
Veux-tu pas l'assommer ! Dans ma grande surprise
De voir là mon patron, — penaud, je lâchais prise,
Honteux et tout craintif — et lui, d'un ton brutal :
Qu'est-ce que tu fais là ? — Je comptais ma recette,
Lui dis-je doucement — Un bon coup de garcette
Sur mes doigts tout gelés me fit venir aux yeux
Des larmes : j'avais mal.

Cette photographie réaliste serait difficile à classer parmi les genres littéraires les plus prosaïques. Vous l'avez remarqué aussi, l'auteur s'affranchit des lois très libérales cependant de la prosodie moderne. Sans parler des négligences métriques — car il y a des vers de 11 et de 13 syllabes — il se moque de la césure, se privant par là d'un ressort rhythmique qui aurait allégé la marche embarrassée de ses phrases. Enfin les vers empiètent trop librement les uns sur les autres. De grands poètes usent, il est vrai, de ces licences ; mais ce laisser-aller est chez eux un effet de l'art : par une double césure ou par un enjambement, ils élargissent l'envergure du rhythme. Ici, au contraire, ces négligences enlèvent à la phrase tout mouvement poétique.

***

Prêtons une oreille plus attentive aux modulations discrètes et tout intimes des deux derniers poètes. Ils écoutent tous deux les voix intérieures qui montent comme des soupirs de leur âme sur leurs lèvres.

Le premier chante mélancoliquement le *Souvenir* (n° 14) d'un rêve de jeunesse :

Digitized by Google

Dix lustres sont passés en laissant après eux
Des rides à mon front, la neige à mes cheveux,
Et je ne sais quel noir dans mon âme fanée.
Venu près du Chéran, hier la matinée,
En hâte j'ai couru revoir le petit bois
Où je la vis de près pour la première fois.

Tout droit, j'ai retrouvé le coin de solitude
Où revient ma pensée aux jours de lassitude
Réconforter mon cœur que le monde a déçu
Au souvenir lointain du bonheur aperçu.

Ici, nul changement au sein de la nature :
C'est la même fraîcheur sous la même verdure.
Les mêmes chants joyeux — et de pareilles fleurs
Ont le même parfum et les mêmes couleurs.

Cette versification est aisée et correcte ; mais le rhythme est trainant, les images sont peu expressives. La phrase devient même très lourde, comme dans le passage suivant :

Cependant j'éprouvais comme un malaise étrange,
Virgile en mains, l'esprit dans son texte perdu,
Par des serpents au cœur, je me sentais mordu.
Par la pensée alors, j'accourais devant elle
La pressant de hâter cette heure solennelle
Par elle, un soir, donnée au parvis du saint lieu
Pendant qu'un peuple offrait ses prières à Dieu.
Ou sur mon livre ouvert, je fixais dans l'image
De l'ombre qui sautait de l'une à l'autre page
Suivant le pur caprice ou les jeux du zéphyr,
Toujours au même point cherchant à revenir,
L'emblême de mon cœur qu'une force assurée
Ramenait devant elle ainsi que la marée
Toujours au même bord ramène les flots bleus.

Les métaphores ne sont pas toujours aussi heureuses ; celle-ci par exemple :

Dans ma poitrine émue,
Mon cœur dansait plus fort qu'un mince soliveau
Sur les flots quand le vent fait tourbillonner l'eau.

Digitized by Google

Ce qu'on chercherait surtout vainement dans cette poésie intime, c'est la notation des sentiments. Le poète n'est point absorbé par sa peine, il s'attarde trop à décrire les objets extérieurs ; aussi on ne sent point palpiter ses vers comme palpite l'âme angoissée par un regret vivement senti.

Le dernier concurrent fait vibrer sa lyre avec plus de délicatesse et plus d'art : ses harmonieux soupirs forment trois poésies d'inégale perfection : une *Berceuse tendre*, *Les Roses blanches* et *les Chimères* (n° 2). Voici le début de la première poésie :

Dors, mon petit, dors en mes bras, clos ta paupière !
L'ombre descend enveloppant toute clarté,
Et la nuit vient glacer d'effroi les cœurs de pierre
Qui n'ont hélas ! jamais battu, jamais chanté.
Dors, mon petit, dors en mes bras, clos ta paupière !

Ferme tes yeux, tes grands yeux clairs, semés d'étoiles,
Où brille encore un pur reflet du firmament.
Au paradis, les anges blonds quittent leurs voiles
Et près de toi s'en vont prier dévotement.
Ferme tes yeux, tes grands yeux clairs, semés d'étoiles.

Ces vers sont animés d'un rhythme gracieux ; mais l'expression poétique est un peu faible.

Le sujet des *Roses blanches* est original et poétique : il n'est pas sans analogie avec celui du *Vase brisé*. Le poète prête son âme à des Roses blanches, ignorées, dont personne n'admire les charmes :

Les roses blanches du jardin
Où nul ne vient où nul ne passe,
Agonisent sous le dédain
Du soleil inondant l'espace.

Digitized by Google

Ce matin, elles ont fleuri,
Belles en leur fraîcheur première,
Mais personne, hélas ! n'a souri,
Rien n'a vibré dans la lumière !

Nul n'est venu, nul ne viendra
La maison est abandonnée.
Le jardin tranquille verra
Bientôt chaque rose fanée.

Tristement les roses de mai
Penchent leur tige chancelante,
Tandis que du ciel embaumé
L'ombre descend paisible et lente.

Elles s'inclinent en pleurant,
Les fleurs comme nous ont des larmes,
Et songent au bonheur errant
Qui n'a rien su de leurs alarmes.

Le mouvement est mieux soutenu que dans la *Berceuse*, la pensée revêt aussi une forme plus expressive. Mais, j'ai hâte de vous parler des *Chimères*, où le talent poétique de l'auteur se déploie dans toute sa grâce et sa délicatesse. Le poète veut nous exprimer ce sentiment vague mais douloureux que laissent après elles, à l'âme déçue dans ses aspirations, les trop brillantes illusions de la jeunesse.

Le premier vers jette sur le début une ombre de prétention ; cette ombre est vite dissipée :

L'infini des douleurs est l'infini des mondes !
Lorsque tu reliras ces vers écrits pour toi,
Ces vers gris où je mets ma croyance et ma foi,
Ton cœur se souviendra de mes chimères blondes!

Mes chimères ! Quel vol elles prenaient jadis
Au tintement joyeux des cloches de mes rêves !
Quel vol ensoleillé vers les divines grèves
Et les bleus paradis !

Digitized by Google

Oh ! les instants bénis que je vous dois, chimères,
Chimères de bonheur et chimères d'amour,
Ecloses au matin et ne durant qu'un jour,
Fleurs de joie éphémères !

Comme vous chantiez clair au seuil de mes vingt ans !
Vous alliez dans l'azur tout de roses vêtues
Relevant d'un regard mes forces abattues
Et m'offrant le printemps.

Et je chantais aussi sous vos douces caresses,
Vous suivant de mes yeux allanguis par l'espoir ;
Et le même baiser m'endormait chaque soir
Sous les mêmes ivresses !

Mais vers les lointains noirs, pour ne plus revenir,
Un jour vous avez fui, rapides et légères,
Ne me laissant de vous, cruelles passagères,
Qu'un morne souvenir !

Et depuis... j'ai vieilli, tout jeune, sans rien dire,
Lassé déjà, vaincu, sans presque avoir lutté,
Souriant sans plaisir et chantant sans gaîté
Aux accords de ma lyre.

J'ai frôlé le bonheur, sans jamais le saisir.
J'ai pleuré des espoirs et j'ai fermé des bières,
Et je sens la fatigue alourdir mes paupières
Et n'ai plus qu'un désir ;

Plus qu'un désir, un seul, le dernier de ma vie,
Celui que le Seigneur clément exaucera
Lorsqu'en son paradis d'étoiles — il prendra
Mon âme inassouvie !

Peut-être que là-haut, je vous retrouverai,
O Chimères ! parfums de ma seizième année,
O vous dont j'ai gardé la splendeur profanée
En mon cœur ulcéré.

Avec quel art, tout à la fois discret et pénétrant, le poète nous entr'ouvre les régions brumeuses de son âme !

Digitized by Google

Comme il sait traduire ses peines en

mots trempés de flamme
Etincelles de feu qui sortent de son âme! (V. Hugo).

Et ce rhythme souple, ondoyant, avec quelle grâce expressive il nous rend presque sensibles les nuances délicates et fugitives d'une indéfinissable mélancolie. De toutes les poésies présentées au concours, c'est incontestablement la plus parfaite. Mais elle est vraiment de trop courte haleine. Elle a cinquante vers à peine ; elle n'est point, par suite, dans les conditions rigoureuses du concours. La *Berceuse* et les *Roses blanches* du même poète comblent, il est vrai, très généreusement cette lacune. Ces deux poésies sont fort gracieuses : elles ne pourraient cependant lutter victorieusement avec la *Mort de Dalila* dont vous avez admiré les qualités poétiques et littéraires plus accentuées et mieux soutenues. Aussi, pour récompenser à la fois ces deux poètes, tout en soulignant les nuances, la Commission propose à l'Académie de partager le prix de poésie, en accordant 250 francs à l'auteur de la *Mort de Dalila* (n° 8), et 150 francs à l'auteur des *Chimères* (n° 2). Ces conclusions ont été adoptées par l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

DE 1900

(FONDATION CAFFE)

PAR

M. Jacques BOURGEOIS

Membre effectif

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

MESSIEURS,

Votre Commission a examiné avec une grande attention, et peut-être aussi quelque lenteur, les trois ouvrages qui ont été présentés pour le concours au prix Caffe :

L'Histoire de Mélan (1re partie), par M. l'abbé Feige ;

L'Abbaye d'Entremont, par M. l'abbé Piccard,

et *La Maison de Seyssel, ses origines, sa généalogie, son histoire,* par M. le comte Marc de Seyssel.

Ces trois livres, dont les deux premiers rentrent dans le même cadre, méritent à des titres divers les éloges de l'Académie.

I

Dans la haute vallée que traverse le Giffre, non loin de Taninge, subsistent encore un groupe de bâtiments et un enclos qui constituent aujourd'hui le Petit Séminaire de Mélan et où, jusqu'à la Révolution française, se trouvait un

Digitized by Google

monastère de femmes, important par l'illustration des familles qui lui donnaient leurs filles, par la régularité et la piété de ses religieuses et par la bienfaisance qu'elles ont toujours exercée autour d'elles sous la sage tutelle des Pères Chartreux, dont elles dépendaient.

Ecrire l'histoire de ce monastère dont l'existence calme, modeste et recueillie n'a guère fait de bruit dans le monde, telle est l'entreprise qu'a assumée et menée à bien M. l'abbé Feige, avec un luxe de détails peut-être excessif, vu le caractère en quelque sorte privé des événements qu'il nous rapporte.

Et toutefois une idée élevée paraît avoir spécialement attiré l'attention de l'écrivain sur ce coin presque ignoré de nos montagnes :

« Qui eût pensé, dit-il, que de faibles femmes, recrutées « le plus souvent au milieu des délices et des faveurs du « siècle, trouveraient le bonheur dans une séquestration « absolue, un silence presque perpétuel, dans des jeûnes « multipliés, des macérations constantes, dans l'abstinence « continuelle du gras et des aliments qui flattent les sens « ou soutiennent la faiblesse ! Eh bien ! tout cela s'est vu « pendant plus de cinq cents ans à Mélan, et le bonheur « dont jouissaient les pieuses habitantes de ce séjour rem- « plissait d'étonnement ceux qui les visitaient et faisait « envier leur sort. »

C'est en 1282 que Béatrice de Faucigny, petite-fille du comte de Savoie Pierre II, dit le petit Charlemagne, et qu'on a appelée la grande dauphine parce qu'elle avait épousé Guigue VII, dauphin du Viennois, attristée par la mort de son mari et de son fils unique, installait, dans une des maisons de sa seigneurie de Chatillon et Cluses, un couvent de moniales chartreuses sous la direction immé-

Digitized by Google

diate des Pères Chartreux établis au Reposoir depuis 1151. Ce monastère était particulièrement destiné aux filles de la noblesse, sans exclusion des autres. Ses statuts rappelaient ceux des chartreuses de femmes déjà existantes en France, notamment à Prémol. Le monastère de Mélan avait son autonomie, mais restait protégé par un vicaire et un procureur chartreux, fixés à proximité, et des visiteurs que lui envoyait le Reposoir.

M. Feige a divisé son histoire en quatre périodes.

La première époque comprend la fin du XIII^e^ et tout le XIV^e^ siècle. C'est l'ère de la fondation. On y suit le détail de l'organisation première, des constructions et des nombreuses acquisitions destinées à assurer la vie matérielle des religieuses. Le Comte Vert, Amédée VI, figure en 1374 comme un des insignes bienfaiteurs.

La deuxième période embrasse le XV^e^, le XVI^e^ et la première moitié du XVII^e^ siècle. C'est le temps des épreuves. Des abus, des troubles surviennent qui nécessitent l'intervention des autorités spirituelles. Mais le temporel surtout est attaqué : des procès sans fin amènent le couvent à un état voisin de la misère. Il faut lire tout ce qui se rapporte à une sentence d'arbitrage rendue par saint François de Sales et le président Favre entre les religieuses de Mélan et la collégiale de Samoëns, au sujet de quelques dîmes d'avoine. Les lettres du saint montrent en quelle considération il tenait ce petit monastère, foyer intense de la plus pure ferveur religieuse. On voit également comment Louis XIII et Richelieu, lors de l'invasion de la Savoie en 1630, couvraient Mélan de leur paternelle protection.

La troisième époque est celle de la prospérité à la fois matérielle et spirituelle du couvent. Elle se prolonge jusqu'aux approches de la Révolution. Si les revenus propres

Digitized by Google

de Mélan se trouvent parfois insuffisants, il y est largement suppléé par la contribution des Chartreux. En 1689, l'invasion des Vaudois oblige momentanément les religieuses à se réfugier au Reposoir, d'où elles rentrent bientôt dans leur monastère. Alors apparait un personnage de haute valeur, don Innocent Lemasson, supérieur général des Chartreux, qui exerce sur Mélan un zèle merveilleux, défendant ses religieuses de la contagion du quiétisme que Madame Guyon avait importé en Savoie pendant ses séjours à Annecy et à Thonon, les préservant aussi des atteintes du jansénisme et renouvelant la vie monastique par de prudentes innovations qui permettent à cette maison de traverser sans défaillance tout le XVIII[e] siècle.

Enfin, et c'est la quatrième époque, la Révolution bouleverse et détruit en quelques jours ce que des siècles ont édifié.

Il est toujours instructif, surtout à l'heure actuelle, de voir sous l'empire de quelles passions et avec quels raisonnements, dont les termes emphatiques ne dissimulent pas la pauvreté, des pouvoirs publics ravalés ont pu commettre de pareilles infamies.

Au cours de la campagne de 1793, qui vit reculer l'armée française dans la vallée de l'Arve, on s'était battu jusque dans la cour du couvent de Mélan. Bientôt, en novembre 1793, les religieuses sont expulsées et longtemps laissées sans secours ; en vertu du décret d'Albitte, on abat les clochers, on brûle ou on disperse les archives et on trafique à vil prix des meubles et objets artistiques du couvent. Cent habitants du pays s'entendent pour acheter ensemble aux enchères les biens de Mélan où ils laissent même une petite place, après Thermidor, à celles des religieuses qui n'ont pas fui à Aoste ou ailleurs. De modestes pensions

Digitized by Google

leur sont ensuite accordées et elles meurent, de ci de là, presque toutes dans l'indigence.

Ce n'est qu'en 1803 que M. Ducret rachète les bâtiments de Mélan qu'il cède aux Jésuites en 1833.

Dans cette longue suite de temps qui va de 1282 à 1793, M. Feige a cru devoir rappeler tous les faits connus, donner les noms de toutes les prieures et de presque toutes les moniales, raconter toutes les acquisitions, toutes les pertes, expliquer les constructions et reconstructions, insistant en particulier sur le caractère architectural des bâtiments des diverses époques, mis en relief par de bonnes gravures.

Le livre est bien ordonné, le style en est clair, souvent pittoresque, empreint d'un véritable goût artistique. Il remplit toutes les conditions d'un bon style historique.

L'érudition, très abondante, se trouve cependant parfois en défaut, soit dans les termes, soit dans le fond. C'est ainsi que M. Feige emploie l'expression de « noble famille »[1] pour « famille noble », ce qui n'est pas équivalent ; qu'il qualifie à tort de « villa »[2] une maison d'agrément seigneuriale du XIIIe siècle ; qu'il dit « alliée » aux Menthon la prieure Isabelle de Dingy de Menthon, qui faisait partie d'une des branches de la maison de Menthon ; qu'il parle du vice-gouverneur du Faucigny[3] à une époque où cette qualification n'existait pas encore ; qu'il attribue à l'empereur Rodolphe, en 1285, le titre de roi des Romains qui n'était porté par l'empereur qu'avant son couronnement. D'autre part, nous voyons l'auteur attribuer à Humbert II, dernier dauphin, la cession du Faucigny au Comte de Savoie en 1355, tandis que c'est le dauphin de France qui

[1] Pages 37, 100, etc.
[2] Page 5.
[3] Page 88.

Digitized by Google

consacra cet abandon par traité avec le Comte Vert ; nous le voyons affirmer des généalogies peu établies, altérer quelques noms propres, etc., etc.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas l'accumulation des faits qui manque à cet ouvrage, plus volumineux que ne le comportait le sujet.

Les gens du monde qui lisent l'histoire pour comprendre l'humanité, jugeront ces détails souvent fastidieux et regretteront surtout qu'ils fassent corps avec le récit, dont ils alourdissent la marche ; ils penseront qu'il eût mieux valu appliquer la règle *non multa sed multum*. Les savants, chercheurs de pièces et de dates, se réjouiront d'y trouver de nombreux points de repère et peut-être des documents précieux pour leurs études. Votre Commission, Messieurs, incline néanmoins vers le premier sentiment par ce motif que les faits relatés, si vrais soient-ils, ne jouent qu'un bien petit rôle dans la connaissance de l'histoire en général et même de l'histoire de notre pays en particulier.

II

C'est encore une analyse méthodique de documents multipliés que nous rencontrons dans *L'Abbaye d'Entremont*, de M. L.-E. Piccard, publiée aux *Mémoires* de l'Académie Chablaisienne.

Notre-Dame de Savoie avait été célébrée jadis par Grobel dans un livre qui tenait à la fois de la fantaisie, de la piété et de l'histoire. Aujourd'hui, un érudit nous fait connaître toutes les vicissitudes de la longue vie d'un petit monastère fondé au XII^e^ siècle et qui a disparu peu avant la Révolution

Digitized by Google

française. Que cette institution ait jamais eu une grande influence sur le sort de la province, il serait difficile de l'affirmer. Aussi l'auteur croit-il devoir défendre à l'avance son œuvre contre le reproche d'inutilité en rappelant cette pensée de Guizot qu'il faut « épuiser courageusement l'étude des faits avant de généraliser et de conclure. »

Cette observation, qui ne manque pas d'à-propos, s'applique également et à l'histoire de Mélan et à l'histoire d'Entremont, avec cet avantage du côté de M. Piccard qu'il n'a pas donné à son récit des dimensions aussi considérables que M. Feige et qu'il a pris le soin de faciliter les recherches par une table alphabétique très complète.

Ces deux monographies, venant après *L'Histoire de Cluses*, de M. Lavorel, et *L'Histoire de la Chartreuse du Reposoir*, de M. Falconnet, constituent une sorte de trésor où puiseront plus tard les historiens du Faucigny ou ceux qui nous retraceront d'une manière plus large la vie de nos ancêtres, particulièrement pendant l'époque encore trop obscure du moyen-âge.

Entremont est situé au milieu d'une étroite gorge allant de la vallée de l'Arve au Grand-Bornand. Au XIIe siècle un essaim de moines partis de Notre-Dame d'Abondance y installe, avec l'appui du comte de Genevois Aimé I, un prieuré qui se transforme bientôt en abbaye et, un siècle après, en 1262, se range sous la règle des chanoines de Saint-Ruph, anciens augustins d'Avignon transférés à Valence.

Pendant tout le moyen-âge, ces réguliers acquièrent de la libéralité des princes et des particuliers des biens et des droits seigneuriaux qui comprennent jusqu'à la haute justice. Leur juge prononce et fait exécuter des sentences de mort. Interminable est la série de leurs acquisitions, de

Digitized by Google

leurs reconnaissances de fiefs et d'albergements et des débats qu'ils ont avec leurs voisins pour les droits spirituels qu'ils exercent dans les paroisses des environs ou des difficultés que leur suscite la concurrence des pâturages dans les hautes montagnes d'alentour.

Pendant ce temps ils répandent des bienfaits signalés dans leur entourage, fondent des associations pieuses comportant des secours mutuels (dès 1408) et mettent à leur tête des hommes de doctrine et d'action qui sont les collaborateurs libres de l'évêque de Genève, Pierre Verboux, les deux Jacques Verboux, Antoine des Clefs et autres.

Mais à la fin du XV^e^ siècle, avec les richesses arrive la funeste commende. Le titre abbatial devient une prébende attribuée par les princes à des dignitaires qui d'ordinaire ne résident pas, pendant que le nombre des chanoines est réduit de douze à six. Quelques-uns des abbés sont des personnages célèbres en leur temps : Guillaume de Luxembourg, évêque d'Arras ; le cardinal de Bellay, évêque de Bayonne, puis de Paris, archevêque de Bordeaux, ambassadeur du Pape auprès d'Henri VIII en Angleterre, lieutenant-général du royaume sous François I^er^ et l'un des fondateurs du Collège de France ; de Regard, grand canoniste, auquel saint François de Sales va demander sa première consécration ; Th. Pobel, avec lequel le saint entretient des rapports constants, venant à son appel bénir la chapelle du bienheureux Favre, compagnon de saint Ignace de Loyola ; Graneri qui, de 1645 à 1701, restaure à la fois et les édifices et les pieuses pratiques des moines.

Néanmoins l'abbaye finit par décliner et perdre son influence morale dans le pays : lorsque le monastère de Valence a demandé et obtenu en 1771 sa sécularisation, Entremont se sécularise aussi volontairement en 1776 et

Digitized by Google

ses biens sont distribués par Mgr Biord, évêque de Genève, à diverses institutions religieuses et charitables.

C'est dans ce récit que M. Piccard a accumulé la mention de tous les actes de la vie religieuse et civile dont il est resté trace.

Plusieurs de ces documents, ceux cités *in extenso* surtout, méritent une mention toute particulière. Beaucoup paraissent sans intérêt : par exemple le titre concernant les Montbel d'Entremont [1] : chacun sait, en effet, et l'auteur le rappelle lui-même, qu'il y avait un château d'Entremont sur les confins du Dauphiné et de la Savoie et que la famille titulaire de ce fief n'avait pas de possession dans la vallée des Bornes.

Par ci par là quelques erreurs de noms sont à signaler : Catherine Morazzo au lieu de Morozzo [2] ; Gontelino au lieu de Goncelino [3] ; Arnesio au lieu de Arvesio ; Herluyno de Chuinins pour de Chinins (Chignin) [4], etc., etc. L'auteur dit, comme M. Feige, « noble famille » pour « famille noble ». D'autre part, nous voyons qualifié de juge le courrier du couvent : or le courrier n'était pas, au moyen-âge du moins, un juge à proprement parler, mais bien l'officier préposé à la garde des intérêts temporels des personnalités ecclésiastiques.

On regrettera peut-être aussi la sobriété des explications données sur les objets artistiques d'Entremont, la célèbre vierge, et l'église de Notre Dame de tous les Saints qui subsiste encore avec sa nef gothique et son splendide autel Renaissance.

[1] Annexe n° 2.
[2] Page 118.
[3] Page 135.
[4] Page 136.

Digitized by Google

Mais ces menues critiques n'entendent pas atténuer le mérite d'un travail consciencieux qui a résumé des archives volumineuses et a gardé ainsi à la postérité tout ce qu'elle peut désirer savoir sur l'existence prolongée d'un monastère assez modeste, perdu au milieu d'une population de pâtres dont l'activité intellectuelle s'est surtout révélée dans les chicanes de la procédure, quelque heureuse influence qu'ait pu avoir sur eux la présence des moines de Saint-Ruph.

III

Le troisième ouvrage soumis à l'examen de votre Commission est *la Maison de Seyssel, ses origines, sa généalogie, son histoire,* par M. le comte Marc de Seyssel, ou du moins les deux premiers volumes de ce livre, les compléments n'ayant pas paru en temps utile pour figurer au concours.

Le seul titre de cette œuvre indique qu'elle intéresse au plus haut point l'histoire de la Savoie.

Si les quatre branches qui portent encore aujourd'hui le nom de Seyssel ont quitté notre pays pour s'établir l'une en Allemagne, deux dans le Bugey et la quatrième, celle des marquis d'Aix, en Piémont, cette maison n'a pas moins laissé parmi nous une nombreuse parenté et, en tous cas dans le passé, elle a été par son illustration sans rivale en Savoie après les maisons souveraines.

Non seulement les Seyssel ont eu d'importantes possessions en Savoie, en Piémont, en France, chez nous des fiefs tels que les marquisats d'Aix et de la Chambre, les baronnies de Bordeau, de la Bâtie, le vicomté de Maurienne et

Digitized by Google

autres, et ils ont même pu porter le titre de princes d'Orange ; non seulement ils ont continué la maison de la Chambre, une des plus considérables du pays jusqu'au XVe siècle, et ils ont contracté des alliances avec la plupart des familles nobles de Savoie ; mais encore ils ont été presque sans interruption les conseillers et les défenseurs de nos princes. Ils ont fourni des chefs militaires de première valeur, plusieurs maréchaux de Savoie, un régent du duché, douze chevaliers de l'Annonciade, des évêques, un cardinal, si ce n'est deux, et une suite étonnante de négociateurs aussi habiles que fidèles.

L'œuvre entreprise par M. de Seyssel n'était pas entièrement à faire. Déjà, en leurs temps, Guichenon et Boudier de Villemert avaient écrit des généalogies partielles de la maison de Seyssel. Tout récemment, notre savant confrère M. le comte de Loche publiait dans son *Histoire de la ville d'Aix-les-Bains* (aux *Mémoires* de l'Académie) une étude très documentée sur les principales branches de la famille.

Mais M. Marc de Seyssel a singulièrement agrandi le champ des investigations et, puisant dans ses riches archives de Musin et dans celles du marquis de Sommariva, consultant aussi les archives publiques de Turin, de Paris, de Dijon, de Montpellier, de Chambéry, il a réalisé d'intéressantes découvertes, recueilli de précieuses pièces et établi une œuvre bien ordonnée dans son ensemble et généralement exacte dans ses détails.

Il y a joint l'agrément d'une magnifique édition de luxe de l'imprimerie Allier, de Grenoble, avec une ornementation qui se rattache au blason et une série de belles planches qui font connaître les châteaux ayant appartenu à la famille de Seyssel et les portraits des grands personnages qui en ont fait partie.

Digitized by Google

Sans doute un travail de cette nature, comprenant l'étude généalogique de dix-neuf branches d'une même maison, est plus utile à ceux qu'on appelait jadis « les curieux » qu'à la masse des hommes instruits qui désirent seulement connaître les vississitudes du sort de leur pays. Mais, comme la recherche minutieuse des faits et leur groupement rationnel forment le point de départ de toute étude historique, lorsqu'un ouvrage de cette nature témoigne d'efforts laborieux et aboutit à jeter des clartés nouvelles sur une longue période de notre vie provinciale, il mérite, à coup sûr, une approbation exceptionnelle.

Or, si nous laissons de côté la partie généalogique proprement dite, qui de nous ne serait intéressé par les faits que nous retrace M. de Seyssel, reprenant pour ainsi dire toute l'histoire de la Savoie pendant qu'il suit seulement celle d'une famille ? Au XIIIe siècle, les Seyssels signent comme garants dans les actes du Souverain. Au XIVe siècle, Aymard est le compagnon de guerre et de fêtes du comte Vert, se bat sous les murs de Constantinople et meurt en allant revendiquer Naples ; Philibert défend et perd l'île de Chypre. Au XVe, Claude de Seyssel, maréchal d'Amédée IX, va solliciter Louis XI pour faire délivrer Yolande, prisonnière de Charles le Téméraire. Jean de Seyssel, seigneur de Barjact, quoique mêlé à la conspiration contre Compeys, rend d'éminents services à son prince. Au XVIe, Claude, la plus grande figure de la maison de Seyssel, signalé par la supériorité de sa raison et de sa science, devient le conseiller du roi de France Louis XII, évêque de Marseille, enfin archevêque de Turin, et laisse des écrits philosophiques et historiques aussi remarquables par la forme que par le fond. François de Seyssel, déjà baron d'Aix, devient marquis d'Aix en 1575 ; gentilhomme de la chambre du roi

Digitized by Google

de France Henri II, il reçoit le titre et les fonctions de lieutenant général du duché de Savoie. Après lui les liens de famille qui unissent les Seyssel à Catherine de Médicis les désignent comme intermédiaires naturels entre la cour de France et la Maison de Savoie. Plusieurs d'entre eux combattent au service de la France. Au XVII[e] siècle, la grande fortune des marquis d'Aix, qui leur a permis de construire le château dont on voit aujourd'hui de si beaux restes, se divise. Mais il subsiste encore de cette souche des rameaux puissants. L'armée ne cesse pendant les deux derniers siècles d'y trouver des chefs expérimentés, soutiens de la dynastie : et plusieurs Seyssel figurent encore parmi les officiers généraux au cours des campagnes qu'entreprend le Piémont pour l'indépendance de l'Italie.

Voilà ce qui apparaît en relief dans le tissu compliqué de la généalogie des Seyssel, et l'Académie comprend très bien qu'un livre de cet ordre échappe à toute synthèse et ne saurait non plus être analysé dans les modestes proportions d'un simple rapport. Disons seulement que l'auteur a évité l'aridité ordinaire à ces sortes d'études et qu'à certains moments même, il a su communiquer à ses narrations une intensité de vie remarquable, due à d'heureuses citations de lettres, de titres, de relations du temps. Au point de vue de l'histoire en général on lui saura gré de diverses additions fort heureuses et propres à rappeler les conditions de l'existence aux époques dont il parle : inventaires, contrats de mariage, etc., etc.

Mais, puisque l'auteur a sollicité les suffrages de l'Académie, il lui a donné le droit de formuler quelques réserves, d'autant plus nécessaires qu'elle ne lui marchande pas son approbation et ses louanges.

Et tout d'abord, M. de Seyssel nous paraît s'être un peu

Digitized by Google

trop fié aux chroniqueurs Paradin et autres, dont les récits sont tenus aujourd'hui pour plus légendaires qu'historiques. Guichenon, Grillet même auxquels il se réfère avec complaisance, ont été passés au crible de la critique moderne, et les érudits de çà et de là des monts, que M. de Seyssel ne cite pas assez, ont fait justice de plus d'une de leurs assertions.

Le droit féodal, l'organisation ancienne et la pratique de l'ancien régime ne sont pas toujours reproduits par M. de Seyssel avec une exactitude rigoureuse. C'est ainsi qu'il attribue strictement aux barons de Savoie les vingt-cinq vassaux et les 3.000 florins de revenu prévus dans les statuts d'Amédée VIII et qui, de fait, n'ont, ni avant ni même après, jamais été l'apanage nécessaire de ces seigneurs[1]. C'est ainsi qu'il signale à tort comme un droit l'honneur que conféraient les souverains à certains nobles d'affirmer comme cautions leurs propres engagements[2]; qu'il prétend qu'un seigneur ne pouvait prêter qu'un seul hommage lige alors qu'il avait plusieurs fiefs[3]; qu'il qualifie de « chevaliers » tous les hommes nobles de sa famille et non pas seulement ceux qui faisaient partie de la chevalerie[4]; qu'il suppose que le gentilhomme de la chambre du souverain ne servait pas à la guerre[5]; qu'il innove le titre de grand maréchal en faveur du maréchal de Savoie, dont il exagère d'ailleurs l'importance[6]. Enfin nous ne saurions admettre avec M. de Seyssel que les batards,

[1] I, page 22.
[2] I, page 24.
[3] I, page 58.
[4] I, page 42.
[5] Page 306.
[6] Page 120.

Digitized by Google

même légitimés, aient jamais été considérés « absolument » comme des cadets [1].

Mais c'est surtout au profit des Seyssel — et nul ne songe à lui en faire un crime — que l'auteur se trouve naturellement porté à quelques faveurs excessives.

Il leur attribue comme un véritable titre la qualification de « premiers barons de Savoie » que l'on trouve, à la vérité, dans différents auteurs, mais qui ne paraît pas leur avoir jamais été conférée par les souverains ni adoptée par eux-mêmes, bien que Guichenon allègue que cette appellation figurait dans les registres d'hommages de la Chambre des Comptes. De même, il est plus que douteux que les Seyssel aient été, comme le dit leur historien, seigneurs d'Albens, d'Yenne, d'Aiguebelle, d'Hautecombe, de Mouxy, lieux où ils ont peut-être possédé des droits féodaux, ce qui est toute autre chose.

Quant à l'origine de la maison, malgré ce que rapporte l'auteur, il n'est pas prouvé du tout qu'elle tire son nom de la ville de Seyssel ; et bien qu'il parle, sans le rapporter, d'un document des archives de Turin, d'après lequel ils auraient été possessionnés en ce lieu en 1209, cela ne suffirait pas à établir qu'ils fussent anciennement seigneurs du château de Seyssel ni surtout qu'ils fussent seigneurs de la ville de Seyssel. Dans aucune des patentes d'érection de Seyssel en comté au XVI^e^ siècle ou d'inféodation de cette *seigneurie* citées ou reproduites par M. de Seyssel lui-même *ou par* le comte de Loche *(Histoire d'Aix*, tome I), il n'est dit ou rappelé que la famille de Seyssel fût originaire de ce lieu ou y eût possédé château ou seigneurie, ce qu'on n'eût pas manqué de signaler s'il y avait eu trace ou mémoire

[1] Page 131.

Digitized by Google

de ce fait. Au contraire, dans leur réclamation, les habitants de Seyssel disent que les comtes de Savoie ont autrefois échangé Seyssel contre la Rochette avec les Seyssel, ce qui est une erreur, car les Seyssel sont devenus seigneurs de la Rochette par un héritage.

Rien n'est moins certain, non plus, que la prétendue fondation d'Hautecombe par les Seyssel. Notre auteur, s'appuyant sur l'opinion que les anciens d'Aix étaient de la famille de Seyssel, constate qu'un d'entre eux fit une donation à Cessens aux moines qui se transportèrent plus tard à Hautecombe. C'est déjà une conclusion hardie. Mais la donation dont s'agit et qui date de 1121 est faite par un Gauterin qui n'est pas même dit d'Aix. D'après M. Blanchard *(Histoire d'Hautecombe)*, *on suppose* que c'est un Gauterin d'Aix. « Du reste, ajoute-t-il, là, comme dans la vallée de la Dranse, des moines occupèrent le sol longtemps avant d'avoir obtenu l'abandon de la part du seigneur qui en avait la propriété. »

M. de Seyssel nous paraît également faire erreur, lorsqu'il donne à quelques-uns de ses ancêtres le nom de « grands maîtres nobles » qui n'a jamais existé, et aussi quand il relate qu'ils ont été greffiers du château d'Avigliana [1] ou qu'ils exécutaient les sentences du juge de Maurienne [2]. D'autre part, il fait de l'illustre Claude de Seyssel un *chancelier de France,* ce dont l'histoire n'a pas gardé trace [3] et, sur la foi d'une seule lettre, de Louis de la Chambre, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et grand prieur d'Auvergne, un cardinal [4]. Enfin il cite, contre toute

[1] Page 104, t. I.
[2] Page 212, t. I.
[3] II, page 130.
[4] I, page 229.

Digitized by Google

vraisemblance, de prétendues alliances des Seyssel avec les Montmorency et les Pic de la Mirandole et il allègue même une descendance des Bourbon qui a toujours été considérée comme fabuleuse : les critiques qu'il hasarde à cette occasion, comme ailleurs, contre l'*Armorial* de M. de Foras nous paraissent dénuées de tout fondement [1].

Les spécialistes relèveraient encore dans le livre de M. de Seyssel bien des altérations de noms, pas mal de termes impropres et, dans le détail, des erreurs de fait qu'une étude minutieuse des sources et une connaissance approfondie des travaux plus récents auraient pu lui faire éviter. Mais ces trop longues critiques n'ont eu qu'un but : dégager l'Académie de toute responsabilité au regard d'une œuvre dont nous vous proposons de consacrer la supériorité.

En effet, malgré le mérite incontestable des deux autres écrits soumis à l'Académie, de l'histoire de Mélan, en particulier, votre Commission estime que, par son importance exceptionnelle et comme travail et comme profit pour l'histoire de la Savoie, le livre de M. de Seyssel doit obtenir le prix de la fondation Caffe.

[1] M. de Foras dit qu' « aucun des fragments généalogiques de l'époque des Seyssel-la-Chambre qu'il a *eus entre les mains* ne mentionne ces origines aussi étranges qu'étrangères » en quoi il est plus que prudent et réservé, s'agissant d'une pure légende. Ailleurs, M. de Foras prouve par pièce que c'est Aymon de la Forest qui a délivré Yolande de Savoie et non Claude de Seyssel comme l'affirme à tort l'Histoire de M. Marc de Seyssel (*Armorial, II, p.* 424). De même, il réprouve avec la majorité des auteurs l'opinion que le pape Célestin IV appartint à la maison de Montbel de Chatillon, opinion acceptée par M. de Seyssel sur la foi de della Chiesa (*Armorial*, I, p. 392, note 2).

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

DE

M. François DESCOSTES

SUR

L'ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE D'OR

DE LA FONDATION ALBERT METZGER

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

L'ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE D'OR

DE LA FONDATION ALBERT METZGER

MESSIEURS,

Les trois concours de Loche, Guy et Caffe, sur lesquels vous venez d'entendre des rapports si intéressants dans leur variété, ne sont pas les seuls dont nous ayions à distribuer aujourd'hui les récompenses. Un de nos membres agrégés, M. Albert Metzger, si connu par ses travaux d'érudition, a, en effet, fondé en 1892 un prix biennal consistant en une médaille d'or de la valeur de cent francs destinée à couronner l'ouvrage le plus méritant paru dans la dernière période écoulée.

Dans ses remarquables compte-rendus de nos travaux, dont je regrette qu'un résumé n'ait pu figurer à notre ordre du jour, notre distingué secrétaire perpétuel, M. d'Arcollières, a rappelé que la médaille d'or de la fondation Metzger a déjà été décernée quatre fois :

En 1892, à Révérend Dom Mackey, le Bénédictin anglais, pour l'ensemble de ses publications sur ce saint évêque de Genève, François de Sales, qui, au bout de trois siècles, demeure la plus vivante de nos gloires nationales ;

Digitized by Google

En 1895, à M. François Ducloz, l'imprimeur-artiste qui semble jaloux de rappeler, par ses éditions de luxe et sa Bibliothèque savoyarde, que la Savoie compte parmi ses illustrations Guillaume Fichet, le recteur de l'Université de Paris en 1467, l'importateur de la découverte de Gutenberg et l'auteur du premier ouvrage imprimé en France.

En 1897, le lauréat du prix Metzger a été Sa Grandeur Mgr Rosset, l'éminent évêque de Maurienne, pour son *Traité du Mariage*, qui fait autorité parmi les théologiens.

En 1899, par un hommage posthume que nous avons considéré comme un devoir de rendre à sa grande mémoire, la médaille a été attribuée à l'œuvre capitale de M. le comte Amédée de Foras, à cet *Armorial et Nobiliaire de Savoie* dont M. Vallet de Viriville a pu dire qu'il était « le plus beau livre de ce genre paru depuis l'invention de l'imprimerie. »

Pour 1901, Messieurs, le choix de l'Académie s'est porté sur M. l'abbé Feyge, aumônier à Thonon-les-Bains, auteur de l'*Histoire de Mélan*. Je n'ai rien à ajouter à la critique si autorisée qui vient d'en être faite dans le savant rapport de mon excellent confrère et ami, M Jacques Bourgeois. Si l'auteur n'a peut-être pas assez rigoureusement observé la règle *non multa sed multum*, s'il s'est parfois égaré dans un trop grand luxe de détails, son ouvrage s'est recommandé à nos suffrages par la richesse des documents, la précision du style, la clarté de l'exposition, l'intérêt du récit et l'ensemble des qualités qui constituent l'historien consciencieux, maître de son sujet et le traitant avec talent et bonne foi.

Au nom de l'Académie, je suis donc heureux de proclamer, comme lauréat de la médaille d'or de la fondation Metzger, ce prêtre modeste et méritant qui fait honneur à notre clergé savoyard et qui s'estimera sans doute honoré

Digitized by Google

lui-même d'inscrire son nom sur un palmarès où le précédent des écrivains du mérite de Dom Mackey, de Mgr Rosset et du comte Amédée de Foras.

Un pareil voisinage double la valeur d'une récompense. M. l'abbé Feyge n'y sera certainement pas insensible.

De loin, en notre nom à tous, je lui adresse nos plus sincères félicitations ; et, avant de lever la séance, je réunis dans un juste tribut de reconnaissance patriotique tous les lauréats couronnés aujourd'hui et, en particulier, celui de la plus importante de toutes nos récompenses, le vainqueur du concours Caffe, M. le comte Marc de Seyssel qui porte un grand nom intimement lié à notre histoire et qui, — c'est le plus bel éloge que nous puissions faire de lui, — marche dignement sur les traces de son illustre parent, M. le marquis Costa de Beauregard, le représentant de la Savoie à l'Académie française.

Des uns et des autres nous pouvons dire que, suivant un mot souvent répété, mais qui n'aura jamais reçu une application plus exacte, ils ont bien mérité de la petite province et de la grande patrie. Oui, les lauréats de nos concours nous permettent d'envisager sans crainte l'avenir littéraire et scientifique de la Savoie, parce que, de même que les forts créent les forts, les générations qui arrivent à la vie de l'esprit tiendront à honneur d'imiter leurs exemples, de creuser plus avant leur sillon et de contribuer, au cours de ce nouveau siècle, à la gloire toujours plus rayonnante du pays natal !

Digitized by Google

Digitized by Google

Séance du 24 Avril 1902

ÉLOGE

DE

M. LE COMTE
JULES DE MOUXY DE LOCHE

PRONONCÉ PAR

M. François DESCOSTES
Président

Digitized by Google

Digitized by Google

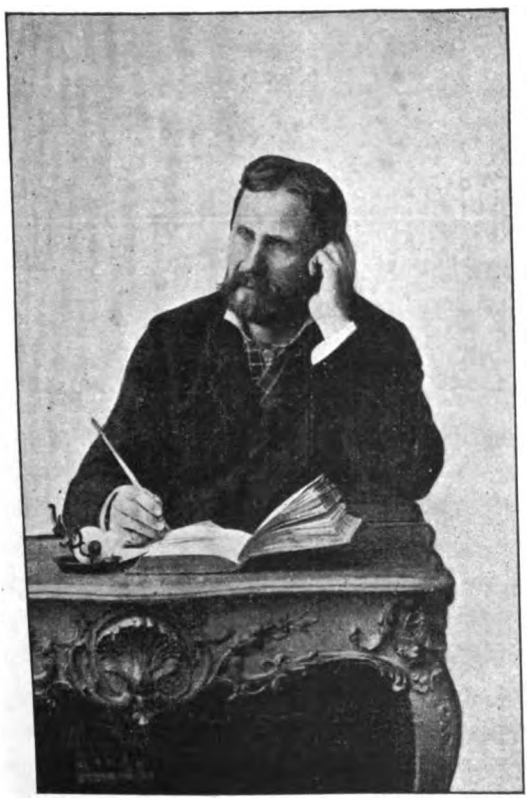

C^te^ JULES DE MOUXY DE LOCHE

NÉ A GRÉSY-SUR-AIX LE 2 FÉVRIER 1837

DÉCÉDÉ LE 23 AVRIL 1902

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE

DE

M. le Comte Jules DE MOUXY DE LOCHE

MESSIEURS,

Chez nous, hélas ! comme dans la ballade allemande, les morts vont vite... A peine nous relevons-nous d'un deuil qu'un autre lui succède, comme pour nous rappeler incessamment la fragilité des choses d'ici-bas et la contingence de ce phénomène mystérieux qui se nomme la vie...

Hier, presque coup sur coup, c'était à Hippolyte Lachat, à Claudius Blanchard, à Ernest Arminjon que votre Président avait le devoir cruel d'apporter le tribut de nos larmes et de nos regrets confraternels. Aujourd'hui, c'est au comte de Loche, un fidèle entre les fidèles de nos séances publiques et intimes, un laborieux entre les laborieux, et, si vous me permettez cette note qui, trop souvent peut-être, tombe de mes lèvres ou résonne sous ma plume, un *Savoyard entre les Savoyards* : jamais le titre ne fut mieux mérité.

Savoyard, — celui que nous pleurons et dont j'ai la tâche, amère et douce à la fois, de ressusciter la figure et

Digitized by Google

de fixer les traits, l'était doublement, triplement, jusqu'à la moelle. Il l'était par les origines, par les traditions de sa famille, par les préoccupations constantes de son esprit, par les travaux ininterrompus de son activité d'érudit, par les côtés bien personnels de sa manière d'écrire et aussi par les nuances bien harmoniques de son caractère d'homme : nature foncièrement droite, loyale et bonne, où la bienveillance native, la courtoisie, l'exquise urbanité s'alliaient à je ne sais quoi de lent, de mesuré, de pondéré, et à une philosophie éclectique et finement narquoise, sachant peser les hommes et les choses à leur juste valeur et se fermer aux jugements téméraires autant qu'aux entrainements irréfléchis et aux dénigrements systématiques.

La physionomie du comte de Loche trahissait, sans dissimulation d'aucune sorte, les aspects multiples de son organisation intellectuelle et morale, l'une de celles où l'élément autochtone régnait en maître souverain, sans que les alliances et les lois de l'atavisme y eussent infusé des dérivés d'autres races ou des influences d'autres milieux. Chez lui, par exemple, il n'y avait pas le moindre atome de « soufre de Provence » : tout était bien de Savoie pure, et de lui Joseph de Maistre eût pu dire, s'il l'avait connu comme son grand-père, qu'il en avait la « marque bien authentique. »

De haute taille, légèrement voûté, tout au moins sur le soir de sa vie, il marche méthodiquement, sans se presser jamais. Il parle avec une gravité lente, sans viser à l'effet ; mais tout ce qu'il dit est frappé au coin du bon sens, de l'honnêteté et de la justice distributive. Il regarde de près, de très près, avant de se faire une opinion et de prononcer un jugement. S'il s'attelle à une œuvre, il n'a pas la prétention de jouer à l'imprésario qui supplée par les ressources de l'imagination ou l'ingéniosité des hypothèses à l'insuffi-

Digitized by Google

sance des documents. Il gravit, comme un guide pourvu de tous ses agrès, les flancs escarpés de la montagne, s'arrêtant quand il le faut, fouillant l'horizon, ne laissant rien dans l'ombre, ne négligeant ni les cailloux de la route, ni les petites fleurs qui en égaient les bords, ni les hautes cimes qui en dominent les escarpements.

L'ascension sera lente et parfois pénible ; mais, quand le voyageur parviendra au sommet, il aura la satisfaction de connaître à fond la zone parcourue, sa constitution géologique, son histoire, ses particularités de toutes sortes, ses mœurs, ses habitudes, ses légendes, son climat, ses ressources, ses productions, ses richesses, ses habitants anciens et nouveaux, sa *mappe* et son cadastre, ses terriers et ses lettres-patentes, ses ruines et ses constructions modernes, ses châteaux et ses chaumières, ses vieux couvents et ses hôtels, son passé, son présent et jusqu'à son avenir.

Cette connaissance approfondie, — fruit d'une incubation patiente et d'un labeur de bénédictin, — le comte de Loche ne la gardera pas pour lui seul ; il en fera bénéficier son pays et de son pays il demeurera l'un des bienfaiteurs, puisqu'il aura appris aux enfants du coin de terre où il est né à le connaître, à l'aimer et à s'apprêter à le servir comme il l'a servi lui-même, à l'exemple de ses ancêtres.

*
* *

Jules de Mouxy de Loche, né à Grésy-surAix le 2 février 1837, appartenait, en effet, Messieurs, à une famille de vieille noblesse[1], qui a des titres particuliers à la reconnaissance

[1] Guillaume, souche des branches existantes de la Maison de Mouxy, prêtait hommage au duc de Savoie le 14 octobre 1504 ; il est mort vers 1525.

Digitized by Google

de la Savoie. Elle nous est unie par deux grands souvenirs : la fondation même de notre Académie et l'institution de nos concours d'histoire.

Avant de charmer les loisirs de ses derniers jours par l'étude des abeilles et le culte des lettres, le général comte de Loche[1] fut un serviteur fidèle de nos anciens princes qu'il avait suivis en 1742 au-delà des Alpes et sous le drapeau desquels il fut grièvement blessé à l'affaire d'Isola.

Ce fut lui qui, en 1820, fonda la *Société royale académique de Savoie*, de concert avec l'abbé Billiet, Georges-Marie Raymond et le sénateur de Vignet. Ce fut lui enfin qui, après avoir enrichi la première série de nos Mémoires d'études remarquables sur l'archéologie, l'histoire naturelle et les beaux-arts, légua à notre Compagnie le capital qui nous a permis d'instituer le prix auquel son nom est resté attaché. Ce prix fut décerné pour la première fois en 1857 à M. Albert Blanc, auteur de la *Correspondance inédite de Joseph de Maistre*, et il assure à la mémoire de notre généreux bienfaiteur la plus féconde des immortalités ; car il a puissamment contribué à développer dans notre province le goût des recherches et des travaux historiques.

Le petit-fils du Mécène savoyard a tenu à honneur de se montrer digne d'un pareil ancêtre. De toutes les fiertés, il n'en avait qu'une : celle du nom qu'il portait. Modeste et réservé, sans prétention et sans morgue, courtois et affable vis-à-vis de tous, plus bourgeois d'allures qu'aristocrate de goûts, parlant volontiers patois aux paysans de son entou-

[1] François, comte de Loche, né le 29 janvier 1756, général d'infanterie de l'armée sarde, chevalier des SSts Maurice et Lazare, décédé le 4 mars 1837. Voir la notice que son petit-fils lui a consacrée dans son *Histoire de Grésy-sur-Aix* (pages 171 à 175).

Digitized by Google

rage et se plaisant à vivre de leur vie, il relevait d'instinct la tête chaque fois que la mémoire de son grand-père était évoquée devant lui. Sa physionomie plutôt mélancolique s'illuminait alors : il lui était doux de l'entendre louer, cette mémoire, de la sentir honorée toujours et résistant aux injures du temps. Il contemplait avec une légitime complaisance le portrait du beau vieillard, à la chevelure blanche et bouclée, que je vois d'ici appendu sur les murs de notre salle des séances. Celle-ci était bien devenue pour le petit-fils un salon de famille : il s'y trouvait comme chez lui, il y oubliait ses souffrances physiques et ses préoccupations morales ; de son château de Loche, blotti au fond du vallon ombreux où il a passé la plus grande partie de son existence, il avait plaisir à venir s'y retremper tous les quinze jours dans le commerce de collègues devenus pour lui des amis.

*
* *

Nous avions, en effet, appris, Messieurs, non seulement à estimer, mais à aimer ce gentilhomme terrien qui, — porteur d'un beau nom, retiré à la campagne et pouvant y vivre d'une vie végétative et inutile, — s'était fait un devoir de continuer et d'enrichir ses traditions de famille et d'ajouter à la noblesse du nom la noblesse de l'esprit et celle du travail.

Le comte de Loche fut un travailleur et un travailleur obstiné, consciencieux, érudit, ayant le culte du détail et de l'exactitude poussé jusqu'au scrupule. Il ne généralise pas ; il extrait, prépare et met en ordre des matériaux pour les généralisateurs. Il appartient à la race de ces archéologues méticuleux, de ces modestes historiens locaux, auxquels

Digitized by Google

Taine, dans ses *Origines de la France contemporaine*, a fait de si utiles emprunts, à l'aide desquels il a pu connaître à fond l'âme de la nation, percevoir tous les battements de son cœur et pénétrer dans les moindres incidents de sa vie, au cours de la Révolution dont il a disséqué les origines, les péripéties et les conséquences sociales.

De Loche n'avait pas d'autre ambition. Chez nous, il est de l'école des Grillet, des Sérand, des Croisollet, des Amédée de Foras; et il en vante justement les mérites dans une de ses préfaces :

« Supposons un instant que les trente-six mille communes de France parvinssent chacune un jour à réunir, dans un ouvrage analogue à celui-ci, leur histoire féodale et municipale, celle de leurs monuments civils et religieux, de leurs villages, de leurs châteaux et de leurs principales familles, n'aurions-nous pas ainsi la plus belle, la plus précieuse et surtout la plus complète histoire nationale ? Aujourd'hui que le bienfait de l'instruction pénètre partout, il faut des livres aux habitants des campagnes ; où en trouvera-t-on de plus attrayant que celui qui contient l'histoire de leur vallée, de leur commune, de leur clocher ? [1] »

C'est bien véritablement ce que je pourrais appeler à la fois l'*histoire de son clocher* et une *histoire de clocher* que Jules de Loche s'est appliqué à écrire dans son premier ouvrage consacré à sa commune natale de Grésy-sur-Aix [2]. L'Académie de Savoie a été heureuse de lui décerner l'une

[1] *Histoire de Grésy-sur-Aix.* — Avant-propos.

[2] *Histoire de Grésy-sur-Aix.* — Chambéry, Imprimerie Bottero, 1874 ; in-8° de 281 pages. Documents : CLXXVI pages, avec gravures, cartes et plans.

Digitized by Google

des récompenses du concours de la fondation de Loche [1]. En ce faisant, elle a accompli, sans faveur d'aucune sorte, une œuvre de justice et elle l'a complétée en ouvrant bien vite ses portes à l'écrivain que les bords du Sierroz venaient d'inspirer et de lui révéler [2].

Cette histoire est bien, en effet, le type de ces monographies locales ou l'indigène retrouve l'exégèse de tout ce qui l'entoure, depuis les couches géologiques qui zèbrent la montagne prochaine et les végétations diverses qui s'épanouissent le long de ses pentes jusqu'à l'inscription romaine gravée au-dessus du porche de la vieille église, à la tour démantelée, penchée sur le mamelon hardi qui domine la vallée, et à la gentilhommière branlante, souriant comme une douairière au bâtiment tout battant neuf, où la Mairie et les Ecoles se trouvent familialement réunies sous une toiture de tuiles rouges égayant de ses vives couleurs la verdure sombre des frondaisons d'alentour...

De la commune natale, après une fugue à Saint-Ours où, dans sa *Notice sur la fabrique de faïence de la Forest* [3], il a enrichi d'une page intéressante l'histoire de la céramique; après un récit animé de la V^e^ session du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie [4], dont il avait été l'aimable et dévoué

[1] Une médaille de 300 fr. au concours de 1873 (*Mémoires* de l'Acad., 4^e^ série, t. IX, p. 60).

[2] Le comte de Loche a été nommé membre correspondant en 1875, membre agrégé en 1880 et membre effectif le 24 février 1881. Il a prononcé son discours de réception dans la séance du 30 juin suivant.

[3] Brochure in-8° de 51 pages, avec une photographie. (*Mémoires* de l'Acad. de Savoie, VIII^e^ volume de la 3^e^ série). Chambéry, imprimerie Chatelain, 1880.

[4] *Compte rendu de la V^e^ session du Congrès des Sociétés savantes Savoisiennes* tenu à Aix-les-Bains les 25 et 26 septembre 1882. Aix-les-Bains, in-8° de 320 pages, imp. Gérente, 1883.

Digitized by Google

secrétaire général, le comte de Loche a voulu, tout en descendant, monter plus haut : il est allé jusqu'au chef-lieu de canton. Celui-là vaut une capitale, il est tout au moins celle de l'élégance et du tourisme mondial, puisque le supérieur hiérarchique de Grésy-sur-Aix s'appelle sur la carte administrative... Aix-les-Bains.

Par le même procédé d'analyse microscopique, le comte de Loche a composé une *Histoire d'Aix-les-Bains* qui constitue son œuvre capitale et qui a enrichi nos *Mémoires* de deux importants volumes [1]. Nous n'irons pas jusqu'à prétendre, — l'auteur n'eût pas accepté cet éloge, — que ceux-ci soient d'une lecture aussi attachante que le *Raphaël* de Lamartine ; mais nous serons véridique en affirmant qu'ils renferment un arsenal de documents savamment ordonnés, encadrés dans une prose correcte, précise et sobre. Après lui, il faut tirer l'échelle, il n'y a plus rien à glaner. L'architecte de cette immense bâtisse a tout étudié, tout mis en lumière, de la cave au grenier. Pour qui veut connaître Aix à un point de vue et sur une question quelconques, le contempler dans les temps préhistoriques comme au moyen-âge et au cours des derniers siècles écoulés, il n'a qu'à s'adresser à de Loche : il sera sûr d'avoir satisfaction pleine et entière.

Notre ami avait pour cette cité charmante, dont il s'était institué l'historien, un culte tel qu'il lui a consacré un dernier ouvrage, son chant du cygne, paru en 1901 et intitulé : *Les Notabilités d'Aix-les-Bains depuis les temps anciens jusqu'à nos jours* [2].

[1] *Histoire d'Aix-les-Bains*, deux vol. in-8° avec gravures, plans et carte (Extrait des *Mémoires* de l'Acad. de Savoie, t. VII et VIII de la 4e série, 610 et 695 p.). Chambéry, imp. Savoisienne, 1898, 1900.

[2] In-8° de 243 pages, avec héliogravures de Dujardin. Aix-les-Bains, imp. Gérente, 1901 ; mentionné au Congrès d'Annecy par

Digitized by Google

Notabilités est bien le mot. *Illustrations*, pour quelques-uns tout au moins, eut été excessif; car, aux yeux de cet Aixois de prédilection, il a suffi dans les temps anciens et il suffit dans les temps modernes d'avoir occupé une situation quelconque à Aix-les-Bains pour aspirer à cette galerie où les ancêtres coudoient les contemporains. Dialogue des vivants et des morts, illustré par d'admirables héliogravures de Dujardin. Félix de Barillet, gentilhomme de la chambre de Son Altesse royale et lieutenant d'une compagnie au *préside* de Montmélian, en 1688, y rencontre telle de nos *notabilités* aixoises contemporaines, qui ne songent point à le rejoindre de si tôt dans l'empire des morts. Les siècles, les classes, les mondes et les partis y sont rapprochés par les hasards d'une classification alphabétique. Procédé nouveau, éclectique et hardi, qui peut paraître discutable, mais qui n'en procède pas moins d'un sentiment de sollicitude patriotique, dont la mémoire du comte de Loche doit être louée sans réserve...

« *Notabilités ?* Ce titre nous offrait plus d'élasticité pour y faire figurer toutes les personnes dont le souvenir doit être gardé [1]... »

Il nous semble l'entendre. Le style, c'est l'homme. Il est là tout entier; son patriotisme à lui, à la fois circonscrit et large, ne recherchait chez les *notables*, en dehors de toute dissidence d'opinions, que les Aixois de naissance ou de passage, mêlés, ne fût-ce que par le fil le plus ténu, à la vie de la cité et dont, dès lors, le nom méritait d'être gravé sur les tablettes de son histoire.

M. d'Arcollières, secrétaire perpétuel, parmi les travaux individuels des membres de l'Académie de Savoie.

[1] Avant-Propos, page 6.

Digitized by Google

De cette cité, Messieurs, je ne suis pas l'un des édiles ; mais, si jamais cet honneur devait m'échoir, je n'hésiterais pas à présenter la motion de donner le nom du comte de Loche à l'une de ses rues. Si Chambéry n'a pas encore songé à payer ce tribut à Léon Ménabréa, Rumilly s'est honoré en prenant François Croisollet comme parrain de l'une de ses places. Pourquoi Aix-les-Bains ne suivrait-il pas ces généreux exemples ? Ce serait un juste témoignage de reconnaissance à la mémoire du citoyen qui a élevé à la reine de nos stations thermales un groupe de monuments moins légers et d'une architecture moins fantaisiste, à coup sûr, mais plus solides et destinés à plus longue vie que les édifices consacrés à la distraction des oisifs et aux plaisirs des passants...

***

Pour nous, Messieurs, qui désormais ne le reverrons plus à sa place accoutumée, autour de cette table de famille, près de ce foyer où, les soirs d'hiver, il aimait à venir *se carrer* dans son fauteuil et réchauffer ses membres engourdis, nous garderons pieusement le souvenir de ce confrère dont les qualités d'esprit et de cœur rendaient le commerce si utile et si agréable à la fois.

Chez lui, il n'y avait rien d'acerbe, rien de malveillant, rien d'exclusif. Ferme dans ses idées, inébranlable dans ses croyances, il était respectueux du domaine de la conscience et tolérant pour les opinions d'autrui. Ce gentilhomme n'était point un attardé. Sans rien oublier des saines traditions de sa race, il avait beaucoup appris dans ses interwiews solitaires avec l'âme des générations disparues et il constatait qu'il y a des évolutions nécessaires auxquelles nul ne saurait se soustraire sans descendre avant l'heure dans le

Digitized by Google

tombeau. Aussi se gardait-il bien de jeter l'anathème à qui ne pensait pas exactement comme lui, à qui parfois, jusque dans nos rangs, pressait le pas et bataillait à l'avant-garde.

S'il n'était pas enclin à s'enflammer comme un félibre de Provence, il se gardait d'être un Cassandre morose, un Aristarque impitoyable ; il ne croyait pas d'instinct à la noirceur des âmes ni à la vulgarité des mobiles. Entre deux interprétations, l'une bienveillante, l'autre draconnienne, il inclinait toujours vers la première. Dans sa galerie de portraits, il ne regardait pas à la couleur pour prononcer l'*admittatur* et il préférait accueillir avec le scepticisme résigné d'un fin sourire ou les trésors d'une indulgence inépuisable les incidents ou les attitudes qui, chez d'autres, eussent déchaîné les tempêtes et les foudres de l'excommunication majeure familière aux esprits intransigeants.

C'est dire que le comte de Loche était une âme chrétienne, sincèrement et fortement chrétienne, animée de cette charité large et ouverte à tous, dont le doux évêque de Genève fut l'apôtre, et dont, plus que toute autre, notre époque tourmentée a besoin.

Chez les de Loche, de père en fils, on aimait et on avait cultivé les abeilles. Le miel se retrouvait ainsi dans les ruches du vieux château, où le chef de la maison butinait sans relâche, partageant sa vie entre ses devoirs de père, ses occupations d'agronome et ses loisirs d'historien ; mais le miel du comte de Loche n'avait rien de fade ni d'onctueux : c'était le suc des fleurs saines, agrestes et primitives de notre flore alpestre. Son miel fleurait bon. Sa douceur était la douceur des forts ; sa modestie, le voile du vrai mérite ; de même que sa vie tout entière fut le reflet d'une âme noble et pure, que, malgré sa soudaine apparition, la mort n'a pas dû surprendre.

Digitized by Google

Oui, nous en avons la confiance, celui qui, hier encore, était assis à nos côtés, est allé tout droit, comme l'écrivait le comte de Duingt à son fils, le marquis de Sales, « rejoindre là-haut ses saints ancêtres [1] ». Jules de Loche laisse à ses enfants l'héritage d'un demi-siècle de vertu discrète, de labeur obstiné et de dévouement aveugle à notre terre de Savoie. Dans notre Compagnie, amputée d'un de ses membres les plus assidus, plus d'une fois — n'est-ce pas? Messieurs, — nous penserons à lui, nous parlerons de lui; et, à notre tour, dans la galerie des ancêtres, nous placerons l'un auprès de l'autre le grand-père et le petit-fils, le fondateur du prix d'histoire et l'historien d'Aix-les-Bains...

[1] *Joseph de Maistre pendant la Révolution*, page 573.

Digitized by Google

L'AGE DE LA PIERRE EN SAVOIE

STATION DE SAINT-SATURNIN

(COMMUNE DE SAINT-ALBAN)

Epoque Robenhausienne (Pierre polie)

Par A. PERRIN

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

La station de Saint-Saturnin fut découverte par un heureux hasard : Messieurs Adrien et Oscar de Kesling s'étant, sur mes indications, rendus dans la gorge de Saint-Saturnin pour examiner la conduite d'eau romaine que les travaux de la route avaient mis à découvert, ne surent la trouver. S'étant élevés sur le plateau par le petit sentier naturel dû à une faille du rocher derrière la sacristie ils en creusèrent le sol et découvrirent une hache en pierre. Je fis fouiller ce plateau situé au bord du rocher et la découverte de nombreux éclats de silex, de pointes de flèches et d'un petit nombre de débris d'os et de poterie m'amena à conjecturer que le poste de garde du passage avait dû se trouver sur cet emplacement. Au cours des travaux, je parcourus les diverses parties du promontoire et trouvai çà et là quelques pièces isolées : silex, fragments de haches et de poteries, puis arrivé dans un champ sur le versant opposé, que sa position abritait du vent, je recueillis sur le sol des silex travaillés, de nombreux éclats, des débris d'ossements et de vases. C'était là l'emplacement des habitations occupé pendant un temps assez long par ces populations primitives.

M. le docteur Fusier, directeur de l'asile de Bassens, voulut bien me prêter des ouvriers ; le champ fut miné et sa terre passée au crible nous fournit un très grand nombre d'objets de cette antique industrie. Dans les parties plus profondes que n'avait pas atteint le soc de la charrue, on retrouva des foyers et dans leurs cendres quelques pièces

Digitized by Google

intéressantes. Sur un petit plateau au-dessus entouré de blocs de pierre qui avaient formé l'enceinte de deux cabanes nous trouvâmes deux foyers intacts d'où nous retirions les plus belles pièces de la station : haches, couteaux et grattoirs en silex, ossements travaillés disséminés dans une cendre noire et encore graisseuse.

L'espoir d'une nouvelle découverte dans le voisinage venant compléter le résultat de nos premières fouilles nous fit retarder notre publication. La direction du Musée départemental ayant été enlevée à l'Académie de Savoie (1879) et un nouveau conservateur nommé je dus lui remettre la direction du Musée dont j'avais commencé la création et développé les collections. Je ne repris l'idée de cette publication qu'en 1890, le département ayant remis le Musée à la ville de Chambéry, je fus chargé par elle du classement des collections lors de leur transfert dans le local actuel.

Digitized by Google

L'AGE DE LA PIERRE EN SAVOIE

STATION DE SAINT-SATURNIN

(COMMUNE DE SAINT-ALBAN)

Epoque Robenhausienne (Pierre polie)

L'âge de la pierre n'a eu qu'une très courte durée, en Savoie, il n'y est représenté que par les dernières époques des périodes Paléolithique et Néolithique : le Magdalénien et le Robenhausien[1]. Les vestiges peu nombreux de ces époques indiquent le plus souvent le passage et rarement le séjour prolongé de faibles tribus ne sachant utiliser pour leurs outils et leurs armes, que la pierre, le silex, le bois, les peaux, les bois et les ossements des animaux. En dehors des découvertes d'objets isolés ou réunis en petite quantité dans des grottes, ayant servi d'abris temporaires ou sur quelques points isolés, nous n'avons que de rares emplacements à signaler où les hommes de cet âge aient fait un séjour prolongé.

Pour l'époque Magdalénienne (du Renne), la présence de l'homme en Savoie n'a été constatée que sur les bords du Rhône à Pierre-Châtel, à la station de Veyrier, dans les cavernes et sur les terrasses du Salève et vers les carrières

[1] Gabriel DE MORTILLET, *Classification palethnologique mise au niveau des découvertes actuelles.* Paris, 1895.

Digitized by Google

de Monetier-Mornex. Ces premiers habitants de nos pays ne connaissaient pas les métaux et la chasse des animaux sauvages [1] était le seul moyen de subvenir à leur existence et de se procurer un vêtement. Ils n'avaient su découvrir aucune des ressources que la nature devait procurer à leurs descendants. Leur sentiment artistique était cependant assez développé comme le montre l'ornementation des bois de Renne, dénommés bâtons de commandement, percés d'une ouverture circulaire à l'une des extrémités et sur lesquels des dessins étaient finement gravés. Sur l'un d'eux figure d'un côté un Bouquetin et sur le revers une branche de feuillage. Ils utilisaient les os et les bois de Renne pour en faire des aiguilles, des poinçons, des flèches barbelées, des spatules et des lissoirs.

Pendant une longue période, ils ne surent fabriquer qu'un seul instrument à la fois arme et outil en façonnant des silex, des fragments de roche et des cailloux dont ils détachaient des éclats sur les deux faces par le choc avec une pierre plus dure, pour les rendre tranchants, leur donnant la forme amygdaloïde. Ces instruments primitifs ont été nommés coups de poings, parce qu'ils s'employaient directement à la main ; leur emploi fut de longue durée ; ils existent encore aux époques Chéléenne et Acheuléenne et ne cesse qu'avec le complet développement du Moustérien. Ils arrivèrent ensuite à utiliser les grands éclats de silex en les transformant par le choc.

[1] Les animaux dont l'existence à cette époque a été constatée sont dans l'ordre de l'abondance de leurs ossements retrouvés sur les emplacements de leurs habitations : le Renne, le Bouquetin, le Chamois, la Marmotte, le Lièvre blanc, l'Ours brun, le Lynx, le Tétras lagopède (perdrix blanche), le Cerf, le Chevreuil, le Castor, le Cheval, le Bœuf, le Cochon, le Renard, le Loup, le Blaireau, le Lapin et la Cigogne.

Digitized by Google

Partis des pays qu'ils avaient primitivement habité dans le midi, où des peuplades de même origine et réduites au même degré de développement vivaient dans les grottes du Périgord, de l'Ariège et de la Dordogne, ils s'avancèrent dans nos régions jusqu'alors inhabitées. Le retrait progressif des glaciers, qui pendant l'époque quaternaire s'étendirent sur une grande partie de l'Europe centrale, les amena en suivant le gibier, particulièrement le Renne, à prendre successivement possession des terres laissées libres que la végétation envahissait progressivement, leur fournissant quelques fruits sauvages pour leur nourriture. Remontant le cours du Rhône après une station à la cluse de Pierre-Châtel, ils vinrent s'établir à Veyrier au pied du Salève, dont ils occupèrent les grottes et les plateformes et disparurent, comme leurs congénères du midi, sans avoir été en rapport avec les hommes de l'époque Robenhausienne dont un long espace de temps paraît les séparer. Intervalle auquel on a donné le nom de hiatus préhistorique et qui est rempli aujourd'hui par l'époque Tourasienne (Haute-Garonne), intermédiaire entre les époques Néolithique et Paléolithique qu'elle relie l'une à l'autre. Les hommes de cette dernière époque s'étaient avisés d'un procédé plus simple et plus pratique pour utiliser la pierre en substituant ou complétant la taille par percussion au moyen de l'usure, par le frottement sur une pierre dure ou sur un grès des parties inutiles à l'outil ou à l'arme qu'ils voulaient obtenir. Cette invention du polissage, considérée comme une des étapes les plus importantes des progrès de l'humanité, a donné son nom à la deuxième époque de la période Néolithique. Leur nouvel outil est la hache ne s'employant plus seulement à la main, mais susceptible d'être emmanchée et acquérant une force plus grande par l'emploi du

Digitized by Google

levier qui vient s'ajouter aux armes et outils de l'époque précédente dont l'emploi continue.

Ils étaient d'ailleurs dans un état de civilisation relativement plus avancé, se groupant dans un intérêt commun de défense et formant de petites sociétés sous le commandement d'un chef, se livrant à la culture de la terre, connaissant le tissage, façonnant des poteries et ayant domestiqué des animaux. Il est difficile de préciser l'époque de leur arrivée et de leur établissement dans nos pays ; elle est certainement bien antérieure à l'apparition des populations lacustres des âges de la pierre et du bronze et à l'établissement de leurs nombreux palafittes sur les bords des lacs de la Savoie et de la Suisse.

L'époque Robenhausienne, en dehors des découvertes de peu d'importance, mais assez nombreuses, qui se sont produites dans toutes les régions de la Savoie, n'est représentée en dehors des emplacements lacustres de l'âge de la pierre de la rive Savoie du Léman que par la palafitte néolithique de l'entrée du port d'Annecy [1] et la station de Saint-Saturnin (Saint-Alban, près Chambéry). Il convient de signaler, bien qu'en dehors de la Savoie, la station de la Balme, au bord du Rhône, où M. Chantre a recueilli des haches, des pointes de flèches, des silex, couteaux, grattoirs, des éclats, des aiguilles et des poinçons en os [2] ; et les

[1] M. Marc Le Roux, conservateur du Musée d'Annecy, a bien voulu me la faire connaître et m'indiquer les principaux outils qui la caractérisent : Haches polies en serpentine et en amphibolite, pointes de flèches à barbelures, longues pointes en silex retouchées, grattoirs, scies-perçoirs, broyeurs, marteau-hache perforé, d'un beau poli. Aucune trace de bronze dans la station.

[2] Chantre Ernest *(Station lacustre). Etudes palethnologiques ou recherches géolithico-archéologiques dans le nord du Dauphiné et dans les environs de Lyon.* 1867, in-8°.

Digitized by Google

grottes sous le fort Pierre-Châtel, où M. Pillet avait trouvé des silex et des os travaillés.

Il nous a paru intéressant d'indiquer ces stations et les découvertes isolées en les classant par nature d'armes et d'outils.

Les stations de l'âge de la pierre de la rive Savoie du Léman sont : Coudrée, Excenevex, Lugrin, Vernier et Thonon. Nous ne comprenons dans cette époque qu'une seule des stations du lac d'Annecy, à l'entrée du port, et point du lac du Bourget, les instruments en pierre qui y ont été recueillis se trouvant contemporains de l'industrie du bronze arrivée à un complet développement et n'indiquant que la persistance de l'emploi de l'outillage des temps antérieurs.

Les armes et outils en pierre et en silex trouvés sur divers points de la Savoie consistent en haches, couteaux et silex travaillés, poinçons, anneaux, disques, amulettes, etc.

Haches : Aix, Albiez-le-Vieux, Saint-Alban, Saint-André, Annecy, Annecy-le-Vieux, Ayse, la Balme (2) (près Yenne), la Biolle (grotte de Savigny (3), Bonneville, Chambéry (à la Calamine), Chavanod, Chens-Cusy, Doussard (forêt de), Faucigny (2) (sous le château), Fillinges (4), les Fourneaux, Francin, Gruffy (4), en chloutoschite, en diorite, en amphibolite et en serpentine, Saint-Jean d'Arves, Saint-Jean de Belleville, Saint-Jean de Chevelu (col du Mont-du-Chat), Saint-Jean de Maurienne (2), Saint-Jeoire (Haute-Savoie), Lanslevillard, Magland, Saint-Martin de la Porte (en Maurienne (2) (sans indication de localité), Mésigny, Modane, Monnetier-Mornex (6), Mont-Denis, Montrond, les Ollières, Saint-Pancrace, Saint-Pierre d'Albigny, Saint-Pierre de Curtille, Pringy (2), la Roche, Au Salève (2) (grotte de la Côte), Serrières, Seytenex, Saint-Sorlin d'Arves, Thénésol, Thonon, Tresserve, Villy-le-Pelloux, le Viviers, au pied des Voirons.

Digitized by Google

Couteaux, pointes de flèches et silex travaillés : Annecy (entrée du port), la Balme (2) (près Yenne), Chambéry (Lémenc), Chens-Cusy, Collonges, Fillinges, Fontcouverte (17), la Biolle (grotte de Savigny) (2), Hautecombe, Saint-Jean d'Arves, Saint Martin de la Porte, Modane (6) (à Loutra, aux carrières, à la citadelle), au Mont-Cenis (à la Tour), Novalaise, Saint-Pancrace, Verel-de-Montbel (grotte de Mandrin), au Vuache.

Massues, casses-têtes avec rainure médiane : Mornex, Saint-Pierre de Curtille, Rumilly (dans le Chéran), Serrières, Vétraz-Monthoux.

Cônes ou ciseau : Saint-Pancrace (2), Tertens (près Tamié), Saint-Jean d'Arves.

Anneaux disque : Saint-Alban, Chambéry (ferme des Combes). Amulettes : Curienne (camp de Saint-Michel), Saint-Sorlin d'Arves. Nous devons encore mentionner les pierres à bassins : Aiguebelette (dans l'île), Bessans, Champanges, Féternes, Fontcouverte, les Houches, Mont-Denis, Servoz.

Broyeur en amphibolite : Annecy, les Fins.

Une roche à rainures produites par le polissage des instruments en pierre : Fontcouverte (à Comborssière).

Les dolmens et menhirs si rares en Savoie.

Dolmens : Cranves, Etrembières, Pers-Jussy, Reignier, Saint-Cergues.

Menhirs : Amancy (pierre du milieu du monde), Collonges.

En dehors de ces découvertes isolées et des stations lacustres, l'époque Robenhausienne n'est représentée en Savoie que par la station de Saint-Saturnin où l'on a retrouvé dans le sol ou groupé autour des restes de foyers, groupés sur un revers abrité du vent et sur divers points du promontoire, un ensemble complet de leur industrie par suite du séjour prolongé d'une tribu chargée de la garde

Digitized by Google

de ce passage important, dont la défense était rendue facile par sa position abrupte entre les rochers élevés qui dominent ses deux versants.

Alors que nos vallées des Alpes reprenaient vie après le retrait des immenses glaciers qui les avaient recouvertes et dont de nombreux et curieux blocs erratiques constatent le passage dans les bois qui précèdent la gorge de Saint-Saturnin et des roches polies, aujourd'hui recouvertes, et sur la crête du rocher au nord-est, la plaine qui s'étend de Saint-Jeoire au lac du Bourget était complètement marécageuse et d'un accès très difficile. Aussi, jusqu'aux temps modernes, la seule voie de communication entre la vallée de l'Isère et celles d'Aix et du Bourget longeait, à l'est, la vallée s'élevant au-dessus des collines de Montmélian, de Saint-Jeoire et de Chignin, venait franchir Leysse à la partie la plus resserrée au hameau de ce nom, suivait la base des pentes de Saint-Alban, remontant en arrière des rochers de Lémenc jusqu'à la Cluse ou défilé de Saint-Saturnin. Elle descendait ensuite en tournant au sud-est, à l'extrémité du promontoire, par une pente rapide sur Sonnaz et le Viviers, se dirigeant vers Aix ou suivant la rive sud du lac du Bourget gagnait le Mont-du-Chat.

Lors de l'ouverture de la route de Terre-Nue, du Viviers au Bourget, qui rencontra une vive opposition par crainte de la voir peu à peu s'enfoncer dans le marais, on retrouva, en creusant pour établir les piles du pont, sur le canal de l'Albane, de nombreux pilotis, derniers vestiges d'un pont et d'une route disparus.

La route actuelle de Saint-Saturnin, rectifiée il y a quelques années, a suivi la voie romaine établie elle-même sur l'emplacement du passage ouvert par les premiers immigrants.

Digitized by Google

On comprend dès lors quelle importance présentait la possession de cette cluse resserrée et l'intérêt qu'avait à la défendre la tribu établie en poste avancé pour protéger contre des incursions ennemies les peuplades établies en arrière, sur les pentes du plateau. La défense était rendue facile par la disposition naturelle de la localité. Au milieu du défilé existe un promontoire, abrupte, dont l'extrémité s'avance entre deux rochers élevés, il surplombe de 25 à 30 mètres le vallon et va s'élargissant de l'ouest au sud-est et au nord-est, descendant par une pente assez régulière au niveau du plateau qui domine la vallée de Saint Alban et s'étend du côté de Bassens et de Lémenc. De chaque côté s'ouvre un passage : celui du sud-est que suit la route, celui du nord-est, fermé à l'entrée par des éboulis, peut-être intentionnellement amoncelés pour le fermer. Au milieu de ce dernier, auprès d'un mur en ruines, sort une eau abondante qui, dans les grandes pluies, tombe en cascatelles et forme de petites mares dans le vallon dans lequel elle disparait en temps ordinaire pour sourdre à l'extrémité et descendre au réservoir du moulin placé au bas de la rampe. Ce mur est contemporain de celui dont quelques parties subsistent encore, un peu plus bas que la chapelle, murs élevés en 1564 pour fermer ces passages, alors que le Sénat de Savoie s'était retiré à Aix pour fuir la peste qui régnait à Chambéry. Cette source avait été captée par les Romains et une conduite en briques et en ciment, contournant le promontoire, traversait sous la voie romaine et, après l'avoir cotoyée quelque temps, s'élevait sur la gauche noyée dans les éboulis, pour arriver par une pente régulière jusqu'à un petit plateau, à gauche du réservoir du moulin, dominant l'ouverture de la vallée, sur lequel s'élevaient les habitations des gardes du passage et des prêtres chargés de

Digitized by Google

desservir la chapelle. Celle-ci, dédiée sans doute à Saturne, eut son culte remplacé par celui de saint Saturnin lors de l'établissement du christianisme dans nos contrées.

De la pointe extrême du promontoire, complètement abrupte et presqu'inabordable, des bois taillis, des prairies et des cultures couvrent les pentes jusqu'à la jonction des routes de Verel-Pragondran, de Saint-Alban, de Bassens et de Chambéry par Lémenc. A ce point, les travaux de rectification de la route ont mis à découvert et miné en partie une roche polie et striée par le frottement du glacier. En descendant vers la chapelle, on rencontre un petit chemin entre deux haies qui s'élève sur la colline et s'arrête aux cultures ; un peu plus bas, à droite d'une petite prairie verdoyante, un sentier monte le long du rocher au-dessus des premières pentes. En arrière de la prairie, un bloc de pierre équarri est percé de trois trous où très probablement, dans les temps anciens, était placée une croix de fer. Arrivé vers la chapelle, on aperçoit, derrière la petite maison qui sert de sacristie, un étroit sentier suivant une coupure naturelle du rocher et s'élevant jusqu'à une plate-forme rocheuse de 40 mètres de long sur 8 à 10 mètres de large ; à 4 mètres en contre-bas de la partie supérieure du rocher à laquelle on accède par un escalier naturel ou en continuant le sentier qui s'élève presque jusqu'à la pointe du promontoire. A l'extrémité du passage, à l'est, en arrière de la source, une pente assez douce s'élevant jusqu'au sommet du promontoire permet d'y accéder pour y puiser de l'eau. Bien que très accessible, ce point, situé à l'autre extrémité de la gorge, assez éloigné de l'entrée de la gorge fermée par un retranchement, était facile à défendre contre un envahisseur en précipitant sur lui des blocs de pierre.

Digitized by Google

Cette station terrestre de la pierre polie, la seule retrouvée jusqu'ici en Savoie, nous a fourni en abondance des instruments, des outils, des armes et des débris de poterie ; des bois, des dents et des ossements d'animaux, sans présenter aucun mélange avec des objets d'industrie appartenant à une époque plus récente. Sur tous les points du promontoire, jusqu'aux abords de la source, nous avons recueilli en plus ou moins grande quantité des vestiges de l'occupation de ses diverses parties à cette époque. L'occupation romaine, l'invasion des barbares, le moyen-âge n'ont laissé des traces de leur passage que le long de la route qui longe le bas du promontoire et où les outils de l'âge de la pierre, tombés des hauteurs du corps de garde, étaient en assez grand nombre.

Sur la plate-forme qui domine la sacristie, nous avons recueilli de nombreux objets indices d'une occupation temporaire, sans trace de foyer : débris de poteries, d'ossements ; des haches et une grande quantité d'éclats de silex et quelques pointes de flèches intactes indiquant un atelier de fabrication. Les gardes du passage occupaient leurs loisirs à tailler le silex pour en faire des outils et des armes. Du côté opposé du promontoire, un peu en contre-bas d'un ressaut du rocher, dans des champs cultivés depuis nombre d'années, protégé par des buissons et abrité du vent, était l'emplacement des habitations indiquées par des restes de foyers dont une partie subsistait dans le sol inférieur non atteint par la charrue. Grâce aux ouvriers que M. Fusier, directeur de l'asile de Bassens, voulut bien mettre à notre disposition, nous pûmes faire exécuter une fouille complète descendant jusqu'au rocher, qui nous permit de retrouver les traces des foyers et de recueillir tous les objets disséminés dans le sol. Sur une assise du rocher qui dominait ce

Digitized by Google

champ de près de deux mètres, se trouvait un petit plateau entouré d'une enceinte de blocs de pierres et en avant duquel s'appuyait un murger de pierres ramassées dans le champ. Au centre, une masse de terre, respectée par la pioche des cultivateurs, recouvrait les foyers intacts de deux habitations contiguës séparées par des blocs de pierres. Nous avons pu à l'aide du dessin publié par M. Ollier de Marichard (des habitations de l'âge de la pierre du Vivarais) reconstituer ces deux cabanes dont l'assise de pierre était surmontée d'une toiture de branchages. Leurs entrées étaient en sens opposé, les foyers appuyés contre le rocher et séparés par des blocs de pierre, leur fumée trouvant un passage au travers du toit. Ces deux foyers dont le dépôt ne mesurait pas moins d'un mètre de haut sur quatre de circonférence renfermaient, dans un amoncellement de terre noire, graisseuse, mêlée de cendre, grand nombre d'objets de l'industrie des premiers habitants de cette région formant une série plus belle et plus complète que le grand nombre de ceux fournis par le reste des fouilles.

Sur toutes les autres parties du promontoire et dans le passage conduisant aux habitations, nous avons retrouvé des armes, des outils, des débris de poterie et d'ossements qui montrent l'importance et la durée d'occupation de ce poste avancé. Position qui était, à cette époque, la clef du passage des vallées d'Aix et du Bourget dans celle de Chambéry, dont l'accès était rendu impossible par les marécages qui la couvraient. Elle permettait d'arrêter un ennemi, même supérieur en nombre, et au cas où il fût parvenu à s'en emparer offrait toute facilité pour lui échapper en continuant la résistance au milieu des bois qui couvraient les bases du plateau et les pentes en arrière. Ce passage était la continuation des routes venant d'Aix par

Digitized by Google

Méry et Sonnaz et du Mont-du-Chat par le Viviers, en longeant le bord du lac. La voie qui venait de la vallée de l'Isère et subsista à l'époque romaine et au moyen-âge venait aboutir à cette cluse. Partant de la vallée de l'Isère vers Montmélian, elle passait par Chignin, Saint-Jeoire, Challes, Barby et venait passer Leysse à sa partie la plus resserrée, avant de se relever vers Saint-Saturnin et par Bassens, vers Lemincum (Lémenc).

La route d'Aix par Ragé ne fut ouverte qu'en 1830 ; auparavant on passait par la rampe du Reclus, au-dessus du pont du chemin de fer, ou la montée de Nezin, ou encore par la Cassine s'élevant vers la maison Bernard on arrivait à Lémenc et, de là, par Saint-Saturnin aux routes d'Aix et du Viviers. Par Nezin existait un raccourci partant au-dessus du clos des Marcellines pour rejoindre la route au-delà du clos de la Visitation. Cette route était jalonnée par de petits oratoires dédiés par Mgr Le Camus en 1742 dont quatre subsistent encore de Saint-Louis à Saint-Saturnin et un cinquième en descendant vers la Croix-Rouge par un chemin qui rejoignait celui de la Cassine.

Cette peuplade a dû exister sur et aux alentours de Saint-Saturnin jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle population, d'une civilisation plus avancée, ayant des armes et des outils de bronze et qui, remontant le Rhône, vint créer de nombreux établissements sur le lac du Bourget et de là dut s'étendre dans toute la région.

Les objets recueillis sur divers points du promontoire dans les fouilles faites à Saint-Saturnin comprenaient des instruments, des outils, des armes, des ornements. Les matériaux employés étaient la pierre, le grès et le calcaire, les schistes cristallins et amphibolique et la serpentine, le silex, le quartz hyalin (cristal de roche), le grès lustré,

Digitized by Google

les bois et les ossements d'animaux, la terre cuite dans les foyers.

Les instruments et outils en pierre sont des meules, des grugeoirs ou broyons, des percuteurs, des polissoirs, des grattoirs et des perçoirs. Les meules diffèrent par le mode d'emploi de celles de l'âge du bronze retirées des stations du lac du Bourget ; au lieu de moudre le grain à l'aide d'un pilon, les hommes de l'âge de la pierre plaçaient un large galet sur la meule et réduisaient le grain en farine en lui imprimant un mouvement de va et vient. Les deux pierres constituant le moulin présentent par suite, l'inférieure, une forme légèrement ovoïde et la supérieure une surface bombée. Le Musée de Chambéry en possède plusieurs, mais quelques-unes trop lourdes pour être transportées ont été abandonnées dans les murgers.

Les percuteurs ont été façonnés avec des cailloux plus ou moins arrondis auxquels on a donné une forme plus régulière pour rendre leur maniement facile, les parties plates sont plus ou moins creusées par la percussion.

Les polissoirs en grès ou en pierre très dure servaient à régulariser et polir les haches et à leur donner le tranchant.

Les grattoirs et les perçoirs en silex ont des formes bien caractéristiques obtenues en détachant d'un bloc de silex des éclats pour le rendre tranchant ou pointu et permettant de s'en servir pour gratter les peaux et les percer.

Signalons spécialement une grosse rondelle en granit percée d'un trou central (en forme de torche) qui peut être considérée comme une arme de jet ; trouvée par le propriétaire du champ, il l'avait utilisée comme contrepoids pour faire fermer une porte. Les armes : des haches généralement de petite dimension, la plus grande mesure 11 centimètres ; une moitié de hache récemment retrouvée par M. le

Digitized by Google

capitaine de Kesling devait avoir au moins 0m18 de long. Elles sont en schiste amphibolique ou cristallin, en serpentine, en quartz ou en grès gris-verdâtre. Le plus grand nombre ont été refaites avec les fragments de plus grandes cassées, ce qui montre le peu d'abondance dans la région des roches utilisées pour leur fabrication puisqu'on les utilisait par un travail assez long. Sur quelques-unes le travail de recoupe est très visible, l'une d'entre elles a un côté rayé de rainures parallèles qui n'a pas été poli. Plusieurs de ces fragments ont été utilisés comme coins et polissoirs. Un grand nombre de fragments et de tranchants cassés ont été retrouvés.

De même que les pierres dont sont faites les haches, les silex qu'on ne rencontre qu'accidentellement et en petits fragments dans le dépôt glaciaire qui recouvre le plateau, devait être apporté d'autres localités. Il était travaillé sur place; quelques nuclei et une grande quantité d'éclats, la plupart avec bulbes de percussion, recueillis de tous côtés, mais principalement sur l'emplacement du corps de garde, en sont la preuve.

Les instruments fabriqués avec le silex sont des couteaux de forme triangulaire ou à méplats médians d'assez médiocre dimension à l'exception de deux ou trois des poinçons, une petite scie. Les armes : des poignards de forme triangulaire, des pointes de lances, des pointes de flèches en losanges, amigdalaires ou en feuilles de saules, un petit nombre triangulaires et avec pédoncules.

Le cristal de roche ou quartz hyalin était utilisé et travaillé comme le silex mais ne donnait que des objets de petite dimension : couteaux, grattoirs, pointes de flèches. De nombreuses pièces brisées avant d'avoir été terminées montrent quelle patience apportaient ces ouvriers à un tra-

Digitized by Google

vail qui leur causait de trop fréquentes déceptions par suite de la dureté et de la fragilité de cette roche.

Les ornements sont peu nombreux : un fragment de disque en schiste amphibolique de dimension plus petite que ceux trouvés à la ferme des Combes au bas de la descente de Saint-Saturnin (commune de Chambéry) ; une rondelle, détachée d'un andouiller, percée de deux trous de suspension.

Le grès lustré n'est représenté que par cinq échantillons, deux grosses pointes de flèche et des éclats présentant des traces de travail.

Les animaux, déterminés à l'aide des ossements recueillis, sont le cochon des marais *(sus scrofa palustris)*, l'ours, le bœuf (de deux espèces, l'une grande, l'autre petite), la chèvre, le grand cerf *(cervus elaphus)*, le cheval. Les ossements humains en très petite quantité. Les os longs ont été cassés pour en extraire la moelle et portent la trace de coups de haches et d'autres instruments ou de dents d'animaux. Deux fragments de crânes de cerf et des bois ou cornes portent des coupures faites au moyen du silex probablement en détachant la peau de l'animal. Les andouillers et les cornes étaient employés à faire des emmanchures ; des éclats d'os longs ont été utilisés comme poinçons, aiguilles, épingles ou polissoirs, en forme de ciseau.

La poterie, d'une pâte grossière et mêlée de petits éclats de pierre broyée pour éviter les fentes qui pourraient se produire pendant la cuisson. Celles en terre noire, de pâte plus fine, sont très rares et généralement ornées de traits et de filets concentriques.

A l'exception de quelques vases, très petits, retrouvés entiers, la poterie n'est représentée que par des bords de vases permettant de déterminer leur forme et de fragments

Digitized by Google

qu'il n'a pas été possible d'assembler pour les reconstituer et juger de leurs dimensions. Les fragments de grands vases, très épais, ont des ourles ou torsades en saillie autour du col, des cannelures horizontales, des dépressions ; leur volume, la saillie et le développement des anses évidées indiquent d'assez grandes dimensions. Les petits, plus minces, ont leurs bords presque droits se recourbant à la panse ; leurs anses sont rondes et à jour ou à bec relevé terminé en pointe ; remplacées souvent par des ourles variant d'une à cinq et percées de trous pour passer un lien de suspension. Leurs ornements, assez rares, consistent en traits droits concentriques, biais ou triangulaires, en dents de loup et en filets concentriques. Un très petit vase, une petite coupe, une fusaiolle et des rondelles sont les seules pièces intactes. Signalons, en terminant, un fragment de faisselle à faire le fromage.

Les planches jointes à cette notice sont précédées du plan du promontoire et du passage de Saint-Saturnin ; elles reproduisent une partie des objets les plus intéressants découverts sur ce promontoire ; quelques-uns, recueillis postérieurement aux fouilles, n'ont pu y trouver place et sont indiqués dans la nomenclature. Ce sont particulièrement deux haches d'un travail très fini, des pointes de flèches à pédoncules triangulaires et quadrangulaires.

Digitized by Google

Séance du 26 Juin 1902

ÉLOGE

DE

MONSEIGNEUR ROSSET

ÉVÊQUE DE MAURIENNE

PRONONCÉ PAR

M. François DESCOSTES
Président

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE

DE

MONSEIGNEUR ROSSET

MESSIEURS,

L'Eglise de France qui, à notre époque plus qu'à toute autre, a besoin de grands caractères sachant joindre la fermeté à la prudence et le culte du bloc intangible de la doctrine catholique à la saine intelligence de la société moderne, vient de perdre une figure qui incarnait en elle l'alliance de ces deux éléments, sinon contraires, tout au moins d'une essence distincte et d'une conciliation parfois difficile. Mgr Rosset est allé rejoindre dans la tombe, à quelques mois d'intervalle, Mgr Isoard, ce prélat qui restera pour nous *l'Evêque d'Annecy*, comme Mgr Dupanloup est resté pour la postérité tout entière *l'Evêque d'Orléans*...

Il ne nous appartient pas, à nous profanes, de prononcer l'oraison funèbre d'un prince de l'Eglise et il serait téméraire de notre part de songer à rien ajouter au magnifique hommage qui a été rendu à *l'Evêque de Maurienne* par *l'Evêque de la frontière*, par celui qui, mieux que tout autre, pouvait comprendre les sublimités de son âme épiscopale, après avoir sondé les trésors de son cœur de prêtre et d'ami ; mais nous ne devons pas oublier que, si le pontife est trop haut placé pour que notre parole puisse

Digitized by Google

monter jusqu'à lui, le lettré, l'écrivain, le philosophe, le théologien, l'enfant du pays de Savoie nous appartiennent. Mgr Rosset fut l'un des nôtres. Il parcourut rapidement les divers échelons de notre hiérarchie académique : de membre correspondant élevé à la dignité de membre agrégé, le 6 avril 1876, il fut nommé membre effectif le 6 juillet de la même année. Bien qu'il n'ait jamais pris séance ni prononcé de discours de réception, il suivait de loin avec un bienveillant intérêt les travaux de l'Académie de Savoie ; il considérait en elle la gardienne des traditions de notre vieille province ; il ne dédaignait pas d'accepter les distinctions dont elle est la dispensatrice et il l'honorait elle-même par l'éclat que ses vertus, sa dignité épiscopale, ses ouvrages et la sainteté de sa vie ont jeté sur le pays de sa naissance.

L'Académie de Savoie a été représentée, le jeudi 12 juin 1902, par deux de ses membres les plus éminents, M. le général Borson, son ancien président, et M. d'Arcollières, son secrétaire perpétuel, aux funérailles triomphales présidées par notre vénéré archevêque. A son grand regret empêché par d'impérieux devoirs professionnels de se joindre à eux dans cette douloureuse circonstance, votre président aura tout au moins la consolation et il a aujourd'hui le devoir d'apporter à la mémoire du saint prélat, que Dieu vient de rappeler à lui, le tribut de notre vénération et de notre pieux souvenir.

*
* *

Monseigneur Michel Rosset est né dans une petite commune rurale de la Savoie, à Betton-Bettonet, le 24 août 1830. Il appartenait à une modeste famille de paysans, qui peut s'enorgueillir d'avoir donné le jour à l'une des illus-

Digitized by Google

trations les plus pures de l'épiscopat français. Il est de mode, dans les temps où nous vivons, de jeter la pierre au clergé, au nom des principes démocratiques, et de forger, à l'usage des simples et des dupes, une sorte d'antinomie, d'antagonisme, d'hostilité originelle entre la robe du prêtre et la blouse de l'ouvrier. C'est encore là le fruit avarié d'une de ces anomalies monstrueuses, d'un de ces préjugés ridicules, de l'une de ces *piperies*, comme eût dit Joseph de Maistre, à l'aide desquels les politiciens égarent la souveraineté du nombre.

Où se recrutent, en effet, sinon dans le cœur même du peuple, sinon dans la saine et robuste population de nos campagnes, ces apôtres et ces bienfaiteurs des petits et des humbles qui, sortis de leurs rangs, connaissant leurs besoins et leurs misères, n'ont d'autre ambition que de se consacrer, sous le regard de Dieu, à les soulager et à jeter un rayon d'idéal sur la rude existence des travailleurs de la terre? Et n'y a-t-il pas à la fois injustice et illogisme à traiter en suspects, dans une démocratie, ceux-là même qui, en enseignant à leurs frères la religion de l'Evangile, sont les divins messagers de cette charité chrétienne, de cette fraternité vraie des âmes et des cœurs, de ce rapprochement des classes dont les utopistes du positivisme contemporain recherchent vainement l'équivalent et la formule dans les grands mots d'altruisme et de solidarité sociale?...

Celui qui devait devenir un jour le prince évêque de Maurienne et adopter pour son blason [1] la belle devise *Veritatem facientes in charitate* était, disons-le bien haut, un enfant du peuple. Sous le toit paternel, il avait puisé ces principes d'honnêteté rigide, cette foi simple et confiante

[1] D'azur à l'archange saint Michel foulant aux pieds et frappant d'une pique le dragon d'argent.

Digitized by Google

du charbonnier, ce respect de l'autorité des parents, ce culte des affections et des liens de famille qui étaient jadis l'apanage de nos paysans de Savoie. Il y joignait ces dons à l'aide desquels la justice distributive de Dieu se plaît à rétablir l'égalité et à compenser les infériorités de la naissance et de la fortune : une intelligence remarquable par sa précocité et sa profondeur; un esprit net, précis, lumineux, adéquat, d'une logique rigoureuse, d'une observation pénétrante ; une de ces organisations puissantes, solides, lourdes et massives parfois sous leur charpente de chêne, mais invulnérables à la tourmente, dominant de leur unité inflexible les événements et les hommes, accueillant avec la même sérénité les honneurs et les humiliations, les succès et les épreuves. On sentait en lui un être spiritualisé qui, rattaché à la terre par le boulet de la souffrance, de « la bonne souffrance, » vivait en avant, au-delà. Tel un de ces arbres qui, plongeant leurs racines dans les entrailles ravagées du sol, s'élancent si hardiment vers le ciel que leur cîme semble se perdre dans l'azur...

Si l'homme se retrouve en germe dans l'enfant, il était facile de deviner que tel serait un jour le petit berger du mandement de Chamoux, ce syllogisme en herbe, au regard clair, à la mine éveillée, au menton volontaire. On pouvait pressentir le lévite dans l'enfant de chœur à la piété édifiante qui, à l'aube du jour, s'en allait servir la messe de son curé, le bon abbé Dompmartin, recevoir au presbytère ses premières leçons et lire, chemin faisant, le long des sentiers fleuris, dans ce grand livre de la nature alpestre dont, avant lui, le chanoine Martinet et le cardinal Billiet avaient épelé l'alphabet immuable et rebelle, celui-là, aux méthodes variables et variées de l'enseignement universitaire.

Digitized by Google

Elève du Petit-Séminaire de Saint-Pierre d'Albigny, Michel Rosset y fit de fortes études classiques. C'était le temps dont parle avec une mélancolie résignée mon vénéré maitre, M. Edmond Rousse, dans un petit chef-d'œuvre tiré pour les intimes, dont il me faisait tout récemment le grand honneur de m'adresser un exemplaire[1] : « le temps des grammaires de Port-Royal et du *Jardin des racines grecques* de Lancelot ; de Lhomond et du « que retranché » ; le temps où le participe passé s'accordait servilement avec le substantif, sans que ni les écoliers, ni les maitres parussent en ressentir le moindre malaise, et sans que le gouvernement songeât à supprimer, par ordonnance, cet abus innocent d'un autre âge... Je ne peux voir sans douleur disparaitre de nos écoles ces vieilles méthodes auxquelles, après tout, notre pays doit le meilleur de son passé ; ces catéchismes qui faisaient des âmes et ces « humanités » qui faisaient des hommes. Et qu'est-ce donc que le latin, qu'est-ce que le grec ; et cette rhétorique démodée, sinon la parole vivante des plus grands esprits et des plus grands cœurs dont la race humaine ait gardé, à travers les âges, la pensée, les enseignements et les immortels souvenirs ?... Quiconque a vécu, pendant son enfance, dans cet illustre commerce et y a trouvé quelque charme, en porte, dût-il les renier un jour, la marque et l'empreinte profondes. « Tout honnête homme doit, au moins, avoir oublié le « latin », disait un des maitres de ma jeunesse... »

Mgr Rosset a fait mieux : il savait le latin, il l'aimait comme une seconde langue maternelle et, loin de l'avoir oublié, il l'écrivait au courant de la plume avec cette cor-

[1] *Prosper Péronne, avocat à la Cour d'Appel de Paris, 1824-1900*, par M. Edmond Rousse, de l'Académie française ; in-8° de 36 pages (hors du commerce), pages 7, 9, 10.

Digitized by Google

rection toute classique dont l'empreinte se retrouve à la fois dans ses ouvrages théologiques et dans le style nerveux, précis et sobre, d'un français du dix-septième siècle, de ses lettres pastorales.

L'abbé Rosset fut tout d'abord attaché comme surveillant au Petit Séminaire du Pont-de-Beauvoisin. Ordonné prêtre le 17 mai 1856 et nommé professeur de littérature et d'histoire à Rumilly le 15 octobre de la même année, alors que le chanoine Boissat, l'historien de la Maison de Savoie, était supérieur de cet établissement, il fut appelé, le 15 octobre 1858, par la confiance de Son Eminence le cardinal Billiet, qui se connaissait en hommes, à enseigner la philosophie au Grand-Séminaire de Chambéry.

Neuf ans et quelques mois après, le 13 avril 1867, il y était élevé sur place à la chaire de théologie dogmatique[1]. Dans cette longue période de dix-huit ans, vivant d'une vie monacale, travaillant sans relâche à compulser les Pères de l'Eglise et à se pénétrer de leur esprit, apportant dans son enseignement des qualités remarquables de clarté et de méthode, l'abbé Rosset contribua dans une large mesure, aux côtés d'un supérieur vénéré, dont la mémoire m'est particulièrement chère[2], à former un clergé dont la science solide ne le cède en rien à celle des grandes écoles de Saint-Sulpice ou du Séminaire français de Rome. Il fit plus : il donna à ses élèves l'exemple de toutes les vertus sacerdotales et par dessus tout de cette dignité extérieure, de cette réserve de tenue, de cet éloignement des luttes et des choses étrangères au ministère sacré, qui n'excluent

[1] L. Morand, *Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry de 1802 à 1893.* — Académie de Savoie, *Documents*, t. VII, p. 294.

[2] Le chanoine Eloi Descostes, vicaire général, membre effectif de l'Académie de Savoie (1804-1877).

Digitized by Google

d'ailleurs ni l'aménité, ni la fermeté à défendre, dans ses limites nettement définies, le champ clos du patrimoine ecclésiastique. L'un de ses anciens élèves, qui est en même temps l'un des membres agrégés de notre Académie, le disait hier avec une émotion communicative : « Par sa douceur et sa fermeté, par la rectitude de son jugement et la bonté de son cœur vraiment sacerdotal, il sut se faire estimer et chérir de tous... Ceux qui le regrettent et le pleurent n'oublieront jamais ce qu'ils doivent à sa direction si affectueuse et si éclairée [1]. »

*
* *

C'est dans son humble cellule du Grand-Séminaire de Chambéry que vint le chercher un décret de la Providence dont sa modestie fut seule à s'étonner. Le diocèse de Maurienne traversait une période difficile, une crise comme, au cours de ses treize siècles d'existence, il n'en avait pas rencontré de pareille, en dehors des jours sombres de 1793. Miné par la maladie, Mgr Vibert[2], après trente-cinq ans d'épiscopat, descendait de son siège, en juin 1876, et se retirait à Yenne, où il ne tarda pas à rendre son âme à Dieu, le 31 octobre de la même année.

Entre temps, l'abbé Rosset, préconisé évêque *in partibus infidelium* de Parium, avait reçu l'administration apostolique du diocèse de Maurienne. Ce fut, — disons-le à l'honneur de leur mémoire, — grâce aux démarches actives de deux sénateurs de la Savoie, M. le Premier Président

[1] *Monseignevr Rosset*, par l'abbé A. Pillet. — *Savoie libérale* du 10 juin 1902.

[2] François-Marie Vibert, né à Yenne le 14 août 1800, sacré évêque de Maurienne le 25 mars 1841.

Digitized by Google

Dupasquier et M. le baron d'Alexandry, que l'humble fils de paysan du Betton-Bettonet fut, malgré sa résistance, proposé au Saint-Siège par le gouvernement français. La cérémonie du sacre eut lieu le 24 août 1876, dans la cathédrale de Chambéry ; elle était présidée par Mgr Pichenot, archevêque de ce siège, assisté de Nos Seigneurs Mermillod, vicaire apostolique de Genève, Gros, ancien évêque de Tarentaise, Magnin, évêque d'Annecy, et Charles-François Turinaz, qui, trois ans et demi auparavant, avait été appelé par un décret du 15 janvier 1873 à succéder à Mgr Gros sur le siège de Moûtiers. Le 30 août 1876, l'Evêque de Parium faisait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale.

Aussitôt après la mort de Mgr Vibert, il reçut le titre et la dignité définitive d'Evêque du siège de Maurienne. Il en serait le 87e titulaire, si nous devions accepter les données de l'histoire de ce diocèse par M. le chanoine Angleys, qui s'arrête à Mgr Vibert. Le savant historien reporte, en effet, la fondation de cet évêché au IIIe siècle et met à la tête de ses évêques un prélat qui figura au Concile de Latran tenu sous le pontificat de Jules Ier et y souscrivit, le 18 des calendes d'octobre de l'an 341, sous le nom de *Lucianus, Episcopus Maurianensis* [1].

Dans sa première Lettre pastorale, le nouveau pontife disait à son peuple [2] :

« Nous sommes à vous sans réserve. Nous vous apparte-

[1] D'après Mgr Billiet, au contraire, la fondation de l'Evêché de Maurienne ne remonterait qu'au VIe siècle et le premier évêque aurait été Felmase. C'est l'opinion qui a prévalu. (Voir *Mémoires* de l'Acad. de Savoie, 2e série, t. IV, pp. 277 et suivantes.)

[2] *Lettre pastorale et Mandement de Mgr Michel Rosset, Evêque de Maurienne, pour le Carême de 1877 et pour son voyage* ad limina *sur la Perpétuelle jeunesse de l'Eglise.* — Saint-Jean de Maurienne, imp. Vulliermet, pages 44 et suiv.

Digitized by Google

nons : la grâce de l'épiscopat nous a été donnée pour vous. L'Evêque est par excellence le pasteur de vos âmes, et lui plus que tous les autres prêtres est obligé de donner sa vie pour ses brebis... Aussi, tant que sa présence est nécessaire au salut du troupeau, il est obligé de rester avec lui, lors même qu'il serait certain d'y endurer toutes les privations, toutes les souffrances et la mort la plus cruelle... L'Evêque est le moins libre des hommes : les liens du devoir l'enchaînent à son poste d'honneur et de dévouement... Malgré notre indignité, nous resterons donc sur le lieu élevé où nous a placé l'autorité du Saint-Siège pour garder cette portion illustre de la vigne du Seigneur. Le poste est périlleux, et nous avons à redouter les terribles jugements de Dieu ; mais nous demanderons instamment, avec saint Augustin, la grâce d'y demeurer avec une humilité de cœur qui nous mette sous vos pieds et nous prierons Celui qui scrute les reins et les cœurs de vous garder lui-même. »

L'Evêque de Maurienne s'est peint tout entier dans ces simples et fortes paroles où, avec la foi ardente et l'énergie de volonté qui lui étaient propres, il retraçait à l'avance la route qu'il devait parcourir, le bâton ferré à la main, le long des précipices, sous la menace des avalanches, ayant peine à se tenir debout sur l'étroit sentier, au sein des rafales de neige, au souffle du vent glacé des hautes cimes, pour aller porter les consolations et les trésors de son ministère jusqu'à ses enfants perdus dans les solitudes désolées des grandes Alpes. « Rien ne peut donner une idée dans nos diocèses de France, — disait à la tribune de la Chambre, le 28 novembre 1876, M. Dufaure, alors président du Conseil et ministre de la justice et des cultes, — de ce qu'est le diocèse de Saint-Jean de Maurienne avec ses villages plantés sur les pentes des montagnes à 1,500

Digitized by Google

mètres au-dessus de la vallée, où l'évêque est obligé, dans la partie de l'année où la neige ne couvre pas tous les chemins, de faire ses visites épiscopales. Il est clair qu'on ne peut pas s'étonner de voir trois évêchés au lieu d'un dans un département constitué comme l'est topographiquement le département de la Savoie[1]. »

En rappelant ces paroles prononcées par un ministre de la troisième République, je songe malgré moi à cette page qui les complète et les paraphrase si bien et dans laquelle l'un de nos grands écrivains et de nos plus vigoureux penseurs, le chanoine Martinet, traçait ainsi le portrait de l'évêque en pays de montagne :

« Qu'il est grand, dans ses courses apostoliques, le préfet des âmes, gravissant, le bâton à la main, le sentier étroit suspendu sur des abîmes, où le torrent blanchit les rochers de sa bouillonnante écume et emplit la vallée de ses longs mugissements !

« Le pasteur du hameau, caché dans les nuages, est accouru avec les villageois au pied de la montagne pour lui dire : « *Monseigneur, les chemins sont impraticables ; « notre jeunesse descendra ; n'exposez pas des jours si « précieux au diocèse.*

« — Mes enfants, si les chemins sont impraticables, par « où êtes-vous donc arrivés ? Votre jeunesse descendra ; « mais vos vieillards, vos enfants, vos malades, la plus « chère partie du troupeau, viendront-ils recevoir ma « bénédiction et la parole qui rend l'espérance à la vieil- « lesse, éclaire l'enfance, adoucit la souffrance et la dou-

[1] *Journal Officiel*, 29 novembre 1876.

Digitized by Google

« leur? Puisque mon cheval ne peut avancer, il restera « ici ; la charité me prêtera ses ailes. Si je meurs de fatigue « au sein de vos montagnes, vous graverez sur ma tombe « l'épitaphe que le Dieu Pasteur imprima de son sang sur « la Croix, il y a dix-huit siècles : *Le bon Pasteur donne sa « vie pour ses brebis.*

« Allons, mes enfants, vos âpres rochers se couvrent « de roses quand on pense au Calvaire [1]. »

Ne dirait-on pas, Messieurs, que, de son œil perçant, le glorieux enfant de la vallée de Beaufort avait deviné le berger du mandement de Chamoux devenu conducteur d'hommes, lorsqu'il écrivait cette éloquente page?

Telle fut, en effet, pendant vingt-six années la vie de ce prélat alpin, de cet évêque des cimes immaculées qui, les trouvant plus près du ciel, s'y complaisait par une sorte d'anticipation, et qui, les ayant adoptées pour champ d'élection de son apostolat, se faisait un scrupule de s'éloigner, ne fût-ce que pour un jour, du poste auquel Dieu l'avait placé en sentinelle. Dans son palais épiscopal, c'était un ascète, un bénédictin. En dehors de la période de ses tournées de confirmation, il n'en sortait que pour aller visiter les pauvres, prier ou officier dans l'antique cathédrale, dont les voûtes surbaissées, à la pénombre « moyen âgeuse », ont toute l'austérité d'une crypte et toute l'éloquence d'une histoire treize fois séculaire, sur les pages de laquelle les Felmase, les Ayrald, les Lambert et les Billiet ont inscrit leurs noms en lettres d'or.

Sa journée était réglée comme au Grand-Séminaire. Invariablement levé à cinq heures du matin, il célébrait

[1] Œuvres de l'abbé Martinet.

Digitized by Google

la messe à six heures, prenait hâtivement un repas frugal à midi et à sept heures et demie du soir, s'adjugeait parcimonieusement une demi-heure de récréation ou de promenade après chaque repas et consacrait le reste de son temps aux devoirs de sa charge, à la prière et à l'étude. Il était de l'école de Joseph de Maistre, de ces esprits vigoureux que la journée de seize heures n'effraie pas ; aussi a-t-il continué et parachevé sous la soutane violette l'œuvre qu'il avait entreprise, alors qu'il était simple professeur et déjà disciple fervent de saint Thomas d'Aquin. Il ne nous appartient pas de juger la *Somme* de Mgr Rosset ; mais nous serons dans la stricte vérité en affirmant, sur la foi de ceux qui ont ici compétence, que ses *Prima principia scientiarum*, son traité du *Sacrement de l'Eucharistie* et les six volumes de son grand ouvrage sur le *Sacrement de Mariage* font autorité dans « l'élite restreinte et grave » à laquelle ils s'adressent et ont puissamment contribué au mouvement, préconisé par le génie clairvoyant de Léon XIII, de retour à la doctrine et aux enseignements de l'Ange de l'Ecole.

*
* *

En dehors de ses travaux philosophiques et théologiques, sur la scène extérieure où, contre son gré, il était appelé à paraître, Mgr Rosset fut à la fois l'homme de Dieu, l'homme du devoir, l'évêque de son temps, de son diocèse et de son pays. Sans sortir de sa place et s'y tenant sévèrement enfermé, il l'occupait bien et repoussait *unguibus et rostro* toute tentative d'intrusion ou tout essai d'empiètement, d'où qu'il vint ; mais il y observait un équilibre tel, il y gardait une attitude si mesurée et en même temps si

Digitized by Google

digne, si évangélique et à l'occasion si ferme, qu'il commanda le respect, dans les jours les plus troublés, aux esprits les plus hostiles et, sans le chercher ni en avoir cure, sut trouver le secret de faire entendre les vérités les plus crues et de n'encourir jamais la déclaration comme d'abus à laquelle ne devait point échapper Mgr Isoard, sur le déclin de son admirable carrière.

Faut-il rapporter l'honneur du miracle à cet ensemble de qualités natives qu'une maîtresse plume, qui n'a pas besoin de signer ce qu'elle écrit [1], énumérait hier en cette ordonnance :... « Sous des dehors qui reluisaient peu, une intelligence robuste, un jugement clair, un esprit logique, de la dignité dans le caractère, de la mesure dans le goût, de la ténacité dans le propos, de la loyauté dans le cœur et avec une réserve peu expansive une bonté sincère .. » ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Evêque de Maurienne, humble d'esprit, modeste d'allures, de tempérament peu combattif, ayant l'horreur instinctive de l'éclat et du bruit, l'aversion des incidents et des complications politiques ou administratives, se redressait de toute sa hauteur, se mettait en garde, relevait le défi et parlait net, chaque fois qu'on touchait à une parcelle du patrimoine qui lui était confié.

Aux prêtres et aux fidèles, dès 1879, bien des années avant les fameuses instructions pontificales, dans son Mandement sur *la guerre au cléricalisme et ses faux préceptes*, l'un des plus remarquables de tous, il enseigne le respect des pouvoirs établis :

« Que la France, dit-il, soit un royaume, ou un empire, ou une république, peu nous importe, si elle est et demeure

[1] *Courrier des Alpes*, du 14 juin 1902. — M. Cl. B...

Digitized by Google

catholique, cela nous suffit. Nous aurons toujours les *gestes de Dieu par la France*. L'Eglise de Jésus-Christ étant catholique, c'est-à-dire étant faite pour tous les peuples de tous les lieux et de tous les temps, son divin Fondateur lui a donné une constitution qui s'harmonise parfaitement avec toutes les formes de gouvernement. D'ailleurs les différentes formes de gouvernement sont bonnes : l'important est de les établir sur la justice éternelle...[1]. »

Et dans un passage qui, par le souffle et le procédé de raccourcis historique, rappelle la grande éloquence de Joseph de Maistre, le prélat s'écrie :

« Les ennemis de l'Eglise catholique prétendent que son domaine est incompatible avec les principes de la République et, l'an passé, un des plus autorisés du parti opposé à l'Eglise terminait ainsi un discours prononcé devant les députés en faveur de la libre-pensée : « Vous avez en face « de vous, d'une part, l'Eglise catholique et ses dogmes, « dont elle n'entend point se départir ; d'autre part, vous « avez la République, vous avez la liberté, vous avez la « science. Tout accord, tout contrat sont impossibles entre « ces éléments antagoniques[2]. » Eh bien ! que l'on parcourre la volumineuse collection des Conciles, les bulles des papes et les innombrables in-folio des docteurs de l'Eglise, et nous défions nos ennemis d'y trouver une phrase, une proposition, un mot qui condamne la république. Cette doctrine n'est pas une théorie stérile, l'Eglise l'a toujours mise en pratique. Elle vit en paix avec plusieurs républiques de

[1] Lettre pastorale pour le Carême de 1879, pages 36, 37.

[2] Discours de M. Charles Boysset, député de la Côte-d'Or *Journal officiel*. Séance du 18 janvier 1878.

Digitized by Google

l'Amérique ; elle a vécu en paix avec les républiques du moyen-âge. La Papauté a même défendu contre la tyrannie des empereurs allemands l'indépendance des républiques italiennes ; et, tant que celles-ci abritèrent sous la tiare leur existence et leur liberté, elles eurent une grandeur et une prospérité dont les débris jettent encore aujourd'hui le défi aux œuvres de la civilisation moderne. Ces républiques célèbres ont disparu, parce que les papes ont été écartés de la politique. Les deux dernières, Gênes et Venise, ont été supprimées par le général illustre que la première république française porta au faîte du pouvoir, par Napoléon Bonaparte, qui supprima aussi les Etats du Pape ; tant il est vrai que l'ennemi de la vraie liberté est nécessairement l'ennemi de l'Eglise. Il n'y a donc pas, et il ne peut y avoir d'antagonisme entre l'Eglise catholique et la république [1]. »

A ses prêtres, le saint prélat recommande et prescrit le principe de la non-intervention dans la politique :

« Par *politique* entend-on, dit-il, avec le Dictionnaire de l'Académie *l'art de gouverner un Etat et de diriger ses relations avec les autres Etats?* Dans ce sens, les prêtres ne doivent pas se mêler aux débats politiques. *Travaillez,* dit saint Paul à saint Timothée, *comme un bon soldat de Jésus-Christ ; celui qui est enrôlé au service de Dieu ne s'embarrasse point dans les affaires séculières* [2]. L'Eglise a toujours enseigné la distinction et l'indépendance réciproque du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel dans leurs sphères d'action : toujours elle a rendu à César ce qui appartient à César... [3] »

[1] Lettre pastorale pour le Carême de 1879, pages 48, 49.
[2] *Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus.* Tim. II. 4.
[3] *Lettre pastorale,* page 50.

Digitized by Google

Mais est-ce à dire que le ministre de Dieu sur la terre doive être entravé, tracassé, enchaîné dans la libre expansion de son ministère religieux et social ? — Non ! répond le pontife :

« Si prêcher Jésus-Christ et chercher à établir son règne dans les consciences, dans les familles, dans la société, dans les lois, dans les institutions, en tout et partout, si c'est là faire de la politique, oh ! oui, nous en faisons et nous en ferons toujours. Nous faisons de cette politique, quand nous prions, en demandant que le règne de Dieu arrive ; nous en faisons aux fonts du Baptême, en incorporant le nouveau-né à Jésus-Christ ; nous en faisons au saint autel, en répandant le sang de l'adorable Victime pour détruire le règne du péché et réconcilier le ciel avec la terre. Nous en faisons en chaire, au tribunal sacré, dans les catéchismes, au chevet des moribonds. Nous en faisons la nuit, en réparant nos forces, pour mieux travailler le lendemain au règne de Jésus-Christ ; nous en faisons le jour, car nos pensées, nos aspirations, nos actions, tout en nous doit converger à cette fin sublime. Que ferions-nous de notre sacerdoce et du dépôt sacré de la foi si nous ne travaillions à établir le règne de Jésus-Christ ? Le feu pourra oublier sa vertu ; le soleil pourra cesser de briller au firmament ; mais jamais le prêtre ne cessera de puiser dans le cœur de Jésus le feu de la charité pour en embraser la terre ; jamais la parole évangélique ne sera enchaînée sur ses lèvres et ne cessera d'éclairer tout homme venant en ce monde...[1] »

[1] *Lettre pastorale*, page 56, 57.

Digitized by Google

*
* *

Ce que Mgr Rosset était comme évêque, dans la sphère des hautes attributions de l'autorité ecclésiastique et de la saine application des principes de la séparation des pouvoirs, il l'était, si je puis ainsi dire, dans l'ordre administratif, au point de vue de la défense des intérêts spirituels et temporels de son diocèse. Un autre de ses anciens élèves[1] a relevé avec raison dans un portrait remarquable de concision et de ressemblance ce côté bien caractéristique de sa physionomie : celui de « l'administrateur éclairé, ferme et prudent, respectueux des pouvoirs et gardant le franc-parler un peu rude de la vérité vis-à-vis de l'erreur même couronnée[2]. »

Correct, déférent et courtois vis-à-vis des représentants du pouvoir civil, incapable de provoquer sans une nécessité bien démontrée l'apparence même d'un conflit, l'Evêque de Maurienne n'hésite pas à marcher, quand un droit dépendant de son siège lui paraît être menacé ou méconnu. A ses yeux, le rattachement de l'hospice et de la paroisse du Mont-Cenis à l'Evêché de Suze, lors de l'annexion de 1860, avait été à la fois une injustice et une faute diplomatique. Il en demanda la réparation dans une série de rapports qui dorment encore au Ministère des cultes, mais qui n'y demeurent pas moins comme des monuments de sa sollicitude pastorale et de sa clairvoyance patriotique.

Il fut aussi bien inspiré, mais plus heureux dans l'affaire des *cartelles*. On appelait ainsi des titres de rentes sur l'Etat

[1] M. le chanoine Léon Bouchage, de l'Académie de Savoie.
[2] *La Croix de Savoie*, du 15 juin 1902.

Digitized by Google

que le gouvernement sarde avait institués au profit des évêques et des chapitres de chanoines et dont ils touchaient chaque année les arrérages. Lors de l'annexion, on leur demanda de céder au gouvernement français les rentes dont ils étaient titulaires, à la condition qu'ils recevraient, comme tous les autres évêques et chapitres de France, un traitement qui serait inscrit au budget.

Le chapitre de Saint-Jean de Maurienne, en conformité de ces accords, avait remis à l'Etat les titres de rente qui lui appartenaient. En échange, l'Etat inscrivait régulièrement à son budget les allocations correspondantes. Il y a quelques années, les crédits furent supprimés. Mgr Rosset vit dans cette suppression une atteinte flagrante au pacte de 1860 et il n'hésita pas à autoriser les membres de son Chapitre à se pourvoir individuellement devant la juridiction administrative. Le Conseil d'Etat fit droit à leur juste réclamation en 1892 et en 1896; et lorsqu'en 1899, des députés savoyards, gardiens naturels des droits acquis de leur ancienne province, prenaient, à la stupéfaction générale, l'initiative de proposer la suppression du crédit affecté au traitement des chanoines de Maurienne, le ministre des finances du cabinet Waldeck-Rousseau, donnant raison à l'Evêque de Maurienne, se bornait à répondre : « Le Gouvernement doit payer sans chercher de faux-fuyants qui seraient indignes de nous et qui nous mettraient en contradiction avec cette forte parole de M. Thiers : « L'Etat doit « être un honnête homme [1]. »

[1] *Journal officiel* du 23 décembre 1899. — Déb. parlem. — *Chambre*, p. 2326 et suiv.

Digitized by Google

*
* *

Si Mgr Rosset fut ainsi, au sens le plus large du mot, l'Evêque de son diocèse, il resta en même temps, jusqu'à son dernier souffle, l'Evêque de son pays ; et par son pays nous entendons la grande patrie, qui domine et englobe la petite, dont l'amour plus concentré et plus intime est le meilleur garant du loyalisme national. Julien de Narfon, dans le *Figaro* du 10 juin, tout en rendant un éclatant hommage à la mémoire du « savant prélat, dont les mandements, dit-il, sont d'une haute valeur théologique et littéraire, qui savait tous les devoirs qu'impose l'épiscopat et n'hésitait jamais à les remplir », édite avec une évidente bonne foi une inexactitude d'appréciation, sinon de fait, qu'il nous paraît nécessaire de relever, afin de ne pas laisser s'accréditer des erreurs sur des événements qui occupent une place importante dans notre histoire.

« Savoyard d'origine, — dit le brillant écrivain de la feuille parisienne, — Mgr Rosset avait l'amour profond et peut-être trop exclusif de sa petite patrie, puisqu'en 1891 il ne craignait pas de dissuader les populations de son diocèse de prendre part aux fêtes du Centenaire de l'annexion de la Savoie à la France. »

Il n'y a, Messieurs, que des Français en Savoie. Le fantôme du séparatisme n'a jamais été qu'une légende absurde. Le clergé savoyard, moins que toute autre fraction de la population, ne peut en être suspecté : en 1860, — de l'archevêque et des évêques jusqu'au dernier des desservants, — il a été le champion le plus ardent de l'annexion

Digitized by Google

et il a puissamment contribué à l'éclosion du mouvement enthousiaste et unanime qui a jeté la Savoie dans les bras de la mère-patrie.

Mais pour beaucoup de Savoyards, qui sont en même temps d'excellents Français, la véritable réunion de la Savoie à la France, c'est celle de 1860. Bien que ratifiée par le vote de l'Assemblée des Allobroges, la brusque pénétration à main armée du général Montesquiou en 1792 a été une conquête, conquête pacifique et facile, victoire sans lauriers que rendait inévitable l'abandon du berceau de la monarchie par l'armée qui devait la défendre et dont le résultat immédiat a été de soumettre le pays occupé à toutes les convulsions de la période révolutionnaire.

Lorsqu'il s'est agi, il y a dix ans, de célébrer ce Centenaire, des protestations se sont fait entendre. Le comte Fernex de Mongex[1] et, après lui, dans l'ordre des dates, MM. Louis Bérard et Pellissier[2], le général Borson[3] et M. Sibuet[4], conseiller général de la Savoie, ont écrit des lettres publiques[5] signalant sans ambage comme sans arrière-pensée les motifs pour lesquels la manifestation projetée risquait de froisser les sentiments et les souvenirs d'un certain nombre. Jacques Bourgeois a publié la restitution historique[6] qui a eu, à cette époque, un si légitime retentissement et qui constitue la contre-partie

[1] 12 septembre 1890.
[2] 20 septembre 1890.
[3] 26 janvier 1892.
[4] 22 avril 1892.
[5] Voir ces lettres aux *Documents*, 2e édition du livre de Jacques Bourgeois.
[6] *L'histoire et le centenaire de 1792 en Savoie*. — Chambéry, imprimerie Savoisienne, 1892.

Digitized by Google

des œuvres apologétiques du regretté Forni et de M. Jules Masse.

Il importe, pour l'honneur même de la Savoie française, et pour la justification de l'attitude prise par l'Evêque de Maurienne, de rappeler les nobles et courageux accents qui retentirent alors au pied des Alpes.

« L'annexion de 1792 a été imposée, disait le comte Fernex de Mongex ; elle n'a pas été consentie par le pays tout entier. Des milliers de Savoyards, enfants du peuple, non moins que prêtres et nobles, l'ont combattue au prix de leur fortune, de leur liberté et même de leur vie. Elle a été l'œuvre d'un parti, de celui qui, peu de mois après, applaudissait à tous les crimes de 1793 et notamment à la persécution organisée dans toute la France contre la religion catholique... S'il pouvait convenir aux représentants de mon pays de fêter le trentenaire de 1860, de cette date mémorable où ma chère Savoie, déliée de ses serments et unanime cette fois, sanctionnait par ses libres suffrages son union indissoluble avec la grande nation, il n'y aurait alors ni vainqueurs, ni vaincus ; il n'y aurait que des concitoyens unis dans une même reconnaissance et un même dévouement. »

— « En quoi donc peut-on à cette date de 1792, — disait M. Louis Bérard, — rattacher un sentiment de patriotisme, d'union et de prospérité ? Comment réclamer l'adhésion et le concours de tous pour consacrer des souvenirs de convulsions, de luttes et de ruines, où nul, quel qu'il soit, ne trouverait quelque chose à effacer ? Et cela quand une date se présentait d'elle-même, — 1860 — où tout était joie et concorde, paix et unanimité ? »

— « Parmi les souvenirs qu'évoquent la date de 1792 et

Digitized by Google

la période néfaste qui l'a suivie, — disait le général Borson, après avoir béni l'annexion de 1860[1] — il en est devant lesquels mon cœur se serre. Les volontaires du Mont-Blanc comptaient sans doute dans leurs rangs des hommes jeunes et ardents, épris des idées nouvelles de liberté et d'égalité, et plusieurs ont marqué dans nos annales militaires ; mais ils avaient en face d'eux nos milices provinciales, commandées par des officiers savoyards. Ceux-ci n'étaient pas des émigrés portant les armes contre leur pays, mais des soldats restés fidèles, dans la mauvaise fortune, à leur devoir et à leur drapeau... Je ne puis associer ma joie à ce passé sans manquer à la mémoire de compatriotes tombés au champ d'honneur, victimes de principes militaires qui me sont chers...[2] »

— « Pouvons-nous, — disait Jacques Bourgeois, — nous réjouir de l'anniversaire de 1792? Notre fierté de Savoyards nous le permet-elle, si Français que nous soyons? Nos pères, s'ils vivaient, nous laisseraient-ils bénir cette époque comme un temps de bonheur, de concorde et de paix? Pouvons-nous donner à croire à nos enfants que notre propre histoire nous est à ce point inconnue, dussent-ils mépriser à jamais notre crédulité ou notrre faiblesse?[3] »

— Moi-même, à la séance du 28 mai 1892, en précisant les restrictions et les réserves sous lesquelles je devais prendre part, comme membre du Conseil municipal de Chambéry, à la réception de M. le Président de la République, j'avais l'honneur de m'exprimer ainsi :[4]

[1] « L'annexion de 1860 a été acclamée en Savoie par la presque unanimité des citoyens, et les sentiments d'amour pour la France s'y sont concilié avec un passé qui n'est pas sans gloire. »

[2] *L'histoire et le centenaire de 1792*, (2e édition), pages 114 à 116.

[3] Ibid., page 9.

[4] *Courrier des Alpes*, du 31 mai 1892.

Digitized by Google

« Quoiqu'on en ait dit, 1792 éveille l'idée d'invasion et de conquête, non celle de réunion libre et spontanée ; 1792 évoque pour beaucoup d'entre nous des souvenirs de famille à la fois douloureux et glorieux ; et, si Français que nous soyons tous, on ne peut décemment exiger des descendants de ceux qui ont fait leur devoir de soldat, de célébrer la mort et la défaite de leurs pères. Je me rappelle à cette occasion un mot typique de Joseph de Maistre. Comme on lui demandait, en 1793, lors de son retour à Chambéry, de verser au trésor sa contribution de guerre, il répondit : « Je ne puis pas pourtant vous donner de l'ar-« gent pour faire tuer mes deux frères qui, en ce moment, « sont sous les drapeaux de leur roi... » Le roi dont parlait le grand philosophe savoyard est précisément celui dont le portrait se trouve encore dans cette salle comme la vivante image d'un passé d'honneur que nous n'avons point entendu renier en nous donnant sans retour à la patrie française... »

A ce concert, Mgr Rosset apporta l'un des premiers sa note claire et sonore, pourtant sans tapage et sans déclamations inutiles On retrouve chez lui le disciple du Cardinal dont le mandement sur la *Vigne du Naboth* est resté célèbre. Charitable toujours, l'Evêque, dans sa Lettre pastorale de septembre 1891, ne fulmine point contre les promoteurs : « Nous aimons à nous persuader, dit-il, qu'il y a dans ces initiations une bonne foi qu'explique l'ignorance de l'histoire ; loin de nous la pensée d'incriminer les intentions... » Il ne s'en élève pas moins avec une émotion mal contenue contre le projet :

« Oh ! si l'on nous conviait à célébrer l'annexion qui a été faite volontairement et selon les règles de la justice,

Digitized by Google

l'annexion de 1860, à laquelle le clergé a apporté un si puissant concours, on verrait avec quel empressement, avec quel entrain nous nous mêlerions aux joies publiques. Mais fêter une annexion qui a été faite par l'astuce, la force et la terreur, jamais ! *Non possumus.* Nous ne pouvons être des renégats. Fêter le centenaire de la persécution la plus féroce du christianisme, d'une époque qui a couvert notre pays de ruines et fait couler tant de larmes à nos ancêtres, cela n'est pas permis : *Non licet...* On parle d'une statue à ériger comme un monument pour éterniser les souvenirs de 1792. Eh bien ! elle reposera, cette statue, sur les cendres de nos ossements sacrés et de nos maisons, et elle aura les pieds dans le sang de nos martyrs. »

***

Pour avoir écrit ces lignes virulentes à la surface, mais que comprennent ceux qui connaisent à fond l'histoire de Savoie et qui n'ont pas dépouillé la susceptibilité ombrageuse et le sens affiné de notre vieux caractère national, l'Evêque de Maurienne n'en était pas moins et n'a jamais cessé d'être *un grand Français.* Il aurait pu, lui aussi, mériter ce beau titre d'*Evêque de la frontière* donné à l'illustre prélat, son compatriote, qui personnifie au pays de Jeanne d'Arc, ce patriotisme intégral, dont hier, hélas ! les anciens soldats de 1870, restés fidèles à la parole qu' « il faut y penser toujours et n'en parler jamais, » n'ont pu sans une douloureuse émotion entendre dans une Chambre française prnoncer l'oraison funèbre sur les lèvres du grand orateur qui de « la vieille chanson » qu'il s'imagine avoir supprimée, passe à la vieille unité française dont il n'hésite pas à conduire le deuil...

Digitized by Google

Je puis vous en apporter, Messieurs, un témoignage irrécusable et qui constitue l'un des plus précieux souvenirs de ma carrière. En 1880, les deux prélats savoyards, si bien faits pour se comprendre, Mgr Turinaz, alors Evêque de Tarentaise, et Mgr Rosset, Evêque de Maurienne, furent traités de *séparatistes* par un journal de Chambéry. Ils n'hésitèrent pas : ils saisirent ensemble la justice de leur pays. Mon éminent confrère et ami regretté, Me Hector Laracine, plaidait pour l'Evêque de Tarentaise. J'avais à ses côtés l'honneur d'assister l'Evêque de Maurienne, et je me souviens encore de l'émotion patriotique qui fit frissonner l'auditoire lorsque je donnai lecture au Tribunal de la lettre superbe dont j'ai conservé l'original et dont vous me permettrez de replacer le texte sous vos yeux :

ÉVÊCHÉ DE MAURIENNE.

« Saint-Jean de Maurienne, 6 juin 1880.

« Monsieur l'Avocat,

« Dans son n° du 28 mai, le *Patriote Savoisien* fait planer sur moi l'odieux soupçon de *trahison envers la patrie.* Il y a des injures qu'un évêque catholique supporte et sur lesquelles il est heureux de pouvoir garder le silence ; mais il en est qui demandent les protestations de l'innocence outragée. Mes principes et mes sentiments me font un devoir de placer dans le second ordre et au premier rang l'accusation de trahison envers la patrie. Cette accusation est une grave injure pour le simple citoyen ; et celui même dont la réputation de probité est le mieux établie verrait son honneur flétri, si les actes de sa vie lui donnaient quelque fondement. Je ne m'arrêterai pas à vous faire voir qu'une pareille accusation est bien autrement grave quand il s'agit d'un évêque investi de la confiance du Gou-

Digitized by Google

vernement qui l'a nommé et qui peut exiger, à bon droit, qu'il imitera Jésus-Christ, son modèle et son chef, et aura pour sa patrie un ardent amour et un dévouement sans bornes. Mais je vous prie de bien considérer ma situation. Sous ce rapport, l'accusation du *Patriote Savoisien* prend un caractère de gravité exceptionnelle. Placé à la tête d'un diocèse annexé à la France et qui est comme la clef du Piémont, ma conduite ne serait-elle pas triplement criminelle, si je profitais de ma situation pour entretenir les idées d'un retour de la Savoie à l'Italie, et pour fomenter des sentiments séparatistes? Et, en trahissant la France, ne trahirais-je pas les intérêts de notre Savoie? Ne trahirais-je pas d'une manière particulière cette antique diocèse de Maurienne qui a toutes mes affections? Vous n'ignorez pas les tentatives que l'on fait pour sa suppression. Or, si le Gouvernement pouvait croire que l'Evêché de Maurienne est un foyer de séparatisme, son zèle pour le maintien du diocèse n'en serait-il pas singulièrement refroidi ?

« Si donc je demande que justice se fasse, ce n'est pas tant pour ma personne que pour l'honneur de l'épiscopat et les intérêts sacrés que j'ai la mission de défendre. Quand l'infâme serviteur du pontife Anne donna un violent soufflet à Jésus-Christ, l'auguste victime ne garda pas le silence: « Si j'ai mal parlé, dit-elle, prouvez-le ; mais si j'ai bien « parlé, pourquoi me frappez-vous ? » Eh bien ! je défie le *Patriote Savoisien* et n'importe qui de citer de moi une parole écrite ou dite de vive voix qui puisse donner la plus petite prise à une accusation de séparatisme. Au contraire, j'ai donné des preuves non équivoques de mon patriotisme et de ma fidélité à la France. Que l'on interroge, si l'on veut, tous les fonctionnaires avec lesquels j'ai eu des rapports. Sans venir à Saint-Jean de Maurienne, le *Patriote*

Digitized by Google

Savoisien peut interroger l'ancien lieutenant-colonel de la 1re légion des mobilisés[1] que j'ai mis en possession du Grand-Séminaire de Chambéry au moment des effroyables malheurs de la France, — le *Patriote* ne récusera pas son témoignage — ; il dira si je me suis comporté en traître ou en ami de la patrie.

« Les sentiments que j'avais à Chambéry n'ont fait que s'accroître depuis que je suis en Maurienne. Il y a quelques mois, m'entretenant avec des amis des éventualités que nous réserve l'avenir, je disais : « Dussions-nous avoir la persé-« cution, je préfère rester avec la France plutôt que de « voir la Savoie de nouveau unie à l'Italie. » Si la volumineuse correspondance que j'ai entretenue avec M. le Ministre des cultes au sujet de l'affaire du Mont-Cenis était publiée, on verrait que mes actes sont conformes à mes paroles. Le 10 juillet, je terminais ainsi un long rapport sur cette affaire :

« Je comprends que la position de l'Evêque de Maurienne « sur le plateau du Mont-Cenis, où le gouvernement italien « fait construire des fortifications contre la France, ne lui « soit pas agréable ; mais cette raison ne suffit pas pour « déchirer les traités passés entre la France et l'Italie à « l'époque de l'annexion de la Savoie, et violer le droit de « propriété et tous les autres droits que l'Evêque de Mau-« rienne a sur le Mont-Cenis. Ces droits, je tiens à les défen-« dre : 1° parce que c'est pour moi un devoir sacré ; le « jour de mon ordination épiscopale, j'ai prêté serment de « défendre tous les droits de mon Eglise ; 2° parce que c'est « l'intérêt spirituel de mes diocésains qui possèdent pres-« que en totalité le Mont-Cenis et y passent la belle saison,

[1] M. le sénateur Forest.

Digitized by Google

« au nombre de cinq à six cents ; 3° parce que c'est un « poste d'honneur que l'Evêque de Maurienne a occupé « pendant près de douze siècles ; 4° parce qu'enfin c'est « l'intérêt de la France, à qui il importe beaucoup que « l'Evêque de Maurienne reste possesseur de l'hospice du « Mont-Cenis. Il sera ainsi un monument vivant et perpé- « tuel qui rappelera à la France la faute qu'elle a à réparer « et qui lui facilitera cette réparation lorsque la Providence « lui ménagera des circonstances favorables pour porter « la ligne de démarcation des deux territoires français et « italiens, du sommet de la Ramasse à l'autre extrémité du « Mont-Cenis. »

« Je finis en vous exprimant la confiance la plus absolue que j'ai dans votre amour de la justice et votre dévouement à l'Eglise pour venger, devant le Tribunal civil de Chambéry, mon honneur indignement outragé par la calomnie du *Patriote Savoisien.* »

L'honneur de l'enfant de la Savoie, du citoyen et du prélat fut effectivement vengé d'une façon éclatante. Un jugement du 26 juin 1880 retient « que l'injure adressée à deux prélats dont le patriotisme et l'attachement à la France se sont révélés dans les plus belles pages de leurs nombreuses publications, est d'autant plus coupable qu'*elle est de tous points mensongère.* » Cette décision est la réponse de la justice française à l'éloquente revendication des prélats postés sur les confins du territoire ; mais n'est-il pas vrai que ce sursaut d'indignation, dans une âme aussi sereine, sous une plume d'ordinaire si mesurée, est la plus belle et la plus touchante affirmation de loyalisme et n'ai-je pas le droit de déposer cette admirable lettre dans nos ar-

Digitized by Google

chives, comme un précieux souvenir du père qu'ont perdu les Français des Alpes de Maurienne qui conservent en eux le culte de Dieu et de la patrie ?...

***

Lorsqu'il sentit venir la mort, à l'heure où il s'apprêtait à rendre compte au Souverain Juge de sa mission en ce monde, n'ayant rien à redouter pour lui, sa dernière pensée fut pour les âmes des petits et des humbles qu'il allait laisser disséminés sur les cimes blanches, en proie, demain peut-être, à des tourmentes sociales pires que celles des éléments déchaînés !... Receuillant ce qui lui restait de force et d'énergie, il leur adressait ce suprême adieu : « Je quitte le diocèse dans de tristes circonstances ; mais j'espère que, malgré tout, le diocèse sera maintenu [1]. »

Espérons à notre tour, Messieurs, nous qui sommes les gardiens de nos vieilles traditions provinciales et de notre patrimoine historique, que le vœu du prélat mourant sera respecté. Espérons que, dans les délibérations qui se préparent, ces établissements ecclésiatiques et ces maisons religieuses qu'en 1860 nous avons remis à la garde de notre nouvelle patrie, seront protégés par le pacte d'honneur intervenu entre la Savoie et la France. Jusqu'au seuil de l'autre vie, l'Evêque de Maurienne aura ainsi défendu la cause des droits acquis et intangibles de la petite terre qui inscrira son nom parmi ceux qui l'honorent par la triple auréole du talent, de la science et de la vertu !.....

[1] *La Croix de Savoie*, du 15 juin 1902.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ÉMIGRÉS

EN SAVOIE

A AOSTE ET DANS LE PAYS DE VAUD

1790 — 1800

D'après des documents inédits
pouvant servir à l'histoire de l'Émigration

PAR

François DESCOSTES

IVe Série. — Tome X. 14.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

Les événements de la Révolution ont eu pour effet de provoquer l'exode, hors de France, des membres de la noblesse et du clergé qui, menacés par les mesures de rigueur dont ils étaient l'objet, furent dans la nécessité d'émigrer et de demander aux pays voisins un abri contre la tourmente. Ils croyaient à une averse passagère : c'était une époque qui commençait, et elle dure encore...

Parmi ces pays voisins, la Savoie, avant d'être conquise par Montesquiou en septembre 1792, la vallée d'Aoste, après la conquête, et le pays de Vaud, dès les débuts de la Révolution, étaient tout naturellement indiqués pour recevoir l'afflux des émigrants.

La Savoie, la vallée d'Aoste et le canton de Vaud devinrent donc, à cette époque, à la fois le *séjour forcé* et le *séjour choisi* de la vieille société française, dont nous ne séparons pas la vieille société savoyarde qui, sous l'influence des mêmes causes, se fusionnait avec elle et vint se confondre dans ses rangs lorsque les armées de la première République, en occupant le territoire de la Savoie, en eurent refoulé les éléments hors de la frontière des Alpes.

Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre, après ceux qui l'ont écrite avec un si remarquable talent [1], une histoire générale des Émigrés ; mais il nous a paru

[1] Henri Forneron, Ernest Daudet.

Digitized by Google

intéressant, — soit pour en préparer les matériaux dans la région des Alpes, soit pour sauver de l'oubli des documents permettant d'établir la généalogie de certaines familles, — de chercher à reconstituer aussi fidèlement que possible ces débris du vieux monde fuyant pas à pas devant les progrès du *rerum novus ordo* dénoncé par la voix prophétique de Joseph de Maistre.

Nous avons à cet effet relevé dans les registres de l'état civil de l'époque, soit à Chambéry, soit à Aoste, soit à Lausanne et dans les paroisses voisines, un certain nombre de mentions qui sont de nature à attester la présence de membres distingués de la noblesse et du clergé et à permettre de reconstituer, tout au moins en partie, les cadres de la légion des proscrits. Un de nos plus éminents historiens savoyards, M. François Mugnier, l'a dit avec raison : « Les registres de l'état civil sont pour l'histoire une source « abondante et sûre d'utiles renseignements ; ceux même « des plus modestes paroisses en fournissent parfois de « précieux[1]. »

Dans les tableaux qui vont suivre, — tableaux fastidieux peut-être dans la forme, mais que les chercheurs et les érudits ne dédaigneront sûrement pas, — nous nous bornerons à indiquer en leur ordre les mentions tirées des divers actes de baptême, de mariage et de décès. Tout aura ici son utilité : les noms des personnes intéressées, des déclarants, des témoins, des signataires, des pères et mères, des parrains et marraines... Nous n'avons pas cru devoir négliger ces détails qui, à un moment donné, peuvent servir à combler les lacunes d'une généalogie ou à fixer un point de fait demeuré obscur. Nous y joindrons certaines pièces

[1] *L'Etat civil de Rumilly-l'Albanais, 1607-1793*, page 5.

Digitized by Google

officielles, les unes inédites, les autres devenues d'une recherche difficile, au sujet des mesures de police ou de proscription dont les suspects d'alors furent l'objet ou les victimes. Et nous prendrons ainsi sur le vif la vieille société aujourd'hui endormie dans la tombe ; nous la suivrons, à cette époque tourmentée, des illusions des premiers jours aux sombres réalités de la période révolutionnaire, à travers des documents dont l'authenticité n'est pas douteuse et dont le langage ne trompe pas.

Cette étude ou plutôt cette série de tableaux se divisera en quatre parties :

LES ÉMIGRÉS EN SAVOIE
LES ÉMIGRÉS, SUSPECTS ET PROSCRITS DE SAVOIE
LES ÉMIGRÉS A AOSTE
LES ÉMIGRÉS DANS LE PAYS DE VAUD.

Cette dernière partie, complètement inédite, comprendra une série de mentions tirées des registres des paroisses d'Echallens et d'Assens et un tableau général des Réfugiés français et savoyards recensés à Lausanne en 1794, 1795, 1796 et 1797, document de premier ordre dressé à notre intention et pour notre usage par les soins de M. Hammerli, le distingué archiviste municipal de Lausanne.

Je remercie ici les personnes amies qui ont bien voulu m'aider dans cette œuvre documentaire et en particulier M. le chanoine Frutaz, de l'Académie de Saint-Anselme d'Aoste ; MM. les abbés Martin et Richard, curés d'Assens et d'Echallens ; M. le baron de Morand ; M. Courtois d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie ; M. le chanoine Mareschal et M. l'abbé Carle, curé et vicaire de la Métropole de Chambéry ; M. l'abbé Chabert, ancien

Digitized by Google

vicaire, actuellement curé à Saint-Cassin ; M. Félix Perpéchon, bibliothécaire de la Ville de Chambéry ; MM. Claudius Bouvier et Albert Metzger, de l'Académie de Savoie ; et mon savant confrère et ami, M. André Perrin, qui a mis généreusement à ma disposition ses riches archives et le fruit de ces patientes recherches auxquelles l'histoire de Savoie est redevable de tant de remarquables travaux...

Chambéry, mai 1902.

François DESCOSTES.

Digitized by Google

LES ÉMIGRÉS EN SAVOIE

A AOSTE ET DANS LE PAYS DE VAUD

I

Les Emigrés en Savoie.

§ I. — Registres de la paroisse de Saint-François de Sales.

A Chambéry, les registres de la paroisse de Saint-François de Sales nous donnent une idée très exacte de la composition de la société chambérienne de 1789 à 1793. L'élément français y occupe une large place. En parcourant les actes de baptême, de mariage et de décès, il est facile de se rendre compte de la physionomie que devait présenter alors l'ancienne capitale de la Savoie réveillée de sa torpeur par la survenance de l'émigration joyeuse.

Feuilletons au hasard ces précieux registres. Nous y relevons les noms les plus retentissants de la noblesse de France voisinant avec ceux plus modestes de la noblesse de Savoie :

1° Actes de baptême *(passim)*.

27 octobre 1789. — *Marie-Polixène-Joséphine*, fille de messire *Charles-Joseph-Gabriel* VIBERT, marquis DE LA PIERRE, chevalier commandeur de l'Ordre militaire des

Digitized by Google

Ste Maurice et Lazare, gentilhomme de la chambre du Roi ; et de dame *Dorothée* PHELP DE HAMPTON WICK, mariés.

Parrain : Messire *Joseph-Amédée* DE LA TOUR.

Marraine : Dame *Polixène* GENNA, comtesse DE NANGY.

23 septembre 1790. — *Marie-Alexandre-Maurice*, fils de *Pierre-Joseph-Marie-Claude* DE REGARD, comte DE CLERMONT DE VARS, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté ; et de demoiselle *Christine* DE REGARD DE BALLON.

Parrain : Messire *Benoît-Marie-Maurice-François*, marquis DE SALES, écuyer de Son Altesse Royale Monseigneur le prince de Piémont [1].

Marraine : Dame *Alexandrine* DE SALES, née DE GROLLIER [2].

30 septembre 1790. — *Amédée-François-Régis* [3], fils de

[1] Fils de Paul-François de Sales, comte de Duingt, et de Joséphine-Françoise de Regard de Disonche, né le 16 octobre 1760, décédé le 14 février 1797. (Voir Fr. DESCOSTES, *Joseph de Maistre pendant la Révolution*, pages 41 et suiv., 633 et suiv.)

[2] Alexandrine de Grollier avait épousé le marquis de Sales le 29 octobre 1781. Elle est décédée en 1849. C'était la fille de la marquise de Grollier, née de Fuligny-Damas (1742-1828). Le marquis de Grollier, père de Mme de Sales, périt sur l'échafaud, après la prise de Lyon, en fin 1793.

[3] Amédée-François-Régis de Pérusse, duc d'Escars ou Descars, né à Chambéry le 30 septembre 1790 (date exacte qui, jusqu'ici, n'avait été précisée par aucun de ses biographes), passa sa jeunesse à l'étranger, rentra en France avec les Bourbons et fut nommé colonel ; il fit ses premières armes sous le duc d'Angoulême, pendant la campagne royaliste de 1815, et se rendit ensuite en Espagne d'où il revint avec le grade de maréchal de camp. En 1822, il succéda à son père, le général Descars, comme pair de France. L'année suivante, il retourna en Espagne et prit une part brillante à la prise du Trocadéro. En récompense de sa conduite, Louis XVIII lui octroya les épaulettes de lieutenant-général, le cordon de grand-officier de la Légion d'honneur et le titre de duc. Lorsqu'éclata la révolution de 1830, le duc Descars faisait partie de l'expédition d'Alger et commandait une division.

Digitized by Google

très haut et très puissant seigneur, messire *François-Nicolas-René* DE PÉRUSSE, comte DESCARS [1], chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, gentilhomme d'honneur de Monseigneur le comte d'Artois, frère du Roi, colonel de son régiment de dragons ; et de haute et puissante dame *Etiennette-Charlotte-Emilie* DE LIGNY.

Parrain : Haut et puissant seigneur *Jean-François-Régis* DE BERTRAND, comte DE LA PÉROUSSE [2], gentilhomme de la chambre du Roi.

Marraine : Haute et puissante dame *Elisabeth-Jeanne* DE LA ROCHE DE RAMBURES, veuve de haut et puissant seigneur *Charles-Adrien* comte DE LIGNY, maître de camp de cavalerie [3].

Il donna sa démission et suivit en exil le roi détrôné. Il ne revint en France que vers 1840 et demeura jusqu'à sa mort l'un des champions les plus fidèles du parti légitimiste.

[1] François-Nicolas-René de Pérusse, comte Descars (et non pas Jean-François de Pérusse, duc Descars, ainsi que l'indiquent par erreur la plupart de ses biographes), père du précédent, qui fut le premier duc Descars ; général français, maître d'hôtel de Louis XVIII, issu d'une ancienne famille du Limousin (1747-1822). Il servit successivement dans la marine et dans l'armée de terre. Il avait été nommé en 1774 colonel et maître d'hôtel du roi en survivance, puis, en 1783, maréchal de camp. Après avoir séjourné à Chambéry où, de son mariage avec Etiennette-Charlotte-Emilie de Ligny, naquit son fils Amédée-François-Régis, le comte Descars rejoignit les frères du roi, fut chargé par le comte de Provence de missions diplomatiques en Suède (1791), puis à Berlin, servit pendant quelque temps dans l'armée prussienne et obtint en 1805 l'autorisation de rentrer en France. A la Restauration, Louis XVIII, qui appréciait les connaissances gastronomiques du comte Descars, le nomma, outre ses titres de lieutenant général et de pair de France, premier maître d'hôtel du roi, fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort survenue en 1822.

[2] Vraisemblablement de la famille du comte de la Pérouse (1741-1788 ?), le célèbre navigateur français.

[3] Les comtes de Ligny sont un rameau de la maison de Luxembourg, ayant pour auteur Antoine de Luxembourg, fils puîné de Louis de Luxembourg, connétable de France, décapité en 1475.

Digitized by Google

5 août 1791. — *Alexandre-Jacques-Gustave,* fils de messire *Jean-Baptiste*, comte D'ANGEVILLE DE BAUMONT, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S^t^ Louis, officier au régiment de Royal-Normandie cavalerie, au service de France ; et de dame *Henriette-Louise* SALIET.

Parrain : Messire *Jacques* DE CLERMONT DE MONT SAINT-JEAN, marquis DE LA BATIE D'ALBANAIS[1], chevalier de l'Ordre royal et militaire de S^t^ Louis, colonel des chasseurs au service de France.

Marraine : Dame *Elisabeth Denis*, veuve de messire *Guy* VINÉ SALIET, représentée par dame *Marie-Charlotte-Alexandrine* DE LANNOIX, veuve de messire *Charles* DE CLUNY.

1^er^ mai 1792. — Est née et a été baptisée le 30 juillet de la même année *Anne-Alexandrine-Amena,* fille de très haut et très puissant seigneur *Marie-Frédéric-Joseph* DE RICCI DE SAINT-PAUL[2]; et de très haute et très puissante

Cet Antoine, comte de Brienne, de Roussy, de Ligny, baron de Ramora et de Piney, fut père de Charles de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, mort en 1530... Est-ce bien à ce rameau qu'appartient Charles-Adrien, comte de Ligny? Nous n'osons rien affirmer.

[1] Clermont-Mont-Saint-Jean (Jacques, marquis de), homme politique français, né au château de Visargent (Bourgogne), en 1752, mort en 1827. Il embrassa la carrière des armes, fut nommé en 1784 colonel des chasseurs des Ardennes et devint, en 1789, membre des Etats-généraux. Partisan de l'ancien régime, il vota contre toutes les réformes. Il avait émigré dès 1791 et non pas en 1792, comme l'ont indiqué jusqu'ici ses biographes. Il devint plus tard aide de camp du roi de Sardaigne. De 1800 à 1814, il vécut dans la retraite. A la Restauration, il fut nommé inspecteur des gardes nationales de Seine-et-Marne (1814) et, l'année suivante, membre de la Chambre des députés, où il siégea constamment à l'extrême-droite.

[2] Les Ricci, d'Asti, étaient comtes de Saint-Paul *(San Paolo,* province d'Asti).

Digitized by Google

dame *Marie-Pauline-Joséphine* DE RICCI DE SAINT-PAUL, née comtesse DE RICCI.

Parrain : Très haut et très puissant seigneur *Philippe-Hugues-Anne-Yoland-Alexandre-Louis*, comte DE LUZIGNAN[1], lieutenant-général des armées du roi de France.

Marraine : Très haute et très puissante dame *Marie-Anne-Catherine* DE LA ROCHEVIEU, COMTESSE DE LUZIGNAN.

21 juin 1792. — *Yolande-Angeline-Adélaïde*, fille de noble *Jean* ROGE DE VOISSAN ; et de dame *Yolande-Adélaïde Françoise* VACHON.

Parrain : Noble *Charles* RUBIN ROGE DE VOISSAN.

Marraine : Dame *Marie-Yolande-Gilberte* ROSTAING DE VACHON.

21 juin 1792. — *Thérèse-Lucie*, fille de messire *Joseph-Frédéric* MILLIET, marquis D'ARVILLARS ; et de dame *Louise-Henriette* MORAND DE SAINT-SULPICE.

Parrain : Messire *Joseph-Pantaléon*, comte D'EVIEN.

Marraine : Dame *Thérèse-Lucie* MILLIET, marquise D'ARVILLARS, née demoiselle DEVINE, aïeule de l'enfant.

5 août 1786[2]. — *Jeanne-Françoise-Josette-Azéline*, fille

[1] Vraisemblablement de la célèbre famille d'origine française (*Lusignan*, ou *Luzignan*, autrefois *Luzignem*), qui a fourni des rois à Jérusalem et à Chypre. La famille des sires de Lusignan eut aussi d'autres branches que celles dites d'*outre-mer*. C'est de cette famille que sont issues les nobles maisons de Lézé ou Lezai, d'Eu, de Pembroke, de la Rochefoucauld, de Die, de Valence, de Marais, de Saint-Valérien, d'Angoulême, de Saint-Séverin, de Parthenay, de Châteauroux, etc.

[2] Nous remontons ici à quelques années en arrière pour réunir les trois actes de baptême des trois filles de noble Joseph de Juge, seigneur de Pieuillet, qui sont nées à Chambéry.

Digitized by Google

de noble *Joseph* DE JUGE, seigneur DE PIEUILLET, substitut avocat général au Sénat de Savoye ; et de dame *Péronne* MONTANIER DE VENS, mariés.

Parrain : Noble *Estienne-Joseph* CHARROCT DE SAINT-JEOIRE, comte DE LA CHAVANNE, colonel d'infanterie dans les troupes de Sa Majesté.

Marraine : Dame *Jeanne-Baptiste-Françoise* DEMOTZ[1], épouse du seigneur comte DE LA CHAVANNE. Ainsy est. Alex ch^ne^.

17 juillet 1787. — Est née et le jour suivant a été baptisée *Anne-Madeleine-Justine*, fille de noble *Joseph* DE JUGE, seigneur DE PIEUILLET ; et de dame *Péronne* MONTANIER DE VENS, mariés.

Parrain : Noble *Anthelme* MONTANIER DE VENS, représenté par *Etienne* MILLON.

Marraine : Dame *Anne* DE VENS, née DE LA CHAVANNE, représentée par *Madeleine* GROS. Ainsy est. Perrin v^re^.

11 août 1792. — Ont été suppléées les cérémonies du baptême administré le 19 may de la présente année à *Thérèse-Jeanne-Hortense*, fille de noble *Joseph* DE JUGE,

[1] Jeanne-Baptiste-Françoise Demotz, née le 16 mars 1732, était la seconde fille du juge-mage Demotz et, par conséquent, la sœur cadette de Christine Demotz, la « sublime mère » de Joseph de Maistre, née le 24 novembre 1727. Elle avait épousé, le 12 janvier 1762, le comte Charroct de la Chavanne, alors capitaine d'artillerie à l'armée du roi de Sardaigne (Voir Fr. DESCOSTES, *Joseph de Maistre avant la Révolution*, tome I, pages 67, 68 et suiv.). M^me^ de la Chavanne, née Demotz, est décédée le 13 février 1808.

La dernière des filles du sénateur Demotz, Anne-Marie, née le 23 mai 1735, épousa, le 6 février 1753, le comte Nicolas Perrin d'Avressieux, substitut de l'avocat fiscal général au Sénat de Savoie.

Digitized by Google

seigneur DE PIEUILLET, sénateur au Sénat de Savoie ; et de dame *Péronne* MONTANIER DE VENS [1].

[1] Claudine-Françoise-Julie, Jeanne-Azéline et Thérèse-Hortense de Juge étaient filles de mon arrière-grand-père maternel, Joseph de Juge, fils de Jean-Denis et de Claudine du Noiray, qui fut, avant la Révolution, le collègue de Joseph de Maistre au bureau de l'avocat fiscal général, puis au Sénat de Savoie.

Joseph de Juge avait épousé, le 15 septembre 1779, Péronne Montanier de Vens, fille de noble Claude de Montanier, seigneur de Vens, et de dame Françoise du Noiray (Archives de Pieuillet. — Cte DE FORAS, *Armorial*, v° *Juge (de) de Pieuillet*, p. 219 à 223. — Fr. DESCOSTES, *Joseph de Maistre avant la Révolution*, t. II, p. 195).

De ce mariage naquirent huit enfants dont sept vivant au 1er janvier 1800, soit au II nivôse de l'an VIII de la République française (Archives de Pieuillet. *Livre de raison* de la famille de Juge) :

1° Claudine-Françoise-Julie, née à Seyssel le 10 mai 1783 (celle dont la naissance a inspiré la lettre de Joseph de Maistre, en date du 21 mai 1783, publiée à l'ouvrage cité, t. II, p. 198); mariée à Jean-Joseph de Coucy ;

2° Jeanne-Françoise-Josette-Azéline, née à Chambéry le 5 août 1786, mariée à mon grand-père, Joseph Descostes, de Rumilly, décoré du Lys, du 28 janvier 1815. (Les documents officiels de l'époque orthographient le nom : *Decostes*, de *de Costis*. Le comte de Foras l'orthographie *des Costes* (voir *Armorial*, v° *Costes (des)*, v° *Livet (de)*, p. 261). D'autres l'écrivent *Descostes*, *Descottes*, *Descotes* ou *Descôtes*. L'orthographe conforme aux anciens titres (minutaires de 1590 à 1620) est *Descostes* (voir François MUGNIER, *l'Etat-civil de Rumilly-l'Albanais*, 1607-1793, p. 11, 42, 43, 45, 48, 49, 74, 95, 97, 102, 104, 106, 178). Peu de noms patronymiques auront eu plus de vicissitudes orthographiques que celui que m'ont légué mes modestes ancêtres) ;

3° Anne-Justine, née à Chambéry le 27 juillet 1787, ma grand'-mère maternelle, mariée à Hippolyte de Livet de Moisy. Ce dernier était le fils de Pierre-Antoine et de Justine de Veyrier, et le frère d'Antoinette-Justine de Livet de Moisy, veuve de Maugny. — Voir *Armorial*, v° *Livet (de)* et, plus bas, *Liste des émigrés)* ;

4° Thérèse-Hortense, née à Chambéry le 18 mai 1792, mariée à Joseph-Bernard Revel, de Cluses (1785-1827), frère du chanoine Jacques-Marie Revel (1790-1858), condisciple et émule de Lamartine au Collège de Belley. (M. et Mme Revel eurent dix enfants, parmi lesquels M. François Revel, ancien magistrat, et M. Joseph Revel, architecte, chevalier de la Légion d'honneur, né en 1825, décédé le 24 août 1897);

5° Jean-Jacques-Brutus-Alcibiade (prénoms échangés contre celui de Joseph, *l'oncle Joseph*, que M. de Juge n'a cessé de por-

Digitized by Google

Parrain : Sieur *Jean* CHAUVIER-LACROIX.

Marraine : *Thérèse* DE LA CHAVANNE.

ter en famille), né à Serrières le 21 février 1794, soit le 3 ventôse an II, célibataire, décédé à Rumilly le 23 septembre 1870 ;

6° Anne-Jules-Augustin, né à Serrières le 5 janvier 1797 (16 nivôse an V), décédé le 22 janvier 1863.

C'est Auguste de Juge, sénateur au Sénat de Savoie, puis conseiller à la Cour d'appel de Savoie, officier des Ss. Maurice et Lazare, ancien président de l'Académie de Savoie, auteur du *Fabuliste des Alpes* et des *Inspirations religieuses*, père de M. Charles de Juge de Pieuillet, docteur en droit, chevalier des Ss. Maurice et Lazare, celui-ci marié à M^me^ la comtesse Clémentine de Chessel, décédé au château de Pieuillet le 26 mai 1893, dans sa 64° année ; et de M^me^ Alix de Juge, veuve de M. Aimé Bouvier (1822-1877), chevalier des Ss. Maurice et Lazare, ancien magistrat, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats près la Cour d'appel de Chambéry, décédé le 5 avril 1877 ;

7° Anne-François-Lucien, né à Rumilly le 9 juillet 1799 (21 messidor an VII), devenu intendant général de l'Ile de Sardaigne, premier officier du ministère des affaires étrangères, conseiller d'Etat et grand-officier des Ss. Maurice et Lazare, décédé au château de Pieuillet le 3 août 1857.

J'ai cru devoir compléter ainsi, puisque l'occasion m'en est fournie, la généalogie dressée par mon éminent ami, le comte Amédée de Foras, dans son *Armorial et Nobiliaire de Savoie*, v° *Juge (de)*, ne fut-ce que pour réparer la négligence que j'avais mise à lui donner jadis les renseignements particuliers qu'il avait bien voulu me demander avec une affectueuse insistance.

L'arbre généalogique qui figure à l'*Armorial*, v° *Juge (de)*, p. 220, doit donc être *in fine* rétabli de la manière ci-contre.

Sous la Révolution, M^me^ de Juge, retirée à Rumilly où sa famille jouissait d'une grande popularité, obtint sans trop de peine un *certificat de civisme*, ainsi qu'en fait foi la pièce suivante (Archives de Pieuillet) :

Egalité, Liberté

DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC

MUNICIPALITÉ DE RUMILLY

Ouï le rapport de la pétition de la citoyenne Pierrette *Montagny (sic)*, épouse du citoyen Joseph Juge, native de Seyssel, département de l'Ain, habitant en cette commune, tendant à obtenir un certificat de civisme en conformité de la loi du 26 janvier 1793 ;

Informations prises, le Procureur de la commune ouï,

La Municipalité accorde le certificat de civisme demandé.

Délivré et scellé à Rumilly à la maison commune, en Conseil général, le 16 juin 1793, l'an second de la République.

Digitized by Google

2° Actes de mariage (*passim*).

6 septembre **1790**. — Seigneur messire *Etienne* GASSOT,

Jean-Joseph
né le 3 mai 1752, substitut
épousa, le 15 s
Dlle Péronne, fille de M. Claude DE
et de Dme Françoi

CLAUDINE-FRANÇOISE-JULIE, née le 10 mai 1783, a épousé Jean-Joseph de Coucy.	CATHERINE-ANTHELMETTE-EUPHROSINE, morte à un mois, le 22 juin 1785.	JEANNE-FRANÇOISE-JOSETTE-AZÉLINE, née le 5 août 1786, a épousé M. Joseph Descostes.	ANNE-JUST née le 27 j 1787, a ép M. Hippoly Livet de M

Digitized by Google

Parrain : Sieur *Jean* CHAUVIER-LACROIX.
Marraine : *Thérèse* DE LA CHAVANNE.

Digitized by Google

2° Actes de mariage (*passim*).

6 septembre 1790. — Seigneur messire *Etienne* GASSOT, vicomte DE LA VIENNE, chevalier, seigneur de Coutres, Soye, Boisbuard, Parnay, la Vienne, Saint-Loup, Saint-Martin et autres lieux, gouverneur de Dime-le-Roy, ancien officier aux gardes françaises, épouse demoiselle *Amélie-Joséphine-Catherine* DE MIGIEU.

Ce mariage a été célébré par l'abbé de la Myre.

Ont signé : Vicomte DE LA VIENNE, *Amélie* DE MIGIEU, comte DE NONANT DE VAVAY, comte DE CHARNAILLES, abbé DE LA MYRE MORY, chevalier D'APCHON, comte DE FONTENETTE SOMMERY, chevalier DE BESSUÉJOULS DE ROQUELAURE[1], chevalier de Malte non profès. — Tripier, curé.

M. de Juge, arrêté, eut plus de peine à obtenir sa mise en liberté avec autorisation de résidence. Voici, en effet, ce que nous lisons aux registres du Comité de surveillance de Chambéry du 16 messidor an II de la République une et indivisible :

Egalité, Liberté, Fraternité ou la Mort.

Le Comité de surveillance de Chambéry,

Vu l'avis ci-devant demandé par l'Administration du district si le nommé Joseph Juge, actuellement on arrestation domiciliaire, peut être mis en liberté pour aller s'adonner à l'exploitation du salpêtre;

Le Comité, considérant que la moralité du pétitionnaire n'est pas celle d'un homme à l'abri de la suspicion, puisqu'outre sa qualité de *ci-devant* il s'est entâché d'une soumission trop aveugle au despote du Sénat et au gouvernement sarde, est d'avis qu'il n'y a lieu à délibérer sur la réclamation du sieur Juge.

BERTRAND, *président*,
VILLERMET, *secrétaire*.

Toutefois, le 22 floréal an II, le Conseil de Serrières, où le citoyen Juge se proposait d'aller se livrer à la fabrication du salpêtre, donna un avis favorable et l'autorisation lui en fut finalement accordée par décision du 15 floréal an II.

[1] De la famille d'Antoine de Roquelaure, le compagnon de Henri IV (1560-1625); du duc de Roquelaure, *l'homme le plus laid de France* et aussi l'un des plus braves (1617-1676); et de Jean-Armand de Bessuejouls de Roquelaure, évêque de Senlis, archevêque de Malines, membre de l'Académie Française (1720-1818).

Digitized by Google

17 mars 1791[1]. — Haut et puissant seigneur *Louis* LE PELETIER, fils de feu et haut puissant seigneur *Louis* LE PELETIER, marquis de Montmeillar, Pluilly, Morfontaine et autres lieux, veuf en premières noces de *Catherine-Charlotte* DE CLAUL DE LA CHABRAIRE et en secondes noces de *Françoise-Elisabeth* DE LA CROPTE DE BOURJEU, épouse dame *Catherine-Adélaïde*, fille de *Louis-François*, comte DE NONANT, veuve de haut et puissant seigneur *Anthelme-Michel-Laurent* DE MÉJINE, marquis DE SAVIGNI.

Ont signé : Messire *Antoine* CORTOIS, comte DE CHARNAILLES, messire *Etienne* GASSOT, vicomte DE LA VIENNE, *Antoine* LEBRETON. — Tripier, curé.

9 mai 1791. — Messire *Armand-François* DE LA TOUR-DU-PIN MONTAUBAN, chevalier et marquis de Royans, seigneur de la Chaup-Palonis, Vers, Villefranche, Merouillan, Oriple Vircheny, le Cheilard Chatelornaud en Dauphiné et de Galaye et Queisset en Provence, député de la noblesse aux Etats de Dauphiné, gouverneur pour le Roi de France des ville et citadelle de Montélimar, maréchal de ses camps et armées, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier aux honneurs de celui de Saint-Jean de Jérusalem dit de Malte, épouse demoiselle *Marie-Ernestine* DE MERCY.

Ont signé : M. P., évêque[2] de Chambéry[3], TELLIER, prêtre

[1] Ce mariage donna lieu à un charivari qui dégénéra en une vive échauffourée. — Voir Fr. DESCOSTES, *Joseph de Maistre pendant la Révolution*, pages 33 et suiv.

[2] Mgr Michel Conseil, né à Mégève le 19 mars 1716, nommé premier évêque de Chambéry par bulle du 20 mars 1780.

[3] Le diocèse de Chambéry fut créé par bulle du pape Pie VI, le 18 août 1779, avec les seules paroisses de l'ancien décanat de Savoie, retirées dès le 20 juin 1778 de la juridiction de l'Evêque de Grenoble.

Digitized by Google

et secrétaire ; *Ernestine* DE MERCY, marquise DE LA TOUR-DU-PIN ; *Marie-Philippe* DE GRAMONT, duc DE CADEROUSSE, marquis DE VACHÈRES, baron DU THOR, gouverneur de la ville et Tour de Crest en Dauphiné ; *César*, comte LOVERA, marquis DE MARIE MEFFRAY, comte DE LA PÉROUSE, bailli DE VILLEFRANCHE, LA TOUR-DU-PIN, comtesse D'AOSTE, dame DE LUTOVIS AVILET, DE BELLE D'ASPREMONT, marquise DE LAGARDE, DE LEMPS, comtesse DE LA PÉROUSE, comtesse *Françoise* DE SAINT-MARTIN, marquise DE L'ETANDURE DES NOYES, abbé DE BOISDEFFRE, PELLETIER, marquis DE LAGARDE, comte DE VOUREY, *Félix* DE VOUREY DE VANDEUIL, comte DE PANISSE.

1791, 11 juin. — Messire *Charles* DE MALVIN, marquis DE MONTAZET, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, maréchal des camps et armées du roi, épouse *Emerentiane-Rose-Adélaïde* DE LA NOY.

Ont signé : Marquis DE MONTAZET, *Adélaïde* DE LANNOY, DE LANNOY, l'abbé DE MONTAZET, l'abbé DE BARRE, vicaire général de Saint-Claude.

1791. — Le comte DE LA PÉROUSE épouse Madame *Marie-Pauline-Joséphine* DE RICCI, chanoinesse, comtesse DE NEUVILLE.

Ont signé : DE VERMOND, vicaire, DE LUSIGNAN, DE LA PÉROUSE, G. DE NOURCY, *Frédérique* RICCI DE SAINT-PAUL, *Joséphine* DE RICCI.

Juin 1791. — *Jean-Baptiste* DE VOISSAN épouse *Marie-Yolande-Françoise-Adélaïde* DE VACHON.

Ont signé : DE VOISSAN, *Joseph* AVOINE, VIANNAY, DE VACHON, DE VOISSAN. — Tripier, curé.

Digitized by Google

9 décembre 1791. — Le seigneur chevalier *Augustin-Marius* DE COSSILLE épouse *Gasparde-Louise-Laurent* DE SAINTE-AGNÈS.

Ont signé : Rd AMPHOUX, curé de la paroisse de Viviers. *Joseph* et *Balthazard-Laurent* DE SAINTE-AGNÈS, frères de l'épouse, le premier officier des invalides du fort de Miolans, le second clerc tonsuré de ce diocèse, noble *Eugène* BERTHIER DE GRINVIGNY. — Tripier, curé.

15 janvier 1792. — Messire *Maurice* NOVEL D'ENTREMONT, comte DE BELLEGARDE RUTOUSKI [1], lieutenant-général des armées et inspecteur général de la cavalerie de Son Altesse Electorale Monseigneur l'électeur de Saxe, chevalier de l'Ordre militaire de St Louis, épouse Mademoiselle *Marie-Gabrielle* DE BEAUVOIR DU ROURE DE BEAUMONT DE BRISON.

Ont signé : M. P., évêque de Chambéry, *Maurice*, comte DE BELLEGARDE, DU ROURE DE BRIZON, comtesse DE BELLEGARDE, comte DE VILLETTE, comte DE LA CHAVANNE, BEAUVOIR DU ROURE, comte DE BRIZON-CHAPONAY, comtesse DE BRIZON, TELLIER, prêtre, secrétaire de Mgr DU ROURE DE BRIZON, marquise DE VEYRAC, marquis DE VEYRAC, DE VIENNE DE VALLIN.

[1] Dans son intéressante notice sur les *Nécrologes de Chambéry* (pages 41 et 42), M. Félix Perpéchon, notre laborieux et érudit bibliothécaire municipal, mentionne, à la date du 4 septembre 1790, le décès d'Eugène Robert de Bellegarde, marquis des Marches et d'Entremont, chevalier des Ss. Maurice et Lazare, lieutenant général d'infanterie, au service des Etats-généraux des Provinces-Unies de Hollande ; et, à la date du 28 janvier 1792, le décès de « M. *Maurice-Frédéric-Georges-Henri* NOVEL D'ENTREMONT, comte DE BELLEGARDE, *lieutenant général et inspecteur général de cavalerie au service de l'Electeur de Saxe, chevalier de St Louis*, âgé de 50 ans. » — Il n'y a pas de confusion possible : le général comte de Bellegarde est donc décédé treize jours après son mariage. Nous allons d'ailleurs retrouver son acte de décès dans les registres de la paroisse de Saint-François de Sales.

Digitized by Google

3° Actes de décès *(passim)*[1].

9 mai 1789. — A été inhumé dans l'église des Carmes noble *Joseph-François* DE CONZIÉ, comte DES CHARMETTES[2], âgé d'environ 83 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

13 décembre 1790. — A été inhumé dans l'église de l'hôpital des Incurables haut et puissant seigneur, messire *Nicolas-François-Julie*, comte DE LA TOUR D'AUVERGNE, chevalier, lieutenant général des armées de France, lieutenant

[1] Voir Félix PERRÉCHON, *Nécrologes*... Avant-Propos par François MUGNIER, pages 5 et suiv.

L'usage était du moyen-âge à la Révolution de se faire ensevelir dans les églises des couvents. A Chambéry, la principale église paroissiale, Saint-Léger, s'élevait au milieu de la partie supérieure de la place actuelle de ce nom, sur un sol extrêmement humide ; aussi les sépultures des gens de qualité avaient-elles lieu de préférence dans les églises dépendant des ordres religieux. Vers 1730, à côté de l'ancien Hôtel-Dieu et de l'hôpital général de charité, avait été fondé l'hôpital des Incurables. Etabli tout d'abord au faubourg du Reclus, dans le couvent des Dames Annonciades, cet asile acheta le 15 avril 1777 le couvent de Sainte-Marie Egyptienne. A partir du 21 janvier 1779 jusqu'au 22 juin 1793, le registre des décès, jusqu'alors tenu par les Franciscains, le fut par l'aumônier de l'hôpital. Le nécrologe des Incurables est donc la continuation de celui de Sainte-Marie-Egyptienne. C'est dans cette église qu'avaient été inhumés le père et la mère de Joseph de Maistre (Fr. DESCOSTES, *Joseph de Maistre avant la Révolution*, tome I^er^, pages 140 et suiv., tome II, page 290), des évêques, des abbés commendataires, Catherine Milliet de Challes, veuve du comte de Charlié et de Janus de Bellegarde, dont Rousseau a célébré la beauté ; Jeanne de la Rebattière, femme du procureur Renaud, syndic de Chambéry, qui tracassa si fort M^me^ de Warens aux Charmettes (Fr. MUGNIER, *loc. cit.*, page 11).

L'église et le couvent des Frères-Mineurs Observantins de Sainte-Marie-Egyptienne étaient situés hors des murs de l'ancien Chambéry, sur l'emplacement de la caserne de cavalerie actuel (quartier Saint-Ruth).

[2] Le vieil ami de Jean-Jacques Rousseau.

Digitized by Google

des provinces d'Anjou, Saumur et Saumurois, seigneur de Veinars, Créqui et autres lieux, mort hier, muni des Sacrements de l'Eglise, âgé d'environ 70 ans [1].

26 octobre 1791. — A été inhumé aux Incurables, *Paul-Auguste*, fils de défunt messire *François-Alphonse* D'ARNAUD DE VITROLLES, pourvu d'une charge de conseil-seiller au Parlement d'Aix, mort hier, âgé d'environ 54 ans [2], muni des Sacrements de l'Eglise.

11 novembre 1791. — A été inhumée dans l'église de l'hôpital des Incurables dame *Joséphine-Marie-Jacqueline* DE FARDEL, épouse du seigneur *Pierre-Anthelme* PASSERAT DE LA CHAPELLE, morte hier, âgée de 33 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

30 janvier 1792. — A été inhumé aux Incurables le seigneur *Maurice* NOVEL D'ENTREMONT, comte DE BELLEGARDE RUTOSKY, lieutenant général et inspecteur général de la cavalerie de S. A. Electorale Mgr l'Eleccteur de Saxe, mort subitement le 28, âgé d'environ 48 ans. Ainsy est. Tripier, chanoine-curé.

13 février 1792. — A été inhumé dans cette église, dans le tombeau du seigneur marquis DE CLERMONT DE MONT-SAINT-JEAN, le seigneur *Louis-Henri*, marquis DE MONTAISAN, fils de très haut et très puissant seigneur *Claude*,

[1] Voir Félix PERPÉCHON, *Nécrologes...*, p. 42 : « 12 décembre. Nicolas-François-Julie, comte de la Tour d'Auvergne, lieutenant général des armées du roi de France, né à Paris, rue Tournon, âgé de 70 ans. »

[2] Eod. « 25 octobre 1791 : Paul-Auguste d'Arnaud de Vitrolle, conseiller au Parlement d'Aix, fils de Jules-François-Alphonse d'Arnaud de Vitrolle, conseiller au même Parlement, âgé de 54 ans. »

Digitized by Google

marquis DE CLERMONT DE MONTAISAN, mort hier sur la paroisse de Lémenc, âgé d'environ 22 ans, muni des Sacrements de l'Eglise. Ainsy est. Tripier, curé.

21 mai 1792. — A été inhumé aux Incurables, dans le tombeau du seigneur marquis D'ARVILLARD, haut et puissant seigneur *Charles-Jean-Bretagne-Godefroy* DE LA TRÉMOILLE[1], duc et pair de France, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, âgé d'environ 50 ans[2]. Ainsy est. Tripier, curé.

§ II. — Obituaires de Chambéry.

D'après les *Nécrologes de Chambéry*, de Félix PERPÉCHON.

Couvent de Sainte-Marie Egyptienne.

1790, 19 novembre. — *Marie-Henry* DUBOIS DE MYRET, de Strasbourg, curé du diocèse de Soissons, fils de noble *Louis* DUBOIS DESNOYER, chevalier de S[t] Louis.

[1] *La Trémoille* ou *La Trémouille*, ancienne et illustre famille française, qui a tiré son nom d'une *baronnie* ou *sirerie* située sur les frontières de la Marche, aux environs de Montmorillon. Elle descend des premiers comtes héréditaires du Poitou et a pour auteur Pierre, sire de la Trémoille, qui vivait en 1040 et qui était petit-fils de Guillaume III, comte du Poitou. Cette famille a produit un grand nombre d'hommes de guerre et d'hommes d'église.

[2] Conf. Félix PERPÉCHON, *Nécrologes...*, p. 43 : « 19 mai 1792. Jean-Bretagne-Charles-Godefroy de La Trémouille, duc et pair de France, maréchal de camp, chevalier de S. Louis... La pierre tombale du duc de La Trémouille est dans le parc de la maison dite de *La Calamine*, actuellement (1902) propriété de M. Jarre, conseiller municipal de Chambéry, et ci-devant de M. Martin-Franklin, ancien président de la section du Club-Alpin français et du Conseil d'Administration du Grand-Cercle d'Aix-les-Bains. L'inscription de la pierre tombale a été reproduite aux *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXIX, p. LXXXVIII.

Digitized by Google

1791, 22 février. — *Pauline,* fille du comte *Gaspard* MILLO (DI CASALGIATO), sénateur, et de demoiselle *Georges* RAMBERT.

— 5 mars. — *Pierre-Louis* THIOLLIER, président au Sénat et chef de la réforme des études en Savoie, âgé de 75 ans.

— 22 mars. — *Henri,* fils de *Louis* DE LIVRON, major de place.

— 10 novembre. — *Josette-Jacquette* FARDEL, de Dijon, veuve de M. *Pierre-Anthelme* PASSERAT, du Bugey, conseiller au Parlement de Dijon.

1792, 19 mai. — *Aurore,* fille de *Pierre-Hyacinthe* DE BUTTET DE TRESSERVE, âgée de 15 ans.

— 19 mai. — *Jean-François* DE SEGNEURET, marquis DE CESSERAS, diocèse de Saint-Fons (Hérault), âgé de 69 ans.

— 20 juin. — Messire *Jacques-Joachim* D'ALLINGE, marquis DE COUDRÉE, D'AIX et DE LULLIN, vicomte DE TARENTAISE, seigneur DE SAINTE-HÉLÈNE DES MILLIÈRES, D'APREMONT, DE MONTFALCON, DE LA ROCHETTE, gentilhomme de chambre de S. M., âgé de 57 ans, fils de feu messire dom *Jacques* D'ALLINGE.

— 5 juillet. — *Jeanne-Françoise* DE BLANCHEVILLE, veuve de *Joseph* SARDE DE CANDIE, âgee de 73 ans

— 15 octobre. — *Joseph* D'HAUTEVILLE, capitaine « accomodé » du régiment de Tarentaise.

— 25 novembre. — *Placide* MOREL, carme, âgé de 92 ans.

— 19 décembre. — *Sébastien* MAURIER, de Bayon (Meurthe), chirurgien aide-major dans l'armée des Alpes.

Digitized by Google

1793, 9 janvier. — La citoyenne F., fille de PACORET DE SAINT-BON.

— 2 février. — *Jacques* SALTEUR, ancien premier président au Sénat, âgé de 94 ans[1].

— 25 avril. — *Bonaventure-Françoise* DE ROCHETTE, femme de *Louis-François* DE VILLE, âgée de 85 ans.

— 29 avril. — *Geneviève* DE PIOCHET, femme de *Joseph* DE PIOCHET, de Salins, âgée de 84 ans[2].

§ III. — Archives municipales de Chambéry.

Le document que nous allons reproduire[3] servira à reconstituer la société aristocratique autochtone qui habitait Chambéry avant le 22 septembre 1792, date de l'entrée du général Montesquiou dans la capitale de la Savoie. Sur ce tableau, dressé au cours des premiers mois de 1793, on s'est abstenu de faire figurer les émigrés français, soit ceux qui n'étaient pas de nationalité sarde, et qui ne s'étaient trouvés en Savoie qu'à l'état de passants, on dirait aujourd'hui de touristes ou de baigneurs. On remarquera, en effet, que la plupart des noms portés sur ce tableau sont d'origine savoyarde (nous respectons scrupuleusement l'orthographe de cette pièce, bien qu'elle soit souvent défectueuse) :

[1] Pour la biographie de ce grand magistrat, voir Fr. DESCOSTES, *Joseph de Maistre avant la Révolution*, tome I^er^, p. 45 à 48, 50 à 60.

[2] La ville de Chambéry a tenu, de tout temps, le record de la longévité. On s'y fait vieux, très vieux. Je ne dirai pas que les nonagénaires et les octogénaires y pullulent; mais ils sont certainement beaucoup plus nombreux qu'ailleurs. En ce moment (1902), le doyen de Chambéry est l'honorable M. Perrucon, qui est entré gaillardement dans sa 98^me^ année, étant né le 2 mars 1805.

[3] Archives de M. André Perrin.

Digitized by Google

LISTE des ci-devant nobles qui ont habité Chambéry. Ceux qui en sont partis depuis le 1er août 1792 y sont qualifiés d'émigrés.

ALINGE, dit DE COUDRÉE.
AVRIL, née GARNIER, et son mari.
ALEXANDRY père, fils et trois filles.
AUBRIOT dit LAPALME, prêtre.
AUBRIOT, sénateur.
AUBRIOT, officier, émigré.
ALBERT dit CHAMOUX, dans *Maurienne*, émigré.
ALBERT cadet dans *Savoie*.

BEAUMONT dit D'ANGEVILLE mère.
BEAUMONT fils aîné et sa femme.
BEAUMONT cadet.
BALAND mère et sa fille.
BALAN D'ANAS mère, fils, deux filles, émigrés.
BERTRAND DE LA PÉROUSE et sa femme.
BERTRAND fils et sa femme.
BERTRAND fils cadet, officier, émigré.
BAVOZ, ci devant président.
BLORD dit SEINODET et sa femme.
BASIN dit DU CHANAY, et sa femme.
BASIN, deux fils officiers, émigrés.
BASIN, gouverneur des pages à Turin.
BASIN, ci-devant chanoine, émigré.
BLANCHEVILLE mère dite DE LESCHERAINE.
BLANCHEVILLE, deux filles et un fils.
BIENVENU mari, officier, émigré.
BIENVENU femme.
BIENVENU cadet, officier.
BUTTET dit DUBOURGET aîné, officier.
BUTTET cadet, officier, dit DE TRESSERVE ; il n'habitait pas Chambéry.

Digitized by Google

Buttet, ci-devant chanoine.
Bracorand dit Savoiroux, sa femme.
Bracorand fils, homme de loi.
Bracorand 2e, officier, émigré.
Bracorand cadet, officier.
Bracorand, deux filles mariées, l'une à Copilly, l'autre à Dauland l'aîné.
Buttet dit de Tresserve, sa femme, son fils et ses filles.
Brun dit Bernex, sa femme et ses enfants jeunes.
Brun cadet, officier.
Botton, ci-devant intendant.
Berthier mère, dite de Grimpigny, et sa fille.
Berthier fils, officier, émigré.
Berthier cadet, officier, émigré.
Berthier, prêtre.
Berthier, ci-devant sénateur à Nice.
Bertrand mère, dite de Chamousset.
Bertrand fils aîné, officier.
Bertrand cadet, dit Gilly, officier, émigré, sa femme est à Chambéry.
Bonjean, ci-devant sénateur.
Bourgeois, deux frères, ci devant hommes de loi.

Capré, dit de Mégève, père.
Capré, quatre fils, officiers, émigrés.
Capré, cinq filles.
Carpinet dit de la Chaux, la sœur.
Castagnière mère, dite de Chateauneuf, émigrée.
Castagnière fils aîné, sa femme et enfants.
Castagnière cadet, officier.
Castagnière, deux filles, dont une mariée à Aubriot de la Palme, ex-sénateur.
Carelly, sa femme et ses enfants, dit de Bassy,
Carelly, officier dans Chablais.
Carety frère, de-là les mers.

Digitized by Google

Charrot dit de la Chavanne, mère et deux filles.

Charrot, trois fils, émigrés.

Chevillard mère, née Laurent.

Chevilliard fils, officier.

Chevron, trois frères officiers, émigrés les deux aînés seulement.

Chollet dit Dubourget, l'aîné et sa femme.

Chollet Lallemand et sa femme.

Cholet Allemand, deux fils en Suisse.

Cholet le veuf.

Cholet, officier, émigré.

Cholet, prêtre.

Clermont dit Mont-Saint-Jean, émigré, sa femme.

Clermont, deux fils à Turin.

Commenene.

Carron dit Gressy, mère.

Chabon, émigré français.

Carron dit Gressy, officier, émigré. On ne croit pas qu'il eût son habitation à Chambéry.

Costaz père et sa femme.

Costaz fils aîné, officier, émigré.

Costaz femme et enfants. Les mariés Costaz fils n'habitaient pas à Chambéry.

Costaz fils cadet, officier, émigré.

Costaz petit-fils, officier, émigré.

Costaz, deux filles.

Dethiola, homme de loi.

D'Allemagne, mari et femme.

D'Allemagne, officier, émigré.

De Livron, femme et enfants.

Desgallis, aîné.

Desgallis, officier, émigré, n'avait pas son domicile Chambéry.

De Livron, officier, prisonnier.

Digitized by Google

De Ville dit de Travernay, sa femme.

De Ville dit, trois filles.

De Ville dit, trois fils, dont deux étaient absents avant le 1er août derniers.

De Ville, fille, tante.

De Ville, ex-religieuse.

De Ville Lacroix, officier accommodé.

De Ville, ex-garde du corps, femme.

De Ville, ex-sénateur, et femme.

Dichat, ex-sénateur.

Dichat, deux frères, officiers, émigrés. Celui d'Aoste est émigré ; l'autre était capitaine avant le 1er août.

Dichat, prêtre.

Didier, ex-sénateur, un fils prêtre et un homme de loi.

Didier, deux fils, officiers, émigrés. Celui d'Aoste, émigré ; l'autre était absent avant le 1er août.

Duclos dit Desery et sa femme.

Duclos l'oncle,

Duclos dit de la Place, sa femme ; il a un fils qui doit être émigré.

Dalmas, officier accommodé.

Dufour dit de Vallerieux, sa femme et sa fille.

Dutour, ci-devant commandant.

Dutour, officier dans Savoie.

Excoffon née Falquet, dite Marcellaz et sa fille.

Excoffon, dit Marcellaz.

Favier, officier, émigré.

Favier, sa femme.

Favier dit Dunoyer, mari et femme.

Favier fils, officier, émigré.

Favier dit Dunoyer, officier en Allemagne.

Flumet, officier, émigré.

Foncet, ex-sénateur, sa femme, 3 fils, 2 filles.

Digitized by Google

Favre dit de St-Etienne, sa femme et sa fille.

Favrat dit Bellevaux, sa femme et enfants.

François, aux Incurables.

Garot dit de Cire et femme.

Gavaut, prêtre.

Garbillion, 2 filles.

Gerbaix, ex-sénateur, sa femme, 3 filles et 3 fils, dont un émigré.

Gerbaix dit de Sonnaz, sa femme émigrée; elle a servi des certificats de maladie.

Gerbaix, garde du corps.

Gerbaix d'Halvar, colonel; il a des biens ici, mais il n'y habitait pas.

Garnier *Baptiste*, sa femme et enfants.

Garnier, ex-dominicain.

Garnier, secrétaire d'Etat ci-devant.

Garnier, officier accommodé.

Garnier, ci-devant intendant, sa femme, 3 filles et un fils en Piémont.

Grenaud, officier accommodé.

Guigue dit Revel, père et fils, officiers.

Guigue mère et filles.

Grammont dit de Cadereine; il conteste son émigration.

L'Hôpital dit de L'Hôpital.

Langoscoz, ex-sénateur, sa femme et son fils.

Limoges, officier, émigré.

Lagrange dit Duvaché, père et sa femme.

Lagrange, 3 fils, un dans les campements, émigré, et les deux autres dans la Suisse et dans Piémont.

Laurent dit *le Commandeur*.

Laurent dit Montagné et fils.

Laurent fils, sénateur à Turin.

Lambert de Soyrier, émigré.

Digitized by Google

Lambert cadet, officier accommodé.
Laurent mère dite Ste-Agnès.
Laurent, dans *Savoie* infanterie.
Laurent, ci-devant cordelier.

Jacquier, ex-sénateur, sa femme et un fils.
Juge, ex-sénateur, sa femme et enfants.

Montfalcon veuve, née Favier.
Mareste veuve, née Alinges.
Mareste fils, officier, dit Centagnieux.
Maistre, ex-sénateur, sa femme et deux sœurs.
Maistre, quatre frères, celui de *la marine* et le doyen, émigrés.
Monthoud, officier; on le dit émigré et demeure souvent près de Carouge.
Martinel, veuve, sa fille.
Martinel, trois frères, émigrés.
Mongellard, au service de l'Empire.
Maure femme Montgelard.
Milloz, ex-sénateur, sa femme et enfants.
Manuel père, femme et 4 filles.
Manuel fils, émigré.
Martinel dit *le Fou*.
Mouxy dit de Loche, prêtre.
Mouxy dit de Loche, deux frères, émigrés.
Menthon dit de Rosy, émigré.
Milliet dit St-Alban.
Milliet dit *le Commandeur*.
Marchand, fille.
Marin, homme de loi.
Morand, mère et fille.
Morand née Costaz, et enfants.
Morand, deux frères, officiers, émigrés.
Morand dit de St-Sulpice, six frères, celui du régiment aux gardes émigré.

Digitized by Google

Métral dit de Chignin et sa mère.
Milliet dite de Faverges, et sa fille, émigrées.
Milliet, deux fils, dont un émigré.
Milliet dite d'Arvillards, mère.
Milliet, deux filles.
Milliet fils aîné, sa femme et ses enfants.
Milliet cadet, officier.
Milliet, prêtre.
Milliet dit *le Chevalier*, l'oncle.

Noyet dit St-Romain, officier, émigré.
Noyet, sa femme et sœur.

Oncieux dit La Batie, père, mère et fille.
Oncieux, fils et femme, émigrés.
Oncieux, page.
Oncieux dit Chaffardon, mère, 2 filles, émigrés.
Oncieux dit Chaffardon fils.

Pingon.
Pradel dit de Cezarche.
Pradel, capitaine des gardes.
Peron, père et fils.
Pacoret dit St-Bon, mère, fille, un fils, homme de loi.
Pacoret, deux frères, émigrés.
Pacoret née La Fléchère, femme de l'aîné.
Perrin Dumarest mère.
Perrin *Louis*, fils aîné, suspecté d'émigration.
Perrin *Frédéric* cadet, officier, émigré.
Perrin dit d'Athenas, émigré, sa femme et enfants, à Chambéry.
Perrin, prêtre.
Perrin, homme de loi, malade.
Perrin, deux filles.
Perrin père, capitaine de justice, sa femme.

Digitized by Google

Perrin, quatre frères, dont *Gaspard*, déserteur, et quant au dernier, le père a voulu prouver qu'il était parti avant le 1er août.

Pititi, prêtre.

Picolet, mari, sa femme, 3 filles et 2 fils.

Piochet, ex-jésuite.

Piochet, prêtre, émigré.

Piochet *le Bossu*.

Piochet père dit Salins.

Piochet fils aîné.

Piochet fils cadet, émigré.

Portier dit Dubellair, officier, émigré.

Portier, prêtre, émigré.

Perrin, major accommodé.

Passerat dit Severin, émigré.

Passerat, sa femme et enfants, soupçonnés d'émigration.

Piolens et femme, émigrés.

Michal dite veuve La Chambre.

Michal, quatre frères, l'aîné émigré.

Nicole dit La Place, prêtre.

Reggio, ci-devant avocat général.

Rey dit de Rive.

Rey dit de Parve, et femme.

Rambert, trois frères.

Rambert dit Chindrieux, émigré, dans la cavalerie.

Regard dite de Vars la mère.

Regard fils aîné, femme et enfants.

Regard cadet, officier.

Regard dit de Vars, prêtre, émigré.

Regard dit de Villeneuve.

Regard fils, dans *Maurienne*, émigré.

Regard cadet, dans Chablais.

Reynaud dit de Bissy, sa femme et enfants.

Reynaud prêtre.

Digitized by Google

Reynaud, major.
Reynaud dit l'*Allemand*.
Reynaud, au service de Saxe.
Reynaud, au service sarde.
Rose, sénateur, émigré ; c'est une question ainsi que pour ses collègues.
Rose, ex-sénateur.
Rose, ex-intendant.
Rose, officier.
Rosset de Tours.

Saint-André, officier, émigré.
Saint-André, sa femme, ses enfants.
Sardes dit de Candie, officier.
Saillier dit de Cordon et femme, émigrés.
Saillier dit Chevron et femme ; ledit Saillier, émigré.
Saillier, 2 fils, officiers, émigré.
Sion mère veuve.
Sion fils, officier.
Saillier, prêtre, émigré.
Saillier dit de la Tour, l'Allemand.
Salteur, ex-sénateur.
Salteur, officier.
Salteur mère, de la Serraz.
Salteur, son fils, femme, enfants.
Sautier, ex-sénateur, et deux fils, une fille.
Sardes dit Candie, moine, émigré.

Trepier dit Latour, officier.
Thiollier frères, fils du président.
Truchet et son fils.

Varax, ci-devant commandant à Carouge.
Vetier dite Curseille, mère.
Vetier fils aîné et femme, celle-ci émigrée.

Digitized by Google

Vetier cadet, officier.
Villaz *la Piémontaise.*
Vibert dit la Pierre et femme.
Vibert cadet, officier, émigré.
Vibert, prêtre, déporté.
Vectier, au service de l'Empereur.
Vectier tante.
Vinol mère et fils.
Vignet, ex-sénateur, sa femme et ses enfants.
Veuillet dit l'Yenne femme.
Veuillet, quatre frères; l'aîné dit Chevelu 2°, celui aux gardes, émigrés.

Il y a encore d'autres émigrés français dont on a donné la note.

Sauf erreur ou omission, ce 8 mai 1793, an second de la République.

Genin, *officier municipal.*

§ IV. — **Archives départementales de la Haute-Savoie.**

ÉTAT des familles françaises réfugiées à Annecy après les troubles de France, de 1790 au mois de septembre 1792[1].

1. André-Victor, marquis de Bijemont *(sic)*[2], maréchal de camp et chevalier de S[t] Louis, âgé de 64 ans, originaire de Champreül (Isle-de-France).
2. Isidore de Laumoys, son épouse, âgée de 60 ans, et trois domestiques.

[1] Aimé Burdet, *Le Palais de l'Isle à Annecy*, pages 282, 283.
[2] De Bizemont?

Digitized by Google

3. Jacques-François DE CHEVALIER, comte DE SINARD, conseiller au Parlement de Grenoble, âgé de 45 ans.

4. Victoire-Charlotte-Marguerite-Suzanne DE PLAN DE SIEYÈS, son épouse, âgée de 42 ans.

5. Dame Marguerite-Ester-Emilie DE VEYNES, veuve de Messire J.-B. DE PLAN, baronne de SIEYÈS, âgée d'environ 68 ans, belle-mère et trois domestiques.

6. Jean-Jacques-François-Joseph DELESMERIE, marquis DE CHOISY, âgé d'environ 50 ans.

7. Charlotte-Elisabeth-Isidore DE BIJEMONT, son épouse, âgée de 35 ans ; Agathe, Jeanne et Luce-Joséphine, leurs filles, et quatre domestiques.

8. Philippe-Melchior-Emmanuel RENAUD, marquis D'ALEX, originaire d'Aix-en-Provence, âgé de 40 ans.

9. Elisabeth-Amable DE JOANNIS, son épouse, âgée de 30 ans, plus trois petits enfants et deux domestiques.

10. Henry DE VENTO, chevalier de l'Ordre de Malte, originaire de Marseille, âgé de 65 ans.

11. Joseph-André DE BARRIGUE DE MONTVALLON, chevalier de S[t] Louis, originaire d'Aix-en-Provence, âgé de 32 ans.

12. Louise-Pauline DE VENTO, son épouse, âgée de 25 ans; Louis-Joseph et François-Simonin, leurs enfants, et trois domestiques.

13. M. SÉGUIER, avocat général du Parlement de Paris, avec sa femme et un domestique.

14. M[gr] CH.-FR., Archevêque de Vienne ; son grand-vicaire et deux domestiques.

Digitized by Google

15. L'abbé DE FÉNELON, aumônier du roi (Louis XVI), avec un domestique mulâtre.

16. DE BARDONNENCHE, chanoine du Chapitre noble de S^{t}-Pierre de Mâcon.

17. Le comte DE BARDONNENCHE, colonel au service du roi de France, avec son père et sa mère.

Digitized by Google

II

Les Emigrés, suspects et proscrits de Savoie.

Après avoir reçu chez eux les émigrés de France, les membres de la noblesse de Savoie, les prêtres, les religieux et tous « les bien intentionnés » (c'est ainsi qu'on nommait les conservateurs de l'époque [1]) furent à leur tour proscrits.

L'exode commença aussitôt après l'entrée des troupes françaises en Savoie. Joseph de Maistre en donna le signal. Les officiers en activité de service l'avaient précédé en suivant le drapeau de leurs régiments qui, sur l'ordre de Lazary, battaient en retraite sans brûler une cartouche. Nous avons raconté ailleurs les circonstances dramatiques de la mémorable journée du 22 septembre 1792, où une population, abandonnée par qui devait la défendre, se jeta avec enthousiasme dans les bras de Montesquiou. Mais le nouvel ordre de choses que celui-ci apportait sous les plis du drapeau tricolore était loin de convenir à la Savoie tout entière. Les nobles, les membres du clergé, les religieux, les bourgeois bien pensants se sentaient menacés. Ils émigrèrent en toute hâte [2].

La plupart se rendirent à Aoste par le Petit-Saint-Bernard. En exécution des lois des 8 avril 1792 et 28 mars

[1] Voir *Correspondance de Joseph de Maistre et de Mallet du Pan.*

[2] Fr. Descostes. — *Joseph de Maistre avant la Révolution*, Souvenirs de la société d'autrefois, t. II, p. 386 et suiv.

Digitized by Google

1793, qui bannissaient à perpétuité les émigrés du territoire de la République et punissaient de mort ceux qui rentreraient, le Directoire du département du Mont-Blanc fit dresser une première liste suivant procès-verbal du 27 fructidor an II. Celle-ci fut successivement complétée par trois listes supplémentaires, l'une du 19 nivôse an VI, l'autre du 11 pluviôse de la même année, la troisième du 17 thermidor an VII [1].

Ces trois listes additionnées donnent un total de 1799 PROSCRITS, dont *2 évêques, 912 membres du clergé séculier* (vicaires généraux, chanoines, curés, plébains, vicaires, professeurs, bénéficiers, etc.), *97 religieux* (augustins, lazaristes, cordeliers, carmes, capucins, barnabites), *191 nobles, 170 officiers, 67 magistrats* et *hommes de loi* (sénateurs, juges, notaires, procureurs, greffiers, praticiens), *362 bourgeois, commerçants* ou *laboureurs*

Parmi les proscrits figurent Mgr Compans de Brinchanteau, évêque de Maurienne ; Mgr Paget, évêque de Genève ; Joseph de Maistre, sa femme, née de Morand, ses frères André, le doyen, et Xavier dit *La Marine* ; son beau-frère et sa sœur, M. et Mme de Constantin ; ses sœurs Anne et Jenny ; son ami intime, le comte Henry Costa de Beauregard.

Nous y relevons encore au hasard les noms suivants dont la plupart sont encore honorablement portés en Savoie et que nous reproduisons sans aucun souci de préséance :

Le comte et la comtesse de Duingt ; leurs fils et belle-fille, le marquis et la marquise de Sales ; l'abbé Bard, l'ami du marquis de Sales ; Maurice Clavel et Veluz, ses agents dévoués ; le chanoine Bigex, le futur évêque ; le baron de

[1] E.-L. BORREL, *Histoire de la Révolution en Tarentaise...*, p. 150 et suiv.

Digitized by Google

Blonay et sa femme, née de Meximieux ; les de Chessel ; les de Sirace ; le général de Bisemont, propriétaire du château de Saint-Marcel ; le marquis Jacques de Clermont de Mont-Saint-Jean ; le comte d'Aviernoz ; Mme de Loche, née de Boringe ; le chanoine Denarié, de Samoëns, le lieutenant Denarié, officier dans Genevois ; M. Joseph Descostes (Decostes, sur la liste), de Rumilly [1] ; M. Deschamps, juge au tribunal de Saint-Jean de Maurienne ; le comte Bernard Balthazard de Rozier de Menthon ; le marquis d'Orliès de Saint-Innocent ; M. René Goblet, directeur des minières de Servoz, l'ancêtre du ministre de la troisième République ; le comte de Regard de Villeneuve ;

Le marquis de La Grange de Chaumont du Vuache ; M. de Livet de Moisy ; le marquis de Faverges ; MM. Portier du Belair ; la comtesse Charroct de la Chavanne, née Demotz ; sa fille Thérèse, la correspondante de Joseph de Maistre ; le général et le doyen de Lazari ; le chanoine de Thiollaz, le futur évêque ; le sénateur Deville ; MM. Gabet et Laracine, de Chambéry ; M. et Mme Courtois d'Arcollières ; le comte d'Antioche ;

Le marquis de Piollens ; le chanoine de Regard de Vars ; Rd Revuz, le cordelier de Cluses ; le marquis Vibert de la Pierre ; le colonel de Sonnaz, du régiment de Savoie ; le baron de Grenaud ; le lieutenant Carron ; le baron Perrier d'Athenas, officier dans la Légion des campements ; Mlles Fanny et Méraldine d'Oncieux ; l'intendant Olive ;

M. Rambaud, notaire à Saint-Jean de Maurienne ; le

[1] Un autre, Joseph-Marie, y figure également. C'est celui qui collabora à la mission diplomatique du marquis de Sales et dont il est fait mention dans une lettre de celui-ci au duc de Montferrat, du 6 juin 1793. — *Joseph de Maistre pendant la Révolution*, page 368.

Digitized by Google

plébain Revilliod, de Chamonix; le curé Empereur, de Moûtiers ; le lieutenant Roze, le frère du collègue et historiographe de Joseph de Maistre ; le comte de Boringe de Genève ; le colonel Passerat de Saint-Séverin, du régiment de Maurienne ; les deux frères de Saint-Bon, officiers au même régiment, etc., etc.

La vieille Savoie d'il y a cent ans défile sur ces listes. Rien ne vaut la brutalité d'un document, exhumé de la poussière des archives ancestrales ; aussi laissons-nous la parole à ce tableau de proscription alphabétique, qui mérite d'être conservé :

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Abondance Claude-Humbert.	Ex chanoine.	Moûtiers.
Actué.	Curé.	Les Déserts.
Actué.	Curé.	Arbin.
Aimonier Jean-Baptiste.	Curé.	Boussy.
Albrieu Urbin.	Praticien.	S. J. de Maur.
Albrieu Louis.	March. de fer.	*idem*.
Allantaz Joseph-Marie.	Chanoine.	Sallanches.
Allemoz Jacques.	Vicaire.	Fessons sous Briançon.
Alex Louis.	Chanoine, curé.	La Chambre.
Allioud Jean Baptiste.	Curé.	Aussoix.
Allioud.	Augustin.	Chambéry.
Amblet Claude-Marie.	Procur. et Not.	Annecy.
Amblet Claude.	Dominicain.	*idem*.
Amblet.	Chanoine, curé.	Evires.
Amblet Victoire (sœur du susdit).		*idem*.
Amphoux Jean-Marc.	Curé.	Le Viviers.
Amoudruz Claude-François.	Architecte.	Saint-Gervais.
André Pierre.	Chapelier.	Thônes.
André Joseph.	*idem*.	*idem*.
André Joseph-Marie.	Professeur.	Rumilly.
André François-Joseph.	Cap. de la garde nat.	Choulex.
André Jacques.	Abbé.	Thônes.
André François.	Vicaire.	Reignier.
Angeloz Jean.	*idem*.	Ugine.
Anglais Jean-Joseph.	*idem*.	Montaimont.
Anselme Jean-Marcel.	Médecin.	S. J. de Maur.
Anthoine François-Joseph.	Chanoine.	Annecy.
Antonioz Antoine-Marie.	Secrétaire-gref.	Les Gets.
Armand Joseph-Marie (fils).	Homme de loi.	Rumilly.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Moûtiers.			Émigré en octobre 1793 (ses père et mère ont de la fortune).
Chambéry.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse.)
idem.	Arbin, Chambéry.	Chambéry.	*idem.*
Annecy.			Réfractaire reclus.
S. J. de Maur.			
idem.	S. J. de Maur. S. M. la Porte.	S. J. de Maur.	
Cluses.			Émigré.
Moûtiers.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
S. J. de Maur.	S Jean d'Arve.	S. J. de Maur.	*idem.*
idem.			*idem.*
Chambéry.			Émigré.
Annecy.	Annecy, Olliéres, Veyrier.	Annecy.	
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem.*
idem.			Un legs de 1000 l.
Chambéry.	Le Viviers.	Chambéry.	Émigré.
Cluses.		Cluses.	
Annecy.	Thônes.	Annecy.	Leurs biens sont indivis avec leur sœur.
idem.	*idem.*	*idem.*	
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Carouge.	Choulex et Meinier.	Carouge.	
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
idem.	S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	
Annecy.			*idem.*
Cluses.	Les Gets.	Cluses.	
Annecy.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
ARMENJON.	Curé.	Gevrier.
ARNAUD Louis (fils de J.-B.). .	Etudiant.	S. J. de Maur.
ARNAUD Marguerite (femme de Louis Flandinet).		Termignon.
ARNAUD.	Curé.	Bourget en l'Huile.
ARNAUD Casimir.	Lazariste.	Annecy.
ARRAGUIN Jean-François (fils). .	Déserteur des Allobroges.	Menthon.
ASTRUZ.	Curé.	Balmont.
AUCEY Vincent.	Curé.	La Forclaz.
AUDÉ Michel	Vicaire.	Duing d'Héré.
AUDIFRAY Pierre-Jacques. . .	Lazariste.	Annecy.
AUGRÉ Guillaume	Frère Lazariste.	*idem*.
AVET Jacques.	Curé.	Essert.
AVET Jean-Joseph-André . . .	Notaire et Secrétaire-Greffier.	Thônes.
AVET Pierre.	Professeur.	*idem*.
AVET Pierre, *dit Champet*. . .		*idem*.
AVET Claude.	Homme de loi.	Talloires.
AVRILLON Jean-Maurice . . .	Vicaire.	Manigod.
BAIN François-Gaspard. . . .	Curé.	Étrambières.
BAJAT	Curé.	S. P. d'Arvey.
BAL.	Curé.	La Gurraz.
BAL Pierre-Joseph.	Vicaire.	Moûtiers.
BAL.	Ex-Curé de Bonneval.	*idem*.
BAL Jean-Marie	Homme de loi, ex-procur. syndic.	*idem*.
BALAN Joachim, *d'Arnas* (sa femme et ses enfants).	Noble.	Chambéry.
BALLALOUD Victor.	Prêtre.	Morillon.
BALLY Jean.	Vicaire.	S. Ferréol.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
S. J. de Maur.			
idem.			
Chambéry.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Annecy.			
idem.			*idem.*
Thonon.			
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Carouge.	Essert.	Carouge.	*idem.*
Annecy.			Son fils lui doit une pension.
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			
idem.	Talloires.	Annecy.	
idem.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
Chambéry.			*idem.*
Moûtiers.	Villard-Roger.	Moûtiers.	*idem.*
idem.	Moûtiers, Belleville.	*idem.*	
idem.			Emigré.
idem.	Moûtiers, la Saulce.	*idem.*	
Chambéry.	Chambéry, Méry et Clarafond.	Chambéry.	
Cluses.			*idem.*
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
BALMAIN Joseph (feu Jean) . .	Etudiant.	Epierres.
BAPTENDIER Claude	Vicaire.	Hauteluce.
BARBIER Marie (veuve de J.-B. Ratel).		Modane.
BARD Noël.	Prêtre.	Annecy.
BARDEL Marin-Joseph. . . .	Chanoine.	*idem.*
BARGOEN Joseph	Soldat de Justice.	Thonon.
BARRAT.	Curé.	Montendry.
BARRIER Antoine	Chappellain.	Tessens.
BARROZ Augustin	Curé.	Avrieux.
BARRUZ François	Curé.	Seinod.
BARRUZ Paul	Curé.	Cuvaz.
BERTHELOT Sébastien (et sa femme née Métral).	Notaire.	S. Michel.
BASTARD François.	Curé.	Burdignin.
BASTARD François-Marie . . .	Prêtre Chap.	Viux en Sallaz.
BASTARD Charles	Vicaire.	Hautecour.
BATTELIER.	Curé.	Planaise.
BAUD François.	Curé.	Moye.
BAUD Etienne	Curé.	Lancy.
BAUD François.	Mineur conventuel.	Cluses.
BAUD Jean-Pierre	Chanoine.	Sallanches.
BAUD François.	Vicaire.	Mieussy.
BAUD Jean-Baptiste.	*idem.*	*La rivière en Verse.*
BAUD Michel.	*idem.*	Ognon.
BAUDÉ Charles-Joseph. . . .	Curé.	Chavanod.
BAUDET Georges	*idem.*	Vulbens.
BAUDET.	*idem.*	Crimpigny.
BAUDRY Joseph-Marie. . . .	*idem.*	S. Julien.
BAZIN	Noble et Chan.	Chambéry.
BAYLAZ.	Vicaire.	S. Sigismond.
BEJET	Curé.	Lathuile.
BELLAT Philibert	Prêtre.	Chambéry.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
S. J. de Maur.	S. Sorlin.	S. J. de Maur.	
Moûtiers.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
S. J. de Maur.	Modane.	S. J. de Maur.	
Annecy.			*idem.*
idem.			Déporté volontairement.
Thonon.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Chambéry.	Montendry.	Chambéry.	*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
S. J. de Maur.	Avrieux.	S. J de Maur.	*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			Reclus.
S. J. de Maur.	S. Michel.	S. J. de Maur.	
Cluses.	Burdignin.	Cluses.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Chambéry.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.	Boëge.	Cluses.	*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Carouge.			Emigré.
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	*idem.*
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.	Lathuile.	*idem.*	*idem.*
idem.			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Bellet Claude.	Cordelier.	La Chambre.
Bellon.	Garde-magasin.	Pesay.
Bely Claude-François. . . .	Barnabite.	Annecy.
Béné Joseph-Marie.	Prêtre chapel.	Boëge.
Berard Jacques	Cordelier.	Chambéry.
Berard Joseph.	Prêtre.	*idem*.
Berard Alexis.	Not. agrimenseur.	S J. de Maur.
Berard Jean-François. . . .	Prêtre.	Aime.
Berger Laurent	Curé.	Lathuile.
Berger Valentin	Cabaretier.	S. J. de Maur.
Berger Antoine (fils de Valentin).	Etudiant.	*idem*.
Berger Jeanne-Marie (sœur dudit).		*idem*.
Berlioz François	Curé.	Allonzier.
Berlioz François	*idem*.	Aviernoz.
Bernard Joseph (fils de Séb.) .	*idem*.	Montaimont.
Bernaz Pierre.	Notaire.	Thonon.
Bernex Joseph (feu François). .	Vicaire.	S. Paul.
Bernex Joseph.	*idem*.	Bernex.
Berthet Aimé.	*idem*.	Cruseilles.
Berthet Jean-Claude. . . .	Marchand.	Thonon.
Berthet	Vicaire.	Talloires.
Berthet Clément-Jean-Baptiste.	Plébain.	Megève.
Berthet Clément-Jean-Baptiste.	Chantre.	*idem*.
Berthet Clément-Jean-Michel .	Officier Munic.	*idem*.
Berthier Claude.	Curé.	Sion.
Berthod Jean-François . . .	Chanoine régul.	Sixt.
Berthod Pierre-François. . .	Chanoine.	Sallanches.
Berthod Jean-Marc	Curé.	Chavene.
Bertrand Jean-Jacques . . .	Vicaire.	S. J. d'Arve.
Bertrand Noël	Notaire.	S. J. de Maur.
Besson Jean.	Curé.	Jougier.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
S. J. de Maur.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			
Annecy.			*idem*.
Cluses.			*idem*.
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	*idem*.
idem.	*idem*.	*idem*.	*idem*.
S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	
Moûtiers.	Aime, Tessens.	Moûtiers.	*idem*.
Annecy.			*idem*.
S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	
idem.			
idem.			
Annecy.			*idem*.
			idem.
S. J. de Maur.			*idem*.
Thonon.	Thonon.	Thonon.	Ses biens sont indivis avec une sœur, et charges d'une pension viagère en faveur de son frère Joseph.
idem.	S. Paul.	*idem*.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Carouge.			*idem*.
idem.			*idem*.
Thonon.			
Annecy.			*idem*.
Cluses.	Megève.	Cluses.	*idem*.
idem.			*idem*.
idem.			
Annecy.			*idem*.
Cluses.			*idem*.
idem.	Sallanches.	Cluses.	*idem*.
Carouge.			Déporté volontairement.
S. J. de Maur.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.	S. J. de Maur. S. Julien.	S. J. de Maur.	
Carouge.	Châtelard en Bauges.	Chambéry.	*idem*.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Besson.	Curé.	Tornay.
Besson (fils)	Vicaire.	Viry.
Besson Jean-François. . . .	Vicaire général.	Annecy.
Bétemps Jean-François . . .	Curé.	S. Nicolas la Chapelle.
Bétemps François.	*idem*.	Magland.
Bevillard.	Vicaire.	Evires.
Bidal Joseph	Curé.	Jussy sous Per.
Bidal Antoine.	Capucin.	Thonon.
Bigex Etienne.	Curé.	Doussard.
Bigex François-Marie. . . .	Vicaire général.	Annecy.
Biord Jean-Louis	Ci-devant Offic.	Samoëns.
Biord Prosper.	Homme de Loi.	*idem*.
Biord Amédée (Frères) . . .	*idem*.	*idem*.
Biord Jean-Joseph.	Greffier du Juge de Paix	*idem*.
Binvignat Jean-Marie . . .	Vicaire.	Serraval.
Bismond André-Victor. . . .	Baron, général de cavalerie en France.	S. Marcel.
Blais (fils).	Noble, Chan.	Moûtiers.
Blanc Charles.	Curé.	S. Maxime de Beaufort.
Blanc Laurent.	Capucin.	Moûtiers.
Blanc Jean-François	Curé.	La Clusaz.
Blanc Joseph	*idem*.	Orsier.
Blanc Claude-François . . .	*idem*.	Morsine.
Blanc	Chirurgien.	Abondance.
Blanc Claude.	Vicaire.	Meinier.
Blanc Jean.	Prêtre.	Samoëns.
Blanc	Prêtre institut.	Combloux.
Blanc-Dupipet Marie-Joseph .	Vicaire.	La Chisaz.
Blanc Jacques.	Prêtre.	Bourg Saint-Maurice.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Carouge.			*Idem* (il est originaire d'Epersy, dist. de Cham.).
Annecy.			*idem*.
Cluses.			*idem*.
idem.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
Carouge.			*idem*.
Thonon.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
idem.			*idem*.
Cluses.	Samoëns, Thy.	Cluses.	
idem.	Marigny, Aise.		
idem.	Reignier.	Carouge.	
idem.			
Annecy.			*idem*.
idem.	Marigny, S. Marcel, Massengy, Bloye.	Annecy.	
Moûtiers.			Emigré.
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
Thonon.			*idem*.
idem.	Evian, Neuvecelle.	Thonon.	*idem*.
			idem.
idem.	Abondance.	*idem*.	
Carouge.			*idem*.
Cluses.	Evian.	*idem*.	*idem*.
idem.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
Moûtiers.	Pralognan.	Moûtiers.	*idem*.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
BLANCHET Augustin	Vicaire.	Marigny.
BLERD	*idem*.	Jarsy.
BLONAY Philipe François (de Maximieux sa femme)	Baron et Maire d'Evian.	Evian.
BLONDET Humbert.	Chirurgien.	Sallanches.
BOCCARD Henry	Agent de la Ste-Maison.	Thonon.
BOCCON Pierre.	Prêtre.	Annecy.
BOCH Jean-François	Notaire, Juge de paix.	S. J. de Maur.
BOCHET.	Curé.	Pralognan.
BOIS Thomas	*idem*.	Châtel.
BOLLARD	Vicaire.	Menthon.
BOLLARD Joseph	Curé.	Dingy S. Clair.
BOLLARD	Vicaire.	Dingy.
BOLLARD Pierre	Curé.	Boëge.
BONNAVENTURE Joseph . . .	Vicaire.	Alex.
BONNE (de Savardin)	Chev., Noble.	Les Echelles.
BONNEFOI Jean	Prêtre institut.	Moûtiers.
BONNEFOI Claude-Marie . . .	Notaire.	Sallanches.
BONNET Claude.	Prêtre.	Landry.
BONIFACE Adrien.	Curé.	Prêle.
BONOD Erançois-Nicolas . . .	Notaire.	Moûtiers.
BONTEMPS J.-Menault (Laverne).	Noble.	Thayrier.
BORGEAS Pierre.	Curé..	Albiez le Jeune
BORJON Jean-Baptiste. . . .	Simple Prêtre.	Montdenis.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Cluses.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Chambéry.			*idem.*
Thonon.	Thonex, Chênes, Monetier-Mornay, les Esserts, Corsier, Ambilly, Neidens, Feigères, Veigier.	Carouge.	
	Evian, Neuvecelle, Marin, Publier, Laringes, Novel, Bernex, Maxilier, Vinzier et Lugrin.	Thonon.	
Cluses.			
Thonon.	Thonon.	Thonon.	
Annecy.			*idem.*
S. J. de Maur.	Fontagneux.	S. J. de Maur.	
Moûtiers.	Beaufort.	Moûtiers.	*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Chambéry.	Les Echelles.	Chambéry.	
Moûtiers.	Saint-Jean de Belleville.	Moûtiers.	*idem.*
Cluses.			
Moûtiers.	Longefois.	*idem.*	*idem.*
Chambéry.	Prêle, Bonneval.	Chambéry, S. Jean de Maur.	Déporté comme réfractaire par arrêté du 28 juin 1793 (vieux style).
Moûtiers.	Moûtiers.	Moûtiers.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Carouge.	Saint-Julien de Thayrier.	Carouge.	
S. J. de Maur.			*idem.*
idem.	Montdenis.	S. J. de Maur.	*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Borne Joseph-Antoine . . .	Curé.	S. Thomas des Esserts.
Borrel Antoine	Vicaire.	S. Martin de Belleville.
Borivent fils Joseph	Curé.	Mongelafrey.
Borivent Simond (Tognet Marie-Françoise, sa femme). . . .	Homme de Loi et Juge de Paix.	S. Martin sur la Chambre.
Borivent fils Martin (Tognet Claudine, sa femme). . . .	Notaire.	*idem*.
Bossion François	Capucin.	Annecy.
Bosson Jacques.	*idem*.	Ognon.
Bosson Jean-Vincent	Curé.	Côte d'Arbroz.
Bouchage fils Charles. . . .	Musicien.	S. Maxime de Beaufort.
Bouchardy	Professeur.	Rumilly.
Bouchet Charles-Joseph . . .	Prêtre.	Sixt.
Bouchet Pierre-Antoine . . .	Curé archiprêtre.	Viux en Sallaz.
Bouchet André	Capucin.	Thonon.
Bouille Joseph	Curé.	Beaumont.
Bourgeois François	*idem*.	Sévrier.
Bourgeois (de Billac). . . .	Marquis.	Chalex.
Bourgeois Jean-Baptiste. . .	Chappellain.	Bourg-St-Mau.
Bouvar Antoine	Chanoine.	La Roche.
Bouvet François	*idem*.	Samoëns.
Bouvet Jacques.	Profes. de Téhol.	Rumilly.
Bouvier Etienne	Curé.	Les Gets.
Bouvier Jean-Baptiste. . . .	Dominicain.	Annecy.
Bouvier Jean	Curé.	Sardières.
Bouvier Michel.	*idem*.	Pussy.
Bouvier Jeanne-Baptiste ; et ses enfans *(femme de Gaspard-François-Justin d'Humilly)* . . .	Noble.	Humilly.
Bovagnet Jean-Baptiste . . .	Frères-Convers.	Taninge.
Boverat Jean-François . . .	Vicaire.	Lancy.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Moûtiers.	Bellecombe.	Moûtiers.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem*.
idem.			*idem*.
idem.	S. Martin sur la Chambre.	*idem*.	
idem.			
Annecy.			*idem*.
Cluses.			*idem*.
idem.			
Moûtiers.			Emigré.
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Cluses.			*idem*.
idem.	Saint-Paul.	Thonon.	*idem*.
Thonon.			*idem*.
Carouge.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
Gex (département de l'Ain).	Savigny.	Carouge.	
Moûtiers.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
Cluses.	Samoëns.	Cluses.	*idem*.
Annecy.	Biot.	Thonon.	*idem*.
Cluses.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
S. J. de Maur.			*idem*.
Moûtiers.	Avanchers.	Moûtiers.	*idem*.
Carouge.			
Cluses.			*idem*.
Carouge.			*idem*.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Bozon	Vicaire.	Rumilly.
Bragots Benoit	*idem*.	Avanchers.
Bret	Curé.	Billiemaz.
Bron Jean-Baptiste.	Vicaire.	Boëge.
Brotty J.-F.-Phil. (d'Antioche) .	Comte.	Thonon.
Brun Pierre.	Curé.	Saint-Laurent de la Côte.
Brun Mathieu.	*idem*.	Pontet.
Brunet Jean-Baptiste. . . .	Prêtre.	Villette.
Brunet Michel	Vicaire.	Chambéry.
Brunet Joseph.	Homme de loi.	*idem*.
Brunet Jean Joseph	Curé.	Hauteville, Gondon.
Brunier Joseph	*idem*.	Chevalline.
Brunier François.	Vicaire.	Doussard.
Brunier André.	*idem*.	Petit-Bornan :
Brunod Martin.	Prêtre.	Montvalaisan sur Scez.
Bublex André.	Curé.	Duing.
Bucler Malachie	Chartreux.	Taninge.
Buclin Pierre-Marie	Curé.	Passy.
Buffet.	*idem*.	Salle.
Buffet.	Vicaire.	Bonne.
Buffet Jean-François. . . .	Prêtre institut.	S. Nicolas de Véroce.
Bugnet Joseph.	Moine.	S. Guerin.
Buisson Michel.	Chanoine.	S. J. de Maur.
Buisson Jean-Marie (feu Joseph).	Curé.	Bourget.
Burdet Jean-Claude	Professeur de Phi.	Evian.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Moûtiers.			*idem.*
Chambéry.	Billiemaz.	Chambéry.	*idem.*
Cluses.	Megevette.	Thonon.	*idem.*
Thonon.	Thonon, Allinges, Nernier.	Thonon.	
	Savigny, Cessenaz, Jongier, Chaumont, Minzier, Cruseilles, Vovray, Frangy, Vanzier, Dingy.	Carouge.	
Moûtiers.	Bozel.	Moûtiers.	*idem.*
Chambéry.	Pontet.	Chambéry.	*idem.*
Moûtiers.	Granier Villette	Moûtiers.	*idem.*
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	*idem.*
idem.	Bassens, Chambéry.	*idem.*	
Moûtiers.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
idem.			*idem.*
Carouge.	Salle.	Carouge.	*idem.*
idem.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Thonon.			*idem.*
S. J. de Maur.	S. J de Maur.	S. J. de Maur.	*idem.*
S. J. de Maur.	Bourget.	S. J. de Maur.	*idem.*
Thonon.	Evian, Publier, Larringes.	Thonon.	*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
BURDET Jean-Antoine. . . .	Curé.	Cranves.
BURDIN Marie-Alexandre. . .	*idem.*	Juvigny.
BURGOZ.	*idem.*	Bellecombe.
BURNAT Pierre.	*idem.*	Vinzier.
BURNET Christophe	Vicaire.	Choisy.
BURTIN Jean-Jacques	Prêtre.	Annecy.
BURTIN Jean-François. . . .	Curé.	Droisy.
BUSSAT Claude-François . . .	Vicaire.	Manigod.
BUSSY	Noble.	Bourget.
BUTTARD Raimond	Prêtre bénéficier.	S. J. de Maur.
BUTTARD Jean-François . . .	Recteur.	Albiez le Vieux
BUTHOD Jean	Curé.	Landry.
BUTTET Louis-Marie	Noble et Chan.	Chambéry.
CAILLES Jean-François. . . .	Aumônier de la Visitation.	Annecy.
CAILLES	Curé.	Montmin.
CALLOUD Martin-Cyprien. . .	*idem.*	Corsier.
CARLIN Joseph.	Prêtre de la sainte Maison.	Thonon.
CARRAUX Hyacinthe	Curé.	Foncenex.
CARREAND fils Pierre-François .	*idem.*	Choulex.
CARREAND fils Pierre. . . .	Diacre Barnab.	Thonon.
CARRET Amédé.	Moine.	S. J. d'Aulph.
CARRIER Dominique	Vicaire.	Copponex.
CARRIER Jean-Antoine . . .	Curé.	Meinier.
CARRON Jean-Baptiste. . . .	Bénédictin.	Talloires.
CARRON C.-M. *(de Graisy)* . .	Comte.	Chambéry.
CARRON Jean	Soldat Allobroge.	Annecy.
CARRON Amédé.	*idem.*	*idem.*
CARRON François	Homme de Loi.	*idem.*
CARRON.	Bénéficier.	*idem.*
CARRON.	Prêtre.	*idem.*

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Carouge.	Cranves.	Carouge.	Déporté volontairement.
idem.	Juvigny.	*idem.*	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Chambéry.	Bellecombe	Chambéry.	*idem.*
Thonon.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Chambéry.	Chambéry.	*idem.*	
S. J. de Maur.	Hermillon.	S. J. de Maur.	*idem.*
idem.	*idem.*	*idem.*	*idem.*
Moûtiers.	Les Chapelles.	Moûtiers.	*idem.*
Chambéry.	Chamb., Bourget.	Chambéry.	Emigré.
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem.*
Carouge.			Déporté volontairement le 14 février 1793.
Thonon.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Carouge.			*idem.*
Thonon.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
idem.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Chambéry.	Graisy sur Aix, Cessens.	*idem.*	
Annecy.	Talloires, Annecy.	Annecy.	
idem.			
idem.			
idem.			
idem.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
CARRON François	Officier.	Thonon.
CART Claude-Marie.	Vicaire.	Ponchy.
CARTAN Claude.	Domestique.	Annecy.
CARTIER Pierre-Joseph. . . .	Vicaire.	Nonglard.
CARTIER George.	Bourgeois.	Sallanches.
CARTIER	Vicaire.	Chavanod.
CARTIER Marin.	Curé.	Cervoz.
CASTIGLION Jean-Baptiste. . .	Md. Confiseur.	S. J. de Maur.
CAYEN François	Curé.	Féterne.
CAYEN Pierre	*idem.*	Marigny.
CORDIER Mathieu	*idem.*	Montvalaisan - sur-Bellantre.
CHABERT Pierre	Vicaire.	Moye.
CHABON Jean-Jacques. . . .	Noble.	Chambéry.
CHABORT Jean-François . . .	Prêtre.	Megève.
CHAFFART Jean	Domestique.	Bonneville.
CHAIX Saturnin.	Curé.	Montgilbert.
CHALLAMEL Jeanne	Bourgeoise.	Megève.
CHALLUT fils Jean-François . .	Not. et Gref.	Evires.
CHAMPIOT Amédé.	Curé.	S. Sulpice.
CHAMPLONG Louis.	*idem.*	S. Pancrace.
CHAMPLONG Jean-Baptiste . .	Chanoine.	S. J. de Maur.
CHAPPAZ Claude-François-Marie.	*idem.*	Annecy.
CHAPPAZ Jean.	Curé.	Montagny.
CHAPPAZ Noël.	*idem.*	Etaux.
CHAPPELLE fils.	Vicaire.	Villargerel.
CHAPPELLET Denis.	Curé.	Bonvillard.
CHAPPET Jean-Baptiste . . .	Vicaire.	Seitenex.
CHARCOT Jean.	Curé.	Lovagny.
CHARDON Claude	*idem.*	Bonneguête.
CHARDON Joseph-Marie . . .	*idem.*	Labalme.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Thonon.	Collong^{es}, Cor^{ier}, Merlinge, Foncenex, Meinier.	Carouge.	
Cluses.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.			
idem.			Reclus.
Cluses.	Sallanches, Passy, Megève.	Cluses.	
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Cluses.			*idem.*
S. J. de Maur.	S. J. de Maur., S. Julien.	S. J. de Maur.	
Thonon.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Moûtiers.	Villette, Aime, Montvalaisan .	Moûtiers.	*idem.*
Annecy.			*idem.*
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	
Cluses.	Megève.	Cluses.	*idem.*
idem.	S. Jean de Tholome.	*idem.*	
S. J. de Maur.	S. Sorlin.	S. J. de Maur.	*idem.*
Cluses.	Megève.	Cluses.	
Annecy.			
S. J. de Maur.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
CHARDONNET Joseph	Négotiant.	Auçoix.
CHARDONNET fils J.-A. . . .	Secrétaire-gref.	*idem*.
CHARMOT Pierre	Prêtre.	S. Gingolph.
CHARPIN fils Pierre	Curé.	Montsapey.
CHARPINE Claude-François . .	Chanoine.	Annecy.
CHARRIERE Aimé.	Prêtre.	Moûtiers.
CHARVET Alexis.	Professeur.	Thônes.
CHARVIN fils Jean-Joseph. . .	Curé.	Lasaulce.
CHATRON	*idem*.	Scientrier.
CHAUMETTY Jacques-Joseph . .	Prêtre et chap.	Viuz.
CHAVASSINE François. . . .	Vicaire.	La Muraz.
CHAVOAT Jacques-François . .	Horloger.	Cluses.
CHAVOAT fils Joseph . . .	*idem*.	*idem*.
CHAVOAT Christin.	*idem*.	*idem*.
CHAVOUTIER fils François. . .	Prêtre.	Montagny
CHAVOUTIER fils Jean-Joseph. .	Vicaire.	Champagny.
CHAVOUTIER Jean-Baptiste . .	Curé.	Aime.
CHENAY Joseph-Marie-Alexis. .	Prêtre.	S. J. d'Aulph.
CHENAY François-Marie . . .	Chanoine.	Sallanches.
CHERDON François.	Prêtre.	S. Jeoire.
CHESNEY Raimond.	Noble.	Salle.
CHESSEL François-Philibert . .	Officier noble.	Annecy.
CHESSEL Jacques-Joseph (frère) .	Noble.	*idem*.
CHEVALAY Joseph.	Curé.	S. Sigismond.
CHEVALAY Pierre.	*idem*.	Perrignier.
CHEVALIER fils Marc	Vicaire.	Arsine.
CHEVALIER Jean-Joseph . . .	Curé.	S. Thomas de Cœur.
CHEVALIER JOLY Jacques. . .	Prêtre.	Beaufort.
CHEVALIER Jean-Pierre . . .	Chanoine.	Chambéry.
CHEVALIER Benoît	*idem*.	*idem*.
CHEVALIER Pierre.	Cordelier.	*idem*.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Annecy.	Auçoix.	S. J. de Maur.	
idem.			
Thonon.			Déporté (art. IV de la Loi du 23 Ventôse).
S. J. de Maur.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Moûtiers.	Longefoi, Montgirod, Moûtiers.	Moûtiers	*idem.*
Carouge.			*idem.*
Cluses.	Arenthon.	Carouge.	*idem.*
Carouge.			Déporté volontairement en octobre 1793.
Cluses.	Cluses.	Cluses.	
idem.			
idem.	*idem.*	*idem.*	
Moûtiers.			Déporté (art. IV de la Loi du 23 Ventôse).
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Thonon.			*idem.*
Cluses.	Sallanches.	*idem.*	*idem.*
idem.	S. Jeoire.	Cluses.	*idem.*
Carouge.	Cranves.	Carouge.	
Annecy.	Voiray.	*idem.*	
idem.	Chavanox, S. Jorioz, Talloires, Faverges et Annecy.	Annecy.	
Cluses.			*idem.*
Thonon.	Bernex.	Thonon.	*idem.*
Carouge.			*idem.*
Moûtiers.	La Perrière.	Moûtiers.	*idem.*
idem.			*idem.*
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	*idem.*
idem.	*idem.*	*idem.*	*idem.*
idem.	*idem.*	*idem.*	*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
CHEVILLON.	Aumônier de la Visit.	Rumilly.
CHEVRET Nicolas (*dit Berthod*) .	Vicaire.	Montsaxonnex.
CHEVRIER Honoré.	Dominicain.	Annecy.
CHOULLET Jean-Marie. . . .	Prêtre régent.	Bonneville.
CHUIT Claude	Commis aux douanes	Châtel.
CIRACE (de) Louis-Philibert . .	Bénéd., Noble.	Annecy.
CIRACE (de) Victor-Joseph. . .	Noble, Capucin.	Chambéry.
CIRACE (de) Ignace.	Noble.	Balme de Sillingy.
CIRACE (de) fils George. . . .	Noble, Officier.	*idem*.
CLARAZ Jean-Dominique . . .	Recteur.	Sollières.
CLARAZ.	Chirurgien.	Lans le Villard.
CLARESY Jean-François . . .	Chanoine.	Flumet.
CLARESY Jean-Louis	Chan. régulier.	Sixt.
CLAVEL Maurice	Agent du ci-devant de Sales.	Annecy.
CLEMENT Jean-Baptiste . . .	Curé.	Valmeinier.
CLERC Jacques.	*idem*.	Montdenis.
CLERC Joseph	Vicaire.	Fesson s/Salin.
CLERC	Curé.	Chindrieux.
CLERMONT Jacq. (*Mont-S.-Jean*).	Marquis.	Chambéry.
COCHE, feu Barthelemi, Joseph .	Curé.	Aiguebelle.
COCHE, fils de J.-B., Joseph . .	*idem*.	La Chapelle.
COCHE Alexis	Chanoine.	S. J. de Maur.
COHENDET Maurice.	*idem*.	Ponchy.
COHENDOZ.	Prêtre.	Villaroger.
COLLAFRE fils Emanuel . . .	Noble et soldat au 4e Batail. de l'Isère.	S. J. de Maur.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse.)
Cluses.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
Thonon.	Châtel.	Thonon.	
Annecy.			*idem.*
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	*idem.*
Annecy.	Balme de Sillingy.	Annecy.	
idem.			
S. J. de Maur.			*idem.*
idem.			
Cluses.			*idem.*
idem.			*idem.*
Annecy.	Daingy et Saint Clair.	*idem.*	Ses biens sont indivis avec ses sœurs.
S. J. de Maur.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem.*
Moûtiers.	Montagny.	Moûtiers.	*idem.*
Chambéry.	Chindrieux, Jarsy, Ecole.	Chambéry.	*idem.*
idem.	Chamb., Montcel, S. Offenge-Dessus, S. Offenge-Dessous, Serrières, Motz.	Chambéry.	
	Sallonges, Bassy, Vauzy, Francien, Chênes en Chaumine.	Carouge.	
S. J. de Maur.	Saint-Sorlin.	S. J. de Maur.	*idem.*
idem.			*idem.*
idem.	S. J. de Maur.	*idem.*	*idem.*
Cluses.			*idem.*
Moûtiers.			*idem*
S. J. de Maur.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
COLLARD George	Aumônier de l'Hôpital des Incurables.	Chambéry.
COLLET-GILBERT fils Jean . .	Chanoine.	S. J de Maur.
COLLOMB Bernard.	Prêtre.	Menthon
COLLOMB Joseph	Vicaire.	Cuvat.
COLLOMB François.	Curé.	S. Eustache.
COLLOMB Thomas.	Diacre.	Rumilly.
COLLOMB François.	Négotiant.	*idem*.
COLLOMB Jean-Louis	Vicaire.	Corsier.
COLLONAZ Joseph.	Curé.	S. Jean de Tholome.
COMBET Jean-Baptiste. . . .	Plebaniste.	Valloire.
COMBET Esprit.	Curé.	Lanslevillard.
COMPANS *(de Brichanteau)* . .	Evêque.	S. J. de Maur.
COMPTE Thimothée.	Chartreux.	Thonon.
COMTE (femme de Perruard, marquis de Ballon)	Noble.	Vanchi.
CONSTANTIN Michel	Curé.	Arthaz.
CONSTANTIN François-Hyacinthe.	Noble.	*idem*.
CONSTANTIN Bertin-Germain. .	Praticien.	S. J. de Maur.
CONSTANTIN Agathange . . .	Recteur.	S. Sorlin.
CONSTANTIN François. . . .	Chan., noble.	Annecy.
COPPEL Charles.	Curé.	Brison.
CORDOUE *(Saint-Marcelin)* . .	Noble.	Chambéry.
CORNILLIAT François. . . .	Vicaire.	Menthonex.
CORNU fils George-Henri . . .	Notaire.	Aime.
CORTAGNIER Joseph-Marie. . .	Notaire et agent du ci-devant d'Aviernoz.	Annecy.
COSTAZ Antoinette-Henriette, veuve Milliet Faverges. . . .	Noble.	Chambéry.
COSTAMAGNE Jean-Joseph-Louis (sa femme Lathuile). . . .	Procureur et Marchand.	S. J. de Maur.
COSTAMAGNE fille Catherine . .		*idem*.
COSTE	Curé.	Villarleger.
COSTER.	Chartreux.	Taninges.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
S. J. de Maur.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.	Rumilly.	Annecy.	
Carouge.			*idem.*
Cluses.	Sionzier.	Cluses.	*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
idem.			*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Thonon.			*idem.*
Nantua (dép. de l'Ain).			
Carouge.			*idem.*
idem.	Jussy, Reignier, Arthaz, Pers.	Carouge.	
S. J. de Maur.	Albiez le Vieux	S. J. de Maur.	
idem.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	
Annecy.			*idem.*
Moûtiers.			
Annecy.	Bons.	Thonon.	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	
S. J. de Maur.	S. J de Maur., Cuines.	S. J. de Maur.	
idem.			
Chambéry.	Villarleger.	Chambéry.	*idem.*
Cluses			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
COTTE-RECHE.	Chappellain.	Scez
COTTIN Jean-Baptiste. . . .	Vicaire.	Motz.
COTTIN Jean-Baptiste. . . .	*idem.*	Groisy.
COUDRAY Jean-Pierre. . . .	Notaire.	Sionzier.
COUDURIER Martin.	Prêtre.	Thonon.
COURIER Michel-Horace. . . .	Vicaire.	Contamines.
COURTOIS François-Marie. . .	Curé.	*idem.*
COUTIN Jean-François. . . .	Vicaire.	Megève.
CRESSEND François-Amédé. . .	Prêtre.	Aime.
CRESSEND fils Sigismond. . .	*idem.*	Tessens.
CRETIN Jean-Pierre (et sa famille).	Négotiant.	Termignon.
CREY Pierre-André.	Prêtre.	Aime.
CREY Martin.	Curé.	Champagny.
CRISTIN Jean-Pierre.	Prêtre.	Douvaine.
CROSET François-Amédé. . .	Curé.	Chamousset.
CROSET Pierre.	Prêtre.	Bonneville.
CROSET fils Jean-Marc. . . .	Négotiant.	Annecy.
CROTTET v^e^ Goutry Catherine. .	Bourgeoise.	S.-Nicolas la Chapelle.
CROTTET François-Marie. . .	Notaire.	Sallanches.
CROTTET Joseph.	Curé.	Alex.
CUCUAT Prosper.	Homme de Loi.	Cluses.
CUCUAT Claude-André. . . .	Chanoine.	Annecy.
CUILLERAT Jean-Baptiste. . .	Prêtre, aumônier des Bernardines.	Chambéry.
CUINIBERT Thomas.	Chanoine.	S. J. de Maur.
CULLAZ Pierre-Marie. . .	Vicaire.	Viuz en Sallaz.
CULLAZ Gaspard-François. . .	*idem.*	Chêne.
CULLAZ Joseph.	Prêtre.	Biot.
CULLAZ Joseph-Marie. . . .	Vicaire.	Serraval.
CULLET Benoît-Antoine. . . .	Curé.	Jarrié.
CURTET.	*idem.*	Bissy.
CUSIN Jean.	Notaire.	Flumet.
CUSIN Joseph-Marie.	Horloger.	Megève.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Moûtiers.	Landry.	Moûtiers.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Chambéry.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Cluses.	Sionzier.	Cluses.	
Thonon.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Carouge.	Contamine.	Carouge.	*idem.*
Cluses.			*idem.*
Moûtiers.	Villar d'Aime	Moûtiers.	*idem.*
idem.			*idem.*
S. J. de Maur.	Termignon.	S. J. de Maur.	
Moûtiers.			*idem.*
idem.	Saint-Laurent de la Côte.	Moûtiers.	*idem.*
Thonon.	Vignier.	Thonon.	*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Cluses.	Magland.	Cluses.	*idem.*
Annecy.			
Cluses.			
idem.			
Annecy.			
Cluses.	Cluses.	*idem.*	
Annecy.	*idem.*	*idem.*	*idem.*
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
Thonon.	S. J. d'Aulph.	Thonon.	*idem.*
Annecy.			*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Chambéry.			*idem.*
Cluses.			
idem.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
DAMÉ Jean-Chrisostome. . . .	Prêtre, recteur.	Lanslebourg.
DARD Jean-Claude.	Chanoine.	La Roche.
DARMAND Humbert.	*idem.*	Samoëns.
DARVE Louis.	Prêtre, recteur.	Villarambert.
DARVOZ.	Curé.	Hauteville.
DAVID Maurice.	Frère capucin.	Chambéry.
DAVID Maurice.	Vicaire.	Motz.
DAVID Jean-François. . . .	Curé archiprê.	St-Nicolas de Véroce.
D'AVIERNOZ C.-F.-Gaspard. .	Comte.	Annecy.
DAVRIEUX Joseph.	Frère capucin.	Chambéry.
DAVRIEUX Jean-Baptiste. . .	Prêtre.	Lanslebourg.
DÉACLARD François.	Recteur.	Sevrier.
DEBIEU Benoît.	Noble.	Flumet.
DEBIOL Claude-Joseph. . . .	Vicaire.	La Frasse.
DEBOIS Gabriel.	Frère cordelier.	Cluses.
DEBORINGE Suzanne, femme de Deloche.	Noble.	Sallanches.
DEGARROUX François. . . .	Curé.	Villy.
DECHASAL Pierre-Joseph. . .	Noble.	Villaz.
DECHILLAZ.	Noble, curé.	Chappeiry.
DECHISSÉ frères, François et Mel.	Noble.	La Roche.
DECHOULLEX Jean-Baptiste. .	Curé.	*idem.*
DECOMBE François-Pacifique. .	Bourgeois.	Sallanches.
DECORNILLON Balt.-Charl.-Sébas.	Vicaire.	Chyx.
DESCOSTES Joseph.	Notaire.	Rumilly.
DESCOSTES Joseph-Marie. . .	*idem.*	Sainte-Marie d'Arvey.
DÉCORSÉAT.	Frère capucin.	Thonon.
DECRUZ François.	Curé.	Thyz.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
S. J. de Maur.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.	Arenthon.	Carouge.	*idem.*
Cluses.			*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Chambéry.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Annecy.	Ollieres, Avier-noz, Lornay, La Roche, Arbusi-gny, Annecy, Annecy le Vieux	Annecy.	
	Arenthon et Pers.	Carouge.	
Chambéry.			*idem.*
S. J. de Maur.	S. J. de Maur.		*idem.*
Annecy.			*idem.*
Cluses.	Flumet.	Cluses.	
idem.	Scionzier.	*idem.*	*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Annecy.			
idem.	Veiriez et Vil-laz.	Annecy.	
idem.			*idem.*
idem.			Ils ont un legs chacun.
idem.			*idem.*
Cluses.	Sallanches.	Cluses.	
idem.			*idem.*
Annecy.			Il n'a que des rentes.
Chambéry.	Sainte-Marie d'Arvey.	Chambéry.	
Thonon.			*idem.*
Cluses.			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
DEFANY.	Curé.	Pougny.
DEFFRÉNE Antoine.	Juge de Paix de Duing.	S. Jorioz.
DEGENEVE Gaspard *(de Boringe et Nangy)*.	Comte.	Vetraz.
DÉGEORGES Martin-Cyprien. . .	Vicaire.	Marlens.
DÉGLISE.	Curé.	La Bâtie.
DEGRAVEL Jean Louis. . . .	*idem*.	Naves.
DEJON Jean-Louis.	*idem*.	Chaumont.
DELACOSTAZ Claude-Marie. . .	Chanoine.	Sallanches.
DELAFLECHERE J.-M.-A. . .	Noble et substitut avocat général.	Thyz.
DELAFLECHERE Louis-François.	Noble, Chanoine, Doyen.	Sallanches.
DELAGRANGE François. . . .	Notaire et Proc.	Bonneville.
DELAJOUX fils François. . . .	Prêtre.	Evian.
DELAJOUX Gaspard.	Boucher.	*idem*.
DELAVONET Jean.	Arpenteur.	Thonon.
DELBENE Claude-François. . .	Curé.	Motz.
DELEANT Vincent.	Prêtre.	Alex.
DELEGLISE Jean-Jacques. . .	Curé.	S. Sorlin.
DELEZAIRE Claude.	Vicaire.	Combloux.
DELILLE Michel.	Chartreux.	Thonon.
DELISMORE Gabriel-Obrienne. .	Offi. pensionné de France.	Sallanches.
DELIVET fils Paul.	Noble	La Roche.
DELOCHE Jean-Baptiste . . .	Noble, offic. pensionné du R. S.	Sallanches.
DELOCHE (fille dudit) Julie. . .	Noble.	*idem*.
DELOCHE (fils dudit) César. . .	*idem*.	*idem*.
DELOCHE (petite-fille dudit) Nicole	*idem*.	*idem*.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Chambéry.	Pougny.	Chambéry.	Emigré.
Annecy.	La Roche, Annecy, Veirier, S. Jorioz, Talloires, Allonzier.	Annecy.	
Carouge.	Vetraz.	Carouge.	
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Moûtiers.			*idem*.
idem.			*idem*.
Carouge.	Chaumont.	*idem*.	*idem*.
Cluses.			
idem.	Thyz, Marigny, Mieussy, la Tour Ayse, S. Joire.	Cluses.	
idem.	S. Joire et Sallanches.	*idem*.	Émigré.
idem.	Bonneville, S. Etienne, Marigny. Ponchy, S. Pierre, S. Maurice, S. Laurent.	*idem*.	
Thonon.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			
idem.	Thonon.	Thonon.	
Chambéry.	Motz, Serrières	Chambéry.	
Annecy.			
S. J. de Maur.			
Cluses.			
Thonon.			
Cluses.			
Annecy.			
Cluses.	Sallanches, Thyz, Domancy.	Cluses.	
idem.			
idem.			
idem.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
DELOCHE (sœur dudit) Marg.-Ant.	Noble.	Sallanches.
DELORD Louis-Amable. . . .	Cap. de carab.	Thonon.
DELOYS Vincent.	Noble, curé.	Brans.
DELOYS Jacques-Philippe. . .	Noble.	Evian.
DEMARCLAY Jean-François et ses enfans Louise, Anne, Louise la cadete, Janot et Amable. . .	*idem.*	Filly.
DEMARCLAY (femme de Dumaney) Josephte.	*idem.*	Margencel.
DE MERCY.	*idem.*	Chambéry.
DE MIRAUD.	*idem.*	*idem.*
DEMOLINE Marc-Antoine. . .	Capucin.	*idem.*
DEMOZ Valentin *(Lasalles)*. . .	Noble.	Rumilly.
DENARIÉ Jean-Claude. . . .	Curé.	Reignier.
DENARIÉ Claude-François. . .	Chanoine.	Samoëns.
DEPILLY Claude-François. . .	Noble.	Desingy.
DEPILLY (fille dudit) Marguerite.	*idem.*	*idem.*
DEPERRAZ Pierre.	Recteur.	Ognon.
DEPLACE François-Michel. . .	Curé.	Vetraz.
DEPLANTE.	*idem.*	Leschaux.
DEREGARD Françoise *(de Disonche et Duing)*.	Comptesse.	Annecy.
DERNAS Joseph-Marie. . . .	Curé.	Vailly.
DERONZIER Joseph.	Marchand.	Annecy.
DEROSIER Bernard-Balthazard *(de Menthon)*.	Comte.	Menthon.
DERRIPES Joseph.	Noble, vicaire.	Thorens.
DERRIPES Nicolas.	Noble, chan.	
DE RUMILLY (femme de Duffreney) Marie Marguerite. . . .	Noble.	Sallanches.
DESCHAMPS (fils) Joseph-Ignace.	Juge au tribunal du District.	S. J. de Maur.
DESGEORGES Jean-Baptiste . .	Vicaire.	Les Echelles.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Cluses.			
Thonon.	Thonon, Allinges, Orsier, Féterne, Vinzier.	Thonon.	
idem.	Lugrin, Vinzier, Larringes,		
idem.	Maxilier, Evian, Neuvecelle, S. Paul, Féterne.	*idem.*	
idem.	Filly.	*idem.*	
idem.			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	
idem.	*idem.*	*idem.*	
idem.	*idem.*	*idem.*	
Annecy.	Rumilly, Sales.	Annecy.	
Carouge.	Morillon.	Cluses.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Cluses.	*idem.*	*idem.*	*idem.*
Annecy.	Desingy.	Annecy.	
idem.			
Cluses.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			
Thonon.			*idem.*
Annecy.	Annecy.	Annecy.	
idem.	Beaumont.	Carouge.	
idem.			*idem.*
			idem.
Cluses.	Sallanches.	Cluses.	
S. J. de Maur.			
Chambéry.			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
DESJACQUES Jean.	Chanoine.	Flumet.
DESRIDES François-Antoine. .	Noble.	Thyez.
DESRIDES (femme de Dutout) Charlotte.	*idem.*	Saint-Nicolas la Chappelle.
DE SALES Paul-Franç. *(de Duing)*.	Comte.	Annecy.
DE SALES (née Vincent) Louise-Ph.	*idem.*	*idem.*
DE SEISSEL (femme de Deville François-Hypolite) Jeanne. . .	*idem.*	*idem.*
DETHIOLLAZ Claude-François. .	Noble et Grand-Vicaire.	*idem.*
DETHOIRE Ambroisé. . . .	Moine.	Thonon.
DETRAZ Pierre.	Clerc tonsuré.	Bellantre.
DEVIEUX Amédé.	Bénédictin.	Talloires.
DEVIGNOT (femme de Donier). .	Noble.	Moûtiers.
DEVIGNOL (et ses 4 enfans) Humbert.	*idem.*	*idem.*
DEVIGNOL (sœur du susdit). . .	*idem.*	*idem.*
DEVILLE F.-Hyp. *(de Villagrand)*.	Noble et ex-sénateur.	Annecy.
DEVILLE L.-Erasme *(de la Croix)*.	Noble et officier pensionné.	Chambéry.
DEVILLE.	Noble et religieux clariste.	*idem.*
DICHAT Marie.	Prêtre préf. de la Ste Maison de Thonon.	Thonon.
DIDIER (fils) Joseph. . . .	Curé.	La Vérole, hameau de Bessans
DIDIER Michel.	Chanoine.	Chambéry.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Cluses.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.	Thyez.	Cluses.	
idem.	Bellecombe et S. Nicolas.	*idem.*	
Annecy.	Thorens, Groisy, Duing d'Héré, Doussard, la Thuile, Veyrier et Annecy.	Annecy.	
idem.			Sa dot.
idem.			
idem.			Emigré, son frère lui doit 2000 liv. pour sa légitime.
Thonon.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Moûtiers.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Moûtiers.			
idem.	Bellecombe, S. Oyen, les Bois et Aigueblanche.	Moûtiers.	
idem.			
Annecy.	Epagny, Veyrier, Metz.	Annecy.	
	Villagrand, Contamine.	Carouge.	
	Chambéry.	Chambéry.	
Chambéry.	Chambéry, Saint Alban.	*idem.*	
	Scientrier, Arenthon.	Carouge.	
	S. Etienne, Poncby, Boëge.	Cluses.	
idem.	Chambéry.	Chambéry.	
Thonon.	Aiton.	S. J. de Maur.	*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Dimier.	Curé.	Mouthion.
Dimier.	Chanoine.	Moûtiers.
Divoley Henri.	Prêtre.	Chambéry.
Doche Bernard.	Juge de paix.	Thônes.
Domenjod.	Vicaire.	Veyrier.
Domenjod Jean-Baptiste. . .	*idem*.	Bogève.
Domenjod François.	Gref. épiscopal.	Annecy.
Doncet.	Curé.	Marcellaz.
Doncieux (les sœurs) Fanni et Méraldine.	Noble.	Chambéry.
Doncque.	Curé.	Doucy.
Donier (fils).	Noble.	Moûtiers.
Donillon Joseph-Marie. . .	Clerc de notaire.	Taninges.
Dorliez Jacques-Guillaume (*de Saint-Innocent*).	Marquis.	S. Innocent.
Douche François.	Curé.	Aire-la-Ville.
Douche Joseph-Marie. . . .	*idem*.	Lullin.
Drom Claude.	*idem*.	Feigère.
Drom François-Marie. . . .	*idem*.	Marlioz.
Drujon Philibert.	Noble.	Chevelu.
Dubois.	Curé.	Bettonet.
Dubois.	Vicaire.	Pallud.
Dubois Guillaume.	Curé.	Groisy.
Dubouloz Jacques-François. .	Chanoine.	Annecy.
Dubouloz.	Prêtre.	*idem*.
Duc Jean-Baptiste.	Plébaniste.	Valloires.
Duc Jean-François.	Chanoine.	Annecy.
Duc Etienne-Laurent. . . .	Lazariste.	*idem*.
Duc Jean-Baptiste.	Vicaire.	Chilly.
Duc Guillaume-Etienne. . . .	Lazariste.	Annecy.
Duchesne Jean-Claude. . . .	Curé.	Combloux.
Duchosal Jean.	*idem*.	Sainte-Foi.
Duclos.	Noble et curé.	Arenthon.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Moûtiers.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem*.
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	*idem*.
Annecy.	Thônes.	Annecy.	
idem.			*idem*.
Cluses.			*idem*.
Annecy.	Annecy, Sévrier et S. Jorioz.	Annecy.	Ses biens sont indivis avec ses frères et sœurs.
Carouge.			*idem*.
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	
idem.	*idem*.	*idem*.	*idem*.
Moûtiers.			
Cluses.	Taninges.	Cluses.	
Chambéry.	Yenne, Billième et S. Innocent.	Chambéry.	
Carouge.			Déporté volontairement.
Thonon.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Carouge.			*idem*.
idem.			*idem*.
Chambéry.	Chevelu et Billième	*idem*.	
idem.	Bettonet.	*idem*.	*idem*.
idem.	Pallud.	*idem*.	*idem*.
Annecy.			*idem*.
idem.			*idem*.
idem.			Reclus.
S. J. de Maur.			Déporté (art IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.			*idem*.
idem.			*idem*.
idem.			*idem*.
idem.			*idem*.
Cluses.			*idem*.
Moûtiers.			*idem*.
Carouge.			Emigré.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
DUCLOS François-Joseph. . .	Curé.	Collonges sur Belle-Rive.
DUCLOS Joseph.	Prêtre.	Collonges.
DUCLOS.	Curé.	Bonneval.
DUCLOS Joseph-Hyacinthe (*de Bonne et d'Esery*).	Comte et Gentil Homme de la chambre.	Chambéry.
DUCOL (fils) Jean-François. . .	Noble et soldat au 4e Bat. de l'Isère.	S. J. de Maur.
DUCRET Bernard.	Curé.	Bonneval.
DUCRET Pierre.	Prêtre.	Conflans.
DUCRET Eucher.	Curé.	Villard.
DUCRET Claude.	*idem*.	Marcellaz.
DUCRET.	Vicaire.	Faverges.
DUCREY Marin.	*idem*.	Cordon.
DUCREY Jacques.	Prêtre Bénéfic.	Sallanches.
DUCREY Jacques.	Marchand.	Megève.
DUCREY (fils) Marin-Nicolas. .		*idem*.
DUCREY (fils).	Prêtre.	Moûtiers.
DUCROZ Louis.	Médecin.	Sallanches.
DUCROZ Gabriel.	Not. et ex-administrateur de District.	La Roche.
DUCRUÉ Bernabé.	Curé.	Mont-Rond.
DUCRUÉ Antoine.	*idem*.	St-Alban des Villars.
DUFFOURD.	Noble.	S. Jullien.
DUFFOURD Antoine.	Bénédictin.	Talloires.
DUFFOURD Gaspard.	Barnabite.	Bonneville.
DUFFRENEY Louis-Marin. . .	Noble.	Sallanches.
DUFFRENEY (*du Châtelet*). . .	Noble, Chan.	*idem*.
DUFFRENEY (femme d'Eugène de Deloche) Joséphine.	Noble.	*idem*.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Districts	Municipalités	
Carouge.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse.)
Thonon.			*idem.*
Moûtiers.	Doncy.	Moûtiers.	*idem.*
Chambéry.	Les Esserts, Reignier, la Muraz, Esery, Filinge, Bonne, Arthaz et Pont-Notre-Dame.	Carouge.	
	Chambéry et S. Alban.	Chambéry.	
S. J. de Maur.			
idem.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem*
Cluses.			*idem.*
idem.	Sallanches.	Cluses.	*idem.*
iaem.	Megève.	*idem.*	
idem.			
Moûtiers.			*idem.*
Cluses.			
Annecy.	Cercier.	Carouge.	
S. J. de Maur.			*idem.*
idem.			*idem.*
Carouge.	S. Jullien.	*idem.*	
Annecy.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
idem.	Maglan, S. Gervaix, Sallanches.	Cluses.	
idem.	Sallanches.	*idem.*	*idem.*
idem.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
DUFFRENEY (femme de Sion Saint-André).	Noble.	Chambéry.
DULAC Pierre-Germain. . . .	Curé.	Saint-Martin la Chambre.
DUMANEY Claude.	Noble et Prêtre.	Moûtiers.
DUMANEY (filles de Joseph) Josephte, Julie, Péronne, Jeannette, Prospère, Suzette et Charlotte.	Nobles.	Margencel.
DUMONAL Michel.	Chanoine régu.	Pellionex.
DUMONAL Claude.	Prêtre.	La Vernaz.
DUMOULIN.	Curé.	Venthon.
DUNAND Gaspard.	Agent national.	Rayvroz
DUNAND Alexandre.	Prêtre institut.	S. Gervaix.
DUNAND Paul.	Vicaire.	Contamine.
DUNOYER Michel.	Curé.	Annemasse.
DUNOYER Pierre.	Prêtre Barnabite.	Bonneville.
DUNOYER Benoît	Capucin.	Thonon.
DUNOYER-FAVIER (femme d'Aviernoz) Joséphine.	Comtesse.	Annecy.
DUNOYER-FAVIER (femme de Dupuis) Louise-Georgigne. . .	Noble.	*idem.*
DUNOYER.	Vicaire.	Rumilly.
DUPARC Joseph.	Curé.	Pringy.
DUPASQUIER.	*idem.*	Lucey.
DUPERIER Jacques-François. .	Homme de Loi.	Thonon.
DUPERIER Nicolas.	Prêtre.	Bons.
DUPERIER Jean-François. .	*idem.*	Thonon.
DUPOMMIER.	Vicaire.	Viux-Faverges
DUPOMMIER Marie-Joseph. . .	*idem.*	Serraval.
DUPORT Jean-Pierre. . . .	Prêtre institut.	Termignon.
DUPRAZ François-Marie. . . .	Procureur.	Carouge.
DUPRAZ François.	*idem.*	Sallanches.
DUPRAZ.	Curé.	S. J. d'Arvey.
DUPRÉ (fils) Mathieu. . . .	Prêtre coadjut.	Beaunes.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Chambéry.	Cusy. S. Ours, la Biolle et Chambéry.	Annecy. Chambéry.	
S. J. de Maur.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Moûtiers.	Aime.	Moûtiers.	*idem.*
Thonon.	Margencel et Thonon.	Thonon.	
Cluses.			*idem.*
Thonon.	Thonon.	*idem.*	*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Thonon.	Rayvroz.	*idem.*	
Cluses.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
idem.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Thonon.			*idem.*
Annecy.			
idem.			
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Chambéry.	Lucey.	Chambéry.	*idem.*
Thonon.	Thonon, Brans, Bons, Branthome.	Thonon.	
idem.			*idem.*
idem.	Thonon.	*idem.*	*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Carouge.	Carouge.	Carouge.	
Cluses.			
Chambéry.			*idem.*
S. J de Maur.			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Dupré Sébastien.	Curé.	Beaunes.
Dupuis Thomas-Dominique. .	Noble.	Annecy.
Dupuis (fille dudit) Marie-Josephte.	*idem.*	*idem.*
Dupupet Joseph-Marie . . .	Vicaire.	La Clusaz.
Durod (fils de Jean-François) P.-F.	Notaire.	Thônes.
Durod (feu Pierre) François. .	Praticien.	*idem.*
Durod Joseph.	Etudiant.	*idem.*
Durod Balthasard.	*idem.*	*idem.*
Durod François-Joseph. . . .	Chanoine régu.	Sixt.
Dussaix Jean Louis.	Prêtre.	Thonon.
Dussangey (femme de George Gerdil) Françoise.		Samoëns.
Dusillon Jacques.	Noble.	La Roche.
Dussolier.	Curé.	Talloires.
Dutour Hyacinthe.	Baron.	S. Nicolas la Chappelle.
Duverger.	Noble et Chan.	Moûtiers.
Duverger (née Rochefort). . .	Noble.	*idem.*
Duverger *(de Blaie)*. . . .	*idem.*	Saint-Paul.
Duverger (fils).	*idem.*	*idem.*
Eam Jean-François.	Lazariste.	Annecy.
Effrancey Jean-Claude. . .	Curé.	Chamonix.
Effrancey Philippe. . . .	Chartreux, vicaire.	Scionzier.
Eminet Joseph.	Vicaire.	Thonex.
Empereur Balthasard. . . .	Chanoine.	Moûtiers.
Empereur Claude.	Prêtre.	*idem.*
Empereur.	Curé.	Les Brevières.
Empereur Jacques-Maurice . .	Prêtre.	Pesey.
Empereur Joseph-Marie. . .	*idem.*	Moûtiers.
Emprin Jean-François. . . .	Géomètre.	Scez.
Etienne Louis.	Prêtre.	Aime.
Exartier (fils de Germain) Martin.	Etudiant.	Villargondran.
Excoffier Claude.	Prêtre.	Moûtiers.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
S. J. de Maur.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.	Annecy, Montagny, Nonglard, Epagny.	Annecy.	
idem.			
Cluses.	Cluses.	Cluses.	*idem.*
Annecy.			
idem.			
idem.			
idem.			
Cluses.			*idem.*
Thonon.			*idem.*
Cluses.	Samoëns.	*idem.*	
Annecy.			
idem.			*idem.*
Cluses.	Bellecombe, S. Nicolas et Flumet.	*idem.*	
Moûtiers.			*idem.*
idem.			
idem.	S. Paul et Doncy.	Moûtiers.	
idem.			
Annecy.			*idem.*
Cluses.			*idem*
idem.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.	Sainte-Foy.	*idem.*	*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			
idem.	*idem.*	*idem.*	*idem.*
S. J. de Maur.			
Moûtiers.			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
FACEMAZ Joseph-Marie. . . .	Prêtre.	S. Maurice.
FALCOZ Barthelemi.	*idem.*	S. Sorlin.
FALCOZ Louis.	Chanoine.	S. J. de Maur.
FALQUET Jean.	Prêtre.	Chevalline.
FANTIN Gaspard-François. . .	Capucin.	Thonon.
FASTEGERAZ Jean-Baptiste. . .	Prêtre.	Chambéry.
FAURAZ Philippe.	Curé.	Petit-Bornand.
FAVIER Marcellin.	Prêtre.	Modane.
FAVRAT Joseph.	Chirurgien.	Annecy.
FAVRAS Claude-François. . .	Curé.	Montriond.
FAVRAS Clément.	Prêtre.	*idem.*
FAVRE Joseph.	Vicaire.	Chilly.
FAVRE Vincent.	*idem.*	Pringy.
FAVRE Jean-Louis.	Prêtre.	Montgirod.
FAVRE Jean.	Régent.	Landry.
FAVRE Alexis.	Prêtre.	Pesey.
FAVRE Jean-Marie.	*idem.*	Moûtiers.
FAVRE Jean-Baptiste. . . .	Curé.	Rognex.
FAVRE Thomas.	Prêtre institut.	Scionzier.
FAVRE Jean-François. . . .	Chartreux.	*idem.*
FAVRE Prosper (*de Thônes*). . .	Noble, marquis.	Annecy.
FAVRE (fille du susdit) Rose. .	Noble.	*idem.*
FEAZ Sébastien.	Etudiant.	S. Julien.
FERNEX Félix.	Prêtre.	Thonon.
FERNEX Gaspard.	Curé.	Allinges.
FERNEX Claude.	*idem.*	Bons.
FEUILLAT François.	Chanoine du Sépulchre.	Annecy.
FICHET.	Recteur.	Metz.
FILLIOL Cosme-Louis. . . .	Curé.	Hermillon.
FILLIOL Jean-Baptiste. . . .	*idem.*	S. J. de Maur

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Moûtiers.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
S. J. de Maur.			*idem.*
idem.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Thonon.			*idem.*
Chambéry.			Emigré.
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
S. J. de Maur.			*idem.*
Annecy.			
Thonon.	Montriond.	Thonon.	*idem.*
idem.	Evian.	*idem.*	*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
Moûtiers.	Pralognan.	Moûtiers.	*idem.*
idem.	*idem.*	Carouge.	*idem.*
idem			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Cluses.	Scionzier.	Cluses.	*idem.*
idem.			*idem.*
	Chessenaz.	Carouge.	
Annecy.	Alby, Annecy, Argonnet, Chappeiry, Grandbornand, Seynod et Thônes.	Annecy.	
idem.			
S. J de Maur.	S. Julien.	S. J. de Maur.	
Thonon.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
idem.	S. J. de Maur.	*idem.*	*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
FILLIOL Louis-François. . . .	Curé.	Fourneaux.
FLAMIER Etienne.	*idem*.	S Etienne.
FLANDIN (fils) Jean-Baptiste. .	Etudiant en droit.	S. J. de Maur.
FLANDINET Louis.	Commerçant.	Termignon.
FODERÉ Charles.	Prêtre.	Bessens.
FONCET C. Eugène *(le Chevalier)*.	Noble et officier municipal.	Villagrand.
FONCET Pierre-Clément *(de Montailleur)*.	Baron et sénateur.	Chambéry.
FONCET (sa femme) Marie-Joséphine *(Ruphau de Laric)*. . .	Noble.	*idem*.
FONCET Louis.		*idem*.
FONCET Alexis, leur fils. . .		
FONCET Joséphine, leur fille. .		
FONCET (la cadette) leur sœur, belle-sœur et tante.	*idem*.	*idem*.
FONTAINE Joseph.	Chan. et prof.	Annecy.
FONTAN (veuve de Ives Gravier) Françoise.	Marchande.	Modane.
FORET Claude.	Prêtre.	Thonon.
FORÉTIER Antoine.	Recteur de l'hôpital.	Annecy.
FORGE Nicolas.	Cabaretier.	S. Julien.
FORTIN.	Curé.	La Ravoire.
FOUDERA Mathieu.	*idem*.	Bessans.
FOURNIER Antoine.	Chanoine.	La Chambre.
FOURNIER Joseph-Maurice. . .	Curé.	Choulex.
FRANCOZ.	*idem*.	Clermont.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
S. J. de Maur.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem.*
idem.			
idem.	Termignon.	S. J. de Maur.	*idem.*
idem.			
Carouge.	Villagrand et Choulex.	Carouge.	
Chambéry.	Chambéry, Cognin, Sonnaz, Montagnole, Couz, Montailleur.	Chambéry.	
idem.	Annecy, Desingy, Mentonnex et Bonneguête.	Annecy.	
idem.	Ambilly, Chêne, Annemasse, Lamuraz, Monthoux, Vetraz et Villagrand.	Carouge.	
	S. Jeoire, la Tour, S. Jean de Tholome, Mieussy et Ognon.	Cluses.	
idem.	Chambéry.	Chambéry.	
Annecy.	Boëge.	Cluses.	*idem.*
S. J. de Maur.			A des droits dotaux sur l'hoirie de son mari.
Thonon.	Thonon.	Thonon.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.			*idem.*
S. J de Maur.	S. Julien.	S. J. de Maur.	
Chambéry.			*idem.*
S. J. de Maur.	Bessans.	*idem.*	*idem.*
idem.			*idem.*
Carouge.	Foncenex.	Carouge.	Déporté volontairement le 24 février 1793.
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Frasse Amable.	Curé.	Ste Marie de Cuines.
Frere (N. Jaillet sa femme) Jacques (*anoblie*).	Trésorier, notaire et proc.	Carouge.
Fresier.	Vicaire.	Contamine.
Fresier Joseph.	Dominicain.	Annecy.
Fretisson.	Curé de Verel.	Bassens.
Front Balthasard.	Prêtre.	Bourg S. M.
Fuliod Michel	Curé.	Mieussy.
Fureau.	Noble.	Chambéry.
Gabert Laurent.	Curé.	Rumilly.
Gabet Antoine.	Juge de paix.	Chambéry.
Gabet.	Curé.	Ste Ombre.
Gaddan Jean.	Chantre.	Megève.
Gagneres Joseph.	Bourgeois.	S. J. de Maur.
Gaillard Jean-Louis. . . .	Curé.	Charvonnet.
Gaillard (femme de Pierre-Joseph-Marie Ramel).		Thonon.
Gaillet François.	Prêtre.	Bonnaz.
Gaillet François.	*idem*.	Viciz.
Gaimard.	*idem*.	Bourg S. M.
Gaime Paul-Thomas.	Capucin.	Annecy.
Gaime Charles.	Off. pensionné.	Rumilly.
Gal Claude-Marie.	Curé.	Monetier.
Gallay Joseph-Marie. . . .	Vicaire.	Carouge.
Gallay François-Joseph. . .	Prêtre.	Brans.
Gallay François.	Chirurgien.	Biot.
Gallay.	Curé.	Gerbex.
Gallay Joseph.	*idem*.	Les Houches.
Gallay Jacques.	*idem*.	Publier.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
S. J. de Maur.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Carouge.	S. Julien, Presilly, Neydens et Thyarier.	Carouge.	Partie de ses biens sont indivis avec trois sœurs.
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.			*idem.*
Chambéry.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Cluses.	Boëge.	Cluses.	*idem.*
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Emigrée française réfugiée.
Annecy.			Déporté volontairement.
Chambéry.	Chambéry et Vimine.	*idem.*	
idem.	S. Ombre, Viminne et Chambéry.	*idem.*	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Cluses.	Megève.	Cluses.	*idem.*
S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	
Annecy.			*idem.*
Thonon.			
idem.			*idem.*
Cluses.			Déporté volontairement en avril 1793.
Moûtiers.	Bourg S. M.	Moûtiers	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.			*idem.*
idem.			
Carouge.			*idem.*
idem.			*idem.*
Thonon.			*idem.*
idem.	Biot et S. Jean d'Aulph.	Thonon.	
Chambéry.	Gerbex.	Chambéry.	*idem.*
Cluses.			*idem.*
Thonon.			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
GALLICE Eloi.	Chanoine.	S. J. de Maur.
GALLOZ Charles.	Architecte.	Annecy.
Ses enfans Claude, Pierre, Jean-Baptiste et Charles.	Etudians.	*idem*.
GANDIN Joseph-Marie. . . .	Négotiant.	St-Joire.
GARBILLON.	Ex-religieuse Bernardine.	Chambéry.
GARIN Jean-Pierre.	Chanoine.	*idem*.
GARIOD Françoise.	Ex-religieuse Bernardine.	*idem*.
GARIOD Melchior.	Chanoine.	*idem*.
GARNIER (cadet).	Ex-secrétaire de l'intendance.	*idem*.
GARNIER Joseph.	Dominicain.	Annecy.
GARRELAZ Antoine-Dominique. .	Curé et chan.	Chambéry.
GATHIER Benoît.	Chartreux.	Scionzier.
GAUDIN Joseph.	Vicaire.	S. Jeoire.
GAVARD Ignace.	Notaire et commis aux gabelles.	S. J. de Maur.
GAVARD PIVET Pierre. . . .	Prêtre.	Monthoux.
GAVEND Claude-Antoine. . .	Noble et chan.	Chambéry.
GAYS François.	Secrét. insinuateur.	Thônes.
GAY Maurice.	Prêtre.	Arthaz.
GAY Nicolas.	Curé.	Choisy.
GELLON François.	*idem*.	Bonvillaret.
GENOUX Marie.	Prêtre.	Flumet.
GENTIL Joseph-Marie. . . .	Curé.	Rognex.
GENTIL Jacques-André. . . .	*idem*.	Granier.
GENTIL Jean-Jacques. . . .	Prêtre.	Macôt.
GERBAIX femme du ci-devant baron de Ste-Héleine *(de Sonaz)*. . .	Noble.	Ste Héleine du Lac.
GERBAIX, femme d'Etienne le Blanc *(de Sonaz)*.	*idem*.	La Rochette.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
S. J. de Maur.	S. Julien et Albiez-le-Vieux.	S. J. de Maur.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.	Annecy et Villaz.	Annecy.	
idem.			
Cluses.	S. Joire.	Cluses.	
Chambéry.			
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse). Son père a de la fortune.
idem.			
idem.	Chambéry, Bissy.	Chambéry.	*idem.*
idem.			
Annecy.			*idem.*
Chambéry.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
idem.	Mieussy.	Cluses.	*idem.*
S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	
Carouge.	Viuz, S. André.	Cluses.	*idem.*
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	*idem.*
Annecy.			
Carouge.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
idem.	Macôt.	Moûtiers.	*idem.*
idem.			*idem.*
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	
idem.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
GERDIL Jean.	Vicaire.	Thorens.
GERDIL Pierre-Marie. . . .	*idem*.	La Clusaz.
GERDIL Pierre-Marie. . . .	Bourgeois.	Samoëns.
Ses enfans, GERDIL Bernard. .	Ci-devant avocat fiscal.	*idem*.
GERDIL George.		*idem*.
GERDIL Françoise.		*idem*.
GILLOZ Jean-Baptiste. . . .	Etudiant.	Valloires.
GILLOZ Jean-François. . . .		*idem*.
GINOLIN Claude.	Curé.	Les Clefs.
GIRARD Maxime.	Prêtre.	La Perrière.
GIRARD Claude.	Chanoine.	Moûtiers.
GIRARD Jean-François. . . .	Curé.	Contamines.
GIRARD Dominique.	Dominicain.	Chambéry.
GIRARD.	Capucin.	Thonon.
GIRAUD Joseph.	Prêtre.	Valloires.
GIROD Jean.	Frère Cordelier.	Moûtiers.
GIROD Jean-François. . . .	Vicaire.	Villard.
GIROD François.	Prêtre.	Nanci s/ Cluses
GIROD Antoine.	Perruquier et adjudant de la Garde Nationale.	Annecy.
GIROD.	Curé.	Châteauneuf.
GIROD François-Joseph. . . .	Ex-Antonin.	Chambéry.
GIROUD Adelaïde.	Ex-religieuse.	Les Echelles.
GOBLET Rhéné.	Direct. des Minières.	Servoz.
GODDARD Martin.	Curé.	Faverges.
GODDET.	Vicaire.	Thoieux.
GOIBET.	Curé.	Traize.
GOILLET.	Vicaire.	Macôt.
GOILLET.	Curé.	Châtillon.
GOMBERT Guerin-Joseph. . . .	*idem*.	Les Chapelles.
GONNET Marie.	Chartreux.	Scionzier.
GOUTHERET Joseph.	Prêtre.	Granier.
GOUTRI.	Chartreux.	Thonon.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Annecy.			Emigré.
idem.			*idem.*
Cluses.	Samoëns, Thyez et Marigny.	Cluses.	
idem.			
idem.			
idem.			
S. J. de Maur.	Valloires.	S. J. de Maur.	
idem.	*idem.*	*idem.*	
Annecy.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
idem.			*idem.*
Cluses.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Chambéry.			Emigré.
Thonon.			
S. J. de Maur.	Valloires	*idem.*	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Moûtiers.			
Annecy.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Annecy.			
Chambéry.			*idem.*
idem.	Chambéry.	Chambéry.	*idem.*
idem.			
Cluses.			
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
Chambéry.	Yenne.	*idem.*	*idem.*
Moûtiers.	Avanchers.	Moûtiers.	*idem.*
Cluses.			*idem.*
Moûtiers.	Les Chapelles.	*idem.*	*idem.*
Cluses.			
Moûtiers.	Granier.	*idem.*	*idem.*
Thonon.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
GOUVILLE.	Curé.	Musiège.
GOY Michel.	Prêtre.	Thonon.
GLALIGNY Jean-Baptiste. . .	*idem.*	Doucy.
GRAMAND Philippe.	Curé.	Jarsy.
GRAND Etienne.	Vicaire.	Thônes.
GRAND-CLEFET Maurice. . .	Lazariste.	Annecy.
GRANGE Joseph-François. . .	Not. et Maire.	S. Michel.
GRANGE Jean-Généreux. . . .	Etudiant.	Valloires.
GRANGE Joseph-Michel. . . .	Profes. Prêtre.	Sallanches.
GRANJUX Joseph.	Curé.	Avusy.
GRANJUX Jean.	Prêtre.	Thonon.
GRANJUX Jean-Pierre. . . .	Curé.	Lugrin.
GRAILLY Marie-Elisabeth. . .	Noble.	Thonon.
GRAVIER Joseph.	Homme de Loi.	S. J de Maur.
GRAVIER (sa fille) Marie. . .		*idem.*
GREFFIER Philibert.	Noble.	Moûtiers.
GRENAUD Marie-Françoise. . .	*idem.*	Samoëns.
GRENAUD (veuve Chabod) et son fils N. Chabod.	Ex-baronne.	*idem.*
GRIFFOZ François.	Vicaire.	S. Jorioz.
GRILLET Louis.	Chanoine.	La Roche.
GRILLY Claude.	Curé.	Thayrier.
GRIVAUX.	*idem.*	S. Ferréol.
GROBEL Jean-François. . . .	*idem.*	Lucinge.
GROGNET Pierre.	Prêtre.	Les Allues.
GROLÉ Alexandrine *(de Sales)*. .	Noble, marquise.	Annecy.
GROS Victor-Augustin. . . .	Juge au Tribunal du District.	S. J. de Maur.
GROSSET-JANNIN Jean-François.	Sacristin.	Megève.
GROSSET-GRANGE Jean-Baptiste.	Secrét. greffier.	*idem.*

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Carouge.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Thonon.			*idem.*
Moûtiers.	Montvalaisan sur Bellantre	Moûtiers.	*idem.*
Chambéry.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			
S. J. de Maur.	S. Michel.	S. J. de Maur.	
idem.			
Cluses.	Sallanches.	Cluses.	*idem.*
Carouge.	Evian et Maxilier.	Thonon.	*idem.*
Thonon.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			
S. J. de Maur.	Pontamafrey.	S. J. de Maur.	
idem.			
Moûtiers.	Les Allues et Moûtiers.	Moûtiers.	
Cluses			
idem.	Samoëns.	Cluses.	
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Carouge.	Lucinge et Cranves.	Carouge.	Émigré.
Moûtiers.	Doucy.	Moûtiers.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.	Droits dotaux sur les biens de son mari.		
S. J. de Maur.	Auçois.	S. J de Maur.	
Cluses.	Megève.	Cluses.	*idem.*
idem.	*idem.*	*idem.*	

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
GROSSET-GRANGE Joseph-Marie.	Vicaire.	Megève.
GROSSET-GRANGE Joseph-Marie.	Chirurgien.	*idem.*
GROSSET Victor-Amédé. . . .	Curé.	Macôt.
GRUMAUX Michel.	*idem.*	Gyez.
GUDDET.	*idem.*	Héry sur Ugine
GUEBEY Pierre-Joseph. . . .	*idem.*	S. Joire.
GUERRAZ Pierre.	*idem.*	Héry sur Alby.
GUICHARD Jean.	Religieux.	Thonon.
GUICHARD.	Curé.	S. Paul.
GUIGUE Jean-Baptiste. . . .	Prêtre.	Moûtiers.
GUIGUE Jean-François. . . .	Chanoine.	La Roche.
GUIGUET Joseph.	Curé.	Haute-Luce.
GUILLAUME François. . . .	*idem.*	Poisy.
GUILLE.	*idem.*	Villarsalet.
GUILLERMAIN Jean-Jacques. .	Vicaire.	Entremont.
GUILLET Benoît.	Prêtre.	Chambéry.
GUILLET Claude.	Dominicain.	Annecy.
GUMERY Jacques.	Prêtre.	Les Allues.
GUMERY Vincent.	*idem.*	Cevins.
GURRET Gaspard.	*idem.*	Sevrier.
GURLIAT Louis.	Curé.	Habéres.
GURLIAT Joseph.	*idem.*	Bellevaux.
GURLIAT François.	Prêtre.	Boëge.
GURLIÉ Jean-François. . . .	Curé.	La rivière en Verse.
HAUTEVILLE Jean-Pierre-Louis.	*idem.*	Presilly.
HENRI Joseph-Antoine. . . .	Aumôn. de l'Evêque.	S. J. de Maur.
HERCULEX *(de)*.	Noble.	Chambéry.
HOQUINÉ André.	Dominicain.	Annecy.
HOQUINÉ Louis.	Curé.	Sales.
HOQUINÉ Jean-Louis. . . .	Chanoine.	La Roche.
HUDRY François.	Vicaire.	Monetier.
HUGARD François.	Curé.	Aisery.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Cluses.	Megève.	Cluses.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.	*idem.*	*idem.*	
Moûtiers.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
Cluses.	Mieussy.	*idem.*	*idem.*
Annecy.			*idem.*
Thonon.			
Chambéry.	S. Paul.	Chambéry.	*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Chambéry.			Emigré.
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Chambéry.			*idem.*
Annecy.			
Moûtiers.			*idem.*
idem.	Cevins, Rognaix et la Bâtie.	Moûtiers.	*idem.*
Annecy.			*idem.*
Thonon.			*idem.*
idem.			*idem.*
Cluses.	Boëge.	Cluses.	*idem.*
idem.			*idem.*
Carouge.	Evian.	Thonon.	Ses biens sont indevis, *idem.*
S. J. de Maur.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Emigré français réfugié.
Annecy.			
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
idem.			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Huissen Antoine.	Curé.	Etrier.
Humbert François.	Prêtre.	Pesay.
Imbert François	Dominicain.	Villarbeaufort.
Jaccassioz Jacques.	Entrepreneur.	Moûtiers.
Jaccaz Michel	Abbé et subst. secrét. greffier.	Megève.
Jacquard Louis.	Vicaire.	Rein.er.
Jacquemard Michel. . . .	Curé.	Le Bois.
Jacquemet Claude.	*idem*.	Entrevernes.
Jacquemier Nicolas. . . .	Chanoine.	Domancy.
Jacquemoud Henri.	Vicaire.	La Côte d'Aime
Jacquemoud Jean-Baptiste. . .	Marchand.	Conflans.
Jacques Jean-Baptiste. . . .	Chartreux.	Taninges.
Jacquet Jean.	Négociant.	Annecy.
Jacquier.	Prêtre.	Maxilier.
Jacquier François-Laurent. .	Barnabite.	Bonneville.
Jacquier Joseph-Marie. . . .	Prêtre.	*idem*.
Jacquier Joseph.	Curé.	Compesières.
Jaillet Benoit.	Officier sarde.	Annemasse.
Jaillet (Moisy sa femme) Claude-Marie.	Comte.	S. Cergue.
Jaillet (femme de Rivolat). . .		Thonon.
Jance *(dit Delorme)*.	Tanneur.	Yenne.
Janin Denis.	Curé.	Vaux.
Janin Léonard.	Prêtre.	Rumilly.
Janin François.	Vicaire.	Ste-Reine.
Jay Jean-Maurice.	Curé.	S. J. de Maur.
Jay Michel.	*idem*.	Cevins.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Chambéry.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Moûtiers.			*idem*.
idem.			
idem.	Moûtiers.	Moûtiers	
Cluses.			Emigré.
Carouge.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Moûtiers.	Doucy.	*idem*.	*idem*.
Annecy.			*idem*.
Cluses.			*idem*.
Moûtiers.			*idem*.
idem.	Conflans.	*idem*.	
Cluses.			*idem*.
Annecy.	Annecy, Villaz, Veirier.	Annecy.	Ses biens sont indivis avec un frère et 3 sœurs.
Carouge.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Cluses.			
idem.	Bonneville.	Cluses.	Emigré.
Carouge.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.	S. Blaise, Cruseille, Annemasse, Monthoux et Etrambières.	Carouge.	
	Cranves, Lucinge.	*idem*.	
Thonon.	S. Cergue, Bons, Brentonne, Thonon.	Thonon.	
idem.			
Chambéry.	Yenne.	Chambéry.	
Annecy.			*idem*.
idem.			*idem*.
Chambéry.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
Moûtiers.	Belleville.	Moûtiers.	*idem*.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Jocquet Jacques-Charles. . .	Prêtre régent.	Chêne.
Joly Charles.	Prêtre institut.	Megève.
Joly Pierre-François. . . .	Prêtre.	*idem.*
Joly François.	Chanoine.	Moûtiers.
Jordan Michel.	Chanoine, curé.	Latour.
Jorioz Grégoire.	Curé.	La Côte d'Aime
Joud Jean-Michel.	Chanoine.	Flumet
Jourdan Joseph.	Lazariste.	Annecy.
Jourdan Charles.	Vicaire.	Châtillon.
Jourdan André.	Curé.	Pontamassey.
Jouret Jean-Louis.	Capucin.	Annecy.
Julliard Marie.	Curé.	S. André.
Julliard Isidore.	*idem.*	Thyl.
Julliard (fils de Guillaume) George.	Volontaire au 4e bat. du Mont-Blanc.	S. J. de Maur.
Julliard (feu George) Etienne.	Distributeur de tabac	*idem.*
Julliard Antoine.	Curé.	Sollières.
Jullien (la veuve, née Grange) Jeanne.		S. J. de Maur.
Jullien (fille de feu Sébastien Jullien) Charlotte.		*idem.*
Labalme François. . . .	Off. pensionné.	Chêne.
Labeaume.	Noble.	Chambéry.
Labiche Paul-Antoine. . . .	Curé.	Montailleur.
Lachenal Maurice.	Vicaire.	Passy.
Lachenal Jean-Baptiste. . .	Négociant.	Annecy.
Lachenal Claude.	Curé.	Thônes.
Lachenal Maurice.	*idem.*	Ugine.
Lacombe Joseph.	*idem.*	S. Mar. la Porte
Lacombe Joseph.	Chanoine.	Annecy.
Lacroix François-Louis. . .	Doyen.	Samoëns.
Lacroix George.	Moine.	Thonon.
Laffin.	Vicaire.	Sapey.
Laflechere Claude. . . .	Noble.	Annecy.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Carouge.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Cluses.	Megève.	Cluses.	*idem.*
idem.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Annecy.			
Cluses.			*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Annecy.			
idem.			*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
idem.			
idem.			
idem.	Jarrié.	S. J. de Maur.	*idem.*
idem.			
idem.			
Carouge.			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Emigré français réfugié.
idem.	*idem.*	*idem.*	Emigré.
Cluses.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.	Annecy.	Annecy.	
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Cluses.	Villard.	Cluses.	*idem.*
Thonon.			
Annecy.			*idem.*
idem.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
LAFLECHERE Georgine. . . .	Noble.	Annecy.
LAFONTAINE Marin.	Curé.	Viuz-Faverges.
LAGLANIER Gabrielle. . . .	Noble.	Bonne.
LAGRANGE (de) Joseph *(de Chaumont et du Wache)*.	Marquis.	Taninges.
LAGRANGE (de) Claude-François.	Curé.	Viry.
LAGRAVE Jacques-Clément. . .	Chanoine.	Avusy.
LALLIER Louis-Philibert. . .	Bénéficier.	Annecy.
LAMARRE Gaspard.	Noble et Offic. Municip.	Bonne.
LAMBERCIN Pierre.	Curé.	Minzier.
LAMBERT (et Jeanne BERTIER, sa femme) Humbert-Antoine. . .	Praticien.	S. J. de Maur
LAMBERT Louis.	Négociant.	Annecy.
LANGARD.	Curé.	Humilly.
LANSARD.	Vicaire.	Cusy.
LAPALME Jean-Baptiste. . . .	Chanoine.	Chambéry.
LAPIERRE.	Vicaire.	Montmin.
LAPLACE Marc-Antoine. . .	Noble.	Pringy.
LARDY (veuve Fantin). . . .		Thonon.
LARIVE (sa fille ex-religieuse) Noel.	Maître de poste.	S J. de Maur.
LARIVE-COURT Jean. . . .	Chanoine et curé.	Villargondran.
LAROCHETTE Pierre-Jean. . .	Lazariste.	Annecy.
LAROQUETTE.	Noble.	Chambéry.
LARPIN Joseph.	Curé.	Epagny.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Annecy.			
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Carouge.			
Cluses.	Chaumont, Savigny, Chevrier, Vulbens, Dingy, Vallery et Carouge.	Carouge.	
	Taninge, les Gets et Châtillon.	Cluses.	
	Chambéry et Montmélian.	Chambéry.	
Carouge.			Emigré.
idem.	Avusy et Chenez.	Carouge.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.			*idem*.
Carouge.	Bonne et Cranves.	*idem*.	
idem.			*idem*.
S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	
Annecy.			
Carouge.			*idem* (Son père a des biens).
Annecy.			*idem*.
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	*idem*.
Annecy.			*idem*.
idem.	Pringy.	Annecy.	
	Frangy, Viry et S. Julien.	Carouge.	
Thonon.	Carouge.	*idem*.	A des droits dans l'hoirie de son mari.
S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Emigré français réfugié.
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
LASALLE François.	Prêtre.	Thonon.
LATTARD.	Moine.	*idem*.
LATOUT (feu Esprit et sa femme) Victor.		Auçoix.
LATOUT (née Gravier et ses filles) Marie-Claudine.		*idem*
LATHUILE.	Novice cordelier.	La Chambre.
LATHUILE François.	Vicaire.	Thônes.
LATHUILE Pierre.	*idem*.	La Thuile.
LAVOREL Joseph.	Aumônier des Annonciades.	Annecy.
LAVRIAN.	Comtesse.	Thonon.
LAZARY (fils).	Noble.	Chambéry.
LAZARY Hyacinthe-Marie. . .	Noble et Doyen.	Annecy.
LEGIER.	Prêtre.	Chambéry.
LÉPINE.	Curé.	Ruffieux.
LÉPINE.	Prieur.	S. Beron.
LÉPINE.	*idem*.	Chindrieux.
LEVET François.	Domestique des Chartreux.	Scionzier.
LIANNAZ Laurent.	Curé.	Versonnex.
LIVET (de) Alexis.	Noble.	Cranves.
LOCHE Eugène (*de Vanzy*). . .	Comte.	Frangy.
LOLLIOZ Jean-Baptiste. . . .	Curé.	Novel.
LONGET Bernard.	*idem*.	S. Silvestre.
LORNAY Paul-Joseph. . . .	Noble.	Hauteville.
LORTET Jacques.	Vicaire.	Cluses.
LOYET (fils de famille) Sigismond.	*idem*.	N. D. du Pré.
LUCINGE (de) Marguerite. . .	Noble.	La Roche.
LUGRIN André.	Curé.	Biot.
LUISET Michel.	Chanoine.	Moûtiers.
LUPPOZ Joseph Marie. . . .	Vicaire.	Haute-Ville-Gondon
LUSIGNAN.	Noble.	Chambéry.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Thonon.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			
S. J. de Maur.	S. J. de Maur. et S. Julien.	S. J. de Maur.	
idem.	S. J. de Maur.	*idem.*	
idem.			
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Thonon.	Thonon.	Thonon.	
Chambéry.			
Annecy.			Emigré.
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	
idem.	Ruffieux, Châtelard	*idem.*	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			Emigré.
idem.	Chindrieux et Chambéry.	*idem.*	*idem.*
Cluses.			
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Carouge.	Arenthon, Cranves, Sales, Vétraz, Reinier.	Carouge.	
idem.	Eloïse.	*idem.*	
Thonon.	Chevenoz.	Thonon.	*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.	Hauteville.	Annecy.	
Cluses.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Annecy.	Arenthon.	Carouge.	
Thonon.	Biot.	Thonon.	*idem.*
Moûtiers.	S.J. de Bellevil.	Moûtiers.	*idem.*
idem.			*idem.*
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Emigré français réfugié.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
MABBOUX (femme de Veuillet, notaire) Josephte.		Sallanches.
MACHARD Claude-François *(de Chassey)*.	Noble.	Loëx.
MACHARD (son frère) Gaspard. .	*idem*.	*idem*.
MAGDELAIN César.	Noble et Abbé.	Montmélian.
MAGDELAIN Fanchon. . . .	Noble.	*idem*.
MAGDELAIN (femme). . . .	*idem*.	*idem*.
MAGNIN Claude-François. . .	Régent de la ci-devant intendance.	Annecy.
MAGNIN Antoine.	Chanoine.	*idem*.
MAGNIN Claude-Louis. . . .	Curé.	La Balme.
MAGNIN Joseph.	*idem*.	Thonex.
MAGNON Jacques.	*idem*.	Bonne.
MAGNON (cadet) Jacques-Antoine.	Bourgeois.	Viuz-en-Sallaz.
MAGNON Pierre-François. . .	Homme de Loi et Juge de Paix.	*idem*.
MAISTRE André-Marie. . . .	Noble, Doyen.	Moûtiers.
MAISTRE (MORAND sa femme) Joseph-Marie.	Ex-sénateur.	Chambéry.
MAISTRE Jean-Joseph. . . .	Vicaire.	Villaz.
MAISTRE.	*idem*.	St-Eustache.
MAISTRE Claude.	Curé.	Entremont.
MAISTRE (femme d'Hyacinthe CONSTANTIN).	Noble.	Arthaz.
MAMI Jean-François.	Chanoine.	La Chambre.
MAMI (ses fils Jacques et Isidore) Joseph.	Maître de poste et Maire.	Epierres.
MANIGLINIER.	Vicaire.	Desingy.
MANJAN Jean-François. . . .	Lazariste.	Annecy.
MANUEL.	Augustin.	Chambéry.
MARCELLAZ (femme de LOCHE).	Noble.	*idem*.
MARCHANT Charles.	Diacre.	Annecy.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Cluses			
Carouge.	Loëx, Nangy et Filinge.	Carouge.	
idem.			
Chambéry.	Montmélian.	Chambéry.	
idem.	*idem.*	*idem.*	
idem.	*idem.*	*idem.*	
Annecy.	Annecy-le-Vieux et Montagny.	Annecy.	
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventose).
idem.			*idem.*
Carouge.			Déporté volontairement en février 1793.
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Cluses.	Viuz et Ville-en-Sallaz, Bogève et Mieussy.	Cluses.	
idem.	*idem.*	*idem.*	
Moûtiers.	Chambéry.	Chambéry.	Émigré.
Chambéry.	*idem.*	*idem.*	
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Carouge.			
S. J. de Maur.			*idem.*
idem.	Epierres.	S. J de Maur.	
Annecy.			*idem.*
idem.			
Chambéry.			
idem.	Chambéry et Barberaz le Petit	Chambéry.	
Annecy.			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
MARCOZ Etienne.	Curé.	Albane.
MARCOZ Pierre-Antoine. . .	*idem*.	Montricher.
MARÉCHAL (femme de Janus SONNAZ).	Noble.	Habéres.
MARCEL Thomas-Denis. . . .	Prêtre.	Thonon.
MARGERAUD Jean.	Curé de S. Priest.	Chambéry.
MARGUERY Jean-Baptiste. . .	Capucin.	*idem*.
MARGUERY Philippe-Louis. . .	Curé.	Cercier.
MARIN.	Vicaire.	Mesigny.
MARIN Jacques-Philippe-Emmanuel.	Prêtre.	Sallanches.
MARMOEN Joseph.	Curé.	Scionzier.
MARMOEX Joseph.	*idem*.	Songier.
MARTIN Jean-François. . . .	Vicaire.	Les Clefs.
MARTIN Jean-Baptiste. . . .	Curé.	Chêne.
MARTIN Joseph-Marie. . . .	Chapelain.	Bourg S. M.
MARTIN (femme d'Arcolière). .	Noble.	S.P.d'Albigny.
MARTIN.	Cordelier.	Moûtiers.
MARTIN Jean-Baptiste. . . .	Curé.	Bourget.
MARTIN (fils de LAURENT) Jacq.	Volontaire au Bat. du Mont-Blanc.	S. J. de Maur.
MARTIN-LA-MOTTE Joseph. .	Noble.	*idem*.
MARTIN (et toute sa famille) Jean-Baptiste-Alexandre.	Noble et Juge de paix.	*idem*.
MARTINET.	Prêtre.	Moûtiers.
MARTINY.	Curé.	Queige.
MARY Jacques.	Prêtre.	Granier.
MARY Jacques.	Capucin.	Bourg S. M.
MASSE Marie.	Professeur.	Sallanches.
MASSON Joseph.	Curé.	Lamuraz.
MATHIEU.	Perruquier.	Annecy.
MATHIEU François-George. . .	Offi. pensionné.	Filly.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
S. J. de Maur.			Déporté (art. IV de la Loi du 23 Ventôse).
idem.			*idem.*
Thonon.			
idem.	Thonon.	Thonon.	*idem.*
Chambéry.			*idem.*
idem.			
Carouge.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Cluses.	Sallanches.	Cluses.	*idem.*
idem.			*idem.*
Thonon.	Draillans.	Thonon.	*idem.*
Annecy.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
Moûtiers.	Bourg S. M.	Moûtiers.	*idem.*
Chambéry.	S.P.d'Albigny.	Chambéry.	
Moûtiers.			
S. J. de Maur.	Modane.	S. J. de Maur.	*idem.*
idem.			
idem.	S. J. de Maur.	*idem.*	
idem.	S. J. de Maurienne, S. Colomban et Ste Marie de Cuines.	*idem.*	
Moûtiers.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.	Les Avanchers.	Moûtiers.	*idem.*
idem.			
Cluses.			*idem.*
Carouge.	Villagrand.	Carouge.	*idem* (ses biens sont indivis par moitié avec F. Masson, son neveu).
Annecy.	Annecy.	Annecy.	
Thonon.	Ménier.	Carouge.	
	Filly.	Thonon.	

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
MAUGNY François-Alexis. . .	Noble, Bénédictin.	Talloires.
MAURE.	Curé.	Alleve.
MAURICE Antoine-Philibert. . .	Homme de Loi.	Annecy.
MELOZ François	Chartreux.	Thonon.
MENOUD.	Vicaire.	Vimine.
MERLIN François.	Prêtre.	Evian.
MERMET Louis.	Régent.	Beaufort.
MERMILLOD Philibert. . . .	Prêtre.	St-Martin de Belleville.
MERMOZ Joseph-Marie. . . .	Curé.	Cruseilles.
MERMOZ Joseph.	Vicaire.	Ayze.
MESSY François.	Sacristin.	Les Contamines.
MESSY (fils de famille) Joseph. .		La Roche.
MESTRALLET Jean-Baptiste. . .	Juge au Tribunal du District.	Termignon.
MESTRALLET (fils dudit) Ch.-Jos.	Praticien.	*idem*.
MESTRALLET (fils de Louis) Louis.	Commerçant.	*idem*.
MESTRALLET Alexis. . . .	Prêtre, recteur.	Jarrié.
MESTRALLET Anasthase. . .	Curé.	Bramans.
MESTRALLET François. . . .	Chanoine.	La Chambre.
MESTRALLET (feu Charles et Thérèse Mestrallet sa femme) Etienne.	Négociant.	Sollières.
MESTRALLET (leur fils, et Marie Duffourd sa femme) Charles. .	*idem*.	*idem*.
MESTRALLET Jean.	Not. et Juge de paix.	*idem*.
MESTRALLET (fils d'Amédé) Dominique.		Sardières.
METRAL Jean-Joseph. . . .	Admin. du District.	Thônes.
METRAL (femme de fils GAY) Marie.		*idem*.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Annecy.			
idem.	S. Blaise.	Carouge.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.	Seinod, Annecy, Annecy-le-Vieux Menthon et Desingy.	Annecy.	Ses biens sont indivis avec une sœur.
Thonon.			
Chambéry.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Thonon.	Evian.	Thonon.	*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
idem.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
idem.			*idem.*
Annecy.			
S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	
idem.			
idem.			
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.	Sollières.	*idem.*	
idem.			
idem.	*idem.*	*idem.*	
idem.			
Annecy.	Thônes et Talloires.	Annecy.	
idem.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
METRAL Claude.	Recteur.	S. Martin.
MICHAL (l'aîné) Marie-Charles, *Cagnol de la Chambre*. . . .	Marquis.	Chambéry.
MICHAUD Joseph.	Curé.	Quintal.
MICHAUD.	*idem*.	Cusy.
MICHAUD Jean-Baptiste. . .	Vicaire.	Héry-sur-Alby.
MICHAUD Charles.	*idem*.	Petit-Bornand.
MICHAUD Jean-François. . .	Chanoine.	Samoëns.
MICHAUD Joseph.	Clerc tonsuré.	*idem*.
MICHEL Albert.	Vicaire.	S. Julien.
MICHEL Félix.	Curé.	Termignon.
MICHEL Gaspard.	*idem*.	Aigueblanche.
MICHEL Jean-Baptiste. . . .	Médecin.	Moûtiers.
MICHEL Jean-Baptiste. . . .	Curé.	Fessons sous Briançon.
MICHELAU Jean-François. . .	Etudiant.	Valloires.
MICHELAU Benoît.	Curé.	S. Julien.
MICHON Maurice.	Vicaire.	Les Gets.
MICHON Jean.	Curé.	Villard.
MICHOUD Maurice.	*idem*.	Les Gets.
MICOLO François.	Vicaire.	S. Genix.
MIEGE Balthazard.	Curé.	Gilly.
MIFFON François.	*idem*.	Meytet.
MILLERET Antoine. . . .	Chanoine.	Samoëns.
MILLIET (veuve d'Oncieux) Sébastienne.	Noble.	Chambéry.
MILLIET (l'oncle) Joseph *(chevalier d'Arvilard)*.	Noble et officier pensionné.	*idem*.
MILLIET (oncle) Louis-Joachim.	Noble et Abbé.	*idem*.
MILLIET (aîné) Joseph-Henri *(de Faverges)*.	Marquis.	*idem*.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Carouge.	Pers.	Carouge.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Chambéry.	Chambéry, Cruet et Francin.	Chambéry.	
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
idem.			*idem.*
S. J. de Maur.	S. J. d'Arve.	S. J. de Maur.	*idem.*
idem.			*idem.*
Moûtiers.	Rognex.	Moûtiers.	*idem.*
idem.			
idem.			*idem.*
S. J. de Maur.			
idem.	S. Julien.	S. J. de Maur.	*idem.*
Cluses.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.	S. Paul.	Thonon.	*idem.*
Chambéry.	S. Genix.	Chambéry.	*idem.*
idem.	Gilly, Jumilly.	*idem.*	*idem.*
Annecy.			*idem.*
Cluses.	Samoëns.	Cluses.	*idem.* Son père est vivant.
Chambéry.			Elle a des droits dotaux sur les biens de l'absent d'Oncieux.
idem.	Chambéry, Jacob, Montagnole.	Chambéry.	
idem.			Emigré.
idem.	Chambéry, S. Ombre, Trivier, Montmélian.	*idem.*	

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
MILLIET Jos.-Frédéric-Pantaléon (*d'Arvillard*).	Marquis.	Chambéry.
MILLIET Simon.	Chan. régulier.	Pellionnex.
MILLIOZ (avec sa femme et leur fille) Joseph.	Directeur des Miniè-res.	Pesay.
MILLIOZ François.		S.P.d'Albigny.
MIRANY Pierre-Joseph. . . .	Homme de loi, vice-intendant.	Chêne-Thonex.
MISSILIER Claude-François. . .	Not. et Offi. Munici.	Thônes.
MOENE Etienne.	Chapelain.	Menthon.
MOISY (de) Pierre-François. .	Noble et officier pens.	Vetraz.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
	Faverges, Vieux-Faverges.	Annecy.	
Chambéry.	Chambéry, S. Ombre, Bissy, Voglans, la Ravoire, Bassens, Barberaz-le-Petit, St-Baldoph, Francin, Chignin, Arbin, Cruet, St-Jean la Porte, Villarsallet, la Trinité, Pontet en l'Hullies, la Croix de la Rochette, la Rochette, Arvillard, Détrier et Villarleger.	Chambéry.	
	Rumilly, Massingy, Bloye-Sallagine, Annecy-le-Vieux, Veyrier, Villy-le-Peloux.	Annecy.	
	Arsine, Archamp, S. Julien, Vanzy, Eloise, Chessenaz, Chêne-en-Semine, Planaz, Bassy, Clarafond, Usinens, Frangy, S. Germain.	Carouge.	
Cluses.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Moûtiers.			
Chambéry.	S.P.d'Albigny.	Chambéry.	
Carouge.	Chêne-Thonex.	Carouge.	
Annecy.	Thônes et la Balme de Thuy.	Annecy.	
idem.			*idem.*
Carouge.	Vetraz et Monthoux.	Carouge.	

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Moisy (de) Isaac-Mar. *(de Cranves)*.	Noble.	Cranves.
Molin Jean-Baptiste. . . .	Chanoine.	S. J. de Maur.
Molin Joseph.	Curé.	S. Remy.
Molin François.	*idem*.	Epierres.
Mollaret Isidore.	Recteur.	Hermillon.
Molliet Jean.	Maire.	Bellecombe.
Mollinard Dominique. . .	Prêtre.	S. J. de Maur.
Monet Antoine.	Prêtre Bénéficier.	*idem*.
Monet (sa femme et deux enfans) Antoine.	Domestique de l'Archevêque.	Moûtiers.
Monet Gaspard.	Prêtre.	Vacheresse.
Mongenis Claude-Marie. . .	Noble.	Balaizon.
Montant Etienne.	Vicaire.	St-Jeoire.
Monfort (femme de Sauthier) Marie-Anne.		Bonneville.
Monfort (femme de La Baline) Marie-Josephte.	Noble.	*idem*.
Montréal François. . . .	Homme de Loi.	Annecy.
Montréal André-Marie. . .	Chanoine.	*idem*.
Morard Claude.	Prêtre.	N. D. du Pré.
Morel Michel.	Chanoine.	Flumet.
Moret François.	Vicaire.	St-Gervaix.
Moret (et sa femme) François.	Bourgeois.	Sallanches.
Mosset Jacques.	Curé.	Pont N. D.
Mosset Joseph.	*idem*.	Onnex.
Mouchet Pierre.	Vicaire.	Villard.
Mouchet George.	Frère Capucin.	Annecy.
Mouchet Aimé.	Professeur.	*idem*.
Mouchet.	Curé.	Bluffy.
Mouchet Jean-Baptiste. . .	Prêtre, vicaire.	Sciez.
Mougny Joseph.	Curé.	St-Jorioz.
Mounet Claude.	*idem*.	Seittenex.
Moutaz François.	Frère Cordelier.	La Chambre.
Mouthon Amé.	Moine.	Thonon.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Carouge.	Monthoux, Cranves et Sales.	Carouge.	
S. J. de Maur.	Lanslebourg.	S. J. de Maur.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.	*idem.*	*idem.*	*idem.*
idem.	*idem.*	*idem.*	*idem.*
idem.	Montrond.	*idem.*	*idem.*
Cluses.	Bellecombe	Cluses.	
S. J. de Maur.			*idem.*
idem.			*idem.*
Moûtiers.			
Thonon.	Evian.	Thonon.	*idem.*
idem.	Balaizon.	*idem.*	
Cluses.	Taninges.	Cluses.	*idem.*
idem.	Mieussy, Saint-Etienne, la Côte d'Hyot.	*idem.*	
idem.	Arenthon.	Carouge.	
Annecy.			
idem.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.	Sallanches.	Cluses.	Chef de rebelles.
Carouge.	Pont N. D.	Carouge.	*idem.*
idem.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Annecy.			
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Thonon.	Boëge.	Cluses.	*idem.* Son père est décédé depuis lors et a laissé une forte succession.
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
S. J. de Maur.			
Thonon.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
MOUTHON Jean-Marie. . . .	Curé.	St-Blaise.
MOUTHON Jacques.	*idem*.	Les Plagnes.
MOUXY Charles.	Noble, bénéd.	Talloires.
MUDRY Guerin.	Moine.	Thonon.
MUDRY François.	Prêtre.	Montriond.
MUFFAT Jean-Baptiste. . . .	*idem*.	Morzine.
MUFFAT Laurent.	Ex-frère Cord.	Cluses.
MUGNIER Pierre-Louis. . . .	Curé.	Ayze.
MUGNIER Jacques	*idem*.	Mont - Saxonex.
MUGNIER Nicolas.	Prêtre.	Frangy.
MUGNIER Jean-Marie. . . .	*idem*.	Evian.
MUGNIER Pierre.	*idem*.	Annecy.
MUGNIER Eustache.	Chan. et profes.	*idem*.
MUGNIER Joseph-Marie. . . .	Curé.	Vallières.
MUGNIER Alexis.	*idem*.	Les Avanchers.
MUGNIER Pierre.	Marchand.	Annecy.
MUGUET.	Chartreux.	Thonon.
MURAZ Charles.	Prêtre.	Macôt.
MURGEREY.	Curé.	Montagnole.
MURINET (la femme de Costaz). .	Noble.	Beauregard.
MUSSY Jean.	Vicaire.	S. Jeoire.
MUTILLET Jean.	Prêtre.	Mesinge.
MUTILLOT Joseph.	Vicaire.	Annemasse.
NAIRE Jean.	*idem*.	Ugine.
NALET Claude-Sigismon-François.	Curé.	Clarafond.
NEURAT Jean-Baptiste. . . .	Cordelier.	Cluses.
NICOLE (*Laplace, noble*). . .	Chanoine.	Chambéry.
NICOLLET Pierre-Joseph. . .	Curé.	S. Maurice.
NOBLE Jean.	Chanoine.	La Roche.
NOEL.	Curé.	Bassens.
NOIR Jean.	Prêtre.	Moûtiers.
NOITON Jean-Marie. . . .	*idem*.	Bons.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Carouge.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Cluses.			*idem*.
Annecy.			
Thonon.			
idem.	Biot.	Thonon.	*idem*.
idem.	Evian.	*idem*.	*idem*.
Cluses.			
idem.			*idem*.
idem.			*idem*.
Carouge.	Thonon.	*idem*.	*idem*.
Thonon.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
idem.			*idem*.
idem.			*idem*.
Moûtiers.	Bozel, Saint-Bon.	Moûtiers.	*idem*.
Annecy.			
Thonon.			
Moûtiers.	Les Avanchers.	*idem*.	*idem*.
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	*idem*.
Thonon.	Onnex.	Carouge.	
Cluses.	S. André.	Cluses.	*idem*.
Thonon.	Mesinge.	Thonon.	*idem*.
Carouge.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
Chambéry.			*idem*.
Cluses.			
Chambéry.	Montmélian.	Chambéry.	Emigré.
Cluses.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.			*idem*.
Chambéry.			*idem*
Moûtiers.			*idem*.
Thonon.			*idem*.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
NOITON Albert-Eugène. . . .	Aumônier de l'Evêque.	Annecy.
NORAZ Claude.	Proc. de Commune.	Epierres.
NOVEL Pierre.	Prêtre.	S. J. de Maur.
OCTENIER Alexandre. . . .	Notaire.	S. Gervaix.
OCTENIER Louis.	Prêtre.	*idem*.
ODIFROY.	Lazariste.	Annecy.
OLIVE Jean-François. . . .	Curé.	Marlens.
OLIVE Charles, son frère. . .	Intendant.	Moûtiers.
OPINEL (femme de Joseph Gravier) Charlotte.		Epierres.
ORSEY Etienne.	Vicaire.	Megève.
ORSIER Pierre.	*idem*.	S. Laurent.
ORSIER François-Marie. . . .	Chanoine.	La Roche.
ORSIER Hypolite.		*idem*.
ORSIER Sébastien.	Curé.	S. Romain.
ORSIER André.	Prêtre recteur.	Vovray.
PACCAD Marie-Héleine. . . .	Bourgeoise.	S. Gervaix.
PACCARD Pierre-Joseph. . . .	Vicaire.	Chamonix.
PACHOD Jean.	Prêtre.	Moûtiers.
PAGET Claudine.	Noble.	Annecy.
PAGET Joseph-Marie. . . .	Evêque.	*idem*.
PAGET Jerôme.	Frère Lazariste.	*idem*.
PAGET.	Dominicain.	*idem*.
PALLICE Claude-François. . .	Curé.	Arbusigny.
PAQUIER Aimé.	Prêtre.	S. Jeoire.
PARAZ Jean.	Curé.	Villarrembert.
PARAZ Etienne-François. . .	Etudiant.	S. André.
PARIS Claude.	Relieur.	Annecy.
PARIS.	Vicaire.	Maglan.
PARIS Joseph.	Curé.	Frangy.
PARIS Philibert.	Vicaire.	*idem*

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
S. J. de Maur.	Epierres.	S. J. de Maur.	
idem.			*idem*.
Cluses.	S. Gervaix.	Cluses.	
idem.	*idem*.	*idem*.	*idem*.
Annecy.			
idem.			*idem*. Son père vit et a de la fortune.
Moûtiers.	Rumilly.	Annecy.	
S. J. de Maur.	Epierres.	S. J. de Maur.	
Cluses.	Megève.	Cluses.	*idem*.
idem.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
idem.			Un legs lui étoit dû par ses parents.
Carouge.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.	Vovray.	Carouge.	*idem*.
Cluses.	S. Gervaix.	Cluses.	
idem.	Chamonix.	*idem*.	*idem*.
Moûtiers.			*idem*.
Annecy.			
idem.			Emigré.
idem.			
idem.			
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Cluses.	S. Jeoire.	*idem*.	*idem*.
S. J. de Maur.			*idem*.
idem.			
Annecy.	Annecy.	Annecy.	
Cluses.			*idem*.
Carouge.			*idem*.
idem.			*idem*.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
PASCAL Jacques-François. . .	Curé.	S. Michel.
PATISSIER Etienne.	*idem.*	Allues.
PEIRAZ Pierre-Nicolas. . . .	Prêtre.	Bessans.
PELLERIN Claude-François. . .	Curé.	Vallorsine.
PELLISSIER François. . . .	Prêtre.	S. Jeoire.
PELLOUX Claude.	Chanoine.	La Roche.
PELLOUX Jérôme.	Curé.	Chapelle-Rambaud.
PELLY (de) Marguerite. . . .	Noble.	Desingy.
PERIER Pierre.	Chanoine.	Moûtiers.
PERILLAT Joseph.	Plebain.	Cluses.
PERISSOD Joseph.	Curé.	S. Eustache.
PERISSOD.	Vicaire.	Thônes.
PERNAT Alexis.	Chappelain.	Araches.
PERONIER Gaspard.	Curé.	Salin.
PERRAND Christin-Sigismond. .	Vicaire général.	Annecy.
PERRAY Joseph.	Curé.	Bernex.
PERREARD Jean.	Vicaire.	Neydens.
PERREARD Jean-Baptiste. . .	Prêtre.	Thônes.
PERRET Jean-Pierre. . . .	Vicaire.	Grand Bornand
PERRET Claude-François. . .	Curé.	Ferrières.
PERRET.	*idem.*	Aiguebelette
PERRET Françoise-Pierre. . .	*idem.*	Villagrand.
PERRET Charles.	Vicaire.	*idem.*
PERRIER Nicolas.	Curé.	Chevrier.
PERRIER Joseph-Marie. . . .	Vicaire.	Araches.
PERRIN Louis.	Noble et offi. sarde.	Chambéry.
PERRIN Nicolas.	Noble et Chan.	*idem.*
PERROUD Gaspard.	Prêtre.	Evian.
PERRUCARD François-Joseph (*de Ballon*).	Marquis.	Vanchi.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
S. J. de Maur.	Avrieux.	S. J. de Maur.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Moûtiers.	Les Avanchers.	Moûtiers.	*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
idem.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			
Moûtiers.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Annecy.			
Thonon.	Evian, Maxilier, Neuvecelle, Publier.	Thonon.	*idem.*
Carouge.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Chambéry.	Aiguebelette et Nances.	Chambéry.	*idem.*
Carouge.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Chambéry.	Chambéry, Lépin, St-Pierre d'Albigny.	*idem.*	
idem.	Chambéry, La Bauche.	*idem.*	*idem.*
Thonon.			*idem.*
Nantua (dép. de l'Ain).	Eloise.	Carouge.	

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
PERSONNAZ Pierre.	Chanoine.	S. J. de Maur.
PERAONNAZ Sébastien. . . .	*idem*.	*idem*.
PHIPPAZ Louis.	Vicaire.	Ayze.
PICOLLET.	Profes. Prêtre.	Rumilly.
PICTON (fils de Pierre) Joseph. .	Etudiant.	S. J. de Maur.
PICTON Jean Louis.	Prêtre.	Argentine.
PIENOZ Jean.	Curé.	Barberaz le Petit.
PIERRE Thomas *(Clerc)*. . . .	Frère Capucin.	Chambéry.
PIERRON.	Curé.	S. Sulpice.
PIFFET Urbain.	Prêtre.	Longefoy.
PIFFET Claude.	Prieur.	Scéz.
PIGNARRE Jacques.	Curé.	Andilly.
PINGET Ange-Marie.	*idem*.	Epagny.
PIOLLENS (de) Jean-Honoré. .	Marquis.	Chambéry.
PISSARD François-Marie. . .	Chartreux.	Scionzier.
PISSARD Jacques.	Chanoine.	Sallanches.
PISSARD Marin-François. . .	*idem*.	*idem*.
PISSARD Marin-Joseph. . . .	*idem*.	Cordon.
PITON Jacques.	Curé.	Etable.
PLACIARDET Joseph. . . .	*idem*.	Celliers.
PLAGNAT Jacques-Joseph. . .	*idem*.	Monthoux.
POENSIN François.	Vicaire.	Les Houches.
POLLET Dominique.	Curé.	Bouchet, Onex de Serraval.
POLLET Joseph.	Prêtre.	Chambéry.
PONCET Louis.	Admin. de Dis.	S. Sigismon.
PONCET Bernard.	Vicaire.	La Tour.
PONTET Joseph.	Prêtre.	Samoëns.
PORTAZ Louis.	Curé.	S. P. Belleville
PORTAZ Jean-Antoine. . . .	Praticien.	La Chapelle.
PORTE Thomaz.	Curé.	S. André.
PORTIER Joseph.	Capucin.	Thonon.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
S. J de Maur.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem*.
Cluses.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
S. J. de Maur.			
idem.			*idem*.
Chambéry.	Barberaz le Petit.	Chambéry.	Emigré.
idem.			
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Moûtiers.			*idem*.
idem.			*idem*.
Carouge.	Andilly.	Carouge.	*idem*.
idem.	Epagny.	*idem*.	*idem*.
Chambéry.	Ayn, Novalaise, Nances, Yenne.	Chambéry.	
Cluses.			
idem.			*idem*.
idem.			*idem*.
idem.			*idem*.
Chambéry.	La Rochette, Etable.	*idem*.	*idem*.
Moûtiers.			*idem*.
Carouge.	Monthoux.	Carouge.	*idem*.
Cluses.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
Chambéry.			*idem*.
Cluses.	S. Sigismon.	Cluses.	
idem.			*idem*. Son père a de la fortune.
idem.			*idem*.
S. J. de Maur.	La Chapelle.	S. J. de Maur.	*idem*.
idem.	*idem*.	*idem*.	
idem.	Bourget, Avrieux.	*idem*.	*idem*.
Thonon.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
PORTIER (fils de famille) François *(Du Belair)*.	Noble et homme de Loi.	Rumilly.
PORTIER Sigismond *(Du Belair)*.	Noble, Abbé.	Chambéry.
POSSOZ.	Clerc tonsuré.	Montvalaisan sur Scez.
PRALON Joseph.	Homme de Loi.	Taninges.
PRILLEX Guerin.	Prêtre.	Milleret.
PRUNIER Claude.	Vicaire.	Marcelaz.
PUGIN Claude.	Curé.	Bossey.
PUTHOD Joseph.	Prêtre.	Annecy.
PUTHON Claude-Joseph. . . .	Chanoine.	Sixt.
QUÉTAN Joseph.	Etudiant.	Annecy.
QUISARD François.	Moine.	S. J. d'Aulph.
QUISARD Jean-Claude. . . .	Prêtre.	Thonon.
QUISARD Pierre-Joseph. . . .	*idem*.	*idem*.
QUISARD (femme de Mathieu) Charlotte.	Noble.	Filly.
RACT Urbain.	Prêtre.	Conflans.
RACT Jean-Pierre.	Curé.	Césarches.
RACT Benoît.	*idem*.	Planay.
RAFFORT Germain.	Vicaire.	Salin.
RAFFORT Victor.	Chirurgien.	Megève.
RAMBAUD Collomban. . . .	Curé.	S. J. d'Arve.
RAMBAUD Jean-Baptiste. . . .	Prêtre.	Valloires.
RAMBAUD Joseph.	Notaire.	Albiez-le-Vieux.
RAMBAUD.	Curé.	Chamoux.
RAMEL Pierre-Joseph-Marie. .	Notaire.	Thonon.
RAMUS Jean-Baptiste. . . .	Curé.	Briançon.
RANGUIS Etienne.	*idem*.	Annecy.
RAPIN François.	Barnabite.	*idem*.
RAPIN François.	Curé.	S. Oyen.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Annecy.			
Chambéry.			Emigré.
Moûtiers.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Cluses.	Taninges.	Cluses.	
Thonon.	Bernex.	Thonon.	*idem.*
Annecy.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Annecy.			
Thonon.			
idem.	Massongy.	*idem.*	*idem.*
idem.	Douvaine.	*idem.*	*idem.*
idem.			
Moûtiers.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Cluses.			
S. J. de Maur.			*idem.*
idem.	Valloires.	S. J. de Maur.	*idem.*
idem.			
Chambéry.			*idem.*
Thonon.	Thonon, Allinges.	Thonon.	
Moûtiers.	Moûtiers, Fesson.	Moûtiers	*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			
Moûtiers.			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
RAPIN Jean-Joseph.	Curé.	S. Eusèbe de Cœur.
RASSIAT Louis.	Vicaire.	Cret-Volant.
RATEL Mathieu.	Chirurgien.	Modane.
RAUDON Joseph-Marie. . . .	Prêtre.	Armoy.
RAVINET Jean-Marie. . . .	Vicaire.	Jarsy.
RAVOIRE.	Curé.	La Trinité.
RAVOIRE Antoine.	*idem.*	S. Colomban des Villards.
REGARD Claude-Louis *(de Vars)*.	Nob. Chanoine.	Chambéry.
REINAUD André.	Curé.	Les Frasses.
RENAUD Jean-Nicolas. . . .	Prêtre.	Pernex.
RENAUD Joseph.	Vicaire.	S. J. de Bellev.
RENAUD Noël.	Curé.	Araches.
RENAUD Joseph *(de Bissy)*. . .	Noble, Prêtre.	Chambéry.
RENEVRIER Jean-Baptiste. . .	Curé.	Grand Bornan.
RELORNAZ Jean-Dominique. .	Notaire.	Valloires.
REVET François.	Prêtre.	Chevron.
REVILLOD Joseph.	Curé.	Chamonix.
REVILLOD Claude-Joseph. . .	Chapelain.	Scionzier.
REVILLOD Charles.	Vicaire.	Taninge.
REVUZ François.	Cordelier.	Cluses.
REY Jean-Baptiste.	Prêtre.	Megève.
REY Jean-Michel.	Professeur.	Montaimont.
REY Marc-Antoine.	Curé.	Montgirod.
REY Jean-Pierre.	Vicaire.	Conflans.
REY Philibert.	Prêtre.	*idem.*
REY Jean.	*idem.*	S. Laurent de la Côte.
REY Pierre.	Diacre.	Belleveaux.
REY Simond.	Vicaire.	Cernex.
REY Ennemond.	Curé.	Françin.
REY Joseph.	Vicaire.	Faverges.
REY Gabriel.	Curé.	Sillingy.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Moûtiers.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventose).
Cluses.			*idem.*
S. J. de Maur.	Modane.	S. J de Maur.	
Thonon.	Armoy.	Thonon.	*idem.*
Chambéry.			*idem.*
idem.	La Trinité.	Chambéry.	Émigré.
S. J. de Maur.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Chambéry.	Chambéry, Jacob, Montagnole.	*idem.*	*idem.*
Cluses			*idem.*
Carouge.			Déporté volontairement en février 1793.
Moûtiers.	S. J. de Bellev.	Moûtiers.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Cluses.			*idem.*
Chambéry.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
S. J. de Maur.			
Chambéry.	Chevron.	Chambéry.	Emigré.
Cluses.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			
idem.			*idem.*
S. J. de Maur.	Montaimont.	S. J. de Maur.	*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Thonon.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
Chambéry.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Reydet Michel.	Frère laïque cordelier.	Araches.
Reydet *(De St-Paul)*. . . .	Prêtre, Noble.	Moûtiers.
Reymond Jean-François. . .	Curé.	Bozel.
Reymond Pierre-François. . .	Vicaire.	Montagny.
Reynond Pierre.	Prêtre.	Hauteluce.
Reymondat Philibert. . . .	Curé.	St-Bon.
Reynaud Joseph-Marie. . . .	Vicaire.	Leschaux.
Richard.	Cordelier.	La Chambre.
Richard Jean.	Prêtre.	Thonon.
Richard Jacques.	Vicaire.	Andilly.
Richard Noël.	Curé.	Latable.
Richardet.	Vicaire.	Bellecombe.
Richardet.	Curé.	Epersy.
Riond Jean-Dominique. . . .	*idem.*	Orelle.
Rioutard Claude.	Dominicain.	Annecy.
Rivol Joseph-Alexandre. . .	Chanoine.	S. J. de Maur.
Rivol Joseph.	*idem.*	*idem.*
Rivollat Jean-Antoine. . . .	Homme de loi.	Thonon.
Rivollat (femme de Duperier) Polixène.		*idem.*
Rivollat Josephte.		*idem.*
Rivollier Jean-Claude. . .	Bénéficier.	Annecy.
Roch Jean-Joseph.	Chartreux.	Scionzier.
Roch Jean-Claude.	Curé.	La Compôte.
Roche Jean.	*idem.*	Lanslebourg
Rochet Claude.	Sculpteur.	S. Michel.
Rochet Jean Baptiste. . . .	Curé.	Clarafond.
Rogés Dominique.	Grand-Vicaire.	S. J. de Maur.
Rogés Jean-François. . . .	Homme de loi.	*idem.*
Rogés Dominique.	Sans profession.	*idem.*
Rogés Jean-Michel.	Abbé.	*idem.*

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Cluses.			
Moûtiers.			
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.	St-Martin.	Moûtiers.	*idem.*
idem.			*idem.*
idem,	Moûtiers, Le Bois.	*idem.*	*idem.*
Chambéry.	S.-J. la Porte, S.-P. d'Albigny, Leschaux.	Chambéry.	*idem.*
S. J. de Maur.			
Thonon.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
Chambéry.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Annecy.			
S. J. de Maur.			*idem.*
idem.			*idem.*
Thonon.	Thonon, Allinges.	Thonon.	
idem,			
idem.			
Annecy.			*idem.*
Cluses.			
Chambéry.			*idem.*
S. J de Maur.			*idem.*
idem.			
Carouge.			*idem.*
S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	S. J. de Maur.	*idem.*
idem.			
idem.			
idem.			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Rogés Pierre-François. . . .	Noble, curé.	Cernex.
Rogés Gas.-Jer. *(de Choulex)*. .	Noble.	Bonneville.
Rogés François.	Commis à l'entrepôt des sels.	Talloires.
Rolland (de) Jean-François. .	Nob. Chan.	Annecy.
Rosaz Jean-Baptiste.	Commerçant.	Termignon.
Rosiere.	Noble.	Chambéry.
Rosset François.	Vicaire.	Cluses.
Rosset Claude-François. . .	Chanoine.	Moûtiers.
Rosset Jacques.	Vicaire.	Grand-Bornand.
Rostaing.	Curé.	St-Marcel.
Rostaing Louis.	Notaire et proc.	S. J. de Maur.
Rostaing Jacques-Antoine. . .	Abbé.	*idem.*
Rostaing Joseph.	Etudiant.	*idem.*
Rostaing Jean-Baptiste. . .	Notaire.	Ste-Marie de Cuines.
Rostaing Jacques-Emanuel. .	*idem.*	St-Colomban-des-Villars.
Roulet Ignace.	Curé.	Fontcouverte.
Roux Gaspard.	*idem.*	S. Sigismond.
Roux Jean-Pierre.	*idem.*	Hautecour.
Roux.	*idem.*	La Motte-en-Bauges.
Roux Claude.	Professeur.	Thônes.
Ruaz Barthelemi.	Curé.	Montvernier.
Rubellin Charles-Maurice. . .	Bénédictin.	Talloires.
Rudier Pierre.	Chanoine.	Sixt.
Ruffier Maurice.	Curé.	Haute-Luce.
Ruffier Noël.	Vicaire.	Aime.
Rullier Pierre.	*idem.*	Bellentre.
Rullier Joseph.	Curé.	*idem.*

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Carouge.			Déporté volontairement.
Cluses.	Villagrand, Choulex.	Carouge.	
	Ponchy, Bonneville, Rumilly.	Cluses.	
Annecy.	Talloires.	Annecy.	
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
S. J. de Maur.	Termignon.	S. J. de Maur.	
Chambéry.			
Cluses.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
S. J. de Maur.	S. J de Maur., S. E. de Cuines.	*idem.*	
idem.			*idem.*
idem.			
idem.	Ste-M. de Cuines.	*idem.*	
idem.			
idem.			*idem.*
Cluses.	S. Sigismond.	Cluses.	*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Chambéry.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Annecy.			
Cluses.			*idem.*
Moûtiers.	Champagny.	Moûtiers.	*idem.*
idem.			*idem.*
idem.	Bourg-Saint-Maurice.	*idem.*	*idem.*
idem.		*idem.*	*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Sagé Joseph.	Curé.	Serraval.
Sage Jean-Claude.	Négociant.	Moûtiers.
Saillet Joseph-Marie. . . .	Aumônier.	Sallanches.
Saillet Victor-Amedé *(la Tour)*.	Noble et Abbé.	Chambéry.
Saint-Marcel Pierre. . . .	Chanoine.	Annecy.
Sales.	Curé.	Loisieux.
Salomon (et sa femme) Mathieu.	Médecin.	S. J. de Maur.
Sardes *(la Forêt)*.	Curé.	La Motte.
Saulnier Jean-Pierre. . . .	*idem*.	Amancy.
Sauthier Claude-Benoît. . .	Juge-mage.	Bonneville.
Sechal Etienne.	Chanoine.	S. J. de Maur.
Seinabal Charles.	Moine.	Thonon.
Seissel François-Victor. . .	Nob. offi. pens.	Bonne.
Seissel (fils dudit) Joseph. . .	*idem*.	*idem*.
Seissel, femme Cordon *(dit Choisel)*.	Noble.	Chambéry.
Silvoz Claude-Humbert. . .	Prêtre.	St-Thomas de Cœur.
Simeon.	Cordelier.	La Chambre.
Simien Jacques.	*idem*.	Chambéry.
Simond Claude-Joseph. . . .	Curé.	Gruffy.
Sion (femme de Pierre-Charles Mirany) Gabrielle.	Noble.	Chêne.
Sion Philippine.	*idem*.	*idem*.
Socquet Jean-François. . . .	Prêtre.	Megève.
Songeon Jean-Joseph. . . .	Vicaire.	Carouge.
Songeon Dominique. . . .	Bénéficier.	Annecy.
Soudan Jean-Louis.	Vicaire.	Rumilly.
Soucillon Antoine. . . .	*idem*.	Ugine.
Souquet.	Prêtre.	Doucy.
Suard Boniface.	Domes. de chartreux.	Scionzier.
Suarés.	Vicaire.	Rumilly.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Moûtiers.			
Cluses.	Magland.	Cluses.	*idem.*
Chambéry.			Emigré.
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Chambéry.	Loisieux.	Chambéry.	*idem.*
S. J. de Maur.	S. J. de Maur., St-Avre.	S. J. de Maur.	
Chambéry.	La Motte.	Chambéry.	Emigré.
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Cluses.			
S. J. de Maur.			*idem.*
Thonon.			
Carouge.	Chavanod.	Annecy.	
idem.	Bonne, Lucinge, Cranves, Sales.	Carouge.	
Chambéry.	St-Paul, Yenne, Chevelu.	Chambéry.	
Moûtiers.	St-Thomas de Cœur.	Moûtiers.	*idem.*
S. J. de Maur.			
Chambéry.			
Annecy.			Déporté volontairement.
Carouge.			
idem.			
Cluses.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Carouge.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Cluses.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Cluses.			
Annecy.			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
SUATON Jean-François. . . .	Chanoine.	La Roche.
SUCHARD Jean François. . .	Vicaire.	Magland.
TAPPAS Jean-Aimé.	Prêtre.	La Roche.
TARAVEL Jean-Pierre. . . .	Etudiant.	S. J. de Maur.
TARDY Blaise.	Curé.	La Croix de la Rochette.
TASSET.	Vicaire.	Desingy.
TAVERNIER François. . . .	*idem*.	Marigny.
TAVERNIER Anselme. . . .	Not. et agent nation.	Morsine.
TEIGNIER Mongenis. . . .	Ex-Sénateur.	Balaizon.
TEILLIER Joseph.	Curé.	Couz.
TEILLIER.	Aumônier de l'Evêque.	Chambéry.
TENSEAU.	Noble.	*idem*.
TERRIER Pierre-Benoît. . . .	Curé.	Manigod.
TERRIER Joseph.	*idem*.	Mentonnex.
TERRIER Etienne.	Vicaire.	Crêt-Volant.
TESSIER.	Curé.	Mentonnex.
THABUIS Joseph.	*idem*.	St-Sixt.
THEVENET Jacques.	*idem*.	Etercy.
THEVENET Sébastienne. . .	Domestique.	Annecy.
THEVENOT Pierre-François. . .	Vicaire.	Scionzier.
THIMEL Jean-Claude. . . .	Plébaniste.	S. J. de Maur.
THOMÉ Jean-François. . . .	Vicaire.	Annecy - le - Vieux.
THONIN.	*idem*.	Annecy.
THONIN Paul-François . . .	Curé.	Villaz.
THONIN Thérèse.		Chambéry.
THONIN Louis-Marie. . . .	Officier Sarde.	*idem*.
THOUVEX.	Curé.	Moye.
TISSAY Jacques.	Abbé.	Chamonix.
TISSOT Angelon.	Bourgeois.	Megève.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Cluses.			*idem*.
Annecy.			Reclus.
S. J. de Maur.	S. J. de Maur., Font-Couverte.	S. J. de Maur.	
Chambéry.	La Croix de la Rochette.	Chambéry.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.			*idem*.
Cluses.			*idem*.
Thonon.	Morsine.	Thonon.	
Carouge.	Annemasse.	Carouge.	
Annecy.			*idem*.
Chambéry.			*idem*.
idem.			Emigrée franç. réfugiée.
Annecy.			Reclus.
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Cluses.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
idem.			Détenu.
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			
Cluses.			*idem*.
S. J. de Maur.			*idem*.
Annecy.			*idem*.
idem.			*idem*.
idem.			*idem*.
Chambéry.			
idem.			
Annecy.			*idem*.
Cluses.	Chamonix.	Cluses.	*idem*.
Cluses.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
Tissot (fille dudit) Balthazarde.		Megève.
Tissot François.	Curé.	Copponex.
Tissot Aimé.	*idem.*	Villi-le-Bouveret.
Tissot Jean-Marie.	Bénéficier.	Annecy.
Tissot.	Curé.	Les Ollières.
Tissot Etienne.	*idem.*	Hauteville.
Tochon Louis-Michel. . .	Juge de paix.	Annecy.
Tognet (et sa femme) Jean-Louis.	Notaire et sec. greff.	La Chambre.
Ses enfans, Tognet (et sa femme), Nicolas.	Praticien.	*idem.*
Tognet Claude-Cyprien. . .	*idem.*	*idem.*
Tognet Joseph-Alexandre. . .		*idem.*
Torain Jean-Baptiste. . . .	Curé.	Albiez-le-Vieux.
Tornafol Pierre.	Chanoine.	Annecy.
Tremay Jean-Baptiste. . . .	Prêtre recteur.	Termignon.
Treppier (aîné).	Chanoine.	Chambéry.
Treppier (cadet). . . .	Prêtre.	*idem.*
Treppier Jean-Louis. . . .	*idem.*	Rumilly.
Trincaz Joseph.	Curé.	Brenthonne.
Trincaz Jacques.	*idem.*	St-Paul.
Trolliard Claude.	Vicaire.	S. M. de Cuines.
Trollier Aimé.	Noble.	Moûtiers.
Trouillet.	Curé.	S. Alban.
Truchet.	Chanoine.	Chambéry.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Cluses.			
Carouge.			Déporté volontairement.
idem.			*idem.*
Annecy.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.	Annecy, Metz, Pringy, Grand-Bornand.	Annecy.	
S. J. de Maur.	La Chambre, St-Avre, Cruet, Chavannes, Mongelafrey, Ste-M. de Cuines, S. Martin sur la Chambre.	S. J. de Maur.	
idem.			
idem.			
idem.			
idem.	Font-Couverte, S. Jul.	*idem.*	*idem.*
Annecy.			*idem.*
S. J. de Maur.	Termignon.	*idem.*	*idem.*
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	*idem.*
idem.			*idem.*
Annecy.	Rumilly.	Annecy.	*idem.*
Thonon.			*idem.*
idem.	St-Paul.	Thonon.	*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Moûtiers.	Moûtiers, Allues, Aigueblanc, la Bâtie.	Moûtiers	
Chambéry.			Emigré.
idem.	Chambéry, la Serraz sur le Bourget.	Chambéry.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
TULLE Gaspard-Esprit. . . .	Noble.	Compesieres.
TURBAN Joseph.	Frère convers.	Taninges.
TURBIL Benoît.	Professeur.	S. J. de Maur.
TURBIL Joseph-Benoît. . . .	Vicaire.	S. J. d'Arve.
TURBIL (et Truchet sa femme) Jean-Baptiste.	Notaire.	S. J. de Maur.
TURINAZ François.	Curé.	Ville en-Salaz.
ULLIEL Jean-Martin.	Vicaire.	Bozel.
VACHERANT Jean.	*idem.*	Arbusigny.
VACHOUX Marie.	Domestique.	Chêne-Thonex.
VAGNAT François.	Min. conventuel.	Cluses.
VAGNAT Claude-Joseph. . . .	Curé.	Veigier.
VALAZ Joseph.	Prêtre.	Bourg S. Maur.
VALFRAY (veuve Castanière) Ther.	Noble.	Chambéry.
VALLIER François.	Bénéficier.	Sallanches.
VALLOIRE Jean.	Com. et Maire.	Bramans.
VANDAUX Victor.	Chan. régulier.	Pellionex.
VANDAUX.	Vicaire.	Veigier.
VANELMONT Jean-Baptiste. . .	Domestique.	Annecy.
VARAX (de).	Noble et commandant.	Carouge.
VAUCHEZ Louis.	Prêtre.	Bons.
VELAT Claude.	Chanoine.	Gilly.
VELUS.	Ag. du c. d. de Sales.	Annecy.
VERDEL Jean.	Vicaire.	St-Jeoire.
VERDET Joseph.	*idem.*	Sillingy.
VEREL Jean-François. . . .	Chanoine.	Annecy.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Carouge.	Compesieres, Cornier.	Carouge.	
Cluses.	Châtillon.	Cluses.	
S. J. de Maur.	Lans-le-Villard.	S. J. de Maur.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem.*
idem.	*idem.*	*idem.*	
Cluses.			*idem.*
Moûtiers.			*idem.*
Annecy.			*idem.*
Carouge.	Chêne-Thonex.	Carouge.	
Cluses.			
Carouge.	Veigier.	*idem.*	Déporté volontairement.
Moûtiers.	Cevins.	Moûtiers.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	
Cluses.			*idem.*
S. J. de Maur.	Bramans.	S. J. de Maur.	
Cluses.			*idem.*
Carouge.			*idem.*
Annecy.			
Carouge.	Grésy-sur-Aix.	Chambéry.	
	Desingy.	Annecy.	
Thonon.			*idem.*
Chambéry.	Gilly.	Chambéry.	Emigré.
Annecy.	Thorens.	Annecy.	
Cluses.	St-André.	Cluses.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
VERMINET Joseph	Prêtre.	Moûtiers.
VERNIER Pierre-Honoré. . .	Prêtre Bénéficier.	S. J. de Maur.
VEUILLET Jean-Baptiste. . .	Chanoine.	Sallanches.
VEUILLET Aimé.	Notaire.	*idem.*
VEUILLET (femme de St-Severin).	Noble.	Chambéry.
VEUILLET Fréd.-Alex. *(d'Yenne)*.	Marquis.	*idem.*
VEZE (de) J.-C.-Gab.-Aug. . .	*idem.*	Chêne.
VIALLET Jean-Michel. . . .	Prêtre Bénéfic.	S. J. de Maur.
VIANEY.	Professeur.	Moûtiers.
VIARD (femme de Délort). . .		Thonon.
VIBERT Joseph.	Prêtre.	Beaufort.
VIBERT Jean-Baptiste. . . .	*idem.*	Chambéry.
VIBERT *(de Massingy)*. . . .	Noble et Abbé.	*idem.*
VIBERT Joseph *(de La Pierre)*. .	Marquis.	*idem*
VIBERT (femme de Vettier), Gabrielle-Lucie.	Noble.	*idem.*
VIDOMNE Antoine.	Aubergiste.	Annecy.
VIDOMNE (fils dudit) Jean. . .	Dés. des Allobroges.	*idem.*
VIDOMNE Prosper-Demonetier. .	Curé.	Veirier.
VIGNET Aimé-Louis.	Baron, Intend.	Thonon.
VIGNET Marguerite.	Noble.	*idem.*

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Moûtiers.	Moûtiers, Salin, Fesson-sur-Salin.	Moûtiers.	Déporté (art. IV de la Loi du 23 Ventôse).
S. J. de Maur.	Montvernier.	S. J. de Maur.	*idem.*
Cluses.			*idem.*
idem.	Thyx, Sallanches, Cluses.	Cluses.	
Chambéry.			Elle a ses droits dotaux.
idem.	Yenne, Chevelu, Billième, Jongieux, Gerbaix, Loisieux, S. Pierre d'Alvey, S. Maurice de Rotherens, Ayn, Champagneux, la Ravoire, Chindrieux, Chambéry.	Chambéry.	
Carouge.	Ambilly.	Carouge.	
S. J. de Maur.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Moûtiers.			*idem.*
Thonon.			
Moûtiers.	Beaufort.	Moûtiers.	*idem.*
Chambéry.			*idem.*
idem.	Chambéry, Cognin.	Chambéry.	Emigré.
idem.	Cognin, Chambéry. Hôpital sous Conflans.	*idem.*	
idem.			Elle a ses droits dotaux.
Annecy.	Annecy.	Annecy.	
idem.			
idem.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
Thonon.	Thonon, Allinges, Drulliant, Mesinge, Anthy, Orsier, Marin.	Thonon.	
idem.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS	DERNIER DOMICILE CONNU Municipalités
VIGNET (sa femme, sa fille et sa belle-sœur d'Arvillars), Claude.	Noble.	Moûtiers.
VILLARD Pierre.	Curé.	Modane.
VILLET Pierre.	Aubergiste.	*idem*.
VINCENT Pierre-Joseph. . . .	Curé.	Montpascal.
VIOLLAT Jean-Baptiste. . . .	Professeur.	Thonon.
VIOLLET.	Vicaire.	Vaux.
VIOLLET Joseph.	Curé.	Viuz-la-Chiesaz.
VIOLLET Claude.	*idem*.	Mûres.
VITTOZ Jean-François. . . .	*idem*.	Cornier.
VOIRON Sébastien.	Prêtre Bénéfic.	Chambéry.
VOUTIER Claude-Raymond. . .	Vicaire.	Chevron.
VUAGINER François-Marie. . .	*idem*.	Mieussy.
VUILLIET Jean.	Curé.	Taninges.
VULLIERMET Jean-Bapt.-François	Doyen.	La Chambre.
VULLIEZ Pierre-Joseph. . . .	Curé.	Reyvroz.
VULLIEZ Jean-Pierre. . . .	Not et Châtel.	Biot.

EXTRAIT *du procès-verbal de l'Administration du Directoire du département du Mont-Blanc, du 27 Fructidor an 2 de la République Française, une, indivisible et démocratique.*

Vu l'état des noms des Emigrés des Districts de Chambéry, Annecy, Carouge, Thonon, Cluses, Mont-Salin (ci-devant Moûtiers) et Arcq (ci-devant Saint-Jean de Maurienne) formant le Département du Mont-Blanc, dressé en exécution des Lois du 8 avril 1792 et 28 mars 1793 (vieux style).

Le Directoire du Département du Mont-Blanc arrête que ledit état sera imprimé, publié et affiché dans tout le ressort du département; que conformément à l'art. XVI de la section V, il en sera adressé des exemplaires à chacune des douze commissions exécutives, à tous les Départements de la République, au Tribunal criminel du Département, au Directeur-Général de l'agence nationale des domaines et de l'enregistrement du Département, pour prendre l'administration des biens qui leur ont appartenus, aux Directoires des Districts pour être par eux envoyé à toutes les Municipalités; aux Comités de surveillance et sociétés populaires du Département; et invite lesdites Municipalités et Comités de surveillance, Sociétés populaires et tous les Citoyens qui auroient des renseignements ultérieurs à fournir, relativement aux Emigrés qui n'auroient pas été compris dans la

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU	Municipalités dans lesquelles ils possèdent des Biens.		OBSERVATIONS
Districts	Municipalités	Districts	
Moûtiers.	Moûtiers, la Saulce, les Allues.	Moûtiers.	
S. J. de Maur.			Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.	Modane.	S. J. de Maur.	
idem.	S. J. de Maur., Fontcouverte.	*idem.*	*idem.*
Thonon.			*idem*
Annecy.			*idem.*
idem.			*idem.*
idem.			*idem.*
Carouge.	Cornier.	Carouge.	*idem.*
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	*idem.*
idem.	Chevron.	*idem.*	Emigré.
Cluses.	Viuz.	Cluses.	Déporté (art. IV de la Loi du 22 Ventôse).
idem.			*idem.*
S. J. de Maur.			*idem.*
Thonon.			*idem.*
idem.	Biot.	Thonon.	

présente liste, soit qu'ils possèdent des biens, soit qu'ils n'en possèdent pas, ou qui seroient Emigrés depuis la formation de ladite liste, de les adresser dans le délai d'une huitaine, prescrit par l'art. XIV, section V, de la Loi du 28 mars 1793, aux Directoires des Districts, et ceux-ci dans pareil délai à l'administration du Département pour en être dressé des listes supplétives, de tenir enfin la main à l'exécution des Lois des 31 octobre, 1, 3, 10 et 25 novembre 1792 (vieux style), invite pareillement les Municipalités, Comités de surveillance, Sociétés populaires et tous les citoyens, à dénoncer les Emigrés qui seroient rentrés ou rentreroient sur le territoire de la République, soit qu'ils ayent été compris dans la liste, soit qu'ils n'y soient pas, leur rappelant, à cet effet, l'art. LXXII, section XII, de la Loi du 28 mars, qui accorde cent livres de récompense à tous ceux qui les dénonceront.

Signés au registre, CHAMOUX, *Président*; GRAND, OLIVE, SOMELIER, DUFOURD, GUCHER, *Administrateurs*, et VELAT, *Secrétaire-Général.*

Certifié conforme à l'original.

VELAT, *Secrétaire-Général.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
ALBERT Simon *(de Chamoux)*. .	Officier dans le régiment de Maurienne.
ANGLANCIER (femme de Gaspard-Philibert-Magdeleine Lamarre), Marie-Gabrielle *(Saint-Germain)*.	Se disant noble.
ANTONIOZ François.	Commandant la garnison au fort de Miolans, noble.
ARNAUD Jacques.	Carme.
AUBRIOT Louis-François *(Lapalme)*.	Officier dans Aoste infanterie.
BARLESTIER (femme Doncieux Labâtie) Françoise.	Marquise.
BASIN Charles *(Duchaney)*. . .	Officier dans Maurienne.
BASIN Louis *(Duchaney)*. . .	Officier dans Maurienne.
BAUNIER (fils de Joseph) Claude.	Laboureur et fondeur de boucles.
BELIFER Lazare-Antoine. . .	Négociant.
BELLEGARDE Frédéric *(Saint-Romain)*.	Officier dans la Légion des Campemens.
BENOIT Constantin.	
BERARD Sébastien.	
BERTHIER Eugène *(de Crimpigny)*.	Offic. dans Maurienne, noble.
BERTHIER (ainé) Joseph *(de Crimpigny)*.	Offic. dans Chablais, noble.
BERTHIER (cadet) Joseph *(de Crimpigny)*.	Offic. dans Maurienne, noble.
BERTHOD Jean-Joseph.	Vagabond.
BERTRAND Joseph *(de Gilly)*. .	Officier dans Savoye, noble.
BERTRAND fils cadet, Joseph *(de Saint-Rémy)*.	Officier de cavalerie, noble.
BESSON Maurice *(Nevet)*. . .	Sergent dans Maurienne.
BIENVENU Benoit-Jérôme. . .	Offic. dans Maurienne, noble.
BIMET Antoine-Maurice. . . .	Laboureur.
BOGEY Joseph-Marie.	Procureur de commune.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION DES BIENS que possédoient les Emigrés		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
Chambéry.	Chambéry.	Chamoux.	Chamoux.	
Bonne.	Bonne.	Grenoble, Bourgoin.	Grenoble, Bourgoin.	Portée à la liste sous la dénomination de *Glanier Gabrielle*.
St-P. d'Albigny.	St-P. d'Albigny.			
Larochette.	Larochette.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, St-Jean d'Arvey.	Chambéry.	
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Menthonex.	Arbusigny.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	
Annemasse.	Annemasse.	Annemasse.	Annemasse.	Réquisitionnaire, désert. à l'ennemi.
Bellentre.	Bellentre.		Maurienne.	Désert. à l'ennemi.
Chambéry.	Chambéry.	Tresserve, Aix.	Aix.	
Chambéry.	Chambéry.	Tresserve, Aix.	Aix.	
Chambéry.	Chambéry.	Tresserve, Aix.	Aix.	
Montvalaisan.	Bellentre.			
Chambéry.	Chambéry.	Betonnet, Gilly.	Chamoux, l'Hôpital s/Conflans.	
Chambéry.	Chambéry.			
Epercy.	Labiolle.			
Chambéry.	Chambéry.	Saint-Genix.	Saint-Genix.	
Haute Ville.	Bellentre.	Haute-Ville.	Bellentre.	Désert. à l'ennemi.
Héry.	Alby.	Héry.	Alby.	A passé au service du Roi Sarde.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
Bogey François.	Laboureur.
Boisson Joseph, fils de Joseph.	Tisserand.
Bouclier Etienne.	Cultivateur.
Bouclier Jacques. . . .	Cultivateur.
Bourgeois (femme de Regard de Lucinge) Antoinette-Antelmette	Noble.
Bracorand Joseph (*de Savoiroux*)	Officier dans Maurienne.
Bracorand Philibert *(de Savoiroux)*.	Officier au régiment de la Reine.
Brun Jacques *(de Charly, de Cernex)*.	Officier pensionné, noble.
Buet Gabriel.	Frère Cordelier.
Buttet Jean-Hyacinte (*de Tresserve*).	Officier dans la Légion des Campemens, noble.
Buttet Jean-François-Marie. .	Maire.
Caloud Joseph.	Dominicain.
Capré fils, Maurice *(de Megève)*.	Officier dans Savoye, noble.
Carteron Louis *(Neveu)*. . .	Procureur de commune.
Castagnère (femme Paernat de la Palud) Désirée *(Châteauneuf)*.	Noble.
Castagnère fille, Héleine *(Châteauneuf)*.	Noble.
Castagnère (femme divorcée) Julie-Lucie-Janus *(Châteauneuf)*.	Noble.
Castagnère (femme de Livet) Thérèse.	Noble.
Cérisier Théodore.	Garde-du-Corps du Roi Sarde.
Charbonoz Louis.	Commandant jubilé.
Charot Christin *(de la Chavane)*.	Noble.
Charot Etienne *(de la Chavane)*.	Offic. dans Genevois, noble.
Charot fille, Marianne *(de la Chavane)*.	Noble.
Charot fille, Thérèse *(de la Chavane)*.	Noble.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION DES BIENS que possédoient les Emigrés		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
Héry.	Alby.	Héry.	Alby.	A passé au service du Roi Sarde.
S. P. d'Alb.	S. P. d'Alb.			
Arvillard.	La Rochette.			
Arvillard.	La Rochette.			
Feterne	Evian.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, St-Ombre.	Chambéry.	
Cluses.	Cluses.			
Aix.	Aix.	Grésy, Aix.	La Biolle, Aix.	
S. J. d'Aulph.	Biot.	S. J. d'Aulph.	Biot.	
Montmélian	Montmélian	Novalaise.	Novalaise.	
Tresserve.	Aix.			
Balmont.	Alby.	Balmont.	Alby.	
S. J. de la Porte	S. P. d'Alb.			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, Epierre, Châteauneuf.	Chambéry, Chamoux.	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, Epierre, Châteauneuf.	Chambéry, Chamoux.	
Chambéry.	Chambéry.			
Avieronce.	Avignère, dép. de l'Ain.	Saint-Genix.	Saint-Genix.	
Montmélian	Montmélian			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
CHESAL Antoine (dit le *comte Bourru*).	Laboureur.
CHICHIGNON Valentin.	Laboureur.
CHIRONZE Joseph.	Vagabond.
CHIVRON cadet, Charles *(Villette)*.	Offic. dans Maurienne, noble.
CHIVRON François-Sébastien-Théophile *(Villette)*.	Officier dans Maurienne.
CHOLLET Maurice *(du Bourget)*.	Officier dans le régiment des Chevaux légers.
CHOLLET Jean-Baptiste *(du Bourget)*.	Prêtre premicier.
CHUIT François, fils de François.	
CLEMENT Michel.	Officier dans Maurienne.
CONVERSI Jean.	
COSTAZ aîné, Joseph-Henri *(de Beauregard)*.	Officier dans la Légion des Campemens, noble.
COSTAZ fils, Eugène *(de Beauregard)*.	Officiers au service du Roi Sarde.
COSTAZ cadet, Télémaque *(de Beauregard)*.	
DAPVRIL Antoine-Théodore.	Officier dans Maurienne.
DAVID (femme Pedersin) Marie.	Cabaretière.
DEBIEUX Joseph *(de Flumet)*.	Officier dans la Légion des Campemens, comte.
DECHILLAZ François.	Officier dans Savoye, noble.
DÉCOMBE.	Adjudant au fort de Miolans.
DE CORNILLON Joseph-Antoine.	Oficier dans Genevois, noble.
DE CORNILLON Joseph-Marie-Isidore.	Officier dans Genevois, noble.
DE FORAX Joseph-Amédé.	Comte.
DE GENÈVE, fils cadet de Gaspard *(de Boringe, de Nangy)*.	Officier dans Genevois.
DELAUNAY Louis-Philibert.	Offic. dans Maurienne, noble.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION DES BIENS que possédoient les Emigrés		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
Landry.	Bellentre.	Landry.	Bellentre.	Déserteur d'un bat. du Mont-Blanc.
La Table.	La Rochette.			
Peisey.	Bellentre.	Peisey.	Bellentre.	
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, Barberaz, etc.	Chambéry.	Porté dans la liste du dép. de l'Ain.
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	
La Roche.	La Roche.			Déporté.
Collonge-sur-Bellerive.	Annemasse.			Réquisitionnaire, désert. à l'ennemi.
Argentine.	Argentine.			
St-Girod.	Labiolle.	Saint-Girod.	Labiolle.	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, le Villard, la Motte. Beauregard et Compesière.	Chambéry, Yenne, le Bourget, Douvaine, Saint-Julien.	
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, le Villard, la Motte Compesière.	Chambéry, le Bourget, Saint-Julien	
St-Genix.	St-Genix.	Saint-Genix.	Saint-Genix.	
Argentine.	Argentine.			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, Flumet.	Chambéry, Flumet.	
Fillinge.	Bonne.	Fillinge.	Bonne.	
S. P. d'Alb.	S. P. d'Alb.			
Passy.	Salanche.	Passy.	Salanche.	
Passy.	Salanche.	Passy.	Salanche.	
Thonon.	Thonon.	Douvaine, Thonon.	Douvaine, Thonon.	
Vetraz.	Annemasse.			
Duing.	Duing.	Saint-Jorioz, Duing.	Duing.	

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
DÉMOZ (veuve Charot) Jeanne-Baptiste *(la Chavanne)*. . . .	Comtesse.
DÉMOZ-LA-SALE Valentin. .	Lieut. au fort Miolan, noble.
DÉNARIÉ Joseph.	Officier dans Genevois.
DEPELLY Claude-François. . .	Officier dans Genevois.
DÉPOLLIER Joseph-François-Marie.	Officier dans Genevois.
DESFORGES Joseph-François. .	
DE SONAZ Janus *(d'Habères)*. .	Colonel du régim. de Savoye.
DÉVILLE Julie.	Religieuse Bernardine.
DICHAT Gaspard *(de Toisinges)*. .	Officier dans Aoste infanterie.
D'HUMILLY Gaspard-François-Justin *(de Chevilly)*. . . .	Officier dans Genevois, noble.
D'HUMILLY Louis-Gabriel. . .	Officier dans Genevois.
DIDIER cadet, Michel. . . .	Officier dans Aoste infanterie.
DONCIEUX fils aîné, Jean-Baptiste *(La Bâtie)*.	Officier dans Genevois.
DORLIER Claude.	Au service du Roi Sarde, noble.
DUBOIS Antoine.	Carme.
DUCLOS (femme Saillet-Chivron) Adélaïde *(Désery)*.	Baronne.
DUCLOS *(de Choulet)*. . . .	Capit. au fort Miolan, noble.
DUCROS François-Gabriel. . .	Notaire.
DUNOYER Joseph.	
DUROCH Nicolas.	Officier dans Maurienne.
DU SERRES Jacques. . . .	Officier reformé.
EXCOFFIER Jean-Claude. . .	Prêtre.
FAVIER Silvestre.	Officier dans Maurienne.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION DES BIENS que possédoient les Emigrés		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, St-Joire, la Ravoire, St-Genix, Albens et Yenne.	Chambéry, les Marches, Saint-Genix, Labiolle et Yenne.	
S. P. d'Alb.	S. P. d'Alb.			
Chambéry.	Chambéry.			
Desingy.	Clermont.	Desingy, Motz, Mons, Vallod.	Clermont, Ruffieux, Frangy, Seissel.	
Duing.	Duing.	Vieugy.	Annecy.	
Megève.	Megève.			
D'Habères.	Lullin.	Thonon, Habères, Lullin, Bonnes, Contamines, Côte d'Hiot, Arenthon, Scientrier.	Thonon, Lullin, Bonnet, Bonneville, Reignier.	
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.	Aiton.	Aiguebelle.	
Humilly.	Viry.	Viry, Humilly.	Viry.	
Menthonex.	Clermont.			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	
Chambéry.	Chambéry.	Douvre, dép. de l'Ain.		
Viuz-la-Chesaz.	Alby.			
La Rochette.	La Rochette.			
Chambéry.	Chambéry.			
S. P. d'Alb.	S. P. d'Alb.			
La Roche.	La Roche.	La Roche.	La Roche.	Inscrit à la liste sous le prénom de *Gabriel*. Réquisitionnaire, désert. à l'ennemi.
Annemasse.	Annemasse.			
Chambéry.	Chambéry.			
Mians.	LesMarches.	Les Marches.	Les Marches.	
Arvillard.	La Rochette.			
Chambéry.	Chambéry.	Ghambéry, Montmélian, S. Genix.	Chambéry, Montmélian, S. Genix.	

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
FAVIER (femme Gerbaix de Sonaz) Irénée.	Comtesse
FAVIER Charles-Albert *(Dunoyer)*.	Baron.
FAVIER fils, Louis *(Dunoyer)*. .	Officier de cavalerie.
FAVRE Laurent.	Orfèvre.
FELIZAS Jean.	Horloger.
FELIZAS fils, Claude-Marie. . .	Horloger.
FLOCCARD Joseph-François. .	Officier dans Genevois.
FONCET Henri, fils cadet. . .	Noble.
FONCET Marie, fille cadette. . .	Noble.
FONCET Péronne-Clémence. . .	Noble.
GABET (fils de George-Antoine) Gaspard-Nicolas.	
GARCIN Pierre.	Laboureur.
GARÇON Claude.	Laboureur.
GARNIER Gabriel.	Officier pensionné.
GENEVOIS Jean.	Prêtre.
GENOUX (femme de Michel-Clément) Marie-Sébastienne. . .	
GIROD fils, Pierre *(Digot)*. . .	Laboureur.
GONTARD Joseph-Marie. . . .	Ex-administrateur du district de Cluses.
GOYBET (veuve Laflechère) Benoîte *(de Veyrier)*.	Noble.
GRENAUD Marc-François. . .	Noble.
GREY.	Adjudant au fort de Miolan.
GROSSET-GRANGE Ambroise. .	Notaire.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION DES BIENS que possédoient les Emigrés		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
Chambéry.	Chambéry.	Sonaz.	Chambéry.	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, S. P. d'Albigny.	Chambéry, S. P. d'Albigny.	
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.	St-Alban.	St-Alban.	
Cluses.	Cluses.	Villard.	Viuz-en-Sallaz.	
Cluses.	Cluses.	Villard.	Viuz-en-Sallaz.	
Annecy.	Annecy.	Duing, Doussard.	Duing, d'Héré.	
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Artaz.	Bonne.			Inscrite à la liste sous la désignation de *Foncet la cadette, sœur, belle-sœur et tante.*
Chambéry.	Chambéry.			
Balmont.	Alby.	Balmont.	Alby.	Un des agents de l'insurrection du mois d'août 1793.
Peisey.	Bellentre.	Peisey.	Bellentre	
Chambéry.	Chambéry.	S. P. de Soucy.	Ste-Héleine du Lac.	
Chambéry.	Chambéry.			
Argentine.	Argentine.			
Bellentre.	Bellentre.	Bellentre.	Bellentre.	
Cluses.	Cluses.	Saint-Gervais.	Saint-Gervais.	Il étoit secrétaire de la ci-devant intendance du Faucigny.
Evian.	Evian.	Evian.	Evian.	
Samoëns.	Samoëns.			Porté sur la liste sous le prénom de *Marie-Françoise.*
S. P. d'Alb.	S. P. d'Alb.			
Megève.	Megève.	Megêve.	Megêve.	

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
GUIGUE fils, Gaspard-Anne *(de Revel)*.	Officier dans Savoye, noble.
GUILLET-POUGNY Marie-Jean-Antoine-Joseph-François *(de Monthoux)*.	Officier dans Savoye, noble.
JAILLET Pierre-François. . .	Officier dans Genevois.
JAQUET Prosper.	
JOURDAN.	Officier dans Genevois.
LAFLECHÈRE Claude-François-Marie *(de Veyrier)*.	Officier au service du Roi Sarde, noble.
LAFLECHÈRE fille, Françoise *(de Veyrier)*.	Noble.
LAFLECHÈRE fille, Jeanne *(de Veyrier)*.	Noble.
LAGRANGE fils, François-Marie *(de Chaumont)*.	Officier dans la Légion des campemens.
LAGRANGE, autre fils *(de Bourbonge)*.	Officier d'infanterie.
LALLÉE Joseph-Marie *(de Songy)*.	Noble.
LAMARRE Gaspard-Philibert-Magdeleine.	Offic. dans Maurienne, noble.
LAMBERT Benoit-Denis *(de Soyrier)*.	Colonel du régim. de Genevois.
LARACINE Jean-Baptiste. . .	Employé dans les gabelles.
LARACINE Louis.	Officier de solde.
LAURENT Aimé *(Saint-Agnès)*. .	Officier dans Savoye.
LAVIGNE Françoise.	Marchande.
LAZARY père, Jean-Baptiste *(Comte)*	Général d'armée du Roi Sarde.
LAZARY fils, Louis.	Noble.
LAZARY Pauline, fille de Louis.	Noble.
LEBLANC Charles.	Offic. dans Genevois, noble.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION DES BIENS que possédoient les Emigrés		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
Chambéry.	Chambéry.			
Annemasse.	Annemasse.	Annemasse.	Annemasse.	
Annemasse.	Annemasse.	Annemasse.	Annemasse.	
Essert.	Annemasse.	Essert.	Annemasse.	
Samoëns.	Samoëns.	Samoëns.	Samoëns.	
Veyrier.	Carouge.	Veyrier, Carouge.	Carouge.	
Evian.	Evian.	Evian.	Evian.	
Evian.	Evian.	Evian.	Evian.	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, Vuâche, Montmélian, Chaumont.	Chambéry, Montmélian, Chaumont.	
Chambéry.	Chambéry.			
Saint-Silvestre.	Alby.			
Bonne.	Bonne.	Bonne, Cranve.	Bonne.	Inscrit sur la liste sous le prénom de *Gaspard*.
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, Jacob, Albens.	Chambéry, la Biolle.	
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, Vivier.	Chambéry, Aix.	
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambery.	Montmélian, Arbin, Cruet.	Montmélian.	
Chambéry.	Chambéry.			Porté sur la liste sous la dénomination de *Lazary fils*.
Chambéry.	Chambéry.			
La Rochette.	La Rochette.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
LEBLANC Etienne.	Offic. dans Genevois, noble.
LEBLANC Jacques, fils d'Etienne..	Offic. dans Genevois, noble.
MAGDELAIN Amédée. . . .	Noble.
MAISTRE Nicolas.	Offic. dans Savoye, noble.
MAISTRE Xavier.	Offic. dans la Marine, noble.
MAISTRE Anne.	Noble.
MAISTRE Jeannette.	Noble.
MANUEL fils, Sébastien (*Locatel*).	Offic. dans les Chevaux legers.
MARCLEY Amable.	Noble, commandant.
MARCLEY sa fille, Françoise.. .	Noble.
MARTINEL Joseph.	Officier dans la Légion des campemens.
MARTINEL Alban.	Offic. au régim. de Saluce.
MATHIEU Georges-François-Philippe.	Offic. dans Maurienne, noble.
MERANDON André (*Merloz*). . .	Laboureur.
MÉTRAL Christine, femme Favier (*Dunoyer*).	Baronne.
MILLET Louis-Joachim (*d'Arvillard*).	Noble, Abbé.
MILLET Clément (*de Faverge*). .	Noble.
MILLET fille, Adélaïde (*de Faverge*).	Noble.
MILLET fille, Gabrielle (*de Faverge*).	Noble.
MONTOLIVET Cathérine, femme Dorlier.	Marquise.
MORAND François.	Officier dans le régiment aux Gardes.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION DES BIENS que possédoient les Emigrés		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
La Rochette.	La Rochette.	Rochette, Croix de la Rochette, Verneil, Etable, La Table, Bourget, Rhoterens, Chamousset, Champlaurent, Villard-Léger, Châteauneuf.	La Rochette, Chamoux.	
La Rochette.	La Rochette.			
Montmélian	Montmélian	Montmélian, Francin.	Montmélian.	Portée sur la liste sous le prénom de *Magdelain femme.*
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.	Conflans.	Conflans.	
Montmélian	Montmélian	Montmélian.	Montmélian.	
Montmélian	Montmélian			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, Aix, Cognin, Serrières.	Chambéry, Aix, Ruffieux.	
Chambéry.	Chambéry.			
Filly.	Douvaine	Douvaine, Filly, Perrigny.	Douvaine, Thonon.	
Bellentre.	Bellentre.	Bellentre.	Bellentre.	
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
St-Innocent.	Aix.	St-Innocent.	Aix.	
Chambéry.	Chambéry.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
MORAND Claude.	Etudiant pour la prêtrise.
MORAND Joseph (*Baron*). . .	Officier dans la Légion des campemens.
MORAND (femme d'Arvillard) Henriette (*de Saint-Sulpice*). . .	Marquise.
MORAND (femme de Joseph-Marie Maistre) Françoise. . . .	Noble.
MORAND Eugène (*de Saint-Sulpice*).	Officier dans le régiment aux Gardes.
MORAND Joseph-Clément (*de Saint-Sulpice*).	Officier dans le régiment aux Gardes.
MOUXY Joseph (*Deloche*). . .	Offic. dans le régim. de Saluce.
MOUXY Charles (*Deloche*). . .	Officier dans la Légion des campemens.
NEIRET Georges.	Cultivateur.
NICOLE Eugène.	Officier dans Maurienne.
NOITON Antoine.	Etudiant en théologie.
PACORET Jean-François (*de Saint-Bon*).	Officier dans Maurienne.
PACORET François-Marie (*de Saint-Bon*).	Officier dans Maurienne.
PAERNAT Pierre-François (*de la Pallud*).	Officier dans Maurienne.
PASSERAT Louis-Joseph-Joachim (*de Saint-Séverin*).	Colonel du rég. de Maurienne.
PAUTEX Georges.	
PEDERSIN Pierre (*Italien*). . .	Cabaretier.
PELLICIER-GENOD Gaspard (*Philibert*).	Laboureur.
PEPIN François.	Horloger.
PERRET Joseph-Marie (*d'Angloz*).	Officier dans Maurienne.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION DES BIENS que possédoient les Emigrés		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
Arit et Annecy.	Lescheraine Annecy.	Lescheraine.	Lescheraine.	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, S. Girod, S. Alban.	Chambéry, S. Girod, S. Alban.	
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			Inscrite à la liste sous la dénomination de *femme de Maistre Joseph-Marie.*
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.	Grésy, la Biolle.	La Biolle.	
Faverges.	Faverges.			
Montmélian	Montmélian			
Rumilly.	Rumilly.			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, la Motte.	Chambéry, Bourget.	
Chambéry.	Chambéry.	S. P. d'Albigny, Chignin, Tormery.	S. P. d'Albigny, Montmélian.	
S. J. de la Porte.	S. P. d'Albigny.	S. P. d'Albigny, S. J. de la Porte, Chamousset.	S. P. d'Albigny, Aiguebelle.	
Chambéry.	Chambéry.	Douvaine, Carouge, Dulin, St-Genix.	Douvaine, Carouge, Dulin, St-Genix.	
Annemasse.	Annemasse.	Annemasse.	Annemasse.	Réquisitionnaire, désert. à l'ennemi.
Argentine.	Argentine.			
Montvalaisan.	Bellentre.	Montvalaisan.	Bellentre.	Déserteur à l'ennemi.
Cluses.	Cluses.	Cluses.	Cluses.	
Rumilly.	Rumilly.	Rumilly, Sales, Moye, Ruffieux.	Rumilly, Ruffieux.	

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
PERRIN François-Modeste *(baron d'Athenas)*.	Officier dans la Légion des campemens.
PERRIN cadet, Frédéric. . . .	Officier dans la Légion des campemens.
PICOLLET Claude.	Offic. dans Genevois.
PIGNIER Louis.	Officier dans Maurienne.
PIOCHET fils, Joseph *(Salins)*. .	Officier dans Genevois.
PORTIER Joseph *(Dubelair)*. . .	Officier dans Genevois.
PORTIER fils, Charles *(Dubelair)*	Officier dans Genevois.
REGARD fils aîné, Joseph *(de Villeneuve)*.	Officier dans Maurienne.
REGARD fils cadet, Joseph *(de Villeneuve)*.	Officier dans Genevois.
REYNAUT Nicolas-Charles-Martin *(de Bissy)*.	Officier retiré du service de l'Empire.
ROGÈS Pierre-Antoine. . . .	Carme.
ROUX Joseph, fils de Joseph. . .	Cultivateur.
ROUX Humbert, fils de Joseph. .	Cultivateur.
SAILLET Victor-Amé, et sa femme originaire anglaise *(de Cordon)*.	Général d'infanterie.
SAILLET Joseph-Amédé *(de la Tour, de Chivron)*.	Colonel de cavalerie.
SAILLET fils, César.	Officier de cavalerie.
SAILLET, autre fils, François-Joseph.	Officier de cavalerie.
SEISSEL Joseph-François. . .	Officier pensionné, noble.
SEISSEL fils, Prosper-Henri. . .	

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION DES BIENS que possédoient les Emigrés		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, la Bauche, Avressieux.	Chambéry, les Echelles, Saint-Genix.	
Chambéry.	Chambéry.			
Annecy.	Annecy.			
S. P. d'Albigny.	S. P. d'Albigny.	S. P. d'Albigny, Grésy, la Trinité, S. J. de la Porte, Chamousset.	S. P. d'Albigny, Grésy, la Rochette, Aiguebelle, Chamoux.	
Chambéry.	Chambéry.			
Rumilly.	Rumilly.	Chambéry, Rumilly, Boussy, Marcellaz.	Chambéry, Rumilly.	
Rumilly.	Rumilly.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
La Rochette.	La Rochette.			
Etable.	La Rochette.			
Etable.	La Rochette.			
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, Bassin, Chevron, Bourget.	Chambéry, l'Hôpital, Bourget.	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, Bassin, Chevron, Bourget, Cléry, Tournon, Verrens, Gilly.	Chambéry, Bourget, Grésy, l'Hôpital sous Conflans.	
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Bonnes.	Bonnes.	Bonnes, Cranves, Sales, Lucinges, Annecy, Vieugi.	Bonnes, Annecy.	Inscrit sur la liste sous le prénom de *F. Victor.*
Thonon.	Thonon.	Annecy, Menthon.	Annecy, Talloires.	Inscrit sur la liste sous le prénom de *Joseph.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
SION Charles-Louis *(de Saint-André)*.	Officier dans la Légion des campemens.
SOCQUET fils, Joseph-Marie. . .	Médecin.
STORKINFELD Jean.	
TALIN François.	Maréchal-des-logis d'artillerie.
TELLIER Jean.	Ouvrier menuisier.
THOMAS Benoite, femme de Louis Lazary.	
THOMÉ Etienne.	Domestique.
THOMÉ Joseph *(Fayon)*. . . .	Huissier.
TISSOT fils, Louis.	
TISSOT Joseph.	Employé dans les charrois.
VALLET Jean-Jacques. . . .	Officier dans Genevois.
VEUILLET César *(d'Yenne)*. . .	Officier dans le régim. aux Gardes.
VIALLET Gaspard, fils de Jean-Claude.	
VIOLLET Pierre.	Etudiant en théologie.
VIVIANT Françoise.	Ex-religieuse visitandine.

Vu les états des absens formés par plusieurs administrations municipales de ce département, en exécution de l'article II, titre III de la loi du 25 brumaire an 3.

L'Administration centrale du département du Mont-Blanc, ouï le rapport, le Commissaire du Directoire exécutif entendu,

En vertu de l'article V, du titre précité, et des lois des 28 germinal an 3, et 17 prairial an 4, arrête le premier supplément à la liste des émigrés de ce département, de la manière que précède le présent arrêté :

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION DES BIENS que possédoient les Emigrés		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
Sion.	Rumilly.	Sion, Versonnex, S. André.	Rumilly.	
Chambéry.	Chambéry.			
Chambéry.	Chambéry.			
Montmélian	Montmélian	Montmélian.	Montmélian.	
Faverges.	Faverges.			
Montmélian	Montmélian			
Annecy.	Annecy.			
Alby.	Alby.			
Annemasse.	Annemasse.			Réquisitionnaire, désert. à l'ennemi.
Ste-Héleine du Lac.	Ste-Héleine du Lac.			
Annecy.	Annecy.	Duing, Annecy, S. Jorioz, Doussard, Talloires.	Duing, Annecy, Talloires.	
Chambéry.	Chambéry.	Chindrieux.	Ruffieux.	
Montmélian	Montmélian			
Rumilly.	Rumilly.			
Annecy.	Annecy.			

ordonne que ce supplément sera imprimé, publié et affiché dans toutes les communes de ce département.

Chambéry, le 19 nivôse, an 6 de la République française, une et indivisible.

Signé EMERY, *président ;* CHATEL, DUFOUR, DUFRESNE et BAVOUZ, *administrateurs ;* GARIN, *commissaire du Directoire exécutif ;* PALLUEL, *secrétaire en chef.*

Par copie conforme :

Le secrétaire en chef de l'Administration centrale,

PALLUEL fils.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
Amblet Sigismond.	Officier dans Genevois.
Borganel Jacques.	Etudiant.
Déossens Pierre.	Officier dans Genevois, noble.
De Rochette Joseph. . . .	Officier dans Genevois, noble.
De Rochette Gabriel. . . .	Officier dans Savoye.
Duclos Balthasard, fils de Jacques-Gabriel.	Noble.
Dumolan ainé, Charles-Pompée-Bernard.	Officier dans Genevois.
Garbillon Melchior. . . .	Officier dans Genevois.
Gaudin Guillaume.	Tailleur.
Giardin Jean-Laurent. . . .	Architecte.
Lacombe Claude-Christin. . .	
Laflechère Thérèse. . . .	Noble.
Laflechère Claudine. . . .	Noble.
Laflechère Péronne. . . .	Noble.
Miffon Josephte, veuve Lacombe.	Marchande en quincaillerie.
Mougenet Gaspard. . . .	Officier d'artillerie.
Montréal Joseph.	Officier dans Genevois.
Pelard Josephte, veuve de la Pesse *(Dipagny)*.	Noble.
Plantard Ignace. . . .	Perruquier.
Regard Centaure *(de Ballon)*. .	Officier dans Maurienne, noble.
Rollier Prosper François. . .	
Saint-Marcel Pierre. . . .	Commis à l'enregistrement des sels.
Sales Péronne-Françoise. . .	Noble.
Sales François-Maurice-Benoît *(Marquis)*.	Noble.
Seissel Félicité.	Noble.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION DES BIENS que possédoient les Emigrés		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
Annecy.	Annecy.	Annecy-le-Vieux.	Annecy.	
Annecy.	Annecy.	Annecy, Veyrier.	Annecy, Talloires.	
Annecy.	Annecy.	Menthon.	Talloires.	
Annecy.	Annecy.	Annecy, Annecy-le-Vieux, Veirier, Meytet, Poisy, Bonneville, Ayse.	Annecy, Talloires, Bonneville.	
Chambéry.	Chambéry.	Rumilly.	Rumilly.	
Cluses.	Cluses.			
Chambéry.	Chambéry.			
Annecy.	Annecy.	Gevrier, La Roche, Menthon.	Annecy, La Roche, Talloires.	
Annecy.	Annecy.			
Annecy.	Annecy.			
Annecy.	Annecy.			
Annecy.	Annecy.	Alex, Veyrier.	Talloires.	
Annecy.	Annecy.	Menthon.	Talloires.	
Annecy.	Annecy.	Menthon.	Talloires.	
Annecy.	Annecy.			
Chambéry.	Chambéry.			
Annecy.	Annecy.	La Roche.	La Roche.	
Annecy.	Annecy.	Epagny, Annecy.	Annecy.	
Annecy.	Annecy.			
Annecy.	Annecy.			
Annecy.	Annecy.	Sillingy, Annecy.	Sillingy, Annecy.	
Annecy.	Annecy.			
Thorens, Mez.	Thorens, Annecy.			
Annecy.	Annecy.			
Annecy.	Annecy.			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
VINCENT Hector *(de Fisigny)*. .	Noble.
VINCENT Valentin *(de Fisigny)*. .	Noble.
VINCENT Auguste *(de Fisigny)*. .	Noble.
VINCENT Pierre *(de Fisigny)*. .	Noble.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION DES BIENS que possédoient les Emigrés		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
Annecy.	Annecy.			
Annecy.	Annecy.			
Annecy.	Annecy.			
Annecy.	Annecy.			

Vu les états des absens formés par plusieurs administrations municipales de ce département, en exécution de l'article II, titre III de la loi du 25 brumaire an 3.

L'Administration centrale du département du Mont-Blanc, ouï le rapport, le Commissaire du Directoire exécutif entendu,

En vertu de l'article V, du titre précité, et des lois des 28 germinal an 3, et 17 prairial an 4, arrête le second supplément à la liste des émigrés de ce département, de la manière que précède le présent arrêté : ordonne que ce supplément sera imprimé, publié et affiché dans toutes les communes de ce département.

Chambéry, le 11 pluviôse, an 6 de la République française, une et indivisible.

Signé EMERY, *président ;* CHATEL, DUFOUR et BAVOUZ, *administrateurs ;* GARIN, *commissaire du Directoire exécutif ;* PALLUEL, *secrétaire en chef.*

Par copie conforme :

Le secrétaire en chef de l'Administration centrale,

PALLUEL fils.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
ALBERT Jean-François *(Montandry)*.	Officier du roi sarde.
BOTTON Castellamont. . . .	Ci-devant intendant à Chambéry, ex-comte.
BERTRAND Augustin *(de Chamousset)*.	Officier du roi sarde.
BOVET Laurent.	*idem*.
CAPRÉ fils, Eugène *(de Megève)*. .	*idem*.
CAPRÉ fils, Victor *(de Megève)*. .	*idem*
CARRET Claude.	Sergent au régiment de Savoie.
CASTAGNERE Jean-Esther *(Châteauneuf)*.	Officier du roi sarde.
CHARROT Nicolas-Joseph *(Lachavanne)*.	*idem*.
COURTOIS *(Darcollière)*. . . .	*idem*.
DALLINGES Prospert-Gaëtan. .	*idem*.
DÉVILLE Jean-Louis *(de Traverney)*	*idem*.
DÉVILLE cadet, Joseph-Henri *(de Traverney)*.	Page du roi sarde.
DIDIER Laurent.	Officier du roi sarde.
DONCIEUX Louis-Esther *(Chafardon)*.	*idem*.
DUMAS Marie, femme de Charles Rossage.	
GARNIER Pierre.	Au service du roi sarde.
GERBAIX Albert-François *(Sonnaz)*	Officier du roi sarde.
GUMERY Vincent.	Prêtre.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION des biens qu'ils possédaient		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
Chamoux.	Chamoux.	Chamoux.	Chamoux.	
Chambéry.	Chambéry.			Inscrit en exécution d'un arrêté du Directoire exécutif du 17 floréal an 7.
idem.	*idem*	Chamousset, Aiton.	*idem.*	
idem.	*idem.*	Chambéry.	Chambéry.	
idem.	*idem.*	*idem.*	*idem.*	
idem.	*idem.*	*idem.*	*idem.*	
idem.	*idem.*	*idem.*	*idem.*	
idem.	*idem.*	Un des héritiers de Thérèse Valfray, veuve Castagnere.	Chambéry, Châteauneuf	
idem.	*idem.*	A sa légitime dans l'hoirie du père.		
Yenne.	Yenne.	Yenne.	Yenne.	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, Apremont, la Rochette, Allinges, etc	Chambéry, etc	
idem.	*idem.*	Fils de famille.	Chambéry.	
idem.	*idem.*	Fils de famille.	*idem.*	
idem.	*idem.*	Chambéry, Sonnaz.	*idem.*	
idem.	*idem.*	Chambéry, Mont-Pugny, S. Jean d'Arvey et Chautagne.	Chambéry, Ruffieux, Aix.	
Conflans.	Conflans.	Conflans.	Conflans.	
Cruet	S. P. d'Alb.	Cruet.	S. P. d'Albigny.	
Chambéry.	Chambéry.	Sonnaz.	Chambéry.	
Cevins.	Fesson.	Cevins, Rognex, la Bâtie.	Fesson.	Inscrit sur la liste générale comme déporté, et maintenu comme émigré par un arrêté du Directoire exécutif du 27 prairial an 7.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
GUIGUE père, Joseph-Emanuël *(Derevel)*.	Officier du roi sarde.
HUDRY Etienne.	Au service du roi sarde.
MAISTRE cadet, Victor. . . .	Officier du roi sarde.
MARÊTE Melchior *(Centagneux)*.	*idem*.
MILLIET Louise-Adélaïde, femme Duclos *(de Bonne-Dezery)*. . .	
MILLIET François-Sylvestre *(d'Arvillard)*.	*idem*.
MICHAL Guillaume *(Montaimont)*.	*idem*.
MICHAL Jean-Baptiste *(Chaffard)*.	*idem*.
MORAND Pierre-Gabriel *(Monfort)*.	*idem*.
MORAND Alexandre *(St-Sulpice)*.	*idem*.
MORAND Noël (*St-Sulpice*). . .	*idem*.
MORAND Joseph (*St-Sulpice*). .	*idem*.
MOLLOT Michel.	*idem*.
NOEL Frédéric *(Bellegarde)*. . .	*idem*.
PACHOUD Michel, fils de Michel.	Soldat du roi sarde.
PIGNIER Charles.	Capitaine dans le régim. de Savoie.
PIGNIER Jean-Baptiste. . . .	Officier dans le régim. de Savoie.
PERRIN Pierre-Marie. . . .	Officier du roi sarde.
REGARD François-Joseph *(Devars)*.	*idem*.
ROBERTY François-Auguste (*Ste-Héleine*).	Noble.
ROSE Joseph.	Officier du roi sarde.
ROSSAGE Charles.	Peintre.
ROSSAGE Jacqueline, fille de Charles	
ROSSAGE Josephte, fille de Charles.	

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION des biens qu'ils possédaient		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, Chignin.	Chambéry, Montmélian.	
Ecole.	Châtelard.			
Chambéry.	Chambéry.	Réduit à sa légitime.		
idem.	*idem.*	Avressieux, Arbin, Saint Paul, Yenne, Gerbaix, Chevelu, Vertenex, etc.	S. Genix, Montmélian, Yenne, Novalaise.	
idem.	*idem.*	Chambéry.	Chambéry.	
idem.	*idem.*	Chambéry, Annecy, Semine, Chessena.	Chambéry, Annecy.	
idem.	*idem.*	On ne lui connaît aucun bien.		
idem.	*idem.*	*idem.*		
idem.	*idem.*	Chambéry, la Motte, S. Sulpice et Montmélian.	Chambéry, Montmélian, Bourget.	
idem.	*idem.*	Réduit à sa légitime.		
idem.	*idem.*	*idem.*		
idem.	*idem.*	*idem.*		
S. P. d'Alb.	S. P. d'Alb.	Fils de famille.		
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Chambéry.	Porté à la liste sous la dénom. de Bellegarde Frédéric.
Allondaz.	L'Hôpital.			
S. P. d'Alb.	S. P. d'Alb	Réduit à sa légitime.		
idem.	*idem.*	*idem.*		
Chambéry.	Chambéry.	Fils de famille.		
idem.	*idem.*	Chambéry, Clermont, Saint-Cassin.	Chambéry, Clermont.	
Ste-Héleine-du-Lac.	Ste-Héleine-du-Lac.	Ste-Héleine du Lac.	Ste-Héleine du Lac.	Maintenu sur la liste en vertu d'un arrêté du D. E. du 13 floréal an 7.
Chambéry.	Chambéry.	St-Genix.	St-Genix.	
Conflans.	Conflans.	Conflans.	Conflans.	
idem.	*idem.*			
idem.	*idem.*			

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ÉMIGRÉS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS	PROFESSIONS
ROSSAGE Antoine, fils de Charles.	
ROSSET Victor *(de Tours)*. . .	Officier du roi sarde.
SARDE Henri-Charles *(de Candie)*.	*idem*.
SARDE Bernard *(la Forêt)*. . .	*idem*.
SALTEUR Jacques.	*idem*.
TREPIER Henri.	Cap. au régim. de Savoie.
TREPIER François-Philibert. . .	Officier du roi sarde.
VECTIER cadet, Joseph. . . .	*idem*.
VEUILLET Charles.	*idem*.
VEUILLET Hector.	*idem*.
VIBERT Claude-Joseph *(Massingy)*.	*idem*.
VICHARD Joseph-Marie *(Saint-Réal)*.	*idem*.

Vu les états des absens, formés par plusieurs administrations municipales de ce département, en exécution de l'article II, titre III de la loi du 25 brumaire an 3 ;

Vu l'arrêté du Directoire exécutif, du 25 messidor dernier, relatif aux émigrés des départemens de l'Ain, des Alpes-Maritimes et du Mont-Blanc ;

L'administration centrale du département du Mont-Blanc, ouï le commissaire du Directoire exécutif ;

En vertu de l'article V, du titre précité, et des lois des 28 germinal an 3, et 17 prairial an 4 ; arrête le 3e supplément à la liste des émigrés de ce département, de la manière que précède le présent arrêté ; ordonne que ce supplément sera imprimé, publié et affiché dans toutes les communes de ce département, le 5 fructidor prochain ; et les certificats de publication seront transmis à cette administration, dans les cinq jours de la même décade.

Digitized by Google

DERNIER DOMICILE CONNU		SITUATION des biens qu'ils possédaient		OBSERVATIONS
Communes	Cantons	Communes	Cantons	
Conflans.	Conflans.			
Tours.	*idem.*	Tours, Conflans, Grésy.	Conflans, Grésy.	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, Ste-Ombre, St-Baldoph.	Chambéry, les Marches.	
idem.	*idem.*	La Motte.	Bourget.	
idem.	*idem.*	Chambéry, Arbin, Montmélian, Francin, les Molettes.	Chambéry, Montmélian.	
St-Genix.	St-Genix.			
idem.	*idem.*	Gresin, Ste-Marie d'Alvay.	Saint-Genix.	
Chambéry.	Chambéry.	Chambéry, Barberaz, Moutmélian.	Chambéry, Montmélian.	
idem.	*idem.*	Chindrieux, a une légitime.	Ruffieux.	
idem.	*idem.*	*idem.*	*idem.*	
idem.	*idem.*	Chambéry, Ruffieux.	Chambéry, Ruffieux.	
Duing-d'Héré.	Duing-d'Héré.	Duing, Albigny.	Duing, Albigny.	

Conformément à l'article XVII, titre III, section III de la loi du 25 brumaire an III, tout individu porté sur la présente liste, est tenu de se pourvoir en réclamation, pardevant l'administration centrale, dans le délai de cinq décades, à compter du jour de la publication de ladite liste, sous peine d'être définitivement réputé émigré.

Chambéry, le 17 thermidor, an 7 de la République française, une et indivisible.

Signé à l'original, Charles BAVOUZ, *président*; EMERY, REYMOND, BELLEMIN, *administrateurs*; visé GARIN, *commissaire du Directoire exécutif*; contre-signé PALLUEL, *secrétaire en chef.*

Pour copie conforme :

Le Secrétaire en chef de l'administration centrale du département du Mont-Blanc,

PALLUEL fils.

Digitized by Google

§ II. — La Terreur à Annecy.

1. — Relevé de détenus du Palais de l'Isle, à Annecy, avec indication des motifs de leur arrestation [1].

Ce relevé, que nous empruntons à l'ouvrage de M. Aimé Burdet, et qui trouve sa place naturelle dans une réunion de documents relatifs à l'émigration, est intéressant à deux points de vue :

Il démontre que, contrairement à l'opinion courante, toutes les classes de la société, et non seulement le clergé et la noblesse, ont été les victimes des proscriptions de la période révolutionnaire.

Il met d'autre part en lumière, et par des constatations prises sur le vif, la puérilité des motifs d'arrestation à cette époque où, au nom de la liberté, on faisait si bon marché de la justice et des droits des citoyens.

Voici, en effet, à titre d'exemples, les mentions que nous fournissent les archives départementales de la Haute-Savoie :

En 1793 :

François Rey, de Moye, emprisonné le 11 avril pour *soupçon de fonction de prêtre.*

Joseph Fontaine, professeur de mathématiques, pour *avoir forcé ses arrêts.*

Pierre-Joseph de Pilly fils, amené par la gendarmerie et emprisonné le 3 mai, par ordre du commandant du département de l'Indre.

[1] Aimé Burdet, *Le Palais de l'Isle à Annecy* (Annecy, Fr. Abry, éditeur), pages 22 et suivantes.

Digitized by Google

Claude-François DE PILLY, son père, incarcéré le 18 mai.

Guillaume DUMOLLARD, de Rumilly, *soupçonné de quitter sa patrie pour s'en aller en Piémont.*

Julien BOCANIER, officier ; Louis BOCQUIN, sergent-major dans la garde nationale de Rumilly ; *soupçonnés d'engager pour le roi de Sardaigne.*

Claude MATHELON, officier municipal d'Alex, prévenu *d'avoir donné les clefs du clocher, pour sonner le tocsin, lors de l'insurrection de la vallée de Thônes.*

Claude NAVILLOZ, dit COLLOMBET, de Pers, prévenu de *faits anticiviques.*

Joseph DURET, d'Aviernoz, hameau du Vuard, prévenu *d'aristocratie et d'incivisme marqué, et de préférer le service du roi sarde à celui de la République.*

Jean FAVRE, d'Evires, prévenu *d'avoir refusé de remettre les monuments de la féodalité dont il était le détenteur.*

Claude LAFFIN, maire de Thorens, prévenu *d'avoir édit et flétri la liberté contre révolutionnaire.*

Guillaume DUMOLLARD, d'Annecy, convaincu de *s'être porté à des propos désorganisateurs.*

Eloi DERRIEY, du Jura, prévenu de *la plus forte suspiscion.*

Vincent VALENTIN, ci-devant DE FÉSIGNY, pour *suspicion.*

François-Marie DE LA FLÉCHÈRE, prévenu de *correspondance contre la sûreté publique.*

Constant VALENTIN, garçon tailleur, prévenu *d'avoir tenu des propos inciviques et tendant à la désorganisation.*

Marie DURET, veuve DUPACHET, pour *propos désorganisateurs.*

Claude GUIDONNET, pour *discours tendant à décourager et soulever le peuple.*

Etienne ADAM, ci-devant ermite, pour *propos liberticides et révolutionnaires.*

Digitized by Google

CROSET, ciergier, pour *refus de dénoncer le lieu où s'est retiré le nommé d'Osnier.*

Joseph ASTRUZ, de Poisy, pour *recel d'un individu (Eucher Astruz) se montrant désobéissant à la loi.*

Eucher ASTRUZ, pour *avoir désobéi à la loi qui ordonne au prêtre insermenté de se déporter.*

GURRET ; JÉRICOZ, sœur hospitalière ; pour *fanatisme, incivisme et sentiments contre révolutionnaires.*

Germain FAVRE, pour *propos contre révolutionnaires.*

Joseph EXERTIER, de Groisy, pour *son nom de guerre.*

Claude LAVILLAT, pour *incivisme.*

Victor JOURNEL ; Jean-Claude LAVANCHY, d'Annecy ; pour *vues contre révolutionnaires.*

Jean REIGNIER, de Viuz-la-Chiésaz, prévenu *d'incivisme et considéré comme révolutionnaire.*

Pierre-Nicolas TISSOT, pour *avoir favorisé et concouru même aux vues contre révolutionnaires.*

Claude CHAGNON ; Claude DECHOSAL ; Jean TERRIER ; prévenus *d'émigration.*

Bernard-Thomas THOMASSET, ci-devant recteur de la chapelle de la Maladière, pour *propos liberticides et incendiaires.*

DÉCISIER, de Sévrier, pour *contre révolution.*

COLLOMB DE BOVAGNE ; Pierre DAGAN, d'Allèves ; François DE COUSSY ; pour *actes et mouvements contre révolutionnaires.*

François-Marie REYDET, ci-devant noble (arrêté le 23 octobre 1793, libéré le 24 décembre 1794), pour *abandon de domicile.*

Pierre ORTOLLAN, de Viuz-la-Chiésaz, comme *ci-devant jardinier de l'émigré du Belair.*

Digitized by Google

Jean-Baptiste BAILLY, de Thusy, pour *avoir porté les armes contre la République.*

Pierre COPPEL, d'Eteaux, pour *s'être refusé de servir comme volontaire après son élection.*

Henry MOUXY, dit CHARRIÈRE, pour *vues contre révolutionnaires.*

Claude PANISSET, de Saint-Ferréol, pour *refus d'assignats.*

Alexis BURDET, pour *détention d'écrits contre révolutionnaires.*

André MÉTRAL, pour *suspicion.*

Jean-Baptiste LAPLACE, négociant en petit détail, pour *propos nuisibles à la société républicaine.*

Jean-Claude DEMOTZ, de Rumilly, *homme suspect et prévenu d'émigration.*

Jean-Pierre CHAPELAIN ; Jean-Baptiste CHAPELAIN ; André JACONIN ; Jean-Louis BAUDÉ ; pour *contre révolution.*

Claude ROUX, de Faverges, pour *incivisme.*

BOGUET fils ; Claude HÉRISSON et sa femme ; la femme DESUSSE ; Claude CONTAT ; Pierre NANCHE ; la femme PATUREL, boulangers ; comme *suspects.*

Claude-Joseph COSTER et sa femme, comme *trouvés sans civisme et suspects.*

Balthazard VANDAT, marchand de Rumilly, pour *avoir distingué le prix de l'assignat et du numéraire.*

Jean THOMÉ, ci-devant curé d'Héry-sur-Alby.

En 1794 :

Jean-Antoine REINIER, de Poisy, arrêté le 7 janvier, prévenu *d'avoir par mépris tiré deux coups de fusil au bonnet de l'arbre de la Liberté de la commune de*

Digitized by Google

Lovagny, de l'avoir criblé et encore d'être un perturbateur, agitateur et un homme dangereux à la société.

Joseph DONIER, d'Annecy, comme *suspecté contre révolutionnaire.*

Gibert MASSET, menuisier, pour *refus d'assignats.*

Catherain BALLEIDIER, agent du ci-devant noble de Reydet, pour *avoir témoigné du mépris pour les assignats.*

Nicolas DE LALIER, marchand de vin à Héry-sur-Ugines ; François PRICAZ ; pour *discours tendant à la provocation de la royauté.*

Claude TOURNIER cadet, horloger à Héry-sur-Ugines, pour *s'être absenté sans passeport.*

Péronne DEPOLIER, femme AMBLET ; Georges MAGNIN, d'Annecy ; Henry MAGNIN, fils du précédent ; Henry D'ANIÈRES, de Hauteville ; prévenus *d'émigration.*

Joseph JOLI ; Jean-Baptiste DURHÔNE ; Claude PERRIN ; Pierre VIBERT ; ci-devant prêtres, *qui n'ont pas abjuré.*

DUMONT, horloger, pour *échange d'assignats contre le numéraire.*

Antoine GUINDIN, dit ROCHER, pour *avoir enterré le corps de son petit-fils au ci-devant cimetière de Saint-Maurice* (cimetière béni), *au lieu de l'avoir fait dans celui de la commune.*

Antoine TERRIER, de Versonnex, pour *avoir voulu vendre un chevreau en argent.*

DUCRUET, de Marlens, pour *avoir toujours donné des preuves d'incivisme.*

THYRION Pierre-Charles ; THYRION Joseph ; pour *émigration.*

Anne GURLIA, ci-devant gouvernante au château de Chitry, commune de Vallière, pour *bris de scellés apposés par la municipalité.*

Digitized by Google

Jeanne FALCONNET, pour *avoir tenu des propos tendant à rallumer le fanatisme et n'être pas nantie, conformément à la loi, d'une cocarde tricolore.*

Anthelme HUET, pour *avoir désiré la mort de quatre représentants du peuple, étant à Chambéry.*

Jean-Baptiste PERRÉARD, de Chevrier, qualifié de *vagabond*, pour *avoir propagé le fanatisme et désobéi à la constitution civile du clergé, être prêtre réfractaire et avoir été sujet à la déportation.*

Antoine BARIOZ, prévenu *d'émigration, sujet à la déportation.*

Bernard PRUNIER, de Rumilly, pour *avoir fait la différence de la monnaie de la République avec le numéraire, en vendant des peignes à faire la toile.*

Pierre-Joseph DUMONT, horloger, pour *avoir, par propos incivique, discrédité les assignats.*

Jean VERBOUX, de Allondaz, pour *avoir manifesté un refus formel des assignats, en demandant 20,000 livres d'une paire de bœufs.*

Pierre OLIVE, de Chambéry, pour *avoir tenu des propos inciviques tendant à avilir la Convention nationale, les autorités constituées et même tout le peuple français.*

Claude QUÉTANT; François CHAPPAZ ; Louis CHAPPAZ, de Thorens ; arrêtés aux environs d'Evires, *disant venir des vêpres célébrées ce jour* (6 janvier 1795) *dans l'église de cette paroisse.*

Joseph BALLEYDIER et sa femme, condamnés à trois jours de prison pour *avoir manqué de respect aux autorités constituées.*

François DUPONT, de la Roche, prévenu *de suspicion comme venant de l'étranger.*

Digitized by Google

Luc DUPRAZ, de Neydens, pour *avoir été saisi avec de la monnaie prohibée.*

Jean-François THONIN, *prêtre réfractaire.*

Pierre RICHARD ; Claude FOURNIER, de Menthonnex-en-Bornes, pour *avoir participé à l'enlèvement de cinq cloches*[1] *sur la place de la Liberté à Annecy.*

Joseph DUJARDIN, de l'Hôpital-sous-Roc-Libre[2], pour *avoir tenu des propos contre révolutionnaires.*

Claude-François PERRET, de Mégève, pour *avoir tenu des propos contre révolutionnaires et alarmants sur l'entrée prochaine des Piémontais en France.*

Claude AVRILLIER, cordonnier ; Antoine FAVRE, procureur de la commune de Thorens ; pour *incivisme.*

Jean-Joseph ANDRÉ, de Thônes ; Joseph BOCHET, de Villard-sur-Thônes ; Michel MORAND, de Charvennes ; pour *avoir troublé l'assemblée populaire de Pringy.*

Fortunat MÉCOUR, de Champ (Isère), émigré.

Claude FAGET.

[1] On est tenté de se demander si cette histoire ne ressemble pas à celle du vol des tours de Notre-Dame : elle est pourtant rigoureusement authentique. Il faut, en effet, savoir que les cloches de toutes les paroisses leur avaient été enlevées et que plus de cinq cents étaient déposées sur la place Notre-Dame (vieux style) d'Annecy, où des catholiques courageux venaient les enlever à la faveur de la nuit, en se trompant d'ailleurs d'une façon plus ou moins volontaire et en prenant parfois les grosses pour les petites. Ainsi que le fait remarquer M. Aimé Burdet (ouv. cité, page 28), on n'avait aucun scrupule à voler le voleur.

[2] Nom dont la ville de Conflans s'était affublée à cette époque. Quelle singulière phraséologie que cette phraséologie révolutionnaire !

Digitized by Google

2. — Prisonniers arrêtés à la suite de l'insurrection de la vallée de Thônes[1] (mai 1793).

Ecroués le 8 mai 1793 :

Etienne BRACHET, de Dingy-Saint-Clair.
Jean-Baptiste LAGRANGE, de Dingy-Saint-Clair.
Jean-Louis MABBOUX, de Dingy-Saint-Clair.
Etienne BERGÉ, de Dingy-Saint-Clair.
Jean-Claude MERMILLOD, de Villard-sur-Thônes.
Etienne DUCRET, de Villard-sur-Thônes.
Joseph CLARIS, de Thônes[2].
Jean BOCHET, de Villard-sur-Thônes.
Claude COMBAZ, du Bouchet[3].

Ecroués le 12 mai :

Jean-François MISSILIER.
Pierre-François AVET, de Thônes.

Ecrouée le 15 mai :

Marguerite AVET *(la Frigelette)*, de Thônes, passée par les armes le 18 mai.

Ecroué le 21 mai :

Jean-François AVRILLON, passé par les armes le 29 mai.

Ecroué le 31 décembre :

Louis REVET, exécuté le 9 mars 1794.

Ecroué le 20 janvier 1794 :

Joseph D'ONIERS, exécuté avec Revet le 9 mars.

[1] Voir Aimé BURDET, ouv. cité, pages 31 à 35, 166 et suiv. — Fr. DESCOSTES, *Joseph de Maistre pendant la Révolution ;* chap. XIII, *Vendée et Savoie*, pages 346 à 360.

[2] Relâchés en fin mai 1793.

[3] Délivrés dans la nuit du 21 au 22 août.

Digitized by Google

Parmi les victimes de la guerre de Thônes, il faut citer encore DUPONT de Glapigny, à qui on coupa les oreilles et les pieds avant de le tuer[1]; Pierre DUCROZ et son fils Joseph, fusillés; Barthélemy TISSIER, tué; Maurice GENAND, des Golets, commune de Villard-sur-Thônes, Jean-Michel AVRILLON, SAVAY-GUERRAZ, de Serraval, fusillés après s'être rendus; Louis PIN, barbier, arrêté sur l'ordre du général d'Oraison, pour propos inciviques, et fusillé.

3. — Prisonniers arrêtés à la suite de l'affaire de la porte du Sépulcre et de l'assassinat du commandant de La Fléchère (21 août 1793).

André RASSAT, prévenu *d'attaque contre les conducteurs du charriot pillé à la porte du Sépulcre.*
André GODET.
Marie GODET.
François COLLOMB.
François MONTRÉAL.
Jean BARUT.
Ambroise DÉCISIER.
Joseph LANCE, prévenu *d'avoir répandu le bruit de l'arrivée de 40,000 Piémontais avec 40 pièces de canon.*
Désirée DU BELLAIR.
PARENT père.
GUILLOT, aubergiste.
FOURNIER père, horloger.
Antoinette RIVOLLET, femme QUINTEL.

[1] Voir Aimé BURDET, p. 33. — « Combien le sauvage est proche du civilisé aux époques d'insurrection ! » Paul BOURGET, *L'Etape*, page 115.

Digitized by Google

Françoise FALCONNET.

François GURRET.

Jean AILLOUD, de Grenoble, prévenu *d'avoir porté la hache sur l'arbre de la Liberté.*

Fredelane DECOUZ, dite BONAME.

Claude CHAGNON.

Claude DECHOSAL.

Christin DUBOULOZ.

François LACOMBE.

Jeanne VIBERT.

Etiennette et Françoise ABÉ.

Marie GUILLOT.

Aimée CHAPELLE.

Veuve DEPASSIEUX.

Aimée GUERRAZ.

François DE COUSSY.

Le Tribunal criminel du département du Mont-Blanc, siégeant extraordinairement à Annecy et présidé par Gauthier, élargit la plupart des détenus et condamna les autres à quelques mois de prison.

François de Coussy fut conduit à Paris. Un bon nombre des inculpés, entr'autres Collomb de Bovagne (François Collomb), s'échappèrent dans la nuit du 21 au 22 décembre 1793, par une brèche pratiquée dans les latrines de la prison.

La plus cruellement punie des personnes arrêtées à l'occasion de l'affaire du Sépulcre fut la femme Fredelane Decouz, dite *Boname,* qui, le 11 septembre, fut « conduite sur la place de la Liberté pour y être attachée au pilori, qui sera placé à ses frais, où elle restera pen-

Digitized by Google

dant deux heures, après quoi elle sera relâchée et mise en liberté[1], le tout en exécution de l'arrêté du représentant du peuple Simon[2]. »

§ III. -- L'éducation civique des enfants de la noblesse.

Dans sa séance du 26 octobre 1792, l'Assemblée nationale des Allobroges avait prononcé la confiscation de tous les biens des émigrés absents du pays dès le 1er août précédent. Dans celle du 27, elle décréta l'abolition de tous les titres de noblesse et de tous les droits féodaux. Dans une proclamation du 13 mars 1794, elle divise la noblesse en trois sections : les jeunes gens de 10 à 18 ans; les hommes, les dames et les jeunes filles de 18 à 70 ans, et les vieillards au-delà de 70 ans.

L'article 2 de cette proclamation, reproduite en entier dans les *Mémoires* du cardinal Billiet[3], porte que l'arrêté du 12 ventôse sera rigoureusement exécuté à l'égard des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe qui n'auraient pas atteint l'âge de dix-huit ans. On devait leur procurer à tous une éducation nationale et, à cette fin, les placer chez des artisans chargés de leur apprendre un métier[4].

[1] Aimé Burdet, ouvrage cité, page 45.

[2] L'ex-abbé Philibert Simon, né à Rumilly en 1755, député à la Convention nationale, commissaire auprès de l'armée du général Montesquiou en 1792, puis en Savoie avec Grégoire, Jagot et Hérault de Séchelles, représentant du peuple auprès de l'armée des Alpes, exécuté le 21 germinal an II (13 avril 1794), en même temps que Chaumette et Gobel.

[3] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry*, pages 153, 154, 469.

[4] Archives municipales de Chambéry. — Archives de M. André Perrin (copie provenant de la succession Claret).

Digitized by Google

C'est à l'organisation et à la mise à exécution de ces mesures que se réfèrent les documents ci-dessous [1].

9 Mars 1794.

On présente à la municipalité la note des enfants [2] des nobles qui sont détenus dans les prisons de la ville, ainsi que celle des citoyens et citoyennes jugés propres à leur faire apprendre un métier.

Voici ces deux notes :

Note des filles des suspects détenus dans la maison d'arrêt.

Joséphine-Victoire VILLETTE...	18 ans.
Césarine PIOLLENS.....	16 —
Victoire PIOLLENS.....	17 —
Sophie ORINGIANY.....	17 —
Irénée ORINGIANY.....	18 —
Cécile BRUN.....	9 —

[1] « A Chambéry, dit le cardinal Billiet, en exécution de cette disposition, la municipalité plaça le jeune marquis de Lescheraines chez le coutelier Leblond, le marquis de Travernay chez le cordonnier Bourille, le comte de Vars chez le jardinier Martin-Burdin, le baron d'Attnaz chez le citoyen de Bry, bijoutier, Ernest de la Serraz chez le procureur Charvet, et Alphonse de Morand chez l'armurier Magnin. Mlle d'Arvillard, devenue Mme de St-Sulpice, qui avait alors dix-sept ans, laissa croire qu'elle en avait dix-neuf, parce qu'elle aimait mieux être en prison avec sa mère que d'être placée dans quelque mauvais atelier de couture. Le marquis de Lescheraines avait pris goût à l'état de coutelier ; plus tard, quand les jours de la Terreur furent passés, il voulut établir dans sa propriété de Saint-Pierre d'Albigny une grande fabrique, qui causa la ruine de sa fortune. »

[2] La plupart des enfants étaient menés très durement par leurs maîtres; leur pension était de 1,200 fr. pour ceux au-dessus de 12 ans, et de 1,000 fr. pour ceux qui n'avaient pas encore atteint cet âge. Ces frais étaient payés sur le produit des propriétés des parents.

Les frais faits à l'occasion des fêtes publiques étaient pris sur le produit de la vente des biens sequestrés des émigrés.

Digitized by Google

Rosalie CAPRÉ.....	19	ans.
Victoire BUTTET.....	24	—
Françoise DE VILLE.....	26	—
Marie DE VILLE.....	24	—
Joséphine CAPRÉ.....	25	—
Marie DUCLOS.....	23	—
Thérèse DUCLOS.....	21	—
Anne GARBILLON.....	26	—
Anne PACCORET.....	22	—
Christine CAPRÉ.....	22	—
Césarine BUTTET.....	21	—

Enfants mâles des suspects.

Félix LECHERAINE.....	17	ans.
Alphonse MORAND	8	—
Erasme DE VILLE.....	10	—
Jacques fils, que demande à adopter Jean-Jacques CHOULET...	10	—

Note énoncée ci-dessus pour donner l'éducation.

HOMMES	FEMMES
MORIZET.	LEBLOND.
PHILIPPAN.	HYPOLYTHE.
GUILLERMET.	JOUTHOD.
DESFRENE, horloger.	NICOUD.
JOLY, tourneur.	CARTOZ.
Pierre PERRIER, agriculteur	VERDET.
BOURRILLE, cordonnier.	SUISSET, rue de la Convention.
NIETTIN, serrurier.	PERRIN, tailleuse.
BERGER, charron.	VAILLANT, tailleuse.
RAYMOND, barrois.	GUICHERD, tailleuse.
DIANAND, boulanger.	LULIN (Couty) Dulong.
MICHAUD, instituteur.	

Digitized by Google

1794.

En exécution de l'arrêté du Directoire du district en date du 3 germinal an II (23 mars 1794), les citoyens Lognoz, Jourdan et François Guy, membres de la municipalité et du comité de surveillance, se transportèrent dans la maison d'arrêt, ci-devant évêché, pour y intimer aux citoyens et citoyennes enfants de ci-devant, de l'âge au-dessous de dix-huit ans, l'ordre de sortir pour se rendre à leur destination, c'est-à-dire chez les individus qui ont été désignés pour leur apprendre un métier (Voir les éphémérides du 9 mars). Les prisonniers demandent un sursis de quelques heures pour prendre leur repas et faire leurs préparatifs. Ce sursis leur est accordé.

A trois heures de l'après-midi, les mêmes délégués se présentent de nouveau à l'évêché, d'où ils font extraire les jeunes prisonniers des deux sexes, lesquels sont confiés successivement aux citoyens et citoyennes qui s'en sont chargés et qui doivent en donner un récépissé.

Le citoyen Lullin, au nom de sa femme, ne veut pas faire de récépissé parce que, dit-il, il n'est pas dans le cas de pouvoir loger la citoyenne Oringiany Sophie qui lui est assignée. « Cependant, dit le rapport des membres de la municipalité, il n'a allégué que des motifs frivoles à cet égard, et dans le vrai, si on lui avait assigné la citoyenne Villette, il ne se serait pas refusé, puisqu'il en a proposé l'échange..... C'est au district à délibérer sur les motifs ou non de convenance de l'échange..... Au reste, Lullin a été rendu responsable du dépôt qui lui a été confié provisoirement. »

D'après les difficultés élevées par le citoyen Lullin et le désir de la citoyenne Oringiany et de ses parents d'aller

Digitized by Google

dans son ancien voisinage chez les frères et sœurs Desfrene, horlogers, on laisse au district l'arbitrage de sa nouvelle destination.

Par arrêté du district du 11 germinal (31 mars) la citoyenne Oringiany est confiée définitivement à la citoyenne Mermoz, en remplacement de la citoyenne Lullin.

La citoyenne Cécile Brun ne peut pas être extraite de la prison, parce que, au moment de la visite des délégués, elle a été prise d'une attaque nerveuse qui a nécessité un sursis pour son élargissement.

§ IV. — L'odyssée d'un prêtre réfractaire [1].

En vertu de la proclamation du 8 mars 1793 qui exigeoit le serment de tout ecclésiastique, je demandai un passeport pour sortir des Etats de la République, (le terme fixé

[1] Le chanoine Thomas Collomb, né à Rumilly le 28 décembre 1769, décédé à Chambéry le 1er mars 1847, à l'âge de 77 ans. — (Conf. Cardinal Billiet, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry*, chap. xvi, pages 281 et 282. — Fr. Croisollet, *Histoire de Rumilly*, pages 240 à 243. — L. Morand, *Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry, Mémoires* de l'Académie Savoie, *Documents*, tome VII, 1893, page 560.)

Ces divers historiens ont visé, sans la reproduire, la relation abrégée de l'arrestation et de l'emprisonnement de l'abbé Collomb, relation redigée par lui-même et déposée aux archives de l'Archevêché de Chambéry (Fr. Croisollet, ouvrage cité, p. 243). Je possède une copie de cette pièce écrite de la main de l'abbé Collomb. Elle m'a été donnée en 1876 par le vénérable ancien curé de Rumilly, Rd Jean-Louis Simond (20 octobre 1789 — 26 mai 1876, L. Morand, ouvrage cité, pages 713 et 714), de la main duquel elle est annotée. J'ai cru devoir, en raison de son intérêt, la publier intégralement.

La copie, dont nous respectons scrupuleusement la ponctuation et l'orthographe, porte au dos la mention suivante, de l'écriture de l'abbé Collomb : *Notice demandée par Monseigneur l'Archevêque, 1842.*

Digitized by Google

pour les réfractaires n'étoit que trois jours), j'arrivai à Genève le second jour, de là en Suisse et à Turin. Mon séjour en Piémont a été d'environ trois ans, j'y fus ordonné prêtre, au mois de septembre 1793, par Mgr Paget, mon évêque ; et sur la fin de décembre 1796, Mgr me fit appeler pour m'annoncer qu'on me reclamoit à Rumilly, et pour savoir si je pouvois me décider à rentrer en Savoye. Quoique la place d'instituteur d'un seul élève dans une maison respectable m'étoit très favorable en tous genres, l'amour de la patrie me tenant au cœur, je répondis à Sa Grandeur, que j'étois tout entier à ses ordres, et qu'elle n'avoit qu'à me fixer approximativement le temps du départ, qui fût pour le commencement de l'année 1796.

Je quittai Turin le quinze janvier, avec trois autres prêtres, et nous arrivâmes à Lauzanne, pour apprendre de M. Bigex le lieu de notre mission. M. le G. V.[1] nous la donna d'une manière générale, sans limitation, et un mois après la spécialisa pour tout le canton du dit Rumilly, et en particulier comme missionnaire dans cette paroisse. On avoit réconcilié son église quelques jours avant mon arrivée, mais la prudence ne permettoit pas encore d'y exercer les fonctions d'une manière publique. De concert avec l'autre missionnaire, M. Dunoyer, décédé recteur de la Motte, nous commençâmes à réunir les jeunes gens dans la dite église pour faire des catéchismes, et ensuite avec l'autorisation de l'agent, qui étoit un bon chrétien, nous nous décidâmes d'y célébrer la Sainte Messe, le 25 mars, fête de l'Annonciation, avant l'aurore. Le peuple étant averti, la foule fut immense ; déjà M. Dunoyer avoit fixé la célébration, et s'étoit retiré à l'ancien presbytère, et je me

[1] Grand Vicaire.

Digitized by Google

disposois à jouir de ce bonheur, lorsqu'occupé à réconcilier quelques personnes dans la sacristie, j'entends un tumulte s'élever dans l'intérieur de l'église (c'étoit un bataillon de soldats, qui étoit de passage, et dont le capitaine, qui avoit eû une vive altercation avec l'agent, voulut se venger à son départ, en cernant l'église).

A ce bruit je quitte mon pénitent, j'entre au milieu du chœur, et je vois les soldats se saisir d'un jeune homme qui prioit, et l'entraîner dehors, pensant que c'étoit un prêtre. L'erreur heureuse ne fut pas longue ; et pendant cet intervalle je me glissai dans une chapelle qui avoit une sortie sur le cimetière, mais malheureusement je ne pûs en ouvrir la porte. Bientôt ils rentrent dans l'église, et probablement d'après le signe d'un traître, trois soldats en furie pénètrent dans cette chapelle, me saisissent en me frappant avec la crosse de leurs fusils, dont l'un m'arrache ma montre, me mettent au milieu du bataillon, et prennent la route de Chambéry. Tout le peuple me suivit, espérant de me délivrer de leurs mains : arrivés sur la place d'armes, le capitaine craignant pour sa troupe, à la vue de la multitude des assaillans, ordonna de me conduire au fond de la dite place, où ses soldats formèrent un bataillon quarré, et fit charger les fusils. Le peuple, aveuglé par son zèle à ma délivrance, avance avec une grêle de pierres qu'il jette sur la troupe, qui riposta par une décharge en l'air. Pendant cette espèce de bataille, le capitaine me tenoit son épée nuë sur le cœur, et deux soldats le sabre sur le cou, en me disant que si une pierre les blessoit, ils me couperaient la tête ; je crûs alors voir mon dernier moment, et la grace me favorisa de faire mon acte de contrition.

Ce cher peuple, sans être intimidé par cette décharge, pensant qu'il n'y avoit que de la poudre, s'avança avec plus

Digitized by Google

d'acharnement, et tous, hommes, femmes et enfants redoublèrent leurs jets de pierres : ce qui rendit furieux les soldats et le capitaine qui commanda une seconde décharge, et un jeune homme, boulanger, reçut une bâle dans la cuisse, dont il mourut huit jours après. Dans cette détresse je réprésentai au chef d'ouvrir le bataillon, et que me voyant encore en vie, j'obtiendrois de ce pauvre peuple de se retirer, en leur criant qu'ils m'exposoient : ce qui fut heureusement exécuté. On reprit la grande route avec le prisonier, et on s'achemina jusqu'à Aix au pas de course, et pour sureté on commanda un piquet, pour ne laisser dépasser ni voitures, ni piétons. En entrant à Aix, ayant apperçu le brigadier des gendarmes que je connoissois, ayant été mon écolier, je le priai de m'envoyer le citoyen commissaire du Directoire : le capitaine qui n'étoit pas encore revenu de sa première frayeur, et craignant qu'à Aix on fit la même démonstration qu'à Rumilly, fit continuer la route à sa troupe, sans s'arrêter dans cette ville, et ne fit faire halte qu'à un quart d'heure de distance, où l'on me mit dans une prairie au milieu de douze fusillers, avec défense sévère de ne laisser approcher personne ; et pendant ce temps les autres soldats revinrent en ville prendre leur étape. Sur ces entrefaites arriva le citoyen commissaire, à qui on fit beaucoup de difficulté de laisser approcher, je lui réprésentais qu'en passant dans son canton, il voulût bien demander au capitaine par quel ordre il m'avoit arrêté, et s'il avoit un mandat d'arrêt de l'autorité : sa réponse fut que la demande étoit juste et légale, et que je m'en expliquerois au Tribunal de Chambéry ; harrassé, fatigué par la course accélérée et à jeun, je suppliai M. le Comissaire de me procurer, en payant, un bouillon et vin chaud pour

Digitized by Google

pouvoir continuer la route, il l'exécuta avec une généreuse humanité.

Arrivé sur la place de S[t] Léger, où beaucoup de monde étoit rassemblé, un Monsieur qu'on me dit ensuite être l'avocat Didier, s'approcha des rangs et me dit qu'il sembloit me connoître, et qu'il ne se rappelloit pas de mon nom; après l'avoir satisfait, un individu, capucin apostât, le *Père Arnaud,* qui étoit proche, ayant entendu mon nom, s'écria avec triomphe : *Cette fois on te tient, membre d'une famille contre-révolutionnaire :* en me tournant vers lui, je lui dis qu'il y avoit justice pour tous, et qu'il ne lui appartenoit pas de me la rendre; on menmena ensuite à la Conciergerie des prisons, en attendant mon interrogation. D'après la demande de ma sœur qui m'avoit suivi en poste, et sur le bruit d'une sédition soulevée à Rumilly, le Département fut aussitôt assemblé, où intervint le général Kellarman; on m'y conduisit sur les sept heures du soir, et je demeurai sur la sellette jusqu'à dix. M. le président, mon compatriote et compagnon de collége[1], commença les interrogations de formalité, et après y avoir répondu, il ouvrit le cahier des émigrés et déportés, et me demanda juridiquement si j'étois donc *Thomas Collomb, diacre,* natif de Rumilly, déporté à cause du refus de serment? Réponse affirmative. — D. Comment êtes-vous rentré en Savoye, puisque la loi s'y opposoit? — R. Pour obéir à mon Evêque et pour être utile à mes concitoyens. — D. De quelle utilité pouviez-vous être, puisque vous nêtes que diacre? — R. Je n'étois que diacre, lorsque je demandois un passeport, mais j'ai eu l'honneur d'être élevé à la prêtrise dans le lieu de ma déportation. — D. Avez-vous fonctionné à Ru-

[1] M. Emery, né à Crimpigny, habitant à Rumilly. *(Note écrite de la main du curé Simond.)*

Digitized by Google

milly ? — R. Oui, citoyen président. — D. Y avait-il d'autre prêtre avec vous dans cette localité, et comment s'appelle-t-il ? — R. Quoique la charité m'interdiroit de répondre à votre question, je vous dirai que le prêtre se nomme *M. Denucé* (c'était feu Dunoyer). — D. Vous avez été la cause d'une sédition, qui pouvoit avoir de graves résultats. — R. Ce n'étoit pas moi qui en ai été la cause, mais la victime. — D. On dit que le soldat qui vous a arrêté, a dérobé votre montre. — R. Oui... Elle vous sera rendue. — D. Pour éviter les suites de votre arrestation, voulez-vous prêter le serment exigé par la Loi ? — R. Mes mêmes principes et ma religion s'y opposent. — Après les interrogations, MM. les membres du Département entrèrent en Conseil privé, et le résultat fut un mandat d'arrêt qui me conduisoit en prison.

Mon séjour dans ce lieu d'épreuves fut d'environ deux mois, mais il étoit adouci par la société de trois autres prêtres qui partagions en communauté nos peines, et pour avoir plus de liberté pour recevoir la visite des parents et amis, nous nous mimes en pension chez la concierge, Pasquier et moi, où nous payions soixante francs par mois. Comme c'étoit le temps pascal, et que nous n'avions pas satisfait au devoir prescrit, nous concertions des moyens à prendre pour avoir ce bonheur ; mais des difficultés sans nombre se présentoient à surmonter ; nous fimes part de nos désirs à une pieuse femme qui venoit de tems en tems nous voir, et faisoit nos commissions *(la Sanctus)* ; nous lui insinuâmes de tenter, par le moyen de l'argent, le geolier qui étoit un bon homme, pour arriver à pouvoir célébrer la S^te^ Messe dans la chambre commune que nous occupions : cet homme succomba, quoiqu'avec des craintes, à la tentation, vû les visites journalières de l'acerbe concierge

Digitized by Google

dans chaque appartement ; nous profitâmes de sa faiblesse, et nous reçumes par son organe dans un sac tout ce qui étoit nécessaire pour la messe : nous fimes une table avec nos lits plians, dressâmes une espèce d'autel, et le jour de Pâque et la fête suivante, nous célébrâmes tous quatre le S^t^ Sacrifice à deux heures après minuit. O jours heureux ! jamais ils ne sortiront de mon souvenir.

Comme dans ce temps les prisons regorgeoient de détenus de toute espèce, et que la rage contre la religion et ses ministres était rallentie, nous fimes une pétition au Département à l'effet d'être transférés à l'ancienne maison de détention, l'évêché, où étoient les écoles centrales, allegant pour motifs les malaises et infirmités que nous éprouvions plus ou moins, lesquelles ayant été constatées par forme, par le médecin, nous obtinmes notre translation. Nous fumes placés au second étage, qui fut bientôt rempli par trois autres prêtres, Pissard, Nalé, Fortin, qui furent arrêtés successivement. Là le Gouvernement s'occupa de notre vie animale : on nous passoit pour chacun quinze sols par jour, un pain de deux livres et une bouteille de vin : ration bien raisonnable. Nous proposâmes au concierge, le père Berthet, s'il vouloit nous nourrir avec cette solde réunie, ce qui fut accepté sans réclamation, et avec la satisfaction de tous, nous traitant de la manière la plus honnête, et même avec un certain luxe, par suite des cadeaux de toute espèce que nous recevions des personnes charitables de la ville, et spécialement de la respectable D^lle^ Morand. Dans ce lieu de paix où nous jouissions d'une parfaite liberté, nous soupirions après l'avantage de pouvoir offrir le S^t^ Sacrifice : nous en fimes la proposition au brave concierge, qui l'agréa volontiers, et s'offrit même pour dresser un autel très décent dans une salle au premier

Digitized by Google

étage, qui n'étoit pas occupée (le réfectoir actuel de l'archevêché). Après la bénédiction nous y célébrions tous les jours, et par prudence dans les commencemens nous n'y admettions pour y assister que des personnes choisies; et ensuite nous laissâmes au concierge la liberté de permettre l'entrée à tous ceux qu'il voudroit. Dès lors cette chapelle avec ses alentours ne pouvant suffire pour la foule qui s'y rendoit, nous élévâmes un autre autel à l'angle des deux grands corridors, où nous célébrions les jours de dimanche et fêtes, et nous y comptâmes un jour à la messe de dix heures, plus de neuf cents personnes : ces jours-là il y avoit toujours une instruction, et nous continuâmes les exercices jusqu'au milieu d'aout, tems où M. le maire vient nous signifier la défense d'admettre plus de vingt personnes à la messe. Mgr De La Palme, alors G. V. du Diocèse nous avoit conferé tous les pouvoirs de *propre prêtre*, nous y confessions, bénissions des mariages, réhabilitions des unions faites civilement, des premières communions, etc.

Au cômencement de septembre des symptomes de troubles s'élévent dans l'assemblée à Paris : les passions forcément assoupies se réveillent, se déchaînent, le parti jacobin triomphe, arrive le 18 fructidor, jour qui replonge la France et la Savoye dans le deuil. Les bulletins l'annoncent à Chambéry, et le 14 septembre à neuf heures du matin, nous entendons le bruit des tambours, des fanfares qui resonnoient la *Marseillaise*, suivi de toutes les autorités civiles et militaires, prendre la route à la cathédrale, pour y publier solennellement les décrêts. Dans l'empressement inquiétant où nous étions d'en connoître la portée, nous montâmes, l'abbé Pasquier et moi, sur la voute de l'église pour en écouter la lecture ; j'approchai l'oreille du trou de la lampe, qui tomboit presque perpendiculairement sur la

Digitized by Google

cathedrette du secrétaire lecteur, et quand on fût à l'article qui regardoit la religion, j'entendis très distinctement celui-ci : *tous les décrets faits jusqu'ici en faveur des prêtres sont rapportés...* Je le communiquai à M. Pasquier, et quand tous les bulletins furent lus, nous descendimes aussitôt pour faire part à nos confrères de cette déplorable annonce..... La délibération fut unaniment prise de nous échapper le soir même. Une réflexion cependant sembloit répugner à notre sortie, c'était de compromettre le brave concierge, qui nous avoit dit dès le premier jour de notre détention, que le Département lui avoit offert une sentinelle pour nous garder, et qu'il l'avoit refusée, persuadé que nous n'abuserions pas de la liberté qu'il nous laissoit. Nous avions répondu à cette honnêteté, que jamais nous ne songerions à sortir, à moins qu'il y eût un danger réel pour nous; et à cette condition énoncée, il avoit repliqué que s'il survenoit un danger, il favoriseroit lui-même notre évasion... La promesse réciproque étoit conditionnelle, le danger urgent, nous nous occupâmes des moyens à prendre pour faciliter notre sortie. Dans la journée nous ne reçumes aucune visite, seulement sur le soir se présenta M. l'avocat Didier qui en plaignant notre état de peine et d'inquiétude, nous dit que tout ce qui pouvoit nous arriver, c'étoit d'être déportés; et intérieurement nous nous disions tous qu'il valloit mieux se déporter soi-même que de l'être par d'autres, peut-être à la Guianne. Nous montrâmes toute la soirée devant la famille du concierge, le père étant absent, une absolue indifférence sur notre position, et après avoir soupé à la Conciergerie, sur les dix heures, nous montâmes à nos chambres, bien résolus d'exécuter notre évasion. Arrêtés au vestibule, nous examinâmes si la clef de la porte du jardin étoit laissée en

Digitized by Google

dedans, comme à l'ordinaire, elle avait été retirée ; je viens faire la même observation à la grande porte d'entrée qui donne sur la place, et la clef avoit été enlevée ; au fond du corridor au premier étage, nous crûmes appercevoir un homme que nous jugeâmes être là en surveillance ; que faire? disions-nous, il n'est pas prudent de tenter une évasion, attendons la nuit suivante ; cette résolution prise, tous se mirent au lit : je me couche tout habillé, et agité par le oui, ou le non, je demeurai une demi-heure dans l'embrasure de ma fenêtre, pour écouter et découvrir si on nous veilloit ; n'appercevant aucun bruit, je descendis silencieusement au premier, et après avoir parcouru les deux corridors, je conclus que tout le monde étoit retiré, et qu'on avoit nulle défiance de nous. J'en averti aussitôt l'abbé Pasquier qui se détermina promptement à la sortie ; nous réveillâmes les autres confrères qui hésitèrent pendant une heure à la proposition, surtout le chanoine Cohendet ; et en attendant leur décision, nous allâmes chercher une échelle au rez-de-chaussée, nous la descendimes par la fenêtre de la chambre de Pasquier, qui étoit plus basse que les autres ; et quand tout fut préparé, nous vinmes leur annoncer que nous partions. (Par réconnaissance des bontés du concierge, je fis un billet au nom de tous avec mon crayon, au clair de la lune, par lequel nous nous engagions solidairement à lui payer tous les dommages qu'il pourroit éprouver de notre sortie. Quoique le susdit n'ait été condamné à aucune peine civile, neanmoins à cause d'une absence qu'il fit par prudence, nous lui envoyâmes chacun 48 francs pour dédomagement.)

Dès lors plus d'indécision : nous descendimes tous dans le jardin, nous portâmes l'échelle du côté des fossés, et comme étant le plus jeune, je montai le premier sur la

Digitized by Google

muraille, et pensai à dresser ladite échelle en dehors pour descendre ; sur ces entrefaites, un particulier qui avoit sa fenêtre au nord-est du jardin, l'ouvre et se mit à respirer l'air, avec une chandèle à côté de lui, il promène un moment dans sa chambre et enfin la ferme, comme avec précipitation ; ces autres Messieurs qui étaient accroupis au pied intérieur du mûr, sont saisis de crainte, et s'imaginant que cet homme m'avoit vû à cheval sur la muraille, et qu'il alloit nous dénoncer, me crièrent de descendre et de retourner à la hâte dans nos chambres. Comme la hauteur du mur n'étoit que de 8 ou 9 pieds, je me jetai en bas, sans éprouver rien de facheux : je me crampponai le long du dit mur, et Pasquier descendit appuyant ses pieds sur mes épaules, et tous les autres parvinrent ainsi à descendre sans accident ; après nous être embrassés, chacun prit avec son compagnon la route qui le conduisoit en lieu de sureté. Je traversai avec M. Rauguier curé de S^t^ Maurice d'Annecy le faubourg du Reclus, et continuâmes la grande route jusques vers la maison *Basse*, et ayant entendu le bruit de personnes à cheval, nous nous écartâmes, cotoyâmes le bas de S^t^ Ombre, du Viviers et de Tresserve, et nous arrivâmes à cinq heures du matin à S^t^ Innocent, où après nous être un peu restaurés, nous gravimes la montagne, dinâmes à S^t^ Germain, couchâmes à Cessens ; le lendemain je procurai un guide sûr à M. Ranguis, pour le diriger vers Annecy, et n'osant pas moi-même par prudence descendre à Rumilly chez mes parens, je fis prier la maîtresse de l'auberge de la Poste, que je connoissois bonne chrétienne, de me recevoir comme un étranger voyageur, ce qui réussit, à la satisfaction réciproque. J'y demeurai trois semaines, et y disois presque tous les jours la messe ; et ayant fait construire une cachette dans la

Digitized by Google

maison paternelle, je m'y retirai et y demeurai deux ans environ, malgré les visites fréquentes des gendarmes et des colonnes mobiles ; et par le secours de travestissemens, je voyois les malades, confessois toute la nuit, et éxerçois toutes les autres fonctions de missionnaire.

Autems du Concordat, Mgr Demerinville me continua comme vicaire en cette ville sous l'ancien curé, M Gabert, et ensuite sous M. Besson, jusqu'au mois d'octobre 1808, où Mgr Dessole m'écrivit que mon règne de vicaire étoit fini, qu'il me destinoit à commencer l'organisation d'un petit séminaire dans cette ville, à la place du ci-devant pensionnât qui étoit éteint. A la fin de l'année scholastique, ayant demandé à Sa Grandeur d'être déchargé de ce fardeau, je fus nommé recteur à Lornay ; en mai 1811, transféré à la cure de Ruffieux en Chautagne ; en novembre 1818, à la cure d'Aix-les-Bains ; et enfin au mois de septembre 1835, Mgr Martinet me fit l'honneur de m'appeler à Chambéry pour remplir un canonicât vaquant à sa métropole. Ainsi est.

T. Collomb, chan^e^.

Digitized by Google

§ V. — Le régime des suspects[1].

Règlement à l'usage des Détenus dans le Palais épiscopal de Chambéry, 7 Prairial an II (26 mai 1794).

ÉGALITÉ, LIBERTÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT

Extrait du procès-verbal de l'Administration du district de Chambéry du 7e prairial an II de la République française une et démocratique.

L'administration du district de Chambéry ayant entendu la lecture du projet proposé par la Municipalité de cette commune pour mettre à exécution le décret du 26e brumaire dernier qui porte que les suspects détenus doivent avoir la même nourriture frugale.

Considérant que la même détermination prise de les réunir tous dans un même local nécessite des changements dans ledit projet.

Considérant que ces individus ayant par leur immoralité et leur incivisme non seulement retardé notre régénération, mais encore tout mis en usage pour opérer une contre-révolution et nous ramener à l'esclavage par leurs coalitions, sinon de fait tout au moins de volonté avec les ennemis de la République, ce serait insulter aux principes de la justice et de l'humanité que de les traiter mieux que nos frères d'armes qui répandent journellement leur sang pour consolider la liberté.

[1] Archives municipales de Chambéry. — Archives de M. André Perrin (copie). — Le document que nous reproduisons a été publié, mais en partie seulement, par le Cardinal Billiet, dans ses *Mémoires*, pages 155, 156, 471 à 473.

Digitized by Google

Considérant enfin que la Convention nationale dans sa sagesse a fixé le maximum de leur dépense à cinquante sols par jour chacun, et qu'il est juste que l'excédent de leurs revenus soit employé à des objets d'utilité publique pour venger en partie l'humanité des maux qu'ils ont causés, est d'avis d'adopter les articles ci-après :

ART. 1er.

Toutes les personnes mises un état d'arrestation pour cause de suspicion seront renfermées dans le ci-devant évêché et bâtiments y annexés, de manière que les ci-devant prêtres ne puissent avoir aucune communication avec les ci-devant nobles et autres, et que les femmes ne puissent également communiquer ni avec les uns ni avec les autres.

ART. 2.

Il sera formé trois tables dans cette maison d'arrêt, l'une pour les ci-devant prêtres, l'autre pour les ci-devant nobles, et l'autre pour les femmes, dans trois différentes salles, et l'on placera dans chacune d'elles un fourneau pour le chauffage pendant les temps d'hiver.

ART. 3.

Il sera établi dans ladite maison deux infirmeries, l'une pour les hommes dans la salle existante près du jardin, il y sera placé dix lits dont neuf pour les détenus et le dixième pour l'infirmier.

L'autre destinée aux femmes sera placée dans les deux chambres contiguës qui sont à droite avant de monter l'escalier, l'on y placera sept lits pour les détenues et un pour l'infirmière.

Digitized by Google

ART. 4.

Il y aura dans cette maison un infirmier et une infirmière pour servir les malades ; ils seront sous la responsabilité du concierge et pourront être employés à d'autres travaux, lorsqu'il n'y aura personne dans les infirmeries.

ART. 5.

L'heure des repas demeure fixée à onze heures pour le diner et à six heures pour le souper.

ART. 6.

Le diner des détenus sera composé de la soupe, de deux portions en pommes de terre, légumes ou autres hortolages, et le souper en une portion pareille à celle du diner, une portion de salade, du fromage ou du fruit. Les jours de decadi et de quintidi l'on substituera à une des portions ci-dessus, savoir : pour le diner une portion de bouilly et pour le souper une portion de rôti ; les portions seront fournies d'une demi livre de viande par jour pour chaque individu.

ART. 7.

Il sera fourni par jour à chaque détenu une bouteille de vin soit demi pot franc, potable et vieux, jusqu'au 1^er^ germinal, et une demi bouteille pour les femmes, et tant aux uns qu'aux autres une livre demi de pain de l'Egalité.

ART. 8.

Ceux qui seront dans les infirmeries auront cependant tous les jours à chaque repas une portion en gras et du bouillon, ensuite d'un certificat d'un officier de santé.

ART. 9.

Les détenus des deux sexes qui s'occuperont à des travaux utiles à la chose publique, après en avoir obtenu l'agré-

Digitized by Google

ment de la Municipalité, percevront au moins du produit de leur travail qui devra être versé immédiatement entre les mains du concierge qui en tiendra notte, se procurer les différents autres comestibles et objets qu'ils jugeront à propos. Mais il est expressément défendu au concierge d'en permettre l'introduction de toute autre manière.

ART. 10.

Pendant chaque repas qui ne devront durer qu'une heure, il sera fait lecture dans chaque salle par un des détenus à tour de rôle, à haute et intelligible voix, des Bulletins de la Convention nationale, de l'acte constitutionnel et de quelques autres écrits civiques.

ART. 11.

Il sera fourni aux détenus des deux sexes le tabac nécessaire à ceux qui ont l'habitude d'en user.

ART. 12.

Il leur sera de plus fourni les linges et habillements qui seront jugés nécessaires par la Municipalité, sur la note que lui fera passer le concierge tous les trois mois, soit le 1er vendémiaire, nivôse, germinal et messidor, contenant le détail des articles réclamés par chacun d'eux, laquelle note sera de suite transmise avec l'avis de la Municipalité à l'administration du district qui prendra les mesures convenables pour faire lesdites fournitures.

ART. 13.

Il sera livré au concierge sous sa responsabilité moyennant inventaire préalable qu'en fera faire la Municipalité, et les meubles et linges nécessaires à l'usage de la table qu'il sera obligé de soigner et de retirer en lieu sûr à la fin de chaque repas.

Digitized by Google

ART. 14.

L'on changera le linge des détenus tous les décadi et les draps de lit tous les mois en hiver et tous les quinze jours en été.

ART. 15.

Les détenus des deux sexes seront obligés de faire eux-mêmes leurs lits, de balayer et de tenir propres leurs chambres, les appartements destinés à leur usage, de s'aider alternativement à placer la table, et s'il y en a de vieux et de valétudinaires, les autres seraient obligés de remplir pour eux et à tour de rôle ces différents objets ; ils ne pourront tenir aucuns animaux domestiques.

ART. 16.

La nourriture qui leur sera fournie sera mise aux enchères, au rabais.

ART. 17.

Le cuisinier et ses préposés ne pourront communiquer en aucune manière dans l'intérieur des appartements. Pour cela il sera construit une porte sur le derrière pour l'entrée de la cuisine. Celle sur le devant sera bouchée et l'on formera dans le mur un guichet pour y faire passer les plats et comestibles ; ils seront surveillés par le concierge qui ne laissera le guichet ouvert qu'au moment et pendant le repas.

ART. 18.

Le concierge pourra entrer dans la cuisine lorsqu'il le jugera à propos pour cause de sûreté seulement et non pour se mêler des affaires relatives à la cuisine ; il devra se choisir un homme probe et bon patriote pour recevoir et placer à leur destination les plats et comestibles.

Digitized by Google

ART. 19.

Le cuisinier et ses préposés ne devant pas entrer dans l'intérieur des appartemens occupés par les détenus, il s'en suit qu'il ne peut être chargé que de leur nourriture.

ART. 20.

Le concierge devra en conséquence se charger des fournitures en bois, lumières, chauffage, blanchissage des linges et ballets.

ART. 21.

Durant l'hiver, soit dès le 1er brumaire au 1er floréal, il devra fournir une corde de bois chaque trois jours, tant pour les fourneaux que pour les infirmiers, un reverbère dans chacune des salles, et une chandelle dans chaque infirmerie, et il lui sera payé pour ces fournitures, y compris celle des *ballets (sic)*, quatorze livres par jour.

ART. 22.

Le concierge devra en outre fournir à chaque détenu, pendant l'hiver seulement, une chandèle de quatre à la livre, tous les quintidi; et tant en hiver qu'en été, le blanchissage de leur linge personnel, de celui de la table, ainsi que des draps, et pour cette fourniture il recevra, à l'expiration de chaque trois mois, une indemnité fixée, commune faitte, à raison de cinq livres pour chaque détenu.

ART. 23.

L'usage de la poudre est prohibé à tous les détenus; en conséquence, l'on ne pourra introduire tous les decadi et les quintidi un barbier que pour leur faire la barbe, et il recevra pour ce quinze sols par mois pour chaque homme détenu.

ART. 24.

Pour extirper le fanatisme dans la maison commune, l'on n'y laissera entrer ni subsister d'autres livres que ceux

Digitized by Google

analogues au Gouvernement de la République, la Municipalité demeure en conséquence chargée d'y faire une visite pour enlever tous les autres et tous signes du fanatisme.

ART. 25.

Les détenus des deux sexes qui contreviendraient à quelques-uns des articles de ce règlement, qui se qualifieraient des titres ridicules proscrits par la Révolution, seront renfermés dans une salle de discipline établie à ces fins pendant trois jours au pain et à l'eau, et en cas de récidive pendant une décade, après en avoir participé à l'officier municipal indiqué dans l'article ci-après ; cette salle ne sera jamais chauffée ni éclairée que par la lumière du jour.

ART. 26.

La Municipalité est chargée de faire dans le plus bref délai toutes les réparations nécessaires pour l'exécution du présent, sous l'inspection de l'architecte Lampoz, et de surveiller à ce qu'il soit ponctuellement exécuté dans tout son contenu ; elle devra, à ces fins, au commencement de chaque mois, nommer un de ses membres qui fera la visite de la Maison commune au moins deux fois par décade et qui s'y rendra chaque fois qu'il en sera requis par le concierge.

ART. 27.

Il sera fait plusieurs copies du présent règlement pour être affiché dans toutes les salles et autres endroits les plus fréquentés de la Maison commune et remis à ceux qui sont chargés d'en surveiller l'exécution, par la Municipalité, à qui il sera de suite transmis.

Signé à l'original : DELABEYE, président, MOREL, agent national, les membres présents à la séance et GABET, secrétaire.

Digitized by Google

§ VI. — L'exode de la comtesse de Maistre sous la Terreur [1].

Sommaire apprise faite par le Juge de paix du canton de Saint-Alban sur les motifs qui ont occasionné la fuite de Françoise Maistre née Morand [2].

Teneur de pétition au Juge de paix du canton de Saint-Alban

La citoyenne Anne-Marie Favier, veuve de Jean-Pierre Morand, domiciliée à Chambéry, département du Mont-Blanc,

Expose que pour prouver des faits allégués dans une pétition présentée au bureau du ministre de la police générale par Franceline Morand sa fille, elle a intérêt d'établir que si la dite Franceline Morand a abandonné sur la fin du mois d'août mil sept cent nonante (v. s. [3]) son domicile, elle a été victime de la terreur causée par les

[1] En août 1793, Joseph de Maistre se trouvait à Lausanne et Mme de Maistre était demeurée à Chambéry (Fr. Descostes, *Joseph de Maistre pendant la Révolution*, chap. xx, *Cabinet noir et rayons de soleil*, pages 519 et suiv.). Effrayée par les mesures de rigueur prises contre les *ci-devant*, Mme de Maistre se décide à s'enfuir, emmenant avec elle sa fille Anne. Son départ eut lieu en fin août 1793.

Plus tard, sa mère, Mme de Morand, remplit les formalités nécessaires pour obtenir en sa faveur l'autorisation de rentrer en Savoie. La pièce que nous reproduisons et qui nous a été gracieusement communiquée par M. le baron de Morand, établit d'une façon précise les circonstances de ce voyage dramatique. C'est exactement le 10 septembre 1793, à dix heures du soir, qu'après mille péripéties la vaillante femme arriva à Lausanne. (Voir ouvrage cité, pages 530 à 540.)

[2] Archives de M. le baron de Morand. *Document inédit.*

[3] Vieux style.

Digitized by Google

mesures rigoureuses et cruelles qui alors avaient été employées contre ceux que l'on considérait comme suspects, notamment contre les nobles avant même le décret du dix-sept septembre de la même année, les arrêtés des seize août mil sept cent nonante-trois et jours suivants en font la preuve.

Par ces motifs elle vous requiert, citoyen, de recevoir les déclarations de ceux qui ont été instruits de sa fuite et des causes qui l'ont occasionnée.

Chambéry, le vingt-neuf fructidor an IV de la République française.

Signée FAVIER, veuve MORAND.

TENEUR DE DÉCRET

Vüe la pétition ci-devant à nous présentée aujourd'hui par le citoyen COLLOMB, mandataire de la recourante, sera par nous procédé à la sommaire apprise le onze de ce mois par le moyen des témoins savants des faits dont il s'agit, qui nous seront à ces fins produits.

Fait à Leissse, commune de Saint-Alban, le cinquième vendémiaire an V de la République française.

Signé par le citoyen PACHE, juge de paix, et par le citoyen FAGUET, secrétaire-greffier.

TENEUR DE SOMMAIRE APPRISE

L'an V de la République française et le onze vendémiaire, au lieu de Leisse, commune de Saint-Alban, près Chambéry, à neuf heures du matin, par-devant nous soussigné, juge de paix du canton de Saint-Alban, et écrivant le citoyen Abraham-Pierre Marie FAGUET, notre secrétaire-greffier, a comparu le citoyen Claude COLLOMB, domicilié

Digitized by Google

de la commune du dit Chambéry, en qualité de procureur de la citoyenne Anne-Marie FAVIER, veuve de Jean-Pierre MORAND, aussi habitant du dit Chambéry, département du Mont-Blanc, par acte du quatre septembre mil sept cent quatre-vingt-six, Chabert, notaire, à nous exhibé avec une pétition du vingt-neuf fructidor proche passé, suivie de notre décret du cinq de ce mois, par laquelle elle nous invite de procéder à sommaire apprise sur les motifs qui ont obligé Franceline Morand, sa fille, à abandonner, sur la fin du mois d'août mil sept cent nonante-trois (v. s.), son domicile qui était au dit Chambéry en passant par la présente commune, aux fins de se soustraire à l'arrestation et emprisonnement que l'on faisait des ex-nobles, du nombre desqnels elle était, circonstances et dépendances, avons à ces fins produit pour témoins savants des dits faits, les citoyens François BONTRON, Antoine DAVIGNON, Joseph DUPUY, domiciliés de la présente commune, Claude TERME, son fils, Jacqueline MIGNOT, veuve BLARD, de la commune de Saint-Jean d'Arvey, Humbert, Pierre et Jean GIRARD dit MADOUX, résidants à Chignin, desquels il nous a requis de recevoir le serment, et ensuite la déposition soit déclaration, à quoy adhérant, nous aurions fait aux dits témoins les remontrances en tel cas requises sur l'importance du serment et des peines qu'encourent ces parjures, et ils auraient en conséquence promis et juré de nous dire la vérité, la pure vérité et rien que la vérité sur les dits faits et motifs et en conséquence ils ont déposé chacun séparément et en secret les uns des autres comme suit :

1er témoin. — « Je François BONTRON dépose, en vertu de mon serment, qu'il me souvient parfaitement que, me

Digitized by Google

retirant sur les huit heures du soir de la commune de Chambéry pour me rendre en la présente, lieu de mon domicile, sur la fin du mois d'août mil sept cent nonante-trois, et comme je marchais fort vite, vu qu'il était tard je joignis entre la paroisse de Bassens et celle de Saint-Alban une citoyenne, accompagnée d'un grand paysan et d'un jeune homme en pantalon et carmagnole, je m'aperçois que ma marche précipitée avait effrayé cette citoyenne qui se mit à crier : *Oh! mon Dieu!* à mon approche, pour sûr je reconnus en elle la citoyenne Franceline Morand, femme Maistre ; je lui fis des excuses de la frayeur que je lui avais causée, elle me répondit que tout la faisait trembler, qu'il n'y avait d'autre parti pour elle que de fuir ou périr, que sans égard pour la faiblesse de son sexe elle était menacée d'être emprisonnée comme toutes les femmes nobles, et qu'elle craignait de voir renouveler à cet égard l'affreuse journée du trente-un mai, ce qu'elle me dit en sanglotant.

« Cette rencontre me fit beaucoup de peine, surtout lorsque je vis que le paysan qui l'accompagnait portait sa fille entre ses bras : je tâchais de la consoler et l'invitais à prendre haleine et de se reposer dans quelque chaumière du voisinage, elle se refusa à mon invitation en me disant qu'il n'y avait point de sûreté pour elle tant qu'elle serait si près de Chambéry, où le département avait pris un arrêté fulminant contre tous les nobles et gens suspects et que son intention était de se retirer sur les montagnes de la Savoie où elle serait trop heureuse d'avoir du pain d'avoine à manger pourvu que sa vie y fut en sûreté. Là-dessus elle suivit son chemin du côté de Saint-Jean d'Arvey et moi je continuai ma route, et autre ne scais, sinon que j'ai ouï dire que dès cette époque la dite femme Maistre avait passé en Suisse. »

Digitized by Google

Lecture faite audit témoin de sa déposition et icellui interpellé si il n'y veut rien ajouter, à répondu :

« J'y persiste, je n'y veux rien changer, ajouter ni diminuer et je signerai. »

Signé par ledit citoyen Bontron, par le citoyen Pache, juge de paix, et par le citoyen Faguet, secrétaire-greffier.

2e témoin. — « Je Jean, fils de feu François Girard dit Madoux, âgé de quarante-sept ans, natif et habitant de Chignin, dépose de m'être trouvé avec Pierre Girard dit Madoux chez la veuve Morand, née Favier, à Chambéry, sur la fin d'août mil sept cent nonante-trois, lorsqu'il y vint deux gendarmes qui la demandèrent avec deux de ses filles et sa belle-fille née Costaz pour les conduire aux prisons. La domestique répondit qu'elles étaient toutes dehors, ils en firent les perquisitions et ne les y ayant pas trouvées le dit domestique leur ayant encore dit que la belle-fille était allée chez son père en rue Croix-d'Or, ils s'acheminèrent de ce côté, et l'ayant rencontrée en chemin, ils l'arrêtèrent et conduisirent tout de suite en la maison de Sainte-Claire en ville. Le bruit public était pour lors qu'on arrêtait tous les ex-nobles pour les mettre en prison et les conduire dehors. J'ai ouï dire que la citoyenne Maistre, l'une de ses des filles, s'en était épouvantée, et qu'elle s'était enfuie avec une petite fille âgée d'environ six ans, pour se cacher sans ne rien savoir de plus. »

Lecture faite au dit témoin de sa déposition, a répondu :

« J'y persiste, je ne veux rien changer, ajouter ni diminuer et je signerai. »

Signé : Jean Girard-Madoux, par le citoyen Pache, juge de paix, et par le citoyen Faguet, secrétaire-greffier.

Digitized by Google

3e témoin. — « Je Joseph, fils de Jean DUPUY, natif et habitant de Saint-Alban, âgé de vingt-huit ans, dépose que sur la fin du mois d'août mil sept cent nonante-trois, je rencontrai dans le chemin public, qui depuis cette commune tend à celle de Saint-Jean d'Arvey, la citoyenne Franceline Maistre, née Morand, qui marchait d'un pas extraordinaire, étant accompagnée d'un homme que je ne connus pas et qui portait la fille d'icelle entre ses bras ; elle pleurait en disant qu'elle était perdue, que l'on voulait l'arrêter pour la mettre en prison et la faire périr,ce qui était cause qu'elle s'enfuyait ; depuis j'ai ouï dire qu'elle s'était arrêtée à Saint-Jean d'Arvey et qu'en passant ensuite par les Beauges, elle s'était retirée en Suisse où elle a continuellement restée dès lors. »

Lecture faite au témoin de sa déposition, a répondu :

« Je n'y veux rien changer, ajouter, ni diminuer et je signerai. »

Signé Joseph Dupuy, par le citoyen Pache, juge de paix, et par le citoyen Faguet, secrétaire-greffier.

4e témoin. — « Je Pierre, à feu Pierre GIRARD dit MADOUX, âgé de quarante-cinq ans, natif et habitant de Chignin, dépose de m'être trouvé avec Girard dit Madoux Jean, mon cousin, chez la citoyenne veuve Morand, née Favier, à Chambéry, sur la fin d'août mil sept cent nonante-trois, lorsqu'il y entra deux gendarmes qui la demandèrent, de même que ses deux filles qu'elle avait avec elle, et sa belle-fille née Costaz. L'un des domestiques de la citoyenne Morand, que je ne connais pas, répondit qu'elle et ses dites filles n'y étaient pas, et que la dite belle-fille était allée chez le citoyen Costaz son père. Les dits gendarmes firent le tour de l'appartement, et n'ayant effectivement

Digitized by Google

trouvé personne de la dite maison, ils en partirent et s'acheminèrent du côté de celle du citoyen Costaz et trouvèrent en leur chemin la dite belle-fille qu'ils arrêtèrent et conduisirent aux prisons de Sainte-Claire en ville, et comme elle était nourrice l'une des filles domestiques de la dame Morand lui porta ensuite le fils qu'elle nourrissait[1]. Le bruit public était pour lors à Chambéry que l'on emprisonnait tous les nobles pour les déporter. »

Lecture faite au dit témoin de sa déposition, a répondu :

« J'y persiste, je ne veux rien changer, ajouter ni diminuer et je ne signerai pour ne savoir écrire. »

Signé par le citoyen Pache, juge de paix, et par le citoyen Faguet, secrétaire-greffier.

5e *témoin*. — « Je Antoine, à feu Alphonse DAVIGNON, natif de Cognin, habitant Saint-Alban, âgé de quarante-cinq ans dépose :

« J'étais à Saint-Jean d'Arvey depuis quelques jours chez la citoyenne Blard. Sur la fin du mois d'août mil sept cent nonante-trois, à l'époque de l'arrestation et déportation des nobles, je vis arriver chez elle, le matin, la femme du ci-devant sénateur Maistre, née Morand, avec sa fille âgée de six ans environ, ex-noble ; elle était bien triste, et répandait des larmes abondantes. Nous lui demandâmes le sujet de son chagrin ; elle nous répondit qu'elle était bien malheureuse, aussi bien que tous ceux de sa caste, que les gendarmes étaient allés chez sa mère, où elle demeurait, pour les mettre tous en prison, mais qu'ayant été prévenue, un moment auparavant, que l'on arrêtait tous les nobles, femmes, enfants, vieillards, elle s'était jetée dans divers gites pour se cacher et qu'elle s'était déterminée à prendre

[1] Le baron Gustave de Morand.

Digitized by Google

cette route. Pour mieux réussir, elle nous dit qu'elle avait passé la nuit chez les Terme, maison voisine, qui avaient bien voulu lui donner l'hospitalité. Nous cherchâmes à lui donner quelques consolations, mais ce fut en vain, car elle ne prévoyait dans toutes ces mesures que la destruction de ceux qui seraient arrêtés ; elle nous répéta encore que l'on voulait continuer le trente-un mars sur les nobles, parce qu'ils avaient blâmé cette journée, que le bruit était public en ville que ceux qui seraient déportés seraient assassinés par les chemins, que le projet avait déjà été conçu d'assassiner ceux qui étaient détenus, mais que les honnêtes citoyens s'en étant aperçus, ils voulurent bien se charger de leur garde pendant deux nuits, ce qui les a sauvés. Telles étaient les mêmes idées dont son imagination était affectée et qui l'avaient saisie de frayeur. Je lui demandai si elle voulait émigrer ; elle me répondit que non, mais qu'elle voulait aller plus loin gagner les montagnes pour pouvoir se cacher et se soustraire à la mort ; que, d'ailleurs, elle n'avait point d'équipage. Elle séjourna un jour et demi chez la citoyenne Blard, et ne se croyant pas en sûreté dans le village, elle se détermina à passer dans les montagnes des Beauges, et pour n'être pas reconnue en route, elle s'habilla en paysanne et partit avec sa petite et deux hommes qui l'accompagnèrent jusque dans une maison en Beauges où j'ai ouï dire qu'elle avait séjourné deux ou trois jours, en attendant quelques nouvelles un peu satisfaisantes sur leur sort ; mais comme elles n'arrivaient pas, elle prit le parti d'aller plus loin, et j'ai ensuite ouï dire qu'elle avait émigré toujours en cheminant insensiblement par les montagnes et qu'elle s'était retirée en Suisse, et je signerai sans y vouloir rien changer, ajouter ni diminuer, lecture ayant été faite de ma présente déposition. »

Digitized by Google

Signé par Antoine DAVIGNON par le citoyen Pache, juge de paix, et par le citoyen Faguet, greffier.

6e témoin. — « Je Humbert, à feu Pierre MADOUX, habitant de la commune de Chignin, âgé de quarante-cinq ans, sans être rien à la citoyenne Franceline Maistre née Morand, ni avoir aucune affaire d'intérêts avec elle, vous déclare et assure, en vertu de mon serment, que l'ayant rencontrée à la sortie de la porte du Reclus, de la commune de Chambéry, sur la fin d'août mil sept cent nonante-trois, sur environ les sept heures du soir, elle conduisait par la main sa fille âgée d'environ cinq ou six ans qui ne pouvait pas marcher. Elle me pria de la prendre dans mes bras et de la suivre, ce que je fis et nous vînmes ensemble de cette manière en la présente commune de Saint-Alban, et de là nous montâmes à celle de Saint-Jean d'Arvey jusqu'à la maison des Terme qui est une des premières en arrivant. Elle me parut fort épouvantée, et pleurait chemin faisant, ce qui me donna lieu de lui demander ce qui en était l'occasion ; elle me répondit qu'elle s'enfuyait parce qu'on voulait l'emprisonner, ainsi qu'on le pratiquait à l'égard de tous ceux qui étaient nobles, et que l'on les menaçait de les déporter, et faire périr, en ajoutant que sa mère et sa sœur s'étaient déjà cachées à ce sujet, dès qu'elles s'étaient aperçues que l'on avait arrêté à cette même occasion la citoyenne Morand, née Costaz, sa belle-sœur, en vertu d'un arrêté du Conseil général de ce département. Je la laissai dans cet endroit et en la quittant elle me chargea d'aller voir ce qui s'était passé chez sa mère et de m'informer où elle pourrait être pour lui dire que sa deuxième fille était à Saint-Jean d'Arvey. Je retournai ensuite le lendemain matin à Chambéry chez ladite citoyenne Morand, la mère, où

Digitized by Google

je trouvai les portes de la maison fermées et m'étant informé des voisins de ce qu'elle était devenue, un homme me répondit n'en rien savoir et de là je me rendis chez moi à Chignin sans avoir rien fait ni *scu* de plus, sauf que j'ai appris dès lors par le bruit public que ladite Maistre n'était restée que deux jours au lieu de Saint-Jean d'Arvey d'où elle s'était retirée ensuite pour y être en sûreté, et où elle n'a pas cessé d'habiter jusqu'à présent. »

Lecture faite au dit témoin de sa déposition, a répondu :

« J'y persiste, je ne veux rien changer, ajouter ni diminuer et je ne signerai pour être illettré. »

Signé par le citoyen Pache, juge de paix, et par le citoyen Faguet.

7e *témoin*. — « Je Claude, fils de Jean TERME, natif et habitant de la commune de Saint-Jean d'Arvey, âgé de soixante-quatorze ans, dépose que, sur la fin du mois d'août mil sept nonante-trois il arriva chez moi, la citoyenne Maistre née Morand, accompagnée d'Humbert Girard dit Madoux, de Chignin, qui parut épouvantée et me dit de même qu'à ceux de ma maison qu'elle s'était *enfuye* de Chambéry, son habitation, parce qu'on voulait l'arrêter et la mettre en prison pour l'exporter, ainsi qu'on le pratiquait à l'égard de tous les ci-devant nobles ; elle pleurait. S'étant assise sur un banc à côté d'une table, où elle avait placé sa fille âgée d'environ six ans, nous lui offrîmes notre lit ; elle ne voulut pas l'accepter, elle préféra passer la nuit dans l'état que je viens de vous détailler. Le lendemain, elle fut chez la citoyenne veuve Blard, notre voisine, où elle est restée un jour, et le lendemain elle est partie, après s'être travestie en paysanne pour n'être pas connue ; j'ai ouï dire dès lors qu'elle était allée dans les Beauges et

Digitized by Google

qu'elle était sortie du présent département pour se rendre en Suisse, où je crois qu'elle est encore suivant le bruit public dans l'endroit. »

Lecture faite au témoin de sa déposition, a répondu :

« J'y persiste, je n'y veux rien changer, ajouter ni diminuer et je ne signerai pour ne savoir écrire. »

Signé par le citoyen Pache, juge de paix, et par le citoyen Faguet, secrétaire-greffier.

8e témoin. — « Jean, fils de Claude TERME, natif et habitant de la présente commune, âgé d'environ quarante-deux ans, vous assure en mon âme, et conscience en vertu de mon serment, que, sur la fin d'août mil sept cent nonante-trois, j'étais avec mon grand-père et toute notre famille dans la présente maison, lorsqu'il arriva sur les neuf heures du soir la femme du ci-devant sénateur Maistre, née Morand, de Chambéry, que je connaissais pour avoir été chez elle, et qui était accompagnée d'un nommé Girard dit Madoux, de Chignin, qui avait entre ses bras une fille de l'âge d'environ six ans. Elle nous pria de lui donner asile, de même qu'à ceux qui étaient avec elle, pendant la nuit, parce qu'elle ne savait pas où se rendre ; à quoi nous consentîmes avec satisfaction, et étant entrée elle ne cessait pas de pleurer, ce qui nous donna lieu à lui demander quel en était le sujet. Elle nous répondit que l'on emprisonnait tous les ci-devant nobles pour les faire ensuite périr, ainsi qu'on l'avait déjà pratiqué auparavant ailleurs, et qu'elle s'enfuyait sans savoir où se rendre pour n'être pas arrêtée. Nous lui dîmes tout ce que nous pûmes pour la tranquilliser, nous lui offrîmes même nos lits comme n'en ayant point d'autres. Elle ne voulut pas les accepter, elle passa le reste de la journée assise sur un banc à côté d'une table où elle tenait

Digitized by Google

les mains sur la dite fille qu'elle nous a dit être sienne et s'appeler Adèle[1]. Le dit Madoux se retira de bon matin, après quoi la dite Maistre s'informa quels étaient nos voisins. Nous lui répondîmes que l'un des principaux était la citoyenne veuve Blard, de Chambéry, qu'elle ne manquait pas de connaître. Elle nous répondit qu'effectivement elle la connaissait et qu'elle aurait plaisir de la voir, de quoi ayant tout de suite informé la dite veuve Blard, elle se rendit incessamment chez nous où, après quelques discours avec la dite Maistre, elle l'invita de rendre chez elle, avec sa dite fille, et elles furent incontinent à la maison de la dite veuve Blard, où les dites mère et fille Maistre restèrent jusqu'au lendemain matin, qu'elles en sortirent accompagnées d'une femme qui conduisait sa dite fille par la main en prenant le chemin des Beauges, après avoir la mère pris des habillements de paysanne, ainsi que nous l'observâmes en les voyant partir. Nous fûmes tous émus de compassion sur leur sort parce que la mère ne cessait de pleurer et de dire que si elle avait le malheur d'être arrêtée, elle serait perdue. »

Lecture faite au dit témoin de sa déposition, a répondu :

« J'y persiste, je n'y veux rien changer, ajouter ni diminuer, et ne signerai pour être illettré. »

Signé par le citoyen Pache, juge de paix, et par le citoyen Faguet, secrétaire greffier.

9e témoin. — Je Jacqueline, fille de feu Sigismond Mignot, veuve du citoyen Joseph François Blard, native de la commune de Chambéry, domiciliée de celle Saint-Jean d'Arvey, sans être rien à Franceline Morand femme Mais-

[1] Mme Terret.

Digitized by Google

tre, vous déclare et assure en vertu de mon serment que, sur la fin du mois d'août mil sept cent nonante-trois, cette dernière étant chez les père et fils Terme, mes voisins, me fit inviter à l'aller voir. Je m'y transportai tout de suite et je l'y vis toute éplorée. Elle me dit que c'était la frayeur et crainte d'être assassinée, comme on l'avait pratiqué dans une journée du trente-et un mai, qu'elle s'était *enfuye* de Chambéry, son habitation, avec une petite qu'elle avait entre ses bras de l'âge d'environ six ans appelée autant que je m'en rappelle Adèle, qu'elle avait passé la nuit chez les dits Terme sans avoir pu s'aller reposer parce qu'ils n'avaient que leurs propres lits, et que le sujet de son évasion était qu'on arrêtait tous les ex-nobles pour les traduire en prison et leur faire subir ensuite le susdit sort, que l'on l'était allé chercher dans la maison de la citoyenne Anne-Marie Favier, née Morand, sa mère, au dit Chambéry, pour la mettre en arrestation et la traduire aux dites prisons, mais que s'étant cachée, elle était partie du dit Chambéry à la tombée de la nuit et s'était rendue en la présente commune, accompagnée d'un homme qu'elle avait trouvé à la sortie du dit Chambéry, qui avait porté sa dite fille, parce qu'elle n'aurait pas pu marcher et s'était ainsi retirée dans la maison des dits Terme qui est une des premières en arrivant dans cette commune du côté du dit Chambéry. Je la priai de venir chez moi où elle se rendit tout de suite. Elle y passa le reste de ce jour, de même que la nuit suivante et pendant toute cette intervale, elle ne cessait de pleurer, en disant qu'elle ne savait où se réfugier pour être en sûreté. Je fis tout mon possible pour la consoler. Elle chercha et se procura des habillements de paysanne pour n'être pas connue et le lendemain matin elle partit et s'achemina du côté des Beauges avec une paysanne qui conduisait sa dite fille

Digitized by Google

par la main et en me quittant elle ne pouvait pas retenir ses larmes, qui est tout ce que je sais. »

Lecture faite à la dite témoin de sa déposition, a répondu : « J'y persiste, je n'y veux rien changer, ajouter ni diminuer et je signerai. »

Signé Jacqueline Blard, née Mignot, par le citoyen Pache, juge de paix, et par le citoyen Faguet, secrétaire-greffier.

Enregistré à Chambéry, le neuf brumaire an V. Reçu un franc. Signé par le citoyen Armenjon, receveur.

Teneur de certificat de l'administration municipale du canton de Saint-Alban.

L'administration municipale du canton de Saint-Alban certifie que les citoyens Pache et Faguet qui ont signé la présente sommaire apprise, sont le premier juge de paix, le second secrétaire-greffier du canton de Saint-Alban, et que foy est ajoutée aux actes qu'ils signent en cette qualité en jugement et dehors Saint-Alban ; ce neuf vendémiaire an V de la République française une et indivisible.

Signé par le citoyen Blanchet, commissaire du Directoire exécutif, Pierre Porrat, Hyacinthe Chaffardon. Scellé et signé par le citoyen Nicoud, secrétaire-adjoint.

Pour extrait conforme aux originaux qui sont restés entre les mains de l'actuel secrétaire-greffier soussigné.

Brachet, juge de paix. G. Humbert, p. g.

Digitized by Google

§ VII. — Le Clergé et le serment civique.

Au moment de la réunion de la Savoie à la France, les principaux griefs du clergé de Savoie contre la Révolution étaient la prestation de serment et la constitution civile du clergé. Le 26 mai 1792, l'Assemblée législative avait prononcé la peine de mort contre tout émigré qui ne serait pas rentré en France avant la fin de l'année et condamné à la déportation tous les prêtres qui auraient refusé de prêter le serment prescrit. Ces mesures de rigueur avaient déterminé l'émigration de la plupart des évêques et d'un très grand nombre de prêtres.

L'Assemblée des Allobroges, ayant à délibérer sur les conditions dans lesquelles la Savoie serait réunie à la France, avait fait la sage réserve du libre exercice du culte et celle-ci avait été admise par les Commissaires de la Convention; mais, violant leur promesse, ceux-ci, par un arrêté du 22 février 1793, supprimèrent les évêchés de Savoie et enjoignirent à tous les prêtres de prêter serment à la constitution civile du clergé, votée par la Convention le 17 février 1790. Un arrêté du Conseil général du département du Mont-Blanc, du 26 mars 1793, prescrit l'accomplissement de cette formalité pour le dimanche suivant. Ce serment était ainsi conçu : « Je jure de veiller avec soin sur la fidélité de ma paroisse, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. » Les prêtres de Savoie demandèrent l'autorisation d'ajouter à la formule ces mots : « En tout ce qui est de l'ordre politique. » Cette addition qui, comme le dit justement M. Borrel [1], réservait les droits de la confession, leur fut refusé.

[1] *Histoire de la Révolution en Tarentaise*, page 186.

Digitized by Google

Le plus grand nombre des prêtres de Savoie refusa donc de prêter le serment. Un tiers à peine répondit à l'injonction du Conseil général. C'est ce qu'on a appelé le *premier serment* ou le serment *suivant la proclamation*.

En exécution de l'arrêté du 26 mars 1793, les communes avaient à dresser d'urgence la liste des prêtres qui n'avaient pas prêté serment avant le 23 du même mois ; mais, les municipalités y mettant peu d'empressement, le Conseil général du département rendit, le 23 avril 1793, un décret portant « que les ecclésiastiques séculiers et réguliers, frères convers et lais, qui n'avaient pas prêté le serment de maintenir l'égalité et la liberté, conformément à la loi du 15 août 1792, seraient embarqués et transportés à la Guyane. »

L'article 3 de ce décret disait « que le serment qui avait été prêté postérieurement au 23 mars 1793 était déclaré non avenu ». Le serment nouveau exigé des ecclésiastiques était semblable à celui imposé aux fonctionnaires de tous ordres. Il fallait « jurer de maintenir la République une indivisible ou de mourir en la défendant » C'est ce qu'on a appelé le *second serment* ou le *serment suivant l'arrêté du département*.

Enfin, l'année suivante, par un arrêté du 3 février 1794, Albitte, devenu le seul représentant de la Convention dans le département du Mont-Blanc, obligea les membres du clergé à prêter un véritable serment d'apostasie « sous peine d'être déclarés infâmes, parjures, ennemis du peuple et traités comme tels ». C'est le serment qu'on a appelé le *serment d'Albitte*.

Parmi les membres du clergé, ainsi que nous l'avons dit, la majorité s'était déjà refusée à prêter le *premier* et le *second serment*. Quelques égarés, dont quelques-uns ren-

Digitized by Google

trèrent plus tard au bercail, prêtèrent celui d'Albitte. Des mesures de proscription furent prises contre les réfractaires. Les documents que nous allons reproduire établissent par catégories les membres du clergé, suivant l'attitude qu'ils ont prise au sujet de la question du serment.

1. — **Liste des ci-devant prêtres et religieux** détenus à la maison commune de la municipalité de Chambéry, fait le 19 pluviôse an II de la République une et indivisible, par arrêté du 16 pluviôse an II, savoir :

MANIGLIER Joseph, 51 ans, né à Manigod, district d'Annecy, curé de Bassy, district de Carouge.

NOZIER Claude, 51 ans, né à Chambéry, district de Chambéry, chanoine d'Aix, district de Chambéry.

TRUCHÉ Joseph, 54 ans, né à Seittenex, district d'Annecy, religieux de Tamier, district de Chambéry.

ELLAUSSIER Dominique, 47 ans, né à Bayonville, ci-devant Lorraine, religieux de la Grande-Chartreuse.

GRANGER Jean, 42 ans, né à Saint-Pierre d'Albigny, district de Chambéry, religieux de Tamier, district de Chambéry.

DONAT François, 72 ans, né à Dumont-Saxonnaz, district de Cluse, curé de St-François de Salles en Bauge.

GROGNARD Hyacinthe, 60 ans, né à Faucon, Basses-Alpes, religieux de la chartreuse de Saint-Hugon.

BONIFACE Adrien, 46 ans, né à Bessan, district de St-Jean, curé de Presle, district de Chambéry.

LASSALE Marie-Pierre-Antoine, 72 ans, né à Chambéry, district de Chambéry, curé, aumônier, tout ce qu'on voulait *(sic)*.

CHAPELET François, 63 ans, né à La Rochette, district de Chambéry, curé de Coise, district de Chambéry.

Digitized by Google

Cuénot Gaspard-Philibert, 76 ans, né à Chambéry, district de Chambéry, curé de Montmélian, district de Chambéry.

Portier Antoine, 55 ans, né à Alondaz, district de Chambéry, curé de Vérens, district de Chambéry.

Fournier Claude, 52 ans, né à Pallud, district de Chambéry, vicaire de Vérens, district de Chambéry.

Labbe Joseph, 38 ans, né à la Batie-Montgascon, district de la Tour-du-Pin, curé de Champagnac, district de Chambéry.

Bruniez Sébastien, 46 ans, né à Aiguebelle, district de St-Jean, chanoine de St-Jean, district de St-Jean.

Filliol Michel, 70 ans, né à St-Jean, district de St-Jean, bénédictin à Grenoble.

Chanterelle Louis, 77 ans, né à Chambéry, district de Chambéry, dominicain d'Annecy.

Messier Michel, 56 ans, né à Alondaz, district de Chambéry, curé de l'Hôpital, district de Chambéry.

Desgaillon Charles-Etienne, 31 ans, né à Aix, district de Chambéry, religieux d'Evian, district de Chambéry.

Plagnol Pierre-Marie, 36 ans, né à Saint-Jeoire, district de Cluses, recteur de St-Martin d'Annecy, encore plus fou que les autres *(sic)*.

Cochet Pierre-Célestin, 71 ans, né à Ari en Bauges, district de Chambéry, curé d'Albens, district de Chambéry.

Bruisset Jean-Jacques, 78 ans, né dans une commune affranchie de Rhône-et-Loire, chanoine d'Aix, district de Chambéry.

Mestrallet Jean-Antoine-Benoit, 64 ans, de la cité d'Oust, pays esclave, provincial des capucins, à Chambéry.

Favier Louis, 76 ans, né à Hermillion, district de Saint-Jean, vicaire des capucins de Montmélian

Digitized by Google

FAURE Etiene-François, 69 ans, né à Annecy, district d'Annecy, capucin de Chambéry.

VICHET Raimond, 73 ans, né à St-Tibaud de Cou, district de Chambéry, capucin de Chambéry.

MANBURIER Charles, 66 ans, né à Bon, district de Thonnon, capucin de Chambéry.

JOSSERAND Joseph, 62 ans, né à Manigod, district d'Annecy, capucin de Chambéry.

BELLE-MAIN François, 80 ans, né à Chambéry, district de Chambéry, capucin de Chambéry, frère.

CHENNEVALL Claude, 68 ans, né à Léca, district de Belley, capucin de Chambéry, frère.

DUC Joseph, 64 ans, né à Villard de Beaufort, district de Moûtiers, capucin de Moûtiers, frère.

ROCHE-GUILLON Jean, 51 ans, né à Chapareillan, district de Grenoble, cordellier à Evian, frère.

GAVIGNON Antoine, 60 ans, né à Ambérieux en Dombe, chartreux à Pommier, malade à l'Hôtel-Dieu.

JUFES Joseph, 87 ans, Chaumont, près de Suze en Piémont, ex-Jésuite, pensionnaire à la Charité.

CARTIER Pierre-Joseph, 70 ans, né à Maglan, district de Cluses, curé de Nouglaz, malade à l'Hôtel-Dieu.

REIDET Joseph, 67 ans, né à Choisy, curé de St-Offenge, résidoit à Ery, malade à l'Hôtel-Dieu.

FALQUET Louis, 72 ans, né à Chevaline, district d'Annecy, curé à Mez, près du Pont, malade aux Incurables.

FLANDIN Pierre, 69 ans, né à Termignon, disirict de St-Jean de Maurienne, cy-devant carme à Chambéry, malade aux Incurables.

SOVUET François, 51 ans, né à St-Jean de Cout, district de Chambéry, cy-devant frère carme à Chambéry, aux Incurables, pensionnaire.

Digitized by Google

Rivol Jean-François, 41 ans, né à Montmélian, district de Chambéry, cy-devant religieux à Bellevaux, malade aux Incurables.

Viviand Claude-François, 47 ans, né à Chainaz, district d'Annecy, chartreux au Reposoir, en démence, aux Incurables.

Bouvard, né à Chambéry, district de Chambéry, jacobin aux Incurables, maniaque.

2. — **Note des ci-devant prêtres**, tant de cette commune que d'autres, qui ont fait leur déclaration par écrit pour n'avoir pu se présenter et de ceux qui n'ont fait aucune déclaration ni présentation, savoir :

Alex,
Juget, impotent à l'hôpital gén^al^,
Salin,
Deloche,
Girod, ex-Antonin,

} Ne se sont présentés ni fait aucune déclaration de cette commune.

Marthod Philippe,
Marthod Laurent,
Goussel,
Salliet,
Platet Noël,
Richard Antoine,
Lassale J.-François,
Guigard J.-Pierre,
Deville Louis,
Jacquier Joseph,
Curtet Marc-Antoine,
Bressy J.-François,
Perret François,
Ducret Jacques,
Mailland Marc,
Bovagnet Martin,
Palluat Claude,
Thomé Pierre,
Ailloud Humbert,
Caille Anthelme,
Claus Louis,
Rey Joseph,
Currivaut Jean,
Charvey Louis,
Gentil Pierre, Franciscain,
Rousseau Pierre,

Digitized by Google

PAVY Th., ci-dt Cordelier,
CHABOUD Joseph,
DURAND Pierre-Charles,
MANSOZ Antoine,
POMEL Barthélemy,
PAVIE J.-Bte, ex-Feuillant,
TOVET, ex-Feuillant,
LOMBARD, ex-Feuillant,
DELOCHE,
SALIN,
JUGET,
ALEX.

3. — Prêtres déportés.

CHEVALIER, professeur,
DIDIER, oncle,
† BASIN, 20 février,
† CHEVALLIER, gendarme, 20 février,
DEVAIS,
GARIOD,
GARIN,
NICOLE,
DOMERGUE, jacobin,
TELLIER,
POLLET, professeur,
PIOCHET,
PETITY,
LAPALME,
GUILLET,
REY,
JARELLAZ,
SACHOT, 28 février,
TRIPIER l'aîné,
BRUNET, vicaire, 25 février,
TEILLIERAT,
TRUCHET,
CHEVALLIER, Cordelier,
COLLARD,
BEVAR,
GAVAND,
BUTTET,
LÉPINE aîné,
PERRIN, chanoine,
TRIPIER cadet,
VOIRON,
VIBERT,
BODIN,
PAGET,
GIROD, Antonin,
SIMIER,
DEMOLINE,
SIRACE, ex-Capucin,
MARGUERY,
DAVID,
DAVRIEUX,
THOMAS dit CLERC,
DUC, TREIL, N..., frères ex-Capucins de la maison d'Yenne.

Digitized by Google

4. — Etat des Prêtres qui ont prêté le serment, suivant la proclamation, suivant l'arrêté du département du 28 mars, de ceux qui sont émigrés, déportés, des sexagénaires infirmes et autres, transmis au District le 13 avril, savoir :

Suivant la proclamation.

CLAUS ; CHABOUD ; PERRET, chanoine ; MAILLAND, THOUVÈSE, Feuillants ; RIBEIRDLET, LANOIX, aumôniers des hôpitaux ; CHARROT-MAISONNEUVE, moine de Haute-Combe ; DUPUY, CHARVEY, DELABEYE, Dominicains ; GUIGARD, LASSALE, DEVILLE, professeurs ; DURAND, ci-devant à Miolans ; GIROD, prêté le 14 avril ; ARNAUD, DARDEL, GENTIL, ex-Capucins, approuvés prêtres ; ROUSSEAU, BOROT, ex-Augustins ; THOMÉ ; MANSOT ; JACQUIER, 9 may ; POMEL ; PALLUAL ; VALLIEZ ; PLATET ; VEIRAZ, sourd ; BOVAGNET, un peu sourd, prêté le 9 may 1793 ; GANTELLET, BRESSY, ex-Cordelliers.

Suivant l'arrêté du Département.

GENTIL, a prêté le serment suivant la proclamation, le 26 may 1793 ; MARTHOD, CURRIVAUD, LOMBARD, PAVY, 9 may, LAURENT, ex-Cordelliers, profès ; QUENARD, DUNAND, BERNARDIN, CHAMBON, BLANC, frères, ex-Cordelliers ; PAVIE, feuillant, prêtre, 9 may 1793 ; PORRUL, SORNET, Carmes, frères ; PEÏILLAT, ex-Augustin ; AILLOUD, prêtre, prêté serment suivant la proclamation, le 26 may ; PILLET, frère ; CURTET, MARTHOD, SAILLET, GOUSSEL, ex-Dominicains, prêtres ; RICHARD, ROUSSEAU, DUPUY, profès ; BASSAT, VIBOUD, frères ; ROISSARD, DIDIER, neveu, prêtres ; GIRARD, a prêté serment comme profès, a ensuite refusé et demandé un passeport ; ce passeport lui a été retiré par ordre de la Convention nationale.

Digitized by Google

Emigrés soupçonnés.

CHEVALIER, professeur, DIDIER, oncle, BASIN, CHEVALLIER, gendarme, DEVARS, GAVEND, GARIN, LAPLACE, chanoines ; DOMMERGUE ; TELLIER ; POLLET, professeur ; SALLIN, ex-Antonin ; PITITTI ; GIRARD, Dominicain.

Déportés.

LAPALME, GUILLET, REY, chanoines du Séminaire ; LARELLAZ, de Maché, SACHOD, de Lémenc, TRIPIER, de Saint-Léger, curés ; BRUNET, vicaire ; CUEILLERAT ; TRUCHET ; CHEVALIER, aumônier de l'Hôtel-Dieu ; COLLARD, des Incurables ; VERNAT ; BÉRARD, aumônier de Sainte-Claire ; LA BOTIÈRE, des Carmélites ; GARIOD, BUTTET, chanoines ; PERRIN, chanoine, TRÉPIER, cadet, VOIRON, VIBERT, PAGÈS, GIRAUD, prêtres ; ZORDAT, SIMIENS, ex-Cordelliers ; DÉMOLLINE, V.-K. CIRACE, J.-B^te^ MARGUERY, ex-Capucins, prêtres ; DAVID, DAVRIEUX, THOMAS dit CLERC, ex-Capucins, frères.

Sexagénaires.

Michel CONSEIL ; LÉPINE aîné ; les deux frères LASSALE ; ALEX ; REY ; FLANDIN, Carme, prêtre ; JOACHIM, Frère ; JUGET, SALINS, ex-Jésuites, prêtres ; CHOMARD, BASSET, frères, ex-Jésuites ; DELOCHE ; QUENAUD, curé de Montmélian ; MESTRALLET ; MAMBURIER, ex-Capucin, prêtre ; FAURE, VICHET, Capucins, prêtres ; GARIN, âgé d'environ 60 ans, venant de la maison d'Yenne ; BELLEMIN, CHENAVARD, Frères, ex-Capucins de la Maison de Chambéry ; DUC, TREIL, REVET, frères Capucins de la maison d'Yenne ; ces deux derniers ne sont pas âgés de 60 ans et ne sont pas dit infirmes.

NOTA. — C'est par erreur que BOVAGNET a été porté à la suite des prêtres sermentés, ne l'ayant pas prêté lors de la dresse de l'Etat, mais seulement le 9 may avec les prêtres JACQUIER, PAVY et PAVIE.

Digitized by Google

5. — Tableau des cy-devant prêtres domiciliés dans le district de Chambéry qui ont prêté le serment suivant la formule envoyée par Albitte.

NOMS ET PRÉNOMS DES CITOYENS	AGE	LIEU DE NAISSANCE	Epoque à laquelle ils ont commencé leurs fonctions	Titre sous lequel ils ont exercé leurs fonctions	Date de leur abdication
ARMAND Joseph. . . .	70	Grésy, Isère.	1749	Bénédictin.	5 ventôse.
BRESSY Joseph-François. .	26	Desporiez.	1792	Cordellier.	Ventôse 3
BONTRON Pierre. . . .	54	Turin.	1767	Chanoine à Aix.	— 5
BOUVARD Charles-Marie. .	73	Rumilly.	1774	Sacristain.	— 5
BROTEL-ROUSSEL Claude.	70	La Bauche.	1762	Curé.	— 5
CHARDONNEL Pierre. . .	70	Grésy, Isère.	1750	Curé.	— 5
DEVILLE Louis. . . .	30	Chambéry.	1787	Instituteur.	Pluviôse 2
DUCRET Jacques. . . .	50	Thonon.	1766	Vicaire épiscopal.	Ventôse 3
DUPREZ Jean-Michel. . .	59	S. J. de Maurienne.	1765	Curé.	— 5
DURAND Pierre-Charles. .	63	Chambéry.	1754	Aumônier.	— 5
DARDEL François. . . .	27	Aix.	1790	Capucin et curé.	— 5
GRILLET Laurent. . . .	63	Montmélian.	1756	Prieur à Citoz.	— 5
DOMENGES Charles. . .	51	Aix.	1772	Chanoine à Aix.	— 5
DÉMOLINE Jacques. . .	45	Chambéry.	1771	Chanoine.	— 5
DOMENGE Jacques. . .	44	Aix.	1775	Chanoine et curé.	— 5
GALLAY Louis.	62	Belley.	1772	Curé.	Pluviôse 2
GENTIL Pierre-Joseph. . .	53	Annecy.	1758	Cordellier.	Ventôse 3

Digitized by Google

Gantellet Joseph. . .	31	St-Eusèbe.	1782	Cordellier.	Ventôse	5
Grosjean-Lacroix Claude.	56	Aix.	1763	Chanoine à Aix.	—	5
Girod Noël.	32	Grenoble.	1789	Vicaire.	—	3
Guinet Ainard. . . .	73	Verel.	1747	Curé.	—	5
Juge François.	40	Cerrières.	1778	Barnabite.	—	5
Julliand Balthazard. . .	40	Colommier.	1771	Curé.	—	5
Labeye Prudent. . . .	57	Vertenex.	1761	Dominicain.	—	5
Labeye Hyacinthe. . .	41	Traize.	1778	Chanoine à Aix.	—	5
Lapalle Jean-François. .	40	Chambéry.	1780	Cordellier.	—	5
Langard Etienne. . . .	39	Albens.	21 juillet 1793	Curé.	—	5
Léger Georges. . . .	57	Chambéry.	1761	Curé.	—	5
Mollot Jean-Marie-Benoît.	71	S. P. d'Albigny.	1748	Sacristain.	—	5
Mansoz Antoine. . . .	34	Chambéry.	1782	Beneficier, curé.	Pluviôse	19
Mansord Etienne. . .	45	Chambéry.	1756	Curé.	Ventôse	5
Mollard Joseph. . . .	45	Arvillard.	1777	Curé.	—	5
Martin Germain. . . .	70	Allues.	1753	Instituteur et vicaire.	—	5
Pavy Thomas-Bonaventure.	62	Chambéry.	1754	Cordellier.	—	3
Rousseau Pierre. . . .	69	Chambéry.	1745	Augustin.	—	5
Rosaz Philibert. . . .	26	Montmélian.	1793	Curé.	—	5
Tovex Louis.	43	Turin.	1773	Feuillant.	—	5
Yvrard Hyacinthe. . .	46	Chambéry.	1778	Curé.	—	5
Pavie J.-Baptiste. . . .	76	Pignerol.	1743	Feuillant.	Pluviôse	20
Malliand Marc. . . .	51	Topan en Piémont	1766	Feuillant.	—	20
Maisonneuve Etienne. .	58		1769	Bénédictin.	Ventôse	2

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS DES CITOYENS	AGE	LIEU DE NAISSANCE	Epoque à laquelle ils ont commencé leurs fonctions	Titre sous lequel ils ont exercé leurs fonctions	Date de leur naissance
PALLUAZ Claude. . . .	30	Chambéry.	1789	Curé.	Pluviôse 24
MISSILIER Alexandre. . .	68	Grand-Bornand.	1757	Recteur.	Ventôse 6
BOSOT Blaise.	63	Lanslebourg.	1755	Augustin.	— 5
BERNEL Anthelme. . .	33	St-Bois.	1785	Curé.	— 5
POMEL Barthélemy. . .	47	Chambéry.	1780	Prêtre.	Pluviôse 20
GUY Joseph.	54	Chambéry.	N'a pas dit.	Chartreux.	— 20
FRANDIN François. . .	58	Lépin.	*idem.*	Curé.	Ventôse 6
D'AVRIL Philibert. . . .	25	St-Genix.	1793	Vicaire.	— 12
ARNAUD François. . . .	46	Alby	1773	Capucin.	— 12
JAME Joseph.	67	Hyenne.	1757	Sacristain.	— 12
REVERDY Etienne. . . .	32	Chambéry.	1789	Ex-augustin.	— 12
VERMEY Claude. . . .	63	Chambéry.	1742	Curé.	— 13
GOTTELAND François. . .	27	Barberaz.	1790	Vicaire.	— 13
CHAROCQ Louis. . . .	29	Annecy.	1789	Dominicain.	— 13
GENTIL Antoine. . . .	45	Chambéry.	1771	Capucin.	— 13
PUTHOD Louis. . . .	40	La Roche.	1771	Capucin.	— 13
CHENEVIER Pierre-Marie. .	49	Thonon.	1793	Curé.	— 14
MESSIET Michel. . . .	56	Allondès.	1769	Curé.	— 14
GENTIL Antoine. . . .	67	Chambéry.	1755	Curé.	— 15

Digitized by Google

Richard François. . .	68	Novalaise.	1752	Curé.	Ventôse	15
Bovagnet Martin. . . .	42	Oncin.	1777	Bénéficier.	—	15
Nouvellet André. . .	30	Belley.	1788	Curé.	—	15
Jacquier Joseph. . . .	69	Bernex.	1758	Bénéficier.	—	15
Dubon Laurent. . . .	41	Grésin.	1781	Curé.	—	15
Seroin Jean-Marie. . .	27	Belley.	Depuis 6 mois.	Curé.	—	15
Thonion Jacques. . . .	40	St-Beron.	1782	Curé.	—	15
Thonion Octavien. . .	79	St-Beron.	1742	Curé.	—	15
Labbo Joseph.	38	La Bâtie - Montgascon.	1782	Curé.	—	15
Plattet Noël.	58	Chambéry.	1770	Bénéficier.	—	15
Vallier Philibert. . .	27	Chambéry.	1790	Curé.	—	16
Verdien François. . .	64	Chambéry.	1755	Curé.	—	15
Guillot Anthelme. . .	41	Dulin.	1777	Curé.	—	15
Viormet J.-Baptiste. . .	34	Hauteline.	1763	Curé.	—	14
Perrier Pierre. . . .	50	Chambéry.	1770	Curé.	—	14
Guigard Pierre. . . .						

Digitized by Google

6. — Note des individus qui n'ont ni prêté le serment, ni remis leurs lettres, ni abdiqué.

MARTHOD Philippe, âgé de 49 ans, né à Chambéry, Dominicain.

MARTHOD Laurent, âgé de 61 ans, né à Chambéry, Franciscain.

GOUSSEL Marc, âgé de 38 ans, né à Chambéry, Dominicain.

SAILLET Anne, âgé de 63 ans, né à Chambéry, Dominicain.

RICHARD Antoine, âgé de 24 ans, né à Montmélian, Dominicain.

CURTET Marc-Antoine, âgé de 60 ans, né à Sonnaz, Dominicain.

CARRIVAN Jean, âgé de 63 ans, né à Chevron, Franciscain.

GOTTELAND Claude-Louis, âgé de 66 ans, né à Saint-Baldoph, Curé.

DIMIER Laurent, âgé de 55 ans: né à La Table, Curé.

ALEX, âgé de 72 ans, né à Chambéry, Chanoine official.

JUGET, âgé de 80 ans, né à Chambéry, ex-Jésuite impotent.

SALIN, né à Chambéry, ex-Jésuite ; on le croit émigré.

GIROD, né à Chambéry, ex-Antonin.

Digitized by Google

§ VIII. — Observation complémentaire.

Les documents qui précèdent doivent être rapprochés des ouvrages suivants :

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE DE CHAMBÉRY, par le Cardinal Billiet, aux *Pièces justificatives :*

— *Noms des prêtres du diocèse de Chambéry qui ont émigré aux mois de février et mars 1793,* pages 429, 430, 431 ;

— *Tableau des nobles détenus dans les prisons de Chambéry en 1793 et 1794,* pages 482 à 503 ;

— *Extrait des registres du Comité révolutionnaire du district de Chambéry, du 25 octobre 1794,* pages 503 à 505 ;

— *Notes sur le tableau du Comité révolutionnaire du district de Chambéry* (sauf erreur ?), pages 506 à 509 ;

— *Tableau des citoyens en arrestation à Carouge au mois de septembre 1794, suivi des observations du Comité révolutionnaire et de l'administration du district, en réponse aux demandes du représentant du peuple Gauthier*, pages 509 à 511 ;

— *Décret concernant les émigrés,* du 25 brumaire an III (15 novembre 1794), titre IV, section I.

TABLEAU DES NOBLES, DÉTENUS DANS LES PRISONS D'ANNECY EN 1793-1794, contenant :

1° *Noms des détenus ;*

2° *Notes du Comité révolutionnaire ;*

3° *Observations,*

Par Eloi Sérand, — *Revue Savoisienne,* 1884-1885.

***

On peut consulter encore aux Archives départementales de Savoie les pièces suivantes :

Digitized by Google

Sur les émigrés :

Listes et tableaux des émigrés du district d'Annecy (45e rayon, n° 28).

Tableau des émigrés ou absents en l'an VIII (45e rayon, n° 29).

Emigrés : radiation, détention, civisme, surveillance, ans II à IX (45e rayon, n° 30).

Sûreté publique ; émigrés réfractaires : poursuites, dénonciations (45e rayon, n° 31).

Registres (E. R.) indiquant les *noms de ceux sur la demande desquels il a été statué à Paris* (45e rayon, nos 35 à 37).

Cahier contenant des *certificats originaux d'amnistie* (45e rayon, n° 38).

Lettres du ministre de la police concernant les *différentes lois prises au sujet des émigrés en général ;* — lettres concernant *quelques émigrés du département* (45e rayon, n° 39).

Pour ce qui concerne les biens des émigrés, voir :

46e rayon, nos 42, 43, 47, 48.
47e — nos 50 à 52, 54.
48e — nos 55 à 60.
49e — nos 66, 67, 69.

Cartable contenant des *réclamations, pétitions, jugements, commandements relatifs aux émigrés de Chambéry* (46e rayon, n° 44).

Cartable intitulé : *Emigrés amnistiés, rayés ou non inscrits*, et renfermant : 1° des *lettres de mouvement de radiation des émigrés ;* — 2° un registre des *actes de promesse de fidélité à la Constitution de la part des émigrés rayés ;* — 3° des *déclarations signées*, des *serments et renonciations faits par les émigrés en exécution du sénatus-consulte du 6 floréal an X ;* — 4° un registre des *certificats de non-inscription sur la liste des émigrés en conformité* de *l'arrêté*

Digitized by Google

du Directoire du 18 thermidor an VI; — 5° un état des *individus portés sur la liste générale des émigrés du département du Mont-Blanc rayés, amnistiés et placés en surveillance dans ce département, au nombre de 412 (an XIII)* (49e rayon, n° 78).

Tableaux de liquidation des dettes des émigrés et autres dont les biens sont confisqués en vertu de la loi du 1er floréal an III (49e rayon, n° 80).

Radiation des émigrés (49e rayon, n° 53*bis*).

Tableau de demande en radiation des officiers sardes; — indication de ceux qui sont maintenus sur les listes (45e rayon, n° 34).

Les dossiers relatifs à la *Sûreté publique* (53e rayon, nos 1 à 16, et 55e rayon, nos 1 à 20) renferment aussi de précieux renseignements sur l'esprit public en 1792, sur la situation de la Savoie. etc.

La reproduction intégrale de toutes ces pièces eût donné à cet ouvrage, bien qu'il soit purement documentaire, des proportions démesurées. Nous avons donc dû nous borner ; mais les références ci-dessus indiquées permettront aux chercheurs de compléter les indications fournies par nous et de se faire une idée complète des mesures de proscription prises pendant la période révolutionnaire en Savoie. Nous devons d'ailleurs les prévenir que le riche fonds d'archives de la Révolution et de l'Empire, auquel appartiennent les documents en question, a été, par les soins de M. G. Perouse, le distingué archiviste de la Savoie (1902), remanié et reclassé suivant une seule numérotation et d'après une méthode qui permettra aux travailleurrs de le consulter beaucoup plus facilement. Les références ci-dessus indiquées ne correspondent donc plus à la réalité actuelle, les dossiers ayant été refondus et déplacés, et chacun

Digitized by Google

ayant été pourvu d'une cote nouvelle. Toutefois, nous avons cru devoir maintenir ces références recueillies suivant l'ancien classement ; connaissant le titre et la nature des pièces visées, ceux qui auront à les consulter n'auront pas de peine à les retrouver au nouveau catalogue.

Digitized by Google

III

Les Emigrés à Aoste.

Nous voici de l'autre côté des Alpes. La Savoie à été envahie. Pêle-mêle les émigrés de France, réunis à ceux de Savoie, ont cherché refuge dans la vallée d'Aoste. Grâce aux recherches de notre savant ami, M. l'abbé Fruttaz, nous pourrons nous faire une idée des cadres de la société des proscrits, telle que les événements l'avaient refoulée de l'autre côté des Alpes.

Voici tout d'abord quelques noms marquants appartenant à la noblesse et à la bourgeoisie de Savoie :

§ I. — Nobles et bourgeois émigrés[1].

BALME (Famille de la) :

Marie-Joseph-Caroline DE LA BALME, fille de noble *Claude-Benoît*, sénateur et juge-mage du Faucigny, et d'*Anne-Marie* DE MONTFORT, décédée à Aoste le 20

[1] L'abbé Fruttaz nous écrivait d'Aoste le 17 mai 1894 :

« Je vous expédie quelques notes sur les émigrés de 1792 C'est tout ce que j'ai pu découvrir. J'ai fouillé les archives d'Aoste et je me suis adressé à plusieurs amis ; mais ces recherches ont été stériles. La plupart des familles nobles qui ont émigré en Val d'Aoste n'y ont pas laissé de traces. Çà et là quelques noms sur les registres paroissiaux et c'est tout. Les témoins de la Révolution ont disparu et la tradition locale est muette... »

Digitized by Google

novembre 1793, à l'âge de 20 ans. *Sepulta fuit more nobilium.* (Registre de St-Jean.)

BELLEGARDE (Famille de), 1798.

BATHIE (Baron DE LA), émigré à Aoste 1792.

BUTTET (Famille de) :

Charles-François DE BUTTET, fils de *Charles-François*, chevalier des Saints Maurice et Lazare et capitaine d'artillerie (*in legione tormentorum bellicorum tribunus secusianus*), décédé à Aoste le 22 juin 1797 à l'âge de 59 ans.

CASTELBOURG (Chevalier de), capitaine de grenadiers, 1793-1799.

CHAMOUSSET (Major de), 1793.

COSTA DE BEAUREGARD (*Henry*), capitaine dans la légion des campements. Son fils *Eugène*, 1792-1793.

DICHAT DE TOISINGES (Famille), logée chez les Passerin d'Entrèves :

(*Marie-Anne* DICHAT DE TOISINGES avait épousé, avant 1794, noble *Jean-François* ELZÉAR PASSERIN D'ENTRÈVES. Parmi les émigrés de cette famille figurait l'abbé *Aimé-Marie* DICHAT DE TOISINGES, fils du sénateur *Pierre-Antoine*, abbé de Sainte-Marie d'Abondance et préfet de la Sainte-Maison de Thonon, décédé à Aoste le 25 août 1800, à l'âge de 72 ans.)

DUCLOS DE CHOLEX, major, commandant du fort de Bard, 1794.

FRENAY (Famille DU) :

Lucien-Marin DU FRENAY, fils de noble *Joseph* et de noble *Jeanne-Marie* DE BELLEGARDE, décédé à Aoste le 13 août 1799, à l'âge de 82 ans.

Digitized by Google

* LACHENAL (*Pierre*) :

(Fils de *Joseph*, originaire de Gilly (Savoie), émigré en 1792, il s'établit à Aoste où il épousa, le 17 novembre 1799, *Marie-Angélique* GAL. *Pierre*, l'aîné de ses fils, né à Aoste en 1809, entra dans l'ordre des Capucins. Cinq fois provincial en France, ensuite procureur général à Rome, il fut nommé membre de la Société géologique de France et de l'Académie de Savoie, vicaire général à Aoste et théologien au Concile du Vatican. Il mourut à Aoste en 1880. La cité d'Aoste, où il a fondé plusieurs établissements, lui a élevé, le 29 octobre 1889, un monument en bronze sur la porte du *Refuge des Pauvres*, qu'il a créé en 1868 et qui abrite actuellement 150 vieillards.)

LEYTARD *Jean-Antoine* (noble) :

(Officier de la solde dans la légion Rochmondet, marié à *Marie-Rosalie* BALLY, de Bonneville ; il vivait à Aoste en 1793. Le 13 octobre de la même année, naquit leur fils *Jean-Antoine*, qui eut pour parrain noble *Antoine* ROSSIN, officier à la même légion.)

MONTFORT (Famille de), 1792-1793.

SALES (Marquis DE), 1793.

MAISTRE (*Joseph* DE), 1792-1793.
(*André* DE), 1792-1794-1798-1801.
(*Xavier*), 1792-1793.

SAINT-RÉAL (*Jacques-Alexis* DE), intendant du duché, et sa famille, 1792-1794.

VIGNET DES ETOLES (Baron) et son épouse, *Marie-Claudine* GEORGES.

Digitized by Google

§ II. — Prêtres émigrés[1].

ALLANTAZ Joseph-Marie, chanoine, de Sallanches. Il exerça le ministère à Ollomont, du 4 août 1799 au 23 juillet 1801.

BERTIER Jean-Baptiste, curé de Miolans, assermenté et curé intrus à Saint-Pierre d'Albigny. Il se rétracta à Aoste le 27 mars 1794[2].

BONAFOUS..., prêtre du diocèse d'Uzès, émigré dans le diocèse d'Aoste en 1792; plus tard curé dans le canton de Russen.

* BOURGEOIS Jean-Baptiste[3], de Bourg-Saint Maurice, émigré à Aoste, où il mourut le 29 décembre 1794.

BOVET Jean, curé de Sapey (Grenoble), émigré à Aoste le 27 septembre 1792.

BURDET..., prêtre émigré, coadjuteur à Avise, avril 1800 — 21 juillet 1801.

CHABERT Guillaume, du diocèse de Genève, émigré en octobre 1796, reparti le 5 octobre 1801.

* CHAPELLE Joseph-Antoine, de Conflens (Tarentaise), émigré de 1793 à 1796.

[1] Notes et documents communiqués par M. l'abbé Fruttaz. — Cf. P.-L. DUC, *Le Clergé d'Aoste du XVIII^e siècle*, Turin, 1881.

Les noms précédés d'un astérisque figurent également dans les états qui suivent.

[2] Cf. C^te BILLIET, *Mémoires*, p. 195 : « R^d Bertier Jean-Baptiste, curé de la paroisse et du fort de Miolans, a prêté le premier serment ; il reconnut l'évêque constitutionnel et exerça pendant quelque temps les fonctions religieuses comme curé intrus à Saint-Pierre d'Albigny. Il ne souscrivit pas la formule d'Albitte ; cependant il livra imprudemment ses lettres de prêtrise et partit ensuite pour Aoste où il écrivit sa rétractation datée du 22 mars 1794. »

[3] Ne pas confondre avec François Bourgeois, sacristain de Thoiry, dont il est question aux *Mémoires* du C^te Billiet, p. 280.

Digitized by Google

CHOULET D., d'Evian, vicaire à Antey-Saint-André, novembre 1798 — 21 octobre 1801.

CLARÉSY Jean-Baptiste, évadé de Flumet, émigré dans le diocèse où il résida de 1796 à 1799.

CLÉAZ François, vicaire à Montvalezan-sur-Séez, émigré à Aoste en 1796, curé à Montvalezan l'année suivante, puis déporté à l'île de Rhé [1].

DE CONCEYL Benoît-Joseph-Marie, vicaire général de Bourges, émigré, décédé à Châtillon (Aoste), le 29 août 1826.

COURTOIS Claude-Simon, du diocèse de Saint-Claude, émigré à Aoste le 27 septembre 1792.

* COURTIN Jean-François, de Mégève (Genève), émigré à Aoste, vicaire de la Cathédrale 1794-95, mort à Aoste le 25 février 1795.

* CRAI (CREY Pierre-André?), prêtre émigré, figure dans le diocèse, de 1792 à 1801.

DELEZAIVE..., vicaire de Comblouz (Faucigny), émigré 1793-1795.

DESSAIX..., prêtre émigré, résidant à Aoste en 1801.

DESSIRAGE R. P. Louis, capucin, 1801 — mars 1802.

* DICHAT DE TOISINGE Aimé-Marie, de Chambéry, supérieur de la Sainte Maison de Thonon, réfugié à Aoste chez ses parents les nobles Passerin d'Entrèves, décédé le 25 novembre 1820.

DIMIER François, chanoine de Moûtiers, déporté en 1793, puis émigré à Châtillon (Aoste) où il mourut le 26 août 1795.

DOIX Claude-Antoine, de Beaufort (Tarentaise), 1797-1800.

DULEAU D'ALLEMANS Henri-Charles, évêque de Grenoble, réfugié à l'évêché d'Aoste chez Mgr de Solar, 1793-1796.

[1] Cf. C^te BILLIET, *Mémoires*, p. 289, 323.

Digitized by Google

DUMOLIN François, de Conflans, curé de Venthon, prêtre assermenté en février 1793, arrivé à Aoste le 18 décembre de la même année ; il y fit sa rétractation le 23 janvier 1794.

DUMONAL..., prêtre savoyard, réfugié au couvent de Saint-Gilles à Verrès de 1793 à 1796, vicaire à Antey 1796-1797.

DUVANTON Jean, du diocèse du Puy, réfugié à Aoste le 27 septembre 1792.

FACÉMAZ Joseph-Marie, de Bourg-Saint-Maurice, émigré, de 1793 à 1799.

* FAVRAT Philippe, curé du Petit-Bornand (Genève), émigré, mort à Aoste le 6 mai 1799.

FAVRE Thomas, desservant à Sionzer (Genève), émigré, 1796-1799.

FAVRE Jean-François, de la Tarentaise, missionnaire, déporté à l'île de Rhé par décret du 18 fructidor (1797), puis émigré dans la Vallée d'Aoste (1800-1801).

FERRIER Etienne, prêtre savoyard, émigré de 1794 à 1795.

FRANCOZ Pierre, curé du Noyer, émigré de 1794 à 1797.

GAILLARD Jacques, émigré de la paroisse d'Outrans (Grenoble), se réfugia à Aoste en 1795. Dans un accès d'aliénation mentale, il se jeta dans la Doire le 19 juillet 1795. Son cadavre fut reconnu par ses deux confrères émigrés du diocèse de Grenoble, les RR^ds^ François Sadin et Benoît Gigard.

GALTIER Benoît-Philibert, chartreux, émigré et résidant à Gressan, où il mourut le 26 février 1820.

GARIN Jean-Pierre, chanoine de Chambéry, émigré de 1797 à 1798 [1].

[1] Cf. *Mémoires* du C^te^ Billiet, pages 51, 429. Parmi les prêtres du diocèse de Chambéry qui ont émigré en février et mars 1793,

Digitized by Google

GARIN R. P. Fidèle, capucin, d'Abondance, émigré au couvent d'Aoste en 1799. Il résidait encore dans le diocèse en 1805.

GARNICE..., curé de Sancourt, réfugié à Morgex en juin 1791.

GAUDIN Jean, vicaire, émigré 1796-1798.

GENOUX M., curé d'Archand (Genève), 1794-1800.

GENTIL S., curé de Saint-Paul[1], 1794-1795.

GIGARD Benoît, de Vincy (Grenoble), chanoine de la collégiale de Saint-André à Grenoble, émigré à Martigny (Valais) en mai 1794, puis à Aoste de 1795 à 1798, chez Mgr de Solar, dont il fut le secrétaire.

GIRARD Claude[2], chanoine de Moûtiers, déporté en 1793, émigré au diocèse d'Aoste où il résidait en 1795 ; amnistié le 17 brumaire an 11.

GOIRAND Joseph-Melchior, du diocèse d'Uzès, curé de Montaren. — Il partit pour la Vallée d'Aoste le 28 septembre 1792 et il y résida jusqu'au 19 mai 1800. Pendant ces huit années d'exil, il s'adonna à l'œuvre des missions ; il fit beaucoup de bien dans le diocèse où il laissa de nombreux amis et d'excellents souvenirs.

GRASSIS François-Louis, de Moûtiers, curé de Thénesol, assermenté le 18 février 1793 ; il se rétracta à Aoste le 30 janvier 1794.

on y trouve mentionné : *Garin, chanoine de la Cathédrale, vice-promoteur, aumônier des Annonciades.*

[1] Ne pas confondre avec Gentil Antoine, curé de St-Thibaud de Couz (C[te] BILLIET, *Mémoires*, p. 534. *Rétractations antérieures au Concordat*).

[2] Ne pas confondre avec le P. François Girard, prieur des Dominicains de Chambéry et professeur de philosophie au collège de cette ville, dont il est question aux *Mémoires* du C[te] Billiet, p. 75. Un autre Girard Maxime, curé de la Perrière, a été au nombre des 17 prêtres du diocèse de Tarentaise déportés de 1797 à 1799 (ouv. cité, pages 289, 322).

Digitized by Google

GUDET François-Marie, curé d'Héry (Genève), émigré de 1793 à 1794.

GUMERY Vincent, curé de Roche-Cevins, déporté en 1793, émigra l'année suivante des Allues dans le diocèse d'Aoste. En 1797, il fut déporté à l'île de Rhé[1].

HUDRY..., curé de Saint-Jean-de-Belleville, émigré à Pré-Saint-Didier (vallée d'Aoste) en 1797.

HUDRY A., vicaire d'Abondance (Genève), émigré en 1794.

JANTET Anthelme, 1798—21 juillet 1801.

JOGUET Charles, de Crest-Voland (Annecy)[2], desservant à Nus (Aoste), 1793.

LAGRANGE Jean, du diocèse de Nevers, 1792.

LECLERC DE JUIGNÉ DE NEUCHELLES Antoine-Eléonore-Léon, archevêque de Paris. Se rendit avec l'évêque de Clermont dans le diocèse d'Aoste en 1795. Le curé François-Joseph Frutaz fut heureux de leur offrir l'hospitalité au presbytère de Gignod, puis ils séjournèrent quelque temps au châlet de Prarayer, sur les sommités de la vallée de Dionaz, célébrant la messe dans une modeste chapelle.

DE MAISTRE André-Marie, doyen de la métropole de Tarentaise, puis évêque élu d'Aoste. Il se réfugia pendant quelques semaines à Aoste vers la fin de 1792, alors que le comte Joseph, son illustre frère, était venu s'y fixer avec sa famille chez les comtes de Bard[3]. Le 27 novembre 1794, il partit de Turin avec

[1] Cf. Cal BILLIET, *Mémoires*, page 289.

[2] Cf. Cal BILLIET, page 165. Rentré en Savoie et arrêté à Cluses, l'abbé Joguet fut condamné à mort et fusillé le 14 août 1794. Au cours de cette même année, trois autres prêtres du diocèse de Genève, MM. Vernaz, Morand et Revenaz subirent le même sort (ouv. cité, p. 162 à 164).

[3] Cf. Cal BILLIET, *Mémoires*, page 271.

Digitized by Google

les missionnaires Martinet, Girard, Jacquemard et Golliet. De la vallée d'Aoste, ils se rendirent à Beaufort pour évangéliser les populations de la Savoie.

MANSUY François, du diocèse de Nancy, prêtre assermenté, se rétracta à Aoste le 8 juin 1797.

MASSET Claude, curé de Seythenex, émigré à Aoste et mort à l'Hôpital Mauricien de cette ville le 11 octobre 1793.

MOUTHON..., prêtre savoyard émigré, desservant à Roisan en mars 1793.

MUGNIER Jean-Marie, d'Evian [1], desservant dans plusieurs paroisses du diocèse d'Aoste de 1796 au 1er juin 1801, jour de son départ de la Vallée.

NOITON Jean-Pierre, de Rumilly [2], émigré, vicaire à Hône (Aoste) janvier 1798-1801.

PÉRILLAT, prêtre savoyard, émigré, exerça le ministère dans plusieurs paroisses de 1795 à 1800.

* PERNET..., prêtre, émigré à Aoste en 1794.

PEROLLAZ Claude-François, curé d'Hermance, émigré de 1797 à 1800.

PEROUX..., de Lugrin, émigré, résidant dans le diocèse de 1794 au 22 juillet 1801, jour de son départ.

PICCOLET François-Marie, de Saint-Julien (Savoie), émigré, vicaire à Gignod (Aoste) en juin 1794.

* PIFFET Claude, curé de Séez (Tarentaise) [3], émigré, ré-

[1] Ne pas confondre avec Rd Mugnier Pierre-François, curé d'Aiton (Cal BILLIET, *Mémoires*, pages 282, 283).

[2] Ancien secrétaire de Mgr Paget à Aoste, de Joseph de Maistre à Lausanne et du baron Vignet des Etoles à Berne. — Cf. Fr. DESCOSTES, *Joseph de Maistre pendant la Révolution*, pages 129, 307, 543, 544.

[3] Celui chez lequel Joseph de Maistre reçut l'hospitalité lors de son départ de la Savoie en septembre 1792. — Cf. Fr. DESCOSTES, *Joseph de Maistre avant la Révolution*, tome II *in fine*.

Digitized by Google

sidant à Aoste et à Châtillon, de 1794 à 1801, amnistié le 17 brumaire de l'an 11.

RACT Jean-Pierre, de Chevron, curé de Césarches, assermenté en 1794, fit sa rétractation à Aoste le 23 janvier 1795.

RAPIN..., prêtre émigré, résidant à Châtillon (Aoste) en 1801.

REGARD Pierre-François, prêtre du diocèse de Genève, émigré et exerçant le ministère dans celui d'Aoste de 1798 à 1801.

RÉGIS-RONCE Augustin, prêtre du diocèse du Puy, réfugié à Aoste, 27 septembre 1792.

RENAUD Jean-Joseph, prêtre de la Tarentaise, vicaire de Saint-Jean-de-Belleville, déporté en 1793, fut pendant huit ans émigré au diocèse d'Aoste où il exerça le ministère jusqu'en février 1802.

RENEVIER, curé dans le diocèse de Genève, émigré, exerça le ministère dans celui d'Aoste en 1794 et 1795.

* RICHARD..., prêtre émigré, résidant à Aoste en 1801.

SADIN François, d'Anneyron (Vienne), curé à Grenoble, réfugié à Aoste, 1793-1795.

SOUCHON...., né à Moutaren (Uzès), émigré à Aoste en 1792, missionnaire dans le diocèse.

DUTENAIL-COUVAT François, curé de Beau-Croissant (Grenoble), émigré à Aoste le 27 septembre 1792.

THESTEYNI Antoine, prêtre du diocèse du Puy, réfugié à Aoste en septembre 1792.

THONIN Paul-François, curé de Ville (Annecy), émigré au diocèse d'Aoste en 1794, mort à Nus le 4 février 1795.

* TROUILLET Claude[1], curé de Saint-Alban (Maurienne), émigré à Aoste, puis à Turin en 1794.

[1] Cf. Cte BILLIET, *Mémoires*, pages 198, 199. L'abbé Trouillet avait prêté le serment exigé par la proclamation du 8 février;

Digitized by Google

Udri Antoine, vicaire d'Abondance, mort à l'Hôpital-Mauricien d'Aoste le 23 décembre 1794.

Velat Claude, chanoine de Moûtiers, assermenté, se rétracta le 6 décembre 1794 [1].

§ III. — Mentions diverses.

1° Notes extraites des registres de la paroisse de Saint-Jean (Cathédrale).

* Rd Bourgeois Jean-Baptiste, prêtre, de Bourg-Saint-Maurice, décédé à Aoste le 29 décembre 1794.

* Rd Jean-François Coutin (ou Courtin?), fils de Jean-Joseph, de Mégève (Genève), vicaire de Saint-Jean d'Aoste *pius et eruditus*, mort le 25 février 1795.

* Rd Favrat Philippe, curé du Petit-Bornand (Genève), mort à Aoste à l'âge de 75 ans, le 6 mai 1799.

Rd Gontry Simon, procureur du couvent de Ripaille, fugitif, âgé de 75 ans, mort à Aoste le 14 janvier 1798.

Rd Rullier Joseph, fils de Jean, de Bourg-Saint-Maurice, curé-prieur de Bellentre, âgé de 85 ans, mort à Aoste le 17 octobre 1793.

2° Notes extraites des registres de la paroisse de Saint-Laurent (Collégiale).

« *Translatio fontis baptismalis ab ecclesia parrochiali Sancti Laurentii in Ecclesiam Collegiatam SS. Petri et Ursi facta est die 17a maii, in pervigilio Pentecostes, anno*

mais il ne fut pas inséré au tableau d'Albitte. Sa rétractation, signée à Turin, est du 8 avril 1794.

[1] Cette liste est d'ailleurs loin d'être complète. Dans un seul mois de l'an 1790, le couvent de Saint-Gilles, à Verrès, donna l'hospitalité à plus de trois cents prêtres émigrés.

Digitized by Google

1793, tempore belli et impiis et ferocibus Gallis suscitati. » — Note du curé Bourdin. — Les troupes piémontaises qui encombraient la ville avaient occupé l'église de St-Laurent annexée à la collégiale d'Aix.

BERTRAND Jean-Claude, de la paroisse de Saint-Michel (Maurienne), mort le 19 novembre 1792 et enseveli au cimetière de la Collégiale.

DOIX Claude-Joseph, curé de Sainte-Foy, fait des baptêmes à la Collégiale de Saint-Ours le 6 janvier 1797, les 11, 15 et 25 juillet, et le 11 août 1799.

A l'église de Saint-Laurent, le 17 août 1796, l'abbé Aimé-Marie DICHAT DE TOISINGE, de Chambéry, abbé de Ste-Marie d'Abondance et préfet de la Ste-Maison de Thonon, chevalier des Ss. Maurice et Lazare, a béni le mariage entre le vassal Charles-Joseph, fils de Jean-Joseph-Elzéar PASSERIN, conseigneur de Brissogne, veuf de noble Marie-Virginie GIPPAZ D'HÔNE, et noble Marie-Anne-Pétronille, fille du vivant vassal et pair Jean-François PASSERIN, conseigneur de Courmayeur et d'Entrèves, vice-préfet du duché. Témoins le seigneur Jacques-Alexis DE SAINT-RÉAL et le seigneur Dominique D'AVISE, baron de Charvensod. (Avant 1774, Marie-Anne Dichat de Toisinge avait épousé Jean-François-Elzéar Passerin d'Entrèves. L'abbé Dichat de Toisinge logeait chez ses parents, les Passerin d'Entrèves, dans l'hôtel qu'ils possédaient au bourg Saint-Ours, près des Portes Prétoriennes).

LACHENAL Pierre, fils de Joseph et de Madeleine POINTET, originaire de la paroisse de Gilly (Tarentaise), habitant à la paroisse de Saint-Jean d'Aoste, a épousé, le 17 novembre 1799, à l'église de Saint Laurent, honorable Marie-Angélique, fille de Jean-Baptiste GAL et de Delphine Carrel, de Saint-Laurent d'Aoste. Témoins

Digitized by Google

l'abbé Antoine DOIX, émigré, curé de Sainte-Foy, et Claude-Joseph BOURDIN, chirurgien. (De ce mariage naquit, le 15 août 1809, Pierre Lachenal, qui fut plus tard, sous le nom de *Père Laurent*, provincial des capucins de Savoie, procureur général de son Ordre, écrivain et orateur distingué et fondateur du Refuge des pauvres à Aoste où il mourut le 27 septembre 1880. — Voir plus haut page 451.)

3° Notes extraites du registre des admissions à l'hôpital des Ss. Maurice et Lazare [1].

Rd PICCOLLET Jacques-Marie, prêtre, vicaire de Moux[2] (*sic*) en Chataigne [3], diocèse de Genève, reçu pour fièvre le 31 octobre 1793, sorti le 20 décembre 1793.

Rd VIBERT Joseph, prêtre de la paroisse de Beaufort, diocèse de Tarentaise, reçu pour fièvre le 16 février 1794, sorti le 10 mars de la même année.

« A l'époque de la prise du Petit-Saint-Bernard, les malades qui étaient au nombre de dix-huit ont jugé à propos de s'échapper, à la réserve de trois qui étaient pas dans le cas de le faire. »

* Rd CHAPELLE Joseph-Antoine, prêtre émigré de Savoie, natif de Conflans, diocèse de Tarentaise, vicaire de la paroisse de Quart, dans ce diocèse (Aoste), reçu pour fièvre le 23 juillet 1794, sorti le 14 septembre de la même année.

Rd NOIR Jean-Baptiste, prêtre émigré de Savoie, maître de chapelle de la métropolitaine de Moûtiers, natif de

[1] Les noms sont indiqués ici, non point dans l'ordre alphabétique, mais dans celui des admissions.

[2] Motz.

[3] Chautagne.

Digitized by Google

la paroisse de Montvalesan, diocèse de Tarentaise, reçu pour fièvre le 13 août 1794, sorti le 26 août de la même année.

Rd Richard Michel, prêtre émigré de Mantonnex[1] en Borne *(sic)*, diocèse d'Annecy, vicaire d'Andilly dans ledit diocèse, reçu pour fièvre le 28 octobre 1794, sorti le 18 octobre.

* Rd Noir Jean-Baptiste *(ut supra)*, prêtre, maître de chapelle de la métropolitaine de Moûtiers, de la paroisse de Montvalesan, reçu pour fièvre le 2 septembre 1794, mort à l'hôpital.

Rd Baud François, prêtre émigré de Savoie, natif de Boëge, diocèse d'Annecy, reçu pour fièvre le 22 septembre 1794, sorti le 17 novembre suivant.

Rd Dupupet, vicaire de Cluse, diocèse d'Annecy, prêtre émigré de Savoie, reçu pour fièvre le 18 octobre 1794, sorti le 4 novembre suivant.

Rd Doix Claude-Joseph, archiprêtre et curé de Ste-Foy *(ut supra)*, diocèse de Tarentaise, reçu pour fièvre le 27 octobre 1794, sorti le 10 janvier 1795.

* Rd Richard Michel *(ut supra)*, reçu pour fièvre le 8 novembre 1794.

* Rd Udri (Hudry) Antoine, prêtre du diocèse de Genève, natif de Fessi *(sic)* et vicaire d'Abondance dans le même diocèse, reçu pour fièvre le 19 novembre 1794, mort à l'hôpital.

Rd Brochier, prêtre émigré de France, natif de Condrieux dans le Lyonnais, prieur de Virivil en Dauphiné, reçu pour plaies à une jambe le 3 décembre 1794, sorti le 14 avril 1795.

[1] Menthonnex.

Digitized by Google

* Rd PERNET..., prêtre émigré de Savoie, natif et vicaire du Grand-Bornand, dans le diocèse de Genève, reçu pour esquinancie le 15 décembre 1794, sorti le 19 du même mois.

* Rd PIFFET Claude-Joseph, prieur et curé de Séez en Tarentaise, reçu pour fièvre le 15 décembre 1794.

Sieur BILLIOD Jean-André, fils de feu André Billiod, de paroisse d'Abondance du diocèse d'Annecy, émigré, garçon chirurgien, reçu pour fièvre le 14 avril 1795, sorti le 2 mai suivant. Reçu de nouveau le 4 mai et sorti le 27.

* Rd CHAPELLE Joseph-Antoine, prêtre émigré de Savoie, natif de Conflans, diocèse de Tarentaise, reçu pour fièvre le 20 avril 1795, sorti le 28 du même mois.

Rd TESSIER Pierre-Georges, curé de Menthonex en Bornes, diocèse de Genève, reçu pour ulcère à une jambe le 2 mai 1796, sorti le 8 juin suivant.

Rd FORTIN Pierre, fils de vivant Pierre, natif de Chambéry, paroisse de Saint-Léger, prêtre et curé de la paroisse de la Ravoire[1], reçu pour contusions à la jambe droite le 27 septembre 1797, sorti le 10 octobre suivant.

Rd P. Dom GOUTRY Simon, ci-devant procureur à la chartreuse de Ripaille, reçu pour hydropisie le 10 janvier 1798, mort à l'hôpital le 14 janvier de la même année.

Rd LALIER Louis, prêtre, aumônier des religieuses de la grande Visitation à Annecy, reçu en payant, pour

[1] Cf. *Mémoires* du Cte BILLIET, p. 430. Parmi les *curés* du diocèse de Chambéry ayant émigré en février et mars 1793, on trouve mentionné : *Fortin, curé de la Ravoire.* C'est évidemment le même personnage.

Digitized by Google

goutte, le 4 juillet 1799, sorti sans payer (*sic*) le 28 août 1799.

* Rd Crey Pierre-André, natif de la paroisse d'Aime, diocèse de Tarentaise, prêtre émigré, admis pour fièvre le 21 novembre 1799 et renvoyé le jour suivant.

Rd De Saint-Paul Claude-François, de feu Claude, de la paroisse de Saint-Paul, diocèse de Tarentaise, prêtre émigré, admis pour fièvre le 11 décembre 1799 et renvoyé le 27 janvier 1800. L'abbé Claude-François de Saint-Paul, admis de nouveau à l'hôpital pour fièvre le 19 mars 1800, y mourut le 31 du même mois.

Rd Goy Michel, prêtre du diocèse de Genève, département du Lémen, ci-devant professeur, admis pour fièvre le 27 novembre 1800, sorti le 23 décembre de la même année.

N.-B. — On n'a relevé dans les états précédents que les noms des prêtres et des nobles. Les registres de l'hôpital Mauricien contiennent une quantité de noms de malades originaires de la Savoie, mais ils n'y sont pas signalés comme émigrés. Il est probable que la plupart d'entre eux avaient été dénoncés comme suspects et s'étaient réfugiés dans la vallée d'Aoste. Il faudrait aussi consulter les registres des décès de plusieurs paroisses et notamment ceux de Châtillon, de Saint-Vincent, de Verrès et de Donnas. Les comtes de Challant accueillirent de nombreux émigrés dans les châteaux d'Aymeville et de Châtillon ; les comtes de la Tour, les comtes de Bard, les Passerin d'Entrèves, le chevalier de Saint-Réal et plusieurs autres familles de la noblesse et de la bourgeoisie avaient ouvert leurs demeures aux proscrits de la Révolution[1] ; les presbytères de la vallée

[1] Cf. Fr. Descostes, *Joseph de Maistre pendant la Révolution*, passim.

Digitized by Google

d'Aoste offrirent une hospitalité modeste, mais cordiale, à de nombreux ecclésiastiques. Un des hommes qui se montrèrent le plus dévoués aux émigrés français fut l'avocat Jean-Sébastien LINTY, commandeur de Saint-Jacquême et directeur de l'hôpital des Ss. Maurice et Lazare.

Digitized by Google

IV

Les Emigrés dans le canton de Vaud.

Dans le pays de Vaud, l'affluence des émigrés fut plus considérable encore qu'à Aoste et auparavant en Savoie ; aussi les registres de l'état civil des paroisses de la banlieue de Lausanne — telles qu'Assens et Echallens — vont-ils nous fournir de précieuses indications. Nous les devons à l'obligeance de MM. les abbés Richard et Dupraz, curés d'Assens et d'Echallens :

§ I. — Les Emigrés dans le pays de Vaud.

1° Extraits des Registres de la paroisse d'Assens.

BAPTÊMES

1794. — *Louis-Charles-Julien*, fils de messire *Etienne-Hyacinthe* DE REIDELET, d'Hernaure, province de Bugey.

Parrain : *Louis-Gaspard* DE TULLE DE VILLEFRANCHE, grand-prieur de Saint-Gilles, de l'Ordre souverain de Malte, maréchal des camps et armées de Sa Majesté très chrétienne.

Marraine : *Anne Joséphine-Montanier* DE VENS DE LA CHAVANNE, représentant dame *Marie-Françoise-Charlotte* DE GOYON DE CHATENAIN née BALANT.

Baptême célébré par MONTANIER DE BELMONT, vicaire général, chanoine de Nisme.

Digitized by Google

1794. — *Adrienni-Eugène-Gaspard*, fils de seigneur *Joseph-Gens-Louis-Hercule-Dominique* DE TULLE, marquis DE VILLEFRANCHE, officier au corps des carabiniers, seigneur de Loorebrino, Bussy, Chavenain-le-Vieux, Saint-Pierre et autres lieux, et de dame *Marie-Charlotte-Alexandrine* DE LANNOY, née comtesse du Saint-Empire, dame de l'Ordre de la Croix-Etoilée.

Etait présent et a signé : *Louis-Gaspard-Esprit* DE TULLE DE VILLEFRANCHE, commandeur de Campesières-en-Savoye, colonel d'infanterie.

Baptême célébré par le chanoine MONTANIER DE BELMONT.

1794. — *Eléonore-Françoise-Nicole*, fille de messire *Michel-Philippe-François*, baron DE BLONAY, et de *Joséphine-Laurette* FOQUET DE MEXIMIEUX.

Marraine : Dame DE BLONAY née *Lucrèce-Nicole* DE VIRIEU.

Baptême célébré par le chanoine BIGEX, vicaire général.

1794. — *Antoine*, fils de messire *Antoine* CHASSEING, conseiller au Parlement, seigneur de Chesseley, Leschères, etc., et de dame *Bonne-Marie* LA CROIX DE LAVAL.

Parrain : *Antoine-Barthélemy* DE LA CROIX DE LAVAL, grand-obrencier de Saint-Jean de Lyon, représenté par *François* BOULARD DE GOTHELIER, conseiller au Parlement de Dijon.

Baptême célébré par l'abbé CONVENTIN, curé de Chesseley et Leschères.

1794. — *Marie-Georgine*, fille de *Jean-François* L'ABITANT, chevalier, trésorier général de France au bureau des finances de la Généralité du Dauphiné.

Digitized by Google

Parrain : *Pierre* JAQUIN DE TERRELASSE.

Marraine : *Marguerite* BABOIN née SAUZET.

1794. — *Claire-Joséphine*, fille de *Romain* BABOIN et de *Marguerite* SAUZET.

Marraine : Representée par *Pierrette* BALLEZAT, religieuse de la Visitation Sainte-Marie de Bellecour de Lyon.

S. d. — *Pierre-Louis-Gabriel*, fils de *Jacques-Benoît* PAL, avocat au Parlement du Dauphiné, et *Anne-Virginie* TESSEIRES.

Marraine : *Julie* DE GILLIER, mariée D'ARTHAN.

1794. — *Marie-Eugénie-Françoise*, fille de *Jean-Pierre*, comte DES MARES, du diocèse d'Avignon, et *Jeanne-Victoire* GENNERAT-DESCHAMPS, du diocèse de Lyon.

Parrain : *Cérier-François-Melchior*, comte DE VOGUÉ, chevalier de l'Ordre royal militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées de France, gouverneur de Montmédy.

Marraine : *Marie-Eugénie-Joseph*, comtesse DE LANOY, chanoinesse du Chapitre de Denain.

1794. — *Marie-Louise-Elisabeih-Jeanne*, fille de *Jean-Dominique* ARRETERAIT, de Montpellier.

Parrain : Représenté par sieur *Louis-Gabriel-Pascal* GALABERT, financier de la ville de Montpellier.

1794. — *André-Charles-Gustave*, fils de noble *Jean-Paul-François-Régis* DE RAOULX, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant des Maréchaux-de-France, trésorier général de Sa Sainteté dans le Comté-Venaissin, seigneur de Laval, et son épouse *Rose-Charlotte* DE CAVET.

Digitized by Google

Parrain. — Noble seigneur *André-Victor,* marquis DE BIJEMONT, chevalier, seigneur de Griouville, Moigneauville, province de l'Isle-de-France, seigneur des baronnies Saint-Marcel et Challansonnex en Savoye[1], maréchal des camps et armées de S. M. le roi de France et chevalier de ses Ordres.

Marraine. — *Angélique-Isidore* DE L'HAUMOIS.

1794. — *Jeanne-Françoise-Eugénie,* fille d'*Eugène* FONCET et de *Joséphine* DE LA FLESCHÈRE, de Veirier.

Parrain : *Jean-François* DE LA FLESCHÈRE, de Châtillon, major général d'infanterie au service de S. M. le roi de Sardaigne et commandeur des Ordres des Ss. Maurice et Lazare.

Marraine : *Claudine-Eugénie* FONCET, dame DE BAUDRY.

Représentés par *Pierre-François* DE NOYEI, major d'infanterie au service de S. M. le roi de Sardaigne, et *Françoise* DE LA FLESCHÈRE. Le représentant a signé DE MOISY.

1794. — *Elisabeth-Caroline*, fille d'*Achille* BOUSQUET, négociant, et de *Marie* GALLES.

Parrain. — Représenté par *Joseph-André* STILL, capitaine de navire de Marseille.

1794. — *Josette*, fille de *Pierre* MILON, de Saint-Gervais, diocèse de Valence, et de *Catherine* COMMUNAL.

Marraine : *Josette* DU NOYER.

1795. — *Louis-Mathieu,* fils de *Joseph* UGINET, de Versailles, et de *Jeanne* COMPLAINT, de Malicorne.

[1] Sur le territoire actuel des communes de Marigny-St-Marcel et de Massingy, canton de Rumilly (H^te^-Savoie). Le château de Saint-Marcel, bâti sur l'un des plus beaux sites des Alpes françaises, a été restauré, de nos jours, par les soins de M. le baron Lucien d'Alexandry d'Orengiani.

Digitized by Google

Parrain : Comte *Louis* DE NARBONNE.

Marraine : *Catherine-Jeanne* DE LAVAL DE MONTMORENCY.

1795. — *Claude-Louis-Gaspard,* fille de *Pierre* DUBOIS DU NILAC, bourgeois et conseiller de Travers, dans la souveraineté de Neufchâtel et Valaugrin.

Parrain : *Claude-Gaspard* VINCENT, prêtre, vicaire général de Lyon ; représenté par *Louis* MONTANIER, curé de Billiac. — (Né à Lausanne).

S. d. — *Jean-François-Félix,* fils de *Jean-Joseph* FRANCHAND, libraire à Paris, et de *Sophie* JACQUET, née à Beaujeu en Beaujolais.

DÉCÈS

1793. — Très illustre seigneur *Pierre* DUBUISSON, de Toulouse, chevalier de Hauteville, chef des armées du roi très chrétien, décoré de la grand-croix de l'Ordre royal de Saint-Louis, gouverneur de Saint-Omer, ambassadeur du roi très chrétien de France auprès de la République helvétique.

S. d. — *Jean-Bruno* DE QUINZARD, du diocèse de Mende. — A signé : le Révérendissime *Gabriel* DE GIRAND, vicaire général de Mende.

S. d. — *André,* fils de *Jacques* D'ECHELLE.

S. d. — *Bernarde* PRIEUR, femme DE BELIN, chevalier de Saint-Louis, de Dijon.

1794. — *Claude-Humbert* PARIS, d'Annecy.

Digitized by Google

1794. — *François* BOJET, de Chambéry.

1794. — Sœur *Victoire-Jean-Pierre*, de Glaire en Alsace, Clarisse, accompagnée du supérieur du monastère, *Jean-Baptiste* SONNIER.

1794. — *Anne* DURAND, de Pau.

1794. — *Pierre-Guillaume* SOMERIA, curé de Resddon, diocèse de Blois, prêtre déporté en Suisse.

1796. — *Claude aîné,* fils de *Nicolas* TUPIN, de la paroisse de la Vacheresse, en Chablais, avocat.

1793. — *Louis* MARIN, prêtre, chapelain de Beaumont.

1794. — *Michel,* fils de *Joseph* LOCHON, en Chablais.

S. d. — *Pierre* METRA, prêtre, chapelain de Sennecey.

1794. — *Marguerite,* fille de messire *Jean-Joseph* FONCET, baron de Montailleur, président et auditeur général des guerres, veuve de seigneur *François-Marie* BOUVIER, baron d'YVOIRE.

1795. — *Emmanuel* DE BRUGNI DE BOISSARD.

1795. — *Melchior* DE RENAUD, marquis d'Allen.

1793. — *Marie* DE BOIROSEL DE MONGONTIER, chanoinesse d'Alix, originaire de la Coste-Saint-André en Dauphiné.

1792. — *Claude* DE TROUY, de Grenoble, capitaine commandant au bataillon de Saint-Marc dans la partie française de l'isle de Saint Domingue.

1794. — *Jean-François* CORNU, prêtre déporté.

1795. — Un enfant de M. le vicomte DE RAOULX ROUSSET, comte de Bourbon, et de dame *Adèle* DE FRINDANT, son épouse.

Emmanuel-Gaspard DU BOURG, marquis de la Tosa, capitaine de dragons du régiment de Damas.

Digitized by Google

1796. — Le comte DE SALES, ancien colonel du régiment de Saintonge, époux d'*Elisabeth* DE VINIEUX D'ESCHAMBEAU.

1791. — *Emmanuel,* comte DE PONS-SAINT-MAURICE, lieutenant général des armées du roi de France, premier prince du sang, etc.

Ont signé : *Louis* DE SCHOMBERG, comte de l'Empire, lieutenant général des armées du roi de France ; *Elie* DE TALLEYRAN-PÉRIGORD, prince de Chalais, grand d'Espagne de 1re classe, etc.; *Adalbert,* comte DE PÉRIGORD-TALLEYRAN.

1793. — *Auguste* D'AFFRY, colonel des gardes Suisses.

MARIAGES

1794. — *Nicolas-Alexandre* BAYEUX, de Saint-Quentin, et *Marie* BLANCHET, de Lyon.

Témoins : *Jacques* PIGNARRE, curé d'Andilly, et *François* REUSTANG, de Saint-Peyres.

1796. — *Jean-Joseph* TRONCHET, de la paroisse de Samoëns, et *Pierrette-Philiberte,* fille du sieur GEORGES *Honoré,* de Bourg, département de l'Ain.

1794. — *Jean-Dominique* BUTERAIT, de Montpellier, catholique, et *Anne-Elisabeth* PORTA, protestante, fille du trésorier de leurs Excellences de Berne.

Témoins : *Guillaume* BERTRAND, licencié de la Faculté de Paris, recteur de Saint-Flour, et *Louis* PORTA, avocat à Lausanne.

Digitized by Google

2° Extraits des Registres de la paroisse d'Echallens.

BAPTÊMES

1791, 15 mai. — *Marie-Louise-Alexandrine-Amélie-Honorine* DE DEMANDOLX, fille légitime de très haut et très puissant seigneur, Messire *Jean-Gaspard* DE DEMANDOLX, marquis de Demandolx-la Palu et Meyvert, chevalier honoraire de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Lorraine-infanterie, et très haute et très puissante dame *Jeanne-Rosalie* DE BORÉLY, marquise DE DEMANDOLX, son épouse.

Parrain : Très haut et très puissant seigneur, Messire *Jean-Baptiste-Pierre-Alexandre* DE DEMANDOLX, seigneur marquis du dit lieu, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, représenté par procuration par Messire *Honoré* DE BORÉLY.

Marraine : *Louise-Marie-Jeanne* DE BORÉLY.

DÉCÈS

1793, 24 décembre. — Messire *Jacques-François-Bayard* DE LA FERTÉ, official et grand-vicaire de l'Evêché de Saint-Claude.

Ont signé : Messire *Joseph-Marie-Bayard* DE LA FERTÉ, docteur en théologie, curé de Saint-Barrain ; Messire *Jean-Denis* CRESTIN, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon ; Messire *Jean-Joseph-Alexis-David* DE SAINT-GEORGES, chevalier, conseiller du roi de France en son grand Conseil, capitaine à la légion de Mirabeau, et honoré *Jean-Baptiste* GABET-CURAT, curé.

Digitized by Google

1794, 14 juillet. — *Joseph,* comte DE MENOU, natif de Saint-Savin (Dauphiné), gentilhomme déporté.

1794, 22 octobre. — Rd *Joachim* PERROT, prêtre de Trépot, vicaire de Reugney (Franche-Comté).

1795, 4 février. — Rd *Pierre-Jean-Antoine* GUILLOMOZ, de Louvena (Franche-Comté), curé d'Issernave en Bugey.

1795, 29 avril. — Rd D. *Claude-François* LAPLANCHE, d'Oyonnax, curé de Soutanas, diocèse de Saint-Claude.

1796, 20 juin. — M. DUBAN, écuyer, fils de M. DUBAN, conseiller au Parlement de Besançon.

1796, 3 janvier. — *Pierre-Joseph-Auguste* CHAMPREUX, de Nozeray en Franche-Comté, capitaine de cavalerie en France, fils d'*Ignace-Ferdinand* CHAMPREUX et de *Catherine* COURDIER.

1796, 13 octobre. — Rd Dom *Antoine* DURAND, natif de Lyon et chanoine de Fourvières.

MARIAGES

1796, 19 mars. — *Claude-Joseph,* fils de *Jean-Joseph* PARRIAU DE JONGUE, et Mlle *Marie-Thérèse* ALLAT, d'Echallens.

1796, 10 août. — *Thomas-Marie-Jacques-Colin* DE LA BRUNERIE, natif de Saint-Malo, et *Marie-Anne-Angélique* MAGON DE CLOSDORÉ, native de Saint-Servan.

Ont signé : Les époux. MAGON DE CLOSDORÉ, père, *Armand* MAGON, AUFFRAY DE CLOSDORÉ, mère, *Anne* MAGON VOMRATH. *E.-L.-P.* DU COSTER, CAMBON, *Th.* VOMRATH, *Grossin* DE BOUVILLE, *Maloin* DE MONTAZET, CHARPIN, prêtre.

Digitized by Google

§ II. — Les Emigrés à Lausanne.

Enfin, nous possédons la liste complète des réfugiés français et savoyards à Lausanne durant les années 1794, 1795, 1796 et 1797. Elle comprend 796 noms, dont quelques-uns appartiennent aux plus grandes familles de France et de Savoie. Nous en avons dressé la statistique d'après les professions et les situations sociales et il en résulte que la liste comprend :

1 archevêque, 2 évêques, 2 grands prieurs, 1 coadjuteur, 10 vicaires généraux, 5 chanoinesses, 12 chanoines, 14 abbés, 97 prêtres, 18 religieuses, 3 ducs, 4 duchesses, 1 prince, 1 princesse, 23 marquis, 49 comtes et comtesses, 1 vicomte, 26 barons et baronnes, 25 chevaliers, 2 écuyers, 59 gentilhommes, 1 président au Parlement, 7 conseillers au Parlement, 4 magistrats, 18 avocats, 1 prévôt, 1 diplomate, 1 secrétaire du roi, 1 membre du Conseil des Cinq-Cents, 1 membre du Conseil des Anciens, 1 directeur des monnaies, 1 trésorier, 2 grands baillis, 4 maréchaux de camp, 2 commandeurs, 3 officiers généraux, 113 officiers, 16 pensionnaires, 1 receveur général, 1 fermier royal, 1 agent des postes, 5 notaires, 4 médecins, 4 chirurgiens, 2 ingénieurs, 1 professeur, 5 banquiers, 6 peintres, 5 musiciens, 1 huissier, 13 étudiants, 1 homme de lettres, 28 rentiers, 142 négociants, 42 artisans.

Dans le tableau complet qui a été dressé sur notre demande par M. Hammerli, archiviste à Lausanne, nous voyons figurer par lettres alphabétiques tout d'abord la liste des réfugiés français, puis celle des réfugiés savoyards,

Digitized by Google

avec indication des noms et prénoms, du lieu de naissance ou d'origine, de la qualité, de la date du départ de leur pays, de la date d'arrivée à Lausanne, avec une colonne d'observations.

Ces deux tableaux sont du plus haut intérêt et leur publication aura pour effet d'éclaircir et de compléter maintes généalogies et biographies de proscrits.

Digitized by Google

RÉFUGIÉS FRANÇAIS ET SAVOYARDS

Reconsés à Lausanne

En 1794, 1795, 1796 et 1797.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
D'Allain Philippe; son épouse, 24 ans; sa mère, 73 ans; trois enfants, 6, 9, 10 ans. . . .	Aix-en-Provence.	Marquis.
D'Artas Madeleine.	Dauphiné.	Abbesse de Sainte-Colombe.
D'Alliaud Marie-Félicité (dame).	Aix-en-Provence.	Gentilhomme.
Acton Edouard-Philippe. . .	Né en Angleterre.	Chevalier français.
Auterat Jean-Dominique; sa femme, 25 ans; un enfant. . .	Montpellier.	Négociant.
D'Argentières Louis; sa sœur, 50 ans.	Dauphiné.	Gentilhomme.
D'Antist Alexandre. . . .	Guyenne.	Gentilhomme.
D'Antist Charles.	Guyenne.	Gentilhomme.
D'Arcelot Antoine-Louis. . .	Dijon.	Président du Parlement.
Auriol Antoinette (dame). . .	Lyonnais.	
D'Apchier Louis-Charles. . .	Languedoc.	Comte.
D'Aiguebelle Charles. . . .	Dauphiné	Prêtre.
Alliaud de Vitrolle Pierre-Joseph.	Comtat d'Avignon	Chevalier.
Artaul Marie-Marguerite (dame)	Lyon.	
Audra Jean-Jacques. . . .	Crêt en Dauphiné.	Commis-négt.
D'Argent Pierre.	Marseille.	Rentier.
Audraz.	Lyon	Officier français.
D'Abeaucourt Antoine. . .	Ste-Marie aux Mines (Alsace).	Ci-devant soldat.
Amiel Barthélemi.	Provence.	Domestique.
D'Ainillier Jean-Louis. . .	Paris.	
Allard Claude.	Lyon.	
Artaud André.	Lyon.	Négociant.
Allard Joseph.	Marseille.	Négociant.
Allard Simon.	Marseille.	Négociant.
Angles François.	Marseille.	Négociant.
Audras Mathieu.	Lyon.	Négociant.
D'Argil de la Crose Antoine-François.	Lyon.	Chevalier.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
23 juillet 1790.	Septembre 1793.	50	Décédé en 1795.
Septembre 1791.	Mai 1792.	50	Tante de M. de Leissin, archer d'Embrun.
Avril 1793.	Août 1793.	40	Partie 25 août 1795.
1790.	1790.	53	
Mai 1792.	Novembre 1792.	33	
Février 1791.	Octobre 1792.	54	
Octobre 1791.	Juin 1793.		
Juillet 1792.	Juin 1793.		
14 décembre 1793.	20 décembre 1793.		
Février 1794.	Février 1794.	29	Partie fin mai 1794.
Mars 1793.	14 avril 1794.	19	Parti 20 juin 1794.
1er novembre 1793.	12 février 1794.	42	Parti novembre 1797.
Juillet 1789.	Mai 1792.	51	
Juillet 1789.	Mai 1792.	40	Partie 25 juillet 1794.
	Mars 1794.	37	
Mai 1792.	20 juin 1794.	50	Parti 17 juillet 1794.
		20	
		19	
		40	
1791.	30 juin 1794.	35	
	28 juillet 1794.	41	
	27 juillet 1794.		Parti juillet 1794.
Février 1794.	16 octobre 1794.	34	Parti février 1795.
Février 1794.	16 octobre 1794.	23	Parti février 1795.
	22 octobre 1794.	32	
	28 novembre 1794.	22	
1791.	9 janvier 1795.	40	Parti 4 avril 1795.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
D'ARTAN Charles-Jean-Baptiste.	Romans en Dauphiné.	Lieutenant colonel.
D'ARGENTIÉRES DE VAUDEROL François-Louis.	Dauphiné.	Baron.
ALLEXIS Antoine.	Provence.	Négociant.
D'AGOULT Antoine-Jean. . .	Grenoble.	Comte.
D'AVENNE DE FONTAINE. . .	Paris.	Chasseur.
AUDRAS André.	Lyon.	Négociant.
ALARD Elie.	Marseille.	Commis.
ALVISET Baptiste.	Lons le Saulnier.	Ancien magistrat.
D'AYEN DE NOAILLES Jean-Paul-François, et son épouse. . .	Paris.	Duc.
ANJOBERT Jean-Baptiste. . .	Paillères, Puy de Dôme.	Rentier.
ARNAUD Antoine-Noël. . . .	Avignon.	Fileur en soye.
BOUTILLIER D'ARTAN Jean-François, son épouse et 2 enfants. .	Dauphiné.	Capitaine d'artillerie.
BERTHAUD DE FALLUIERS Claude son épouse, sa sœur et sa fille. .	Lyon.	Gentilhomme.
BOUSQUET François-Antoine (père) et son épouse.	Provence.	Négt à Lyon, banquier de l'Ordre de Malte.
BOUSQUET Joseph-Marie-Achille (fils) et son épouse. . . .	Provence.	Négociant.
BOUSQUET Casimir (fils). . .	Provence.	Négociant.
BALLYAT François-Raymond et sa sœur Pernette.	Lyon.	Chirurgien major.
DE BELLEGARDE (veuve). . .	Grenoble.	Comtesse.
BERTRAND Guillaume. . . .	Auvergne.	Curé.
BARRET Pierre.	Dauphiné.	Curé en Savoie.
DE BARD Pierre.	Bourgogne.	Officier de l'armée de Condé.
BONNAFÉ Pierre, fils de Marc. .	Bordeaux.	Fils de négt.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
Mars 1792.	12 mars 1792.		
Février 1791	Octobre 1793.	55	
Décembre 1793.	4 avril 1793.	52	
1791.	27 avril 1795.	45	
Décembre 1791.	29 avril 1795.	23	
1794.	9 mai 1795.	27	
1791.	13 octobre 1795.	22	
	12 octobre 1797.		
	Janvier 1797.	57	
23 septembre 1793.	29 septembre 1797.	45	
	7 octobre 1797.	64	
Juin 1792.	Octobre 1792.	45	
4 décembre 1793.	11 décembre 1793.	53	Partis 5 juin 1794.
Décembre 1793.	Décembre 1793.	60	
Décembre 1793.	Décembre 1793.	22	
Décembre 1793.	Décembre 1793.	17	
Novembre 1793.	29 novembre 1793.	37	
Juin 1791.	3 septembre 1793.	24	
Septembre 1792.	Avril 1793.	44	Parti 2 juin 1794.
Juin 1793.	Octobre 1793.	64	
	Septembre 1793.		
6 août 1792.	Août 1792.		

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
De Bruyéres Jean-Anne-Baptiste.	Languedoc.	Baron de Chalabre, anc. cap. d'inf.
Bilioty Alexandre.	Comtat Venaissin.	Officier d'infant.
De Barre Pierre.	St-Pons en Languedoc.	Etudiant.
De Bermond Joseph. . . .	Franche-Comté.	Baron.
Beyle Pierre.	Grenoble.	Chevalier de St-Louis.
De Bar Marie-Madeleine (dame) et sa fille Elisabeth, 18 ans. .	Châlons s/ Marne.	
De Bar Antoine (fils). . . .	Châlons s/ Marne.	Officier français.
De Baronnat Edmond, son épouse et son fils.	Dauphiné.	Gentilhomme.
De Bossedent.	Auvergne.	Commandeur de Malte.
Balme St-Julien Charles-Auguste.	Beley.	Officier de cavalerie.
De Battine Pierrette-Elisabeth (dame) et sa fille, 17 ans. . .	Grenoble.	Marquise.
De Bordonenche Abel-Henri-Samuel.	Grenoble.	Prêtre et vicaire général.
De Brémont Jacques-Alexandre; son épouse; deux enfants. . .	Poitou.	Comte.
Baboin Romain; son épouse et un enfant.	Lyon.	Elève chirurgien.
De Brizon François-Auguste; son épouse et son fils Denis-Scipion.	Languedoc.	Gentilhomme. Lieut. de marine.
Bonnafous Jean.	Languedoc.	Commis de M. Louis Porta.
Belomar soit Belouard. . .	Lyon.	Notaire.
Burlat Antoine-Marie. . . .	Lyon.	Négociant.
Bourdy Jeanne-Marie. . . .	Lyon.	Ouvrière en soierie
Bessiére Anne née Hartau. . .	Lyon.	
De Barral Charles-Joseph; son épouse et une fille.	Grenoble.	Baron
Brun Claude.	Beaujolais.	Ancien boutonnier

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
21 avril 1790.	Octobre 1793.	50	Parti pour l'Italie, octobre 1794.
1790.	Novembre 1792.		
1792.	Janvier 1793.	18	
1791.	8 juin 1793.		
Mai 1793.	Août 1793.	65	
1789 et 1791.	1791 et 1791.	36	Partie en 1797.
1791.	Avril 1791.	20	
1789.	1790.	40	
1789.	Juin 1793.		
Septembre 1791.	Septembre 1793.		
Juin 1791.	Novembre 1792.	36	La fille partie en 1794.
Septembre 1792.	20 janvier 1793.	30	
Décembre 1790.	Septembre 1792.	34	
16 décembre 1793.	4 janvier 1794.	28	
1 juin 1791.	Octobre 1792.		
1 juin 1793.	6 août 1793.	34	Parti en 1798.
1 juillet 1789.	Juin 1793.	22	Parti 1er avril 1795.
	Janvier 1794.		Parti 18 février 1794.
	Janvier 1794.		Parti 27 février 1794.
	18 janvier 1794.		
Février 1794.	10 mars 1794.	24	Partie juillet 1794.
Mars 1792.	Mars 1793.	45	Parti 15 juillet 1794.
Juillet 1793.	Janvier 1794.	48	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
Bonnamour Benoit.	France.	Ouv. charpentier.
De Bofredon François-Louis.	Auvergne.	Chevalier.
Barrachim Gaspard. . . .	Arles en Provence	Négociant.
De Balon Pierre Benigne-Anne-Guyard.	Beaune.	Conseiller au Parlement de Dijon.
Bannatié de S^{t}-Julien Louis.	Provence.	Marquis.
Baboin Floran.	Lyon.	Elève en chirurgie.
Baboin Benjamin.	*idem.*	*idem.*
De Battine Abel-Etienne-Florimond.	Grenoble.	Officier de l'armée de Condé.
Butaud Joseph.	Lavalmagnac.	Prêtre.
Baudet Joseph-François. . .	Franche-Comté.	Marchand ambulant.
De Brezé Henri-Evard ; son épouse et un enfant. . . .	Paris.	Marquis.
De Badier Benjamin-Claude. .	Bourgogne.	Ecclésiastique.
De Bonnault Jean-Charles. .	Berry.	Chevalier, seig^{r} de la Forêt.
Bonjour Jean-Joseph-François.	Bugey.	Marchand.
Bouton Louis-Augustin-François.	Paris.	Négociant à Lyon.
Bellangé Marie née Allard, femme de Nicolas.	Paris.	
Burlat Marie, veuve d'Antoine, ses deux filles, 18 et 20 ans, et fils 11 ans.	Lyon.	Négociante.
Billerey Marguerite. . . .	Sallin.	Religieuse.
Bauer Antoine.	Alsace.	Musicien.
Bpuni Gaspard.	Lyon.	Négociant à Gênes
Blanchon Gaspard. . . .	Lyon.	*idem.*
Bottex Louis.	Neuville (Ain).	Négociant.
Bouvier de Schuinage Jacques.	Lyon.	Officier.
Bavet (veuve) et un enfant. . .	Lyon.	Négociant.
Bottafoco Louis.	Corse.	Comte.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
Février 1794.	8 mars 1794.	41	
Août 1790.	Juillet 1793.	58	
Avril 1794.	15 avril 1794.	36	Parti 1er mai 1794.
Mai 1794.	Mai 1794.	33	
Juin 1794.	6 juin 1794.	25	Parti 24 juin 1794.
Juin 1794.	Juin 1794.	25	
idem.	*idem.*	21	
	9 juin 1794.	18	Parti 15 août 1794.
1792.	Juillet 1793.	34	Parti 2 août 1794.
5 mai 1794.	Juin 1794.	32	Parti 25 juin 1794.
	20 juin 1794.	28	
1791.	17 juin 1794.	52	Parti 20 juin 1794.
1783.	Mars 1787.	47	A Cully.
	17 mai 1794.	34	Parti 31 mai 1794.
1793.	27 mai 1794.	29.	
	29 mai 1794.	30	
1er juillet 1794.	4 juillet 1794.	51	Partie pour Constance le 15 juillet 1794.
	4 juillet 1794.	50	Partie pour Fribourg le 26 juillet 1794.
Juin 1794.	9 juillet 1794.	27	Parti juillet 1794.
Janvier 1794.	24 juillet 1794.	24	Parti août 1794.
Janvier 1794.	24 juillet 1794.	22	Parti août 1794.
Mars 1794.	25 juillet 1794.	43	Parti septembre 1794.
Juillet 1794.	28 juillet 1794.	28	Parti août 1794.
1er août 1794.	9 août 1794.	23	Parti août 1794.
Mai 1794.	19 août 1794.	27	Parti août 1794.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
Buisson Marie née Guérin, veuve d'Etienne, un enfant. . . .	Lyon.	
Beaumont Christophle. . . .	Dauphiné.	Militaire.
Bergasse Julie née Moinier, un enfant.	Lyon.	
Bevalet Jean-Baptiste. . . .	Pontarlier.	Vicaire.
Bachias Clément.	Var.	Négociant.
Beraud Paul-Emilien. . . .	Lyon.	Avocat.
Bally Madeleine et Victoire (demoiselles).	Grenoble.	Marchandes de modes.
Barbier Jean-Baptiste-François.	Lyon.	Négociant.
Barre-Mazuyer Jean-Baptiste.	Languedoc.	Prêtre.
De Bois-Renard Gaspard-Constant.	Orléans.	Officier français.
Baumet Henri.	Nîmes.	Négociant.
Boulogne Auguste. . . .	Paris.	
De Bellegarde Théodore. .	Grenoble.	Chevalier.
Bedoin Gilbert.	Lyon	Curé.
De Bourbonne (Madame).		Comtesse.
Balme Alexandre.	Avignon.	Cuisinier.
Barudel Marianne (demoiselle).	Lyon.	
Bertrand Dominique. . . .	Marseille.	Gentilhomme.
Billecard Françoise née Julliard.	Franche-Comté.	Négociant.
De Buffevent Jean-François. .	Dauphiné	Chevalier de Malte.
De Buffevent Jean-Aimé (neveu du précédent).	Dauphiné.	Abbé.
Basset Pierre.	Lyon.	Off. de marine.
De Bar née Lucron (Madame) et un enfant.	Lyon.	Négociant.
Butelons aîné, sa mère, 63 ans, ses sœurs.	Lyon.	
Bois Guillaume.	Auvergne.	Marchand.
Brac du Chasti Nicolas. . .	Lyon.	Négociant.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
24 août 1794.	27 août 1794.	33	Partie octobre 1794.
1791.	28 août 1794.	29	Parti septembre 1794.
Septembre 1794.	17 septembre 1794.	24	
	24 septembre 1794.	51	Parti 10 novembre 1794.
3 Octobre 1794	11 octobre 1794.	37	Parti novembre 1794.
6 janvier 1794.	3 novembre 1794.	39	Parti novembre 1794.
5 novembre 1794.	6 novembre 1794.	24 31	Parties décembre 1794.
Décembre 1794.	14 décembre 1794.	34	
1791.	22 décembre 1794.	49	
1792.	29 décembre 1794.	25	Parti janvier 1795.
Janvier 1795.	13 janvier 1795.	54	
Janvier 1795.	19 janvier 1795.	18	
	10 octobre 1794.	26	Parti mars 1795.
	31 octobre 1794.	50	
	29 mai 1795.		
	3 mai 1795.	58	
Août 1795.	Août 1795.	24	
1794.	24 août 1795.	51	
	12 septembre 1795.	30	
Avril 1789.	14 septembre 1795.	64	Parti 1797.
	Septembre 1795.	32	
1792.	10 avril 1795.	45	
1793.	13 avril 1795.	30	
1790.	12 avril 1795.	37	
7 mai 1795.	8 mai 1795.	29	Parti pour Neuchâtel, 18 mai 1795.
	28 juin 1795.	60	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
Boissière, veuve de Louis, née Schaff, 2 enfants.	Marseille.	Négociant.
Benoit Léonard.	St-Etienne en Forêt.	Négociant.
Baron Jean-Jacques. . . .	Montpellier.	Conseiller.
Bery Robertine née Joseph Surment, et son fils, 5 ans. . .	Lyon.	Comtesse.
Bausset Auguste-Louis-Hilarion.	Paris.	Négociant.
Barot Jean-François. . . .	Autun.	Rentier.
Blauvac Auguste et son épouse née Poulle.	Avignon.	Rentier.
Boulogne Joseph.	Avignon.	Marchand.
Barville Alexandre-Pierre. . .	Orléans.	Militaire.
Bissy Marie-Th.-Thiard. . . .	Lons le Saunier.	
Bourgniod Joseph et sa femme.	Saint-Claude.	Négociant.
De Catuelan Rose-Anne (dame).	Rohan.	Comtesse.
De Chaleon Jacob. . . .	Grenoble.	Off. d'infanterie.
Chaptal Sulpice.	Romans.	Garde du roi.
Carton de Grammont Armand.	Guyenne.	Gentilhomme.
Chazel Pierre, père. . . .	Dauphiné.	Négociant.
Chazel Pierre, fils.	Dauphiné.	Négociant.
De Chazelles Jean-Rodolphe.	Auvergne.	Gentilhomme.
De Chambon Jean, son épouse et un enfant.	Vans en Languedoc.	
Colomès Jacques-Imbert. . .	Lyon.	Anc. commandeur.
Coste Isaac, son épouse, 3 filles et 1 fils.	Lyon.	Négociant.
Chapus André-Marius. . . .	Provence.	Prévôt de Forcalquier.
De Cotton Thomas-Jacques. .	Lyon.	Off. de marine.
De Charpin Camille-Colombe (dame).	Auvergne.	Chanoinesse.
Canebier Bernard.	Provence.	Curé.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
26 août 1795.	2 décembre 1795.	35	
Septembre 1795.	17 décembre 1795.	28	
1791.	Décembre 1795.	40	
15 septembre 1797.	20 septembre 1797.	43	
4 janvier 1797.	2 octobre 1797.	31	
	28 septembre 1797.	41	
	7 octobre 1797.	54	
	Octobre 1797.	41	
Septembre 1797.	22 octobre 1797.	43	
	4 octobre 1797.	26	
	28 octobre 1797.	36	
1787.	1787	45	
Septembre 1791.	Août 1793.	28	
Octobre 1791.	Octobre 1792.	40	
11 octobre 1793.	Décembre 1793.		Chassé par ordre de LL. EE. et signalé le 5 mars 1794.
10 décembre 1793.	22 décembre 1794.	49	
10 décembre 1793.	22 décembre 1794.	17	Partis le 17 mai 1794.
Septembre 1791.	Mai 1792.		
Juin 1791.	Novembre 1792.	38	
Décembre 1793.	5 janvier 1794.		
Décembre 1793.	4 janvier 1794.	52	Parti 15 juillet 1794.
Juillet 1792.	18 juin 1793.	54	
Mai 1791.	Novembre 1793.	28	Parti août 1794.
Décembre 1791.	1er août 1793.	58	
29 octobre 1793.	5 novembre 1793.		Parti janvier 1794.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
De Cotton Marie-Pernette (dame)	Lyon.	
De Camdomer Alexandre. . .	Castres.	Gentilhomme.
Cara de la Batie Pierre-Melchior.	Dauphiné.	Off. français.
Cavet Siffrein.	Comtat Venaissin.	Off. de marine.
Cavet Joseph-Félix.	Comtat Venaissin.	Off. d'infanterie.
Chevalier Joseph.	Dauphiné.	Agriculteur.
Cornet Charles-François. . .	Besançon.	Commmis de banque.
De Chaponnay Pierre-Anne. .	Lyon.	Off. de cavalerie.
Comte Jean-Baptiste. . . .		Cordonnier.
Charcot Jean-Claude-Anthelme.	Bugey.	Financier.
Conte Catherine (demoiselle. .	Montbéliard.	Rentière.
De Chaleon Bastien. . . .	Dauphiné.	Off. de chasseurs.
De Claris Philippe-Antoine et son épouse, 30 ans.	Languedoc.	Marquis de Florian.
De Champigny.	Lyon.	Receveur général.
De Cavet Charlotte (demoiselle).	Carpentras.	
Chassing Marie (dame). . .	Lyon.	
Chassing Bonne de Laval (dame).	Lyon.	
Du Contant François. . . .	La Côte St-André (Dauphiné).	Chevalier de St-Louis, Lieut. Col. d'infanterie.
De Cardon Pierre.	Bresse.	Chanoine.
De Cibiens Louis-Alexandre. .	Savoyard, né à Trevoux en Dombres.	Chevalier.
Crémieux Charles-Vincent. . .	Carpentras.	Négociant.
Caen Judas.	Alsace.	Marchand amb^{r}.
Coulonge André	Nimes.	Négociant.
De Courteilles Charles-Louis	Paris.	Militaire.
Chapuis de St-Romain Gabrielle (Madame).	Marseille.	Baronne.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
1er novembre 1793.	6 novembre 1793.	60	
1783.	1783.	20	A Lausanne pour ses études.
Juin 1793.	Septembre 1793.		
1790.	Novembre 1792.	27	
1790.	Novembre 1792.	28	
Décembre 1793.	Décembre 1793.	57	Parti pour Lyon 9 septembre 1794.
Avril 1791.	Mai 1793.	20	
1791.	1793.	41	Parti 31 mai 1794.
1792.	1793.		Parti janvier 1794.
	16 Mars 1794.	40	Parti juillet 1794.
Avril 1792.	Novembre 1793.	22	Congédiée le 16 juillet 1794.
Décembre 1790.	Septembre 1793.	28	
		87	
Fin Mars 1794.	1er avril 1794.	50	
Février 1794.	Février 1794.	25	Partie mars 1794.
Mars 1794.	Mars 1794.	55	Partie le 3 juillet 1794.
Février 1794.	Février 1794.	22	Partie 23 juin 1794.
Août 1792.	Avril 1794.	51	Parti pour s'établir à Lutry.
			Parti 1er juin 1794.
6 mai 1791.	Septembre 1793.	47	
	Mars 1794.	36	Parti septembre 1794.
Juillet 1794.	11 juillet 1794.	38	Parti juillet 1794.
Juillet 1794.	Juillet 1794.	26	Parti septembre 1794.
14 août 1794.	17 août 1794.	27	Parti août 1794.
16 août 1794.	20 août 1794.	36	Parti août 1794.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
CHALLAN Christophle. . . .	Lyon.	Fab[t] d'indienne.
CHANEL Antoine.	Lyon.	Négociant.
CHABONIÈRE Jean-Baptiste. . .	Auvergne.	Prêtre.
COLOMBIER François. . . .	Lyon.	Chevalier.
CHAUSSIER Jean-Denis. . . .	Dijon.	Avocat.
CHAUVET Antoine.	St-Etienne.	Armurier.
DE CORBEIL Hector. . . .	Dauphiné.	Militaire.
DE CHAPONNAY (Pierre-Anne. / Pierre-Marie. / Jacques-Hugues)	Lyon.	Négociants.
COLLOMB David.	Nimes.	Négociant.
CASSEGRAINS Paul-Antoine. . .	Chartres.	Ecclésiastique.
CUGNET Norée-Marie. . . .	Lyon.	March[d] de soieries.
CORSELLE François.	Lyonnais.	Off. à l'armée de Condé.
CLERC DE NOISY (M[r]). . . .	Français.	Chargé d'affaires auprès de l'amb. d'Angleterre.
CASTELVIEL Pierre-Marc-Antoine.	Aumessas (Gard).	Etudiant.
CRESTIN Jean-Baptiste-Denis. .	Lons le Saunier.	Commis chez Dufournet.
COURMES Jeanne-Marie née Jacotet.	Marseille.	
DE CHATEAUNEUF Martin. . .	Nice.	Officier en Piémont.
CHAPPUS.		Abbé.
CHAMPAGNE Claude-Antoine. .	Lons le Saunier.	Propriétaire.
CHABRAN César.	Anduze (Gard).	Etudiant.
COMBAREIL François. . . .	Lyon.	Rentier.
CHASTAINIER Charles-Antoine. .	Rouen.	Propriétaire.
CORRILLON Jean-Guillaume. . .	Avignon.	Fabricant de filoselle.
CODDOU (Charles. . . . / Jean-Baptiste. . .)	Lorgues (Var).	Négociants.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
Février 1794.	3 septembre 1794.	40	Parti septembre 1794.
Décembre 1793.	15 septembre 1794.	38	Parti septembre 1794.
1792.	22 septembre 1794.	42	Parti septembre 1794.
	Décembre 1794.		Parti !
Février 1795.	2 mars 1795.	40	
1er Mars 1795.	16 Mars 1795.	38	
	1er avril 1795.	28	
		40	
	20 mai 1795.	39	
		32	
Mai 1795.	22 mai 1795.	28	
	1er Juin 1795.	60	
6 Juin 1795.	13 juin 1795.	37	
	8 juillet 1795.	19	
	22 décembre 1795.		
Novembre 1796.	9 novembre 1796.	19	
1796.	4 décembre 1796.	36	
25 mai 1797.	Juillet 1797.	28	
	30 avril 1797.	33	
	13 juillet 1797.		
Septembre 1797.	3 octobre 1797.	50	
Mai 1797.	Mai 1797.	17	
	29 septembre 1797.	69	
	10 octobre 1797.	45	
	7 octobre 1797.	59	
	24 octobre 1797.	34	
		37	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
CADIT { Marie. . . . . / François, son fils. . .	Lyon.	Rentiers.
DE CHALAIS Frédéric-Wans; son épouse et 2 enfants. . . .	Paris.	Prince et grand d'Espagne.
DELAROULLIÈRE André. . .	Lyon.	Gentilhomme.
DE LA FOURETTE Joseph. . .	Vivarais.	Vicaire général.
DE LA BAUME Joseph. . . .	Dauphiné.	Marquis.
DESBOIS Pierre-Salomon-Antoine.	Mâcon.	Grand bailly.
DURAN Julien.	Dauphiné.	Garde du roi.
DEBOIS D'EFFRE François. . .	Normandie.	Grand vicaire.
DE S^{t}-ROMAN Antoine. . . .	Grenoble.	Cap. d'infanterie.
DES SALLES François. . . .	Lorraine.	Anc. colonel.
DOLCAS ou D'OLKACH, DOLCAR, DOLCHA, DOLKAR (dame). .	Nancy.	Baronne.
DÉSANGES Noël.	Lyon.	Négociant.
DE LA FORÊT Pierre. . . .	Comté de Divonne.	Grand bailly du pays de Gex.
DRIVET François-Marie. . . .	Vivarais.	Lieut.-colonel.
DE LA FORÊT Pernette (M^{lle}).	Divonne.	
DE SALS.	Verdun.	Comte, anc. off. cavalerie.
DARDAILLON Jean-Louis. . .	S^{t}-Etienne, vallée française.	Séminariste.
DELACARRE (veuve) et son fils, 18 ans.	Blois.	Marquise de Saumery.
DE LA PORTE Victor-Amédée. .	Dauphiné.	Comte, anc. cap. d'artillerie.
DUPUIS Christophle.	S^{t}-Didier en Velev.	Chevalier.
DE LA MEYRIE Marie-Hugues-Laurent-Paul.	Dauphiné.	Chanoine.
DE LA FOREST Claude-Antoine; son épouse et 2 filles. . .	Gex.	Comte de Divonne, maréchal de camp.
DESPAUX Joseph, son épouse et un nouveau-né.	Mielan en Gascogne.	Chirurgien-dentiste, attaché à M. Necker.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
19 octobre 1797.	31 octobre 1797.	40 24	
1790.	Septembre 1797.	42	
9 octobre 1793.	30 octobre 1793.	46	Parti mai 1794.
Septembre 1791.	Novembre 1792.	31	Parti 9 août 1794.
Novembre 1791.	Novembre 1793.	45	Parti 16 mai 1794.
Janvier 1791.	2 août 1793.	45	
Décembre 1793.	Décembre 1793.		
1er juin 1791.	3 septembre 1793.	40	Parti juillet 1794.
Mai 1791.	Septembre 1793.		
1789.	Mars 1793.	70	
Décembre 1790.	Mai 1792.	38	
Octobre 1793.	4 janvier 1794.		
30 avril 1790.	17 août 1793.	64	
12 mai 1792.	7 janvier 1793.	54	
3 septembre 1793.	4 septembre 1793.	54	
Mai 1791.	7 août 1793.		
14 mars 1793.	29 mars 1794.		
1789.	1789.	60	
Janvier 1792.	Décembre 1793.	40	
Mai 1791.	Août 1793.	50	Parti 12 juin 1794.
28 septembre 1792.	Octobre 1792.	34	Parti pour Fribourg 3 juin 1794.
1785.	1793.	69	
Septembre 1790.	Décembre 1793.	50	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
DUHAUTT Ignace.	Besançon.	Prêtre.
DUMONCEAU Siméon-Bernard. .	Dijon.	Cons. au Parlement
DREVON-LAPAREILLE. . . .	Grenoble.	Off. de cavalerie.
DELÉE André-Louis.	Port-Louis.	Ecclésiastique.
DELAVALADE François. . . .	Lille en Flandre.	Ecclésiastique.
DAUDÉ ou DODET Madeleine née Rambout.	Lyon.	Marchande.
DODET Gabriel-Paul. . . .	Lyon.	Chan. et vic. général.
DE DAMPIERRE Catherine-Joséphine (dame) et sa fille. . .	Dijon.	Marquise.
DELEUSSE André.	Vienne en Dauphiné.	Officier.
DOLE Jean-Baptiste et son épouse.	Grenoble.	Bourgeois.
DE LA CHAPELLE Jean-Xavier et son frère.	Perrigord.	Anc. capitaine de la garde du roi.
DUCHAMP.		Boulanger.
DUBOIS-DULIGNAC Pierre-François, son épouse et 1 fils. . .	Comté de Neufchatel, venant de Lyon.	Négociant.
DELAROULLIÈRE Victor; son épouse, 3 fils et 1 fille. . . .	Lyon.	Gentilhomme.
DELANOIS (M^lle), sœur de M^me de Villefranche.	Flandre.	Chanoinesse.
DUFOUR Girard.	Mâcon.	Pens^re de la Cour de Russie.
DUMOUCHET, veuve Louise, née de Mazenot et 2 enfants. . .	Dauphiné.	Gentilhomme.
DE S^t-DIDIER Hubert (dame) née de Savaron, et sa fille, M^me de S^t-Victor, 43 ans.	Lyon.	Gentilhomme.
DARESTE Claude.		Gentilhomme.
DARESTE son épouse née Siran.		
DARESTE sa fille Jenny. . .		
DARESTE son fils aîné Camille.	Lyon.	Gentilhomme.
DARESTE son fils cadet Jean-Baptiste-Marie. . .		Off. d'infanterie.
DARESTE son frère Jean. . .		Off. de dragons.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
Septembre 1792.	Septembre 1792.	73	
Octobre 1791.	Janvier 1793.	30	
1790.	Novembre 1792.	35	Parti 2 juillet 1794.
1792.	Octobre 1793.		Parti 14 avril 1794.
1792.	Octobre 1793.		Parti 14 avril 1794
Décembre 1793.	17 décembre 1793.	30	Partie 30 juin 1794.
Avril 1791.	Mars 1794.	44	Parti 30 juin 1794.
Mars 1791.	Mars 1791.	39	
1789.	Janvier 1793.		Parti 1er février 1794 pour Sion.
Juillet 1792.	1er janvier 1794.		Parti 27 mars 1794.
1794.	20 janvier 1794.		
	Janvier 1794.		Parti janvier 1794.
30 décembre 1793.	20 janvier 1794.	54	
Janvier 1794.	Janvier 1794.	47	Partis mai 1794.
Janvier 1794.	Mi-janvier 1794.	27	
14 mars 1794.	17 mars 1794.	56	Parti 24 juin 1794.
24 mars 1794	29 mars 1794.	28	Partie janvier 1795.
24 mars 1794.	29 mars 1794.	68	
25 janvier 1794.	25 Janvier 1794.	55	
9 février 1794.	15 février 1794.	45	Partis 30 juin 1794.
idem.	*idem*.	16	
Avril 1792.	29 novembre 1792.	25	Parti 5 juin 1794.
Mai 1791.	15 mars 1794.	23	
Novembre 1791.	15 mars 1794.	53	Parti 5 juin 1794.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
Daussigny Eden ; 3 enfants. .	Chateauroux.	Agent de change.
Desmarêts Claude.	Bourg en Bresse.	Géomètre.
De la Chapelle Jacques-Etienne.	Bergerac en Périgord.	Chevalier.
Devillas Charles-Elisabeth. .	Sedan.	Pensionnaire.
Dumoustier Jean-Samuel. . .	La Rochelle.	*idem*.
Delamain Henri.	Jarnac.	*idem*.
Desprez Jacques-Pierre-Poete-vin.	Pont de Cex sur la Loire.	Prêtre.
Delmais Jean-Baptiste-Guillaume, son épouse et 2 filles. . . .	Picardie.	Gentilhomme, d' de la douane de Versoix.
Du Bouchet Denis-Jean. . .	Bourges en Berry.	Capitaine à l'armée de Condé.
Darbaut Charles.	Aix en Provence.	Chevalier de Malte.
Dervieux de Villieu Pierre-Louis.	Lyon.	Gentilhomme.
Dyvours Raymond-Marie-Auguste.	Lyon.	Chevalier.
De Perryer Charles. . . .	Aix en Provence.	Off. français.
De la Garde.	Avignon.	Chevalier.
Damas Joseph-Eliz.	Bourgogne.	Off. au service de Russie.
Dugas Bonaventure.	Saint-Gille en France.	Négociant.
De la Coste Pontbriand Hyppolite.	Paris.	Marquis.
Drevon Edmond.	Grenoble.	Négociant.
Domenjot Etienne.	Bordeaux.	Etudiant.
Dupont Marguerite née Audin (veuve).	Châlons en Champagne.	
Des Hautels Jean-Baptiste. .	Bourgogne.	Off. français.
De la Verpillière Jean-Baptiste.	Lyon.	
De la Ville Clair-Pierre. . .	Bretagne.	Prêtre.
Dupraz Julianne (dame). . .	Lyon.	

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
1er avril 1794.	5 avril 1794.	42	
30 décembre 1794.	15 février 1794.	31	
1791.	Mars 1794.	48	
	7 avril 1794.	15	Parti juillet 1794.
	25 novembre 1789.	17	
	17 octobre 1791.	12 1/2	
Octobre 1792.	Octobre 1792.	30	Parti août 1794.
Avril 1792.	Mai 1794.	50	
	3 juin 1794.	41	Parti juin 1794.
1790.	25 juin 1794.	25	Parti juillet 1794.
12 mars 1794.	12 juillet 1794.	47	Parti juillet 1794.
14 juillet 1794.	10 août 1794.	46	Parti août 1794.
1791.	12 août 1794.	23	Parti 31 août 1794.
	20 septembre 1794.	37	Parti septembre 1794.
1794.	27 septembre 1794.	29	Parti octobre 1794.
1793.	4 octobre 1794.	36	
Septembre 1791.	18 novembre 1794.	45	
Novembre 1794.	10 décembre 1794.	32	
1785.	1785-1794.	19	
Octobre 1794.	25 décembre 1794.	36	Partie janvier 1795.
1792	18 décembre 1794.	42	Parti janvier 1795.
1790.	14 janvier 1795.	25	
1791.	3 février 1795.	47	
	26 février 1795.	26	Partie 28 juillet 1795.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
DUFOUR Gérard ; son épouse et sa fille.	Mâcon.	Négociant.
DE LAIZAN Julie née Boissière. .	Lyon.	
DE MAUROY Aimé-Joseph et son épouse, et leur oncle M.	Paris.	Comtes.
DE St-SULPICE Vincent-Henri-Linguet.		
DEJEAN Alexis-Cl.-Etienne et son épouse.	Paris.	Vérificateur d'assignats.
DE FRESNE DE LA VERPILLIÈRE Charles-Camille.	Lyon.	Lieut. général.
DE CATALAN Charlotte (dame) et sa fille.	Lyon.	
DE CHATEAUGIRON Guillaume. .	Lyon.	
DE MOTHES DE BLANCHE François-Joseph-Marc-Antoine. . .	Villeneuve sur l'Yonne.	Chevalier de St-Lazare.
DE BLOCART Gabriel-Antoine, son épouse et un enfant. . . .	Orange.	Comte.
DE MANDOLTZ Jean-Gaspard. .	De la Palud en Provence.	Marquis.
DE LA VERPILLIÈRE (dame). .	Lyon.	
DUBORD Esprit.	Pont St-Esprit.	Gentilhomme.
DAMOISEAU François. . . .	Autun.	Gentilhomme.
DE LA RIVIÈRE DE LA TOURETTE Marie-Joseph-Antoine-Laurent.	Vivarais.	Ecclésiastique.
DUBAN Pierre.	Besançon.	Conseiller au Parlement.
DE St-FONT Nicolas. . . .	Lyon.	
DE RICHELIEU Marie-Sophie (dame).	Paris.	Duchesse.
DE FOURNAIS Philippe-Thérèse née de Broglie et sa fille. . .	Paris.	Marquise.
DESMARETS Lache.	Lyon.	
DE MONTHEROT Pierre. .	Lyon.	Négociant.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
	26 mars 1795.	55	
5 avril 1795.	9 avril 1795.	80	
	1er juin 1795.	44	Partis 5 novembre 1794.
		70	
	Mai 1795.		
1795.	Juin 1795.	63	
	Juin 1795.	28	
	Juin 1795.	37	
1792.	7 septembre 1795.	43	
1790.	9 mai 1795.	35	
Mars 1790.	2 avril 1795.	48	
Avril 1795.	26 avril 1795.	50	
3 avril 1795.	Avril 1795.	32	
	Avril 1795.	40	
Septembre 1791.	8 mai 1795.	32	
	22 mai 1795.	29	
1791.	25 mai 1795.	45	
	25 octobre 1795.	21	
1792.	28 novembre 1793.	30	
	Décembre 1795.	25	
13 janvier 1793.	10 février 1796.	38	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
DES VERNOIS Joseph ; sa sœur, sa femme et 1 enfant. . . .	France.	Peintre.
DE DAMAS née Sarsfield (dame).	Paris.	Baronne.
DESEROIX Jean-Alexandre. . .	Vermick en Brabant.	Gentilhomme.
DE LA POTERIE Charles. . .	France.	Gentilhomme.
DE CHATEAUNEUF Martin. . .	Nice.	Officier en Piémont.
DON VILLANOVA.	Paris, originaire d'Espagne.	Gentilhomme.
DERUMARE Grégoire.	Havre de Grace.	Membre du Conseil des Cinq-Cents.
DE PRÊMO Madeleine-Nicole née de Bouille, épouse de Gaspard. .	Bourgogne.	
DE BENNE Pierre.	Saint-Pont (Hérault).	Militaire.
D'AOST née de la Tour du Pin (dame).	France.	Comtesse.
DAMPIERRE Catherine-Claude-Joséphine et sa fille 22 ans. . .	Dijon.	Rentière.
DUDEMAINE Auguste-Louis-Girard.	Marseille.	Négociant.
DERGALIÈRE Jacques-Lazare. .	Marseille.	Négociant.
D'ESPINCHAL Louise-Gabrielle née de Gaucourt.	Paris.	Comtesse.
DE L'ESTRADES Hubert. . .	Perrigord.	Abbé.
D'ELSONGLE Jean-Antoine. . .	Auvergne.	Abbé, instit[r] des enfants du marquis de Leiser.
D'ESTIENNES Jacques-Joseph. .	Lignière en Provence.	Ecuyer.
D'ESPALANGUE Pierre-Pascal. .	Pau en Béarn.	Off. à l'armée de Condé.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
	Décembre 1795.		
	8 juin 1796.		
	6 juillet 1796.	50	
	6 janvier 1797.		
	30 avril 1797.	33	
1792.	Mars 1797.	38	
	14 octobre 1797.	50	
16 septembre 1797.	25 septembre 1797.	45	
1790.	20 octobre 1797.	31	Parti 1797.
	19 septembre 1797.	50	Partie 29 décembre 1797
	Septembre 1797.	44	Parties novembre 1797.
	21 octobre 1797.	21	Parti 18 janvier 1798.
	21 octobre 1797.	41	Parti janvier 1798.
6 septembre 1789.	6 juin 1792.	40	
1791.	Août 1791.	35	
Septembre 1792.	Septembre 1792.	40	
Mars 1794.	6 avril 1795.	30	Parti 8 mai 1794.
16 août 1794.	Août 1794.	21	Parti août 1794.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
D'Estienne Jacques ; son épouse née Sulage.	Comtat Venaissin.	Gentilhomme.
Evesque Etienne ; sa femme Sophie-Hubert Weguelin. . . .	Languedoc.	
Flory Henri.	Grenoble.	Négociant.
De Flégny Etienne-Imbert. .	France.	Prieur.
De Fayet Jean-Romain. . .	Gevaudan.	Garde du corps.
De Foudras Barthelemy et son épouse.	Lyon.	Cap. d'infanterie.
Fraissinet Jacques. . . .	Nîmes.	Négociant.
De Florian Philippe et son épouse.	Languedoc.	Anc. capitaine.
Feyne Pierre.	Ardèche.	Etudiant.
De Falgueroles Jean-Louis-G.	Castres en Languedoc.	Off. d'infanterie.
De Fisicat Pierre-Thomas et sa mère la baronne Catherine-Claudine.	Lyon.	Vicaire général d'Embrun.
Fontaine Mathias-François. .	Vivarais.	Avocat.
De Ferrary Guillaume-César ; son épouse et 2 enfants. . .	Gênes, né à Lyon.	Comte.
Figuières Joseph.	Marseille.	Négociant.
Faure Etienne.	Monceau.	M^d ferratier.
Fay de Satonnay Antoine et sa fille M^me de la Rochetaillée. . .	Bresse.	Baron.
De Fleurieu Jean-Jacques. .	Paris.	Gentilhomme.
Fusier Paul-Charles.	Privas, Ardenne.	Etudiant.
Favière Jacques.	Picardie.	Négociant.
Falfray Alexandrine (M^lle). .	Lyon.	
Fraisse Eugène.	Lyon.	Fabricant à *Constance*.
De Foudras Léonard et son neveu Roland de Foudras, 12 ans.	Mâcon.	Anc. chanoine du chapitre de Gigny.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
	22 septembre 1797.	40	
Octobre 1794.	20 novembre 1794.	33	Partis janvier 1794.
Novembre 1793.	Décembre 1793.	41	Parti 2 mai 1794.
Août 1791.	Octobre 1791.	53	Parti juillet 1794.
1790.	Mars 1793.		Parti 3 avril 1794.
1792.	9 février 1793.	42	Partis 5 juillet 1794.
1790.	Décembre 1793.		
1790.	Avril 1793.		
Novembre 1793.	Novembre 1793.		
Février 1792.	Janvier 1793.	42	Parti octobre 1794.
Novembre 1792.	6 janvier 1794.	33	Parti septembre 1794.
Février 1794.	20 mars 1794.	41	Parti pour le Valais 30 mai 1794.
Octobre 1793.	Janvier 1794.	40	Parti juillet 1794.
Avril 1794.	Avril 1794.	46	Parti mai 1794.
18 octobre 1793.	13 mai 1794.	30	Parti octobre 1794.
Décembre 1793.	Mai 1794.	70	Partis avril 1795.
	29 mai 1794.	26	Parti juillet 1794.
	1793.	20	Parti mars 1795.
Août 1794.	13 octobre 1794.	37	Parti octobre 1794.
11 novembre 1794.	21 novembre 1794.	23	Partie décembre 1794.
	1er décembre 1794.	28	Parti décembre 1794.
9 janvier 1792.	23 décembre 1794.	37	Partis juillet 1795.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
FONCIN Jean-Réné.	Lyon.	Anc. lieut. colonel.
DE FONTENAY (M^r).	Paris.	Militaire.
DE FONTENAY Louis-Jean-Baptiste.	Paris.	Militaire.
FONTAINE-CHAUSSEL (M^me). .	Lyon.	
FONTAINE Gaspard.	Lyon.	Rentier.
FARCY Pierre-Guillaume; sa femme 30 ans et 3 enfants. . . .	Normandie.	Gentilhomme.
FIGNIETZ Jean.	Maudagne, Nord.	Etudiant.
FORT Jean-François.	Vernou, Ardèche.	Etudiant.
FARZY Pierre-Guillaume; sa femme et 3 enfants.	Normandie.	Gentilhomme.
FROISSARD Marc-Charles-Hilaire-Flavien.	Dommartin, Jura.	Rentier.
FAUCHE Jean.	Lyon.	Peintre.
FINE Louis-Albert.	Marseille.	Négociant.
FABRISSY Charles.	Marseille.	Négociant.
DE GILLIEZ Louis.	Roman en Dauphiné.	Capitaine de cavalerie.
DE GUIGNAZ Joseph-Ferdinand.	Lyon	Grand vicaire.
GAYONNE Julie.	Berry.	Lingère.
GUMPERTZ Jean-Louis. . . .	Vivarais.	Officier.
GAY Horace.	Lorraine.	Négociant à Saint-Pétersbourg.
GARNIER François; son épouse et 2 filles.	Châlons.	Artiste musicien.
GUILBERT Etienne-Vincent. . .	Rouen.	Imprimeur.
GARNIER Pierre.	Grenoble.	Avocat du roi.
GENDARME Babet.	Metz.	Pensionnaire.
GASQUET Victor née Roussi (M^me).	Lyon.	Peintre.
DE GONDOUIN Louis; sa femme et 4 enfants.	Paris.	Chevalier.
GRESSET Alexandre-Xavier. . .	Salins.	Chanoine.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
	19 juillet 1795.	49	
1792.	19 avril 1795.	61	
1792.	19 avril 1795.	37	
Septembre 1795.	4 octobre 1795.		
	13 décembre 1796.	64	
	14 juin 1797.	42	
Novembre 1796.	19 novembre 1796.	20	
Mai 1793.	29 mai 1793.	23	
1788.	Juin 1797.	42	
	28 septembre 1797.	50	
	7 octobre 1797.	40	
	31 octobre 1797.	45	
	31 octobre 1797.	40	
Mai 1792.	Octobre 1792.	39	Parti 25 octobre 1794.
Mai 1793.	Août 1793.	61	
Septembre 1792.	Septembre 1792.		
Mars 1792.	Janvier 1793.		
1784.	Décembre 1793.		
Novembre 1793.	Novembre 1793.	45	
Avril 1793.	Mai 1793.	32	
Décembre 1792.	Décembre 1792.	66	
1787.	Mars 1793.	25	
Décembre 1793.	Décembre 1793.	60	
Novembre 1790.	Février 1791	34	
1792.	Septembre 1792.	35	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
GIRAUD DES ECHEROLLES Etienne-François et son fils Joseph, 15 ans.	Bourbonnais.	Maréchal de camp.
GASQUET Jean-Claude. . . .	Lyon.	Teneur de livres.
GARNIER et son beau-fils BROCHET	Antoine.. Berlin. / François. Lyon.	Négociants à Lyon.
GAREAU dit VILLENEUVE Louis et son épouse.	Vendée.	Prédicateur français.
DE GÉRANDO Benoit ; son épouse, 1 fils, 22 ans, et 1 fille. . .	Lyon.	Ingénieur.
GAUGET DE S^{t}-ANDRÉ et 2 enfants (dame).	Paris.	
GABET Jean-Claude ; son épouse et 3 enfants.	Lyon.	Directeur des monnaies.
DE GIRARD Pierre-Henri-Joseph.	Lourmarin en Provence.	Ci-dev^{t} secrétaire du roi.
GIRARD Joseph	Fohet en Auvergne.	Garde-malades.
DE GATTELIER François ; son épouse et 1 enfant.	Lyon.	Conseiller au Parlement.
GUIFFRAY François ; sa femme et 1 enfant.	Piémont, venant de Lyon.	Ouv. chapelier.
GABRIAC Adolphe.	Lozère.	Séminariste.
GERVAIN Jean-Baptiste-Gabriel. / Henri-Louis. . . .	Castres.	Pensionnaires.
DE GATRICE soit GABRIAC Joseph.	St-Domingue.	Marquis.
GUY François.	Vienne en Dauphiné.	Ecclésiastique.
GALABERT Louis.	Montpellier.	Négociant.
GAUTTIER Jacques-Marie. . .	Lyon.	Nég^{t} à Gênes.
GABRIEL Henri.	Nimes.	Gentilhomme.
DE GUILLAUMANCHE (M^{lle}). .	Auvergne.	Noble.
GROS Jean-Michel et son épouse.	Lyon	Négociant.
GILLIET Antoine.	St-Etienne en Forêt.	Négociant.
GINDRE Jean-Baptiste. . . .	Lons le Saunier.	Négociant.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
Janvier 1794.	Janvier 1794.	67	Parti 29 janvier 1795.
			Parti 25 janvier 1794.
14 janvier 1794.	25 janvier 1794.		
	1782 et 1786.	31	A fait ses études à Lausanne et s'y est marié.
Juillet 1793.	Février 1794.	57	Parti en Valais 2 juin 1794.
20 mars 1794.	25 mars 1794.	35	
27 septembre 1793.	21 février 1794.	47	
Décembre 1793.	Février 1794.	65	
31 juillet 1793.	8 août 1793.	38	Parti avril 1794.
15 février 1794.	20 février 1794.	34	Parti 6 mai 1794.
Février 1794	24 mars 1794.	35	
1789	1789.	23	
	Janvier 1787.	16 14	
	6 juin 1794.	27	Parti juillet 1794.
18 mai 1794.	3 juin 1794.	29	Parti juin 1794.
1791.	18 juillet 1794.	34	Parti 1er octobre 1794.
Février 1794.	24 juillet 1794.	24	Parti août 1794.
	5 octobre 1794.	29	Parti octobre 1794.
	20 octobre 1794.	60	Partie octobre 1794.
Décembre 1793.	19 novembre 1794.	32	Partis 16 février 1795.
1er mars 1795.	16 mars 1795.	45	
20 février 1795.	16 mars 1795.	21	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
GIRAUD Claude-Joseph. . . .	St-Claude.	Prêtre.
GUESDON Claude.	Rennes en Bretagne.	Professeur de littérature.
GODINOT M.-Pierre.	Liège.	Négociant.
GALIFFET DE RICHELIEU Marie-Antoinette (Mme).	Paris.	Duchesse.
DE GAIN LINAY Joseph. . .	Limousin.	Chevalier de Malte.
GADAGNE Gaspard.	Avignon.	Chevalier.
GILLES Antoine-Joseph. . . .	Avignon.	Négociant.
GULFY Joseph.	Lorraine.	Md de violons.
HUAUX Jean-Baptiste. . . .	Blois.	Ecclésiastique.
HONORINE Philiberte. . . .	Bourg en Bresse.	Lingère.
HUBERT St-DIDIER Guillaume-Victor.	Lyon.	Off. de cavalerie.
HENDRON Antoine	St-Jean.	Cuisinier.
HANOTIN Pierre-André-Nicolas. .	Mézières.	
HUET Nicolas.	Reims en Champagne.	Institr des enfants de M. le comte de Vogué.
HOBITZ Joseph.	Lyon.	Négociant.
HUBERT St-DIDIER Edmond-Augustin et son épouse. . . .	Dombes.	Comte et militaire.
HURAULT DE VIBRAYE Charles-François.	St-Julien, Jura.	Maréchal de camp.
JANVIER Julien, son épouse et 2 enfants.	Nantes.	Négociant à Lyon.
IMBERT DE MONTBRIZON Pierre.	Lyon.	Avocat général.
DE JARLEY Bernard. . . .	Bourgogne.	Maréchal de camp.
JAQUAND Marie (Mme). . . .	Lyon.	
DE JONAGE Yon; son épouse et 1 fille.	Grenoble.	Gentilhomme.
JORDAN, veuve de Pierre, et ses fils Augustin, 21 ans; Joseph, 15 ans; César, 13 ans. . . .	Lyon.	Négociant.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
1792.	27 avril 1794.	28	
	25 mai 1795.	40	
	8 juillet 1795.	35	
	9 décembre 1795.	37	
	Juillet 1797.	47	
	30 mai 1797.	40	
Septembre 1797.	Octobre 1797.	66	
	2 novembre 1797.	66	
Septembre 1792.	Septembre 1792.	46	
	Décembre 1792.		Partie janvier 1794.
Décembre 1793.	Janvier 1794.	36	Parti 23 août 1794.
1789.	1789.	67	
Juin 1794.	Juin 1794.	40	Parti 25 juin 1794.
Juin 1794.	6 juillet 1794.	30	Parti août 1794.
	9 juin 1795.	50	
1789.	Novembre 1795.	65	
	21 novembre 1797.	58	
Juillet 1793.	Juillet 1793.		Partis pour Bex 12 janvier 1794.
9 octobre 1793.	Janvier 1794.	41	Parti octobre 1794.
8 mars 1794.	Mi-mars 1794.	68	Parti mai 1794.
Mars 1794.	Mars 1794.	25	Partie 26 juin 1794.
Mars 1794.	Mars 1794.	43	Partis 13 décembre 1794
Novembre 1793.	Novembre 1793.	50	Partis mai 1794.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
Jossaud Jean-Baptiste. . . .	St-Julien, près de Die.	Md toilier.
Journet, veuve de François-Nicolas ; sa fille, Mme Narboud, et 3 enfants.	Lyon.	Bourgeoise.
Jeandarme Babet.		
Jaquier de Ferrebasse Pierre ; son épouse et 2 enfants. . .	Lyon.	
Imbert Colomès Jacques. . .	Lyon.	Anc. commandant
Lebelin Constance (Mme et Mlle).	Bourgogne.	
Lamareuille Gaspard. . . .	Lyon.	
Labourdette Baptiste. .	Béarn.	Séminariste.
De Leiser Jean-Charles ; son épouse née d'Espinchal. . .	Auvergne.	Comte.
De Leiser Louis-Gilbert ; son épouse, née de Malleret, 3 enfants.	Auvergne.	Marquis.
De Leissin Pierre-Louis. . .	Dauphiné.	Archevêque d'Embrun.
De Leissin François-Louis. . .	Dauphiné.	Vicomte, colonel d'infanterie.
De Leissin Angélique (dame). .	Dauphiné	Comtesse de Meffrey.
De Leissin Joseph.	Dauphiné.	Abbé.
De la Garde Maurice. . . .	Comtat Venaissin.	Off. de dragons.
Lantiany Xavier.	Comtat Venaissin.	Off. d'infanterie.
Leriche Jean.	Bourgogne.	Musicien.
Lacombe Jean-Baptiste. . . .	Lyon.	Prêtre.
Lenoir du Breuil Charles. .	Paris.	Gentilhomme.
Laurent Jean-Joseph. . . .		
Labaume Jean-Baptiste. . . .	Principauté de Bâle, né à Paris.	Prêtre français.
Leblanc Louis.	Dauphiné.	Etudiant.
Lachassagnie Henri. . . .	Strasbourg.	Gentilhomme.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
11 janvier 1793.	13 mai 1794.	60	Parti juillet 1794.
1er août 1794.	5 août 1794.	60	Partis août 1794.
			Voir lettre G.
Mai 1794.	Mai 1794.	54	A Aubonne.
	19 juillet 1795.	65	
1789.	1789.		
Décembre 1793.	Janvier 1794.		Doit partir janvier 1794.
Juin 1791.	Juillet 1791.		
Avril 1790.	Septembre 1792.	60	
Avril 1790.	Septembre 1792.	38	Parti décembre 1796.
Août 1791.	Septembre 1792.	60	
Janvier 1794.	11 janvier 1794.	58	A Morat 26 décembre 1796.
Juin 1791.	Mai 1792.	45	
Août 1791.	8 mai 1793.	62	
1790.	Novembre 1792.		
1790.	Novembre 1792.		
Juillet 1791.	Novembre 1792.	30	Parti décembre 1796.
Avril 1793.	1793.		
Septembre 1789.	15 juillet 1790.	52	
	Janvier 1794.		
Août 1793.	Août 1793.	73	Parti 1798.
	1792.	20	Parti 1797.
15 mars 1794.	27 mars 1794.	48	Parti 31 mai 1794.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
LOUSTAN Pierre ; sa femme et 1 enfant.	Pau en Béarn.	Cuisinier.
LABITANT Jean-François ; son épouse, née Humbert Colomès. .	Lyon.	Trésorier.
DE LEGUAT Charles. . . .	Bresse.	Off. à l'armée.
DE LAUNAY Hyacinthe et son épouse.	Grenoble.	Off. à l'armée de Condé.
DE LABAUME (dame) et 1 petite fille.	Américaine-française.	Marquise.
LABBE DE S^{t}-GEORGE Etienne-Henri.	Bourges en Berry.	Gentilhomme.
LAURENT Jean-Baptiste ; sa femme et sa belle-sœur.	Lyon.	Orfèvre.
DE LONGEON-LAGRANGE François et son fils, 16 ans. . . .	Ganges.	Off. français.
DE LENOTRE DE CANILLAC Jacques-Pierre.	Comtat Venaissin.	Chevalier.
LACAUSSADE Pierre.	Béarn.	
DE LUNAS DE SEIGNEURAY (dame).	Montpellier.	Marquise.
DE LANNOY Eugénie. . . .	Flandre.	Comtesse du St-Empire et chanoinesse.
LIMET Claudine-Françoise. . .	Dôle.	
LIGONIER Louis-Godefroy. . .	Castres.	Pensionnaire.
LESTIÉS Jean-Maurice. . . .	Castres.	*idem*.
LARDELIER Jean-Baptiste. . .	Lyon.	Marchand.
LEVASSEUR Louis.	Lyon.	Négociant.
DE LANGLADE André ; son épouse et 1 enfant.	Nimes.	
LEVEY Abram.	Vetlseim (H^{t}Rhin)	M^{d} ambulant.
LABAUME née Lartmart (veuve). .	Provence.	
LEVASSEUR Antoinette-Adélaïde (M^{me}).	Lyon.	
LAMBERT Claude.	Lyon.	Fabricant.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
1789.	1789.	35	
9 février 1794.	15 février 1794.	45	Partis 27 février 1795.
1790.	Novembre 1792.	28	Parti juillet 1794.
1791.	24 mars 1794.	31	Partis 1797.
Octobre 1793.	Janvier 1794.	23	
Mars 1794.	29 mars 1794	45	
Décembre 1793.	Décembre 1793.	45	Partis octobre 1794.
Mars 1793.	12 avril 1794.	42	Parti à Aarbourg.
Avril 1790.	13 février 1793.	46	Parti juin 1794.
Plusieurs années.	Mars 1794.	78	Parti juin 1794.
1790.	1792.	50	Partie 4 août 1794 pour Lutry.
		30	
1792.	1792.	50	
	8 mai 1787.	17	Parti 28 décembre 1796.
	5 août 1792.	12	Parti 28 décembre 1796.
Mars 1794.	14 juin 1794.	22	Parti 15 août 1794.
	24 mai 1794.	30	Parti juin 1794.
Juin 1794.	2 juillet 1794.	35	Partis octobre 1794.
9 juillet 1794.	11 juillet 1794.	29	Parti juillet 1794.
1er septembre 1794.	2 septembre 1794.	70	Partie pour Constance 30 septembre 1794.
Septembre 1794.	17 septembre 1794.	20	Parti septembre 1794.
	24 septembre 1794.	34	Parti octobre 1794.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
La Borde (veuve) et sa fille, Mme de Noailles, 30 ans.	Paris.	
Le Ray le Baron { Hippolyte - Victor. . Isidore. .	Avignon.	Off. français.
De Lupé (veuve).	Lyon.	Comtesse.
De Lestrades Hubert. . .	Périgord.	Abbé.
Lagarde François.	Orange.	Gentilhomme.
Loudet Isaac-Jean-Bertrand. .		Chirurgien dentiste.
Luzine Claude-François. . .	Poitou.	Abbé.
Laval Elizabeth (dame). . . .	Lyon.	Comtesse.
Laval Antoine-Barthélemy. . .	Lyon.	Baron
Laurencin Pierre.	Lyon.	Rentier.
Louet André-Le-Alexandre et son épouse.	Marseille.	Musicien.
Lingier de St-Sulpice Vincent-Henri.	Poitou.	Comte.
Luetkens Jean-Jacques. . .	Bordeaux.	
Lesperon d'Aufarville Nicolas-Robert.	Rouen.	Rentier.
Lavis Paul-Marie.	Gironde.	Membre du Conseil des Anciens.
Laudun François-Joseph. . .	Tarascon.	Négociant.
Levellain Jacques-François. .	Lizieux.	Propriétaire.
Lagrange Auguste et son épouse.	Bordeaux.	Négociant.
Lameth { Théodore. . . . Alexandre. . .	Paris.	Négociants.
Lafond François.	Nimes.	Etudiant.
Lachesnay Pierre-Gérard-Marie Dieudonné.	Lyon.	Négociant.
Laborie Paul.	Carlat (Cantal)	Rentier.
La Croix Joseph.	Sultz.	Huissier public.
Lambert Joseph et son épouse. .	St-Etienne.	Négociant.
Leidier Jean-Paul et son épouse.	Jonques.	Négociant.
Le Clerc Antoine-Claude. . .	Berry.	Ecclésiastique.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
	28 octobre 1794.	75	Parties novembre 1794.
	19 novembre 1794.	24	Parti novembre 1794.
		21	Parti 17 avril 1794.
Août 1794.	5 janvier 1794.	40	Partie 19 janvier 1794.
		35	Parti décembre 1794.
	3 mai 1795.	33	Parti 1795.
Août 1794.	4 mai 1795.	33	Parti 1795.
	28 mai 1795.	45	Parti 1795.
	Février 1794.	40	Partis 1795.
	Mai 1794.	46	
Août 1795.	11 septembre 1795.	46	
Décembre 1795.	22 février 1796.		Partis 1796.
1791.	Juin 1795.	68	
	Juillet 1797.		
Septembre 1797.	25 septembre 1797.	60	Parti novembre 1797.
	14 octobre 1797.	50	Parti novembre 1797.
Septembre 1797.	11 octobre 1797.	68	Parti décembre 1797.
Septembre 1797.	9 octobre 1797.	68	Parti novembre 1797.
	Juillet 1797.	38	Parti 18 janvier 1796.
	Octobre 1797.	40	Partis 19 janvier 1798.
		36	
Juin 1797.	Juillet 1797.	17	Parti 19 janvier 1798.
	25 septembre 1797.	42	Parti novembre 1797.
	4 octobre 1797.	30	Parti 1797.
	7 octobre 1797.	38	Parti novembre 1797.
	20 octobre 1797.	45	Parti novembre 1797.
	29 octobre 1791.	36	Parti novembre 1797.
	8 novembre 1797.	37	Parti 1797.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
De Morges Philippe. . . .	Grenoble.	Chevalier S^{t}-Louis
De Messey Gabriel.	Champagne.	Evêque.
Marignié Jean-Etienne. . .	Languedoc.	Rentier.
Monnier Jean-Baptiste. . .	Lyon.	Anc. avocat.
De Montignac Jean-B. . . .	Auvergne.	Gentilhomme.
Matthis et son épouse. . . .	Strasbourg.	Négociant.
Mathis Jean-Baptiste-L^{t}. . .	St-Maurice.	Officier retiré.
De Murles Joseph-François. .	Montpellier.	Off. français.
De Menon Claude-Victor. . .	Dauphiné.	Prêtre.
Métral Jean-François. . . .	Dauphiné.	Curé d'Annecy.
De Michel Vincent-Ben^{t}. . .	Aix en Provence.	Conseiller en Cour des Comptes.
De Mercier Jean-François.. .	Languedoc.	Capitaine de cavalerie.
De Morand Noël-Barthélemy. .	Grenoble.	Capitaine de cavalerie.
De Morrière François. . .	Dauphiné.	Off. des gardes franç^{t}.
De Monsin.	Lorraine.	Chevalier.
De Meyraz André.	Languedoc.	Marquis de la Roquette.
De Montverran Edmond. . .	Lyon.	Ecclésiastique.
De Marets Modène Jean-Pierre et son épouse.	Avignon.	Comte.
Morel Jean-Claude-Aimé. . .	Lyon.	Négociant.
Martinier Jean-Baptiste. . .	Lyon.	Procureur syndic.
Martel Benigne.	Lyon	Négociant.
De Montlégier Jean-Gabriel. .	Dauphiné.	Anc. militaire.
De Montreal Jacques-Siméon.	Franche-Comté.	Capitaine de dragons.
De Montilier Marie (M^{me}). . .	Bugey.	Comtesse.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
Mai 1789.	Septembre 1793.	58	
1792.	Décembre 1793.	60	Parti juin 1794.
Janvier 1793.	Décembre 1793.		
Juin 1773.	Août 1793.		Parti 1795.
Octobre 1791.	Mai 1793.		
1790.	5 janvier 1794.		Doit partir 18 janvier 1794.
1790.	12 janvier 1794.		
Juillet 1791.	Octobre 1793.	27	Parti pour la Hollande 14 septembre 1794.
Septembre 1792.	Avril 1793.		
1792.	Mai 1793.	52	
Décembre 1790.	Novembre 1791.	30	Parti 1797.
1791.	Janvier 1793.		
Avril 1793.	Avril 1793.	40	Parti 1795.
1789.	Novembre 1792.	21	Parti 1794.
Septembre 1793.	Octobre 1793.		Doit partir le 1er janvier 1794.
1789.	Novembre 1792.	63	
1790.	Octobre 1792.		
Janvier 1794.	Janvier 1794.	36	
Janvier 1794.	Janvier 1794.		Parti 9 février 1794.
11 janvier 1794.	17 janvier 1794.		
Mars 1792.	25 septembre 1792.	58	Parti 1795.
Février 1794	Mars 1794.	45	Parti 10 mai 1794.
Février 1793.	30 mars 1793.	36	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
De Montazel Pierre-Jean-Charles.	Guyenne.	Vicaire général
Martinet Marie.	Lyon.	
Mazoier Claude.	Mâcon.	Mécanicien.
Menis Pierre.	Lyon.	Négociant.
Machuroz Théophile-Berlier ; 1 enfant et sa cousine. . . .	Dijon.	Ouv. orfèvre.
Martin Anne (Dlle).	Bourgogne.	Lingère.
Montmey Antoine.	De Surix le Contat en Forêt.	Expert herniaire.
De Maison Forte Marie (Mme) et ses deux filles.	Lyon.	
Mourret Etienne.	Tarascon.	Notaire royal.
Mettra Pierre.	Lyon.	Ecclésiastique.
Moraud { Léonard. . . . . / François.	Lyon.	Tailleurs de pierres.
De Meffrey Achille. . . .	Grenoble.	Pensionnaire.
De St-Martin (dame) et sa fille.	Aix en Provence.	
Malechard Thomas et son épouse	Lyon.	Ci-devt conseiller de ville et trésorier de la Maison des Pauvres.
De Moncamp Jean-Jacques-Dumas.	Languedoc.	Colonel.
Muguet Benoît.	Lyon.	Négociant.
Monicot Barthélemy-François. .	Valence.	Abbé.
De Mazière Antte-Catherine. .	Montpellier.	Vicaire général.
Momigny Jérôme-Joseph. . .	Philippeville.	Musicien.
De Montrond.	Dauphiné.	Gentilhomme.
De Montrond Louis-Paul-Antoine.	Dauphiné.	Gentilhomme.
Marion François-Léonard. . .	Lyon.	Prêtre.
Mazère Hector et son épouse. .	St-Gille en Languedoc.	Bourgeois.
Moreau Henri ; sa femme et 1 enfant.	Lyon.	Négociant.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
Juin 1789.	Mai 1792.	48	
28 mars 1794.	4 avril 1794.	67	Parti 2 septembre 1794.
Avril 1791.	Mars 1794.		
Mars 1794.	16 mars 1794.	36	
Avril 1791.	2 juillet 1793.	26	
Mars 1789.	2 juillet 1793.	25	
Février 1794.	Mars 1794.	42	
Janvier 1794.	Janvier 1794.	47	Parti 6 mai 1794.
Avril 1794.	Avril 1794.	46	Parti 2 mai 1794.
Avril 1793.	Mars 1794.	50	Décédé.
		45	
1er mars 1794.	16 mars 1794.	38	Parti 7 juin 1794.
	5 octobre 1789.	12	
	16 mai 1794.	40	Parties 18 juillet 1794.
6 juin 1794.	14 juin 1794.	56	Parti 15 août 1794.
	Mars 1794.	45	Parti 5 juin 1794.
Décembre 1793.	Juin 1794.	33	Parti 22 avril 1795.
	30 juin 1794.	57	
	30 juin 1794.	40	
26 juin 1794.	1er juillet 1794.	32	
1790.	27 août 1794.	46	Parti septembre 1794.
	12 janvier 1795.	29	Parti octobre 1797.
30 juin 1794.	10 juillet 1794.	66	Parti pour Fribourg.
Juin 1794.	30 juillet 1795.	25	Parti août 1794.
Mars 1794.	4 août 1794.	30	Parti septembre 1794 pour Constance.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
MONET Claude.	Avignon.	Négociant.
MOIRIÈRE Laurent et son épouse.	Grenoble.	Baron.
MOURGUE Scipion aîné. . .	Montpellier.	Rentiers.
MOURGUE Eugène. . . .	Montpellier.	Rentiers.
MOURGUE Jeanne-Catherine-Eglée. . . .	Montpellier.	Rentiers.
MOURGUE Jules.	Montpellier.	Rentiers.
MARTEL Michel-Benigne. . .	Lyon.	Négociant.
MONLEARD Jules-Maximilien. .	Paris.	Comte.
MORAND Noël-Barthélemy. . .	Grenoble.	Capitaine de cavalerie.
DE MONTMARS Eugénie-Jeanne-Félicité (dame).	Dép. Loire.	Chanoinesse de l'Ordre de Malte.
DE MONTASTRUC Bernard. . .	Bordeaux.	Off. français.
DE MURINAIS Thimoléon. . .	Dauphiné.	Off. français.
DE MONTIGNAC.		
DE MANDOLTZ Jean-Gaspard. .	Provence.	Marquis.
DE MONTMORENCI Mathieu. .	Français.	
MOREL Jean-Baptiste. . . .	Bar-le-Duc.	Prêtre.
DE MONTTOZON Jean-Front. .	Périgord.	
MESNARD Antoine.	Breton.	Marchand.
MARET DE St-PIERRE Guillaume et son épouse.	Lyon.	
MARIGNIÉ Jean Etienne-François.	Languedoc.	Médecin.
MERSANNE Honoré-Eloi. . . .	France.	Négociant.
MONTCHAUX Antoine. . . .	Loriol en Dauphiné.	Chirurgien.
DE MAUROI DE BAR et sa fille (dame).		
DE NODREST Michel. . . .	Guyenne.	Gentilhomme.
NICOD Clément-François. . .	Viry, Franche-Comté.	Commis.
NEYRON Antoine.	St-Etienne en Forêt.	Négociant.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
Juillet 1794.	4 août 1794.	56	Parti août 1794.
2 août 1794	Août 1794.	60	Parti 1794.
		17	
	6 septembre 1794.	16	Partis 20 novembre 1794
		14	
1793.	5 octobre 1794.	49	Parti octobre 1794.
15 octobre 1794.	20 octobre 1794.	7	Parti 1794.
		40	
Novembre 1794.	1er décembre 1794.		Partie 1795.
	29 décembre 1794.	27	
1791.	24 janvier 1795.	35	
	24 janvier 1795.		
Mars 1790.	2 avril 1795.	48	Parti 1795.
	17 avril 1795.		Parti 1795.
	20 mai 1795.	32	Parti 1795.
1793.	26 juin 1795.	40	Parti 1795.
1790.	14 septembre 1795.		
Janvier 1796.	12 janvier 1796.	37	Partis 1796.
Janvier 1793.	28 octobre 1795.	47	Parti à Nyon le 13 avril 1796.
Septembre 1796.	18 septembre 1796.	31	Parti 1797.
	12 juillet 1797.	23	Parti 30 août 1797.
	19 janvier 1797.		
Juillet 1792.	Juin 1793.		
1791.	8 mars 1794.	21	
29 janvier 1794.	11 juin 1794.	57	Parti 20 août 1794.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
De Narbonne.	France.	
De Noailles Jean-Paul-François.	France.	Duc d'Agen.
S^{t}-Ours Marie Hugues. . . .	Dauphiné.	Chanoine.
Offand Thomas.	Avignon.	Chirurgien.
Olive André.	S^{t}-Ambroi, Gard.	Etudiant.
Pitiet Joseph.	Lyon.	Dessinateur.
Poidebard Jean-Baptiste. . .	St-Etienne en Forêt.	Ingénieur.
Pascal Jean.	St-Albin.	Curé de S^{t}-Ruel.
Peitrore soit Peytron Pierre.	Dauphiné.	Curé de Miribel.
De Pellou Marcelin. . . .	Du Forêt.	Comte du Chapitre de Vienne en Dauphiné.
De Pina Marie-Françoise née de Montagne.	Grenoble.	Marquise.
De Pina S^{t}-Didier Joachim; son épouse et 1 fils. . . .	Grenoble.	Anc. capitaine.
De Panette Louise-Gabrielle-Thérèse, de Vincent. . . .	Lyon.	
De Pus { Antoine. . . . . / Jean-Baptiste. . .	Guyenne.	Off. français.
De Pontevès Paul-Rose-César..	Martinique.	Off. français.
Du Puy S^{t}-Pierre Louis-Henri-Anne.	Languedoc.	Comte de Belvèzes, anc. capit. de cavalerie.
Parant Michel.	Sar-Louis en Lorraine.	Médecin.
Proteau Honoré.	Pluraux, Bourgogne.	Prêtre.
De Pontgibaud de Morée Albert-François; sa femme et 2 fils.	Paris.	Comte.
Pooral Bernard.	Lyon.	ci-dev^{t} négociant.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
1790.	28 novembre 1795.	57	Parti 1er avril 1796.
Septembre 1792.	Octobre 1792.	51	Parti 1er juillet 1794.
Juillet 1794.	6 août 1794.	56	Parti août 1794.
Juillet 1796.	Juillet 1796	18	
Décembre 1793.	4 janvier 1794.		
Décembre 1793.	4 janvier 1794.		
1er avril 1792.	8 avril 1793.	77	
14 décembre 1792.	8 avril 1793.	65	Parti juillet 1794.
1er mai 1793.	1er août 1793.	42	
1er novembre 1788.	11 novembre 1792.	79	
Novembre 1788.	Novembre 1792.	50	
1er novembre 1793.	6 novembre 1793.	61	
Janvier 1791.	1791-1793.	31	Parti septembre 1794.
Juin 1792.	Septembre 1792.	19	
Août 1790.	Octobre 1793.	30	Parti pour l'Italie.
Décembre 1793.	Décembre 1793.		
Septembre 1791.	Septembre 1791.	57	
Juillet 1791.	Novembre 1792.	40	
23 novembre 1793.	Décembre 1793.	30	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
PELLEGRIN Louis.	Lyon.	Marchand.
PASCAL Jean-Benoît.	Grenoble.	Avocat au Parlement.
DE PUJONNE (dame) et son fils Henri, 20 ans.	Lyon.	
DE PHISICA (dame).	Lyon.	Baronne.
PARADIS Jean-Marie.	Lyon.	Ecuyer.
PRIOU Jean-Pierre.	France.	Négociant à Cadix.
PEZARET Jacques.	France.	Prêtre et instituteur du jeune Souvigny.
PAL Jacques-Benoît; son épouse et 1 enfant.	Grenoble.	
PROUÈRES DE S^{t}-GERMAIN Pierre.	St-Germain en Béarn.	Rentier.
DE POUILLY Jean.	Seine-et-Oise.	Rentier.
PRAT Jacques.	Troye en Champagne.	Négt à Lyon.
PASSEL Florent.	Orange.	Négociant.
PALLARIN Antoine-Jean-Jacques.	Toulouse.	Officier au service sarde.
PATRAS Philippe.	Orange.	Orfèvre.
PAILLEZ Henri-Melchior-Jean-Baptiste.	Orange.	Avocat.
PELLEGRIN Louis.	Lyon.	Négociant.
DE PUSSIGNAN Hugues. . . .	Lyon.	Off. français.
PARENT Pierre.	Pont-Econ, Calvados.	Md de vins.
PALLARIN Antoine-Jean-Jacques.	Toulouse.	Officier au service sarde.
PAULZE Alexis.	Montbrizon en Forêt.	Chanoine établi à Fribourg.
PENIGUETTE Victor.	Paris.	Négociant.
PAUL Jean-Baptiste-Pompée. . .	Lyon.	Négociant.
PENUTHE (dame).	Lyon.	

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
23 décembre 1793.	11 janvier 1794.		Doit partir 24 janv. 1794
		40	Partis 2 mai 1794.
Janvier 1794.	Février 1794.	45	
Mars 1794.	Mi-mars 1794.	47	Partie septembre 1794.
		40	Parti juillet 1794.
		56	
		30	Parti 1er août 1794.
	27 mai 1794.		Parti 1795.
	1773.	65	
15 mai 1794.	5 juin 1794.	48	Parti juin 1794.
Mai 1794.	16 juillet 1794.	41	Parti 1795.
Avril 1794.	19 juillet 1794.	35	Parti août 1795.
	15 juillet 1794.	22	Parti 1794.
Juillet 1794.	3 juillet 1794.	42	Parti 1794.
Janvier 1794.	Août 1794.	62	Parti 1794.
	9 août 1794.	52	Parti 1794.
Juillet 1794.	13 août 1794.	48	Parti 1794.
Août 1794.	27 août 1794.	32	Parti 1794.
	8 septembre 1794.	22	Parti 1794.
1792.	25 septembre 1794.	64	
10 mars 1795.	17 mars 1794.	32	Parti 1795.
1793.	13 avril 1795.	35	
1791.	25 mai 1795.		Partie 1795.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
PETIT Nicolas.	Beley par Lyon.	
PETIT Louis.	Paris.	Homme de lettres et justicier.
PERRIER Jean.	Sauman, Gard.	Etudiant.
DE LA QUEUILLE Etienne-Marie.	Auvergne.	Chevalier de Malte.
DE QUINCON François. . . .	Champigny.	Gentilhomme.
QUENEDEY Vincent-Siméon.. .	Paris.	
DU ROCHER Etienne-Xavier. .	Boulogne (Comtat Venaissin).	Gentilhomme.
DE S^{t}-ROMANS Antoine. . . .	Grenoble.	Cap. d'infanterie.
RAILLANE Louis.	Grenoble.	Négociant à Marseille.
DE REYNAUD Pierre. . . .	Languedoc.	Ci-dev^{t} garde du corps.
DE REBOUL Joseph-Olivier-Nicolas.	Vivarais.	Off. français.
DE RIGAUD Jean-Pierre-Marie-Gabriel.	Vienne en Dauphiné.	Ecclésiastique.
DE REYDELET Etienne-Hyacinthe ; son épouse née Garon et 1 enfant.	Bourg en Bresse.	Off. français.
RAOULX Jean-Paul-François-Régis.	Comtat Venaissin.	Lieut. des maréchaux de France, actuel^{t} musicien.
RAOULX Renée (M^{lle}).	Comtat Venaissin.	
RAOULX { Xavier. . . . . François.	Comtat Venaissin.	Prêtres.
DE RIPPERT Charles. . . .	Comtat Venaissin.	Off. français.
DE REULL Hubert.	Dijon.	Président.
ROCHE Joseph.	Lyon.	Prêtre.
DE ROSTAING Louis-François. .	Forêt.	Grand vicaire.
DE ROCFORT soit ROCCOFORT Jean-Gabriel et son épouse. .	Lyon.	Négociant.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
Septembre 1795.	13 septembre 1795.	46	
1790.	26 octobre 1795.	40	Parti 1er avril 1796.
Novembre 1796.	26 novembre 1796.	18	
Novembre 1788.	Septembre 1793.	40	Parti juillet 1794.
3 juillet 1795.	19 juillet 1795.	51	
Septembre 1791.	22 septembre 1792.	30	Parti 1er juin 1794.
Mai 1792.	Septembre 1793.	45	
Septembre 1793.	Décembre 1793.		
Septembre 1791.	12 janvier 1793.		
Août 1792.	7 janvier 1793.	33	Parti 20 septembre 1794
1789.	Décembre 1792.	38	Parti 1794.
1790.	Octobre 1792.		M. Reydelet est parti 31 mars 1794.
1790.	Septembre 1792.	56	
1790.	Septembre 1792	30	
1790.	Septembre 1792.		
1790.	12 janvier 1794.		
Mars 1791.	Mars 1791.	37	
Mars 1794.	Mars 1794.	43	Parti 1795
21 mars 1794.	26 mars 1794.	39	Parti pour Fribourg 23 mai 1794.
Janvier 1794.	Février 1794.	40	Parti 18 juin.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
De Rigneux Claude-Colabaux. .	Lyon.	Commandant de Valence.
Rosset Claude-Auguste. . . .	Grenoble.	Ouv. gantier.
Rivat Louis et sa femme. . .	Dauphiné.	
Raimbert Michel.	Nice.	Négociant.
Rousset { Claude-François. . . Antoine-Marie. . .	Besançon.	Négociants.
De Rochemont Paul-Boinon. .	Angoumois.	Comte.
Ressicaud { Antoine. . . . . Marie.	Lyon.	Négociants.
Rivière Robin et sa femme. . .	Lyon.	Négociant.
De Roman (dame).	Lyon.	
De la Rochetaillée (veuve).	St-Etienne en Forêt.	Baronne.
Ray du Mouchet François-Alexandre.	Valence en Dauphiné.	Propriétaire.
Remond Jacques.	Nimes.	Négt droguiste.
De Ruolz (dame).	Lyon.	
De Rigot Charles-César. . .	Dauphiné.	Anc. militaire.
Reimond Jean-Tristan-Marie. .	Forêt.	Chanoine.
Rey Hilarion.	Marseille.	Négociant.
Ray Marie-Thérèse-Henriette née Chapuis (veuve) ; 2 enfants. .	Comtat-Venaissin.	Baronne.
Rang Samuel.	Dauphiné.	Anc. soldat aux Gardes suisses au 10 août 1792.
Roux Antoine-Marie.	Lyon.	Négociant.
Robelot Jean.		Directeur de religieuses en Bourgogne.
Ranfer du Monceau Bernard-Marie.	Dijon.	Conseiller au Parlement.
Rousset Antoine-Marie ; son épouse et 2 enfants. . . .	Lyon.	Négociant.
Rolland { Pierre. . . . . Nicolas.	Marseille.	Négociants.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
20 mars 1794.	28 mars 1794.	84	Parti 1795.
1790.	Septembre 1790.	24	
		32	Parti 6 mai 1794.
		25	
Mai 1794.	29 mai 1794.	33	
		38	Partis juin 1794.
	Mai 1794.	71	
Mars 1794.	Juin 1794.	26	
		19	Partis juillet 1794.
		60	Parti juin 1794.
	Février 1794.	28	
Janvier 1794.	Mai 1794.	30	Partie juin 1794.
10 juillet 1794.	14 juillet 1794.	35	Parti 8 août 1794.
Juin 1794.	23 juillet 1794.	29	Parti 1er septembre 1794
Juin 1794.	4 août 1794.	35	Partie 1794.
Octobre 1791.	23 août 1794.	47	Parti 1795.
1792.	25 octobre 1794.	60	
Octobre 1794.	27 octobre 1794.	35	Parti 1794.
Juillet 1794.	12 juillet 1794.	47	Partis 1795.
	1794.	25	Parti 1797.
	5 mai 1795.	34	Parti 1795.
	19 mai 1795.		Parti 1795.
Octobre 1791.	Août 1795.	31	
Août 1795.	25 août 1795.	34	
Octobre 1795.	18 juillet 1797.	26	
		40	Partis janvier 1798.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
RIGEL Henri-Jean.	Paris.	Musicien.
ROUX deagent Morges Philippe-Augustin.	Grenoble.	Chevalier.
DE SERVAN Michel.	Dauphiné.	Ecclésiastique.
SERVAN DE GERBAIS Michel-Joseph-Antoine ; son épouse. . .	Dauphiné	Avocat.
DE SIRAN Philippe-Gabriel. . .	Languedoc.	Grand vicaire.
DE SANEY Adélaïde.	Grenoble.	Chanoinesse.
DE SARRON Etienne. . . .	Lyon.	Gentilhomme.
SCHNEIDER Sophie.	Strasbourg.	
SARRASIN Jean-Marie. . . .	Lyon.	Ouv. bijoutier.
SELLON Claude.	Lyon.	Commis de banque.
SCHMIDT née Fusilly (dame). .	Lyon.	
STELLE soit ESTELLE Joseph-André.	Marseille.	Capitaine de marine.
SARRON { Françoise (dame). .	Beaujolais.	Marquise.
SARRON { Horace (fils). . . .		Peintre.
SALOMÉ Louis.	Marseille.	Notaire.
SIMON Jean-Baptiste-Antoine. .	Aix-en-Provence.	Négociant.
DE SALSE Louis-Charles-Hippolyte.	Champagne.	Comte.
SAVY Etienne.	St-Didier.	Ouv. maçon.
SABLIER Jean-Louis et son épouse.	Montpellier.	Négociant.
DE SOUVIGNY Marie-Anne et son fils.	France.	Comtesse.
DE SERVAN Marie-Thérèse (M^lle).	Dauphiné.	
SAVARON Pierre-Milliet. . . .	Lyon.	
STEIMAN Henri.	Lyon.	Négociant.
STHON Jean.	Paris.	Homme de loi.
S^t-OLIVE François.	Lyon.	Négociant.
DE SULAUZE Louis-Jean. . .	Comtat-Venaissin.	Gentilhomme.
S^t-PIERRE Guillaume et son épouse.	Lyon, vient de St-Pétersbourg.	Gentilhomme.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
	Avril 1797.	28	Parti octobre 1797.
	Octobre 1797.		Parti janvier 1798.
Septembre 1792.	Septembre 1793.	50	
	5 juin 1789.	56	
Avril 1792.	Septembre 1792.	55	
Décembre 1791.	Septembre 1792.		
Octobre 1791.	Novembre 1792.		
(Quelques années.)	(Quelques années).	30	
Janvier 1794.	Janvier 1794.	35	
	14 janvier 1794.	40	Parti 31 juillet 1794.
1791.	Février 1794.	30	
14 janvier 1794.	27 janvier 1794.	58	Parti septembre 1794.
Octobre 1791.	Novembre 1792.	50 22	Partis 1795.
20 mars 1794.	29 mars 1794.	46	
2 décembre 1793.	29 janvier 1794.	59	
Septembre 1791.	Juillet 1793.	30	Parti juillet 1794.
22 septembre 1793.	22 mars 1794.	45	
24 février 1794.	10 avril 1794.	62	Partis pour Berne le 10 juillet 1794.
		35	Partis 1er août 1794.
Mars 1794.	Avril 1794.	51	
Décembre 1793.	21 juin 1794.	44	Parti 27 juin 1794.
1er août 1794.	9 août 1794.	34	Parti 1794.
14 août 1794.	17 août 1794.	29	Parti 1794.
1793.	21 août 1794.	31	Parti 1794.
	20 septembre 1794.	54	Parti 1794.
Janvier 1794.	21 mars 1795.	37	Partis 1795.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
De St-George (dame) et sa fille.	France.	
De St-Didier Edmond-Augustin et son épouse.	Dombèze.	Baron.
Seppe Thomas.	Lyon.	Négociant.
Sambuc Jean-Charles. . . .	Monjoux (Dauphiné).	Commis.
Stette Joseph-André. . . .	Ville (Vaucluse).	Capitaine.
De Toureau Paul-François ; son épouse et 4 enfants. . . .	Avignon.	Anc. capitaine de dragons.
Terry Philippe.	Dauphiné.	Curé.
De Tuffet St-Martin P.-Charles.	Provence.	Capitaine d'artillerie.
Tromparin Pierre.	Ardèche.	Séminariste.
Tenand Jean-Baptiste. . . .	St-Rambert en Bugey.	Curé de Vilii en Beaujolais.
Thomas de la Valette François-Louis-Clair ; son épouse et 4 enfants.	Comtat-Venaissin.	Marquis.
De Leullion de Torrigny Louis-François-Bernard. . .	Lyon.	Gentilhomme.
Tourtoulon Alexandre-François.	Montpellier.	Négociant.
Tachard Pierre.	Lyon.	Marchand de tapisserie.
Terray Claude-Hippolyte. . .	Paris.	Etudiant.
Tournachon Edmond. . . .	Lyon.	Négociant.
Urbain François.	Paris.	Bijoutier.
De Vogué Cérès et ses 2 fils. .	Vivarais.	Comte et officier général.
De Veyrac Henriette née de Brizon et son fils.	Grenoble.	
De Villefranche Gaspard-Louis.	Avignon.	Grand-prieur.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
	Mai 1795.		Parties 1795.
1789.	23 juin 1795.		Partis 1795.
	2 janvier 1796.	35	Parti 16 mars 1796.
Mai 1796.	Juillet 1796.	20	Parti janvier 1797.
	16 septembre 1797.	61	Parti 1797.
11 décembre 1791.	7 octobre 1793.	40	M. de Toureau parti 1794.
Juillet 1792.	Mars 1793.	50	Parti novembre 1796.
Juillet 1792.	Mai 1793.	48	
Novembre 1793.	Novembre 1793.		
	Mai 1794	31	Parti octobre 1794.
Décembre 1790.	Septembre 1792.	44	
	18 mai 1794.	20	Parti juin 1794.
Mai 1794.	12 septembre 1794.	28	Parti 1794.
2 novembre 1794.	14 novembre 1794.	40	Parti 1794.
1790.	26 octobre 1795.	21	Parti 1er avril 1796.
	Juillet 1797.	33	Parti novembre 1797.
1788.	8 novembre 1794.	21	
1790.	Avril 1793.	65	
Juin 1791.	Septembre 1793.	27	Partie 1795.
13 juin 1790.	24 septembre 1791.	74	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
De Villefranche Louis-Gaspard-Esprit.	Avignon.	Commandeur.
De Villefranche Hercule ; son épouse et 2 enfants. . . .	Avignon.	Marquis.
De Vanderol de Largentière Laurent-François.	Dauphiné.	Baron.
De Vourey Jean-Gabriel et son fils.	Grenoble.	Comte.
Vivian Marcellin.	Lyon.	Ecclésiastique.
De Vittorès soit Vitrole. .	Comtat-Venaissin.	Baron.
De Virieux Mathias. . . .	Grenoble.	Abbé.
De Virieux (Mme), nièce de Mathias, avec ses 3 enfants. .	Grenoble.	Comtesse.
Veyret de Valagnon François-Joseph-Antoine et son épouse. .	Grenoble.	Commissaire des guerres.
De Vaujany François-Joseph et son épouse.	Dauphiné.	Anc. chevau-léger
Voulonne Ignace.	D'Alicante (Espagne), émigré de France.	Médecin.
De Verclot Joseph-François. .	Avignon.	Off. français.
Vasselier Jean-Joseph et son épouse née Pellegrin. . . .	Rocroy.	Agent des postes de France.
Vittet Louis et son fils. . . .	Lyon.	Médecin.
De St-Victor Sibille née Vesvel et son fils.	Beaujolais.	
Vachon née Gasquet (dame) et une fille.	Lyon.	Peintre.
Veyret (Mlle).	Grenoble.	
Valou Benoite (Mme) et 2 enfants.	Lyon.	
De Vitrole Françoise-Jos., née de Pina.	Dauphiné.	Baronne.
De Villers Etienne. . . .	Lyon.	Artiste.
Vauberet-Jaquier Antoine et sa femme.	Lyon	Rentier.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
1782.	Septembre 1791.	49	Parti 1er août 1794.
Janvier 1794.	Mi-janvier 1794.	26	Parti 4 août 1796.
Février 1791.	Octobre 1793.	55	
Août 1789.	Septembre 1792.	46	Parti 1797.
1793.	Avril 1793.	64	
Septembre 1792. (Plusieurs années.)	Septembre 1792. (Plusieurs années.)	46	
Mars 1794.	18 mars 1794.	36	
Juin 1792.	Mars 1793.		Parti 27 mars 1794.
1790.	1793.		Parti janvier 1794.
1792.	1792.		
Mars 1792.	Décembre 1793.		
29 décembre 1793.	5 janvier 1794.	60	
Janvier 1794.	Janvier 1794.		Parti pour Venise 24 janvier 1794.
19 mars 1794.	23 mars 1794.	43	
Décembre 1793.	Décembre 1794.	28	
Mars 1794.	Mars 1794.	38	
Janvier 1794.	Janvier 1794.	25	
Novembre 1788.	11 novembre 1792.	40	
Février 1794.	24 février 1794.	34	Parti le 7 mai 1794.
Mars 1794.	24 mars 1794.	34	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
De Varax Claude.	Lyon.	Rentier.
Vidalin (Mr).	France.	
De Veilla Louis-Charles-Pierre.	Gascogne.	Comte.
Vigiez Pierre.	Nimes.	Négociants.
et son fils Pierre.		
Vidal Françoise et 1 enfant. .	Lyon.	
De Vauchés dit Liebau Charles-François.	Lons-le-Saunier.	Chasseur à cheval de l'armée de Condé.
De Villeneuve Joseph. . . .	Dauphiné.	Gentilhomme.
Vincent Marie-Sabine-Victorine et 1 enfant.	Lyon.	Négociant.
Vallayer Placide-Bruno. . .	Comtat-Venaissin.	Prêtre.
De Villeneuve Maurice. . .	Toulouse.	Comte.
De Vernon Paul-Antoine. . .	Bugey.	Colonel.
Vauvineux Joseph-Albert et 1 enfant.	Paris.	Militaire.
Velion François.	Rion en Auvergne.	Négociant.
Vimeux Sophie née Gilet et son fils.	Paris.	
De Villeneuve Louis-Florent-Marie.	Tournay.	Marquis.
Valin (veuve).	Dauphiné.	Comtesse.
Mme de la Poipe (sa fille). .		
et ses enfants: Adélaïde. . .		
Christophle.. .		
Alexandrine. .		
Verdonnet Paul; son épouse; 1 fils et 1 fille.	Lyon.	Comte.
Vauge Philippe.	St-Maurice (Ain).	Prêtre.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
Janvier 1794.	18 mai 1794.	28	
	26 mai 1794.		
	9 juillet 1794.		Parti 21 juillet 1794.
Juin 1794.	30 juillet 1794.	52 24	Partis 1794.
Mars 1794.	4 août 1794.	22	Partie 1794.
Janvier 1794.	15 août 1794.	40	Parti 1794.
	4 octobre 1794.	56	Parti 1794.
Octobre 1794.	22 octobre 1794.	36	
1792.	19 février 1795.	30	Parti 1795.
	6 juin 1795.		Parti 1795.
Octobre 1791.	10 août 1795.	56	Parti 1795.
1793.	8 septembre 1795.	40	Parti 1795.
	16 juillet 1795.		Parti 1795.
Août 1795.	14 septembre 1795.	44	
1794..	22 septembre 1795.	30	Parti.
	19 octobre 1796.	71 45 19 17 15	Partis avril 1797.
Octobre 1797.	27 octobre 1797.	45	Parti janvier 1798.
1792.	18 octobre 1797.	68	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
D'Arnas Joachim-Balland : sa femme et 1 fille.	Savoie.	Baron.
Avet Claude-Antoine. . . .	Savoie.	Avocat.
D'Argil Antoine.	Albegny.	Gentilhomme.
Armand (Mr).	Rumilly.	Avocat.
Armenjott { Dominique. . . Jeanne. . . .	Evian.	
D'Arvienne Claude-François. .	Annecy.	Capitaine de cavalerie.
Bigex François-Marie. . . .	Balme.	Grand vicaire.
Buloz Claude Marie.	Carouge.	Curé.
Berthod Jean-Marie. . . .	Rumilly.	Curé.
Bardel ou Bardet Marie-Joseph.	Faucigny.	Chanoine.
Bidal Joseph.	Evian.	Curé.
Belluart Amédée.	Carouge.	Prêtre.
De Belmont Joseph. . . .	Seyssel.	Gentilhomme.
De Blonay Philippe ; sa femme et 2 enfants.	Chablais.	Baron.
Bain François.	Trembières.	Curé.
Besson Louis.	Evian.	Curé.
Bernard Claude.	Annecy.	Peintre d'imprimerie.
De Bizemont André-Victor et sa femme.	Savoie.	Baron.
Bugnet Pierre-Louis-Gaspard-Joseph.	Evian.	Religieux.
Bernaz Pierre-Joseph. . . .	Thonon.	Notaire.
Burdet Claudine.	Seyssel.	Religieuse.
Bernaz Marie-Françoise. . .	Thonon.	Religieuse.
Baudé Charles-Louis. . . .	Annecy.	Prêtre.
Besson Jacques-François. . .	Annecy.	Prêtre.
Bidal Pierre-Louis.	Evian.	Capucin.
Bouchet Joseph.	Evian.	Capucin.
De Barral Charles.	Chambéry.	Baron.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
1792.	6 mai 1794.	49	
1792.	5 mai 1794.	31	
1791.	Novembre 1793. 1er novembre 1794.		
7 mai 1795.	7 mai 1795.	24 18	
	15 décembre 1796.	38	Parti?
20 février 1793.	24 février 1793.	41	
25 février 1793.	25 février 1793.	50	
24 février 1793.	25 février 1793.	66	
18 avril 1793.	27 avril 1793.	63	
2 mars 1793.	3 mars 1793.	60	
4 mars 1794.	4 mars 1794.	38	
27 avril 1791.	16 septembre 1793.	32	
Septembre 1793.	Septembre 1793.	30	M. de Blonay parti en 1795, — la famille est restée.
25 février 1793.	6 août 1793.	35	
23 février 1793.	6 août 1793.	66	
Août 1793.	Octobre 1793.	41	
Septembre 1792.	Août 1793.	60	
Avril 1793.	Avril 1793.		
Août 1793.	Novembre 1793.		
Avril 1794.	Avril 1794.	64	
Avril 1794.	Avril 1794.	63	
2 février 1794.	2 juin 1794.	59	
Mai 1794.	28 juin 1794.	38	
	30 juillet 1794.	58	
	5 août 1794.	60	
	Juin 1793.	40	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
Berthod J.-M.	Savoie.	Curé.
Burdin Alex.-Marie.	Annecy.	Ecclésiastique.
De Blonay Louis.	Evian.	Chevalier.
Baronnat (dame).	Savoie.	Marquise.
Colomb Anna-Ignace. . . .	Savoie.	
Carron Peironne.	Evian.	Religieuse.
Christin Jean-Pierre. . . .	Chablais.	Vicaire.
Chambaz Marie.	Chablais.	Religieuse.
Carret Antelme.	Seissel.	Religieuse.
Charmot Claudine-Charlotte. .	Thonon.	Religieuse.
Collet Marie-Angélique. . .	Thonon.	Religieuse.
De Costaz (dame) et 2 fils. . .	Chambéry.	Comtesse.
Contamine { Pierre. . . . . / François-Ferdinand.	Cluse.	Négociants à Lyon.
Communau Jeanne-Françoise. .	Evian.	Religieuse.
De S^{te}-Croix Louise. . . .	Annecy.	
Combe Marie.	Chambéry.	Religieuse.
Colomb d'Arcine (dame) et 4 enfants.	Savoie.	
De Corbeau Joseph. . . .	Pont-Beauvoisin.	Chevalier.
Constantin née Mestre (dame) et 2 enfants.	Chambéry.	
Carrier Jean-Antoine. . . .	Evian.	Prêtre.
Cartier Joseph-Marie. . . .	Salanches.	Vicaire.
Constantin François. . . .	Chanay.	Chanoine.
Clavel Michel-Marie. . . .	Annecy.	Ci-dev^{t} agent.
Croset Jean-Marie.	Annecy.	Négociant.
Carraud Hyacinthe.	Chablais.	Curé.
Coudray Jean-Pierre. . . .	Faucigny.	Notaire.
Constantin Jean-Philibert; son épouse, 1 fils et 1 fille. . . .	Seissel.	
Cruci Joseph.	Bugey.	Ecclésiastique.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
	1er novembre 1795.	66	Parti 25 juillet 1795.
1793.	5 mai 1795.	45	Parti.
Juillet 1796.	Juillet 1796.	30	
			Partie.
		15	Née à Yverdon (Vaud), baptisée à Fribourg (Suisse).
17 août 1793.	17 août 1793.	31	
Février 1793.	Mars 1793.		Parti pour le Piémont le 7 mars 1794.
Février 1793.	Octobre 1793.		
Avril 1794.	Avril 1794.	58	
Avril 1794.	Avril 1794.	42	
Avril 1794.	Avril 1794.	42	
	2 juin 1794.	34	
	19 juin 1794.	64	
		36	
Avril 1794.	Avril 1794.	33	
8 juillet 1794.	10 juillet 1794.	18	
Octobre 1794.	25 octobre 1794.	27	
1794.	10 janvier 1795.	35	
1791.	3 mars 1795.	38	Parti 1795.
Juin 1793.	30 août 1793.	27	
Avril 1795.	20 avril 1795.	64	Parti 1795.
23 février 1793.	17 mars 1793.	38	
14 avril 1793.	7 novembre 1793.	60	
25 novembre 1793.	1er décembre 1793.	30	
3 avril 1793.	1er novembre 1793.	39	
23 février 1793.	22 juillet 1793.	40	
Fin août 1793.	1er décembre 1793.	56	
27 avril 1791.	16 septembre 1793.	56	
Février 1794.	2 mars 1794.	34	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
CHARCOT Jean.	Annecy.	Ecclésiastique.
DE CHABOT (veuve), 1 enfant. .	Faucigny.	Baronne.
COMTE Timothée.	Annecy.	Coadjuteur de Ripaille.
DE LA CHAVANNE (dame); sa fille.	Chambéry.	Comtesse.
DE LA CROSE D'ARZIL Louis. . et son frère.	St-Pierre d'Albigny.	Gentilhommes.
CAÏEN Pierre.	Evian.	Curé.
CACHARD Pierre-Bernard. . .	Termignon.	Négociant.
DE CORDON Henri et sa belle-sœur.	Savoie.	Comte de Lyon.
DE CORDON Pétronine née SEISSEL.	Savoie.	Comtesse.
DEPERRIER François et son épouse.	Thonon.	Avocat.
DELAPORTE Antoine; son épouse et 1 fils.	Balon.	
DOMENJET François. . . .	Graisy.	Négociant.
DUPORT frères { Joseph. . . Jean-Pierre. .	Faverge.	Prêtre. Négociant.
DUCRET Joseph.	Chablais.	Curé.
DELAFLÉCHÈRE DE VIERIER Benoite et ses 2 filles. . . .	Evian.	
DUFRÊNE Antoine et son fils. .	Annecy.	
DERION-DUPLAN Jacques. . .	Poncharaz.	Négociant.
DELAJOUX François.	Chablais.	Ecclésiastique.
DELAZARY Louis.	Chambéry.	Comte.
DEBARRAL Charles; son épouse et 1 fille.	Chambéry.	Baron.
DÉRONSIER Charles.	Annecy.	Homme d'affaires.
DUC Marie-Pauline.	Samoens.	Religieuse.
DEMARETS Henriette. . . .	Annecy.	Rentière.
DUFOUR DE VALLERIEUX Jean-François.	Savoie.	Chevalier.
DUNANT Jean-Marie.	Savoie.	Etudiant.
DESCOSTES Joseph-Marie. . .	Savoie.	Négociant.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
Février 1794.	26 février 1794.	40	
Septembre 1793.	Novembre 1793.	30	
Juin 1793.	Juin 1793.	46	
Mars 1794.	Mars 1794.	62	
1790.	29 novembre 1793.	47	
1791.		37	
10 mars 1793.	Juillet 1793.	51	
Mars 1794.	Avril 1794.	65	
22 septembre 1792.	6 mai 1794.	51	
22 septembre 1792.	6 mai 1794.	52	
24 août 1793.	Novembre 1793.	60	
27 avril 1791.	16 septembre 1793.	25	
12 mars 1794.	26 mars 1794.	26	
Avril 1793.	Avril 1793.	40	
Décembre 1793.	Décembre 1793.	35	
Février 1793.	Février 1793.	57	
Septembre 1793.	Septembre 1793.	60	
Février 1794.	2 mars 1794.	56	
Janvier 1794.	Janvier 1794.	53	
Février 1793.	Juin 1793.		
1793.	1793.		1794, parti pour Berne.
1793.	Juin 1793.		
15 août 1793.	Août 1793.	30	
Avril 1794.	Avril 1794.	42	
	6 mai 1794.	42	
Juillet 1794.	9 août 1794.	54	
Septembre 1794.	4 octobre 1794.	18	
Mars 1793.	Mars 1793.	40	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
Delaforêt Pierre.	Savoie.	Comte.
De Regard de Villeneuve François-Marie.	Savoie.	Gentilhomme.
Dubois.	Rumilly.	Ecclésiastique.
Duperier Jacques-François. .	Thonon.	
De Lor Louis-Amable et son épouse.	Thonon.	Militaire.
Dupin (M.)	Evian.	Avocat.
De Flumet (M.).	Faucigny.	Comte et colonel au service sarde.
Devauce Louise-Thérèse née La Chavanne.	Chambéry.	
Demoz Jeanne-Baptiste. . . .	Chambéry.	Rentière.
De la Motte Joseph-Clément. .	Chambéry.	Major du régt des Gardes.
D'Arvilard Henriette et ses neveux François et Henri. . .		Marquise.
Foncet Josette née Delafléchère.	St-Joire en Faucigny.	
Frères Jacques ; sa femme et 1 enfant.	St-Julien.	Trésorier à Carouge.
Favre Claude.	Abondance.	Négt amb.
Feriat Joseph.	Thonon.	Ecclésiastique.
Favre Jacques-François. . .	Genevois en Savoie.	Ecclésiastique.
Foncet de Montailleur Pierre-Clément.	Savoie.	Baron.
Foncet Clémence.	Savoie.	
Favre de Thone Prosper. . .	Annecy.	Marquis.
Gazel Jean-Claude.	Collonge.	Curé.
De Grenaud François ; 2 enfants.	Faucigny.	Baron.
De Gray de Silan (M.). . .	Seissel.	Gentilhomme.
Granjux Jean-Joseph. . . .	Evian.	Vicaire.
Gallay Jean-François. . . .	Hauteville.	Chanoine.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
	1793		
1790.	18 février 1794.	23	Parti 1795.
1793.	9 mai 1795.	62	Parti 1795.
	1er juin 1795.		Parti 1795.
		47	
	1er janvier 1796.	39	Décédé.
	20 juillet 1796.	46	
1794.	1794.	27	Partie.
	27 septembre 1797.	64	
	Septembre 1797.	41	
		26	Sœur de M. de la Motte.
Août 1793.	Août 1793.	24	
Septembre 1793.	Septembre 1793.	59	
1794.	Janvier 1794.		
Février 1793.	Février 1793.		
1792.	29 juillet 1794.	42	
	29 septembre 1794.	51	
Août 1794.	26 septembre 1794.	30	
	Février 1793.	52	
27 février 1793.	17 mars 1793.	76	
Août 1793.	28 octobre 1793.	40	
Septembre 1793.	Janvier 1794.	22	
23 février 1793.	23 février 1793.	27	
5 juin 1793.	8 juin 1793.	65	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
Gallaz Jacques.	Evian.	Curé.
Gonin Anne-Marie-Elisabeth. .	Besançon.	Religieuse à Evian.
Gayet Louise.	Annecy.	Religieuse.
Grilleli (dame).	Savoie.	Religieuse.
Girers Pierre.	Novalaise.	Notaire.
Garnier Joseph.	Boege.	Anc. propriétaire.
Humbert Charles.	Cruseille.	Vicaire.
Jaquet Jean.	Annecy.	Négociant.
Jaquet Joseph.	Annecy.	Ex-négociant.
Jaillet (dame) née de Moisy.	Saint-Cergues en Chablais.	Comtesse.
Jaquier François-Joseph. . .	Compesières.	Curé.
Jaquier Claude.	Neuveselle par Evian.	Vicaire.
Jeanpierre Marie-Victoire. . .	Glaire en Alsace.	Religieuse à Evian.
Jéricott Claudine.	Lyon.	Hospitalière de l'hôp. d'Annecy.
Jourdan Marie-Pacifique. . .	Evian.	Religieuse.
Jaillet Jean-Marie.	St-Cergues.	Avocat.
Lachenal Baptiste.	Annecy.	Négociant.
Lafin Jean-Louis.	Genève.	Curé.
De Lazary Jeanne.	Chambéry.	Religieuse.
Laurent de St-Agnès Emilie.	Chambéry.	Religieuse.
De Lannoy Geneviève. . . .	Chambéry.	Religieuse.
Lanfrey Luce.	Chambéry.	Religieuse.
La Roche Joseph-Marie. . .	Savoie.	1er vicaire.
Laurent Antoine-Joseph. . .	Savoie, Echelle.	Curé.
De Leissin François-Charles-Louis.	Leissin.	Gentilhomme.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
1er mars 1793.	1er mars 1793.	58	
Novembre 1793.	Novembre 1793.		
	Avril 1794.	54	
	Mars 1795.	27	Partie pour le Piémont en mai 1795.
10 avril 1795.	Avril 1795.	32	Parti 1795.
	27 septembre 1797.	51	Parti.
3 mars 1793.	15 mars 1793.	30	
Août 1793.	Octobre 1793.	40	
Août 1793.	Août 1793.	35	
Septembre 1793.	Septembre 1793.	65	
4 mars 1794.	Avril 1793.	40	
23 février 1793.	Avril 1793.	27	
Avril 1793.	Mai 1793.	32	
Mars 1794.	Mai 1794.	50	
	11 juillet 1794.	40	
Juillet 1794.	31 juillet 1794.	30	
Août 1793.	Octobre 1793.	27	
Avril 1793.	19 août 1793.	34	Parti en 1795.
2 avril 1794.	6 avril 1794.	42	
8 avril 1794.	11 avril 1794.	26	
10 avril 1794.	14 avril 1794.	25	
Octobre 1794.	25 octobre 1794.	23	
	6 août 1793.	32	
	11 novembre 1795.	63	Parti.
	12 juillet 1795.	38	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
De Montfaucon Melchior.	Bugey.	Abbé, vicaire général d'Embrun.
De Montfaucon Antoine et son épouse.	Bugey.	Comte.
Meyre Laurent.	Seyssel.	Prêtre.
Montagniez de Belmont Jean-Eléonor.	Seyssel.	Ecclésiastique.
Montagniez de Genesias Jean.	Seyssel.	Prêtre.
Masson Joseph.	Villagrand.	Curé.
Mugniet ou Mugnier Marie.	Evian.	Professeur de rhétorique.
De Moisy Pierre-François et sa fille.	Corli-s/-Carouge.	Chevalier de St-Maurice.
Montagnier Louis.	Seyssel.	Prêtre.
Mestre Joseph ; son épouse ; 2 enfants.	Chambéry.	Comte.
Mestre Marthe.	Chambéry.	Religieuse.
Mestre Anne.		
Mauris Jean-Philippe.	Annecy.	Avocat.
Morand Joseph.	Chambéry.	Gentilhomme.
Mestre Jenny.	Chambéry.	
Montréal M..	Chambéry.	Avocat.
Métral Jean-François.	Dauphiné.	Curé d'Annecy.
Moine Pierre-François.	Savoie.	Négociant à Francfort.
Morad Alexandre.	Savoie.	
Munier Claude-François.	Annecy.	Prêtre.
Morens Nicole.	Chambéry.	Religieuse.
Martin Jean-Baptiste.	Talenche.	Ecclésiastique.
Nivière Jacques.	Bugey.	Curés.
Nivière Laurent.		
Noaton Albert-Eugène.	Savoie.	Prêtre.
De Noyer Louis.	Chambéry.	Capitaine de cavalerie.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
Juillet 1793.	Juillet 1793.	45	
Décembre 1792.	Juillet 1793.	46	Parti 1797.
10 septembre 1792.	Mars 1793.	57	
10 septembre 1792.	Mars 1793.	37	
Février 1793.	Mars 1793.	35	
25 février 1793.	10 juillet 1793.	50	
25 février 1793.	25 février 1793.	38	
Août 1793.	Octobre 1793.	60	
Avril 1793.	Avril 1793.	50	Parti 1er juillet 1797.
Février 1793.	Avril 1793.	40	Parti 1er juillet 1797.
17 mars 1794.	Mars 1794.	29	Sœurs de Joseph Mestre.
Avril 1793.	Avril 1793.	30	Partie en 1795.
Octobre 1793.	Janvier 1794.	40	
	Décembre 1793.		
Novembre 1793.	Décembre 1793.		
	Décembre 1793.		
1792.	Mai 1793.		
	22 juin 1794.	36	
	28 juin 1794.	33	Vient de Hollande.
	Juillet 1794	43	
Octobre 1794.	25 octobre 1794	32	
26 février 1793.	9 mai 1795.	55	Parti 1795.
Février 1793.	Février 1793.	55	
		58	
Février 1793.	Février 1793.	34	
	15 décembre 1796.	30	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine.	QUALITÉ
PONTET Joseph.	Faucigny.	Ecclésiastique.
PORTIER DE BELLAIR Joseph .	Rumilly.	Abbé.
PELLIEX Guérin.	Berney en Chablais.	Recteur.
PARIS Claude-Marc-Joseph. . .	Annecy.	Relieur.
PUTHOD Joseph.	Annecy.	Recteur.
DE PELLY Claude-François. . .	Annecy.	Anc. militaire.
PACCARD Pierre-Joseph. . .	Chamonix.	Prêtre.
PERROUD André Gaspard. . .	Evian.	Ecclésiastique.
PIGNARD Jacques.	Annecy.	Curé.
PIRON Joseph.	Lyon.	Négociant.
POULET Anne-Félicité. . . .	Annecy.	Religieuse.
PUGET Marie-Anne.	Savoie.	Religieuse.
PERRIN D'AVRESSIEUX Nicolas.	Chambéry.	Abbé.
PERRET Jean-François. . . .	Villagramme.	Curé.
PANISSET Thérèse.	Chambéry.	Prêtre.
DE PINGON (dame).	Savoie, établie à Fribourg.	Comtesse.
PERRIN D'ATHENAS François. .	Chambéry.	Baron.
QUETAN Joseph.	Annecy.	Chamoiseur.
ROGÈS François.	Savoie.	Fermier du roi.
DE RONZIER Louis.	Annecy.	Agent.
RIVOLAT Jean-Antoine; son épouse et 1 fille.	Thonon.	Ci-devant juge-mage.
RAMEL Pierre-Joseph; sa femme et sa belle-sœur.	Thonon.	Notaire.
DE RENAND { Jean-Nicolas. .	Savoie.	Curé.
DE RENAND { Jean-François. .		Prêtre.
RIVET Jeanne-Marie.		Religieuse.
ROSSET Marie-Louis.	Viri, Savoie.	Libraire.
RECAMIER Laurent et sa femme.	Savoie.	

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
Avril 1793.	Novembre 1793.	30	
14 avril 1793.	7 septembre 1793.	55	
Juin 1793.	16 février 1794.	74	Parti.
2 mars 1794.	4 mars 1794.	55	
Juillet 1793.	Août 1793.	46	
Août 1793.	Octobre 1793.	75	
Mai 1793	Janvier 1794.	40	
Février 1793.	Février 1793.		
Février 1793.	Août 1793.		
Novembre 1793.	1er janvier 1794.	38	
	Mars 1794.	42	
	24 mai 1794.	35	
		27	
	17 mai 1795.	44	Parti.
	18 janvier 1796.	60	
	18 septembre 1796.	40	Malade.
	29 octobre 1797.	40	
Août 1793.	Octobre 1793.	20	
1794.	Mai 1794.	27	Parti pour le Piémont.
23 août 1793.	7 septembre 1793.	30	
23 janvier 1792.	15 août 1793.	74	
Août 1793.	Octobre 1793.	29	
1793.	Mars 1793.	77	
		31	
		43	
Fin avril 1794.	5 mai 1794.	28	
	Avril 1794.	34	

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	Lieu de naissance ou d'origine	QUALITÉ
SAUNIER Jean-Baptiste. . . .	St-Jean de Sitz en Genevois.	Aumônier.
DE S^{t}-ANDRÉ Antoine. . . .	Rumilly.	Capitaine au service du roi de Sardaigne.
DE SOUVIGNY Marie-Anne et sa fille.	Turin.	Comtesse.
DE SIBENS Louis-Alexandre. .	Chambéry.	Chevalier.
S^{t}-BON François.	Chambéry.	Chevalier.
DE S^{t}-SEVERIN (Passerat Roëro de St-Séverin de Verel) Joseph-Joachim. . . . . et son épouse née d'YENNE DE LA SAULNIÈRE Emilie.	Chambéry.	Brigadier d'armée au service du roi de Sardaigne.
TRIPIER Félix.	Chambéry.	Chanoine.
DE THIOLLAZ Claude-François.	Savoie.	Ecclésiastique.
TERRIER Jean-Claude. . . .	Thorens en Genevois.	Etudiant en philosophie.
VIBERT DE LAPIERRE Charles; son épouse et 4 filles. . . .	Chambéry.	Marquis.
DE VANS née de LA CHAVANNE (dame) et 1 petite fille. . . .	Seyssel.	
DE VERRIER (veuve) et 2 filles. .	Evian.	Comtesse.
VITTON Henri.	Faverge.	Négociant.
VARNI François.	Collonges.	Ecclésiastique.
DE VILLENEUVE Marie-Joseph et son épouse.	Chambéry.	Gentilhomme.
DE VESE (dame).	Savoie.	Baronne.
D'YENNE Frédéric-Alexis. . .	Chambéry.	Marquis.

Digitized by Google

Date de départ de leur pays	Date d'arrivée à Lausanne	AGE ans	OBSERVATIONS
25 février 1793.	25 février 1793.	50	
Février 1794.	Février 1794.	32	Parti.
Septembre 1793	Septembre 1793.		Partie.
Septembre 1793.	Septembre 1793.		Parti.
1792.	21 février 1796.	35	Parti.
	Novembre 1796.	58	Partis 1er juillet 1797.
Avril 1793.	Avril 1793.		
Mars 1793.	26 juin 1794.	42	Vient de Turin.
Octobre 1794.	15 octobre 1794.	21	Parti 1795.
17 août 1793.	Août 1793.	45	
Septembre 1793.	Décembre 1793.	27	
Septembre 1793.	Octobre 1793.		
1779.	Janvier 1794.		Parti le 13 avril 1794.
	Janvier 1795.	45	Parti 25 février 1795.
Septembre 1793.	Septembre 1793.	55	
	Avril 1797.	62	
Septembre 1792.	24 juin 1794.	46	

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES
DES ÉMIGRÉS

Pages.

PRÉFACE 211

I

Les Emigrés en Savoie.

§ 1. — Registres de la paroisse de Saint-François de Sales. 215
1° Actes de baptême 215
2° Actes de mariage 223
3° Actes de décès 227
§ 2. — Obituaires de Chambéry 229
Couvent de Sainte-Marie-Egyptienne 229
§ 3. — Archives municipales de Chambéry 231
Liste des ci-devant nobles qui ont habité Chambéry. Ceux qui en sont partis depuis le 1er août 1792 y sont qualifiés d'émigrés 232
§ 4. — Archives départementales de la Haute-Savoie 241
Etat des familles françaises réfugiées à Annecy après les troubles de France, de 1790 au mois de septembre 1792 241

II

Les Emigrés, suspects et proscrits de Savoie.

§ 1. — Liste générale des Emigrés du Département du Mont-Blanc 248
§ 2. — La Terreur à Annecy 384
1° Relevé de détenus du Palais de l'Isle, à Annecy, avec indication des motifs de leur arrestation 384
2° Prisonniers arrêtés à la suite de l'insurrection de la vallée de Thônes (mai 1793) 391
3° Prisonniers arrêtés à la suite de l'affaire de la porte du Sépulcre et de l'assassinat du commandant de la Fléchère (21 août 1793) 392

Digitized by Google

Pages.

§ 3. — L'Education civique des enfants de la noblesse.... 394
§ 4. — L'Odyssée d'un prêtre réfractaire..... 398
§ 5. — Le Régime des suspects..... 410
Règlement à l'usage des détenus dans le palais épiscopal de Chambéry, 7 prairial an II (26 mai 1794)..... 410
§ 6. — L'Exode de la Comtesse de Maistre sous la Terreur. 417
Sommaire apprise faite par le juge de paix du canton de Saint-Alban sur les motifs qui ont occasionné la fuite de Françoise Maistre née Morand..... 417
§ 7. Le Clergé et le serment civique..... 431
1° Liste des ci-devant prêtres et religieux détenus à la maison commune de la Municipalité de Chambéry..... 433
2° Note des ci-devant prêtres..... 436
3° Prêtres déportés..... 437
4° État des prêtres qui ont prêté le serment... 438
5° Tableau des ci-devant prêtres domiciliés dans le district de Chambéry qui ont prêté le serment suivant la formule envoyée par Albitte..... .. 440
6° Note des individus qui n'ont ni prêté le serment, ni remis leurs lettres, ni abdiqué 444
§ 8. — Observations complémentaires..... 445

III

Les Emigrés à Aoste.

§ 1. — Nobles et bourgeois émigrés..... 449
§ 2. — Prêtres émigrés..... 452
§ 3. — Mentions diverses..... 459
1° Notes extraites des registres de la paroisse de Saint-Jean (Cathédrale).. 459
2° Notes extraites des registres de la paroisse de Saint-Laurent (Collégiale)..... 459
3° Notes extraites du registre des admissions à l'hôpital des Saints-Maurice et Lazare..... 461

Digitized by Google

IV

Les Emigrés dans le canton de Vaud.

Pages.

1. — Les Emigrés dans le pays de Vaud..... 466
   1° Extraits des registres de la paroisse d'Assens. 466
   2° Extraits des registres de la paroisse d'Echallens..... 473
   — Les Emigrés à Lausanne..... 475
   Réfugiés français et savoyards recensés à Lausanne en 1794, 1795, 1796 et 1797..... 477

Digitized by Google

LA CATHÉDRALE

DE

SAINT-JEAN-BAPTISTE

ET SES DÉPENDANCES

à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (Savoie)

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

PAR

L'Abbé S. TRUCHET

Chanoine
Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne
Membre effectif de l'Académie de Savoie
Membre d'honneur de l'Académie Chablaisienne

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Au cours de ma longue carrière fort accidentée, j'ai été trois fois appelé par mon évêque à m'occuper de la cathédrale : en 1858, à l'occasion de l'enquête canonique sur le culte immémorial rendu au B. Ayrald, chartreux, puis évêque de Maurienne au XII^e^ siècle ; en 1879 et en 1888, à propos d'une polémique à laquelle avait donné lieu l'état de vie de ce saint avant son épiscopat, et des travaux que la Grande-Chartreuse se proposait de faire exécuter dans l'église qui possédait ses reliques.

Je dus en ces circonstances fouiller dans les archives de l'évêché et dans celles de la mairie de Saint-Jean. Pauvres archives tant de fois dévastées le long des siècles ! Ce qui avait échappé aux dévastateurs de 1793, après avoir été transporté çà et là, avait été jeté en monceaux comme papiers inutiles. Je me résolus plus tard à classer ces deux archives et je constatai que, malgré tant de pertes, elles contenaient encore de grandes richesses qui jamais n'avaient été utilisées ; je n'en ai détaché moi-même que quelques fragments pour l'*Histoire des Saints du diocèse,* pour l'étude de *Saint-Jean-de-Maurienne au XVI^e^ siècle,* pour plusieurs de mes *Récits Mauriennais* et des communications que la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne a insérées dans ses Bulletins.

Pendant ces recherches et ces classements une pensée ne m'a pas quitté, celle d'une histoire aussi complète que pos-

Digitized by Google

sible de notre antique cathédrale. Mgr Vibert me l'avait recommandée il y a plus de quarante ans, et plusieurs fois Mgr Rosset me demanda de ne la pas oublier. J'y avais d'ailleurs un attrait particulier et j'y voyais comme un devoir de piété filiale. C'est dans cette chère église que j'ai reçu, non seulement la grâce du sacerdoce, mais la première grâce du baptême, la grâce de la première formation chrétienne ; c'est à son service qu'est attachée ma vieillesse ; c'est à elle, je l'espère du moins, que je serai porté, prochainement, pour faire ma dernière visite et recevoir les maternelles prières de la sainte Eglise. Après avoir commencé par les saints du diocèse, après avoir écrit tant de pages, trop de pages peut-être, comment n'aurais-je pas souhaité donner les derniers efforts de ma main tremblante à l'église de sainte Thècle et de saint Gontran, de saint Felmase et du bienheureux Ayrald, à mon église de chrétien et de prêtre ?

Mais si l'édifice que je désirais bâtir en son honneur ne pouvait être bien grand, les pierres qui devaient entrer dans sa composition étaient éparses en mille lieux que j'ignorais. Je les recueillis avec soin tout au long de mes explorations dans les archives, ne négligeant pas les petits moellons qui comblent les interstices et rectifient les lignes des assises. Si j'ai mis trop de ces petits moellons et aussi si j'ai intercalé trop de hors-d'œuvre moins reliés à mon sujet, moins intéressants que je ne l'ai cru, le lecteur en jugera. Je le prie seulement de considérer que c'est pour mes compatriotes principalement que j'ai écrit.

Mon carton s'est rempli lentement plus que je ne l'espérais et ces années dernières j'ai écrit la plus grande partie de cette étude, ne pensant pas qu'elle pût être avant longtemps en état d'être publiée. Mais cet été, comme

Digitized by Google

chaque année, des étrangers se sont étonnés devant moi de ne pas trouver un livre qui explique ce singulier mélange de tous les styles qui fait de la cathédrale de Saint-Jean une sorte de musée d'archéologie. Des amis m'ont pressé de ne pas différer davantage l'achèvement de ce travail qu'ils voulaient bien déclarer utile et difficile à entreprendre pour un autre. La crypte a été explorée suffisamment pour combler la lacune qui me paraissait la plus regrettable. Je termine donc cette histoire le jour de la fête d'un saint qui fut un des grands évêques, un des grands amis de cette église, qui est une de ses gloires, un de ses principaux protecteurs.

Puissent ceux qui la voudront étudier en suivant mes indications, ne pas oublier, avant de sortir, de saluer l'Hôte Divin qui depuis plus de treize siècles tient ouvert en ce lieu béni le trésor des solides espérances et des vraies consolations? S'ils lui disent un mot en faveur de leur guide, ils l'auront payé de sa peine.

Saint-Jean-de-Maurienne, le 21 octobre 1902, fête du B. Ayrald.

S. Truchet, *Chanoine.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Vue de l'Eglise paroiss DE

avant sa mut et reconstruite.

par Labobé chef du 1.er b Gaspard démolies.
Marie démolie

Il avait été réparé ne Eglise paroissale
onservée.

la mense du cardinal

évêque de Maurienne.

Dupraz Géom.e del

CLOCENNE

Digitized by Google

LA CATHÉDRALE

DE

SAINT-JEAN-BAPTISTE

ET SES DÉPENDANCES

I

LA PLACE DE LA CATHÉDRALE — LE CLOCHER L'ÉVÊCHÉ — LE PÉRISTYLE

Le parvis de la cathédrale forme un vaste carré en pente douce séparé de la Grand'Rue par une grosse tour carrée, manifestement fort antique, encore solide malgré quelques lézardes et une entaille à un angle, entièrement isolée, coiffée d'une toiture à quatre pans toute moderne.

— Qu'est-ce que cette tour?

— Le clocher de la cathédrale.

— Pourquoi l'a-t-on faite si grosse, si éloignée de l'église, si pauvrement couverte?

Arrêtons-nous sur la place et faisons là notre première étude. C'est de ce point qu'a été dressé notre plan [1].

Jusqu'au commencement du XIXe siècle, l'église dédiée à saint Jean-Baptiste était cathédrale seulement. Elle avait

[1] Copié par le C. F. Bernard, directeur de l'école libre de Saint-Jean-de-Maurienne. La porte d'entrée du clocher a été transférée sur une autre face.

Digitized by Google

une annexe, une seconde église placée sous le vocable de la Sainte Vierge ; c'est là que se faisait le service paroissial, confié à un délégué du Chapitre. Les deux églises ne sont séparées que par une rue. Celle de Notre-Dame s'allongeait jusqu'au clocher et l'on voit les traces de la toiture et de la muraille de l'église qui y étaient adossées. De l'autre côté, la tour était reliée au palais épiscopal par des bâtiments occupés, en grande partie, par l'officialité diocésaine et, avant la cession du pouvoir temporel au roi de Sardaigne, en 1768, par la judicature de l'évêché. Sous ces bâtiments s'ouvrait un passage voûté semblable à celui qui existe encore au bout du portique de gauche et qui terminait autrefois la rue Saint-Antoine : ce passage portait le nom de *porte Marenche*.

Les deux églises n'avaient que deux voies d'accès : la porte Marenche et la porte Sainte-Catherine ; celle-ci était située derrière le chevet de Notre-Dame, sous le passage plafonné auquel aboutit la petite rue actuellement appelée du Cloître, qui s'ouvre, à l'autre bout, dans la Grand'Rue.

Telle était encore la situation en 1831. A cette date eut lieu, grâce à l'initiative du syndic (maire), M. Maximilien Sibué-Ducol, dont le dévouement et l'énergie vivent toujours dans les traditions de Saint-Jean, la première transformation de la ville, restée à peu près la même depuis le XII^e^ siècle, avec ses rues étroites, tortueuses, noires et ses passages voûtés, de vrais cloaques. Depuis 1679 la route passait hors de son enceinte, à Ramassot. Un nouveau tracé était en projet, qui la laissait également de côté. Le syndic obtint qu'il fût modifié, aux frais de la ville. On perça la rue Neuve, on élargit la Grand'Rue, on construisit les portiques, on rasa les bâtiments de la porte Marenche et la moitié de l'église Notre-Dame du côté du clocher. La

Digitized by Google

vieille tour se trouva isolée de tous côtés. Il fut même question de l'abattre. Mais l'opération était difficile et il fallait construire un autre clocher ; on l'épargna provisoirement et elle vit encore. Ainsi le clocher était une dépendance de l'église paroissiale, et servait aussi pour la cathédrale.

Il a eu pendant plusieurs siècles une seconde destination, qui explique sa position et l'énorme épaisseur de ses murailles. C'était une maison-forte, un lieu de refuge éventuel pour l'évêque et pour les chanoines. Vers 1249 l'évêque Amédée III de Savoie fit ouvrir, à la hauteur du premier étage, une porte qui le mit en communication directe avec l'évêché par les salles de l'officialité. Une charte[1] laisse entendre qu'en 1326 les Arvains révoltés ayant chassé l'évêque Aimon de Miolans de son château de Saint-Jean-d'Arves et l'ayant poursuivi jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne, ses officiers et ses domestiques se réfugièrent dans le clocher, qu'ils y furent massacrés et le clocher ainsi que l'église attenante incendiés. Au mois d'août 1600, pendant la guerre pour le marquisat de Saluces, à laquelle mit fin, l'année suivante, le traité de Lyon, François de Tignac et de Bron, gouverneur du fort de Saint-Jean et de la province de Maurienne, y plaça une garnison, qui l'évacua à l'approche des troupes françaises.

A quelle époque faut-il faire remonter la construction du clocher-forteresse ? Toutes nos archives sont muettes à cet égard. Rien dans l'appareil des murs, dans le style des ouvertures, ne permet de la reculer, avec quelque certitude, au-delà du XI[e] siècle, auquel appartient aussi, comme on le verra plus loin, le gros œuvre de la cathédrale.

[1] V. *Travaux de la Société d'histoire*, 1re série, t. V, p. 369.

Digitized by Google

« Toutes les *tours* (clochers) antérieures au XIII^e^ siècle, dit M. l'abbé Mallet[1], qui sont placées aux façades, présentent l'aspect de tours fortifiées, au moins dans leur partie inférieure. A peine ont-elles quelques fenêtres, ou plutôt quelques meurtrières très étroites. Du reste il ne faut pas oublier que dans ces périodes du moyen âge, si tourmentées par les incursions normandes et par les querelles des seigneurs entre eux, l'église, qui était le monument de tous, servait au besoin de lieu retranché et devenait le dernier abri pour les habitants d'une contrée entière. Il est après cela tout naturel que les tours élevées au point le plus attaquable des églises fussent bâties le plus solidement possible et ne fournissent point d'ouvertures à l'ennemi. La partie supérieure destinée à recevoir les cloches et pour cela appelée, par extension, *beffroi*, est au contraire percée de fenêtres relativement nombreuses, afin de permettre au son de se répandre plus loin et plus facilement. Ces fenêtres, ordinairement géminées, ont leur cintre appuyé sur des colonnettes. »

A cette époque, la toiture des clochers avait peu d'élévation et était toujours à quatre pans. Ce ne fut que plus tard que l'on apprit à élever des pyramides octogones sur des tours quadrangulaires.

C'est bien notre tour : sur les quatre faces existent, au-dessous du cordon les étroites et longues meurtrières, au-dessus les fenêtres romanes géminées, à colonnettes. Elle était placée sur ce qui aurait été la façade, ou plutôt elle aurait constitué elle-même la façade de l'église, sans les bâtiments qui la reliaient à l'évêché, ce qui avait obligé à mettre la porte de l'église dans le mur latéral.

[1] *Cours élément. d'Archéol. chrétienne*, p. 408.

Digitized by Google

La ville de Saint-Jean n'avait sans doute pas vu les Normands ; ayant l'évêque pour souverain et seigneur immédiat, elle n'avait pas à redouter les querelles de seigneurs locaux. Mais au IXe et au Xe siècle elle avait souffert des guerres des rois Boson et Rodolphe et subit l'occupation sarrasine; en 1034, l'évêque ayant refusé de reconnaître l'empereur Conrad-le-Salique comme héritier du royaume de Bourgogne, elle avait été prise d'assaut et détruite [1]. La construction d'un clocher-forteresse, comme en tant d'autres contrées, était une mesure de prudence toute naturelle. On peut même se demander si ce fut une construction nouvelle, et non pas la reconstruction d'une tour antique bâtie dans le même but et renversée en 1034.

Le clocher a deux journées marquantes dans son histoire.

Le 18 mars 1477, des ouvriers achevaient la construction d'une flèche magnifique que le cardinal Guillaume d'Estouteville avait ordonné à son vicaire général, le chanoine Amédée Gavit, de substituer au toit écrasé à quatre pans, qui couvrait la tour depuis quatre siècles.

Le plan dressé par un géomètre nommé Dupraz, quelques jours avant la démolition, montre dans tous ses détails l'œuvre du cardinal. Les murs du clocher ont une hauteur de 33m 75 : ils n'ont pas été diminués. Aux angles se dresse une tour ronde à encorbellement de 6m 17, surmontée d'une flèche de 11m 37 et d'une girouette de 1m 60. Ces tours sont percées de jours très étroits et de fenêtres rectangulaires. Elles sont reliées par une ligne d'arcatures et une galerie couverte semblablement ajourée, de 5m50

[1] Voir sur ces événements *Travaux de la Société d'histoire*, 2e série, t. III, 1re partie : *Les deux royaumes de Bourgogne*.

Digitized by Google

de hauteur. Au-dessus, en retrait, court une seconde galerie octogone, haute de 2m 40, supportée par de légers piliers carrés, reliés entre eux par un arc à anse de panier. Elle sert de base à une pyramide en bois, aussi octogone, garnie de fleurons au bas et haute de 39m 60, qui se termine par une boule de 60 centim. de diamètre et une croix de 2m 60. Dans la boule, Amédée Gavit fit mettre des reliques des dix mille martyrs et un parchemin où étaient relatées la construction de la flèche et la date de l'achèvement du travail.

L'œuvre totale du cardinal d'Estouteville avait une hauteur de 50m 60: il n'en reste rien.

Le 24 février 1794, à quatre heures du soir, après trente-huit journées d'un travail digne des barbares[1], la flèche s'abattait sous les coups de soldats du 2e bataillon de la Haute-Loire et du 4e de l'Ain, dirigés, dit M. Dupraz, par le chef de bataillon Labolé, et couvrait la place de ses débris. Le représentant du peuple, Albitte, avait prescrit la démolition de tous les clochers et la municipalité, terrifiée, avait cédé aux ordres du farouche commissaire de la Convention. L'entreprise avait été donnée au prix de 12 mille francs; mais la besogne était dangereuse, elle répugnait aux ouvriers du pays et il avait fallu requérir des soldats de passage. Les cloches avaient déjà été descendues au mois de décembre 1793.

Au mois d'octobre 1794, on voulut bien autoriser « la construction du couvert de la tour du ci-devant clocher, réduit à une pente pleuvant sur la rue. » Le pauvre toit actuel à quatre pans n'a été fait que longtemps après la Révolution.

[1] Voir *Spoliation des églises de la Maurienne; Travaux de la Société d'histoire*, 2e série, t. II, 1re et 2e parties.

Digitized by Google

Le plan de M. Dupraz montre, à gauche de la tour, l'église Notre-Dame, son petit clocher pour le service journalier, dressé sur la voûte entre la première et la seconde fenêtres actuelles, sa sacristie et, derrière, le toit de l'abside avec ses arcatures ; à droite[1], le bâtiment de l'officialité, la porte Marenche et l'aile, actuellement reconstruite, mais raccourcie, de l'évêché jusqu'au clocher de la chapelle Saint-Michel, qui, dans la reconstruction, a été transférée à l'intérieur du palais.

L'histoire de ce palais, dont l'origine remonte à plus de treize siècles, tient toute dans quelques pages.

Ce corps de logis encore jeune, flanqué de deux ailes symétriques toutes modernes, est plus gracieux d'aspect et plus imposant que l'intérieur n'est commode, surtout dans la partie habitée par l'évêque. C'est qu'il a été tant de fois remanié, allongé, retouché, tantôt ici, tantôt là, tantôt tout entier, que tout plan d'ensemble a disparu. Il a été restauré par Mgr Pierre de Lambert vers **1578**, reconstruit en grande partie par son neveu et successeur, Mgr Philibert Milliet, en **1614**, réparé et agrandi par Mgr de Martiniana vers **1765**. Le vestibule du rez-de-chaussée avec ses coquilles caractéristiques du style Louis XV, le bel escalier à double rampe, où sont de chaque côté les armes de cet évêque[2], la grande salle aussi ornée de coquilles et de guirlandes de roses en stuc, la voûte arrondie et peinte du secrétariat, sont de Mgr de Martiniana ; le palais n'a rien de plus ancien. Les armes de cet évêque étaient aussi peintes sur deux médaillons de la grande

[1] Du clocher à la porte Marenche 14m30 ; largeur de la porte 3m90 ; épaisseur du mur à côté de la porte 0m97 ; aile du palais épiscopal jusqu'au clocher de la chapelle exclusivement 13m64.

[2] *Echiqueté d'or et de sable de onze tires.*

Digitized by Google

salle ; on les a remplacées par des fresques médiocres représentant saint Jean-Baptiste.

Mgr Charles-Joseph-Filippa, comte de Martiniana, succéda à Mgr de Rosignan le 28 juillet 1757. Au mois de juin 1778 il reçut le chapeau de cardinal et au mois de juillet de l'année suivante fut transféré à l'évêché de Verceil. Quatre faits importants signalent principalement cet épiscopat de vingt ans : la translation du grand séminaire, de la rue Bonrieu où il avait été établi en 1735 par Mgr de Masin, au sommet de la rue de l'Orme, dans la maison Cullierat, autrefois appelée *la cour du Pont*, du nom d'une des plus distinguées familles nobles de la Maurienne ; la reconstruction et l'agrandissement du palais épiscopal, dans lequel il ménagea une galerie où il plaça les portraits de tous ses prédécesseurs, presque tous ont été mis en pièces en 1793 ; la cession au roi de Sardaigne de ce qui restait des droits de souveraineté donnés aux évêques par le roi saint Gontran ; l'affranchissement, moyennant une indemnité, de tous les droits féodaux qui constituaient la mense épiscopale. Les registres des délibérations de la municipalité de Saint-Jean sont pleins de témoignages des sentiments de respect, de confiance et d'affection qui entouraient cet évêque.

La Révolution installa dans l'évêché les diverses administrations et vendit le jardin et le verger ; Mgr Billiet et Mgr Vibert en ont racheté une grande partie. Quant aux bâtiments, le percement de la rue Neuve et l'établissement des portiques ont amené la reconstruction de l'aile gauche, l'aile droite a été rebâtie en 1847. Après l'annexion, le gouvernement français fit aussi faire d'importantes réparations, entre autres la construction d'une bibliothèque, fort mal placée, au fond de la cour au-dessus du bûcher.

Digitized by Google

Nous n'avons plus qu'à traverser la place pour arriver enfin à la cathédrale. Mais cette place même doit nous retenir encore quelques instants.

Aussi haut qu'il est possible de remonter dans notre histoire et jusqu'en 1765, elle fut, avec la bande de terrain qui longe l'ancienne église, le cimetière commun de la paroisse de Notre-Dame. La petite paroisse Saint-Christophe, qui ne comprenait que le hameau de Villard-Jarrier et les rues de l'Orme et Beauregard, avait son église, son presbytère et son cimetière au sommet de la ville, en face du cimetière actuel. Les nobles et les principales familles bourgeoises avaient leurs sépultures, les unes dans les deux églises paroissiales, les autres, ainsi que le clergé, dans le cloître.

L'aspect du cimetière était déplorable. Les tombes étaient disséminées un peu au hasard, en laissant des chemins plus ou moins tortueux pour arriver aux églises, à l'évêché et aux autres maisons. Aucune clôture n'existait et les animaux, passant par la porte Marenche, vagabondaient en liberté ; c'était là aussi que la garde bourgeoise faisait la parade aux fêtes solennelles du Corps de Dieu et de saint Jean-Baptiste, et au passage du roi et des princes et princesses. Dans les visites pastorales, les évêques ne manquaient pas de rappeler le respect dû aux morts et la nécessité de clore les parties de la place destinées aux sépultures. Le Conseil répondait que Monseigneur avait parfaitement raison, mais que la ville avait en ce moment beaucoup de dettes et peu d'argent, que l'on aviserait au plus tôt, et les choses restaient en l'état. Il en était de même dans presque toutes les communes.

En 1762 la ville fit un petit héritage d'un nommé Louis Bouvier, sous la condition qu'elle ferait bâtir une chapelle

Digitized by Google

à la place de l'oratoire de Beau-Soleil, situé au-delà de Bonrieu. La ville, considérant que cette chapelle serait trop coûteuse, inutile et exposée aux ravages du torrent, demanda l'autorisation d'employer cette somme à la construction d'une autre sacristie. Mgr de Martiniana y consentit. Mais l'héritage, charges déduites, n'était que de 1,200 livres ; c'était insuffisant. Alors le chanoine Ennemond Vernaz proposa de se charger de faire boucher une brèche qui venait d'être ouverte dans la digue d'Arvan en aval du pont, si la ville voulait réparer la sacristie existante et construire six caveaux entre cette sacristie et la porte de l'église, pour la sépulture des étrangers et des habitants qui n'avaient pas de tombeaux dans les cloîtres. Combinaison qui fut encore abandonnée comme trop coûteuse.

En 1764, Mgr de Martiniana ayant menacé d'interdire le cimetière, le Conseil décida de le transférer hors de la porte de la ville qui était percée dans la tour située entre la maison Salomon [1], provenant des nobles d'Humbert, et l'hôtel Saint-Georges. Au mois de décembre de la même année, il acheta de l'administration du collège de Lambert « environ deux quartelées de terrain à prendre dans l'angle de la possession dudit collège qui est entre le grand chemin et celui du Clappey [2] pour le prix de trois cents livres la quartelée. » La réception d'œuvre des murs de clôture du nouveau cimetière, évalués à la somme de 337 livres 13 sols 1 denier, eut lieu le 3 janvier 1768. On y transporta

[1] L'hospice actuel. Cette tour fut abattue en 1771.

[2] Emplacement de la maison des héritières de M. le docteur Victor Grange. Pour vaincre les lenteurs administratives, Mgr de Martiniana dut interdire le cimetière et l'on trouve, du 18 au 28 novembre 1767, sept sépultures faites dans le cloître *ob cœmeterii interdictum*. La première sépulture dans le nouveau cimetière eut lieu le 13 décembre.

Digitized by Google

les ossements que les travaux de nivellement de la place mirent à découvert et, au mois de mars 1771, ceux que l'on tira des excavations qui se faisaient « pour la construction du grand portail de la cathédrale par ordre du Roy. » Ceci nous amène au péristyle et nous donne la date de sa construction.

Il a deux mérites seulement, de l'avis de tous les archéologues : il couvre les tombes de trois des premiers princes de Savoie ; il complète, désavantageusement, la bigarrure de style qui fait de la cathédrale un musée d'architecture. Elle avait du roman secondaire, de l'ogival de toutes les formes, de la renaissance, etc. : les portes de halle, hautes et rectangulaires, le péristyle grec et dans ce péristyle l'ogival moderne archiflamboyant auraient manqué à la collection. L'historien de nos évêques admire tout cela ; ajoutons vite pour son excuse qu'il écrivait en 1840 et prenons-lui son récit[1] :

« La façade ne présentait aucune espèce d'ornement. Les trois portes qui donnaient entrée dans l'église étaient basses et étroites. On remarquait seulement au-dessus des unes et des autres quelques sculptures en demi-relief, assez mal travaillées, représentant différents traits de la vie de saint Jean-Baptiste. Près de la porte du centre, s'élevait le modeste monument consacré par les chanoines à la mémoire des princes inhumés dans l'église[2]. Ce monument, qui semblait avoir été construit après l'inondation (de 1440)..., n'avait de remarquable qu'un sarcophage de marbre blanc[3] au-dessus duquel étaient gravées les armes

[1] *Histoire du diocèse de Maurienne*, page 422.

[2] C'est-à-dire devant l'église.

[3] C'est probablement de ce monument que parle Mgr de Rosignan dans sa visite du 26 novembre 1753 : « Sur la grande porte,

Digitized by Google

des trois princes souverains : Humbert aux Blanches-Mains[1], Amédée[2] et Boniface[3]. Autour on lisait les inscriptions suivantes[4]... :

HUMBERTO, AMEDÆO CAUDÆ, BONIFACIO
MAURIENÆ PRIMUM DEINDE SABAUDIÆ COMITIBUS
QUI, ADEPTA, REBUS GLORIOSE GESTIS,
IMMORTALITATE
HOC TUMULO QUIESCUNT,
CANONICI MAURIANENSES
TUM NE TAM INSIGNIUM PRINCIPUM MEMORIA
TEMPORE DEPERIRET,
CUM UT AB ILLIS IN ECCLESIÆ ET DIVINI CULTUS
AUGMENTUM LIBERALITER EROGATA AGNOSCERENT
PONENDUM CURARUNT.

VIX SATIS UNUS ERAT TRINIS VIVENTIBUS ORBIS
TRINORUM EST CINERI SOLA SED URNA SATIS.
VIVE ERGO HUMANÆ MORTIS MEMOR,
ATQUE PERENNE
VIRTUTES PRÆTER, DISCE MANERE NIHIL[5].

dit-il, visant à l'évêché, il y a des statues de pierre. » En ce cas, le monument ne se serait pas composé seulement d'un sarcophage et des armoiries et inscriptions.

[1] Mort en 1048 dans la tour du Châtel.

[2] Mort peu après Humbert (avant 1051).

[3] Mort en 1263.

[4] Disparues avec le monument.

[5] « A Humbert, à Amédée-la-Queue, à Boniface, d'abord comtes de Maurienne, puis de Savoie, qui, ayant par leurs exploits acquis l'immortalité, reposent dans ce tombeau, les chanoines de Maurienne, pour que la mémoire de ces princes illustres ne périsse pas, et en reconnaissance de leurs libéralités pour l'accroissement de cette église et du culte divin, ont érigé ce monument. — Pour tous trois pendant leur vie un seul monde suffisait à peine, une seule urne suffit à la cendre des trois. Vivez vous souvenant de la mort et que rien ne demeure éternellement, excepté les vertus. »

Digitized by Google

« En 1771, Charles-Emmanuel III... fit disparaître cette ancienne façade et la remplaça par le beau (?) péristyle d'ordre ionique qu'on y voit aujourd'hui. .....Il chargea les frères Collini, sculpteurs très distingués de Turin, d'y élever un tombeau en marbre de Carrare aux cendres de ses ancêtres. Ces artistes débutèrent par le beau relief représentant Conrad-le-Salique donnant l'investiture du comté de Maurienne à Humbert aux Blanches-Mains, et le placèrent, en cette même année, avec l'inscription suivante :

PRISCUM MAJORUM SEPULCRUM
TEMPORIS LABE CORRUPTUM
CAROLUS EMMANUEL REX
EXIMIA PIETATE
RESTITUIT
ET MAGNIFICENTIUS AMPLIATUM
VIVIS EX MARMORE SIMULACRIS
DECORAVIT ANNO MDCCLXXI [1].

« Le roi étant mort au commencement de 1773..., les autres pièces qui devaient compléter ce beau monument ne passèrent point les Alpes. Après être restées longtemps dans l'atelier des sculpteurs, elles ont été transportées, ces dernières années, à l'un des musées de Turin.....

« En 1826, Charles-Félix fit placer, à l'extrémité du péristyle de la cathédrale, non loin de l'ancien tombeau, un superbe mausolée de forme gothique, au centre duquel on voit représenté en relief Humbert aux Blanches-Mains, revêtu des habits de sa dignité et couché sur un sarcophage

[1] Le roi Charles-Emmanuel, avec une grande piété, a restauré l'antique tombeau de ses ancêtres dégradé par le temps et l'a décoré plus magnifiquement, et en de plus vastes proportions, de vivantes statues de marbre, l'an 1771. — Cette inscription, qui devait être au bas du premier monument, a été transportée au pied de celui dont il va être parlé ; elle est déjà bien fruste.

Digitized by Google

riche de sculptures. Sur les principales faces du monument on remarque un certain nombre de statues très bien travaillées[1] et une grande variété d'ornements gothiques du meilleur goût. Cet ouvrage, ainsi que la balustrade en fer qui l'entoure[2], fait honneur à la magnificence vraiment royale de Charles-Félix et à l'habile ciseau des Cacciatori qui l'ont exécuté. »

[1] Ce sont des statues symboliques : la Religion, la Justice, la Force..... La plupart manquent, elles ont servi de cible aux enfants.

[2] La grille porte en lettres dorées la fameuse devise de la Maison de Savoie : F. E. R. T. Les étrangers que j'ai souvent l'occasion d'accompagner dans leur visite à la cathédrale, ne manquent pas de me demander la signification de ces mots ou de ce mot, car il y a une première question : ces quatre lettres sont-elles le commencement de quatre mots ou forment-elles le monosyllabe latin *fert ?* Les interprétations sont nombreuses, surtout dans ces derniers temps. Inutile de les rapporter. Seulement la vieille traduction : *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*, est évidemment fausse ; la défense de Rhodes par Amédée V eut lieu en 1315 et l'on voit cette devise sur le tombeau de Thomas I[er] en 1233. Le *Salut Public* de Lyon en donnait dernièrement (16 septembre 1900) une qui est la meilleure.. pour le moment : *Fert*, il *porte* (il est intrépide) ; il *supporte* (l'adversité) ; il *maintient* (son droit). A une autre.

Digitized by Google

II

L'ÉGLISE DU VIe SIÈCLE

Aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire religieuse, politique et même communale de la ville de Saint-Jean, on aboutit à sainte Thècle, la vierge de Valloires, et aux reliques de saint Jean-Baptiste, dont elle l'a enrichie vers le milieu du VIe siècle.

En ce temps elle s'appelait Maurienne et ce nom a été étendu ensuite à toute la province. On ne sait rien de plus. A quelle époque remonte son existence ? Fut-elle d'abord bâtie sur les pentes du Verpil, comme le dit une tradition, erronée au moins en ce point qu'elle lui donne encore cette position au VIe et même au XIe siècle ? Quand eurent lieu les alluvions du torrent de Bonrieu sur lesquelles elle est assise presque tout entière ? Quelle fut son importance sous les Médulles, les Romains, les Ostrogoths ? Autant de questions qui resteront probablement ensevelies dans les ténèbres des temps préhistoriques.

Répétons-le, le point de départ, le point culminant de l'histoire de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, c'est sainte Thècle, ce sont les trois doigts de saint Jean-Baptiste, c'est la cathédrale.

J'ai lu quelque part que ces faits n'ont pas d'autre fondement qu'une légende du XIe ou du XIIe siècle, bien insuffisante pour leur conférer un réel caractère historique. C'est une erreur. Une de ces chartes est bien antérieure au XIe

Digitized by Google

siècle [1]. Nous avons même un témoignage contemporain de ces faits, celui de saint Grégoire de Tours, mort en 595, qui, dans son livre de *Gloria Martyrum* (lib. I, cap. 14), rapporte les principaux faits de la vie de sainte Thècle ou Tygre absolument comme nous les lisons dans nos chartes diocésaines. Cet historien ne pouvait les avoir appris que par les rapports officiels des officiers du roi de Bourgogne saint Gontran, qui avait conquis la Maurienne sur les Lombards.

Il y a une question plus difficile. A quelle époque le Christianisme a-t-il pris possession de la Maurienne? La conquête évangélique date-t-elle du premier siècle? Des légendes l'affirment et nos chroniqueurs mettent deux disciples de saint Pierre, les saints Elie et Milet, en tête des évêques de Maurienne. Sur le second point, les légendes sont en opposition avec les chartes les plus authentiques, qui donnent pour fondateur de l'évêché de Maurienne le roi saint Gontran et pour premier évêque saint Felmase, sacré en 579. Quant à la date de l'évangélisation de notre vallée, elle reste absolument incertaine.

Quoiqu'il en soit, il est incontestable qu'au milieu du VI^e^ siècle, la Maurienne entière était chrétienne et que, jusque dans les montagnes de Valloires, des Albiez, des Arves..., des églises étaient bâties.

Où était située alors l'église de la ville de Maurienne? Nous l'ignorons. Elle devait être bien pauvre, puisque sainte Thècle, la jugeant indigne de posséder les reliques précieuses du Précurseur de Jésus-Christ, résolut d'en bâtir une autre [2]. Mais il ne paraît pas que ce dessein ait été mis

[1] Voir sur cette question *Travaux de la Société d'hist. et d'arch. de Maur.*, 2^e^ série, t. III, 1^re^ part : *Origine du pouvoir temporel des Evêques de Maurienne.*

[2] *In Maurienna ecclesiam ædificare disposuit.*

Digitized by Google

à exécution ; car ce fut le roi Gontran qui, vers l'année 565, envoya des délégués dans cette ville pour y construire une église[1] en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste.

On fit donc une église sous ce double vocable. Ce fut beaucoup plus tard que, conservant la cathédrale dédiée au Précurseur, on bâtit, à côté, une église paroissiale consacrée à la Sainte Vierge.

Que reste-t-il de l'église de saint Gontran ? Rien d'apparent au-dessus du sol. Fut-elle détruite par les Sarrasins dans leurs invasions de 733, de 736 à 738, de 906, ou seulement en 1034, lorsque Humbert aux Blanches-Mains, à la tête des troupes allemandes, prit et incendia la ville de Saint-Jean, dont l'évêque refusait de reconnaître l'empereur Conrad-le-Salique comme légitime héritier du roi de Bourgogne Rodolphe III[2] ? C'est le secret de l'histoire. Ce qui est certain, c'est qu'aucun document connu ne permet de placer sa destruction postérieurement à l'année 1034.

En 1040, la ville, ou au moins l'église — le texte est ambigu — était encore en ruine. L'évêque Thibaut, faisant une donation de plusieurs terres de son évêché aux chanoines de Sainte-Marie et de Saint-Jean-Baptiste, la motive ainsi : le lieu dont il porte le titre d'évêque est détruit[3].

En 1075, l'église est rebâtie sous le même double vocable de la Sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste. Les chanoi-

[1] *Legatos suos Mauriennam direxit qui ecclesiam inibi fabricarent.*

[2] V. *Travaux de la Société...*, ibid., *Les deux royaumes de Bourgogne.*

[3] *Dono de meo episcopatu ad canonicos Sancte Marie et Sancti Johannis-Baptiste eo quod locus unde videor episcopus destructus mihi videtur...* (*Chartes*, p. 13.)

Digitized by Google

nes étant dans la plus grande pauvreté et privés des choses les plus nécessaires, l'évêque Artaud leur abandonne les oblations des fidèles et un moulin situé sur la rive du torrent de Bonrieu ainsi que toute cette rive [1].

Si nous n'avons dans l'église actuelle aucuns vestiges certains de l'œuvre du roi de Bourgogne, commencée peut-être par la vierge de Valloires, il existe sous le chœur des débris d'un édifice qui fut une dépendance de cette première cathédrale, dont nous ne connaissons que la date approximative de la construction et la destruction.

Presque toutes les églises un peu importantes, construites du Vᵉ au XIᵉ siècle, ont une crypte où l'on déposait les reliques des martyrs et des autres saints, et où l'on enterrait quelquefois les personnes mortes en réputation de sainteté. Leurs dimensions étaient généralement celles du chœur.

Les architectes chargés par le roi Gontran de construire un monument digne des reliques de saint Jean-Baptiste n'ont pas manqué à cette règle.

Nous avons mieux qu'une induction architecturale à cet égard.

L'avant-chœur et les stalles s'étendaient à une travée plus bas que maintenant dans la grande nef. A l'entrée se dressait l'ambon ou jubé, sorte de haute tribune qui coupait toute la largeur de la nef et était percée d'une large ouverture voûtée, fermée par une grille en fer. Les premières stalles étaient adossées à l'ambon. En 1809, on démolit l'ambon, on remplaça la grille par un escalier le long de

[1] *Ob amorem et honorem Dei et Domini nostri Jeshu Christi sueque genitricis Marie beatique Johannis Baptiste ad quorum memoriam et honorem hec ipsa ecclesia fundata et consecrata firmiter habetur...*

Digitized by Google

l'avant-chœur et l'on construisit la tribune de l'orgue sur la grande porte du milieu de l'église [1].

En 1826, pour donner plus de place aux fidèles, et diminuer le trajet de la sacristie à l'autel de la paroisse et au chœur dans les officiatures pontificales, on allongea la nef, transportant au sommet les cinq premières stalles de chaque côté et abaissant le sous-pied de cette travée au niveau de celui de la nef. Il se produisit alors un affaissement du sol, on fit des fouilles, la crypte apparut et plusieurs personnes y descendirent. M. le chanoine Angleys n'accorde que quelques lignes à cette découverte, d'autant plus importante qu'aucune charte, aucun document quelconque n'en font mention [2]. « On retrouva sous le chœur actuel, dit-il, des voûtes bien conservées, soutenues par des colonnes d'une pierre blanche commune dans nos environs, et entre autres, un œil de bœuf, dont le ciment qui y était appliqué n'avait rien perdu de sa blancheur éclatante. »

Quant à prendre les dimensions de la partie de la crypte où l'on pénétra ; à étudier le style et l'appareil de ces voûtes, de ces colonnes, de ces murailles ; à fouiller ce sol où l'on pouvait supposer que furent enterrés les premiers évêques de Maurienne, peut-être même sainte Thècle, dont l'église supérieure n'avait qu'un bras, d'après les inventaires que l'on possède des derniers siècles ; à tracer une voie d'accès couverte d'une dalle mobile ; à laisser au moins une note, un signe extérieur marquant l'endroit par où l'on était descendu, personne n'y songea. Il ne faut pas s'en étonner. C'est à cette époque que l'on infligea à d'illustres cathédrales de France d'outrageuses *restaurations*. La

[1] Ces travaux furent exécutés aux frais de l'avocat Ignace Berger, juge de paix, et coûtèrent 1,105 francs.

[2] *Histoire du Diocèse de Maurienne*, p. 420.

Digitized by Google

science archéologique n'était pas née et nous convenons volontiers qu'elle n'eut pas son berceau à Saint-Jean-de-Maurienne.

A quelle époque et pour quel motif la crypte fut-elle délaissée à ce point qu'elle devint absolument ignorée ? M. Angleys suppose que, dans la grande inondation du torrent de Bonrieu en 1439 (1440 nouveau style), « l'église inférieure dut être tellement remplie de pierres et de terre entraînées par les eaux qu'on l'abandonna probablement depuis cette époque. » Nous avons maintenant la preuve qu'il n'y a aucun dépôt de Bonrieu dans la crypte et qu'en 1439 elle était abandonnée et en grande partie renversée, au moins depuis quatre siècles.

Au mois de septembre de cette année (1902), M. le chanoine A. Brunet, supérieur du Petit Séminaire, a eu l'excellente pensée de faire exécuter, avec l'autorisation du Chapitre et du Conseil de fabrique, des fouilles sur plusieurs points du chœur et de la première travée de la grande nef. Il donnera à la Société d'Histoire et d'Archéologie un rapport détaillé sur le résultat de ces travaux ; mais il a eu l'obligeance, dont je tiens à le remercier ici, de me le communiquer et de m'autoriser à y puiser les notes nécessaires à mon travail. Elles permettent de résoudre en partie les doutes que l'on pouvait avoir sur l'existence d'une crypte sous le chœur et l'avant-chœur de la cathédrale, sur l'époque à laquelle on peut faire remonter sa construction, à quelle date et à quelle cause doit-on attribuer sa destruction. Voici le résultat des fouilles :

Dans la dernière travée de la nef, abaissée en 1826, les fouilles descendirent à une profondeur de $1^{m}50$. A 30 centimètres, on rencontra un mur de $1^{m}60$ d'épaisseur, perpendiculaire à l'escalier, paraissant se prolonger dans

Digitized by Google

la nef et coupé près de la grille par une autre muraille de faible épaisseur, parallèle à l'escalier[1]. Le remblai était formé de matériaux quelconques, de la terre et des pierres. A mon avis, ces murs appartiennent à des constructions postérieures à la destruction ou à l'abandon de la crypte et ce remblai a été apporté en 1826, pour combler le vide qui s'était formé ; car ce ne peut être que par là que l'on est descendu dans la crypte. La voûte se serait-elle effondrée alors ? Il semble, d'après ce que l'on va voir, que l'on aurait dû la rencontrer à cette profondeur de 1 m 50, si elle était encore dans l'état que décrit M. Angleys. Peut-être est-il regrettable que l'on n'ait pas creusé plus profondément et essayé de remonter par là sous l'avant-chœur.

Dans l'avant-chœur, à un mètre de la grille, on ouvrit une tranchée d'environ 2 mètres de profondeur, s'étendant sous les stalles jusqu'au mur de la chapelle du Sacré-Cœur. On rencontra deux murailles, séparées entre elles par un intervalle de 35 centimètres, parallèles à l'escalier et coupant l'avant-chœur dans toute sa largeur. Le premier mur transversal et celui du chœur portent des peintures à fresques, bleues, rougeâtres, fond uni avec encadrement. Ne rencontrons-nous pas là les premiers vestiges de l'église renversée en 1034 ? Les remblais sont entièrement formés de débris de murailles.

Au milieu de l'avant-chœur, à une profondeur de 3 m 10, on ne trouva que des débris de construction, de petites pierres, du mortier broyé, et, au-dessous, de grosses pierres, laissant des vides entre elles et de la terre.

En haut du chœur, en face de la troisième stalle de droite, au-dessous des déblais, on rencontra des pierres

[1] Ces murs peuvent être les bases du jubé; celui qui est perpendiculaire peut avoir été fait pour porter le dallage.

Digitized by Google

placées en forme de voûte, comme précédemment; puis une partie d'une voûte en maçonnerie, un vide de 70 centimètres et le sol naturel à 4 mètres de profondeur. La voûte est revêtue d'un crépissage blanchâtre sans traces de peintures. De cet espace vide l'on retira: une colonne d'albâtre des Moulins, fortement renflée au milieu, haute de 1m80, le sommet broyé et fendu tout autour, elle a évidemment été écrasée [1]; un chapiteau incomplet, orné d'une rose et d'enlacements bizarrement et grossièrement sculptés; des morceaux de crépis peints à la fresque; deux briques; un autre chapiteau en plâtre.....

De ces fouilles résulte la preuve de l'existence d'une crypte, s'étendant depuis l'entrée du chœur jusqu'à l'abside.

Sur sa voûte très basse s'étendait un lit de grosses pierres. Elle était divisée en trois petites nefs par des rangées de colonnes. La construction était toute entière en pierres blanches des Moulins. Dans le pourtour des parties des murailles étaient peintes de dessins rectangulaires, bleus, rouges, noirs.

Construite avec l'église de Saint-Gontran, elle était bien antérieure au Xe siècle et très probablement du VIe.

Sa destruction n'est pas due au Bonrieu, mais à la chute des murs de la cathédrale. Si elle n'a pas été détruite lors des invasions sarrazines de 732 et de 906, on doit en reporter la date en 1034. L'effondrement des voûtes explique l'abandon de la crypte lors de la reconstruction de l'église.

Après la catastrophe de 1034, la cathédrale fut rebâtie, au moins en ce qui concerne le chœur, sur le même plan et sur les murailles mêmes de l'ancienne. Mais il est possible que le jubé ait été reconstruit plus large ou plus reculé

[1] La vue ci-contre a été prise par M. l'abbé Morard, vicaire de la cathédrale, au moment de l'extraction de la colonne.

Digitized by Google

dans le chœur, ce que semblent indiquer les divers murs transversaux.

Ces conclusions sont importantes, étant donné l'état d'ignorance absolue où l'on était à l'égard de l'ancienne église et de sa crypte, et les légendes en circulation. Tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre antique cathédrale doivent être reconnaissants de la coûteuse initiative qu'a prise M. Brunet.

Digitized by Google

III

L'ÉGLISE DU XIe SIÈCLE — LA CHAPELLE DE SAINTE-THÈCLE

J'ai dit qu'au-dessus du sol rien d'apparent n'existe plus de l'église construite au VIe siècle, ou qui puisse avec certitude être attribué à une époque antérieure au XIe siècle, intervalle pendant lequel des reconstructions peuvent avoir été faites.

Toutefois il n'est pas à présumer qu'en 1304 l'église ait été entièrement détruite, rasée ; une partie des décombres pouvait être restée debout au milieu des décombres.

Cette partie, qu'il n'est pas possible de déterminer, ne peut comprendre que les gros piliers carrés qui portent les hautes murailles de la grande nef, et peut-être les arcs à plein cintre qui tombent lourdement sur ces piliers sans ornement aucun.

Quant à la partie supérieure des murailles, il n'y a pas de doute : elle est du XIe siècle. Si, passant entre la cathédrale et la chapelle Notre-Dame, on regarde les fenêtres ogivales de la grande nef, on voit, près de chacune d'elles et un peu plus bas, une fenêtre à plein cintre bouchée et, au-dessus, une ligne d'arcatures. Les bas-côtés ont conservé les mêmes fenêtres romanes, marque authentique du XIe siècle ; il y en a une autre dans la nef de droite, c'est la porte entourée d'une gorge profonde et d'un tore, qui donne entrée dans le cloître.

Nos archives sont muettes sur ces travaux qui se prolon-

Digitized by Google

gèrent nécessairement pendant un grand nombre d'années; car le Chapitre était ruiné et n'avait d'autres ressources à y consacrer que le produit de ses terres et des donations des fidèles. Nous ne possédons, de 1034 à 1056, que trois chartes, et aucune ne parle expressément de la cathédrale.

A l'aide des parties qui n'ont pas été transformées et des données architecturales et historiques, on peut rétablir la cathédrale dans l'état où elle fut mise par les reconstructions et restaurations qui ont suivi la catastrophe de 1034.

Supprimons le péristyle et remplaçons les trois hautes portes rectangulaires, par des portes romanes, à plein cintre, celle du milieu plus large et plus haute, encadrée de pieds-droits en albâtre des Moulins, décorée dans la partie supérieure de bas-reliefs représentant des emblèmes et des traits de la vie de saint Jean-Baptiste; il doit exister encore quelques fragments de ces bas-reliefs dans une salle du cloître. Les deux autres portes étaient basses, étroites et sans ornement. En hiver et pendant les sermons, dit le procès-verbal de la visite pastorale du 26 novembre 1753, on ferme la grande porte et on ouvre la petite porte de droite qui par un vestibule conduit à la nef latérale [1].

Dans l'intérieur de l'église, supprimons la tribune de l'orgue et les cinq chapelles latérales qui se projettent à l'extérieur. A la place des voûtes mettons des plafonds plats en madriers de melèze. Avançons, comme je l'ai dit, l'avant-chœur d'une travée dans la grande nef, enlevons les stalles et rétablissons l'ambon. Substituons au chœur ogival une abside demi-circulaire romane, semblable à celle qui existe au fond de la chapelle voisine de Notre-Dame, dont

[1] Elle était située au bas de l'escalier et fut supprimée en 1754 à cause des désordres qui s'y produisaient.

Digitized by Google

le chevet serait à la ligne du *ciborium*. Le chœur, maintenant l'avant-chœur, qui généralement ne dépassait pas le tiers de la longueur de l'édifice, dans notre église en occupait près de la moitié, quatre travées sur neuf.

Ajoutons à la nef latérale de gauche l'espace occupé par la chapelle Saint-Ayrold ; dans le mur du fond de cette chapelle perçons la large ouverture demi-circulaire dont le périmètre se voit de l'autre côté dans le vestibule de la sacristie, et prolongeons le bas-côté par une chapelle qui se terminerait vers la porte qui s'ouvre de la sacristie dans le chœur. Là on voyait avant 1738 deux monuments : à gauche, celui du B. Ayrald qui y fut enterré en 1146 ; à droite, celui qui fut préparé en 1440 pour Ogier Moriset de Conflans, aussi évêque de Maurienne.

Il faut aussi prolonger la nef de droite jusque derrière l'autel de la paroisse. Là, en descendant quelques marches, nous trouvons une salle de catéchisme, qui sert aussi de dépôt. Bien qu'elle soit postérieure au XI^e^ siècle, visitons-la dès maintenant, pour n'y pas revenir.

De 1494 à 1738 elle tint lieu de sacristie et on l'appelle communément l'ancienne sacristie[1]. Antérieurement c'était une chapelle dédiée à sainte Thècle. Elle fut d'abord fondée, dit la Chronique du chanoine Damé, par Simon de Cuine, puis de nouveau par l'évêque Savin de Florano ; elle fut réparée par son successeur, Amédée de Montmayeur. Simon de Cuine n'est pas autrement connu. Quant à la chapelle, elle ne paraît pas remonter plus haut que la fin du XII^e^ siècle ou le commencement du XIII^e^.

La porte par laquelle nous entrons est romane, ornée de

[1] En 1622, il y avait encore dans cette sacristie un autel dédié à sainte Thècle. (Visite de Mgr Bobba.)

Digitized by Google

deux archivoltes, dont le prolongement jusqu'au sol forme des pieds-droits à colonnettes rondes avec chapiteaux en simples moulures : elle est fermée par une grille en fer, moins ancienne, à barreaux carrés ; la grille du tympan est rayonnée. En face, la fenêtre est du même style, avec au sommet de l'arc une tendance à l'ogive. Cette tendance est plus prononcée dans l'arc doubleau qui coupe la voûte en deux. Cet arc et les diagonaux qui divisent les voûtains sont à arêtes et tombent sur de courtes colonnes rondes engagées, assez volumineuses. Deux clefs de voûte peu saillantes portent, l'une un agneau, l'autre la main de saint Jean-Baptiste, armoirie du Chapitre et de la Ville. Au dehors la fenêtre a un ébrasement très large et très creusé, entouré d'un torse. Au-dessus il existe une autre fenêtre semblable, dont nous parlerons plus loin.

On remarque dans cette chapelle deux tombeaux, dont la cavité arrondie est creusée dans l'épaisseur de la muraille. Celui du fond, à gauche, est entouré d'un tore et d'un encadrement à ogive en accolade très aiguë. Au mur est scellé un écusson soutenu par deux anges et sommé d'une crosse épiscopale : il porte une aigle éployée de... Une brochure, sans date, attribue ce tombeau à l'évêque Amédée V de Savoie-Achaïe, mort en 1376 ; l'erreur est manifeste. L'aigle n'est pas de Savoie, mais de Montmayeur, dont l'écusson se complète ainsi : *d'argent à l'aigle éployée de gueules, languée, becquée et membrée d'azur.*

Amédée VI de Montmayeur, frère de Gaspard de Montmayeur, maréchal de Savoie, devint abbé de Saint-Michel de la Cluse en Piémont et, en 1410, succéda à Savin de Florano sur le siège de Maurienne. Un manuscrit des archives de l'évêché, du XVII^e^ siècle, dit que cet évêque « a basti la chappelle de saincte Tècle et la chambre des reliques » ; ce

Digitized by Google

qui n'est pas. L'auteur a lu trop rapidement le testament d'Amédée, qui est de l'année **1422** : on y trouve, entre autres legs, mille florins pour l'achat de trois reliquaires et cinq cents pour *réparer* la chapelle de Sainte-Thècle. Damé ajoute qu'Amédée de Montmayeur fut enterré dans cette chapelle.

L'autre tombeau est à droite en entrant. Deux crochets scellés dans la muraille tenaient manifestement une statue disparue. Au bas est un écusson qui porte : *d'argent à trois bandes de sable chargées de six fleurs de lys d'argent posées 1. 3. 2.* On lit à droite de l'écu : S. D. F. *(Savinus de Florano)* ; à gauche, E. M. *(Episcopus Maurianensis)* ; dessous, A CAPITULO. Ce tombeau a donc été élevé par la reconnaissance du Chapitre à l'évêque Savin de Florano. Ce prélat, un des plus distingués qui aient occupé le siège de Maurienne, gouverna le diocèse de **1384** à **1410**. Renommé pour son érudition, il fut employé par les comtes Amédée VI et Amédée VII, qui l'élevèrent à la charge de conseiller d'Etat. Il fit décorer la chapelle de Sainte-Thècle et y choisit sa sépulture.

Près de ce tombeau existe, dans la muraille, un petit sacraire dont l'arc en accolade rappelle le XV^e^ siècle. Il y en a de semblables dans les nefs latérales de l'église.

D'après M. Angleys, l'évêque Aimon I^er^ de Miolans avait déjà été enterré dans cette chapelle en **1300**. La brochure citée ci-dessus y met aussi Amblard d'Entremont en **1308**. J'ignore à quelle source ont été puisées ces deux assertions qui ne se trouvent pas dans nos vieilles chroniques. En tout cas, on ne trouve aucune trace de ces deux tombeaux. Espérons qu'un jour l'on entreprendra des fouilles, après lesquelles sainte Thècle, la grande bienfaitrice de la Maurienne, recouvrera sa chapelle.

Digitized by Google

Les chapelles placées aux extrémités des nefs latérales démontrent que celles-ci ne se prolongeaient pas autour de l'abside, comme dans un grand nombre d'églises du XI^e^ siècle, et que, par conséquent, le *deambulatorium* n'existait pas. La sacristie, d'ailleurs, ne pouvait se trouver que derrière l'abside.

Digitized by Google

IV

LES VOUTES — LE CHŒUR — XV^e ET XVI^e SIÈCLES

Parmi les clefs de voûte sculptées de la cathédrale, quatre portent des armoiries, deux dans la grande nef, une dans chacune des nefs latérales. Ce sont les mêmes armoiries; mais un peintre, badigeonnant l'église, — probablement au XVII^e siècle, — a cru de meilleur goût de varier les couleurs dans la grande nef et il n'y a eu personne pour le rappeler au respect du blason. Il faut rectifier ainsi : *écartelé ; au 1 et 4 burelé d'or et de gueules de dix pièces au lion de sable brochant, qui est d'Estouteville ; au 2 et 3 de gueules à deux fasces d'or, qui est d'Harcourt ; en abyme et sur le tout à l'écu de France brisé d'un bâton d'or posé en bande.*

Ce sont les armes de Guillaume d'Estouteville. Fils de Jean d'Estouteville et de Marguerite d'Harcourt, il entra dans l'Ordre de Saint-Benoit. Le pape Eugène IV le nomma cardinal le 18 décembre 1489. Nicolas V l'envoya légat en France. Il passa à Saint-Jean, où le Chapitre le reçut avec de grands honneurs, et fut si satisfait et en même temps si touché du misérable état dans lequel il vit la cathédrale, la ville et ses environs — c'était en 1431, onze ans après l'inondation de Bonrieu, — qu'à son retour à Rome il obtint du pape une bulle, datée du 26 janvier 1452, qui lui donnait en commende, c'est-à-dire sans obligation de résidence[1],

[1] En 1455, il avait pour *vicaire et lieutenant* Aimon de Provana, évêque de Nice, qui lui-même avait délégué à Saint-Jean

Digitized by Google

l'évêché de Maurienne vacant par la mort du cardinal de Varembon[1] ; il en fit prendre possession par Jean Kaléris. Il mourut à Rome en 1483 après le 14 janvier, date de son testament, dans lequel il déclare avoir employé « plus de seize mille florins de Savoie pour la réparation, construction et fabrique de l'église-cathédrale de Maurienne, qui est maintenant complète et achevée » Nous trouverons plus loin d'autres œuvres du cardinal d'Estouteville.

Ces travaux, exécutés, dit la Chronique du chanoine Damé, sous la direction du chanoine Amédée Gavit, vicaire général du cardinal, transformèrent la cathédrale, principalement dans la partie supérieure. On exhaussa les murailles de la grande nef, dont on boucha les étroites fenêtres romanes. On ouvrit des fenêtres ogivales, plus larges, plus hautes, à l'ogive sculptée à jour, un peu lourdement. On ne toucha ni aux portes, ni aux fenêtres des bas-côtés. Dans les trois nefs, aux vieux lambris plats on substitua des voûtes ogivales en bois, dont les arcs doubleaux, les arcs formerets, les arcs ogives se réunissent dans un court tronçon arrêté en encorbellement à la hauteur des grandes arcades, rebelles à toute transformation ogivale ; et c'est ainsi que le roman et l'ogival s'y trouvent mariés[2].

Tout l'intérieur de l'église fut décoré de riches peintures. On en voyait encore en 1890, dans la chapelle maintenant

Paul Grossi, chanoine de Nice et official de Maurienne. (*Chartes du Diocèse*, page 281.)

[1] Plusieurs mettent sur le siège de Maurienne, avec le titre d'évêque ou d'administrateur, entre de Varembon et d'Estouteville, Jean de Ségovie, prieur d'Aiton. C'est une erreur. (Voir *Récits Mauriennais*, 2e série, page 173.)

[2] Au pied de ces colonnes est fixé un écu probablement destiné à recevoir des armoiries.

Digitized by Google

dédiée au B. Ayrald, quelques restes qui avaient été découverts en 1858. Plus bas, derrière un pilier, apparaissaient des vestiges de figures et de nimbes d'or.

Ce même pilier a conservé un morceau de corniche étroite, formée d'une guirlande finement découpée, qui date manifestement du XV^e^ siècle.

A en juger par les spécimens que le hasard nous a fait découvrir autrefois, la décoration de la cathédrale avait été exécutée par des peintres habiles, appartenant à l'école italienne et à l'école allemande ; mais ces peintures eurent peu de durée. La toiture de l'église est souvent ravagée par les rafales du nord et la fonte des neiges. L'eau traverse la voûte et, coulant le long des murs, détruit les peintures.

Dans un document écrit peu après la mort de Mgr Paul Milliet (31 octobre 1656), on lit ceci : « L'église-cathédrale se trouve en si mauvais état, pour rayson du couvert de la grande nef, comme encore des cloistres y joincts, qu'il faut nécessairement, sans pouvoir en aulcune façon dilayer les réparations, y dépenser deux à trois mille ducattons[1], à moins de quoy on ne scaurait empescher que l'un et l'aultre ne tombent en ruyne. Il n'y a ny quarte[2] ny aulcune rente ny somme affectée à la fabrique et réparation de la dicte esglise..... »

Il est probable que l'on ne put que faire le nécessaire pour empêcher la ruine des édifices. Une visite que fit Mgr de Rosignan en 1753 nous apprend que, l'année précédente, les murs intérieurs de l'église et du cloître étaient complètement dégradés, noircis et souillés par les eaux de la toiture et que le Chapitre, ruiné par la longue et désas-

[1] En 1607, le ducaton valait 6 florins 8 sols, le florin étant de 12 sols. Commercialement le ducaton de ce temps vaudrait aujourd'hui près de 25 francs.

[2] Redevance en grains.

Digitized by Google

treuse occupation espagnole, n'avait pu que faire blanchir l'un et l'autre, ce qui avait coûté 285 livres.

Il nous reste à visiter une autre œuvre du cardinal d'Estouteville, dans la cathédrale.

Sur la chapelle Sainte-Thècle existe une salle qui a le même pourtour, mais une plus grande hauteur. Les deux fenêtres sont romanes et semblables à celle de la chapelle. La voûte est manifestement postérieure et contemporaine des voûtes de l'église. Elle est plus élancée que la voûte de la chapelle, les arêtes sont moins grasses, les arcs portent sur des colonnes rondes, comme dans l'église, mais descendent jusque sur la voûte inférieure et sont engagées dans les angles.

Pour monter dans cette salle, on fit, au sommet de l'avant-chœur, là où sont maintenant les premières stalles, (placées en 1826), un élégant escalier tournant, en partie engagé dans la muraille, ayant son entrée dans la chapelle Sainte-Thècle et débouchant dans la salle. Au-dessus était une petite statue de sainte Thècle, maintenant placée à l'entrée du corridor qui conduit de l'église à la sacristie. Les marches et la rampe à colonnettes et arcs en accolade étaient en albâtre des Moulins.

L'escalier fut coupé au ras du mur, et il n'en resta que la partie très étroite prise dans la muraille.

On a, il y a quelques années, construit un escalier et ouvert une porte derrière l'autel du Sacré-Cœur.

Cette salle portait divers noms :

Salle du Trésor, des Archives ou des Reliques. — Le Chapitre y tenait, dans des armoires creusées dans les épaisses murailles et solidement fermées, les vases et ornements précieux légués par les évêques et les chanoines. Je n'en ai retrouvé aucun inventaire.

Digitized by Google

Les livres, parchemins et papiers étaient inventoriés par les notaires secrétaires du Chapitre. Deux de ces notaires, du XV^e^ siècle, Vallin et Boisson, laissèrent leurs noms aux armoires qu'ils avaient classées.

Les Reliques. — Elles étaient placées dans des sachets de soie, ou dans des reliquaires, dont plusieurs étaient de grand prix, et enfermées dans une petite armoire dans le mur, au fond de la salle, sous la fenêtre. La porte, à deux battants, est couverte, sur les deux faces, de peintures du XV^e^ siècle, représentant, d'un côté saint Jean-Baptiste et sainte Thècle, de l'autre l'Annonciation. Nous avons l'inventaire détaillé des reliques dans la visite pastorale de Mgr Bobba du 7 mars 1622 et dans celle de Mgr de Rosignan du 26 novembre 1753. Je résume le second.

« Un coffre couvert de lames d'argent avec différentes figures et une serrure aussi d'argent » renferme 65 bourses de soie étiquetées contenant des reliques de saint Paul, saint André, saint Barthélemy, saint Jacques, saint Philippe, saint Simon, saint Jude, saint Luc, saint Etienne, saint Thomas de Cantorbéry, saint Denis, saint Cyprien, saint Côme et saint Damien, saint Christophe, saint Georges, saint Martin de Tours, saint François d'Assise, saint Claude, saint Antoine, saint Clair, saint Nicolas, saint Sigismond, saint Anthelme, sainte Anastasie, sainte Justine...

Des sachets placés en dehors du coffret, des boites d'argent ou de bois sculpté contiennent des reliques de saint Charles Borromée, saint Pierre de Tarentaise, saint Loup de Troyes, saint François de Sales... Un fragment de la Vraie-Croix est dans une croix de vermeil sur un pied d'argent. Deux doigts de saint Jean-Baptiste sont enfermés dans un coffret d'argent contenu dans un autre coffret garni de pierres précieuses ; le pouce est dans le pied d'une sta-

Digitized by Google

tuette d'argent représentant ce saint. Un doigt de saint Pierre est dans une châsse formée de quatre plaques de cristal portées par quatre colonnettes avec un couvercle d'argent ; une châsse semblable contient une côte de saint Laurent. Le crâne de saint Blaise est dans une tête d'argent. Deux bras d'argent contiennent l'un un gros os du bras de sainte Thècle, l'autre un bras de saint Gontran, fondateur de cette église...

C'est dans cette salle qu'en 1793 on amoncela une partie des dépouilles des églises de la ville et d'un grand nombre d'églises du diocèse.

Revenons au chœur. Au-delà de ses voûtes et de ses décorations ogivales existait encore l'abside romane du XI^e^ siècle, petite, ronde, paraissant encore plus basse de voûte, peu commode pour les officiatures pontificales. Mgr Etienne de Morel voulut compléter, autant que possible, l'œuvre de son prédécesseur.

Il était chanoine et comte de Lyon, abbé d'Ambronay et de Saint-Pierre de Berne, et référendaire du pape Sixt IV, qui lui donna l'évêché de Maurienne, dont il prit possession le 29 juin 1483. Le Chapitre avait élu Urbain de Chevron ; mais Guillaume d'Estouteville étant mort en cour de Rome, la nomination appartenait au pape.

Le 28 avril 1494, ayant fait abattre l'abside et la sacristie, il posa en grande solennité la première pierre du nouveau chœur octogone.

Les voûtes de notre église sont pour l'archéologue un intéressant champ d'études. Celles des trois nefs, mieux encore celle de la salle du trésor, bien que faites dans le troisième quart du XV^e^ siècle, appartiennent à l'architecture ogivale secondaire du XIV^e^ dite style rayonnant. La voûte du chœur construit à la fin du même siècle par Mgr

Digitized by Google

de Morel, est du style ogival tertiaire ou flamboyant. A la vérité, il n'y a pas de *tiercerons* subdivisant les voûtains, — l'espace ne les aurait guère comportés ; — les clefs ne sont pas lourdes et pendantes, comme celles que nous verrons tout à l'heure dans une chapelle qui n'est postérieure que de quelques années ; elles sont même moins larges que celles des autres voûtes, petites et plates sans sculptures. Mais tout le reste est bien du flamboyant. Il n'y a ni colonnes ni colonnettes, mais des nervures prismatiques à profils maigres et secs, qui montent jusqu'au sommet de la voûte, sans chapiteaux. Chaque nervure a sa base particulière, grêle et prismatique aussi ; toutes ces bases sont reliées entre elles et reposent sur un socle commun.

Les cinq grandes fenêtres ont le même caractère. Point de colonnettes ni de chapiteaux par conséquent ; les meneaux et les pieds-droits sont des montants couverts de moulures prismatiques qui continuent à monter dans la grande ogive, suivant des courbes ondulées. On y voit cependant encore des feuilles lancéolées, des trèfles, et, dans la fenêtre du milieu à trois baies, une rose et des quatre-feuilles.

Ces fenêtres étaient garnies de vitraux représentant des faits de l'Ancien et du Nouveau Testament ; ils ont été brisés par les barbares de 1793. En 1802, on dut se contenter de verres blancs. Ils ont été remplacés, en 1879, par les vitraux actuels sortis des ateliers de M. Ksell, de Paris[1] : au milieu, le Baptême de Notre Seigneur ; à droite, le roi saint Gontran donnant au premier évêque de Maurienne, saint Felmase, l'investiture de la terre épiscopale qu'il lui cédait en toute souveraineté ; à gauche, sainte Thècle remet-

[1] Payés en partie par le gouvernement, en partie par Mgr Rosset et par les membres du Chapitre.

Digitized by Google

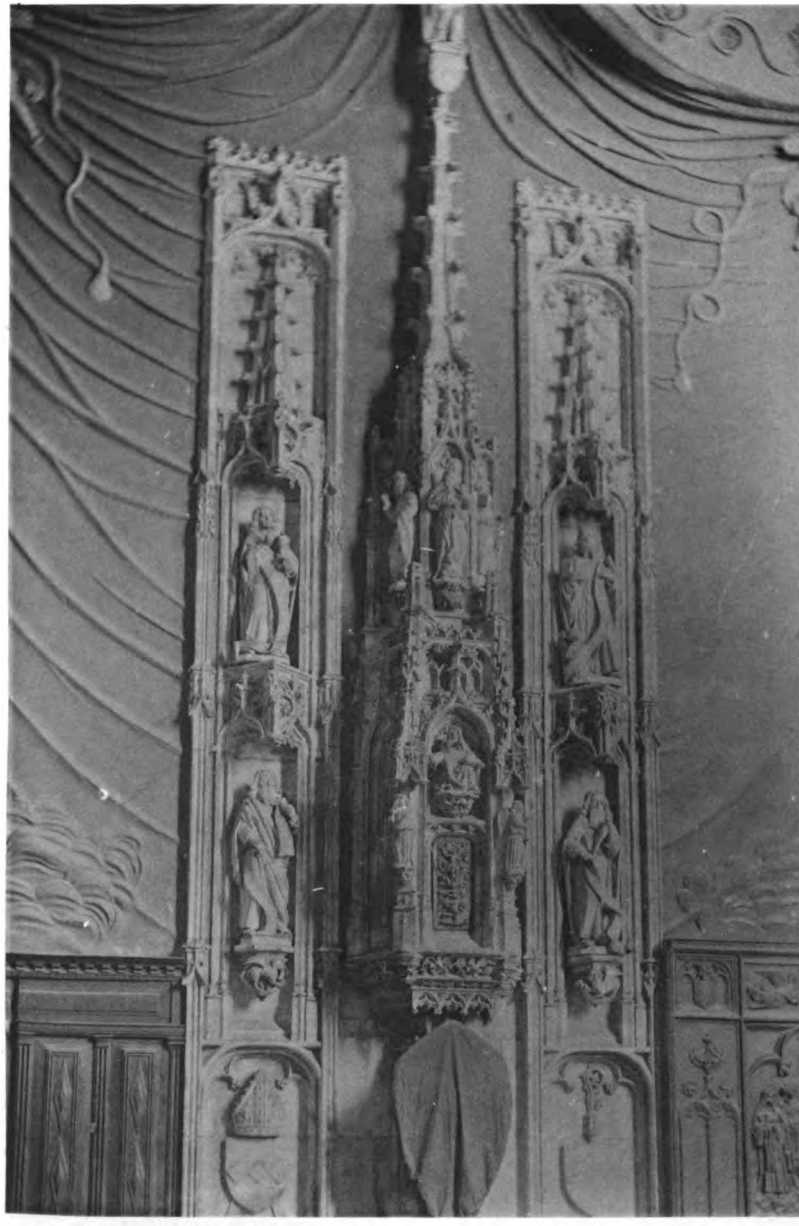

CIBORIUM ou ARMARIUM
de la Cathédrale de St-Jean de Maurienne
1495

Digitized by Google

Digitized by Google

tant les reliques de saint Jean-Baptiste à un évêque quelconque [1]. Au bas du vitrail du milieu sont les armes de Mgr Rosset : saint Michel terrassant le démon.

Mgr de Morel fit faire un autel en marbre blanc ; mais je ne le connais que par quelques fragments de moulures ogivales qui se trouvaient dans l'autel à rétable démoli en 1886.

Tous les visiteurs de la cathédrale de Saint-Jean admirent le *ciborium* [2] ou plutôt l'*armarium* en marbre blanc placé près du maître-autel. C'est, en effet, malgré les dégradations qu'il a subies, un magnifique spécimen du style ogival flamboyant.

Ce n'est que depuis le XVIe siècle que le Saint-Sacrement est déposé dans un tabernacle sur l'autel. Dans notre cathédrale, cette disposition ne remonte qu'à une ordonnance rendue par Mgr de Martiniana en 1757 [3]. Pour favoriser la dévotion des fidèles, gênés par les offices des chanoines, il voulut que le tabernacle fût placé à un autel latéral.

Sans remonter plus haut, pendant toute la période ogivale le Saint-Sacrement était conservé dans une colombe, une tour, une pixide suspendue au-dessus de l'autel principal, ou bien dans une armoire creusée dans la muraille derrière l'autel, ou à côté, ou sous la table de l'autel. Je ne possède aucun renseignement sur l'état des choses dans notre église.

Mgr de Morel voulut employer toutes les ressources si

[1] L'évêché n'a été établi qu'une vingtaine d'années après l'arrivée des reliques de saint Jean-Baptiste.

[2] La vue ci-contre a été prise par M. l'abbé Morard.

[3] Cette prescription avait déjà été faite par Mgr de Rosignan en 1753. Le Saint-Sacrement était alors conservé dans une boîte d'argent enfermée dans une pixide de jape.

Digitized by Google

nombreuses de l'art ogival à décorer l'*armarium*. On pourrait même lui reprocher peut-être de les avoir trop accumulées et trouver exagérées les richesses de sculpture qui couvrent entièrement cette haute pyramide et les deux pilastres qui l'accompagnent, ces dais et ces galeries à jours, ces guirlandes de chêne et de chardon, ces clochetons, ces crochets, etc. Mais comme tout est fouillé, naturel, merveilleux de patience et de finesse d'exécution ! Les statues sont remarquables d'expression religieuse ; sur les pilastres, les quatre évangélistes, témoins de l'Eucharistie ; sur l'édicule, au sommet, la Vierge avec l'Enfant-Jésus ; plus bas, le Bon Pasteur entre deux prophètes ; sur la porte de l'*armarium*, la *Mater Dolorosa* avec Notre Seigneur étendu sur ses genoux (les jambes manquent), des anges portant le chandelier. La porte en cuivre doré est ornée d'une Résurrection. Tout le symbolisme de l'Eucharistie.

On montait à l'*armarium* par un escalier en marbre blanc, qui a été coupé, et tout le monument était entouré d'une grille en fer à sept pans, dont chacun portait une lampe et, dit Damé, la grille avait coûté 35 florins petit poids.

Depuis 1753 on tenait dans le *ciborium* les reliques de saint Jean-Baptiste ; mais, par prudence, on les retire maintenant en un lieu plus sûr.

En plusieurs autres endroits du chœur, notamment sur le premier arc doubleau, on voit un écusson portant : *de sable à trois losanges d'argent en fasce*. Ce sont les armes de la famille de Morel [1].

[1] Le lourd manteau royal qui entoure le *ciborium*, avec couronne au sommet, nuages (pourquoi ?) au bas et deux anges suspendus on ne sait comment aux angles supérieurs, font partie des décorations que le roi Charles-Félix fit exécuter dans la cathédrale en 1828. L'argent eût pu être mieux employé.

Digitized by Google

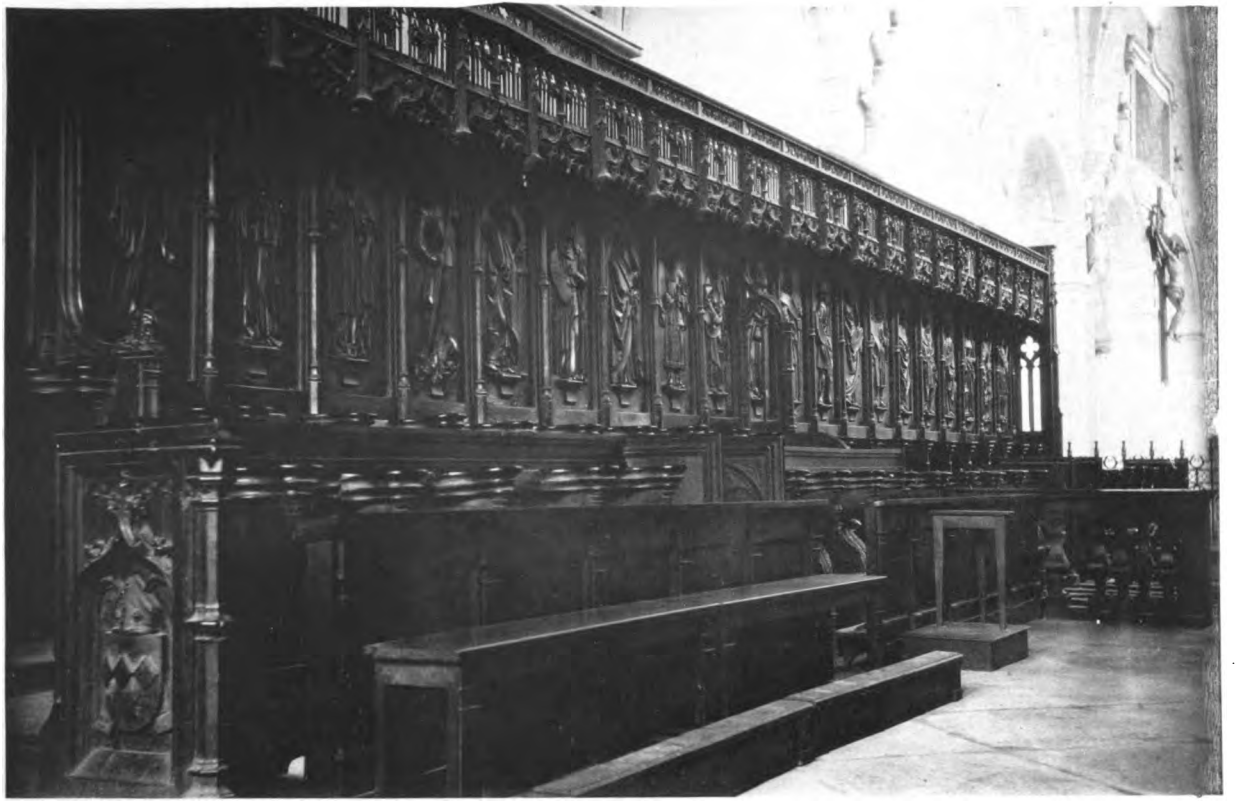

STALLES (côté droit)

de la Cathédrale de St-Jean de Maurienne

Digitized by Google

Digitized by Google

Mgr de Morel compléta son œuvre et celle du cardinal d'Estouteville par la construction des stalles. On lit à ce sujet dans la Chronique du chanoine Damé :

« Les stalles du chœur ont été achevées le 14 mai 1498; elles sont d'une élégante sculpture et ont été exécutées par Pierre Mochet, sculpteur de Genève. La dépense s'est élevée à la somme de 2,086 florins petit poids, fournie par Mgr de Morel et par ses chanoines dont les noms suivent : Georges Palluel, Jacques de Vigny, Jean Trolliet, François Gavit chantre, Pierre de Morel, Jean de Gerdil, Jean de Mouxy, Reginald *de Serriaco* protonotaire, Nicodème de Pontverre[1], Henri de Pold[2], Philippe Trolliet, Claude de Noblanc et Antoine Gavit, tant de leurs ressources personnelles que des fonds du Chapitre. Les bois ont été apportés d'Argentine, où Monseigneur avait acheté un grand nombre de noyers. »

L'œuvre de Pierre Mochet révèle un artiste d'un mérite égal, sinon supérieur, à celui de l'auteur inconnu du *ciborium*. J'ai dit les modifications qui ont été apportées en 1826 à la disposition primitive des stalles. Le peu de soin avec lequel elles furent faites explique le défaut de raccord et les vides qui existent dans les galeries supérieures. Notons encore que celles du côté droit ont dû être posées à gauche, et *vice-versâ*. Celle qui était au fond du côté de l'épître était la stalle de l'évêque, elle était surmontée d'une petite pyramide; de l'autre côté, celle du duc de Savoie, chanoine de Maurienne depuis la fondation d'une stalle,

[1] Nicodème de Pontverre ne se trouve dans aucune charte, mais le 29 juillet 1499 on trouve le chanoine Nicolas de Pontverre. C'est peut-être le même. Saint Nicodème figure dans les stalles, saint Nicolas n'y est pas.

[2] Dans une charte du 17 novembre 1501 on trouve Antoine et Henri de Pold, docteurs en droit.

Digitized by Google

faite par Charles II en 1489, portait une couronne ducale. Pyramide et couronne ont disparu, probablement pendant la Révolution. On les remplaça par une vulgaire galerie, aujourd'hui brisée.

Pour notre très sommaire étude, nous prendrons les choses telles qu'elles sont maintenant [1]. Les stalles sont au nombre de 82, dont 43 hautes et 39 basses.

Le *dais* ou *baldaquin* est une galerie à jours courant au-dessus des hautes stalles. Il est divisé en autant de petits dais voûtés qu'il y a de stalles, chacun composé d'une dentelure à arc en accolade, redents, etc., d'une galerie à fuseaux à nervures, une croix pattée au milieu, des roses entre les ogives, et d'une frise étroite finement ajourée.

Les *hauts dossiers* des stalles supérieures sont décorés de bas-reliefs représentant des saints. La hauteur des personnages est de 1m10, socle non compris. Ils sont placés sans ordre aucun, les chanoines ayant eu naturellement le choix du sujet du bas-relief dont ils faisaient les frais. Voici les deux séries complètes. *Côté de l'Evangile :* 1° saint Jean-Baptiste ; 2° saint Gontran, roi de Bourgogne ; 3° sainte Thècle, de Valloires ; 4° saint Felmase, premier évêque de Maurienne ; 5° saint Georges ; 6° le prophète Isaïe ; 7° sainte Anne ; 8° saint Christophe ; 9° le prophète Jérémie ; 10° le prophète Daniel ; 11° saint Mathieu ; 12° saint Jacques-le-Mineur ; 13° saint Barnabé ; 14° saint Barthélemy ; 15° saint Etienne ; 16° saint Mathias ; 17° le roi David [2] ou saint Henri, empereur ; 18° saint Philippe ; 19° sainte Barbe ; 20° saint

[1] La vue ci-contre, prise par M. l'abbé Guille, curé de Jarrier, représente le côté droit des stalles.

[2] La couronne impériale indiquerait l'empereur saint Henri, patron du chanoine Henri de Pold ; mais le psaltérion est l'attribut du roi David.

Digitized by Google

Michel, archange ; 21° saint Sébastien. *Côté de l'Epître :* 1° la Sainte-Vierge ; 2° sainte Marie-Magdeleine ; 3° sainte Catherine ; 4° saint Antoine, abbé ; 5° sainte Lucie ; 6° saint Maurice ; 7° saint Lazare ; 8° saint Pierre ; 9° saint Nicodème ; 10° saint Paul ; 11° saint Thomas ; 12° saint André ; 13° saint Simon ; 14° saint Jacques-le-Majeur ; 15° saint Jude ; 16° saint Jean ; 17° saint Roch ; 18° saint Joseph d'Arimathie ; 19° saint Bernard de Menthon ; 20° saint Claude ; 21° saint Martin de Tours ; 22° saint François d'Assise.

Les *parcloses,* panneaux verticaux qui séparent les stalles entre elles, portent les tablettes appelées *accoudoirs* ou *accotoirs* et se relient à la voûte du dais par des colonnettes prismatiques. Le bord antérieur de chaque *parclose* est décoré d'une sculpture qui n'est jamais répétée. Il en est de même des *miséricordes* ou *patiences*, c'est-à-dire des consoles fixées aux sièges mobiles. Les sculpteurs ont épuisé toute la fécondité de leur imagination et toute la finesse de leur ciseau dans ces ornements d'un travail si menu, si naturel, souvent si bizarre. Signalons quelques-uns des morceaux les plus curieux. Du côté de l'Epître : des têtes de moine et de nègre, une chèvre, une tête de sanglier, une tête d'éléphant, un moine assis, profondément penché et lisant ; du côté de l'Evangile : un chien à moitié tondu, un moine agenouillé, une tête de jeune fille, un ours tenant une oie par le cou, une tête d'homme coiffée d'un bonnet, une tête de cheval... et mille petits objets : lunettes, encrier, soufflet, gants, grenouille, singe mangeant, tête de mort... Des *miséricordes* ont été coupées par quelque vandale ou quelque janséniste imbécile.

L'*appui* ou *prie-Dieu* des hautes stalles sert de dossier aux stalles inférieures. Les cases pour les livres des cha-

Digitized by Google

noines sont modernes : jusqu'à la Révolution, il n'y avait que les gros livres des pupitres, dont les gaines se voient dans la partie des stalles qui n'est pas occupée par les chanoines. Il n'y avait pas non plus de banquettes pour s'agenouiller.

Les quatre panneaux qui font face à l'autel sont ainsi décorés : à droite, le diacre saint Etienne, un caillou posé sur la tête, et les armes de Mgr de Morel ; à gauche, le diacre saint Laurent, une main et la moitié de la grille brisées, et un moine feuilletant un livre. Ce moine doit être encore saint Bernard de Menthon, car sur sa tête sont sculptées les armoiries de sa famille : *de gueules au lion d'argent à la bande d'azur brochant sur le tout.* Pierre de Menthon était chanoine de Saint-Jean. A la vérité, Damé ne le nomme pas parmi les chanoines qui contribuèrent à la construction des stalles ; mais il est inscrit au nombre de ceux qui, en 1499, élurent Mgr de Gorrevod.

A la sortie des stalles, face à la nef : à gauche, un clerc portant un chandelier et un moine chargé de livres, un trousseau de clés pendu au bras, le bibliothécaire du couvent ; à droite, un clerc aussi et un moine franciscain récitant dévotement son rosaire.

Ceux qu'intéressent les armoiries peuvent voir dans les stalles, à droite, sous un fuseau de la galerie, entre les bas-reliefs de saint Joseph d'Arimathie et saint Bernard de Menthon, le blason du chanoine Jean de Mouxy : *écartelé, au 1 et 4 de gueules au sautoir d'or, au 2 et 3 échiqueté d'or et d'argent de quatre tires.* Il était de la branche de Grésy [1], testa en 1505 et fut le grand-oncle maternel de Claude de Mouxy [2], aussi chanoine de Maurienne et official. Les anni-

[1] Fils d'Humbert de Mouxy et d'Isabelle de la Balme.

[2] Fils de Rolet de Mouxy, seigneur de Queige, et de Georgine de Menthon.

Digitized by Google

versaires fondés par Jean et Claude de Mouxy sont inscrits dans le second obituaire du Chapitre.

De l'autre côté, entre saint Michel et saint Sébastien, le fuseau de la galerie porte ce blason : *de... à la bande de... chargée d'un croissant de... en chef et d'un soleil de... en pointe.* Je n'ai pu trouver son propriétaire ; je reste indécis entre Jean de Gerdil et Réginald *de Serriaco,* supposant que Jacques de Vigny, Claude de Noblanc et Henri de Pold, dont les armes sont également ignorées, ont fait choix de leurs patrons.

Mgr de Morel avait aussi fait faire le trône de l'évêque, en bois de noyer, pour la somme de deux cents florins ; il était placé là où est le tombeau de Mgr de Lambert. Il en reste le dossier, aujourd'hui dressé en face, à côté du *ciborium.* C'est un bas-relief représentant le Baptême de Notre Seigneur avec, au-dessus, les armes du Chapitre et de la Ville, la main de saint Jean-Baptiste ; dessous et dans des carrés fixés aux angles, celles de Mgr de Morel. En 1826, on a ajouté de chaque côté, pour remplir le vide, un panneau avec une insignifiante sculpture appliquée.

Autour du chœur règne une boiserie en melèze avec un siège continu, à laquelle il manque le commencement, le milieu et la fin. Celle-ci a été replacée, avec des suppressions, il y a quelques années ; mais l'on n'a pas remarqué que l'on mettait la queue où, d'après l'inscription qui fait le tour de la boiserie, il fallait la tête, en sorte que celle-ci n'a plus de sens. M. Angleys la rapporte [1] :

Petrus de Lambert sabaudus Camberianus, Episcopus Maurianensis et Princeps, ac decanus ecclesiæ collegiatæ sanctæ Syndonis Camberii, abbasque Paterniaci nunc misere ab hæreticis occupati, ad horem Dei ac celeberrimi

[1] *Histoire du Dêocèse de Maurienne,* p. 312.

Digitized by Google

templi hujus decorem et ornatum, nudos parietes ligneis subselliis aptissime cinxit elegantissimaque tabularum constructione inter cæteras impensas pie officiosissimeque contexit. Anno a Christi Nativitate 1576[1].

Deux choses sont incontestables : la grande générosité de Mgr Pierre de Lambert, le fondateur du collège et du couvent des Capucins, le restaurateur du palais épiscopal, inhabité depuis vingt-cinq ans lorsqu'il en prit possession en 1567 ; l'utilité qu'il y avait de couvrir d'une boiserie les murailles du chœur dégradées par l'humidité. Admettons l'élégance de ces panneaux ornés de losanges, de carrés, de moulures rectilignes. Mais tout cela s'étend sous des voûtes et des fenêtres ogivales, près des stalles et du *ciborium*, et enveloppe le bas des nervures qui montent vers les voûtes. Bien plus, pour ne pas interrompre l'élégante boiserie, on a abominablement mutilé les nervures et le bel arc en accolade du sacraire situé à côté de l'autel. On était en pleine Renaissance et l'horreur du gothique, qui ne venait ni des Grecs ni des Romains, était un dogme de l'art. Pierre de Lambert et le Chapitre étaient de leur temps.

En 1580, l'évêque fit faire son tombeau en face de l'escalier de la salle des reliques. C'est le style grec avec caryatides, lourd sarcophage juché sur un énorme stylobate, pyramide triangulaire, arabesques et inscriptions dans le goût de l'époque. Ce qu'il y a de chrétien, c'est la statue du bon Pasteur qui domine la pyramide ; elle a bien sa

[1] « Pierre de Lambert, de Chambéry en Savoie, évêque de Maurienne et prince, doyen de l'église collégiale du Saint-Suaire de Chambéry, abbé de Payerne maintenant malheureusement occupé par les hérétiques, en l'honneur de Dieu, pour le décor et l'ornement de cette illustre église, entre autres dépenses, a pieusement et généreusement couvert la nudité de ces murs d'une élégante boiserie et placé tout autour ces sièges de bois. L'an de la Nativité de J.-C. 1576. »

Digitized by Google

place sur le tombeau de cet évêque, auquel le diocèse de Maurienne fut redevable de sa rénovation religieuse. Au-dessus des armes de Mgr de Lambert : *d'argent au pal d'azur chargé d'une croix d'or anglée de rayons de même*, on mit les ciseaux de la Parque et le sablier ; l'écusson, sommé de la mitre et de la crosse, entre deux encensoirs, est tenu par deux génies nus.

Mgr de Lambert mourut le 6 mai 1591 et ce fut un grand deuil dans la ville et dans tout le diocèse. On le mit dans la terre au pied du monument. « Ensuite, dit M. Angleys, on recouvrit sa tombe d'une pierre de marbre sur laquelle on grava ces mots composés par lui-même :

QUIESCO DONEC...
VIATOR
BENE PRECARE
HOC CINERI SATIS [1]
MDLXXXXI

« Ses héritiers firent aussi graver sur le tombeau qu'il avait fait élever de son vivant l'épitaphe suivante, qu'il avait dictée dans son testament :

NON MORTIS METU, NEC VITÆ TŒDIO,
SED PRÆTERITORUM MEMOR FUTURORUMQUE
PROVIDUS, PETRUS DE LAMBERT, ILLUSTRIS
CAMBERIANUS, EPISCOPUS MAURIANENSIS ET
PRINCEPS, PETRI AC FRANCISCI PARITER LAMBERTORUM,
AC ECCLESIARUM CASERTEN, ET NICIEN.
PRÆSULUM AGNATUS ET GERMANUS FRATER,
VIVENS SIBI POSUIT, ANNO A CHRISTO MDLXXX [2].

[1] « Je repose jusqu'à ce que... Voyageur prie pour moi. Cela suffit à ma cendre. »

[2] « Non par crainte de la mort, ni par dégoût de la vie, mais en souvenir du passé et en prévision de l'avenir, Pierre de Lambert, illustre citoyen de Chambéry, évêque de Maurienne et prince, frère germain de Pierre et de François de Lambert, évêques des églises de Caserte et de Nice, s'est fait ériger ce tombeau de son vivant, l'an de Jésus-Christ 1580. »

Digitized by Google

« Le Chapitre fit ajouter sur la pyramide qui est au-dessus du sarcophage les paroles suivantes : au centre, *Præfuit, Deus profuit* [1] ; à la base, *Stat terris hærens Olympo* [2]. »

Les inscriptions vont bien avec le monument. Des pensées chrétiennes enveloppées des figures et des pompons grecs, c'est-à-dire païens.

Une des inscriptions est maintenant invisible. M. Angleys ne dit pas qu'en 1826, lorsque l'on transporta le monument au-delà de la porte de la sacristie, on laissa sous les stalles les ossements du grand évêque et la pierre qui les couvre [3].

[1] Le sens est que Mgr de Lambert gouverna et que Dieu féconda son gouvernement.

[2] « Il est sur la terre, vivant dans les cieux (l'olympe). »

[3] On peut consulter sur Mgr Pierre de Lambert : Besson ; Angleys, *Histoire du Diocèse de Maurienne ;* A. de Foras, *Armorial et Nobiliaire de Savoie ;* l'abbé Truchet, *Saint-Jean-de-Maurienne au XVI^e siècle.*

Digitized by Google

V

CHAPELLES — FONDATIONS ET OFFICES — PERSONNEL

D'après le procès-verbal de la visite faite par Mgr Charles Bobba le 7 mars 1622, le seul que nous possédions, et la chronique du chanoine Damé, mort en 1681, la cathédrale avait, au XVII[e] siècle, vingt-cinq autels ou chapelles. A chaque autel étaient attachés un ou plusieurs bénéfices qui avaient leurs revenus propres et dont le titulaire, chanoine ou simple prêtre, était chargé de l'entretien de l'autel et de l'acquittement des messes et autres obligations imposées par les fondateurs.

Généralement ces revenus, dont la plus grande partie était en produits du sol, principalement en blé et en vin, étaient fort modiques et les évêques avaient dû réunir plusieurs de ces bénéfices sous un même titre. En outre, des chanoines et des bénéficiers étaient curés de Notre-Dame et de Saint-Christophe, professeurs au collège et à la maîtrise des *Innocents*, recteurs de l'église ou chapelle de la Confrérie du Saint-Sacrement, de l'hôpital de la Miséricorde.

De ces autels il y en avait un de chaque côté de l'ambon, celui de droite dédié à sainte Thècle depuis que sa chapelle avait été prise pour sacristie ; un sur et un sous une tribune dont l'emplacement n'est indiqué nulle part ; trois adossés aux piliers ; trois dans la chapelle de sainte Anne ; trois dans celle de saint Pierre ; un dans la chapelle de saint

Digitized by Google

Barthélemy ; cinq dans chacune des nefs latérales, adossés aux murs d'enceinte. La plupart des autels latéraux ne se composaient que d'une table et d'un ou deux gradins avec un tableau au-dessus ; à côté de l'autel un buffet contenait le calice, les ornements, les linges, etc., qui lui appartenaient.

Le chanoine Damé donne les titres de ces chapelles ou bénéfices :

Saint-Pierre, fondée en 1271 par messire Richard Umod et en 1440 par l'évêque Ogier.

Sainte-Marguerite, fondée en 1391 par noble Martin d'Albiez et en 1428 par le chanoine Urbain de Gerbais.

Saint-Jean l'Evangéliste, fondée en 1303 par Louis Boct de La Chambre.

Sainte-Barbe, fondée en 1466 par le chapelain Michel Brun.

Toutes quatre réunies à l'autel de Saint-Pierre, où les titulaires étaient représentés dans un tableau fait en 1662 aux frais d'égrège Antoine Albrieu.

Saint-Philippe et Saint-Jacques, fondée en 1371 par Jean de Tigny.

Saint-Pierre-ès-Liens, fondée en 1469 par noble Gabriel des Costes.

Décollation de Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1481 par le chanoine Amédée Gavit, agrandie et décorée par Pierre Trésal, riche citoyen de la ville et grand bienfaiteur de l'église qui y fut enterré, ainsi que sa femme.

Saint-François, dont le fondateur est inconnu.

La Conception, fondée en 1368 par Jean Roche.

Saint-Sébastien, fondée en 1466 par le chapelain Chevallion.

Digitized by Google

Saint-Blaise, fondée en 1291 par maître Alexandre[1].

Sainte-Croix, fondée par l'évêque Amblard d'Entremont (1300-1308)

Sainte-Marie-Magdeleine, fondée en 1291 par Guillaume de Brenin.

Notre-Dame de Consolation, fondée par Pierre Ruyne.

Saint-Georges, fondée par le mestral Pierre d'Arves et Isabelle du Pont en 1362.

Saint-Etienne, fondée en 1422 par le chanoine Pierre Mugnier.

Annonciation, fondée en 1449 par noble Roland de Vugella.

Saint-Barthélemy, fondée en 1407 par Jean Portier et Cécile son épouse.

Visitation, fondée en 1429 par le chanoine Urbain Gerbais.

Saint-Laurent, fondée en 1293 par maître Jean du Mollard de la Pierre.

Tous-les-Saints, fondée en 1314 par le médecin Pierre Barthélemy d'Albiez-le-Vieux.

Sainte-Anne, fondée en 1262 par le chanoine Jean de Villargondran.

Saint-Claude, fondée en 1416 par le chanoine Jean de la Place.

Saint-Martin, fondée en 1304 par Martin Faet.

Saint-Vincent, dont le fondateur est inconnu.

Sainte-Thècle, dont il a été parlé ci-devant.

Saint-Michel, qui eut trois fondateurs successifs : le

[1] Le titre de *magister*, sans autre, indique dans nos chartes un directeur *(rector)* ou un professeur des écoles de la ville. On trouve parmi les chanoines maître Bernard en 1153, maître Anselme en 1209 et en 1219...

Digitized by Google

chanoine Jean Régis, une dame Pétérine et l'évêque Amédée de Montmayeur.

Le Saint-Esprit, fondateur inconnu.

Saint-André, fondée en 1284 par Pierre de Cuine et Andrisie du Mollard.

Saint-Antoine et Saint-Clair, fondée par l'évêque Aimon de Miolans.

Saint-Grégoire, fondée en 1302 par le chanoine Pierre Aimar.

Saint-Crépin, fondée en 1483 par messire Michel Brun, curé de Villargondran.

Saint-Cirice et Sainte-Julie, fondée en 1477 par le chanoine Jean Tondut.

Saint-Maurice, Saints-Côme et Damien, Notre-Dame de-Grâce, Saint-Bernard, Saints-Jean et Paul et Saint-Grat, fondée en 1505 par le chanoine Jean Trolliet.

Sainte-Marie-de-la-Porte, fondée en 1394 par Jean-Aimon de La Chambre.

Saint-Nicolas, fondée en 1292 par le clerc Emidon de Saint-Jean.

Sainte-Catherine, fondée par Jacques Démon Philippe.

A ces chapelles de nombreuses fondations de messes et de prières diverses avaient été faites le long des siècles. D'autres fondations, dont le Chapitre était chargé, n'étaient attachées à aucun autel particulier. Chaque semaine, par les soins du Chantre, seul dignitaire du Chapitre, élu par ses collègues, un tableau, appendu dans la sacristie, indiquait les charges à remplir, les unes par les titulaires des bénéfices, les autres à tour de rôle.

Damé, en 1680, évalue à dix mille les messes fon-

Digitized by Google

dées[1]. Il y avait, en outre, presque tous les jours libres, un anniversaire solennel et trois autres messes chantées : une de la Sainte-Vierge, une des Trépassés et la messe capitulaire du jour. Tous : chanoines, bénéficiers et les clercs étaient tenus d'assister aux anniversaires et autres messes chantées, s'ils n'étaient légitimement empêchés. Ces jours-là et les fériés, les chanoines et les prêtres passaient sept heures à l'église. Un orgue, placé près de l'ambon, accompagnait le chant les jours de dimanche et de fête. Plusieurs chartes parlent de musiciens attachés au service de la cathédrale. Mᵉ Nicolas Martin, poète et musicien de Saint-Jean en 1555, faisant ses adieux à la ville où, paraît-il, il ne revint pas, met ce couplet[2] :

Seygnours d'esglisis adioz voz dio,
Moz bons seignours et mètres,
Perdona mey, de voz en prioz,
Chanoinoz, clers et prebstres,
Avoy voz ply ne chanterey.
Adioz bon vin du Rocherey.

Martin était peut-être un des quatre chantres exigés par un grand nombre de fondations de fêtes *(cum IIII cantoribus)*. Il était encore à Saint-Jean en 1565. Sa maison était *rue de l'Officialité* (place de l'Hôtel-de-Ville).

Les fondations de fêtes et d'anniversaires faites en faveur du Chapitre, c'est-à-dire de la cathédrale, du XIᵉ au XVIᵉ siècle, remplissent deux grands registres, autrefois cousus ensemble et solidement reliés et recouverts de cuir *(Liber obituum)*. Mgr Billiet en a publié des extraits dans les

[1] En 1753, Mgr de Rosignan dit que les messes dont le Chapitre est chargé annuellement sont au nombre de 6.709.

[2] *Les Noelz et Chansons* ..,par Nicolas Martin ; Paris, Léon Willem éditeur, 1883. — Je corrige quelques fautes manifestes.

Digitized by Google

Chartes du diocèse de Maurienne[1]. Malheureusement le plus grand nombre de ces fondations n'ont pas de date. Le chanoine Damé, dans sa Chronique, donne aussi quelques indications sommaires sur le XVI^e^ et le XVII^e^ siècles.

Parmi les fondateurs on voit des princes de Savoie, la plupart des évêques de Maurienne ; un grand nombre de chanoines et d'autres prêtres, de membres des familles nobles et des principales familles bourgeoises de la Maurienne. Quelques citations ne sont peut-être pas un hors-d'œuvre dans l'histoire de la cathédrale et mes compatriotes pourront avoir plaisir à retrouver quelques-uns de ces vieux noms mauriennais disparus.

En 1325, le comte Edouard, le premier qui acquit des droits de souveraineté sur la ville de Saint Jean et la plus grande partie de la Terre Episcopale, en se chargeant de réprimer l'insurrection des Arves, fonde un service à chaque quatre temps de l'année[2].

En 1489, le duc Charles II donna 3,000 florins pour la fondation d'un canonicat dont lui et ses successeurs seraient titulaires, mais dont, comme ils ne résideraient pas, le revenu de 150 florins serait employé à l'éducation des jeunes clercs. Le 27 août de la même année eut lieu son installation canonique. Le duc Philippe fut installé le 30 avril 1496 ; Philibert II, le 20 janvier 1500 ; Charles III, au mois de mars 1506. Le roi François I^er^, s'étant emparé de la Savoie et se considérant comme ayant succédé aux droits des princes dépossédés, se fit recevoir chanoine de

[1] Académie de Savoie, *Documents*, t. II. — Le premier obituaire comprend les XII^e^ et XIII^e^ siècles ; le second va du XIV^e^ au XVI^e^.

[2] Depuis 1860, ces services sont réduits à deux. Les honoraires sont payés par le gouvernement français, auquel le roi Victor-Emmanuel II ou son gouvernement, après beaucoup de chicanes, a versé le capital nécessaire.

Digitized by Google

Saint-Jean en 1537 ; Henri II fit de même le 7 août 1548. Le duc Emmanuel-Philibert, rentré en possession de ses Etats, fut installé chanoine au mois d'août 1564 et son fils Charles-Emmanuel Ier le 9 octobre 1581. Victor-Amédée Ier n'eut pas le loisir de songer à son canonicat de Saint-Jean ; ses successeurs moururent jeunes et la cérémonie tomba en désuétude.

D'autres princes de Savoie s'étaient déjà signalés par leur générosité envers la cathédrale, même pendant qu'ils n'avaient aucun droit de souveraineté à Saint-Jean : Humbert Ier en 1040, Humbert III en 1180, Thomas en 1189, Aimon en 1343...

Naturellement, en tête des bienfaiteurs de la cathédrale et des fondateurs de services religieux il faut mettre les évêques. Amblard d'Entremont en fonde quarante (1308) ; Ogier Moriset, le cardinal d'Estouteville, Etienne de Morel, Pierre de Lambert, chacun douze. En 1433, Aimon de Gerbais, voulant favoriser la dévotion des domestiques et des ouvriers, fonde une messe qui devra se dire à l'aurore tous les jours de l'année. L'obituaire fait encore mention de Thibaut (1040), Artaud (1075), Conon (vers 1100), le B. Ayrald (1146), Bernard (1158), Pierre de Morestel (1260), Pierre de Guëlis (1273), Aimon I de Miolans (1278), Aimon II des Hurtières (1312), Amédée de Savoie (1376), le cardinal de Varembon (1451), dont l'obituaire dit : « il a fait beaucoup de bien à cette église, prions pour lui », le cardinal Louis de Gorrevod (1514)...

Parmi les chanoines, voici quelques-uns de ceux dont les fondations portent une date dans l'obituaire : Pierre Aimar (1271), Guillaume Aimar (1316), Pierre de Seyssel (1345), Henri Bertrand recteur de l'hôpital Saint-Antoine (1347), Barthélemy Malabaïla chapelain (1452), Catherin

Digitized by Google

du Mollard (1458), Amédée Gavit (1484), Jean de Mouxi (1505), Jean de Mareschal (1468), Pierre du Pont (1434), Pierre Morel (1499), Jean-Jacques Rapin (1580)... A ces antiques fondations, dit le chanoine Damé, se sont ajoutées en ce siècle celles faites principalement par des chanoines: Pierre Duverney[1], Jean Jobert, Antoine Reymond, Claude Machet, Guillaume Carle, qui ont fondé chacun douze anniversaires, Jean Sibord qui a laissé quatre messes chaque semaine...

Un grand nombre de familles avaient leurs tombeaux autour de la cathédrale ou dans le cloître et des anniversaires fondés à perpétuité. Toute la noblesse est inscrite dans l'obituaire : Agnès de Savoie, veuve de Jean de La Chambre (1384); François de Tigny, chevalier, et Jean son fils (1371); Martin de Cuine (1333); Jean des Costes (1400); Pierre Sauvage (1411); Jean Sauvage (1412); Jean Salière d'Arve (1408); Jean du Mollard (1459); Guigonet des Costes (1473); Anselme des Colonnes (1424); Jean Fornier (1486); Guigues du Pont de Saint-Christophe (1489); François du Pont du Villaret (1491); Antoine d'Albiez (1505); Jean Portier (1493); Jean Baptendier (1533); Martin de La Balme (1521); Hippolyte du Col (1553); Antoine Truchet et Jacques son neveu (1457)... En 1524 noble et puissant François du Pont fait une fondation pour la récitation quotidienne de l'office de la Sainte Vierge au chœur; discret Jacques Marchet dit Maillet la fait suivre de la récitation du chapelet par un chanoine et deux bénéficiers.

[1] Bienfaiteur de l'hospice et du collège. Il augmenta la fondation de la messe matinale et voulut que chacun des douze bénéficiers, qui en étaient chargés à tour de rôle, reçût, pour dire la messe à cette heure, chaque semaine un pain d'une livre et trois quarts. (Visite de 1753.)

Digitized by Google

Les principales familles bourgeoises de Saint-Jean ont aussi une place dans l'obituaire. Quelques noms seulement : le notaire Jean de Tigny (1312), le notaire Michel Rembaud (1337), le jurisconsulte Boson de Saint-André (1321), Pierre Pistor recteur des écoles de la ville (1402), le notaire Pierre Testut (1531), maître Nicolas Motard (1327), Pierre Pellette (1361)...

On célébrait beaucoup de fêtes dans la cathédrale. Outre celles, très nombreuses, obligatoires dans toute l'Eglise, et celles particulières du diocèse : saint Georges (23 avril), sainte Thècle (25 juin), Dédicace de la Cathédrale (14 octobre), Dédicace de l'église Sainte-Marie (23 octobre)... auxquelles s'ajoutaient celles fondées par des personnes pieuses. Le barbier Pierre Dumont avait fondé la fête de saint Clair (3 janvier) ; Mgr Aimon des Hurtières, celles de saint Ignace (1er février), de l'Invention de la Sainte-Croix (3 mai) et de saint Thibaud (1er juin) ; Mgr Aimon de Miolans, celles du roi saint Gontran (28 mars), de saint Maurice (22 septembre), de sainte Cécile (22 novembre) et de sainte Lucie (13 décembre) ; Guillaume de Villarembert, celle de saint Blaise (3 février) ; le chanoine Aimar, celle de saint Grégoire (12 mars) ; nobles Georges feu spectable Claude Truchet et Jeanne de Courant sa femme, en 1533, celle des Cinq Plaies de Notre Seigneur, fixée au vendredi après le dimanche de *Quasimodo ;* le chevalier Pierre du Pont, celle de saint Jean-devant-la-Porte-Latine (6 mai) ; le chevalier Hugues du Pont, celle de saint Sylvestre (31 décembre) ; Mgr Anthelme de Clermont, celle des Reliques que la cathédrale possédait (7 juillet) ; le chanoine Pierre de Seyssel, celle de la Translation de saint Martin (4 juillet) ; Guillaume curé de Valmeinier, celle de la Transfiguration de Notre Seigneur (27 juillet) ; Jean Didier curé de

Digitized by Google

Villarembert, celle de saint Pierre de Tarentaise (3 septembre) ; le notaire Jean de Tigny, celle de l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 septembre) ; le docteur Humbert Burdin, celle de saint Martin (15 novembre) ; le chapelain Pierre Balbe, celle de saint Colomban (21 novembre) ; Vifred de Miolans, celle de saint Lazare (17 décembre) ; l'apothicaire Jean Jordan, celle de saint Ives de Bretagne (18 mai).....

Après la messe ou le service fondés, les chanoines, souvent aussi les bénéficiers, les *Innocents* de la maîtrise, le marguillier *(matricularius)*, recevaient, dans le chœur même, l'honoraire ou la distribution *(libra)* fixé dans l'acte de fondation : c'était quelques deniers ou un pain, quelquefois l'un et l'autre *(libra bastarda)*. Un assez grand nombre de fondations portaient, au lieu ou en outre de la distribution, un repas pris en commun dans le réfectoire.

Plusieurs donations du XII^e^ et du XIII^e^ siècles, dont nous avons les chartes, ne sont pas inscrites dans l'obituaire. On me permettra d'en citer quelques-unes : ces actes ont des traits qui siéent à la photographie historique de la cathédrale.

Le 3 décembre 1112, Berlion de Faverges, son frère et sa mère, cédant aux conseils d'Amédée de Faucigny, évêque de Maurienne, *restituent et donnent* à l'église de Saint-Jean de Maurienne et aux chanoines qui la desservent le quart de l'église de Saint-Michel et des autres églises qu'ils possèdent dans ce diocèse *(in illo episcopio)* : il s'agit, dans le langage du temps, des biens de ces églises, sur lesquels la cathédrale avait des droits et qui avaient été usurpés, sans doute à la suite de la guerre de 1034. Le 27 novembre 1123, le même évêque unit à la cathédrale les églises des Villards ainsi que celles de la Table, du Bourget et du

Digitized by Google

Pontet. Le Chapitre avait alors à sa tête le prévôt Foulque *(Fulco)*; on le trouve déjà, ou un autre portant le même nom, en 1075. Il fut l'un des derniers chanoines investis de cette dignité, que le B. Ayrald unit à la mense épiscopale.

Un grand nombre d'autres églises paroissiales furent de même unies à la cathédrale. Le Chapitre percevait leurs revenus et confiait la desserte de la paroisse à un curé délégué ou vicaire, aux conditions convenues. Une charte écrite entre 1103 et 1122 explique la retenue faite en faveur de la cathédrale sur ces revenus, par la raison que, comme de bonnes filles, ces églises sont obligées de venir en aide à leur mère, qui est l'église propre de l'évêque.

A la même époque, plusieurs chanoines donnèrent au Chapitre des propriétés ou des redevances qu'ils possédaient en diverses communes : Humbert d'Arènes, en 1204, un champ et le fief de Jean Coche *(Cocus)* [1] au Collet ; Pierre de Béatrix (prénom de sa mère), un champ à l'Echaillon, en 1211 ; Pierre de Philippe (ailleurs *frère de Philippe* [2]), des dîmes et autres droits dans la vallée des Arves, en 1215..... On met généralement cette clause, que le jour anniversaire de la mort du donateur le Chapitre ira en procession chanter une absoute sur sa tombe.

Deux donations ont un caractère particulier. En 1300, le chanoine Joseph Bouvier fait un legs pour que les prêtres attachés au service de la cathédrale chantent le *Salve, Regina* le lundi et le mardi de chaque semaine. En 1321, le jurisconsulte Boson de Saint-André laisse un capital

[1] Le cuisinier du village pour les repas des confréries et des sépultures. La fonction est devenue le nom patronymique des descendants.

[2] Un grand nombre de noms patronymiques mauriennais ont leur origine dans le prénom d'un des ancêtres : Albert, Anselme, Arnaud, Henry, Julien, Martin, Richard...

Digitized by Google

pour que, toutes les nuits, on tienne une lampe allumée devant la porte de l'église.

Toutes ces donations et fondations revêtaient un triple caractère de piété : piété envers les grands mystères de la religion et les saints que l'on recommandait spécialement à la dévotion des prêtres et des fidèles ; piété envers les défunts ; piété envers l'église principale, l'église-mère du diocèse.

« Depuis sa fondation, dit le chanoine Damé, jusqu'à l'année 1040, le Chapitre se composa, en droit, de dix-huit chanoines et de quarante-huit prêtres bénéficiers, conformément à l'acte de fondation. A chacun était assigné un très modique revenu ; il recevait, en outre, une distribution d'un gros *(un sou)* de Savoie pour les chanoines et de trois quarts de sou pour les simples prêtres. » Il est plus que probable que tous ces prêtres ne résidaient pas à Saint-Jean et qu'il faut comprendre dans ce nombre ceux qui administraient les paroisses dépendantes du Chapitre. Du reste, de saint Gontran à Humbert Ier, la ville de Saint-Jean a subi bien des crises, entre autres, les deux invasions des Sarrasins, qui ne peuvent pas avoir laissé indemnes la cathédrale et le Chapitre. Les renseignements font défaut presque jusqu'au XVe siècle. Une charte de 1153 donne les noms de onze chanoines, dont un est Aimon de Cuine. A la date de l'année 1188, nous en trouvons dix, plusieurs appartenant aux premières familles nobles de la Savoie : Guillaume de Cuine et Hugues de Villarembert, prêtres *(sacerdotes)* ; Bernard d'Avrieux sacristain et Pierre de Teis diacres *(diacones)* ; Martin de La Chambre, Aimon de Morestel, Humbert d'Arènes, Pierre de la Tour, Pierre frère de Philippe, sous-diacres *(subdiacones)*, et Anselme ou Nantelme de Miolans. En 1346 le Chapitre est au complet, mais la plu-

Digitized by Google

part des dix-huit chanoines sont éloignés de Saint-Jean. On les convoque pour aviser aux moyens de parer à des embarras et oppressions qui menacent l'église et le Chapitre d'une spoliation totale. Ce sont : François prévôt-doyen, Amédée de Montbel, Pierre de Mareschal prévôt de Sainte-Catherine[1], Robert Ranusque chantre, Pierre de Seyssel official, Pierre son frère, Guillaume de la Poype, Viffred des Colonnes sacristain, Jean de Gerbais, Guigues Aimar, Antoine Chaboud, Aimon Alaman, Henri Bertrand, Aimon et Viffred Grange, Barthélemy de Migieux, Pierre de la Ravoire et Antoine Bonivard.

En 1548, d'après les statuts, le nombre des chanoines est toujours de dix-huit, mais en fait il n'est depuis longtemps que de douze ou quinze : c'est ce dernier chiffre que l'on trouve en 1753. Le nombre des bénéficiers fut d'abord réduit à dix-huit, ensuite, en 1633, à douze par Mgr Bobba, à cause de l'insuffisance des revenus.

[1] Le prévôt de la collégiale de Sainte-Catherine, quoique résidant à Aiguebelle (Randens), était de droit chanoine de la cathédrale.

Digitized by Google

VI

INONDATION, PILLAGE ET INCENDIES — LA RÉVOLUTION RÉTABLISSEMENT DU CULTE ET DE L'ÉVÊCHÉ

Quatre siècles s'étaient écoulés depuis que Saint-Jean-de-Maurienne avait été pris d'assaut par les Allemands d'Humbert-aux-Blanches-Mains. La ville s'était peu à peu relevée de ses ruines. La cathédrale avait remonté ses piliers massifs, ses murailles frangées d'arcatures et ses voûtes plates. Grâce aux nombreuses dotations et fondations qui avaient été faites, « l'église et le Chapitre étaient prospères, dit le chanoine Damé, lorsqu'en 1439[1], sous l'épiscopat de Mgr Ogier, tout le territoire de Jarrier sembla s'abattre sur la ville et qu'une irruption extraordinaire du torrent de Bonrieu la dévasta presque tout entière. Les maisons, les terres et les autres propriétés du Chapitre furent ruinées pour la plupart. Le pont d'Arvan, de vingt-deux arches, s'écroula[2]. Le Chapitre se trouva réduit à une si grande détresse, qu'il fut contraint de députer deux chanoines pour aller solliciter les aumônes des fidèles ; ils emportèrent les saintes reliques et parcoururent plusieurs contrées de l'Europe[3]...

[1] Une autre chronique donne la date précise du 2 février. L'année commençait alors le 25 mars, ce qui nous reporte à l'année 1440, style moderne.

[2] Arvan n'était pas endigué et l'on voit bien, du côté de la ville, jusqu'où s'étendait le lit dont il disposait. Le pont devait donc avoir une longueur considérable.

[3] *Travaux de la Société d'hist...*, 2e série, t. II, 1re part., p. 174. — *Chartes du diocèse...*, p. 254, 258.

Digitized by Google

Les autres, à l'exception de trois ou quatre, furent obligés de quitter Saint-Jean et de vendre à vil prix, ou même d'abandonner, les biens de leur bénéfice ravagé par les eaux, ne gardant que quelques redevances de minime valeur. »

En 1443, huit chanoines n'avaient pas encore repris leur résidence à Saint-Jean. Le Chapitre les convoqua à une assemblée où l'on prendrait les mesures nécessitées par la situation et leur rappela les engagements qu'ils avaient contractés envers la cathédrale. L'un d'eux, Urbain de Gerbais, était en même temps doyen d'Annecy. Il faudra le Concile de Trente pour mettre fin aux abus désastreux de la commende, du cumul des bénéfices et de la non résidence.

L'historien des évêques de Maurienne ajoute que « la cathédrale fut si gravement endommagée, qu'il fallut la rebâtir presque entièrement. » Je ne sais où il a pris cette assertion, démentie par ce que nous avons vu de l'œuvre existante du XIe siècle et que je ne trouve dans aucune de nos chartes et chroniques. Damé, qui écrivait vers 1670, ne mentionne en particulier que le pont d'Arvan, les terres et les maisons du Chapitre. L'attestation donnée aux prêtres qui vont implorer la charité des fidèles, le 7 novembre 1447, par les huit chanoines qui se trouvent à Saint Jean, parle de la ruine d'une grande partie des maisons de la ville et des ponts d'Arc et d'Arvan ; de la cathédrale elle dit seulement qu'on y conserve beaucoup de reliques, entre autres les doigts du glorieux Précurseur. Félix V, dans la bulle du 28 mars de la même année, par laquelle il accorde des indulgences à ceux qui aideront *à l'achèvement et à l'entretien des digues de Bonrieu*, dit que le cardinal Louis de Varembon lui a écrit que, si l'on n'achève cette cons-

Digitized by Google

truction, la ville et l'église de Maurienne courent un danger dont les conséquences seront irréparables *(irreparabilis periclitationis subjaceant periculo)*.

Que conclure de là? sinon que, si la cathédrale avait perdu toutes ses ressources par la ruine des propriétés du Chapitre, si les eaux fangeuses de Bonrieu avaient pu s'introduire dans son enceinte, ce qui est possible mais non prouvé, sa solidité n'était pas compromise et qu'elle n'avait nul besoin d'être rebâtie, même partiellement.

Du reste, un document qui paraît du XVI^e^ siècle ne parle pas de la cathédrale et raconte l'événement d'une manière que confirme l'état des lieux.

Toutes les chartes indiquent comme un des quartiers principalement ravagés par le torrent, celui où étaient situées les maisons des chanoines. Or la plupart de ces maisons formaient la petite rue de Sainte-Catherine, maintenant du Cloître, qui descend de la Grand'Rue, passe derrière la cathédrale et aboutit au Cloître ; les autres étaient entre la Grand'Rue et l'église Notre-Dame et au nord du cimetière. D'autre part, la tradition et la pièce en question affirment que la grande artère de la ville qui monte du champ de foire à Bonrieu, partagée en trois rues : Saint-Antoine, le Collège et Bonrieu, a été totalement dévastée. N'oublions pas que la Rue-Neuve n'était pas percée.

Evidemment, ce ne sont pas les mêmes flots qui ont passé dans ces deux quartiers. Le torrent, — c'est le récit de notre document, — grossi par des pluies torrentielles et charriant d'énormes éboulis descendus de Jarrier, sortit de son lit au bas des Rippes et se divisa en deux branches. L'une suivit la rue Bonrieu ; l'autre se jeta dans le Clappey et descendit dans la rue Sainte-Catherine et de là à Ramassot et à l'Epine, ne touchant de l'église que la sacris-

Digitized by Google

tie placée derrière l'absidé. Quelques filets d'eau seuls ont pu, par les rues des Fours et Borsière, pénétrer dans le cimetière par la porte Marenche.

Il existe derrière la cathédrale, entre les maisons Laymond et Rol, une preuve, en ce moment encore visible (octobre 1902), du passage d'un bras de Bonrieu par cette voie. Il y avait là, au bout de la rue, une maison dont il ne reste plus que quelques débris ; la tour, servant de cage d'escalier, avait les caractères du XV^e^ siècle. Or, dans les sous-sol, à la hauteur de la cour de la maison voisine, on voit s'ouvrir des portes. Il n'y a qu'une explication de ce fait. La maison, recevant le choc direct du torrent, a été renversée et a retenu une partie des matières charriées. Dans la reconstruction, on s'est contenté d'élever les murailles au-dessus de l'alluvion, et l'ancien rez-de-chaussée, un peu en contre-bas, comme beaucoup de *poèles* d'anciennes maisons, a pu servir de cave.

Il faut également reléguer parmi les légendes ce qu'on lit dans une brochure, qu'avant le cataclysme de 1440 il fallait, pour entrer dans la cathédrale, monter autant que depuis lors il faut descendre, neuf marches ! Il y aurait donc eu devant la cathédrale un dépôt de près de quatre mètres de hauteur. Je crois être autorisé à dire que cette vieille tradition est absolument inadmissible.

Depuis 1440, nos archives ne mentionnent qu'une descente de Bonrieu dans la ville, au mois de février 1618. Le torrent rompit sa digue, mal entretenue, ravagea la rue de Bonrieu jusqu'au *Pointet du Bourg*, renversa des maisons et en ébranla d'autres au point qu'il fallut les abattre. La ville fit alors des travaux considérables pour réparer la digue [1].

[1] Délibération du Conseil général du 1^er^ avril 1618.

Digitized by Google

Epargnée par le torrent, la cathédrale a été à deux reprises menacée d'un désastre semblable à celui de 1034.

En 1535, François Ier déclara la guerre à son oncle, le duc de Savoie Charles III ; l'année suivante, l'amiral Philippe de Chabot occupa sans coup férir la Bresse et la Savoie. Au commencement de 1537, les habitants de la Tarentaise prirent les armes, chassèrent quelques compagnies françaises cantonnées à Conflans et surprirent Chambéry. Mais le comte de Saint-Pol ayant amené des troupes du Dauphiné, les repoussa, reprit et ravagea la Tarentaise. Une partie de ces troupes, composée d'aventuriers italiens, franchit la montagne et tomba sur la Maurienne.

« Le lundi 12 mars, à neuf heures du matin, écrit le notaire et vice-corrier Georges Truchet à la suite d'un acte [1], les soldats italiens, venant de la Tarentaise, entrèrent dans la cité de Maurienne et la saccagèrent ainsi que les paroisses des alentours. Ils brûlèrent les registres de la Cour commune..., et firent dans la ville tout ce qu'ils voulurent [2]. »

« Ces cruels Italiens, dit le chanoine Damé, s'acharnèrent surtout contre le Chapitre ; ils dévastèrent ses propriétés, incendièrent ses maisons et déchirèrent ou brûlèrent presque tous ses titres...; en sorte que les chanoines furent réduits à une si grande misère que, pour vivre, ils furent

[1] Archives de la Société d'histoire et d'archéologie, à qui ce registre a été donné par le comte Amédée de Foras.

[2] Il ne faut pas s'étonner que Nicolas Martin s'écrie à la fin d'un de ses Noëls (p. 42) :

Sire Dioz se dit lo poploz
De la Savoye o rey de rey
Fay que la pex si est possibloz
Sey entre gens sy terribloz
Et nostron Duc retourney.

Digitized by Google

contraints de vendre une grande partie de leurs propriétés et, ce qui est encore plus lamentable, les vases et autres objets précieux de la cathédrale, notamment les mitres de l'évêque Savin de Florano et du cardinal de Varembon et trois ou quatre calices d'argent doré donnés par les évêques. Ce ne fut pas le seul malheur qui frappa notre église ; car ces soldats apportèrent la peste qui enleva un grand nombre de chanoines, et plusieurs prédicants, principalement un nommé Raphaël Bourdeille, jetèrent des semences de l'hérésie de Luther et de Calvin. »

L'affaire de Raphaël Bourdeille eut lieu douze ans après celle des Italiens [1].

En **1549**, le Chapitre chargea ce prêtre de prêcher le carême dans la cathédrale. Il y développa ses théories sur la grâce, sur la justification par la foi seule. Ce fut un grand scandale ; la population fit entendre d'énergiques protestations, dont on trouve un écho dans les chansons de Nicolas Martin (p. 52). Comme il s'agissait d'un prêtre accusé d'hérésie simple, non compliquée d'excitation à la révolte, le Parlement de Chambéry renvoya Bourdeille « par-devant l'évêque ou son vicaire, pour lui être fait et parfait son procès, en l'assistance de l'inquisiteur de la foi et d'un des conseillers de céans. » Ce fut le salut de Bourdeille. Le Parlement l'aurait condamné à être brûlé vif. Le poète Martin demandait que les prédicants de l'hérésie fussent pendus *en ung cumacloz* (à une crémaillère). Le juge ecclésiastique de Saint-Jean se contenta de condamner Bourdeille à être dégradé et pendu *en effigie*, ce qui fut exécuté sur la place devant la cathédrale le Jeudi-Saint 1550. Puis

[1] V. pour les détails BURNIER, *Histoire du Sénat de Savoie*, t. I, p. 197. — L'abbé TRUCHET, *Saint-Jean-de-Maurienne au XVI^e siècle*, p. 408.

Digitized by Google

le Chapitre lui fournit le moyen de s'évader et de fuir en Piémont.

C'est le seul incident notable de l'occupation française de 1536 à 1559 relativement à la cathédrale.

Le 24 juin 1597, pendant la guerre pour le marquisat de Saluces, Lesdiguières tomba sur la ville de Saint-Jean. « Il était encore, dit le chanoine Damé, ardent sectateur des doctrines calvinistes et fort désireux de s'emparer des richesses de la cathédrale. Comme il montait l'escalier de la salle du trésor, il s'arrêta tout à coup et dit : « Allons-nous-en ; tout irait mal pour nous ici. » Il redescendit en recommandant aux chanoines de fermer la porte. Voilà ce que racontent le chanoine Antoine Reymond, zélé défenseur des droits de notre église, et beaucoup d'ecclésiastiques et de laïques témoins du fait. »

L'église Notre-Dame ne s'en tira pas à aussi bon marché. Quant au Chapitre, ses maisons furent brûlées par les soldats et l'incendie s'étendit jusqu'à la maison de la Confrérie du Saint-Esprit[1].

En 1792, le clergé de la cathédrale se compose toujours de dix-huit chanoines et de douze bénéficiers ; mais, comme depuis longtemps, quatre stalles ne sont pas occupées[2]. Le 26 octobre de cette année, l'Assemblée des Allo-

[1] Maison Carloz. — V. *Travaux de la Société d'histoire*, 2e série, t. II, 2e partie, p. 23 ; t. III, 1re partie, p. 2 ; 2e partie, p. 31.

[2] *Chanoines :* RRds Jean-Michel Didier, de Saint-Sorlin ; Dominique Rogès, de Saint-Jean, vicaire général, mort chanoine de Chambéry en 1806 ; Cuniberti Thomas-Bernard, de Savigliano, supérieur du Séminaire ; Personnaz Pierre, de Bessans ; Personnaz Sébastien, son frère, curé de Modane après le Concordat, mort prévôt du Chapitre en 1837 ; Falcoz Louis, de Saint-Jean-d'Arves ; Coche Alexis, de Saint-Jean, mort curé d'Aiguebelle en 1816 ; Molin Jean-Baptiste, de Lanslebourg, curé de Saint-Jean, vicaire capitulaire pendant la Révolution, curé de Lanslebourg,

Digitized by Google

broges ordonne de dresser l'inventaire du mobilier des églises. De l'inventaire à la spoliation il n'y a qu'un pas : la Révolution le franchit rapidement.

On descend et l'on brise les cloches ; on met en pièces les bréviaires, les missels, les crucifix amoncelés dans la sacristie ; on jette les reliques à la voirie (décembre 1793). On enlève les reliquaires, les calices et autres vases sacrés : c'est de l'or et de l'argent ! (juin, juillet 1793). On déchire les tableaux ; l'agent national Chevrillon coupe la tête des statues de saints et même de deux lions placés à l'entrée des stalles. On traine au champ de foire, décoré du nom de champ de Mars, le grand crucifix placé en face de la chaire et on le brûle avec un monceau de linges, d'ornements, d'objets divers servant au culte (18 mars 1794). On vend aux enchères les autels, les confessionnaux, les lutrins, les bancs, les stalles (avril 1794), les chasubles, les chapes, les nappes d'autel, les aubes, tout ce qui peut faire de l'argent (mai 1795). Ce qui ne se vend pas est foulé aux pieds, brisé, déchiré, dispersé aux quatre vents. C'est la rage des fauves en furie [1].

Les murs de la cathédrale sont souillés d'horribles affiches ; la chaire retentit d'abominables discours ; les prières et le chant des prêtres, le culte de Dieu et des saints sont remplacés par le culte et les chants que l'on sait, outrage à la raison aussi bien qu'à la foi.

mort chanoine en 1829 ; Larive, d'Hermillon, mort curé de Villargondran en 1817 ; Guille Jean-Baptiste, de Saint-Jean-d'Arves ; Gallice Eloi, d'Albiez-le-Vieux, mort curé de Saint-Julien en 1818 ; Séchal Etienne, de Saint-Jean, mort curé de Montvernier en 1818 ; Rivol Joseph-Alexandre, de Saint-Jean, mort en 1807 curé de La Gurraz-en-Tarentaise ; Champlong Jean-Baptiste, de Saint-Jean, curé de la ville jusqu'en 1826, mort prévôt du Chapitre en 1842.

[1] V sur la spoliation des églises de la Maurienne : *Travaux de la Société d'histoire*, 2e série, t. II, 1re et 2e parties.

Digitized by Google

Les maisons, jardins et autres propriétés de l'évêché et du Chapitre furent d'abord mis en location, puis vendus dans les mois d'octobre et de novembre 1794 [1]. Une note de l'époque même évalue à 35 ou 40,000 francs l'argenterie et les ornements de la cathédrale vendus ou emportés, à 524,212 francs les maisons et autres propriétés, à environ 8,000 francs de rente les créances, dîmes et autres droits que le Chapitre possédait et qu'il fallut racheter au profit du gouvernement.

Le registre de l'Administration municipale du canton de Saint-Jean *(commune d'Arc)*, qui remplaça, le 22 brumaire an IV (13 novembre 1795), l'Administration du district et fit place à la sous-préfecture le 29 germinal an VIII (19 avril 1800), contient, à la date du 28 pluviôse an VII (16 février 1799), un arrêté qui serait drôlatique, s'il ne s'agissait d'une église et de cérémonies sacrilèges. Il a pour objet la transformation de la cathédrale en *temple décadaire* pour les *cérémonies républicaines*, avec mélange de *cultes particuliers*. En voici les passages principaux :

« Vu l'arrêté de l'Administration centrale du département du 28 nivôse dernier, relatif à la célébration des décadis et fêtes nationales, et qui met à ces fins à la disposition des administrations municipales les bâtiments de tous les chefs-lieux de canton connus ci-devant sous le nom d'églises paroissiales;

[1] Maison de Mme veuve Bonnet, place de la Cathédrale, alors place de la *Liberté*, 3,475 liv.; maison Laymond, jardin et verger, 8,400 liv.; presbytère actuel (un étage), 4,025 liv.; métairie de Saint-Marcellin, maison et 3 journaux 102 toises vignes, etc, 10,600 liv.; chapelle de Bonne-Nouvelle, maison attenante et lopins de vignes et pâturages, 2,625 liv...; le tout payé en assignats. Or, l'assignat de 100 francs valait en janvier 1793 66 francs, en janvier 1794 61 fr. 10, en janvier 1795 16 francs, en décembre de la même année, 15 centimes.

Digitized by Google

« Considérant que la ci-devant église-cathédrale existante en cette commune et déjà affectée pour l'exercice des cultes est assez vaste et présente des avantages réels pour faciliter l'exécution des dispositions prescrites par l'arrêté précité ;

« Considérant que l'autel ordonné doit être placé d'une manière qui corresponde, autant que possible, à la majesté du peuple français ;

« L'Administration, le commissaire du Directoire exécutif ouï, arrête ce qui suit :

« ARTICLE 1er. — L'église ci-devant cathédrale demeure affectée pour temple décadaire destiné à la réunion des citoyens.

« ART. 2. — L'autel de la patrie y sera élevé suivant l'ordre prescrit par le susdit arrêté de l'Administration centrale au même lieu où se trouve encore le ci-devant grand-autel, au chœur dudit temple.

« ART. 3. — L'agent municipal de la commune de Saint-Jean est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'autel et les emplacements prescrits soient achevés pour la première décade prochaine, en laissant néanmoins aux citoyens qui voudront exercer un culte quelconque, autorisé par les lois existantes à cet égard, le choix de se réunir et de placer leur autel particulier dans la partie septentrionale, hors de la nef et du chœur.

« ART. 4. — Il sera facultatif aux citoyens de se prévaloir de l'ancienne sacristie existante au nord du chœur dudit temple pour le dépôt assuré des ornements et ustensiles usités à l'exercice de leur culte ; ils auront soin que leurs offices soient achevés à neuf heures et demie du matin les jours de décadis et fêtes nationales ; ils ne pourront les recommencer qu'après que toutes les cérémonies républicaines seront achevées..... »

Digitized by Google

L'autel *de la patrie* coûta 300 francs. Les *cérémonies républicaines* n'étaient pas compliquées. On lisait les lois et arrêtés ; si le président ou le secrétaire était en belle humeur, il prononçait un discours, on faisait les mariages civils, on chantait des hymnes *patriotiques*. Dans les grandes fêtes nationales du 21 janvier et du 21 septembre on renouvelait le serment de haine à la royauté, d'attachement et de fidélité à la République et à la constitution de l'an III. Les mêmes hommes prêtèrent plus tard serment de fidélité à la constitution de l'an VIII, puis à l'empereur, puis au roi de Sardaigne, et ils assistèrent dévotement à tous les *Te Deum*. Le président de l'Administration avait obtenu en 1780 un titre de baron ; le commissaire du Directoire exécutif en obtiendra un en 1822.

Quant aux cultes *quelconques* auxquels ces citoyens cédaient une place et une sacristie dans la nef latérale, il ne peut s'agir du culte catholique, proscrit et pourchassé en vertu des lois existantes. Peut-être y avait-il encore à Saint-Jean quelque prêtre assermenté et quelques dévots ou dévotes à la constitution civile du clergé. Au mois d'août de l'année précédente, le commissaire du Directoire alors en fonction, apprenant qu'un grand nombre de fidèles se réunissaient, les jours de dimanche, dans une église et y chantaient les offices, sans prêtre bien entendu, et considérant « que l'esprit du gouvernement est d'effacer l'ancien calendrier et de faire oublier les dernières traces du régime sacerdotal », avait interdit ces assemblées et fait fermer l'église.

Au commencement du mois d'avril 1802, une grande nouvelle éclate : le Concordat est définitivement conclu ; le 18, fête de la Résurrection de Jésus-Christ, la France ressuscitera à la vie chrétienne publique et les églises seront rouvertes.

Digitized by Google

A Saint-Jean, pendant toute la semaine qui précède, la population est en émoi. Il y a foule dans la cathédrale, dont les portes restent toutes grandes ouvertes. On lave le pavé, on enlève les papiers et les inscriptions dont les murs sont couverts, on remet en place les quelques meubles laissés là. Des braves gens rapportent joyeux les épaves du grand naufrage qu'ils ont pu soustraire, non sans danger, ou acheter aux enchères : des confessionnaux, des autels plus ou moins détériorés et incomplets, des tableaux, des pupitres, des missels, des chasubles, des chappes, des étoles, des voiles de calice, des surplis, des aubes, des nappes d'autels... J'aime à mettre encore ici les noms de Dominique Favier, de Jean-Michel et de Jean-Pierre Sibué, de Charles Constantin dit Richard, de Charles-Joseph Truchet, de Jean-Baptiste Anselme... Jean-Pierre Sibué est tout heureux de nettoyer les stalles qu'il a achetées et sauvées de trop graves détériorations, en obtenant de les laisser en place et de les remplir de fourrage. Favier a encore sauvé deux objets bien précieux : les reliques de saint Jean-Baptiste et le grand crucifix d'ivoire ; mais il ne les rendra qu'en 1804, quand le conseil de fabrique aura été constitué[1].

Les dames de la ville rivalisent de zèle. Les unes sont à l'église, nettoyant les murailles, ornant les pauvres autels, rangeant dans les armoires le linge et les ornements que l'on apporte. Les autres ont formé des ateliers, où elles lavent, cousent, repassent, brodent hâtivement.

Le plus occupé, c'est le bon curé, M. Jean-Baptiste Champlong, qui préside à tout ce travail de résurrection, heureux de cette nouvelle vie, de cette foi qui éclatent,

[1] On a retrouvé plus tard à la sacristie la côte de saint Laurent.

Digitized by Google

bien triste aussi de voir tant de ruines, d'être tout seul dans l'antique cathédrale réduite à n'être qu'une église paroissiale, car il n'y a plus qu'un évêché en Savoie et son siège est à Chambéry.

Le samedi soir, la grosse cloche, restée seule dans le clocher décapité, annonce la double fête du lendemain; les tambours convoquent la garde nationale et M. Champlong réconcilie l'église si longtemps, si odieusement profanée.

Le jour de Pâques, à neuf heures, le Conseil municipal est dans son banc à côté du *ciborium,* les autorités ont des sièges dans le chœur, la garde nationale s'allonge dans la nef, l'église est comble, M. Champlong, en chappe, entonne le *Te Deum*. Ensuite, dans les stalles, quelques-uns de ceux qui, autrefois, venaient joindre leur voix à celle du clergé, font retentir les voûtes de la parole triomphante du Sauveur dans l'*Introit* de la messe : *Je suis ressuscité et me voici encore avec vous. Alleluia !*

Ce fut une journée d'allégresse et ceux qui, quatre ans auparavant, se prêtaient si volontiers à la destruction des *dernières traces du régime sacerdotal*, lisez de la religion catholique, — aujourd'hui on dirait du *cléricalisme*, — y participèrent de grand cœur ; car le Concordat les laissait en possession des biens dont l'acquisition avait été toute la raison de leur jacobinisme.

Mais, pour relever tant de ruines religieuses et matérielles, il aurait fallu la direction d'un évêque. Celui de Chambéry, chargé des quatre anciens diocèses de Chambéry, Genève (Annecy), Maurienne et Tarentaise, n'y suffisait pas : Mgr Yves de Solles ne put visiter qu'en 1808 quelques-unes des paroisses de la Maurienne. Pour la ville de Saint-Jean en particulier, la suppression de l'évêché entraînait, en outre, de graves conséquences économiques.

Digitized by Google

Aussi quand, en 1815, la Savoie eut été rendue au roi de Sardaigne et que la paix fut assurée, M. Georges-Maximilien Ducol, nommé premier syndic de Saint-Jean, s'empressa d'inviter le Conseil municipal à faire des démarches auprès du roi Victor-Emmanuel I^er^, pour obtenir le rétablissement de l'évêché. Accueillie avec enthousiasme, cette proposition fut bientôt connue de toute la province et rencontra partout la plus chaude adhésion. Comme l'on sentait que la principale difficulté viendrait de l'impossibilité où se trouvait le trésor royal de se charger de l'augmentation des frais de culte et des traitements de l'évêque et des chanoines, toutes les communes offrirent des subventions proportionnées à leur importance et à leurs ressources[1]. C'était un beau mouvement, mais une base bien fragile pour une semblable institution.

Certainement le clergé vit avec bonheur ce mouvement général pour une restauration dont il sentait tout spécialement la nécessité et il le seconda de tout son pouvoir. Mais il est juste de reconnaître que l'initiative vint de la Municipalité de Saint-Jean.

Il n'est pas le cas de relater ici les pétitions adressées à Turin et à Rome, les députations envoyées au roi, les longues négociations qui eurent lieu entre le roi Charles-Félix et le Saint-Siège. Il suffit de dire qu'au mois d'octobre 1825 M. de Mouxy de Loche, prévôt du Chapitre de Chambéry et délégué de l'archevêque, Mgr Bigex, publia solennellement, dans la cathédrale de Saint-Jean, la bulle *Ecclesias quæ antiquitate,* du 5 août de la même année, par laquelle S. S. le pape Léon XII instituait de nouveau les deux évê-

[1] Les archives de l'évêché et celles de la ville contiennent de nombreux documents sur cette affaire.

Digitized by Google

chés de Maurienne et de Tarentaise; et que, le 2 avril 1826, Mgr Alexis Billiet reprenait dans notre antique cathédrale les traditions de piété, de zèle, de dévouement, d'inépuisable charité des soixante-dix-huit évêques qui l'ont illustrée, depuis saint Felmase (579) jusqu'à Mgr de Brichanteau (1796).

La dotation de l'Evêché et du Chapitre ainsi qu'un fonds pour les frais du culte étaient formés par des titres de rente, appelés *cartelles*, et inscrits sur la Dette publique des Etats Sardes ; ils provenaient de biens ecclésiastiques aliénés autrefois et il était statué qu'ils auraient le caractère, non de traitements ou de subventions, mais de propriété réelle et inaliénable. En 1863, ils furent livrés au gouvernement français en échange de la promesse de fournir des traitements comme aux autres évêques et chanoines de France. En 1885, le gouvernement prétendit que la loi de finance ne lui permettait plus de payer le traitement des chanoines et il refusa de rendre les cartelles ou leur équivalent. Il s'ensuivit un procès que le Conseil d'Etat trancha, le 8 août 1896, par un arrêt rendu en faveur du Chapitre et de la cathédrale.

Aux premiers rangs de ceux qui travaillèrent au rétablissement de l'évêché de Maurienne, il faut mettre Mgr André Jourdain. Né en 1780 à Notre-Dame-du-Villard, village de Saint-André, il avait enseigné la théologie au séminaire de Chambéry et était, en 1826, supérieur du collège et du petit séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne. Mgr Billiet le nomma vicaire général et official. Le 22 septembre 1832, il fut sacré évêque d'Aoste, dans cette cathédrale qu'il avait tant contribué à relever. Il mourut à Aoste le 29 mai 1859.

Le Chapitre nommé par Mgr Billiet en 1826 se compo-

Digitized by Google

sait de MM. Personnaz Sébastien prévôt, Molin Jean-Baptiste archidiacre, Jourdain chantre, Champlong Jean-Baptiste, Champlong Louis son frère, Deschamps, Marcoz, Chapellaz, Frasse et Dufour. En 1836, il racheta de la ville, au prix de 500 francs dont Mgr Billiet donna 100 francs, la salle du rez-de-chaussée du clocher, qui sert d'habitation au clerc.

Digitized by Google

VII

RESTAURATIONS

J'ai déjà indiqué les travaux qui furent faits en 1826 à l'entrée du chœur et qui amenèrent la translation des premières stalles et la découverte de la crypte. A la même époque, le roi Charles-Félix accorda une somme assez importante pour réparer l'intérieur de l'église. « Les fonds, dit M. Angleys[1], furent employés à faire cimenter toutes les voûtes, dont les bois desséchés et fendus présentaient un aspect désagréable à l'œil. Cette réparation donna plus d'écho et de résonnance à l'église, et aux trois voûtes l'effet apparent d'une véritable maçonnerie. Quelques années après, on chargea un artiste distingué de peindre le chœur et toute la grande nef, d'une manière analogue au genre d'architecture qui règne généralement dans l'église. On fit peindre en outre sur la toile huit grands médaillons qui, placés de distance en distance dans l'intérieur de la nef, ne laissent pas d'ajouter un nouvel éclat aux autres décorations. Cette dernière dépense fut couverte par une souscription faite dans la ville et par les fonds du Chapitre[2]. »

Ces travaux furent exécutés par les frères Vicario, ar-

[1] *Histoire du Diocèse de Maurienne.* p. 426.

[2] Les travaux de peinture et les médaillons furent faits en 1831. Mgr Billiet prêta 700 francs, qui lui furent remboursés, une moitié par le Chapitre, l'autre moitié par la Fabrique. (Délib. capit. du 15 octobre 1832.)

Digitized by Google

tistes très estimés à Turin. Les médaillons représentent les principaux faits de la vie de saint Jean-Baptiste ; ce sont :

Partant du chœur du côté de l'Evangile : La Circoncision du Précurseur, son père et sa mère déclarent que son nom est Jean ; Jean-Baptiste dans le désert ; Prédication de Jean-Baptiste ; Jean-Baptiste annonce Jésus-Christ à ceux qui lui demandent pourquoi il baptise, s'il n'est ni le Messie ni un prophète.

Remontant vers le chœur : Baptême de Notre-Seigneur ; Jean-Baptiste reproche à Hérode son adultère ; Décollation du saint Précurseur ; la fille d'Hérodiade attend sa tête, un plat à la main ; sainte Thècle apporte à Saint-Jean-de-Maurienne les reliques (trois doigts) de saint Jean-Baptiste et les remet à l'évêque ; j'ai déjà indiqué l'erreur que ce tableau semble contenir.

Des peintures murales exécutées en 1832 il ne reste aucune trace. Voici comment je les décrivais en 1891, au moment où elles achevaient de disparaître[1] : « C'étaient, dans les voûtes, des bouquets de fleurs sur un fond jaune ; dans les grands nus des murs une sorte de galerie, romane dans la partie inférieure, chargée de clochetons et de fleurons dans la partie supérieure, pour relier le plein-cintre des arcades du XI^e^ siècle aux formes ogivales des voûtes du XV^e^ ; dans les arcades à demi fermées par les magnifiques stalles, des draperies jaunes aux plis pesants. Comme exécution, ces peintures ne manquaient pas de quelque valeur ; mais elles étaient vulgaires, lourdes de dessin et de couleurs, et semblaient rabaisser les voûtes déjà insuffisamment élevées. »

La tribune de l'orgue, simple appui de maçonnerie, était

[1] *Le Bienheureux Ayrald*, p. 7.

Digitized by Google

décorée d'instruments de musique, violons et trompettes, qui n'avaient rien à faire là.

Au mois de novembre 1858, un grattage exécuté sur diverses parties des murs découvrit des peintures qui, évidemment, faisaient partie de la décoration due au cardinal d'Estouteville. C'était au cours de l'enquête canonique sur le culte rendu de temps immémorial au B. Ayrald [1], l'on ignorait que les reliques n'avaient été placées en cet endroit qu'en 1738, — le document relatif à cette translation n'a été retrouvé que beaucoup plus tard, — on pensait que ces murailles pouvaient avoir reçu très anciennement des peintures qui fourniraient à la cause un utile argument.

On mit à nu, dans l'enfoncement, à arcade en plein-cintre, une peinture remarquable de Notre-Dame-de-Compassion, que M. le marquis Léon Costa de Beauregard attribua à un artiste de l'école du Giotto. Au-dessus de l'arcade, sur toute la face du mur, apparut un tableau du Jugement dernier, de l'école allemande, avec un encadrement de figures de Prophètes portant des phylactères et des textes tirés de leurs livres [2]. Malheureusement ces deux peintures étaient écaillées par larges plaques, piquées de coups de marteau, hachées de lézardes.

Dès les premières années de son épiscopat Mgr Rosset s'occupa de la restauration de sa cathédrale. Il commença par les fenêtres du chœur ; celles des nefs furent refaites quelques années plus tard. Les peintures du chœur sont de la même date ; l'architecte a voulu par les teintes, les croix d'or des nus des murailles, les filets or et couleurs

[1] *Le Bienheureux Ayrald*, p. 9 et 57.

[2] V. *Travaux de la Société d'hist. et d'arch. de Maur.*, 1re série, t. IV, p. 145.

Digitized by Google

vives des nervures, le bleu étoilé des voûtains, rappeler le style du XVe siècle. En 1886 l'autel en marbre blanc, exécuté par M. Bazin, de Chambéry, d'après les dessins de M. Revel, architecte, et dû à un bienfaiteur anonyme, remplaça le vieil autel à haut rétable de bois badigeonné, qui cachait les grandes fenêtres et jurait avec ce milieu rajeuni. Le tableau peint sur bois et représentant le Baptême de Notre-Seigneur, est posé sur un buffet derrière l'autel ; il porte le nom du donateur : le chanoine Pierre Duverney ; celui du peintre : Bord, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, et la date de 1634. C'est sans doute à cette époque que fut démoli l'autel ogival en marbre de Mgr de Morel.

Ces restaurations partielles rendaient plus lamentable encore, par le contraste, l'état de dégradation de l'avant-chœur et des trois nefs.

Le décret de confirmation du culte du B. Ayrald fut rendu le 8 janvier 1863. Dès l'année suivante, les RR. PP. Chartreux songèrent à donner à notre saint et protecteur commun, leur frère devenu notre évêque, une chapelle digne de lui là où ses reliques avaient reposé au dernier siècle. Mais si le cœur n'a pas de limites à la Grande-Chartreuse, la bourse, sollicitée chaque jour de toutes parts, en a forcément[1].

Enfin les plans furent arrêtés, au mois d'octobre 1889, par M. Rey, architecte de Valence, élève de Bossan, sous l'inspiration du V. P. Dom Marcel Grézier, procureur de la Grande-Chartreuse. Ils n'embrassèrent plus seulement la

[1] Quand j'écrivais ces lignes, le despotisme judéo-maçonnique ne pourchassait pas encore les Ordres religieux, les Chartreux n'avaient pas encore été condamnés à demander à l'étranger la liberté de faire le bien, à céder à une Société la fabrication de leurs liqueurs, à tarir ainsi la source de tant d'aumônes, de tant de secours, de tant d'œuvres éminemment populaires.

Digitized by Google

chapelle où devaient être déposées de nouveau les reliques du B. Ayrald, mais bien la cathédrale tout entière. Les travaux furent exécutés dans les années 1890 et 1891.

C'est un badigeon très simple, à teintes légères, d'un bleu clair dans les voûtes, coupé de rayures et de quelques filets le long des nervures. Mais, pour atténuer la lourdeur des piliers, l'architecte leur a donné, dans la face de la grande nef, un système de pilastres et d'édicules à clochetons, en relief, d'un gracieux effet. Deux encadrements blancs, également en relief et élégamment ornés, courent entre les arcades et les fenêtres, ménageant la différence des styles et faisant vivement ressortir les tons chauds des médaillons de Vicario, placés entre deux, nettoyés et rajeunis.

Pour compléter la transformation de la grande nef, le vulgaire appui de la tribune de l'orgue a fait place à une élégante balustrade ogivale, à jours, en marbre blanc, coupée de deux clochetons au-dessus des piliers de support et portant, à la frise qui court au-dessus des arcades, les écussons de S. S. le pape Léon XIII, de Mgr Michel Rosset, évêque de Maurienne, et de l'Ordre des Chartreux.

Cette décoration en reliefs produit un bien plus bel effet que les draperies et les fleurs plates de 1832.

Naturellement la chapelle définitivement dédiée au bienheureux Ayrald a reçu une décoration plus riche. C'est le style ogival modernisé par Bossan, l'architecte de Fourvières. Signalons : la délicate mosaïque vénitienne du sous-pied ; les peintures des murailles avec leurs cartouches or et couleurs, semés de croix, de crosses épiscopales et des deux lettres entrelacées S. A. (saint Ayrald) ; l'autel et l'encadrement du tombeau en marbre blanc, rehaussés de filets d'or : le premier avec deux anges portant entre les mains

Digitized by Google

le monogramme du Saint, dont ils accompagnent la statue signée Millefaut, l'éminent artiste lyonnais ; le second surmonté d'un édicule entourant une plaque de marbre rouge, où est gravée en lettres d'or l'inscription suivante qui résume l'histoire de la vie et du culte du B. Ayrald :

B. AYRALDO
EX CARTUSIANO EPISCOPO MAURIANENSI
MIRACULIS
ET SANCTITATE PRÆCLARO.
OBIIT
CIRCA SÆCULI XII MEDIUM.
ET HIC DEPOSITUS.
CULTUS A PIO IX CONFIRMATUS
ANNO MDCCCLXII
HIC ITERUM
REQUIESCIT GLORIOSUS
ET HOC MONUMENTO
DECORATUS
SUMPTIBUS MAJORIS CARTUSIÆ
ERECTO
ANNO MDCCCXCI [1].

La pierre qui avait couvert le premier tombeau et qui, en 1738, avait été transportée sur le second, a été un peu avancée et placée sur un large socle de marbre rouge, pour recevoir la châsse de même style, entièrement dorée et sculptée avec crête et fleurons.

A la même époque fut placée la belle grille en fer forgé qui ferme la chapelle du B. Ayrald et l'avant-chœur.

[1] « Au Bienheureux Ayrald, de chartreux devenu évêque de Maurienne, illustre par ses miracles et sa sainteté. Il est mort vers le milieu du XII[e] siècle et a été déposé en ce lieu. Son culte a été confirmé par Pie IX en 1862. Il repose de nouveau ici glorieux et honoré de ce monument érigé aux frais de la Grande-Chartreuse, l'an 1891. »

Digitized by Google

La consécration de l'autel de la chapelle fut faite, le 29 septembre 1891, par Mgr Rosset. Le soir eut lieu la translation solennelle des reliques qui, depuis l'abominable profanation de 1794 [1], étaient restées à l'évêché. Après avoir parcouru la Grand'Rue au chant d'un cantique composé pour la circonstance, elles rentrèrent dans la cathédrale et, le lendemain, furent placées dans la châsse et déposées sur la même pierre qui les avait recouvertes pendant six siècles et qui avait été témoin de la constante dévotion des fidèles. Cette fête, rehaussée par un magnifique discours de Mgr Turinaz, évêque de Nancy, avait attiré un concours immense de population de tous les points de la Maurienne. Elle se termina par une splendide illumination de la cathédrale, des édifices religieux et d'un grand nombre de maisons particulières [2].

[1] V. *Le Bienheureux Ayrald*, p. 88.

[2] Le discours de Mgr Turinaz et le compte-rendu de la fête ont été publiés en brochure en 1891.

Digitized by Google

VIII

DANS LES TROIS NEFS — LA SACRISTIE

Avant de sortir de l'église, faisons le tour des trois nefs et recueillons sur notre chemin les souvenirs historiques et archéologiques qui y sont disséminés[1]. En descendant du chœur[2], nous avons à droite l'ancienne chapelle de Sainte-Anne, maintenant dédiée au Sacré-Cœur de Jésus, chapelle paroissiale, où est déposé le Saint-Sacrement. Là, dans un enfoncement du mur, symétrique de celui de la chapelle du B. Ayrald, — ces enfoncements contenaient autrefois un petit autel, — est le tombeau ou plutôt le monument de l'évêque Ogier Moriset de Conflens[3] : une statue d'évêque couchée sur un sarcophage ; au bas des pleureuses, sur la tranche, cette inscription : *Hic jacet reverendus in Christo pater et dominus dominus Ogerius episcopus maurianensis qui obiit undecima januarii MIIIIXL* (1440)[4] ;

[1] V. pour les tableaux l'étude de M. Florimond Truchet, dans le Compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie tenu à Aiguebelle en 1894, p. 132.

[2] Au bout de cette travée, au bas de la table de communion et près du mur de l'église, fut enterrée, le 13 février 1785, la comtesse Thérèse-Henriette, fille d'Antoine-Marie Valpergue de Montué, veuve du comte François-Antoine Compans de Brichanteau de Turin, mère de Mgr de Brichanteau, évêque de Maurienne, âgée de 66 ans.

[3] V. *Travaux de la Société d'histoire*, 2e série, t. I, 2e part., p. 95.

[4] Ogier Moriset, né à Conflens, fut d'abord évêque d'Aoste. Il gouverna le diocèse de Maurienne de 1433 à 1440. Il laissa en partie son héritage au Chapitre et mourut, non pas à Thonon, où

Digitized by Google

enchâssée dans le mur du fond une pierre armoriée portant *de... chargé de trois trèfles de... posées 2 et 1.* L'arcade est encadrée de colonnettes dont les chapiteaux sont ornés chacun de deux anges soutenant un écusson semblable. Au sommet de l'arc en accolade est un animal dont la partie antérieure manque ; plusieurs ont vu là une grenouille de fortes dimensions, c'est plutôt un démon.

Ce blason est une énigme dont je n'ai pas trouvé la solution. La famille bretonne des comtes Ogier d'Ivry a pour armoiries : *d'argent chargé de trois trèfles de sable 2 et 1.* Comment ces mêmes armoiries ont-elles été possédées ou ont-elles été prises par un évêque né à Conflens en Savoie? Ce qui est certain, c'est que cet évêque n'appartenait pas à la famille noble de Conflens, car celle-ci portait : *tranché d'hermines et de gueules.*

Aux pieds de la statue il y avait autrefois un lion qui tenait aussi les armes de l'évêque ; ce lion a disparu.

Le monument était jusqu'en 1738, avec celui du B. Ayrald, dans la chapelle qui fut rasée pour la construction de la sacristie.

Descendons dans la nef. Vers le milieu nous trouvons la porte romane du cloître, dont j'ai parlé. Tout à côté, dans le mur, une large et basse arcade à plein-cintre, bouchée, de la même époque, marque la place d'une chapelle que la construction du cloître obligea à supprimer.

Nous arrivons devant la chapelle de Saint-Joseph. Au

il avait fait son testament, ce qui a induit en erreur nos chroniqueurs et moi-même après eux, mais à Bâle, dont la cathédrale possède son tombeau, que l'on a découvert tout récemment. Le Chapitre lui fit construire ce tombeau, dans lequel il avait l'intention de le faire transporter ; c'est ce qui explique le mot *hic jacet* de l'inscription. On ne sait pourquoi cette translation n'eut pas lieu.

Digitized by Google

commencement du XVI^e^ siècle, sur le même emplacement, mais dans des proportions plus restreintes, s'élevait une chapelle dédiée à saint Barthélemy. Elle avait son entrée dans le cloître. C'est là que le Chapitre tenait ses assemblées. Depuis lors, elles eurent lieu au cloître *dans la nouvelle salle du réfectoire.*

Mgr Etienne de Morel étant mort dans la Bresse le 24 juillet 1499 et ayant été enterré dans l'église du couvent d'Ambronai, dont il avait été abbé, le Chapitre s'assembla, le 29 du même mois, dans la chapelle de Saint-Barthélemy pour l'élection de son successeur. Le choix tomba sur Louis de Gorrevod, chantre de l'église de Genève. Il n'avait que vingt-six ans ; mais il rachetait sa jeunesse par beaucoup de qualités et de vertus que le procès-verbal se complaît à énumérer.

Une des œuvres du nouvel évêque fut de rebâtir la chapelle de Saint-Barthélemy et d'y préparer son tombeau. On sent que la Renaissance va opérer une révolution dans l'architecture : les arcs s'arrondissent et se rapprochent du plein-cintre. Cependant, l'ensemble est ogival flamboyant. L'entrée, entourée de moulures, de festons, de crochets, s'ouvre entre deux pilastres ornés de sculptures, des armes du fondateur : *d'azur au chevron d'or*, de niches, vides depuis la Révolution, de culs-de-lampe et de dais, et surmontés de clochetons. L'écusson de Mgr de Gorrevod est encore placé sur les chapiteaux des colonnes engagées dans les quatre angles de la chapelle et sur les lourdes clefs pendantes aux intersections des nervures de la voûte, si différentes de celles du chœur. Les fenêtres, aux flammes croisées, sont coupées par le toit du cloître, qui a dû être relevé.

La chapelle était depuis sa construction appelée cha-

Digitized by Google

pelle de Jésus ; elle est dédiée à saint Joseph depuis une trentaine d'années et on lui a fait subir ce que l'on appelle une restauration. Chapiteaux, colonnes et nervures ont été enduits d'une belle couche d'ocre jaune à l'huile ! Une couche d'ocre a aussi été étendue sur l'autel, un des bons autels de la fin du XVII^e^ et du commencement du XVIII^e^ siècle, couverts de sculptures et de dorures, à colonnes torses avec enroulements de branches de vigne, de rosier, etc., que l'on voit dans un grand nombre de nos églises et qui sont l'œuvre d'artistes mauriennais. Sur ces fonds jaunes, les ors et les sculptures disparaissent. La restauration a été complétée par des vitraux représentant des scènes de la Sainte-Famille ; les dessins sont bons, mais les lignes sont un peu épaisses et il faudrait plus de lumière à ce vert et à ce bleu.

Mgr Louis de Gorrevod, nommé cardinal en 1530, mourut après le 3 novembre 1538. Il fut enterré devant l'autel de sa chapelle et sur sa tombe on mit une simple pierre, sur laquelle on grava l'effigie d'un évêque et autour l'inscription suivante : *Hic jacet R^mus^ in Christo pater dominus Ludovicus de Gorrevodo tituli Sancti Cesarii in palatio presbyter cardinalis Mauriannensis nuncupatus Sabaudie, etc. legatus qui hoc sacellum fundavit et dotavit anno Domini MDXXXV*[1].

L'effigie et l'inscription sont aujourd'hui bien effacées.

Dans cette même tombe on déposa, le 12 septembre 1736, Mgr François-Hyacinthe Valperga de Masin et, le 25 septembre 1756, Mgr Ignace-Dominique Grisella de Rosignan.

[1] *Ci-git R^me^ Père en Jésus-Christ le Seigneur Louis de Gorrevod, dit cardinal de Maurienne, du titre de saint Césaire dans le Palais, légat de Savoie, etc., qui fonda et dota cette chapelle l'an du Seigneur 1535.*

Digitized by Google

Pénétrons dans la grande nef. Deux choses y attirent l'attention : la chaire et le siège de l'évêque placé en face.

Le siège n'a de remarquable que les armoiries qui couvrent le dossier. Elles portent : *coupé de... et de... au lion passant de... armé et lampassé de... brochant sur le tout, sommé d'une couronne de marquis surmontée du chapeau épiscopal avec cordons à trois houppes.* Ce sont les armes de Mgr Hercules Berzetti, qui succéda à Mgr Paul Milliet en 1656 et mourut en 1686.

La chaire est un beau morceau du style Louis XIV. Elle est décorée de dix médaillons en bas-reliefs peu saillants, entourés d'une couronne. Les trois grands représentent : saint Jean-Baptiste dans le désert, le baptême de Notre-Seigneur, la décollation de saint Jean-Baptiste. Les petits médaillons représentent les Evangélistes et les principaux docteurs de l'Eglise latine, ainsi distribués : le long de la rampe, saint Jean, saint Mathieu et saint Marc ; entre les grands médaillons de la tribune ou cuve, une seconde fois saint Jean et saint Mathieu, puis saint Luc ; au haut du cul-de-lampe, saint Ambroise, saint Grégoire-le-Grand, saint Léon et saint Augustin. Saint Jérôme, le torse nu, avec sa croix, sa tête de mort et son livre, offrait un beau sujet au ciseau de l'artiste : il l'a mis dans la chaire même, au dossier. Cinq statues symboliques sont assises aux angles de la tribune, un peu détériorées dans les derniers travaux de la cathédrale : la Foi, l'Espérance, la Charité, la Religion et la Force. Autour de la boule qui termine le cul-de-lampe, un serpent est enroulé, le serpent menteur écrasé par la vérité, et, debout sur le baldaquin ou abat-voix, dominant toute l'église, la main levée vers le ciel, saint Jean-Baptiste semble prêcher la pénitence et annoncer le Sauveur, rem-

Digitized by Google

plissant ainsi son office de patron de l'église, de la paroisse et du diocèse.

C'est un résumé éloquent et complet de l'enseignement catholique, des sources auxquelles le prédicateur doit le puiser et des vertus qu'il doit posséder lui-même.

Quant au côté artistique, à la finesse, à la variété, à l'énergique recueillement des figures, au naturel des poses, à la souplesse des draperies, l'auteur de ce travail vraiment remarquable de dessin et d'exécution n'est pas connu.

On ne connaît pas non plus la date de la construction de la chaire ni le nom du bienfaiteur à qui la cathédrale en est redevable. Peut-être celui-ci a-t-il cru se nommer suffisamment par un écusson placé au milieu du cul-de-lampe. Il porte trois carrés ou trois losanges en bande. Ce n'est très probablement qu'un simple sceau bourgeois. Or, en 1732, R^d^ Jean-François Bernard, fils du notaire Claude Bernard, de Saint Jean-de-Maurienne, prêtre et recteur de l'hôpital de la Miséricorde, étant témoin d'un testament clos, y apposa un sceau tout à fait semblable, déclarant que c'était *son sceau propre*. Je me demande si ce prêtre, mort en 1771, ne serait pas le donateur de la chaire [1].

Pendant que nous sommes dans la grande nef, contons un petit incident qui faillit amener une grosse affaire. Il y avait dans cette nef trois bancs officiels. Près de l'arcade qui suit le banc des chanoines, à droite de l'évêque et tourné vers la chaire, était placé le banc du juge-corrier et de l'avocat fiscal : le corrier représentait le roi et l'évêque, en vertu du traité du 2 février 1327, par lequel l'évêque

[1] Le notaire Claude Bernard mourut en 1730. On trouve le procureur Claude Bernard mort en 1736 et R^d^ Charles Bernard, de Modane, bénéficier de la cathédrale et recteur de la Miséricorde, mort en 1751.

Digitized by Google

Aimon II de Miolans, ne pouvant réprimer l'insurrection des Arves, avait associé le comte Edouard à sa souveraineté sur la plus grande partie de la Terre Episcopale. Les deux autres bancs étaient près de la porte du milieu, la *grande porte*, sous la tribune actuelle : à droite, en entrant, celui du juge de l'évêché pour les sujets de l'évêque seul, de son lieutenant et du procureur fiscal épiscopal, ce banc fut supprimé lorsqu'en 1768 Mgr de Martiniana eût cédé au roi de Sardaigne tous ses droits de souveraineté ; à gauche, celui des trois nobles syndics[1]. Ce dernier banc n'était occupé que pour l'assistance aux sermons ; pour les messes solennelles et autres offices religieux qui se faisaient dans la cathédrale, les syndics avaient un banc en face du trône de l'évêque, à côté du *ciborium*.

Ce dernier banc était un peu encombrant. En 1759, Mgr de Martiniana voulut le faire enlever. Grand émoi, délibération du conseil, recours à l'avocat fiscal et, au besoin, au Sénat. L'année suivante, nouvel attentat contre les privilèges des syndics. L'usage voulait que dans les sermons solennels, après l'*Ave Maria*, le prédicateur saluât l'évêque, le Chapitre, les magistrats royaux, les syndics et, en dernier lieu, le juge de l'évêché. Mgr de Martiniana entreprit de faire passer son juge avant les syndics. Les protestations éclatèrent plus violentes encore, si bien que l'évêque laissa aux nobles syndics leurs deux bancs et leur rang traditionnel dans le salut du prédicateur.

Passons sous la tribune construite en 1806 après la suppression de l'ambon, et entrons dans la nef latérale de

[1] Le titre de *nobles* fut donné aux trois syndics à la fin du XVII[e] siècle par le duc Victor-Amédée II, lorsqu'il remplaça par un conseil municipal l'antique conseil général et le conseil particulier des syndics, élu par le conseil général.

Digitized by Google

gauche. Trois chapelles sont ouvertes dans le mur d'enceinte et se prolongent au dehors entre la porte de façade et la porte latérale ; elles ont toutes trois la marque du XVII^e^ siècle. La première est celle des Fonts-Baptismaux ; il y a là un tableau poussé au noir du baptême de Notre-Seigneur et des vitraux modernes d'un beau vert, qui réussissent parfaitement à empêcher tout rayon de lumière de pénétrer dans l'intérieur. La seconde, dédiée à saint Honoré, patron des boulangers, attend qu'une bourse généreuse puisse la tirer de l'état misérable où elle est. L'autel, style Louis XIII, avec ses colonnes torses à enroulements de vigne, ses arabesques, ses guirlandes latérales tombantes, pourrait, intelligemment réparé et complété dans la partie inférieure, être un des plus beaux de la cathédrale. Vendu en 1794, cet autel vient de Notre-Dame et a été donné en 1802 par l'acheteur. Du tableau, tout à fait médiocre, je ne relève que le nom du peintre, qui a souvent mieux réussi, surtout dans le portrait. Il se nommait Charles Favre, né à Saint-Jean-de-Maurienne le 6 mars 1695, fils du médecin Dominique Favre, de Bramans, et d'Antoinette Savoie. Il fut élève de Gabriel Dufour, de Saint-Michel, et mourut le 27 février 1744, sans postérité.

A l'entrée de cette chapelle, de chaque côté et au bas du boudin qui entoure l'arcade, on voit un écusson fort compliqué porté par un ange. Evidemment ce sont les armoiries de celui qui fit bâtir la chapelle, qu'elles nous font seules connaître ; elles appartiennent à Mgr Paul Milliet de Faverges. Débarrassons-les de l'épaisse couche de badigeon et décrivons-les à l'aide d'autres documents : *Ecartelé, au 1 et 4 de gueules à la bande d'argent accompagnée de deux cotices de même ; au 2 et 3 d'argent à la fasce de gueules accompagnée de deux farcettes de même, la farcette en chef*

Digitized by Google

sommée d'un chef de lion de pourpre ; en abyme à l'écu de Milliet qui est d'azur au chevron d'or chargé d'un chevron de gueules et accompagné de trois étoiles à cinq rais d'or posées 2 et 1.

Mgr Paul Milliet de Faverges succéda à Mgr Charles Bobba en 1640 et mourut à Turin en 1656. Ce fut un grand ami des pauvres de Saint-Jean, auxquels il laissa son héritage. Son vicaire général, mort en 1647, est aussi un des principaux bienfaiteurs de l'hôpital. C'était le chanoine Pierre Duverney, fils de François Duverney dit Guichard, de Villarembert, ancien vicaire général de Mgr Bobba et vicaire capitulaire pendant la vacance du siège[1].

Au sujet de la troisième chapelle on lit dans la chronique du Chapitre :

« L'an 1670 a été construite par les fondements la chapelle de Notre-Dame-des-Carmes ; elle est due au zèle du chanoine Jacques Damé, aidé par les largesses de plusieurs personnes. L'année suivante on a placé l'autel, peint de couleurs variées, et le tableau. La dépense s'est élevée à environ 1,400 florins. »

Le chanoine Jacques Damé est l'auteur de la chronique dans laquelle j'ai puisé un grand nombre des éléments de cette étude ; il était né à Lanslebourg et mourut au mois de septembre 1681.

L'autel a été plusieurs fois réparé et refait en partie ; il a été remis à neuf en 1897 : on a rétabli les pièces brisées, mis des fleurons dans les panneaux nus du piédestal, refait les ors et substitué, dans les fonds et aux colonnes, des tons clairs unis aux teintes vertes, marbrées, qui ont

[1] Antoinette, sa sœur, épousa en 1625 Jean Queysel, de Villarembert, et le vicaire général lui fit une dot de 500 florins de Savoie.

Digitized by Google

été longtemps en vogue dans nos églises et qui sont si défavorables aux sculptures et aux dorures [1].

A côté de cette chapelle, au-dessus du bénitier, une pierre armoriée est encastrée dans la muraille. Elle porte, sous beaucoup de badigeon, un oiseau accompagné d'un lis à dextre et à sénestre, et un heaume sommé d'un dragon. C'est sans doute l'indication d'une sépulture au pied de ce mur ou dans le souterrain qui se trouve sous le vestibule de la porte latérale de l'église ; mais le personnage que cette pierre était destinée à rappeler, est totalement inconnu.

De l'autre côté de la nef, une plaque de fonte couvre la tombe d' « Illustre Georges de Sales, grand-prieur d'Auvergne, décédé le 12 octobre 1759. » L'acte de décès n'ajoutant aucun renseignement, sauf qu'il était âgé d'environ soixante ans, j'ai recouru à Grillet et à M. le comte de Mareschal, le savant continuateur de l'*Armorial* du comte de Foras

Georges de Sales était arrière-petit-neveu du grand évêque de Genève. Louis, comte de Sales, un des frères du Saint, avait épousé en secondes noces Madelaine de Rouer-Saint-Sévérin.

Jean-François, leur fils ainé, marié à Françoise-Marie de Valpergue, reçut plusieurs lettres du pape Alexandre VII, à l'occasion de la canonisation de son oncle. En 1665, le duc Charles-Emmanuel II érigea, en sa faveur, la terre de Sales-Thorens en marquisat.

Joseph, son fils, contracta mariage, en 1678, avec Christine de Mareschal-Duyn de La-Val-d'Isère, fille de Victor-

[1] La confrérie du Mont-Carmel a été érigée par décret de Mgr Bobba du 29 mars 1635 et affiliée à la confrérie de Rome le 21 janvier 1653. (Visite pastorale du 26 novembre 1753.)

Digitized by Google

Amé, marquis de Saint-Michel, et de Catherine de Vidonne de Charmoisy. Il fut premier écuyer du duc Victor-Amédée II en 1691, colonel de fusiliers en 1694, conseiller d'Etat en 1700, commandant général en Savoie en 1703. Lieutenant-général en 1707, il prit part à l'expédition que le duc Victor-Amédée II et le prince Eugène de Savoie firent en Provence et le 8 août, devant Toulon, il fut tué d'un boulet de canon, entre les deux princes.

Il laissa trois fils : François, marquis de Sales ; Henri, comte de la Thuile, capitaine au régiment de Savoie, et Georges.

Celui-ci, entré dans l'Ordre de Malte, y trouva tout vivant le souvenir des vertus et de la valeur du commandeur Charles de Sales, son oncle, qui, après s'être couvert de gloire dans la défense de Candie contre les Turcs en 1643, avait été tué en 1666, en défendant contre les Anglais l'île de Saint-Christophe, en Amérique, dont Louis XIV lui avait confié le gouvernement. Georges devint successivement commandeur, maréchal et grand-prieur d'Auvergne : c'était une des plus hautes dignités de l'Ordre. Il est à présumer qu'il était venu visiter les propriétés, les *membres,* que son Ordre possédait en Maurienne, notamment à Aiguebelle et à Saint-Michel, et qui provenaient des Templiers [1].

Nous voici devant la chapelle du B. Ayrald, précédemment de Saint-Pierre, plus anciennement de Saint-Jacques. Résumons son histoire.

Jusqu'en 1738 la chapelle dédiée à Saint-Pierre était située sur une partie de l'emplacement de la sacristie ac-

[1] V. *Travaux de la Société d'hist. et d'arch. de Maur.*, 2e série, t. I, 2e partie, p. 183.

Digitized by Google

tuelle. Dotée en 1271 par messire Richard Umod, sa construction remontait beaucoup plus haut, puisqu'en 1146 elle avait reçu la dépouille mortelle du B. Ayrald. L'évêque Ogier Moriset la restaura et la dota de nouveau par son testament de l'année 1440 et le Chapitre y fit ériger le tombeau que cet évêque n'occupa jamais. Nous avons des chartes écrites dans cette chapelle. Le 8 janvier 1451, le Chapitre s'y assembla et condamna à être exilé de ses terres un de ses hommes d'Albane qui avait frappé son père. Le 8 mars 1463, noble Cabriel Vallin, de Fontcouverte, notaire et secrétaire du Chapitre, y fit son testament.

Devant la chapelle de Saint-Pierre et communiquant avec elle par une large ouverture cintrée, était la chapelle de Saint-Jacques, l'autel à droite, à gauche la niche et les peintures découvertes en 1858. Elle avait été fondée en 1371 par Jean de Tigny ; une inscription du sous-pied en faisait foi.

En 1738, on démolit la chapelle de Saint-Pierre ; on transporta le corps du B. Ayrald et la pierre qui couvrait son tombeau dans la niche de Notre-Dame-de-Compassion en la chapelle de Saint-Jacques, et le monument d'Ogier Moriset dans la chapelle de Sainte-Anne ; on ferma l'ouverture cintrée, devant laquelle on plaça l'autel de Saint-Pierre, et entre cet autel et le tombeau on ouvrit une porte pour pénétrer dans le vestibule de la nouvelle sacristie.

En 1760, Mgr de Martiniana fit ouvrir le tombeau de la chapelle de Saint-Pierre et transporter les reliques du B. Ayrald dans la chapelle de son palais. Le 2 mars 1761, elles furent déposées dans une châsse dorée et reportées dans la cathédrale, d'abord sur l'autel de Saint-Jacques, puis sur celui de Saint-Sébastien, situé un peu plus bas.

Digitized by Google

Le 19 mars 1794[1], les Jacobins brisèrent la châsse et emportèrent le corps dans la grande salle de l'évêché, où de pieux larcins en dérobèrent une partie. J.-B. Odéard parvint à enlever le reste et le remit, en 1802, à M. Champlong, curé de la paroisse, qui déposa les saintes reliques dans la salle du trésor, alors totalement dépouillée. En 1846, Mgr Vibert les fit porter dans sa chapelle. On sait quel concours de circonstances a permis, en 1891, de les reporter triomphalement là où avait eu lieu leur première translation en 1738.

La restauration de la chapelle nécessita la suppression de la porte qui donnait accès dans la sacristie et l'ouverture, à droite de la nef, du couloir qui y conduit maintenant.

C'est à l'entrée de ce couloir qu'était la chapelle de Saint-Sébastien. En 1889, on voyait encastrées dans le dallage du sous-pied deux pierres, dont l'une, incomplète, portait ce commencement d'inscription : *Ici est la chapelle de noble seigneur Jean de Tigny...*[2]; l'autre, les armoiries du fondateur : *d'or au griffon de gueules.* Jean de Tigny était chevalier, fils de François aussi chevalier. Ces pierres venaient du sous-pied de la chapelle de Saint-Jacques.

En l'année 1483, messire Michel Brun, curé de Villargondran, avait fondé, dans l'église Notre-Dame, une chapelle en l'honneur des martyrs de Soissons, les saints Crépin et Crépinien, patrons de la corporation des cordonniers. Notre-Dame ayant, en 1802, cessé d'être église paroissiale, ceux-ci obtinrent de mettre leur autel à la place de celui de Saint-Sébastien, détruit par la Révolution. C'est cet autel

[1] *Le Bienheureux Ayrald*, p. 42.
[2] *Hæc est capella viri nobilis domini Johannis de Tygniaco...*

Digitized by Google

qu'il a fallu supprimer en 1890, en reconnaissant aux braves disciples de saint Crépin le droit de faire célébrer la messe de leur patron à l'autel du Chapitre Mais le tableau est resté à sa place et on l'a mis dans un cadre doré. Il représente le martyre des deux saints, l'un étendu sur une roue, l'autre plongé dans une chaudière, sous les yeux du juge Rictiovare de féroce mémoire ; des anges apportent les couronnes promises aux martyrs. Le peintre a été content de son œuvre, car il l'a signée : *J. Pelleinq, pinxit. 1806*. Il n'était pas difficile.

Ce tableau a été enlevé pour faire place au monument qui vient d'être érigé sur la tombe de Mgr Michel Rosset, décédé le 8 juin 1902.

Par son style, ce monument est en harmonie avec l'autel et le tombeau de la chapelle voisine dédiée au B. Ayrald. C'est un édicule en pierre blanche de Lemps et de l'Echaillon (Isère), fait sur les plans du même architecte, M. Rey, de Valence. Il se compose d'un sarcophage, de deux colonnettes servant d'appui à un arc festonné de redents et surmonté d'une croix, de deux pilastres avec clochetons qui encadrent les armes de l'évêque et l'épitaphe en lettres dorées ci-dessous ; pour la commodité du lecteur, je supprime les abréviations :

HIC IN DOMINO QUIESCIT
ILLUSTRISSIMUS AC REVERENDISSIMUS IN CHRISTO PATER
DD. MICHAEL ROSSET
EPISCOPUS MAURIANENSIS. PRINCEPS AQUÆBELLÆ
PRÆLATUS DOMESTICUS SOLIO PONTIFICIO ASSISTENS
COMES ROMANUS
IN PAGO BITUNENSI
DIE XXIV AUGUSUI ANNO MDCCCXXX NATUS
SUAM XXVI FERE ANNOS REXIT ECCLESIAM
AD DOMINUM MIGRAVIT DIE VIII JUNII ANNO MCMII

Digitized by Google

VIR JUSTUS DEO ET ECCLESIÆ DEVOTISSIMUS
IN DOLORIBUS PATIENTIÆ AC ORDINIS VITÆ
MIRUM EXEMPLAR
PASTOR VIGIL.
DILECTUM POPULUM ENIXÈ DOCENS
JURIUM SACRORUM ASSERTOR FIDELIS
LABORE STRENUUS
MENTE DOCTRINA LIBRIS PRÆCLARUS HUMILIS
JUDICIS AMATOR MORIENS VULTU SERENO
BENE MERENS PRÆSUL
IN DOMINO VIVAS[1]

Le percement du couloir a encore exigé la destruction de la partie inférieure de l'escalier tournant, en pierres blanches, qui conduit dans les chambres qui sont au-dessus de la sacristie et dans les combles de la cathédrale ; un escalier en bois a été construit dans le vestibule.

Entrons dans la sacristie. On admire ses vastes proportions et la bonne disposition des boiseries, buffets et placards qui l'entourent. Au-dessus de la porte d'entrée, à l'intérieur, sont peintes à fresque des armoiries : *fascé de gueules et d'or de sept pièces à la tige de chanvre arrachée de synople mise en pal.* Au-dessous un cartouche contient, en lettres d'or sur fond noir, l'inscription suivante : *D. O. M. Sumptibus illustrissimi reverendissimi D. D. Francisci-Hya-*

[1] Ici repose dans le Seigneur Illust^me^ et Révérend^me^ Père en Jésus-Christ, Mgr Michel Rosset, Evêque de Maurienne, Prince d'Aiguebelle, Prélat Domestique, Assistant au Trône pontifical, Comte romain. Né au Bettonet le 24 août 1830, il gouverna son église près de vingt-six ans et passa au Seigneur le 8 juin 1902. Homme juste. Dévoué à Dieu et à l'Eglise. Modèle admirable de patience et de régularité dans ses souffrances. Pasteur vigilant. Instruisant avec zèle son peuple bien-aimé. Défenseur fidèle des droits sacrés. Assidu au travail. Remarquable par son esprit, sa doctrine, ses livres. Humble. Plein d'amour pour son Juge, il mourut le visage serein. Bon Prélat, vivez dans le Seigneur.

Digitized by Google

cinthi de Valperga comitis Masini ac episcopi Maurianæ et principis ædificari curaverunt Reverendi Domini canonici anno 1738.

Mgr Valperga de Masin fut appelé, le 29 décembre 1686, à succéder à Mgr Berzetti et mourut le 7 septembre 1736. C'est le plus long épiscopat dont nos annales diocésaines fassent mention ; il fut aussi un des plus féconds en œuvres de zèle et de charité : sages constitutions ecclésiastiques, visite minutieuse des paroisses, construction de l'église d'Aiton, fondation du grand séminaire, dotation de filles pauvres, donations considérables à l'hospice de Saint-Jean-de-Maurienne dit *Maison de Charité* et à l'*Hôpital de la Miséricorde*, plus anciennement *Maison de l'Aumône*, fondé, au commencement du XIIIe siècle, par Amédée de Miribel, un de ses prédécesseurs... Il légua au Chapitre sa vaisselle ou une somme de 8,000 livres pour réparations à la cathédrale[1].

La plus nécessaire était de bâtir une sacristie plus vaste, d'accès plus facile, plus commode pour les divers services que la petite chapelle de Sainte-Thècle qui en tenait lieu depuis la fin du XVe siècle. Pour l'emplacement, il n'y avait pas à choisir ; il fallait sacrifier la chapelle de Saint-Pierre, et, comme ses dimensions insuffisantes ne permettaient pas de s'arrêter à une simple transformation, on résolut de prolonger l'édifice au levant, de refaire en partie et d'exhausser la muraille existante au midi, de fermer l'ouverture de communication avec la chapelle de Saint-Jacques et d'établir entre elle et la sacristie un vestibule.

L'entreprise, pour la maçonnerie, fut donnée à un entre-

[1] Le testament de Mgr de Masin a été publié par la Société d'histoire et d'archéologie, 1re série, t. II, p. 1.

Digitized by Google

preneur du Faucigny nommé Bernard Pontet. Pour la boiserie, le 31 août 1740, les chanoines Joseph Favre, Ferdinand Martin, Antoine Abrieu et Ennemond Vernaz, au nom du Chapitre, signèrent une convention avec Pierre, fils de François Combet, natif de Sainte-Marie de-Cuines. Celui-ci se charge « de faire tout le boisage de la nouvelle sacristie tout le tour et jusqu'à l'embrasure des fenêtres, avec les tables, tiroirs à faux fonds, buffets, corniches, prie-Dieu, confessionnaux, marchepieds, portes..... Les dits buffets seront à double rang dans chaque enfoncement à quatre par rang, soit autant que la place le permettra, avec la même façade du côté du chœur, suivant les dessins qu'ils ont exhibés .... Le dehors de la dite boiserie sera tout de noyer et l'intérieur tant des tiroirs que des buffets et placards qui seront entièrement boisés, avec leurs planches de séparations, de bois appelé d'*alévoz*..... » Les travaux seront exécutés dans le terme de sept mois, pour le prix de 850 livres, à compte de quoi Combet prendra six douzaines de planches d'*alévoz* que le Chapitre a déjà achetées, au prix de six livres dix sols la douzaine. Cette convention fut approuvée le lendemain par délibération du Chapitre.

Au-dessus des boiseries est placée, tout autour de la salle, une rangée de tableaux, la plupart de médiocre valeur ou détériorés par un lavage à la potasse, des retouches, des couches d'huile siccative. Indiquons-les cependant, en prenant à droite de la porte d'entrée [1] :

Saint Jean-Baptiste, sous la figure d'un jeune napolitain tenant une houlette de roseau, presque nu, presque assis; belle étude d'anatomie attribuée à Alexandre Allori dit le Bronzino, de Florence, du XVI^e^ siècle. Une inscription ap-

[1] V. l'étude déjà citée de M. F. Truchet.

Digitized by Google

prend que ce tableau a été donné par le chanoine Claude Milleret le 1er avril 1733 ;

Portrait du P. Jean de Maurienne, capucin (Pierre Bizel), natif d'Albiez-le-Vieux, mort en 1614 ;

Beau portrait de Mgr Valperga de Masin ;

Copie du portrait de Notre-Seigneur, que la légende suppose avoir été envoyé par J. C. lui-même à Abgar, roi d'Edesse ;

Ecce homo, le Christ au jardin des Olives, Simon le Cyrénéen, de l'école italienne ;

Saint Nicolas ;

Portrait de Mgr Pierre de Lambert, sur la porte du chœur ;

Saint François de Sales, portrait antérieur à la canonisation du saint ;

Portrait de Mgr Alexis Billiet, premier évêque de Maurienne après le rétablissement de l'évêché en 1825, mort cardinal-archevêque de Chambéry le 30 avril 1873. Belle toile peinte en 1839 par un artiste de Saint-Jean-de-Maurienne, M. J. Guille ;

Sainte Anne visitant la Sainte Famille, œuvre de Gabriel Dufour, de Saint-Michel, ainsi que le cadre sculpté et fouillé à jour avec guirlande de roses et de marguerites, et feuilles d'acanthe dans les angles. G. Dufour est mort en 1721 [1] ;

Saint Jean Népomucène, — saint Antoine ;

La mort de saint Joseph. Ce tableau, abominablement détérioré par le lavage et les retouches, est dans un cadre Louis XV surmonté d'un cartouche portant cette inscrip-

[1] V. sur les peintres Dufour, *Travaux de la Société d'hist. et d'arch. de Maur.*, 1re série, t. V, p. 93.

Digitized by Google

tion : *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus*, et de la coquille caractéristique. Il doit provenir de l'autel de la Confrérie des Agonisants qui était érigée dans l'église paroissiale de Notre-Dame.

Le portrait de Mgr Antoine Rochaix, né à Saint-Jean-de-Maurienne le 16 juin 1762, évêque de Tarentaise en 1828, mort à Moûtiers le 19 novembre 1836, donné dernièrement par Madame Charpentier, sa nièce, a été placé en face de celui de Mgr Billiet.

Digitized by Google

IX

NOTRE-DAME

La façade nord de l'église, maintenant chapelle Notre-Dame, parallèle à la cathédrale, présente un mur tout balafré, couturé, refait par pièces et morceaux. Au fond, vers l'abside, il y a un reste de contrefort et, vers l'angle, un peu d'*opus spicatum* et quelques arcatures. Au midi, si l'on regarde par-dessus la porte par laquelle on a laissé fermer le chemin de procession qui existait autrefois, on aperçoit la ligne d'arcatures courant sur toute la longueur de la muraille. Celle-ci n'a donc pas été reconstruite : placée en plein soleil, et préservée de l'humidité et des coups de vent du nord, elle a résisté au temps. Inutile de dire que les fenêtres des deux côtés, hautes, larges, rectangulaires, qui iraient très bien à une halle, comme les portes de la cathédrale, sont du XVIII^e^ siècle.

Au clocher une ouverture cintrée, béante, donnait entrée dans la tribune de l'église[1]. C'est par là que le 24 juin 1597 les soldats de Lesdiguières pénétrèrent et la dévastèrent. En face, le mur de fond de la chapelle est décoré d'une sorte de façade, sans porte, avec moulure en plâtre et soubassements en pierres de taille, faite en 1834 après la démolition de cette partie de la chapelle, opérée pour la

[1] Il y avait dans cette tribune un orgue donné par noble Claude des Flammes en 1620.

Digitized by Google

raison que voici. Avant la Révolution chaque chanoine, et même chaque bénéficier, habitait une maison ou une portion de maison appartenant à son bénéfice. Le chanoine ou le bénéficier qui acceptait de remplir les fonctions de curé de Notre-Dame, au nom du Chapitre curé primitif, restait chez lui. Il n'y avait donc pas de presbytère proprement dit. La Révolution ayant vendu toutes les maisons du Chapitre, la ville fut obligée de fournir un logement au curé. En 1832, elle proposa de transformer en presbytère une partie de l'église devenue simple chapelle. Mgr Billiet y consentit. Mais la ville changea d'idée ; elle forma le dessein, dont j'ai déjà parlé, d'établir une vaste place devant la cathédrale et de commencer par raser cette portion de l'église, en attendant qu'il fût possible d'abattre le clocher. Elle offrit donc de payer le loyer d'une maison pour le curé jusqu'à ce que l'occasion se présentât d'en acheter ou d'en bâtir une dans un autre endroit. Mgr Billet y consentit encore ; il ne prévoyait pas qu'un jour viendrait où ces engagements ne seraient plus tenus.

Je reviens à nos arcatures. Elles sont semblables à celles de la cathédrale. L'église Notre-Dame existait-elle avant le désastre de 1034? C'est probable, mais nous n'en avons pas de preuve positive.

Nous voici devant le portail. Le plan de 1794 le met au même endroit. Il en marque un autre plus petit, avec un auvent, à côté du clocher.

Il y a dans ce portail un curieux problème historique et archéologique que j'ai déjà discuté ailleurs[1], mais que je crois devoir répéter pour être complet.

[1] *Récits Mauriennais*, 1re série, p. 88. — *Travaux de la Société d'hist. et d'arch. de Maur.*, 2e série, t. II, 1re partie, p. 148.

Digitized by Google

Le portail est construit en albâtre (sulfate de chaux) de la Combe des Moulins, près Saint-Jean. Il comprend : un tympan, qui ne garde plus trace des peintures dont il a dû être couvert ; deux archivoltes, séparées par deux voussures ; deux colonnes cylindriques de chaque côté avec leurs chapiteaux. Une de ces colonnes a été refaite en ciment. Des quatre chapiteaux, deux sont à feuillage, un a une tête grimaçante ; le quatrième, à droite, est selon la coutume du temps historié. Toute l'œuvre est grossièrement faite et très détériorée, principalement le dernier chapiteau.

C'est le style roman de la fin du XI^e^ siècle. Est-ce bien la date de la construction de l'église ? Le style ne la marque pas infailliblement. Ainsi la Sé-Velha, la vieille cathédrale de Coïmbre en Portugal, construite sous la direction de deux architectes français entre 1160 et 1180, à la même époque que la cathédrale de Paris, style ogival, est par les archivoltes du portail, les chapiteaux, les corniches, du pur roman du commencement du XII^e^ siècle, même de la fin du XI^e^. Il ne serait pas étonnant que l'architecte de Saint-Jean eût retardé encore un peu plus que ceux de Coïmbre.

Nous avons une indication qui serait plus sûre que le style, si le bas-relief était intact : c'est le chapiteau historié, qui est la partie la plus intéressante du portail. La coutume était de représenter, à cette place, un événement contemporain, destiné à rappeler la date... approximative de l'œuvre. Ainsi le portail de l'église de La Chambre, plus riche et plus artistiquement sculpté que celui de Saint-Jean, a aussi à la même place un chapiteau historié, malheureusement mutilé, que l'on peut supposer, faute de toute autre interprétation plausible, représenter l'entrevue du pape S. Grégoire VII et de l'empereur Henri IV à Canossa

Digitized by Google

en 1077[1]. N'aurions-nous pas ici une allusion aux faits qui suivirent l'infidélité d'Henri IV à ses promesses ? Etudions notre chapiteau.

Deux personnages tiennent d'une main la même crosse terminée en spirale, qu'ils semblent se disputer. L'un, placé de face, soutient de la main gauche un livre appuyé sur sa poitrine ; il porte une tête énorme sur un cou grêle ; il a le menton, très proéminent, cassé, la bouche, le nez, les yeux à peine marqués sur une figure plate. L'autre lui tourne le dos ; la tête, qui est brisée, regardait le premier personnage. Le dessus est cassé et l'on ne peut savoir ce qu'ils avaient sur la tête. Le vêtement de l'un et de l'autre est une sorte de dalmatique, ouverte sur les côtés, arrondie au bas et striée de plis longitudinaux qui se rejoignent en pointe presque sur les pieds.

Quels sont ces personnages et quel fait historique important l'ouvrier, — je ne puis dire l'artiste, — a-t-il voulu représenter comme date de son travail ? A défaut des têtes, nous n'avons, pour nous fixer, que les dalmatiques et la crosse.

L'empereur revêtait une dalmatique ; les jours de solennité il apparaissait portant le livre des Evangiles, symbole de sa foi et de la protection qu'il devait à l'Eglise. Du Cange[2] donne au sceptre impérial à peu près la forme de la crosse de notre chapiteau.

Ainsi, dans l'hypothèse que j'ai émise ci-dessus, nous aurions ici Henri IV et Rodolphe se disputant le sceptre ; ou bien soit ce même Henri, soit l'anti-pape Guibert, sa créature, tentant d'arracher sa crosse au pape légitime

[1] V. *Travaux de la Société d'hist. et d'arch. de Maur.*, 2e série, t. II, 1re partie, p. 29.

[2] Aux mots : *Baculus* et *Dalmatica*.

Digitized by Google

Grégoire VII qui porte l'Evangile. Sans doute la dalmatique et la crosse sont peu papales ; mais on peut admettre que l'ouvrier qui a taillé ces figures, ne connaissait pas mieux la caractéristique des personnages qu'il voulait représenter que les finesses de l'art. La construction de l'église aurait donc eu lieu entre les années 1080 et 1100, sous les évêques Arnold et Conon Ier. Le style du portail s'accorde parfaitement avec cette interprétation.

Une charte des archives de l'évêché de Saint-Jean m'en a autrefois suggéré une autre. Elle est datée du 7 février 1204 et porte, en outre, cette indication : « Philippe et Othon se disputant l'empire [1]. » Je me suis demandé si le chapiteau et la charte ne seraient pas contemporains. L'église romane aurait donc été construite en plein règne du style ogival et l'architecte de Saint-Jean aurait retardé encore un peu plus que ceux de Coïmbre.

Plusieurs archéologues ont cru voir dans ces personnages deux évêques se disputant le siège de Maurienne. Mais rien dans nos annales diocésaines n'autorise cette interprétation.

Quelle que soit la date de la construction de l'église Notre-Dame, nous avons vu qu'elle ne peut pas être reportée avant l'année 1075. Peut-être était-elle déjà en projet cette année-là, car l'évêque Artaud, dans la charte citée, donne aux chanoines de *l'église* de Sainte-Marie et de Saint-Jean-Baptiste les offrandes *qui seront faites dans ces églises*.

Une galerie couverte reliait la porte de l'église paroissiale à la cathédrale. Au mois de mars 1771, Mgr de Martiniana ayant fait observer qu'il conviendrait de la supprimer,

[1] *Chartes du Diocèse...*, p. 50.

Digitized by Google

parce qu'elle ferait très mauvais effet à côté du péristyle que l'on construisait par ordre du roi, le conseil délibéra « de faire réponse à S. G. que la ville ne reçoit rien plus volontiers que les occasions à luy marquer son empressement à déférer à toutes les propositions qu'Elle lui fera l'honneur de luy faire faire, et La prier de disposer du dit couvert ainsy que bon luy semblera. » Mgr de Martiniana fit donc abattre la galerie.

Etant église paroissiale, Notre-Dame, bien qu'appartenant au Chapitre pour la desserte et par conséquent pour les revenus, était à la charge de la ville pour l'entretien et les réparations ; le Chapitre n'était chargé que de l'entretien du clocher, qui servait aussi pour la cathédrale. Ainsi le voulaient le droit, la coutume et plusieurs accords entre la ville et le Chapitre, un entr'autres du 16 août 1400. Les évêques adressaient donc aux syndics les ordonnances rendues sur ce point en cours de visites pastorales. Mais on aimait la chicane et la ville ne manquait pas de chercher à rejeter les réparations sur le Chapitre. En 1493, Mgr de Morel ayant prescrit des réparations indispensables, la ville refusa de les exécuter, plaida devant le juge épiscopal, puis devant le métropolitain de Vienne, perdit partout et finit, en 1497, par reconnaître qu'elle avait tort.

Des travaux importants furent faits en 1569 et l'église était en bon état quand un désastre s'abattit sur elle. Le 23 juin 1597, Lesdiguières, descendant des montagnes de Fontcouverte, tomba sur la ville sans défense. Ses soldats, dont un grand nombre étaient protestants, la mirent au pillage et incendièrent toutes les maisons qui s'étendent du clocher à l'hôpital actuel. La cathédrale fut préservée comme par miracle, mais Notre-Dame eut sa toiture et son lambris *(souffi)* en grande partie détruits.

Digitized by Google

Charles-Emmanuel, qui s'était cantonné à Chambéry, reprit la Maurienne au mois de mars 1598. La ville, quoique toujours écrasée de contributions de guerre, songea à restaurer l'église paroissiale. L'entreprise fut donnée, le 12 septembre 1599, à Me Pétremand Bertrand et à François Grangier, charpentier. Il fut convenu qu'ils recouvreraient eux-mêmes le *quartier*[1] qui avait été imposé sur les contribuables *(cottisables)* pour cet objet. Cette perception fut difficile et, en 1602, Grangier, resté seul par suite du décès de son associé, dut recourir à des poursuites et à l'intervention des syndics.

Les travaux étaient presque achevés, lorsque, dit Grangier dans une requête présentée au conseil le 25 février 1602, « de rechef la province fust envaye, en 1600, par l'armée du Roy de France. Le sieur de Bron[2], gouverneur en ce fort pour son Altesse[3], fist prendre grande quantité de pièces de boes, aix ou postes, eschelles, lattes et autres choses....., tant pour la fortiffication du dict fort que pour le clocher, duquel, outre ce, furent tirées plusieurs pierres qui rompirent et endommagearent la pluspart de l'œuvre faicte, laquelle encour par succession de temps, soit à cause de la pluye ou autrement, a esté fort empirée et ruynée. Lesquelles ruynes estants advenues par le hazard de la guerre et autres cas fortuits, il ne seroit raysonnable qu'il en supportast la perte. » Il demandait une indemnité à dire d'experts. Le registre des délibérations du conseil ne fait pas connaître le résultat de cette réclamation.

L'attitude belliqueuse du sire de Bron ne se soutint pas

[1] Quart du montant de la taille ordinaire de chacun.
[2] François de Tignac et de Bron.
[3] Le fort de Saint-Jean était situé au-dessus du pont de Bonrieu, où est la poudrière.

Digitized by Google

longtemps. Le 15 septembre, à l'approche des premières troupes françaises, il s'empressa de faire évacuer le clocher, puis abandonna le fort lui-même avant qu'il fût attaqué, en quoi il fit preuve de sagesse, un peu tardive ; car, malgré les poutres et les planches de François Grangier, le clocher et le fort ne pouvaient opposer une résistance sérieuse et tout ce qu'il eût gagné, eût été de faire piller et brûler la ville une seconde fois.

En 1710, des travaux considérables transformèrent l'église : on construisit la voûte, les lourds piliers qui la supportent, les énormes corniches ; on remplaça les anciennes fenêtres cintrées par les vastes baies actuelles. La ville dépensa 2,345 livres. Mais elle reçut quelques dons, principalement un legs de 500 florins, fait par spectable Joseph Bertrand, avocat, en son testament du 8 septembre 1706, et acquitté par son fils et héritier, aussi nommé Joseph, en 1714.

C'est un des vieux noms de la bourgeoisie de Saint-Jean ; pendant plusieurs siècles on le rencontre dans toutes les administrations, dans toutes les affaires de la ville et de la Terre Episcopale.

En 1347, le chanoine Henri Bertrand est recteur de l'hôpital Saint-Antoine.

En 1557, Me Jean Bertrand, notaire, dont la maison occupait l'emplacement de la fontaine en face du petit séminaire, épouse sa voisine, Louise, fille de noble Thibaut Fournier ; Alexandre, frère de celle-ci, sera le Père Chérubin de Maurienne. Ensuite on ne trouve que des tronçons de généalogies que l'on ne sait comment rattacher ensemble.

Jacques Bertrand, que le P. d'Orlié appelle *fameux médecin et digne recteur*, est mis par Mgr de Lambert à la tête du collège qu'il vient de créer et reçoit de lui, ainsi que les

Digitized by Google

deux professeurs, Mottard et Rambaud, un legs de cinquante petits écus (1591). Quelque temps après, il quitte Saint-Jean et va se fixer à Moûtiers ; il revient en 1603, sur les instances de Mgr Milliet et du conseil de la ville, et dirige le collège jusqu'à sa mort (1629). En 1619, le conseil, reconnaissant des services qu'il rend au collège et comme médecin, l'exempte de toutes tailles.

Nous citerons plus loin son frère Pétremand, procureur fiscal de l'évêché, et sa descendance.

Quant à l'avocat Joseph Bertrand, son aïeul, Esprit Bertrand, enterré le 30 novembre 1662, était procureur fiscal ducal ; Jacques, son père, était notaire. Lui-même avait épousé Cécile, fille de noble Claude-Ferdinand Rapin.

Signalons encore Thomas Bertrand, natif de Saint-Jean et habitant à Chambéry, qui, par patentes du 23 octobre 1602, fut nommé « imprimeur et libraire ordinaire pour le service de Son Altesse deçà les monts, » et Jacques Bertrand, procureur fiscal de l'évêché, enterré le 6 mars 1655.

L'intérieur de la chapelle a aussi subi bien des changements au cours des quatre derniers siècles. Le 3 avril 1506, le chanoine Jean Trolliet, natif de Fontcouverte, fonda quatre chapelles dédiées à saint Maurice et à ses compagnons, aux saints Côme et Damien, à saint Grat et aux saints Jean et Paul. Elles formèrent un bénéfice qui fut appelé des *Quatre-Chapelles*. Plusieurs autres bénéfices furent fondés à diverses époques.

Voici en quel état était l'église lors de la visite qu'en fit Mgr de Rosignan le 30 avril 1754. Il y avait six autels[1].

[1] Un septième avait été supprimé entre 1571 et 1622. Plusieurs autels avaient été refaits et mis sous d'autres vocables. Les vocables disparus étaient ceux de : saint André, saints Jean et Paul et saint Grat, Notre-Dame de Grâce et saint Bernard, saint Grégoire, saints Cirice et Julite.

Digitized by Google

Au maître-autel étaient attachées les confréries du Rosaire ; des Suffrages ; de saint Eloi, pour les horlogers, les orfèvres, les serruriers et les marchands de fer ; de saint Honoré pour les boulangers ; de sainte Brigitte ; et l'antique confrérie du Saint-Esprit, supprimée et unie au collège. Dans la nef, du côté de l'Evangile, il y avait les autels de saint Crépin pour les cordonniers, et de sainte Lucie pour les merciers, les drapiers et les tailleurs ; du côté de l'Epître, les trois autels des confréries de saint Joseph et sainte Anne, de saint Nicolas pour les avocats, les procureurs et les notaires, des saints Côme et Damien et de saint Maurice.

Il n'y avait aucun habitant de la ville, noble ou bourgeois, qui ne se fît un honneur d'appartenir à une ou plusieurs confréries. Toutes avaient des règlements approuvés par Mgr Pierre de Lambert ou par son successeur, Mgr Philibert Milliet, et quelques rentes auxquelles s'ajoutaient les petites cotisations annuelles des confrères et des consœurs. Chaque confrérie entretenait son autel, célébrait solennellement la fête de son patron et, le lendemain, faisait dire un service pour les défunts. Plusieurs avaient quelques fonds pour soulager les membres dans le besoin et c'était un point de règle commun à toutes de se visiter et assister dans la maladie, de s'aider mutuellement selon les facultés de chacun.

Deux autres confréries avaient leurs chapelles hors de l'église paroissiale : celle du Saint-Sacrement au champ de foire ; celle de Notre-Dame de la Miséricorde à l'hôpital de ce nom, rue Bonrieu, maintenant école communale de filles [1].

[1] Cette confrérie avait été fondée en 1525 par des petits mendiants et chargée de l'hôpital (V. *Saint-Jean de-Maurienne au XVI^e siècle*, p. 97 ; *Mémoires* de l'Académie, 4^e série, 1887). La

Digitized by Google

Au bas de la table de communion, à gauche, s'ouvrait la porte de la sacristie, que Mgr de Rosignan trouva voûtée et pourvue des objets nécessaires au culte.

Tout a disparu dans le gouffre révolutionnaire avec les richesses de la cathédrale. La sacristie a été rasée au commencement du XIXe siècle ; elle était devenue inutile et les acquéreurs des maisons du Chapitre avaient besoin d'un accès plus libre

Parmi les tableaux appendus aux murs de la chapelle, deux de grande dimension sont à signaler [1]. L'un est une Assomption de la Sainte Vierge ; c'est une des meilleures toiles de Gabriel Dufour ; le heurt des couleurs y est moins sensible qu'en beaucoup d'autres. En face est la Sainte-Famille. Une inscription apprend qu'il a été donné, en 1647, par le chanoine Pierre Duverney à la chapelle de Jésus de la cathédrale. Il y a dans le fond une vue de la ville de Saint-Jean, où l'on aperçoit la façade de la cathédrale, le clocher avec sa flèche et ses tourelles ..

Une partie de la chapelle Notre-Dame porte, sauf dans les fenêtres, nettement marqués les caractères du XIe siècle, c'est l'abside. Voilà bien le petit appareil romain, avec ses moëllons cubiques symétriquement rangés par assises régulières. La voûte n'est pas la coquille antique, dont l'inclinaison commençait près de la base de l'édifice. La construction est encore demi-circulaire ; mais la muraille s'est uniformément redressée et elle ne reçoit la voûte qu'au

chapelle était au fond de la cour. — Dates de l'érection de quelques autres confréries et de leurs chapelles : Saint-Sacrement, 1592-1594 ; Saint-Crépin, 1504 ; Saint-Maurice, 1584 ; Saint-Joseph, 1587 ; Saints-Côme et Damien, 1613 ; Sainte-Lucie, 1614 ; Saint-Nicolas, 1622 ; Sainte-Brigitte, 1625 ; Suffrages, 1628 ; Saint-Honoré, 1716.

[1] V. l'étude citée ci-devant de M. Fl. Truchet.

Digitized by Google

sommet. Le nom d'*abside* ou de *coquille* ne lui convient plus qu'imparfaitement. Nous retrouvons là la ligne complète d'arcatures.

L'église Notre-Dame occupe une place dans l'histoire municipale de la ville de Saint-Jean. Jusqu'en **1574**, le Conseil général s'y assemblait ordinairement. Il se composait des trois ordres : le clergé, qui ne figurait guère que par les vicaires généraux, la noblesse et la bourgeoisie. Bien que beaucoup des citoyens qui avaient droit de prendre part à ses délibérations, c'est-à-dire tous les chef de famille *(d'hostel)* majeurs de vingt-cinq ans, ne fussent pas plus zélés à exercer ce *droit* que certains conseillers municipaux actuels à remplir leur *devoir*, l'assemblée était quelquefois nombreuse et houleuse. Mgr de Lambert obtint que le Conseil général fût transféré dans la maison de la Confrérie du Saint-Esprit (sur l'emplacement de la maison Carloz).

L'année précédente, l'église Notre-Dame avait vu des réunions d'un autre genre. Du mois de février au mois d'août avaient eu lieu dans son enceinte, avec l'autorisation de l'évêque, les répétitions du *Mystère de la Passion*, qui fut représenté sur le champ de foire et, pendant quatre jours, *esmut à liesse et devotion* la foule accourue de toute la Maurienne. C'était en accomplissement d'un vœu fait dans cette même église par le Conseil général de la ville, le 1er mars **1565**, pendant que la peste exerçait d'effroyables ravages.

Des représentations de *Mystères* ou scènes dramatiques sur un sujet religieux : la Passion, le Jugement dernier, saint Martin, saint Sébastien, la Prise de Jérusalem par Titus..., faites par des artistes improvisés du pays, en accomplissement de vœux, furent données dans un grand nombre de nos communes, même les plus reculées dans la

Digitized by Google

montagne : Fontcouverte, Saint-Jean d'Arves, Albiez-le-Vieux..., au XV^e^, au XVI^e^ et au commencement du XVII^e^ siècle. Elles sont la preuve manifeste — il y en a d'autres — d'une instruction beaucoup plus générale, beaucoup plus élevée, qu'on ne le suppose communément, en ces temps si peu et si mal connus, quand ils ne sont pas systématiquement dénigrés [1].

Au bas de la muraille sud de la seconde travée de la chapelle, on remarque la moitié d'une arcade ogivale fortement accentuée et bordée d'un gros boudin, dans le style du XIII^e^ siècle. Ce ne peut être que le dernier vestige de l'entrée murée ou du monument décoratif d'un tombeau. La muraille décrépie devait être ornée d'armoiries, abattues par le temps ou par les hommes.

A qui appartenait ce tombeau ? Je ne puis indiquer, avec probabilité, que les nobles de La Balme, qui joignaient à leur maison-forte et à leurs fiefs de Montvernier et autres communes deux maisons dans la rue Bonrieu, à Saint-Jean. Martin de La Balme, mort vers 1505, fondant une messe et une absoute dans l'église Notre-Dame, laisse entendre que le tombeau de sa famille était près de la porte du chœur. Or, cette porte donnait dans le passage, aujourd'hui fermé, qui longe ce côté de l'église. La dernière personne qui fut mise en cette antique sépulture, fut Marie de La Balme, en qui s'éteignit la famille de ce nom. Elle était née en 1610 de Pétremand de La Balme et de Jeanne Canal et avait épousé l'avocat Louis Bertrand, fils de spectable

[1] V. *Congrès des Sociétés savantes de la Savoie*, à Saint-Jean-de-Maurienne en 1878, à La Roche-sur-Foron en 1892, à Annecy en 1901. — *Saint-Jean-de-Maurienne au XVI^e^ siècle*, p. 529. — *Travaux de la Société d'hist. et d'arch. de Maur.*, 2^e^ série, t. I, 2^e^ partie, p. 212.

Digitized by Google

Claude Bertrand, dont la sépulture est inscrite à la date du 1er décembre 1682. Celle de Marie de La Balme est au 17 janvier 1726. Ils ne laissèrent pas de postérité.

Claude Bertrand était mort le 18 juillet 1652. Jacques, son père, décédé en 1628, était procureur fiscal de l'évêché. Il avait succédé en cette charge à Pétremand, son père, à qui Mgr Pierre de Lambert avait aussi légué cinquante écus, *pour un accoustrement et pour aider à marier Martine, sa fille.*

Le visiteur ne manquera pas de remarquer une chaire mobile et la base d'un lourd pupitre de chœur.

La chaire est hexagone et faite pour être adossée à un mur. Les cinq faces apparentes sont divisées en quatre parties à jours par des moulures et des meneaux et formant des arcades coupées par des arcs dont les prismes, finement taillés, s'entrecroisent et se tordent en flammes dans l'ogive. Ce meuble est évidemment de la même époque et du même ciseau que les stalles. Il a dû être fait pour la cathédrale et fixé sur un piédestal.

Le pupitre carré, très grand, très massif, dont les quatre côtés sont ornés d'une grande rose un peu grossièrement sculptée, rappelle la Renaissance. Il n'a pu être placé que dans le chœur de la cathédrale, alors que l'accoudoir des basses stalles n'existait pas.

Le délabrement de cette chapelle est navrant : ses fenêtres sont brisées, le bas des murs tout décrépis. Pour la mettre et la tenir en état convenable, il faudrait de l'argent ; il faudrait aussi qu'elle ne fût pas souvent, en été, remplie de paille pour le couchage des soldats de passage.

De l'autel moderne, à colonnes peintes, cannelées, trop haut pour la largeur de sa base, il n'y a rien à dire, pas plus que de son tableau qui représente la Cène.

Digitized by Google

X

LES TOMBEAUX — LE CLOITRE

La construction du péristyle de la cathédrale et les divers remaniements du mur du nord de Notre-Dame ont fait disparaître les monuments funéraires des sépultures de plusieurs familles nobles et bourgeoises de Saint-Jean. Un surtout est à regretter, c'est celui des du Pont, la plus puissante famille noble de la Maurienne après les de La Chambre, éteinte au commencement du XVIIe siècle. Il était adossé au mur de la cathédrale, à côté de la porte d'entrée de droite, et l'on y voyait leurs armes : *d'azur à la bande ondée d'argent*[1].

Il n'y a plus de visibles, en cet endroit, que deux sépultures.

Au sortir de la chapelle Notre-Dame, à gauche, dans le mur de la chapelle des Fonts Baptismaux de la cathédrale, se trouve une pierre armoriée mal garantie par une mauvaise grille. Les armoiries sont : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, 2 et 1.* Une inscription fait connaître que là est le tombeau construit en

[1] Cette famille, qui posséda des terres ou des fiefs dans plus de quarante communes de Lanslebourg à Chambéry et qui s'éteignit au commencement du XVIIe siècle, paraît avoir pris son nom du village de Pontamafrey *(villa Pontis)* où elle possédait une maison au XIIe siècle. On la trouve ensuite au Chatel dans le château du Villaret et à Saint-Jean dans la maison-forte de Saint-Christophe.

Digitized by Google

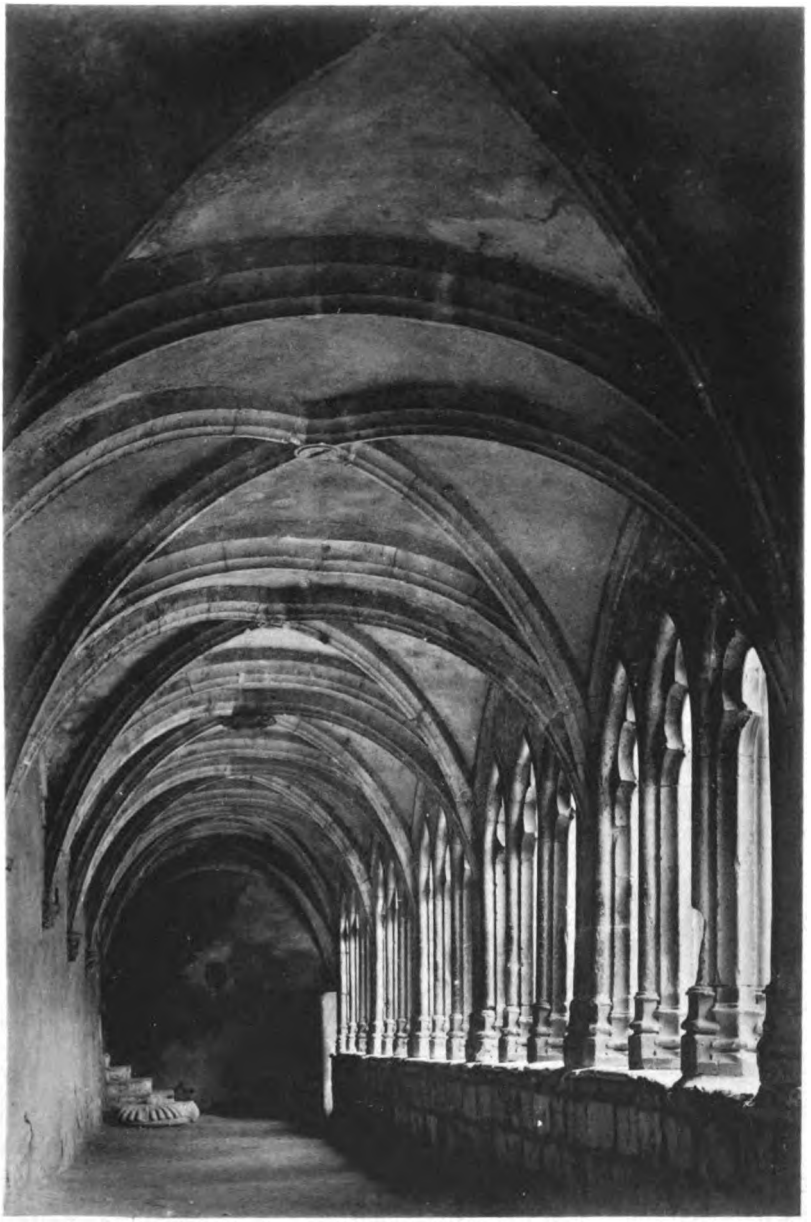

CLOITRE

de la Cathédrale de St-Jean de Maurienne

1450

Digitized by Google

Digitized by Google

1815 pour le baron Noël Brunet et ses enfants décédés avant lui.

Benoît-Noël Brunet était fils du notaire Catherin Brunet, de Saint-Sorlin-d'Arves, et de Marie Grange. Il naquit à Saint-Jean-de-Maurienne le 11 janvier 1739, devint avocat et épousa Jeanne-Marie, fille du notaire Jean-François Beddat, de Saint-Michel Il fut nommé juge-mage de Maurienne en 1780, puis de Tarentaise en 1787, anobli et investi de la terre et juridiction de Saint-Jean-d'Arves avec le titre de baron, par patentes du 13 juin 1780. Pendant la Révolution il se tint à l'écart et n'émigra pas ; il acheta des biens ecclésiastiques pour couvrir son titre de baron, s'éloigna des sociétés et des mesures violentes, tenta de sauver quelques objets précieux de la cathédrale, fut tantôt emprisonné, tantôt chef de l'administration de la ville, suspect à tous. Il mourut le 8 octobre 1815. Sa fortune ne lui a pas survécu longtemps et de sa descendance il ne reste qu'une branche devenue étrangère à la Maurienne. Son fils aîné, André-François, fut enterré avec lui le 4 juin 1817.

Plus bas, après la porte qui donne entrée dans le vestibule de la sacristie, il y a un autre enfoncement dans la muraille, avec tablette, corniche à ogive formant tympan et de chaque côté une pierre blanche à écu. Mais il ne reste trace ni des armoiries ni de l'inscription qu'on lisait autrefois dans le tympan. C'est le tombeau des Martin Salière d'Arves, comtes des Cuines et Villards, troisième tronçon d'une famille, dont nous trouverons tout à l'heure les deux premiers [1].

En 1605, le lieutenant-colonel Ennemond Martin, de

[1] V. *Armorial et Nobiliaire de Savoie. — Saint-Jean-de-Maurienne au XVI^e siècle*, p. 320. — *Récits Mauriennais*, 1^re série, p. 33 et 60 ; 2^e série, p. 240.

Digitized by Google

Saint-Colomban-des-Villards, fils de noble Pierre Martin, écuyer, qui avait servi pendant quarante ans dans les troupes du duc de Savoie, épousa la fille aînée de noble Pierre Salière d'Arves, dernier du nom ; elle lui porta le nom, les armes et les principales propriétés de la famille, entre autres le château de Saint-Jean [1] et la tour dite de la *Genevoise*, à Saint-Jean-d'Arves. En 1699, son petit-fils, Pierre-Martin Salière d'Arves, docteur ès droits, avocat au Sénat, ayant acquis les fiefs et juridictions des quatre paroisses des Cuines et des Villards, le duc Victor-Amédée II les érigea en comté en sa faveur. Le triple blason des Martin, des Salière et des d'Arves qui porte : *écartelé ; au 1 et 4 tranché de gueules sur or à la ratelle de poisson posée en bande de l'un en l'autre, qui est d'Arves ; au 2 et 3 de gueules à la salière d'or, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent, qui est de Salière ; en abyme et sur le tout d'argent semé de fleurs de noblemie (myosotis) tigées de sinople boutonnées de gueules, qui est de Martin*, put donc être sommé d'une couronne comtale. C'était beau, mais ce fut cher, peu lucratif, et cela commença la ruine de la famille qui s'effrita peu à peu, comme le blason du tombeau sous le marteau de 1793 et la pluie. François, fils aîné du premier comte des Cuines et Villards, mort en 1725, fut enterré, disent les registres paroissiaux, « dans l'antique tombeau de ses parents, près de l'église cathédrale. » Ses successeurs furent portés au cloître. La construction de la sacristie avait probablement obligé à supprimer le tombeau et à descendre les bières qui y existaient, plus bas, où l'accès était difficile.

Passons derrière le chevet de la cathédrale On bâtissait

[1] Couvent des Sœurs de Saint-Joseph.

Digitized by Google

solidement au XV[e] siècle. Les cubes de tufs s'étagent régulièrement sans crépi en gros appareil *entremêlé (opus insertum)*. Les angles sont appuyés par des contreforts. Les grandes fenêtres ogivales sont garnies d'archivoltes d'albâtre et sous la première un écusson, bien usé par la pluie, laisse encore deviner les armes de Mgr de Morel. Nous retrouvons la fenêtre de l'ancienne chapelle de sainte Thècle et, au-dessus, celle de la salle des reliques ou du trésor. Un passage bas de voûte nous introduit dans le cloître [1].

Avant de le visiter en détail, faisons son histoire.

Dans sa monographie de la ville d'Aix-les-Bains [2], M. le comte de Loche dit que les religieux désignés sous le nom de chanoines réguliers de saint Augustin, parce qu'ils suivaient la règle donnée par le grand docteur aux prêtres, ou chanoines, de sa cathédrale avec lesquels il vivait lui-même, « desservaient la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne depuis l'an 1061. » Rien dans nos chartes ne confirme cette assertion dans sa teneur.

La règle de saint Augustin imposait aux chanoines la vie de communauté complète, comme celle des moines : logement et nourriture en commun, renoncement à toute propriété particulière. Le prieuré de Notre-Dame-du-Châtel, près Saint-Jean-de-Maurienne, appartenait encore en 1297 à des *chanoines de l'ordre de saint Augustin* [3]. Mais ceux de la cathédrale n'ont jamais pris cette qualité ni celle de *chanoines réguliers*. Rien ne démontre qu'au XI[e] siècle, ou plus tard, ils aient logé dans une même maison ni pratiqué le renoncement à la propriété individuelle. Ce qui est certain, c'est qu'à la date indiquée ils prenaient leurs repas

[1] La vue ci-contre est prise dans la cour intérieure.
[2] *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 4[e] série, t. VII, p. 472.
[3] *Ibid.*, *Documents*, t. II, p. 137.

Digitized by Google

dans un réfectoire commun, ce qui n'empêchait pas que chacun eût sa maison et ses biens propres.

En 1075, l'évêque Artaud, faisant des donations à ses chanoines, statue qu'ils ne devront pas se partager ces revenus et les emporter, mais en jouir *en commun dans la même maison, le même réfectoire et la même église*. Il y avait donc un réfectoire commun. Deux chartes de l'année 1215 en mentionnent même deux ; car l'une est faite dans le *réfectoire supérieur* (29 août), l'autre dans le *réfectoire inférieur* (6 décembre) sans doute pour l'hiver. Mais il n'y a aucune trace d'un corps de bâtiment tel que l'eût exigé le logement des nombreux chanoines et autres prêtres attachés au service de la cathédrale. Ils ne se réunissaient donc que pour les repas.

En 1182, le pape Lucius III, confirmant l'union de la prévoté du Chapitre à la mense épiscopale, *à cause de l'insuffisance des revenus de cette mense*, déclare que l'évêque, bien que remplaçant le prévôt au spirituel et au temporel, n'est pas tenu, comme les chanoines qui étaient autrefois revêtus de cette dignité, de prendre ses repas dans le réfectoire à la table commune. Cependant une transaction de 1188, entre l'évêque Lambert et le Chapitre, au sujet de cette même prévôté, lui reconnaît le droit de s'asseoir à cette table avec ses clercs à toutes les fêtes doubles, c'est-à-dire solennelles; mais le Chapitre seul nommera *les procureurs du réfectoire, les métraux de sa terre, le cellérier et les autres officiers inférieurs des affaires temporelles ;* l'évêque n'interviendra dans ces nominations que dans le cas où les chanoines ne seraient pas d'accord.

Les revenus n'étaient pas, à cette époque, comme plus tard, répartis entre des prébendes distinctes ; ils étaient attribués au corps même du Chapitre. Nous en avons un

Digitized by Google

état. C'est un rouleau de parchemin de 12 centimètres de largeur et de 3 m 70 de longueur : l'écriture est du XI^e^ ou du XII^e^ siècle. Il y a des rentes en monnaie, quelques deniers [1] ; mais presque toutes se composent principalement de redevances en nature : un mouton en entier ou en partie, des quartiers de porc, des agneaux, des poulets, des chapons, des gâteaux, même des pains... On y voit aussi des échalas, des journées de moissonneurs, de faucheurs, de vendangeurs, de voituriers...

Ces rentes étaient disséminées dans un grand nombre de communes : Saint-Jean, Villargondran, Montricher, Albane, Beaune, les Albiez, les Arves, Jarrier, Saint-Pancrace, Fontcouverte... Elles provenaient de donations, de fondations de fêtes ou de messes constituées sur une propriété du fondateur, d'achats et de ventes faits par le Chapitre. Quelqu'un ayant besoin d'argent, dit-il, avait vendu une terre aux chanoines, se réservant de la racheter quand il pourrait ; en attendant, il continuait à en jouir, moyennant porter chaque année, au jour fixé, les deniers, l'agneau, le quartier de porc, les pains... et faire le travail, selon les conventions. Un autre avait acheté une ferme du Chapitre, comptant sur le travail et l'économie pour la payer ; jusque-là la rente ne lui imposait qu'un peu de prévoyance.

Ce système n'était pas, du reste, spécial au clergé ; noblesse et tiers-état le pratiquaient également et on l'a, bien à tort, englobé dans la féodalité. Etant donné surtout la rareté de l'argent, il accommodait tout le monde, assurant d'un côté le capital et l'approvisionnement de la table, de l'autre la propriété et la jouissance de la terre ; malheu-

[1] *Denarium, numus*, espèce de denier, dit Mgr Billiet, qui équivaudrait pour le commerce à 40 ou 50 centimes.

Digitized by Google

reusement, il ne fournissait pas de réserve pour réparer un désastre.

A l'époque même où l'évêque et le Chapitre réglaient les droits du premier sur la table du réfectoire, les chanoines eux-mêmes cessaient de s'y rendre régulièrement, on ne sait pour quel motif. L'évêque Lambert tenta de les y ramener et d'opérer quelques autres réformes dont nous ne connaissons pas la nature. N'ayant pas réussi auprès de tous, il recourut au pape Clément III. Celui-ci, dans une bulle du 6 mars **1190**, adressée aux chanoines de Maurienne, dit qu'on lui a rapporté « qu'étant obligés par une antique institution de se réunir dans un réfectoire pour prendre leurs repas, ils s'écartent maintenant de cette règle et de plusieurs autres, » et il leur enjoint de se conformer tous aux ordonnances de leur évêque. Il paraît que cette bulle n'obtint pas grand résultat ; car nous en avons une seconde, datée du **13** février **1191**, dans laquelle le pape renouvelle ses ordres dans les mêmes termes et, de plus, charge le prévôt d'Oulx et le doyen de Grenoble de veiller à leur exécution.

Il est à présumer que les chanoines purent alléguer de bonnes raisons de leur changement de discipline et qu'ils obtinrent dispense de la coutume fort gênante de prendre à tous les repas le chemin du réfectoire ; car on ne trouve plus mentionnés, en fait de repas communs, que ceux qui étaient établis par des fondations particulières. Il s'en fonda un certain nombre entre le XII[e] et le XV[e] siècle, — on en compte une soixantaine dans les deux obituaires, — les uns en faveur des chanoines seuls, les autres en faveur de tous les clercs attachés au service de l'église. Plusieurs, après la création de la maîtrise, admettent aussi les *Innocents*. Chaque repas avait son jour fixé. Le menu se

Digitized by Google

composait invariablement de deux plats de viande et d'un rôti à la broche *(cum duabus carnibus et veruto)*[1]. La date de la fondation est rarement indiquée. Citons parmi les fondateurs : le chevalier Aimon de Luciane, le clerc Etienne Amalfred, le clerc Amédée de Mareschal, l'évêque Aimon des Hurtières (1308-1334), l'évêque Lambert, l'évêque Pierre de Morestel (1255-1261), Jean, archevêque de Vienne, l'évêque Amblard (1301-1308), le chevalier Pierre du Pont, Amédée comte de Maurienne, le chevalier Aimon des Hurtières, le chanoine Pierre de Seyssel, le damoiseau Richard de Sauvage, le damoiseau Martin de Cuine (1333), l'évêque Amédée de Genève (1213-1220), le médecin Pierre d'Albiez, Vinifred des Colonnes, le chevalier Hugues du Pont... Le chanoine Catherin du Mollard (1458) fixe sa fondation au 15 août et veut que, pendant le repas, un diacre lise un sermon sur l'Assomption de la Sainte Vierge.

Le bâtiment que les chartes appellent le réfectoire était divisé en deux pièces : le réfectoire proprement dit et une dépendance, sans doute une cuisine. En 1450, le cardinal Louis de la Palud de Varembon, qui avait été pourvu de l'évêché de Maurienne en 1441, après la mort d'Ogier Morizet de Conflens, fit construire l'étage qui existe sur l'antique *refectorium* et y établit, dit l'Obituaire, six enfants qu'on appela les *Innocents*, avec deux professeurs et un domestique. Un des professeurs était particulièrement chargé de l'enseignement du plain-chant et de la musique ; l'autre de la grammaire. C'était ce que nous appelons aujourd'hui une maîtrise. Le cardinal la confia au Chapitre

[1] Une ordonnance de Mgr Anthelme de Clermont, du 21 avril 1337 *(Chartes du Diocèse,* p. 134), défend de rien emporter de ce qui est servi ; « ce serait, dit-il, voler les pauvres, auxquels les restes doivent être distribués. »

Digitized by Google

auquel il donna pour elle un capital de 4,000 florins d'or; de plus, il lui unit le prieuré et l'hôpital Saint-Antoine et Saint-Clair à Saint-Jean, le prieuré et la chapelle Sainte-Madeleine à Sainte-Marie-de-Cuines, près du pont qui a gardé le nom de la Madeleine. Mgr de Morel unit encore aux *Innocents* les cures de Saint-Sorlin-d'Arves et de Villarembert et plusieurs chapelles de la cathédrale[1]. Enfin Mgr Pierre de Lambert leur céda les droits de l'évêché sur l'hôpital de La Rochette et la pension de cent écus d'or qu'il s'était réservée sur le prieuré de Clarafond. En 1741, un accord entre le Chapitre de Saint-Jean et celui de la Sainte-Chapelle de Chambéry fixa cette pension à 172 livres.

Les unions faites par le cardinal de Varembon et Mgr de Morel furent approuvées par bulles de Nicolas V du 1er février 1450 et d'Innocent VIII du 13 mai 1489[2].

Le cardinal de Varembon fit bâtir, spécialement pour les Innocents, la chapelle de Saint-Barthélemy.

C'était le germe d'un collège. Quand, en 1570, Mgr Pierre de Lambert songea à créer celui qui porta son nom jusqu'à la Révolution, son premier dessein fut d'agrandir la maîtrise, en achetant les maisons voisines. Mais des obstacles surgirent; il dut établir le collège à l'extrémité de la ville et laisser les Innocents tels qu'ils étaient.

La même année 1450, le cardinal de Varembon entreprit la construction du cloître proprement dit, c'est-à-dire des galeries couvertes qui relient le bâtiment de la maîtrise

[1] L'acte de fondation de la maîtrise est du 22 octobre 1450; il n'existe plus dans les archives. L'union de l'hôpital et des cures résulte des bulles de Nicolas V 1er février 1450, Clément VIII 13 mai 1489. (Visite de 1793.)

[2] Visite pastorale de Mgr de Rosignan à la cathédrale le 26 novembre 1753.

Digitized by Google

et du réfectoire, d'un côté à la porte extérieure, de l'autre à celle qui donne entrée dans la cathédrale. Mais il mourut l'année suivante au château de Chamoux et les travaux ne furent exécutés que sous son successeur, le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, après l'achèvement des voûtes et de la décoration de la cathédrale. Pour employer à ces œuvres les revenus de l'évêché, il fallut l'autorisation du duc de Savoie qui les avait mis sous sequestre, parce que le cardinal était fixé à Rome. On le voit par une lettre de Charles Ier à messire Amédée Gavit, vicaire général du diocèse de Maurienne, du 1er décembre 1482 : « Nous fumes contans, dit-il, et volons que nonobstant la main mise ès benefices de monseigneur le cardinal de Rouan prennes des fruys et emolument des évêché de Maurienne et abbaye de Suse, pour les construction et perfection de claustre de Saint-Jehan et deffenses faite à lencontre de la rivière passant auprès [1], aussi pour mander audict seigneur cardinal... » Dans son testament fait à Rome le 14 janvier 1483, le cardinal, instituant le Chapitre de Saint-Jean héritier de tout ce qui lui serait dû, jusqu'au jour de sa mort, sur les revenus de l'évêché de Maurienne, dit que les travaux de la cathédrale sont terminés et que sa volonté est que l'on achève le cloître, auquel on travaille tous les jours, et la digue le long de la rivière d'Arc.

Le chanoine Amédée Gavit, qui avait en son nom administré le diocèse et dirigé tous ces travaux, mourut le 20 septembre 1484. Il avait achevé l'œuvre considérable que le cardinal lui avait confiée : construction de la flèche du clocher, des voûtes et décoration des trois nefs de la cathé-

[1] Digue appelée encore *du Cardinal*, en amont du pont d'Arc sous Villargondran.

Digitized by Google

drale, construction du cloître et de la digue de Villargondran. Mgr Etienne de Morel allait compléter la transformation de l'église par la construction du chœur, du *ciborium* et des stalles.

Un siècle de mutilation, de pillage et d'abandon a passé sur le cloître. Nous pouvons cependant nous rendre compte de ce qu'il était en 1792.

Le cloître forme un rectangle dont les deux grands côtés mesurent 32 mètres de longueur, les deux autres 22m50. La largeur intérieure des galeries est de 3m30. Sur les quatre côtés, autour du préau, à hauteur d'appui, s'ouvrent des baies séparées par des trumeaux et des meneaux garnis de moulures prismatiques et d'arcs en accolade armés de crochets ; un tore court sur les bords des deux faces de la baie. Les voûtes, par leurs arêtes accompagnées de légers filets de chaque côté, ressemblent à celles des nefs de la cathédrale ; seulement les arcs se terminent par des culs-de-lampe ornés d'armoiries, de têtes d'animaux ou de démons. Les clefs, par leur forme, les armoiries ou les fines sculptures qui les couvrent, ont la même ressemblance. C'est la même époque.

La face intérieure de la porte par laquelle nous sommes entrés est décorée de culs-de-lampe, de crochets et d'un pinacle dont la base, ramification du tore qui entoure l'ogive, s'ouvre pour former une niche garnie d'une statuette. Deux autres portes, à deux angles, sont semblablement ornées ; l'une, celle qui s'ouvre sur l'escalier de la maîtrise, a un clocheton de chaque côté du pinacle.

Le long des murs de l'église, des pierres armoriées ou couvertes d'inscriptions font connaître les familles nobles qui ont leurs tombeaux au bas dans le sous-sol de l'église. Au milieu, le préau est tout couvert de tombes, tout semé

Digitized by Google

de croix, et le long des alléges d'autres croix, des plaques rappellent les prêtres, les bourgeois notables qui dorment en cette terre privilégiée, le nouveau cimetière n'étant, comme l'ancien, que pour les gens du commun, comme l'on disait, et pour les étrangers. Il en est de même des galeries.

Ne nous indignons pas, à cause des idées modernes. S'il n'y a plus qu'un cimetière à Saint-Jean et partout, les distinctions et les privilèges n'existent pas moins ; ils éclatent même davantage, et cela est naturel, cela est juste et utile; l'égalité se fait ailleurs par la comparution devant la même Justice, puis l'inégalité éternelle est établie selon le mérite ou le démérite, et les petits, les inconnus des tombes communes, y peuvent primer les grands de leurs hauts monuments et de leurs pompeuses inscriptions.

Maintenant le cloître est bien dévasté. Le préau est pavé, les croix et les plaques commémoratives ont disparu ; disparues aussi les statues des portes, presque toutes les clefs de voûte et plusieurs pierres armoriées, d'autres et tous les culs-de-lampe sont brisés. Des inscriptions sont effacées ou mutilées. Partout les trumeaux, les meneaux, les pinacles et les clochetons sont dégradés. Il y a de cela trois causes : la sauvagerie de 1793, ensuite l'incurie et les vols des amateurs d'antiquités.

Le cloître fut livré pendant la Révolution aux clubs jacobins et sous l'Empire à la loge maçonnique.

Faisons le tour des galeries et prenons à gauche le long de la nef de l'église.

Cette galerie ne montre qu'un écusson entouré d'une couronne de laurier et surmontant une longue et prétentieuse inscription. A première vue, couronne et inscription indiquent le XVI^e^ siècle ; les âges précédents mettaient

Digitized by Google

le blason, quelquefois le nom, la date, une demande de prières, et c'était tout. A la Renaissance, il faut des titres, des vers et de retentissantes louanges.

C'est le blason des nobles de Collo : ***de sable à la bande d'argent chargée d'un lion*** (alias ***d'un levrier) passant de gueules*** (?). Voici l'inscription :

SEPULCRUM

Magistri D^ni^ Hypoliti de Collo Voloviensis jurisconsulti, ac sub Illustrissimo Carolo duce 3^o^ Camberiaci quondam senatoris Meritissimi qui anno 1553 VII kal. augusti obiit octuagenarius et sui ordinis primus.

Doctor utroque in jure erat Advocatus fisci Episcopatus Maurian^is^ judex temporalis terre dicti episc^us^ judex temporalis totius episcopatus, advocatus fisci generalis Sabaudie, collateralis Supremi Consilii Sabaudie.

DITETRASTICON

Hic est ad cujus normam vite et tenorem
Emendet mores sedula posteritas.
Vollovium genuit, plusque quem urbs Taurina docuit,
Ille senator erat hinc principis ex placito
Creatus, gravisque simul patronus fisci Sabaudi,
Sic Antistiti suo semper adactus erat,
Mauriana hæc civitas nutriit, excepit,
Ut vides primus, fama perennis erit.[1]

[1] « Tombeau de maître seigneur Hypolite de Collo de Valloires, jurisconsulte et autrefois très digne sénateur à Chambéry sous le très illustre duc Charles III, mort le 7 des calendes d'août (26 juillet) 1553, à l'âge de 80 ans et le premier de son ordre. — Docteur en l'un et l'autre droit, il était avocat du fisc de l'évêché de Maurienne, juge temporel de la terre du dit évêché, juge temporel de tout l'évêché, avocat du fisc général de Savoie, collatéral du Conseil Suprême de Savoie.

« *Groupe de huit vers.* — Voilà celui dont la vie servira de règle et de modèle pour la correction des mœurs de la postérité soigneuse, Valloires lui a fait le don de l'existence, Turin celui plus précieux de la science. De là la grâce du prince l'envoya

Digitized by Google

L'ascendance d'Hippolyte de Collo ou du Col n'est pas connue et il ne paraît pas qu'il ait laissé des descendants. L'inscription nous apprend qu'il fit ses études à Turin et devint, sous le duc Charles III, non pas sénateur, puisque le Sénat ne fut créé qu'en 1559 par Emmanuel-Philibert, mais membre du Conseil résident de Chambéry. Ce fut sans doute à l'époque de l'occupation de la Savoie par François Ier qu'il se retira à Saint-Jean.

En 1514, nobles Claude et Barthélemi de Collo étaient notaires à Valloires. Jacques, fils de Claude, n'ayant pas d'enfants, laissa, en 1604, son nom, ses armes et ses biens à Jacques Sibué, son neveu, à la condition qu'il obtiendrait des lettres de noblesse dans le terme de trois ans. Les lettres furent accordées le 24 février 1607 ; les armes sont : *d'azur à la fasce de gueulles portant une guivre vomissant flammes de feu.* C'est de Jacques, frère et héritier de Claude Sibué, que descendent les nobles Sibué-Ducol, qui portent parti Sibué et de du Col.

Mais il y a lieu de croire que ce tombeau ne fut pas le premier domicile mortuaire d'Hippolyte du Col et qu'il y fut transporté au siècle suivant, lorsque sa famille eut succédé en partie aux des Costes et acquis leur maison de Babylone, rue du Collège ; car le procès-verbal d'une enquête officielle, faite en 1550, met en cet endroit un tombeau portant ces armoiries : *trois costes d'argent sur une fasce ou bien barre de sable sur un champ de gueulles*, et appartenant à Jacques des Costes. Du reste, le titre de sénateur donné à Hippolyte du Col ne permet pas de croire que

comme sénateur et en même temps comme défenseur vigilant du fisc de Savoie. Il fut aussi toujours attaché à son évêque. Cette cité de Maurienne l'a nourri, l'a reçu. Vous le voyez, il fut le premier ; sa mémoire sera éternelle. »

Digitized by Google

cette inscription ait été faite à l'époque de sa mort, six ans avant la création du Sénat. Nous retrouverons tout à l'heure la famille des Costes.

La galerie aboutit à la porte de communication avec l'église, du XIe siècle. Cette face, comme l'autre, est restée telle quelle. Nous devons ici nous arrêter un moment.

Nous avons à gauche une pierre encastrée dans la muraille, au bas de laquelle on lit : *Hic jacent nobiles Salerie de Arva.* Les armes nous les connaissons déjà, écartelé de d'Arve et de Salière. Un mot sur ces deux familles :

Noble Jean d'Arve fut, en 1195, un des députés envoyés par le Chapitre au comte Thomas, pour obtenir qu'il confirmât la donation du fief de Mont-Bérenger, qu'il lui avait faite en 1189. Ses descendants eurent en fief — et peut-être l'avait-il déjà lui-même — la charge de métral de la mestralie d'Arve, qui faisait partie de la Terre Episcopale. Le métral devait défendre les droits de l'évêque, percevoir les redevances qui lui étaient dues, dénoncer les crimes et délits, prêter main-forte au juge et faire exécuter ses jugements. Jean d'Arve, qui vivait en 1376, avait épousé Françoise de Luciane. Ils n'eurent que trois filles : l'aînée, Marie, épousa noble Gaspard Salière, docteur en droit, qui joignit à son nom celui de d'Arve. Les nobles d'Arve habitaient à Saint-Jean-d'Arve la Tour, appelée *Tour de la Genevoise;* ils avaient à Saint-Jean-de-Maurienne un pied-à-terre, une *cour (curtis de Arva)*, la dernière maison de la rue Bonrieu, à gauche du chemin.

En 1450, Jean Salière d'Arve acquit de François du Pont du Villaret la tour ronde de la Fournache, au-dessus du pont de Bonrieu ; la tour carrée située plus haut, du côté de Saint-Pancrace, appartenait aux des Costes.

Pierre, arrière-petit-fils de Jean, fut chargé en 1589,

Digitized by Google

avec Jacques Ducol, Henri Varnier et Jean Dedux, bourgeois de Saint-Jean, de la garde des montagnes d'Olle et de la Perche, contre Lesdiguières, qui ne les attaqua pas alors. C'est sa fille aînée qui porta à Ennemond Martin le nom et les armes des Salière-d'Arve ; la cadette épousa noble Balthazard Portier, de Saint-Jean.

De l'autre côté de la porte, à l'entrée de la deuxième galerie, deux pierres armoriées attirent les regards. La première est ainsi décrite dans le procès-verbal de 1550 : *trois costes d'argent sur une barre de gueulles transversant sur un champ de sable.* Les témoins déclarèrent « que sont armoyries anciennes que de tout temps ont vu au dict lieu sur la tombe des des Costes, et telles ont esté portées ès sépultures des père et mère et aultres estans de la maison de François et Bon des Costes escuyers. » François des Costes était propriétaire de la maison-forte de *Babilloyne*, où Bon, son cousin, montra les mêmes armoiries. Dans ce même tombeau avait été enterré Gabriel des Costes qui était, en 1521, corrier et juge commun de la cité de Maurienne et possédait, outre la maison de Babillone, celle de Saint-Marcellin au sommet de Bonrieu et le château du Villard (Villard-Jarrier).

Les nobles des Costes ne sont connus que depuis le XIV^e^ siècle. Ils se divisèrent en plusieurs branches que M. de Foras n'a pas pu raccorder et disparurent au XVII^e^ siècle. Citons encore : Jean des Costes, juge de la seigneurie de La Chambre en 1350 ; Jean des Costes, juge de la châtellenie de Valloires en 1383 ; Jean des Costes, conseiller du duc Louis et l'un des juges de Bolomier en 1446 ; Antoine des Costes, curé de Saint-Christophe et recteur de Sainte-Thècle en 1394 ; Louis des Costes, bienfaiteur de l'hôpital de la Miséricorde en 1565 ; Pierre et Boniface des

Digitized by Google

Costes choisis, en 1589, par Urbain du Pont pour l'aider dans la défense de la ville contre une attaque éventuelle de Lesdiguières ; Jules des Costes, commandant du fort d'Arves (la Tour) en 1599-1600.

Le tombeau dont nous parlons est appelé dans l'antique obituaire *tombeau des chanoines des Costes*. Le Chapitre y faisait une procession avec absoute chaque année, le 11 novembre. A l'extinction de la famille des Costes, les nobles d'Avrieux en réclamèrent la possession, du chef du mariage de Jacques-Albert, un des fils du notaire Mathieu Davrieux *(Dexprili)*, devenu en 1596 avocat au Sénat, puis conseiller de Son Altesse, corrier et juge commun de la cité de Maurienne, avec Claudine des Costes. Mais ils laissèrent subsister les anciennes armoiries.

Tout à côté est l'écusson des Mareschal de Luciane : *écartelé, au 1 et 4 d'or à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'argent, qui est de Mareschal ; au 2 et 3 d'or à deux bars adossés de sable.* Ces coquilles disent que les Mareschal ont pris part aux Croisades. « Illustre famille, écrit M. de Foras, qui a produit les premiers maréchaux de Savoie, » et c'est de là que vient son nom [1]. Le chevalier Guifred de Montmélian, maréchal, vivait en 1190 Les Maréchal possédèrent le château de Saint-Michel et en portèrent le titre [2]. Une branche ayant, au XVI[e] siècle, hérité par mariage des seigneurs de Duyn, prit le nom de Mareschal-Duyn de la Val-d'Isère ; elle s'éteignit en 1781.

Louis, fils de Girard Mareschal de Saint-Michel, hérita, en 1479, de Gabriel de Luciane et ajouta à son nom et à

[1] V. *Armorial et Nobiliaire de Savoie. — Les premiers Maréchaux de Savoie*, par le C[te] F.-C. DE MARESCHAL DE LUCIANE, dans les *Miscellanea* ; Turin, 1887.

[2] *Travaux de la Société d'hist. et d'arch. de Maur.*, 2[e] série, t. I, 2[e] partie, p. 26.

Digitized by Google

ses armes le nom et les armes de Luciane ; les Mareschal acquirent de ce chef la tour de Saint-Martin-de-la-Porte et successivement les trois maisons-fortes situées dans cette commune ; ils résidaient d'ordinaire dans celle de la Buffette et en prenaient le titre.

C'est à cette branche qu'appartenait le tombeau du cloitre. Au XVIIe siècle, elle acquit à Saint-Jean, par héritage, la maison-forte du Mollard. Mais depuis longtemps elle y possédait une maison dans la rue du Mollard d'Arvan (Grand-Rue, maison Durieux). Un acte de partage du 26 juillet 1569 attribue cette maison à François Mareschal Luciane, seigneur de la tour de Saint-Michel, fils d'Antoine et de Jeanne des Costes, et frère consanguin de Pierre Mareschal et du chanoine Guillaume Mareschal François-Hyacinthe, fils de Joseph de Mareschal de la Buffette, y habitait en 1767. Pierre de Mareschal du Mollard avait été enterré dans le tombeau du cloitre le 24 novembre 1729[1]. Quelques années plus tard, François de Mareschal de Luciane, entré au service de France, était capitaine au régiment de Médoc et chevalier de Saint-Louis.

Au mois d'août 1793, Joseph Mareschal de la Buffette, révolté des fureurs révolutionnaires, se mit à la tête d'une bande de paysans, pour seconder les troupes sardes qui étaient rentrées en Maurienne. Il occupa Valmeinier et attaqua les Français cantonnés à Valloires. Il y fut pris, Valmeinier fut incendié et lui-même fut fusillé sur le champ de foire de Valloires le 3 octobre ; il avait vingt-huit ans. Alexis-Antoine, son frère, mort en 1853, fut capitaine dans

[1] La dernière sépulture faite dans ce tombeau, d'après nos registres paroissiaux, est celle de Raymonde, fille de feu noble François Ducret, native d'Aix en Savoie, femme de noble François-Hyacinthe de Mareschal, habitant à Saint-Jean, âgée de 40 ans.

Digitized by Google

le régiment de Savoie ; il a laissé le comte Clément de Mareschal de Luciane, ancien capitaine de spahis, membre effectif de l'Académie de Savoie et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne. C'est lui qui a accepté et qui porte si bien la lourde charge de continuer la publication de l'ouvrage colossal auquel le regretté comte Amédée de Foras avait déjà consacré quarante années de sa vie, l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*.

Tout près de ces deux tombeaux se trouvait aussi l'ouverture murée de celui des chanoines qui n'avaient pas un tombeau de famille ; un registre dit seulement qu'il était situé sous la chapelle de Jésus, du côté de l'épitre. Quelques chanoines furent enterrés dans l'église même, devant un autel dont ils étaient bienfaiteurs. Ainsi le chanoine Pierre-Antoine Albrieux fut mis, en 1777, devant l'autel de Saint-Pierre, et le chanoine Ennemond Vernaz, en 1782, devant l'autel de Sainte-Anne.

Un peu plus loin, dit le procès-verbal de 1550, était une pierre portant : *un château d'or sur un champ d'azur*. Les témoins produits dans l'enquête déclarèrent que c'étaient les armes de nobles Jean Fornier et de Jérôme, son fils, tous deux écuyers, qu'ils avaient vu enterrer dans ce tombeau, et de Thibaud, fils de Jérôme. Jean Fornier, natif de Font-couverte, hameau de *la Bise soit de Riortier*, fut annobli par le cardinal d'Estouteville en 1475 ; il était en 1490 châtelain de Pontamafrey pour Louis comte de La Chambre. Le chanoine Jérôme Fornier, son frère, fut procureur des œuvres pies du diocèse et parrain de son neveu. Thibaud fut père du P. Chérubin de Maurienne, capucin, compagnon de saint François de Sales dans la mission du Chablais, en qui le nom s'éteignit.

Ces armoiries ont disparu. A côté d'une porte on voit les

Digitized by Google

restes, mutilés, d'une pierre qui devait les accompagner et d'une longue inscription, dont on ne peut lire que quelques mots sans suite et la date de 1515; c'est peut-être celle de la mort de Jean Fornier.

On ne voit pas trace d'aucun autre tombeau et le procès-verbal qui nous a guidé n'en indique aucun autre. Les bâtiments auxquels sont adossés les deux autres galeries n'en comportaient pas

La porte à laquelle nous nous sommes arrêtés donne dans la cour d'une maison qui appartenait au Chapitre. Elle servait pour le passage des processions qu'après certains services les chanoines étaient tenus de faire au tombeau des fondateurs pour y chanter l'absoute.

La troisième galerie ne présente que les deux portes des salles dont j'ai parlé. La seconde est rectangulaire et moderne. Mais la première est celle de l'antique réfectoire. Les pieds-droits sont nus. Il n'y a ni archivoltes ni tympan. L'arc à plein-cintre se compose de gros claveaux de tufs simplement dégrossis, en retraite sur le nu de la muraille. Quel est l'âge de cette porte? Je la crois antérieure au XI^e^ siècle, un reste des constructions de l'église abattue ou dévastée en 1034. J'ai entendu de plus habiles la dater au moins du VIII^e^ siècle. Je n'ai pas compétence pour appuyer ou contredire cette appréciation.

Nous voici devant la porte de la maîtrise. Si nous montons l'escalier à vis qui conduit aux chambres modernisées, nous trouvons les arcs à anse de panier, en accolade, du XV^e^ siècle, et c'est tout. Redescendons. La quatrième galerie n'offre aucun intérêt. Elle nous ramène à la porte par laquelle nous sommes entrés.

Digitized by Google

TABLE

Pages.

AVANT-PROPOS 561

I. — La place de la cathédrale. — Le clocher. — L'évêché. — Le péristyle 565

II. — L'église du VI^e siècle. — La crypte 579

III. — L'église du XI^e siècle. — La chapelle de Sainte-Thècle 588

IV. — Les voûtes. — Le chœur. — XV^e et XVI^e siècles 594

V. — Chapelles. — Fondations et offices. — Personnel. 611

VI. — Inondation, pillage et incendies. — La Révolution. — Rétablissement du culte et de l'évêché 624

VII. — Restaurations 640

VIII. — Dans les trois nefs. — La sacristie 647

IX. — Notre-Dame 666

X. — Les tombeaux. — Le cloître 680

ERRATA

Page 588, ligne 7, *lire :* Une partie des constructions pouvait être restée debout au milieu des décombres, *au lieu de :* Une partie des décombres pouvait être restée debout au milieu des décombres.

Page 594, ligne 19, *lire :* 1451, *au lieu de :* 1431.

Digitized by Google

Séance publique du 4 Décembre 1902

LE
SENTIMENT RELIGIEUX

ESSAI PSYCHOLOGIQUE

> Sans cesse l'âme humaine se portera naturellement vers Celui qui l'a faite et qui l'attire à lui par ses divins attraits.
>
> C. CHARAUX, *De la Pensée.*

DISCOURS DE RÉCEPTION

PAR

L'Abbé Joseph BURLET

Digitized by Google

Digitized by Google

LE SENTIMENT RELIGIEUX

MONSEIGNEUR [1],
MESSIEURS,

Il en est des institutions comme des individus, des affinités intimes les rapprochent presque naturellement. Dès sa naissance, en 1819, l'Académie de Savoie fut liée au Grand Séminaire de Chambéry par une incontestable sympathie intellectuelle et morale, comme le témoignent éloquemment les noms inscrits dans les annales de ces deux institutions. Ni l'Académie, ni le Séminaire n'ont oublié leurs illustrations communes : les Billiet, les Charvaz, les Dépommier, les Turinaz, les Descostes, les Chamousset, les Pillet, les Vallet, les Arminjon et ce savant et pieux évêque de Maurienne, Mgr Rosset, dont votre Président burinait récemment la forte et noble physionomie dans un éloquent éloge funèbre. Ces relations n'ont même point cessé : un de vos membres effectifs, joyau détaché du Séminaire de Chambéry pour illuminer du vif éclat de son éloquence et de ses vertus le siège épiscopal de la Lorraine, est encore maintenant et pour longtemps la gloire de notre Savoie et l'objet de l'admiration de l'Eglise de France.

[1] Mgr Hautin, archevêque de Chambéry.

Digitized by Google

C'est, sans doute, à cette affinité native qui unit l'Académie au Séminaire — beaucoup plus qu'à mes modestes travaux — que je dois l'honneur de continuer d'aussi glorieuses traditions. J'apprécie cette faveur et je vous en remercie très sincèrement. Pour répondre à la pensée qui a inspiré votre choix, je m'efforcerai ici — comme je le fais au Grand Séminaire — de suivre, en disciple reconnaissant, les traces toujours vivaces au milieu de nous de ces illustres et savants modèles.

L'accueil si bienveillant que vous voulez bien me faire, ne dissipe point toutes mes appréhensions, au moment de subir l'épreuve solennelle que le règlement de l'Académie impose à ses nouveaux membres. Un philosophe aime à parler philosophie ; mais parler philosophie n'est-ce point évoquer la vision d'une vieille personne maussade et prétentieuse dont les préoccupations sont surannées et le langage fort peu intelligible ? Ce dédain n'est point toujours injuste, j'en conviens ; toutefois il ne doit point rejaillir sur la philosophie elle-même, science très humaine, aussi ancienne que l'humanité, science toujours jeune cependant comme le cœur de l'homme dont elle s'efforce d'étudier les inclinations, les grandes et nobles aspirations qui font sa dignité et sa grandeur. C'est à cette philosophie que j'emprunterai le sujet de ce discours, en analysant avec vous, à la lumière de la conscience et de l'histoire, les éléments et les formes principales du *Sentiment religieux*.

* * *

L'observateur qui contemple le monde des corps ne tarde point à remarquer avec Newton qu'une loi souveraine do-

Digitized by Google

mine tous les phénomènes de la matière : c'est la loi d'attraction. Sa mystérieuse puissance préside à tous les mouvements de la nature, à la gravitation majestueuse des masses sidérales évoluant dans les profondeurs de l'espace comme au balancement gracieux des grains de poussière caressés par un rayon de soleil ; au soulèvement formidable de l'Océan violemment troublé dans son repos comme au frémissement discret presque imperceptible des atomes se groupant ou se dissociant au plus intime des corps, selon des affinités ou des répugnances naturelles aussi certaines qu'inexpliquées. Ces phénomènes du monde matériel ne sont point sans analogie avec les inclinations de la nature humaine. Si l'on rentre en soi-même pour écouter les palpitations de son propre cœur, si l'on prête une oreille attentive aux multiples échos, répercutés à travers les âges, des espérances de l'humanité, on est obligé de reconnaître que l'homme est soumis, lui aussi, à une loi de gravitation morale non moins impérieuse que l'attraction universelle des corps. Qu'elle le veuille ou non, en effet, l'âme humaine aspire de toutes ses forces au bonheur parfait, et elle éprouve une répulsion non moins invincible pour le néant. Ce double ressort de son activité morale l'excite naturellement à chercher dans un Etre suprême, juste et bon, la garantie de son bonheur et dans une autre vie immortelle l'explication de cette vie et la pleine satisfaction de ses désirs ici-bas toujours insatiables. Aussi l'âme humaine la plus dégradée se sent attirée irrésistiblement vers la Divinité comme les fleuves sont emportés vers l'Océan ; elle se tourne instinctivement « vers Celui qui l'a faite et qui l'attire à lui par ses divins attraits » ; car, selon la profonde remarque d'un penseur, « il est dans l'ordre que l'être retourne à l'Etre, la pensée éphémère à la pensée éternelle,

Digitized by Google

l'amour à la beauté sans tache[1] ». Le développement plus ou moins normal de cette inclination naturellement religieuse de l'âme est la source des plus nobles joies comme des douleurs les plus troublantes de l'humanité : en s'inspirant de cette grande loi, on s'explique les terreurs superstitieuses des sauvages, la confiance religieuse crédule et intéressée des païens plus civilisés, les douloureuses angoisses des sceptiques et l'amour respectueux mais filial et généreux des chrétiens envers le Dieu infiniment miséricordieux qu'ils adorent. Ces sentiments religieux se retrouvent sous des formes diverses dans tous les siècles, sous toutes les latitudes, partout où bat un cœur d'homme éclairé par une intelligence. Les mœurs et les institutions de tous les peuples, leurs chants et leurs annales, leurs monuments avec leurs décorations et leurs inscriptions, tous les vestiges de l'homme sont imprégnés de sentiment religieux : ces témoins irrécusables du passé et du présent forment comme un hymne grandiose et expressif montant du cœur de l'homme vers l'Etre suprême, espoir de l'humanité. Et l'homme vit de cette espérance ; le poète l'a dit avec raison : l'espoir

C'est le reflet, brume ou flamme
Que dans leur calme éternel
Versent d'en haut sur notre âme
Les félicités du ciel ![2]

Après avoir simplement constaté le fait universel du sentiment religieux — admis par les savants les plus incrédules, quelles que soient d'ailleurs les explications qu'ils

[1] M. C. Charaux (*De la Pensée*, p. 75), professeur honoraire de philosophie à l'Université de Grenoble, membre correspondant de l'Académie de Savoie.

[2] V. Hugo, *Les Rayons et les Ombres*.

Digitized by Google

cherchent à lui donner — nous voudrions préciser la nature de ce sentiment, en indiquer les éléments essentiels. La tâche est assez délicate ; car le sentiment religieux, comme toutes les émotions, échappe à une définition rigoureuse. On peut dire cependant que le sentiment religieux est fait des joies et des douleurs excitées et entretenues dans l'âme par la croyance à Dieu et à l'immortalité. Mais quelle est la nature de ces joies et de ces douleurs ? Quelles notes dominent dans les soupirs de l'âme se tournant vers la divinité ? Deux notes fondamentales nous paraissent vibrer plus nettement dans le concert intime de cette lyre harmonieuse qu'est l'âme humaine, selon le beau mot de Platon : une note triste et sévère, *la crainte de Dieu ;* une note plus douce et plus reposante, *la confiance en Dieu* .Etudions successivement ces deux éléments du sentiment religieux.

La crainte de dieu

La crainte, sous sa forme générale, est cette émotion pénible que l'homme ressent en présence d'un danger réel ou imaginaire ; au fond, c'est un sentiment d'impuissance à repousser un mal ou à réaliser un désir. L'enfant laissé seul se sent isolé, impuissant : il a peur ; le voyageur égaré la nuit dans une région déserte éprouve un invincible malaise, instinctivement il redoute un danger, il craint d'être impuissant ; le plus stoïcien des hommes n'entend jamais les sinistres grondements du tonnerre sans éprouver, malgré lui, une pénible commotion dans tout son être. Il y a, ce nous semble, une émotion de ce genre dans tout sentiment religieux. L'homme, sauvage ou civilisé, ignorant ou savant, se sent impuissant à lutter contre les forces redoutables et

Digitized by Google

mystérieuses derrière lesquelles son intelligence entrevoit avec certitude la main souveraine d'un ordonnateur et d'un maître ; l'homme se sent impuissant à se soustraire aux rigueurs de ce justicier suprême ; il se sent enfin impuissant à réaliser sur la terre les espérances de bonheur auxquelles cependant il ne peut renoncer sans faire mentir sa nature. Aussi l'homme redoute la justice de Dieu ; il redoute l'inconnu plein d'angoisses du lendemain de la mort. Cette crainte religieuse est vague ou précise, servile ou respectueuse, intelligente ou superstitieuse, selon la pureté des notions morales et religieuses qui en sont la source. Trop souvent, en effet, les conceptions grossières de la divinité altèrent le sentiment religieux, comme un miroir sans symétrie déforme les images des objets reflétés. Les païens ne semblent voir la divinité qu'à travers les influences néfastes ou bienfaisantes des forces naturelles. Que ne devait pas être le soleil, par exemple, « pour un peuple nomade, sans moyens assurés de subsistance, sans connaissance des pays qu'il parcourait, livré aux dangers que chaque nuit amenait avec elle, désarmé devant l'hiver comme devant la chaleur de l'été ? Le besoin d'adoration naturel à l'homme l'entraîna aussi bien que son goût pour le merveilleux et la conscience de sa faiblesse, à se faire un dieu de l'être incompréhensible dont il ignorait la nature et dont il éprouvait à tout moment la puissance[1] ». Trompé par cette grossière conception, l'homme transforma en divinités toutes les forces de la nature : la lune aux phases étranges, la foudre éclatante et homicide, les animaux cruels ou vénimeux, les maladies avec leur lugubre cortège de misères.

[1] Michel Bréal, *Mélanges de mythologie et de ling.* Hachette, 1882, p. 164.

Digitized by Google

De telles croyances devaient engendrer dans l'âme humaine la plus vive terreur. Les peuples païens semblent, en effet, uniquement préoccupés de conjurer les mille dangers dont ils sont environnés, d'apaiser ces esprits qui, partout, les guettent et les menacent : de là les pratiques étranges, souvent monstrueuses, qui constituent presque toute leur religion.

Quelle extraordinaire puissance devait avoir cette terreur pour que l'homme ait pu croire honorer la divinité en souillant ses autels de sang humain ! Car, deux siècles avant le christianisme, le sacrifice humain était universellement en usage et se pratiquait avec un raffinement inouï de cruauté S'il faut en croire César et Strabon[1], chez les Gaulois le cérémonial de ces sacrifices était aussi affreux que solennel. Un immense colosse à figure humaine, en osier, était rempli d'hommes vivants ; un bûcher était disposé tout autour ; un druide jetait une torche brûlante et le colosse disparaissait dans des flots de flamme et de fumée. Chez les Romains eux-mêmes, les sacrifices humains ne furent légalement abolis qu'en l'an 97 avant Jésus-Christ[2].

D'autres usages inspirés par le même sentiment de terreur ont survécu aux sacrifices humains et se retrouvent, même maintenant, chez les peuples idolâtres. Au Dahomey[3], par exemple, le serpent a ses temples et ses prêtres ; la terreur religieuse dont il est l'objet est si extraordinaire qu'un père n'oserait pas délivrer son enfant attaqué par un serpent. Pour le Dahoméen, comme autrefois pour les Romains et les Gaulois, la foudre est un agent direct de la vengeance

[1] César, *De bello gal.*, VI, 16 ; Strabon, liv. IV, ch. 4.
[2] Pline, *Hist. nat.*, XXX, 3.
[3] D'Albéca, *La France au Dahomey*. Hachette, 1895, p. 139. — Foa, *Le Dahomey*. Paris, Hennuyer, 1895, p. 222.

Digitized by Google

divine : les objets frappés par la foudre sont sacrés ; l'homme que le feu du ciel a tué est regardé comme un criminel atteint par la justice céleste ; personne autre que le féticheur n'oserait toucher son cadavre. L'Annamite éprouve des sentiments semblables : « Si le tigre ne fait pas de victimes, si les maladies ne sévissent pas, si la moisson de riz est abondante, si les poissons affluent dans leurs filets du pêcheur, c'est que le Ciel est propice. Dès que le Ciel se fâche, les tempêtes s'élèvent, les bêtes fauves exercent leurs vengeances sur les pauvres mortels, l'année sera dure et le mandarin inexorable pour le peuple[1] ». Pour écarter ces dangers, le pauvre Annamite organise des cérémonies propitiatoires, pendant lesquelles on porte processionnellement le mannequin du fléau redouté, celui de la peste, par exemple ; on offre au génie malfaisant des coffrets couverts d'inscriptions cabalistiques, des tables chargées de mets et de présents. D'autres usages, dont l'énumération serait fastidieuse, attestent partout le même sentiment de terreur : comme le remarque Lacordaire, « l'humanité aimait mieux déshonorer Dieu que de se passer de commerce avec lui. »

Ces sentiments si troublants étaient d'ailleurs alimentés non seulement par ces grossières conceptions de la divinité, mais aussi par les croyances plus sombres et plus terrifiantes qui régnaient dans tout le monde païen sur le sort lugubre et mystérieux des défunts. Les Grecs, les Romains, les Gaulois croyaient généralement que le tombeau était la demeure fixe où l'homme, au lendemain de sa mort, vi-

[1] Mgr Depierre, *Le sentiment religieux chez les peuples de l'Indo-Chine*, dans la *Revue des Religions*, 1892, nos 20 et 21. L'auteur de cette étude intéressante est notre éminent compatriote, le savant et regretté évêque titulaire de Benda, vicaire apostolique de la Cochinchine.

Digitized by Google

vait réellement une vie nouvelle. « On croyait si fermement qu'un homme vivait là, qu'on ne manquait jamais d'enterrer avec lui les objets dont on supposait qu'il avait besoin, des vêtements, des vases, des armes. On répandait du vin sur sa tombe pour étancher sa soif ; on y plaçait des aliments pour apaiser sa faim. On égorgeait des chevaux et des esclaves dans la pensée que ces êtres enfermés avec le mort le serviraient dans le tombeau comme ils l'avaient fait pendant la vie[1]. » Cette notion obscure et inquiète sur l'autre vie inspira aux vivants une double crainte : la crainte de ne point recevoir eux-mêmes les honneurs funéraires et la crainte non moins angoissante d'être en butte aux sollicitations des défunts privés de sépulture. Le païen craint avec raison pour lui-même : car l'âme qui ne repose point dans un tombeau est condamnée à une vie errante et malheureuse. Pour comprendre combien cette terreur était vive et sincère, il suffit de rappeler la touchante supplication que le poète Homère met sur les lèvres d'Hector, s'adressant à son vainqueur : « Je t'en supplie par tes genoux, par ta vie, par tes parents, ne livre pas mon corps aux chiens près des vaisseaux des Grecs ; accepte l'or que mon père t'offrira en abondance et rends-lui mon corps, afin que les Troyens et les Troyennes me donnent ma part des honneurs du bûcher[2] ». Un sentiment semblable animait Antigone, cette héroïne si noble et si pure de la Grèce : malgré l'opposition brutale d'un tyran, Antigone s'exposa courageusement à la mort pour donner aux siens la sépulture et le bonheur. De là chez tous les païens, surtout plus civilisés, une constante préoccupation d'assurer leur propre

[1] Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, p. 9,
[2] Homère, *Iliade*, XXII, 338-344.

Digitized by Google

sépulture : de son vivant, l'homme prépare son tombeau, le consacre comme un lieu sacré et inviolable et même pourvoit d'avance à tous les frais par des fondations solennelles dont l'exécution fidèle est garantie par les lois. Les parents des défunts veillaient, eux aussi, avec une sollicitude minutieuse à l'accomplissement de leurs désirs et à la célébration scrupuleuse des rites funéraires. La nécessité de la sépulture était une conviction si profonde chez ces peuples, que, pour eux, l'injure la plus cruelle et la plus impie, c'était de souhaiter à un ennemi de mourir sans sépulture[1]. Aussi, la privation de sépulture était, dans les anciennes législations, le plus grand des supplices réservé seulement aux coupables les plus monstrueux ; comme aussi la négligence à rendre aux morts les honneurs suprêmes était réputée le plus grand des crimes. Xénophon[2] cite, à ce sujet, un trait caractéristique. Après avoir remporté une brillante victoire navale, des généraux athéniens avaient omis de recueillir les corps des combattants ensevelis dans les flots. Si leur victoire avait sauvé la ville, leur négligence avait causé le malheur éternel d'un grand nombre d'Athéniens. L'annonce de ce fait produit à Athènes une émotion inouïe : aussitôt les parents des défunts, vêtus de longs habits de deuil, se présentent aux magistrats de la cité et réclament énergiquement la condamnation des coupables. Le sentiment de terreur dominait tellement ce peuple grec, cependant si léger, que les généraux vainqueurs furent condamnés à mort.

Le zèle si empressé des vivants pour procurer aux défunts une sépulture convenable ne pouvait, hélas ! soustraire tous

[1] Voir, par exemple, VIRGILE, *Enéide*, IV, 620.
[2] XÉNOPHON, *Helléniques*, I, 7.

Digitized by Google

les morts au redoutable danger d'être privés des honneurs funèbres. Ces âmes abandonnées et malheureuses étaient regardées comme des génies malfaisants qu'il fallait apaiser. Quel nouveau sujet de terreur ! car, dans l'imagination surexcitée des païens, tous les bruits de la nature se transformaient en gémissements funèbres. Cette sombre inquiétude donna naissance à une foule de pratiques superstitieuses destinées à apaiser les morts ou à conjurer leurs maléfices. Le même sentiment nous explique et les histoires terrifiantes de revenants [1] si fréquentes dans la littérature ancienne et l'attention scrupuleuse des Grecs et des Romains à entretenir des mets et des boissons dans les tombeaux et même dans les cénotaphes, monuments purement honorifiques. Un jour, nous dit Ovide [2], on oublia de remplir ce devoir : les âmes sortirent alors des tombeaux et on les entendit courir, en hurlant, dans les rues de la ville et les champs du Latium, jusqu'à ce que les sacrifices eussent été accomplis sur leur tombe. D'après Hérodote [3], les âmes des Phocéens bouleversèrent toute une contrée jusqu'à ce qu'on eut voué un anniversaire en leur honneur. Ainsi s'était déformé le sentiment religieux si consolant de l'immortalité sous l'influence de croyances grossières et superstitieuses. Peu d'âmes païennes échappèrent à cette étreinte de la terreur. Sans doute, le poète Lucrèce a exprimé avec une éloquence saisissante la répulsion que lui inspirent les conceptions et les terreurs religieuses du peuple romain ; mais il remarque lui-même [4] que les moins crédules étaient

[1] Voir, par exemple, HÉRODOTE, V, 92. — EURIPIDE (*Troad.*, 1085). — CICÉRON (*Tusculanes*, I, 16). — HORACE, (*Odes*, I, 23). — OVIDE (*Fastes*, V, 483). — PLINE (*Lettres*, VII, 27).

[2] OVIDE, *Fastes*, II, 549-556.

[3] HÉRODOTE, I, 167.

[4] LUCRÈCE, *De naturâ rerum*, III, 52.

Digitized by Google

effrayés par les prophéties des haruspices et s'empressaient d'accomplir les rites et les sacrifices. Les hommes d'action eux-mêmes ne pouvaient se soustraire aux craintes les plus puériles. Le sceptique César ne montait jamais en voiture sans prononcer[1] une formule magique pour écarter tout danger ; le puissant Auguste était terrifié quand il avait chaussé le pied droit du soulier gauche[2]. L'illustre Cicéron, philosophe et homme d'Etat, nous expose lui-même, avec un incontestable accent de sincérité, l'angoisse perpétuelle de son âme. « Une parole de devin, dit-il, un oiseau qui passe, un chaldéen ou un haruspice qu'on rencontre, l'éclair qui brille, le tonnerre qui gronde, tout enfin sert à nous épouvanter ; il ne nous est pas possible de goûter un moment de calme ! Il semble, ajoute-t-il, que la nuit devrait être une sorte d'asile pour nous reposer de nos peines et de nos fatigues ; mais non ! C'est dans le sommeil que prennent naissance nos soucis et nos terreurs[3] ».

Un seul peuple se distingue, dans l'histoire de l'ancien monde, par des idées et des sentiments religieux plus élevés et surtout plus dégagés des superstitieuses pratiques en usage alors dans tout l'univers : c'est le peuple juif, jaloux et tenace dépositaire des traditions primitives. Le Dieu d'Israël n'est plus confondu, comme les dieux païens, avec les forces de la nature. Jéhovah est le seul Dieu ; seul, il est l'auteur et la providence du monde, mais il est le maître vigilant, le juge inflexible dont on redoute les inexorables jugements ; il est l'Etre parfait et inaccessible dont le nom ineffable inspire une crainte respectueuse, toujours assombrie par un reste de terreur. Israël voit en Jéhovah un Dieu

[1] Pline, *Hist. Natur.*, XXVIII, 2.
[2] Suétone, *Auguste*, 90.
[3] Cicéron, *De divinatione*.

Digitized by Google

juste et bon, mais un père outragé par une longue chaîne d'infidélités privées ou publiques. L'histoire étrange de ce peuple privilégié rappelle, presque à chaque page, l'intervention de Dieu châtiant les ingratitudes de son peuple ou prévenant ses écarts par des menaces terribles. Aussi les Juifs ne peuvent songer à la présence de Dieu sans trembler; les prêtres eux-mêmes n'entrent jamais sans effroi dans le sanctuaire. Les conceptions encore obscures du peuple juif sur le sort de l'homme dans l'autre vie contribuèrent non moins efficacement à entretenir dans les esprits un sentiment très vif d'épouvante au sujet de la mort, comme le prouvent les angoisses de Job et les cris de détresse du prophète royal. « Oh ! donne à mes yeux la lumière, soupire tristement David, de peur que je m'endorme du sommeil de la mort... Ne sois pas sourd à ma voix et que je ne ressemble pas à ceux qui descendent dans la fosse... Retire-moi de la fosse et que l'abyme ne m'engloutisse pas[1] ». Tout en étant préservée par ses croyances de la terreur grossière et superstitieuse des païens, l'âme juive restait comme oppressée par la crainte de ce Dieu juste et bon qui était sa force et son espérance ; elle a toujours, même dans ses élans les plus pieux, l'attitude réservée et anxieuse du serviteur coupable qui a lassé, par ses infidélités, la bienveillance naturelle de son tout puissant souverain.

Voici que, tout à coup, les rapports entre Dieu et l'homme sont changés. Dieu lui-même s'abaisse vers l'homme et lui révèle sa miséricorde, en confiant à son Fils la mission de réconcilier la terre avec le ciel, d'effacer

[1] *Psaumes* 13, 28, 69. Sur les sentiments religieux des Juifs, voir dans le *Dictionnaire de la Bible*, l'article *Jéhovah* ; dans la *Revue Biblique* (1er avril 1898), l'article de M. Touzard sur *Le développement de la doctrine de l'immortalité*.

Digitized by Google

le souvenir du sombre passé et de contracter avec l'humanité une nouvelle alliance dont Il assume les plus lourdes charges. Cette *bonne nouvelle* répandue dans le monde a soulagé l'humanité du poids étouffant qui l'accablait et rendait stériles tous ses efforts. Le chrétien n'éprouve plus ni la terreur du païen ni la crainte plus respectueuse, mais toujours troublante, du Juif; il craint sans doute la justice de Dieu ; chez lui, ce sentiment n'est point un épouvantail décevant, c'est, au contraire, un stimulant très efficace de son progrès moral. Notre grand saint François de Sales appelle cette crainte la « crainte initiale, c'est-à-dire la crainte des apprentifs qui entrent dans les exercices de l'amour divin » ; il en expose même l'utilité morale dans une gracieuse comparaison : « Comme les jeunes garçons, dit-il, qui commencent à monter à cheval, quand ilz sentent leur cheval porter un peu plus haut, ne serrent pas seulement les genoux, mais se prennent à belles mains à la selle ; mais quand ilz sont un peu plus exercés, ilz se tiennent seulement en leurs serres : de mesme les novices et apprentifs au service de Dieu se treuvans esperdus parmi les assautz que leurs ennemis leur livrent au commencement, ilz ne se servent pas seulement de la crainte filiale mais aussi de la mercenaire et servile, et se tiennent comme ilz peuvent pour ne point deschoir de leur prétention [1] ». Cette crainte n'est donc pour le chrétien qu'un aiguillon ; insensiblement, elle se transforme en un sentiment plus délicat, plus affectueux, qui excite l'âme reconnaissante à craindre de blesser les droits de Dieu, d'offenser ce Jésus qui s'est fait son frère et son ami pour le racheter,

[1] *Traité de l'amour de Dieu*, liv. XI, ch. XVIII (t. V, p. 305. *Œuvres complètes* publiées par la Visitation d'Annecy).

Digitized by Google

et qui se donne toujours à lui dans le grand mystère de son amour pour le réconforter au cours de cette vie et lui assurer au-delà du tombeau une vie intelligente et heureuse dans la pleine possession du Vrai, du Beau et du Bien. Ces hautes pensées, ces nobles sentiments ne sont point sans doute dégagés de toute obscurité ni de toute inquiétude : l'âme la plus chrétienne éprouve une crainte filiale, mais une véritable crainte de Dieu. Aussi cette émotion nous paraît être un des éléments essentiels du sentiment religieux même le plus élevé.

La confiance en Dieu

Les temples et les autels érigés par la crainte seraient depuis longtemps tombés en ruine, si l'homme n'était point poussé à les entretenir par un sentiment moins décevant. Dans l'hymne qui s'élève du cœur de l'humanité vers l'Etre suprême, il est facile de distinguer une note moins triste que la crainte, un sentiment d'attraction morale qui inspire à l'homme la confiance en Dieu, la ferme espérance de trouver en lui la protection que réclame sa faiblesse. Avoir confiance, c'est, en effet, compter sur l'appui efficace d'un être plus puissant que soi : l'enfant n'a plus de crainte quand il voit près de lui ses parents, il se repose tout entier sur eux avec une admirable insouciance. L'âme humaine éprouve, elle aussi, ce besoin de recourir à Dieu pour écarter les dangers réels ou imaginaires et pour se préparer avec quelque sécurité le bonheur de l'autre vie. Voilà pourquoi l'homme prie : sa prière est l'expression de cette aspiration irrésistible, de cet élan naturel vers l'Infini dont est capable toute âme humaine C'est là un fait universel

Digitized by Google

qui atteste, malgré toutes les infidélités de l'homme, l'incessante intervention de la Providence divine dans la vie morale des individus et des peuples. Comme le chante le poète :

> ... Dieu jamais ne se retire,
> Non jamais par les monts caché
> Ce soleil vers qui tout aspire
> Ne s'est complètement couché [1].

Nous trouvons, en effet, ce sentiment de confiance chez les peuples dont les idées religieuses sont les plus grossières. Le sauvage attache une confiance fanatique aux sacrifices et aux cérémonies de son culte ; dès qu'il a accompli les rites en usage, il ne doute plus de la réussite de ses entreprises. Chez lui, la prière est presque continue : toute action privée ou publique est vouée aux dieux par des offrandes et des prières ; le sauvage porte d'ailleurs toujours sur lui des amulettes ou des papiers magiques dont le caractère sacré est pour lui une garantie de protection. Les pratiques funéraires si extravagantes de certaines peuplades revèlent aussi une profonde confiance : si le sauvage s'en acquitte avec une imperturbable gravité, c'est qu'il a l'assurance la plus ferme de leur efficacité pour procurer aux défunts une vie bienheureuse.

Chez les peuples païens plus civilisés, le sentiment religieux de confiance est moins grossier, moins fanatique, en conservant toutefois un cachet d'égoïsme étroit, toujours intéressé et trop matériel. L'Egyptien voluptueux invoque souvent ses idoles, comme le témoignent les hymnes gravés sur de fastueux monuments ; mais il attend surtout de ses dieux une plus grande abondance de plaisirs et de biens

[1] V. Hugo, *Voix intérieures.*

Digitized by Google

matériels : « O Dieu, Providence des hommes, qui nourrit les oiseaux et les insectes, fait germer les plantes et arrose par les mouvements du Nil le sol brûlé de l'Egypte[1]. » Le peuple grec invoque ses dieux à tout propos, même dans ses réjouissances les plus licencieuses ; il a envers la divinité cette confiance peu intéressée, plutôt insouciante d'un favori des dons de la nature, qui se laisse vivre sans trop d'effort, sous la direction lointaine et bienveillante des dieux protecteurs dont il attend de nouvelles faveurs pour le reste de ses jours et, pour plus tard, les faciles jouissances de l'Elysée. C'est en évoquant, avec une foi simple et naïve, cette conception bénigne de la divinité, que Nausicaa, la gracieuse héroïne de l'Odyssée, console le malheureux Ulysse au milieu de sa détresse et de son embarras. « Jupiter, lui dit-elle, distribue le bonheur aux bons et aux méchants, comme il lui plaît. La part qu'il t'a faite, accepte-la de bon cœur. Ici, d'ailleurs, tu ne manqueras ni de vêtements ni des autres ressources qui conviennent à un suppliant éprouvé par l'infortune[2]. » Le même sentiment retentit avec une majesté plus mystique dans les chants de Pindare, « l'harmonieux trouvère de la Grèce idolâtre[3]. » Voici en quels termes il chante la Providence : « Dieu accomplit toutes choses au gré de sa pensée. Il atteint l'aigle dans son vol ; il devance sur les flots la course du dauphin ; il courbe dans la poussière le front des orgueilleux et donne aux hommes vertueux une gloire impérissable[4]. » Le peuple grec espère, avec non moins de certitude, obtenir des dieux la continuation du bonheur dont il jouit sous son

[1] Hymne de Boulaq.
[2] Homère, *Odyssée*, VI, 188.
[3] Villemain, *Essai sur Pindare et la poésie lyrique.*
[4] Pindare, *Pythique*, II.

Digitized by Google

beau ciel. Il considère les morts comme des *dieux souterrains*, divinités inférieures mais dont la protection n'est point stérile. Les tombeaux sont pour lui de véritables temples dans lesquels les images des défunts se confondent avec les images des dieux : les parents viennent souvent dans ce sanctuaire familial, ils s'adressent aux morts avec une confiance parfois très touchante. Témoin cette belle prière d'Electre aux mânes de son père : « Prends pitié de moi et de mon frère Oreste ; fais le revenir en cette contrée ; entends ma prière, ô mon père, exauce mes vœux en recevant mes libations. » Puis, se ressouvenant avec horreur des crimes de sa mère, elle ajoute cette étrange supplication : « O donne-moi un cœur plus chaste que celui de ma mère et des mains plus pures[1]. »

Un sentiment semblable animait le peuple romain dans ses rapports avec la divinité ; sa confiance paraît cependant moins élevée dans ses aspirations, moins poétique dans son expression. Le romain est, avant tout, un administrateur, un esprit intéressé et minutieux qui attribue volontiers aux dieux ses propres dispositions : de là sa tendance à confier à des divinités distinctes, — j'allais dire à des fonctionnaires différents, — le soin de veiller sur les détails les plus insignifiants de la vie humaine. Il y a un Dieu qui fait pousser à l'enfant son premier cri, celui qui lui fait prononcer sa première parole ; quand l'enfant est sevré, la déesse Educa lui apprend à manger, Potina lui apprend à boire, tandis que la vigilante Cuba le maintient paisible dans son berceau ; dès qu'il commence à marcher, quatre déesses sont chargées de diriger ses premiers pas, de l'accompagner et de le ramener[2]. Etant donnée une

[1] Eschyle, *Les Choéphores*, 122-145.
[2] G. Boissier, *La religion romaine*, I^re^ vol., p. 4-6.

Digitized by Google

telle conception, la liste des dieux devait être interminable ; aussi Pétrone dit-il malignement : « Notre pays est si peuplé de divinités, qu'il est beaucoup plus facile d'y rencontrer un dieu qu'un homme [1] ». Encore n'était-il point facile de se reconnaître dans ce panthéon touffu ! Avant d'adresser une demande aux dieux, le romain doit s'informer avec précision de leurs spécialités ; comme l'observe gravement Varron, « il ne doit pas imiter par ignorance les comédiens qui, pour amuser la foule, affectent de demander du vin aux Nymphes et de l'eau à Bacchus [2] ». Cette confiance un peu puérile est aussi fort intéressée ; ce que le romain demande surtout, c'est la prospérité matérielle. L'austère Caton, par exemple, n'omet jamais de commencer par la prière les divers travaux des champs : avant la moisson, il fait un sacrifice à Cérès ; au printemps, il immole un porc, une brebis et un taureau pour purifier ses champs ; deux fois par an, il offre un repas à Jupiter ; il recommande ses bœufs à Mars Sylvanus ; avant d'émonder ses arbres, il a grand soin d'adresser d'humbles excuses à tous les dieux inconnus dont il va troubler le repos [3]. Ces préoccupations religieuses trahissent très clairement une confiance effective, mais trop intéressée et quelque peu mercantile. Parfois, sans doute, on rencontre dans une page de Virgile ou dans quelques rares inscriptions votives une expression plus élevée du sentiment religieux. En voici un exemple emprunté à l'une des inscriptions les plus intéressantes de la Savoie. Un gouverneur romain de la Tarentaise, saisi par la nostalgie de son pays natal, au doux climat, à la vie facile, exprime ses regrets et ses désirs dans

[1] Pétrone, *Satyricon*, 17.
[2] Varron, cité par saint Augustin, *Cité de Dieu*, IV, 22.
[3] Caton, *De re rustica*, passim.

Digitized by Google

cette poésie mélancolique : « O Sylvain, à demi-caché au milieu des frênes, gardien suprême de ce jardinet de montagne, nous te dédions ces vers avec reconnaissance. Car tandis que je rends la justice et traite les affaires de César, par ta protection efficace tu veilles sur nous tous, sur moi pendant mes courses à travers les prairies et les rochers alpestres et sur les miens qui sont les hôtes de ton bois aux suaves parfums. Puisses-tu nous ramener à Rome, moi et les miens, et nous rendre nos campagnes d'Italie, nous les cultiverons sous tes auspices ; pour moi, je te consacrerai mille grands arbres. C'est le vœu de Titus Pomponius Victor, procurateur des empereurs[1] ».

Par ces prières, ces offrandes et ces sacrifices, les païens appellent la protection céleste et prouvent leur inébranlable confiance dans la divinité. Un autre fait non moins universel exprime avec assez de force les mêmes sentiments : c'est le respect du serment. Pour donner à ses engagements une autorité solennelle, plus sacrée à ses yeux que la sanction légale, l'homme sent le besoin de faire intervenir dans ses contrats Dieu lui-même, le juge suprême, le seul témoin irrécusable. Aussi toutes les langues ont-elles un terme emprunté à la langue sacrée pour traduire cette idée toute religieuse du serment ; les romains ne nous ont-ils pas transmis ce beau mot si expressif : la *religion du serment ?* Tous les peuples ont regardé les violateurs du serment comme des impies dignes de toutes les malédictions.

Après une alliance, les Grecs et les Troyens prononcent l'imprécation suivante : « Grand et puissant Jupiter si, parmi nous tous, il était jamais des parjures, fais que leur cervelle et celle de leurs enfants se répandent sur la

[1] Inscription d'Aime.

Digitized by Google

terre comme ce vin »[1] offert en libation. Avant de jurer par *Jupiter lapis*, le Romain prenait une pierre dans la main et la jetait violemment en disant : « Si je me parjure volontairement que Jupiter me rejette de même »[2]. L'autorité du serment était d'ailleurs si fortement établie dans l'esprit public que Cicéron pouvait dire : « Nos ancêtres n'ont connu aucun lien plus fort que le serment ; d'après la loi des douze Tables, la foi jurée nous lie même envers nos ennemis »[3]. Le fondement de ces croyances, c'est évidemment la croyance religieuse qu'inspire la divinité. Dans l'esprit de tous les hommes, selon la judicieuse remarque de Jules Simon, « il y a l'infini entre une parole d'honneur et un serment[4] » ; et il y a l'infini, parce que Dieu est la garantie du serment. Ainsi l'humanité même païenne avait une confiance souvent grossière, presque toujours intéressée, mais une confiance très réelle dans la divinité. Elle nous apparait dans l'attitude réservée et froide d'un mendiant honteux, conscient de sa misère et de son indignité qui, poussé par la nécessité, tend sa main tremblante vers le ciel avec la certitude de recevoir du moins la grande aumône de l'Espérance.

Dans l'âme juive, ces sentiments s'élèvent et s'épurent. Peu métaphysique par tempérament, très absorbé par les soucis de cette vie, le Juif laisse parfois transpirer un certain égoïsme intéressé dans ses rapports avec Dieu : comme le païen, il demande volontiers à Jéhovah la prospérité matérielle. Il est facile, toutefois, de constater dans sa vie religieuse de plus nobles aspirations. L'espoir dans la Pro-

[1] Homère, *Iliade*, III.
[2] Pline, II, 7.
[3] Cicéron, *De officiis*, III, 31.
[4] J. Simon, *Le devoir*, p. 434.

Digitized by Google

vidence, l'espoir surtout du Libérateur promis excite en lui une émotion simple, confiante et communicative dont on chercherait vainement un écho dans le monde païen. Quels accents émus et touchants produit dans l'âme de ce peuple ingrat envers son Dieu l'espoir du pardon! Aucune voix humaine, pas même la voix si sensible et si religieuse de Platon, n'a pu trouver, pour exprimer le remords et la douleur d'avoir offensé Dieu, ces supplications pénétrantes et entrecoupées de sanglots qui retentissent dans les éloquentes exhortations des prophètes et surtout dans les chants immortels de David dont chaque strophe, toute imprégnée encore des larmes brûlantes du Psalmiste, est capable d'attiser le sentiment humble et fort tout à la fois du repentir, trop souvent refroidi dans nos cœurs chrétiens par l'indifférence ou par la routine. Presque partout, d'ailleurs, dans la Bible, le divin poëme de l'humanité, en prêtant un peu l'oreille, on entend distinctement les généreuses vibrations d'un cœur brisé, humilié par ses fautes, qui implore son pardon avec une instance sereine et affectueuse, dépouillée de tout fanatisme comme de toute préoccupation égoïste. L'âme juive a la confiance la plus absolue en Dieu, elle espère tout de sa miséricordieuse bonté; cependant son élan vers Dieu est contenu soit par les souvenirs du passé, lourdement chargé de la faute originelle et des infidélités nationales, soit par les sombres visions sur l'avenir enveloppé encore de brumes épaisses. Malgré ses efforts pour s'élancer vers Dieu, elle vogue entre terre et ciel comme un ballon captif solidement relié au sol par d'infrangibles amarres.

Ces rigides chaînes qui, depuis si longtemps, maintenaient courbée vers la terre l'humanité haletante, toujours inassouvie, furent tout à coup rompues par l'action souve-

Digitized by Google

raine de Dieu, fidèle, lui, à ses promesses et négligeant, dans sa miséricorde, les légitimes conditions imposées à la réconciliation du genre humain. Depuis lors, l'humanité qui avait

si soif, si soif, et depuis si longtemps[1],

comme la Samaritaine, est venu s'abreuver avec avidité aux sources vivifiantes qui s'écoulent larges et fécondes des enseignements sublimes de l'Evangile et de la glorieuse ignominie de Golgotha. Tout est changé désormais dans les rapports entre le ciel et la terre par l'Œuvre rédemptrice de Jésus, notre sauveur, notre consolation et notre modèle. Le chrétien le plus vulgaire qui pense à Dieu ressent, selon la pieuse remarque de saint François de Sales, « une certaine douce esmotion du cœur, qui tesmoigne que Dieu est Dieu du cœur humain ». Notre aimable saint analyse ce sentiment avec sa clairvoyance ordinaire, délicate et pénétrante : « Jamais, dit-il, nostre entendement n'a tant de playsir qu'en cette pensée de la Divinité, de laquelle la moindre connoissance vaut mieux que la plus grande des autres choses Que si quelqu'accident espouvante nostre cœur, soudain il recourt à la Divinité, advoüant que, quand tout luy est mauvais, elle seule luy est bonne et que, quand il est en péril, elle seule, comme son souverain Bien, le peut sauver et garantir. Ce playsir, cette confiance que le cœur humain prend naturellement en Dieu, ne peut, certes, provenir que de la convenance qu'il y a entre cette divine bonté et nostre âme[2] ».

[1] Rostand, *la Samaritaine*.

[2] Saint François de Sales, *Traité de l'amour de Dieu*, liv. I, ch. xv (t. IV, p. 74 des *Œuvres complètes* publiées par la Visitation d'Annecy.)

Digitized by Google

Grâce à cette intime communication entre l'homme et Dieu, la vie humaine s'oriente non plus vers la terre, mais vers les sommets de l'Idéal. Rien n'arrête plus son élan : le lest redoutable des ingratitudes accumulées dans les âges passés sur les ailes de l'âme humaine, s'est comme fondu au chaud contact de la victime divine qui s'est offerte en holocauste pour expier le passé et pour assurer par ses mérites infinis l'avenir même de l'humanité. Aussi le chrétien n'est point effrayé par les souffrances et les misères de cette vie : le plus malheureux des hommes, en passant devant une croix, s'incline avec confiance et il puise dans cette muette contemplation la force de reprendre son fardeau quotidien. L'horizon d'outre-tombe si troublant jusqu'alors s'illumine de clartés et d'espérances. Car le chrétien se sent en communication avec les saintes âmes du ciel qui s'intéressent à ses peines et à ses joies, avec les âmes dolentes qui doivent expier avant de trouver le bonheur, mais dont il peut abréger les souffrances par ses propres efforts unis aux mérites du Sauveur et sanctifiés par son sang divin. Quelle source nouvelle et féconde de touchantes émotions ! Quelle distance presque infinie entre les réflexions chrétiennes de la plus humble des femmes au sujet de la mort et les consolations froides et vides de la philosophie païenne ! Où trouver dans le monde païen un sentiment qui puisse être comparé à celui qui anime, par exemple, cette brève et si pieuse exhortation adressée par M. Olier au marquis de Fénelon, pour le consoler de la perte de sa femme : « Mon cher enfant, votre Madeleine est allée au sein de Dieu où elle vit pour vous et où elle attend votre cœur, sachant qu'elle n'y peut être trop aimée[1] ». Cette

[1] Olier, *Lettres*, I, 515.

Digitized by Google

confiance si affectueuse fait naître et fleurir dans l'âme chrétienne un sentiment jusqu'alors inconnu, cette piété filiale et généreuse qui incline à aimer ce que Dieu aime, à repousser avec dégoût tout ce qui lui déplaît, comme un enfant dont le cœur est toujours un écho fidèle du cœur de son père. Certaines âmes privilégiées aiment Dieu d'un amour si passionné, qu'elles méprisent tous les biens et toutes les joies de la terre ; elles n'ont d'autre préoccupation que de faire la volonté de Dieu, d'autre désir que de dépouiller l'enveloppe corporelle pour s'envoler vers l'objet infini de leur Amour. Comme nous sommes loin, n'est-il pas vrai, des conceptions et des sentiments religieux qui se manifestent dans l'humanité, en dehors du christianisme !

***

Cette analyse succincte et bien pâle des émotions religieuses de l'homme nous permet de conclure, sans trop de témérité, que le sentiment religieux est fait du double sentiment de crainte et de confiance, revêtant des formes diverses selon la pureté et l'élévation des croyances religieuses, mais se retrouvant partout, même dans les natures les plus incultes. Ce sentiment répond à un besoin si pressant de l'âme humaine que tous les efforts tentés pour en arracher les germes n'ont servi qu'à lui donner une vitalité nouvelle. Les sceptiques sont venus agiter devant l'humanité le mirage de leurs brillants paradoxes. Ils ont séduit quelques esprits et les ont entraînés avec eux dans le désespoir sombre et amer qui tarit cruellement pour eux la source même du bonheur. Quand leur esprit ricane, leur cœur souvent pleure des larmes de sang, car malgré eux ils éprou-

Digitized by Google

vent la nostalgie du ciel. « Nous sommes dans un exil, s'écrie l'un d'eux, ô mon Dieu, envoyez-nous quelques bouffées de l'air natal[1] ». Ces pauvres victimes du doute sont comme des vases de parfum depuis longtemps brisés, qui ont conservé un peu de l'arôme primitif. Parfois, la *Bonne souffrance*, céleste messagère, répand sur elles le baume divin du repentir et fait renaître les douces émotions du sentiment religieux Ainsi, par leurs souffrances même, les sceptiques attestent la puissance des aspirations supérieures de l'âme humaine. Les politiciens haineux sont venus, à leur tour, imposer silence au cœur de l'homme. Malgré leur tyrannique oppression l'homme n'a jamais cessé de faire monter vers Dieu ses chants d'amour et d'espérance. Par ses prières et ses adorations, l'humanité défie ses persécuteurs ; elle semble leur dire fièrement avec le barde breton : Abattez les temples et les autels, dispersez nos prêtres, nous prierons quand même ; s'il le faut

Nous prierons devant les étoiles.
Abattez-les, si vous pouvez[2].

[1] Paul de Molènes, citation empruntée à Mgr Baunard, *Les victimes du doute*, p. 471.

[2] Botrel, *Bretons têtus*.

Digitized by Google

Séance publique du 4 Décembre 1902

RÉPONSE

PAR

M. François DESCOSTES

Président

Digitized by Google

Digitized by Google

MONSIEUR,

En écoutant, avec la religieuse attention qu'il méritait, ce beau discours, éloquent hommage à Dieu et aux plus nobles instincts de l'âme humaine, par lequel vous venez de justifier, comme par surcroît, la distinction qui vous a été si justement décernée, je me rappelais, — moi, votre aîné de quelques lustres, — qu'il y aura trente ans bientôt, le 22 novembre 1874, je prononçais ici-même mon discours de réception en faisant l'éloge de ce vénéré cardinal Billiet que vous avez à bon droit placé au premier rang des gloires de l'Eglise de France et du clergé de Savoie.

Je revois encore par la pensée l'assistance d'élite qui m'avait fait la faveur de servir de témoin à mon entrée dans notre famille littéraire. Combien, hélas! ont disparu ! Ce doux Mgr Pichenot, qui, dans un élan de sa nature généreuse, m'offrait en pleine séance l'anneau de son prédécesseur ; — ce savant chanoine Chamousset, distrait et inexpérimenté dans la vie pratique, à l'égal du bonhomme Lafontaine, mais qui se mouvait avec tant d'aisance au sein des plus hautes difficultés des sciences exactes ; — cet éloquent abbé Arminjon, à l'esprit si primesautier, à l'imagination si féconde, à la physionomie si personnelle ; — et, s'il m'est permis d'évoquer avec vous une mémoire qui m'est particulièrement chère, le saint prêtre, nourri du suc des classiques, auquel m'attachaient les liens d'une pa-

Digitized by Google

renté étroite [1] : je lui dois le goût et l'amour des lettres, et, je crois pouvoir le dire, toute une génération de lévites dont il fut l'éducateur lui doit l'exemple de la dignité sacerdotale jointe à ce culte des choses de l'esprit qui, dans l'humble adoration de Dieu et la sérénité de la foi chrétienne, trouve l'antidote à tous les assauts de l'orgueil humain, du doute méthodique et des négations philosophiques.

Après avoir loué, autant que pouvait le faire ma jeune et incompétente parole, la grande figure du prélat dont le chapeau rouge est appendu, comme une relique, aux pieds du Divin Crucifié, dans notre Cathédrale, je rappelais ce fragment de Virgile :

Primo avulso
Non deficit alter aureus et simili frodescit
Virga metallo...

Ce cri d'espérance, nous pouvons le pousser aujourd'hui en vous recevant parmi nous, Monsieur ; car, sans prétendre dans votre modestie à placer la chaire du professeur de notre Grand Séminaire sur le même niveau que le trône du prince de l'Eglise, qui fut aussi un prince de la science, vous nous permettez de faire, en vous souhaitant la bienvenue, une constatation glorieuse pour la robe que vous portez. Non ! que l'on ne vienne point nous dire qu'elle abrite sous ses plis l'obscurantisme, la superstition, le recul, la rébellion contre le progrès humain. Au vingtième siècle comme au moyen-âge, la science retrouve dans les rangs du clergé ses ouvriers les plus laborieux, ses serviteurs les plus dévoués, ses fidèles les plus clairvoyants. Votre pensée

[1] M. le chanoine Descostes, de l'Académie de Savoie, ancien vicaire général du diocèse de Chambéry.

Digitized by Google

à vous, en effet, est d'autant plus libre et évolue avec d'autant plus d'aisance qu'elle s'appuie sur les bases inébranlables de la révélation acceptée par le syllogisme d'un acte de raison. Elle ressemble au vol de l'aigle qui prend un essor d'autant plus assuré vers les champs de l'infini que le rocher d'où il s'élance est plus solide et, par sa résistance même, lui permet de partir sans crainte et de contempler le soleil sans trouble, sûr qu'il est, après avoir plané, de retrouver son aire et de ne pas se perdre dans les abîmes...

Cette image se présentait d'elle-même à mon esprit en vous entendant lire cette magistrale étude que vous avez trop modestement inscrite à notre ordre du jour sous le titre d'*Essai psychologique sur le sentiment religieux*. Je pourrais plus exactement, puisque *essai* vous avez dit, appliquer à l'essayiste le vers si connu du poète et vous dire en langage académique que, pour votre coup d'essai, vous avez voulu d'un coup de maître. Je préfère pour ma part y voir un couronnement : la résultante d'une vie déjà bien remplie, le fruit éclos en pleine maturité de quarante ans d'efforts intellectuels déployés, dès la première heure d'une jeunesse studieuse, par un esprit vif, alerte, chercheur, bien pondéré, qui, se jouant à travers les problèmes les plus arides et les plus troublants, a eu la bonne fortune, refusée à tant d'autres, de ne jamais perdre de vue l'étoile des bergers, cette petite lumière surnaturelle qui a éclairé votre berceau et à laquelle, bon gré mal gré, il faut toujours revenir au terme des plus lointains voyages et des explorations les plus hardies, parce que, seule, elle éclaire le grand mystère de la vie, seule elle en remplit le vide et en fait une aurore, alors que sans elle la vie n'est plus qu'une ironie décevante, une énigme indéchiffrable et une nuit sans lendemain.

Digitized by Google

* * *

C'est à Chambéry, Monsieur, que vous avez vu le jour... Je ne dirai pas avec votre compatriote Joseph de Maistre : « preuve qu'en pareille matière on peut tout se permettre.. »; car, comme le grand homme en un accès passager de mauvaise humeur, vous ne désavouez pas la vieille cité provinciale à laquelle tant de précieux souvenirs sont attachés et qui, dans ce qui reste de ses antiques murailles, de ses rues étroites, de ses constructions originales, de ses hôtels, de ses ponts vénitiens, de ses grilles en fer forgé, de ses débris de remparts et de ses tours sveltes ou massives, popularisés par l'image dans les cartes postales de notre ami Perrin, porte l'empreinte d'une autonomie séculaire que l'alignement inflexible de la voirie moderne et la banalité américaine des immeubles de rapport sont en train de nous gâter...

C'est à travers le vieux Chambéry, en pleine fièvre de construction, dans cette période déjà bien lointaine qui va de l'annexion de 1860 à la guerre fatale de 1870, qu'un enfant éveillé du faubourg allait apprendre le catéchisme et la grammaire chez ces bons Frères de la Doctrine chrétienne dont je m'honore d'avoir été, moi aussi, l'un des élèves et auxquels ni vous, ni moi, n'aurons l'ingratitude de refuser l'hommage de reconnaissance dû à ces éducateurs qui ont formé tant de générations de fils du peuple et appris à trop d'oublieux à tenir la plume avec laquelle certains les déchirent aujourd'hui...

Les disciples du vénérable Jean-Baptiste de la Salle ont été vos premiers maîtres ; ils peuvent s'en enorgueillir, car

Digitized by Google

vous leur avez fait honneur sur les bancs du Petit Séminaire de Pont-de-Beauvoisin, cette pépinière de jeunes arbres robustes et bien plantés, où vous avez terminé vos études classiques, puis à ce Grand Séminaire de Chambéry, où vous appelait une vocation irrésistible, rebelle aux séductions du monde et aux promesses brillantes qui eussent pu faire hésiter une âme moins fortement trempée et un caractère moins résolu que les vôtres.

Dans cette école de science et de vertu, vous avez reçu, tout d'abord, les leçons de ces maîtres dont Joseph de Maistre a fait un si superbe éloge. D'autres, qui sont l'honneur de notre clergé séculier et qui assistent aujourd'hui à cette fête de famille, ont achevé la tâche et fait de vous l'homme de Dieu dominant de toute la hauteur de son caractère les contingences humaines, ne demandant au pouvoir civil que la liberté d'élever les âmes au-dessus de la matière vers les régions de l'idéal, le prêtre véritablement évangélique dans son esprit et sa conduite extérieure ; mais aussi l'homme de son temps, armé de toutes pièces pour le bon combat, accessible à toutes les idées justes, à tous les progrès légitimes, inébranlable dans sa doctrine, tout en étant ouvert à toutes les controverses pour en dégager la solution vraie, et prêt à accepter la lutte sur le terrain scientifique avec la sérénité du croyant, la flamme de l'apôtre, la tolérance d'un compatriote de saint François de Sales et la charité d'un disciple de la Croix.

Sous le regard paternel de l'éminent prélat, qui est depuis de longues années le chef aimé et vénéré de notre famille diocésaine, vous avez compris, Monsieur, que l'enseignement chrétien, pour soutenir une concurrence redoutable et faire fructifier la plus sainte, la plus nécessaire et la plus

Digitized by Google

féconde de toutes les libertés, cette liberté immortelle dont les esprits éclairés du monde universitaire sont les plus zélés partisans..., que cet enseignement, dis-je, réclamait des maîtres instruits, ayant non seulement des clartés, mais des profondeurs de tout, et demandant à l'*Alma mater* la consécration de leurs aptitudes et de leur compétence professionnelle.

L'Université vous avait reçu bachelier.

Avec la haute impartialité qui la distingue et qui, dans tous les temps, a fait son honneur, elle n'a pas regardé à votre robe pour vous marchander le titre que vous méritiez, pas plus que la Patrie, en 1870, ne marchandait aux Frères de la doctrine chrétienne et aux Sœurs de charité le droit de relever les blessés et parfois de mourir avec nos soldats sur le champ de bataille.

A l'école des Charraud, des Jules Lemaître et des Alexandre Bertrand, vous avez conquis les palmes de la licence ès lettres et vous êtes ainsi de ces vaillants qui sont venus démontrer, comme par une éloquente leçon de choses, que le clergé français compte dans ses rangs des maîtres capables d'accepter tous les défis, d'évoluer sur tous les terrains, de parer tous les coups, de résister à tous les assauts, de réfuter toutes les erreurs et de préparer cette évolution, qui est en germe et dont de grands esprits sont en ce moment les initiateurs providentiels, de l'alliance entre la science et la foi.

***

Vous n'êtes pas, Monsieur, de ces ouvriers au souffle court et au tempérament lymphatique pour qui la journée de huit heures semble être le dernier terme de la tyrannie des bour-

Digitized by Google

geois. C'est en travaillant que vous vous reposez. Je vous soupçonne même de ne pas pratiquer le repos du dimanche; car votre esprit sans cesse en éveil doit avoir commis de graves et multiples infractions à certain commandement de l'Eglise, pour que vous ayiez pu, absorbé comme vous l'êtes par l'enseignement de la philosophie, butiner dans les champs de l'archéologie, de la criminologie et de l'histoire les travaux qui ont attiré sur vous, non seulement les suffrages de notre Compagnie, mais l'attention du monde savant tout entier.

Votre note sur les *Cordeliers de Chambéry*, publiée dans nos *Mémoires*[1], nous a révélé à la fois un érudit et un écrivain de race. L'érudit a fouillé à fond son sujet ; il a patiemment glané et mis à coin tous les épis destinés à former sa gerbe. Ces épis, il les a reliés les uns aux autres, en les rattachant aux événements généraux, dans un exposé sobre, précis, méthodique, où chaque affirmation est justifiée par un document, quand ce n'est pas par toute une série de références fort utiles à consulter pour qui se pique d'exactitude et veut exercer son contrôle.

Vous êtes visiblement, Monsieur, de l'école du cardinal Billiet qui disait que des mémoires historiques ne doivent point être « une procession de pénitents noirs en capuchons »[2]. Aussi n'hésitez-vous pas a regretter la stérilité intellectuelle des Cordeliers de Chambéry, au cours des quinze années qui précédèrent la Révolution, leur amour de la bonne chère et leur tendance à l'indiscipline. « On sent, dites-vous, que le premier souffle de persécution

[1] *Mémoires de l'Académie de Savoie*, IV[e] série, tome V.

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry*. Préface, page VII.

Digitized by Google

emportera sans peine les derniers vestiges de la vitalité religieuse d'un Ordre qui avait produit des Ange Justinien, des Fodéré, des Bourgeois et des Dupasquier. De fait, les défaillances y furent plus nombreuses qu'ailleurs ; bien peu eurent l'honneur de compter parmi les victimes. Dès la fin de 1792, ils se plient à toutes les exigences des révolutionnaires ; ils invitent à leur table les membres des assemblées primaires. Ils adressent des dons patriotiques au club des Jacobins. La plupart prêtent le premier serment et se dépouillent de l'habit franciscain dix-huit jours avant l'arrêté du Conseil général interdisant le port de tout costume ecclésiastique [1].

Mais vous avez vu dans cette décadence l'occasion et le point de départ d'une merveilleuse régénération [2] et votre dernier mot, vous l'empruntez à Taine qui, dans son style de naturaliste sociologue, paraphrase ainsi le mot fameux de Montalembert : « Ce n'est pas impunément qu'on dissout un corps naturel ; il se reforme en s'adaptant aux circonstances, et serre ses rangs en proportion de son danger » [3]. Serait ce que les moines, comme les chênes, sont éternels?...

* * *

Vos *Cordeliers*, quelqu'en soit le mérite, n'étaient qu'une monographie, une page incidente de la période révolutionnaire. Avec la *Savoie avant le christianisme*, vos horizons se sont élargis, votre vol s'est élevé et vous avez fait une œuvre, un livre qui restera : votre talent d'historien s'y est affirmé

[1] *Les Cordeliers de Chambéry*, pages 36, 40.
[2] *Ibid.*, page 44.
[3] Taine, *Origines de la France contemporaine. Révolution*, tome I^er^, page 233.

Digitized by Google

avec d'autant plus d'éclat que vous étiez davantage privé de lumière et que vos documents n'étaient guère que ces témoins muets survivants aux âges disparus, patiemment relevés par les Ducis, les Allmer, les Revon, les Reinach, les André Perrin, et dont votre perspicacité d'érudit a su déchiffrer et condenser le mystérieux langage.

En une page limpide, qu'on dirait écrite par quelque immortel du dix-septième siècle en collaboration avec un savant du vingtième, tant elle trahit la connaissance familière des problèmes que vous abordez, un bon juge a porté sur votre livre ce jugement définitif qui lui sert de préface :

« L'étude que vous venez de publier sur l'histoire de la Savoie avant le christianisme comble une lacune qui existait encore, malgré les nombreux travaux de nos érudits sur le glorieux passé de cet état.

« Tous ceux qui s'intéressent aux origines de leur pays, et leur nombre parmi nous s'accroît chaque jour, accueilleront avec empressement votre nouvel ouvrage, et, pour ma part, je tiens à vous féliciter de l'avoir si bien conçu et si heureusement exécuté.

« Pour l'époque justement appelée « préhistorique », laissant de côté les questions purement géologiques, vous vous efforcez de décrire l'état de civilisation des peuples primitifs qui habitèrent les cavernes de nos montagnes et les bords de nos lacs. Vos conclusions pourront paraître quelque peu problématiques, et pourtant elles s'appuient sur les données positives de l'archéologie et sur l'histoire comparée des peuples appartenant aux mêmes époques ethniques.

« Avec la période gauloise, le cadre historique se dessine. C'est à l'aide des textes anciens, sévèrement contrôlés, que vous reconstituez les annales des peuples de la Savoie ;

Digitized by Google

commentant, pour ainsi dire documents en mains, les paroles élogieuses de Tite-Live au sujet des Allobroges : *Gens jam inde nulla Gallica gente opibus aut fumâ inferior* (XXI, 31). Vous abordez hardiment les questions les plus obscures, insolubles peut-être (celle du passage d'Annibal, par exemple) ; mais vous ne formulez à cet égard aucune conclusion qui ne repose sur des arguments de valeur. Le chapitre que vous consacrez à la religion gauloise dans nos contrées m'a paru vraiment neuf. Pour exposer les idées et les pratiques religieuses des Allobroges, vous mettrez à contribution les inscriptions votives et la survivance des superstitions païennes, en adoptant l'interprétation des celtistes actuels les plus autorisés, comme MM. A Bertrand et d'Arbois de Jubainville, membres de l'Institut.

« La partie la plus vivante de votre travail est sans contredit celle qui concerne la Savoie gallo-romaine. Pour la traiter, les éléments abondaient. En interrogeant les inscriptions, les textes historiques ou législatifs dont vous discutez dans vos notes l'origine et la portée, vous tracez un tableau aussi fidèle et complet que possible des institutions politiques, civiles et religieuses de la Savoie sous la domination romaine. En vous lisant, on peut se faire une idée assez précise de la hiérarchie des fonctionnaires romains, des attributions des magistrats locaux, de l'organisation du culte et même des sociétés de secours mutuels existant déjà dans les légions ou dans les corporations ouvrières. Dans cette trame générale de l'histoire, vous insérez, fort heureusement, les menus détails de la vie privée ou publique des Allobroges ; des renseignements pleins d'intérêts sur les mœurs, l'industrie et les personnages qui ont occupé les charges les plus élevées de l'administration ou de l'armée. Enfin, vous n'oubliez ni les esclaves, dont les conditions

Digitized by Google

d'existence nous paraissent aujourd'hui si étranges, ni surtout les anciens légionnaires, retirés en Savoie après leur service, ou morts sur les divers champs de bataille de l'immense empire romain.

« J'ajoute qu'il règne dans toute cette étude un accent de loyauté qui ne ressemble en rien au panygérique à outrance ou au chauvinisme de parti-pris. Soucieux avant tout de la probité historique, vous distinguez avec soin ce qui est certain de ce qui est simplement probable ou douteux, et vous ne craignez pas d'écarter des conclusions très flatteuses pour la Savoie, mais qui manqueraient de preuves sérieuses.

« Il semble en effet que vous ayiez pris pour devise ces paroles de l'illustre auteur de l'Histoire littéraire de France :

« Pourquoi flatter notre nation ? Bornons-nous à lui « rendre justice. Elle n'apas besoin que l'on relève sa gloire « par des fables. »

« De même, il m'a paru que le plus bel éloge que je pusse faire de votre livre était d'en indiquer le plan, la portée et le but sans mêler à cette exposition, déjà trop longue, des compliments fades et exagérés » [1].

Nous avons deviné sans peine, Monsieur, dans cette page que j'ai tenu à citer tout entière, la plume du prélat qui, en étant votre premier pasteur, était aussi le premier et le meilleur de tous vos juges. Tout commentaire de ma part serait superflu et risquerait d'encourir le reproche de « fadeur » et d' « exagération » que vise le critique éminent, le lettré d'un atticisme si fin qui vous a précédé dans la voie des succès universitaires ; mais je m'en voudrais pourtant,

[1] *La Savoie avant le Christianisme.* — Lettre-préface de Mgr Hautin, archevêque de Chambéry.

Digitized by Google

dussè-je commettre une indiscrétion dont, je l'espère, vous ne me garderez pas rancune, de ne pas joindre au témoignage de Monseigneur l'Archevêque de Chambéry ceux de deux de vos anciens maîtres, qui honorent grandement les lettres et la science française.

« Votre livre, — vous écrivait, le 2 août 1901, M. Charraux, le distingué professeur honoraire de philosophie à la Faculté des lettres de Grenoble, — est un de ceux dont on peut dire sans crainte qu'ils resteront, parce que, n'épargnant ni votre temps, ni votre peine, vous n'avez puisé qu'aux sources les plus sûres, consulté que les documents les plus authentiques et enfin que vous les avez interprétés avec un rare discernement... Votre langue est précise et claire. Y sommes-nous pour quelque chose, nous, vos anciens maîtres de l'Université de Grenoble ? Nous aimerions à le croire ; mais il est certain que vous devez beaucoup à vous-même et au soin constant que vous prenez de ne rien dire de plus, après avoir dit ce qu'il faut.

« Je ne vous aurais pas bien félicité, si je ne comprenais dans mes sincères félicitations le diocèse de Chambéry qui vous a formé et où votre exemple prouve que les sérieuses études ne sont pas moins en honneur que les belles vertus chrétiennes. Votre récompense la plus désirée, je n'en doute pas, serait d'avoir des imitateurs pour l'honneur de votre pays natal et de l'Eglise : Dieu vous l'accordera.

« Agréez, je vous prie, l'expression des sentiments bien affectueux de votre ancien professeur qui se recommande à vos prières... »

Et à côté de ces lignes, où le philosophe spiritualiste, qui a pénétré tous les secrets et toutes les évolutions de la pensée humaine, s'incline, au terme du voyage, dans un

Digitized by Google

acte d'humilité chrétienne, avec la simplicité d'un petit enfant, permettez-moi de placer encore cette appréciation si flatteuse que vous adressait, le 2 novembre 1901, un des princes de la science française, M. Alexandre Bertrand, membre de l'Institut :

« Votre livre est l'œuvre d'un archéologue sérieux, bien au courant de la science, très documenté et consciencieux. Il vous fait honneur. Je suis heureux de penser qu'il émane d'un ancien auditeur des cours d'archéologie de l'Ecole du Louvre. Si j'avais à en rendre compte, je n'aurais, après ces éloges, qu'un très petit nombre de critiques à lui adresser. C'est un bon livre et un livre utile. Il est désirable qu'il soit connu. »

* * *

Dans vos *Théories criminalistes et Liberté du criminel*, vous avez abordé, Monsieur, un sujet de toute autre nature, plus ample, plus vivant, plus actuel. Je vous y ai suivi, vous l'avouerai-je, avec un intérêt tout particulier, étant données mes longues fréquentations dans la société de ceux qu'on appelle trop généralement et trop sévèrement peut-être le monde des criminels ; car, dans le nombre, vous me concéderez bien de ci de là quelques innocents ?..... et il y a surtout beaucoup d'égarés ; et si, parmi les coupables, le jury préfère parfois le pardon à une répression excessive, il est rare, — et je pourrais en citer de saisissants exemples, — que cette justice, blâmée par les Aristarques et les Parangons de vertu, ne soit pas le point de départ d'un relèvement moral dont la société est la première à bénéficier.

Est-ce à dire que, plus que vous, j'approuve les théories dissolvantes que Lombroso a mises à l'ordre du jour?

Digitized by Google

A l'audience même, — malgré les multiples audaces dont mon casier professionnel est chargé et les gloses bienveillantes dont ma parole a été parfois l'objet, — je n'ai jamais été un disciple du célèbre professeur italien. C'est dire que je suis bien à l'aise pour m'assimiler et pour approuver sans réserve ce que vous avez si bien dit du maître et de son école.

Beaucoup d'esprits sont, en effet, justement frappés des dangers que font courir à la morale publique des doctrines comme celles dont Lombroso est le chef incontesté ; aussi avez-vous fait œuvre utile et méritoire en les exposant dans un raccourci net et vigoureux avant de les réfuter par une argumentation sans réplique.

Les crimes les plus affreux, les plus atroces ont, dit-on, un point de départ physiologique, *ataviticque*, dans ces instincts animaux que pour un temps le milieu ou l'éducation peuvent paralyser, émousser ou affaiblir, mais qui renaissent subitement, par une sorte de précipité de la chimie morale, sous l'influence de certaines circonstances déterminatives. Le délinquant originel n'est autre, en effet, comme l'honnête homme, qu'une variété de l'espèce humaine. Il existe un type humain voué au mal en action par son organisation même. Ce type multiplié forme les cadres de ce que l'on a métaphoriquement appelé « l'armée du crime ». Toute la destinée morale de l'enfant est contenue dans le sein maternel, puis se déroule implacablement, par une progression mathématique, au cours de la vie[1].

En développant la doctrine ainsi formulée (dois-je bien l'appeler du nom de doctrine?), Lombroso indique tout

[1] V. *Vacher l'éventreur et les théories de Lombroso*, par Ad. Descostes. — L'*Univers* du 22 août 1898.

Digitized by Google

d'abord les signes particuliers d'infériorité physique qui dénoncent les êtres marqués pour l'œuvre de honte.

Après une étude minutieuse d'un nombre considérable de sujets, il affirme doctoralement que des signes spéciaux, révélant leur irresponsabilité native, caractérisent chaque classe de criminels. Il s'étend avec complaisance sur les usages observés par eux, sur leur littérature et leur argot. Il signale, comme l'une des habitudes les plus curieuses de ce monde spécial, le *tatouage,* cette pratique de bas étage au sujet de laquelle l'un des maîtres de la médecine légale, le professeur Lacassagne, a fait des observations si intéressantes.

Quant aux phénomènes moraux de ce milieu abominable, les plus saillants sont l'insensibilité morale, l'absence complète de remords ou de repentir, l'aberration du sentiment et l'idée de devoir renversée. Pas de sentiment de pitié pour la souffrance. La passion pour le mal sous toutes ses formes remplace chez eux les affections sociales et familiales. A la vanité, aux instincts cruels, aux tendances obscènes, il faut ajouter la paresse, le besoin de fréquenter les tavernes et de boire des alcools, enfin l'irréligion.

De toutes ces observations Lombroso conclut à l'existence du *criminel-né*, monstre à face humaine égaré au milieu d'une civilisation complexe qu'il ne comprend pas, ruminant et perpétrant l'action délictueuse, non seulement sans horreur et sans répugnance, mais avec plaisir, comme l'action de boire et de manger, physiologiquement insensible avant, pendant et après.

Cette théorie n'est point nouvelle. Elle n'est que la reproduction partielle des très vieilles hérésies se rattachant au fatalisme et vous avez, Monsieur, victorieusement démon-

Digitized by Google

tré qu'elle est à la fois contraire au bon sens, aux enseignements de l'Eglise et aux données scientifiques. Il n'y a, quoi qu'on en dise, aucun homme sur qui pèse l'*inexorabile fatum* des anciens, le *c'était écrit* des disciples de Mahomet. Chacun de nous, en effet, éprouve le besoin de discuter, de peser ses raisons et de préparer ses moyens avant d'agir. Vacher l'éventreur, — n'en déplaise à son éloquent défenseur, Me Charbonnier, qui a fait l'impossible pour sauver sa tête, — savait fort bien choisir les endroits solitaires pour attaquer ses victimes. Il n'a jamais cherché à assouvir ses instincts sanguinaires et ses fureurs bestiales sur un homme ou une femme capables de lui résister ou en état d'être défendus. Aurait-il fait tous ces calculs si l'action ne dépendait pas de lui?

C'est dire que le sentiment de la liberté subsiste et subsistera, malgré toutes les objections. La doctrine chrétienne et la morale civique elle-même, qui, dans toutes ses parties saines, se confond avec elle, ne reposent-elles pas tout entières sur la liberté de conscience ? L'homme est libre de choisir entre le bien et le mal.

Dans toutes les sociétés, on trouve des lois, des tribunaux, des peines et des récompenses, — toutes institutions qui seraient absurdes et inutiles, si l'homme n'était pas libre. Nier la liberté, c'est nier la loi morale et la vie future ; car, sans liberté, point de mérite ni de démérite. Certes, on ne peut méconnaître le penchant au mal ni les mille circonstances, les occasions et les causes secondes qui peuvent y pousser un être aussi fragile que l'est un descendant d'Adam. La pomme est et restera toujours pour nous aussi tentante qu'elle l'a été pour notre premier père. Et c'est précisément ici que s'affirme la supériorité, mieux que cela la nécessité du sentiment religieux au point de vue social.

Digitized by Google

Ainsi que vous le dites dans la conclusion de votre étude, « la religion catholique n'a pas attendu la criminologie pour avertir l'homme de sa faiblesse, de son impuissance relative contre le mal. Le remède à cette anémie morale, il n'est pas dans l'économie politique, qui ne supprimera jamais ni la misère ni les passions, mais dans l'instruction morale et religieuse qui, seule, donnera un contrepoids suffisant aux influences funestes du tempérament ou du milieu »[1].

* * *

Et c'est ce que vous venez de nous prouver encore, Monsieur, dans les belles et solides pages où vous avez magistralement étudié les origines psychologiques du sentiment religieux. Cette étude vient à son heure ; car nous vivons à une époque où l'on dirait que certains hommes, qui se piquent d'avoir de l'esprit et de la science, ont fait la gageure d'éteindre dans l'âme populaire les sublimes lumières de l'idéal et de ravaler l'humanité au niveau de la brute.

A la place du *Credo* qu'ont chanté depuis des siècles les générations qui ont fait la France grande et forte, ces démolisseurs voudraient implanter je ne sais quelle mixture d'évolution darwinienne par la sélection naturelle, d'anthropithique ancestral, de primitive cellule animale de génération spontanée, d'analogies morphologiques entre le crâne du bipède humain et du mandrille. Nous ne sommes plus, à leur dire, dans le processus universel, que de vulgaires primates tamisés par le travail millénaire des transformations successives, gambadant au sommet de l'échelle au bas

[1] *Théories criminalistes...*, page 24.

Digitized by Google

de laquelle les primitifs infusoires attendent leur tour de monter, venus du gibbon et de l'orang-outang pour aller au Hottentot, au Chinois et... au Grand-Turc.

« Nous nous sommes décidés, dit gravement Letourneau, à assigner à l'homme sa vraie place dans le monde organique de notre petit globe. Que le bipède humain soit le plus intelligent de tous les animaux terrestres, cela est incontestable ; mais par sa texture histiologique, par ses organes, par les fonctions de ces organes, il n'est évidemment qu'un animal à classer dans la série. »

Tel est le dogme consolant et régénérateur de ces nouveaux prophètes, celui qu'il faut enseigner aux peuples pour les affranchir des ténèbres de la superstition et leur ouvrir le chemin du bonheur. Le *Dieu inconnu* de Platon? Rêverie de philosophe L'*os sublime* d'Ovide? Imagination de poète. La religion, pour « ces fanatiques à rebours », c'est « le poids mort du passé, le legs de superstition d'une humanité inférieure. » C'est entendu. Les pontifes du progrès ont fait enfin cette découverte merveilleuse : le monde s'est fait tout seul. La cellule primitive explique tous les mystères. L'Etre suprême a vécu, il n'a jamais existé et Robespierre lui-même ne serait plus de nos jours qu'un affreux réactionnaire élevé sur les genoux de la Congrégation et n'ayant pu secouer complètement, dans ses évolutions de primate jacobin, les infusoires malsains de l'ignorance et de la crédulité...

Jadis, en effet, même au temps des philosophes et des encyclopédistes, on voulait bien admettre comme à peu près hors de conteste qu'il y a un Dieu, que l'âme est immortelle et qu'au-delà de cette vie éphémère et périssable il y a un autre monde où le vice sera puni et la vertu, récompensée.

Digitized by Google

Aujourd'hui, — sur le seuil de ce vingtième siècle, aux pieds de ce sphynx qui se dresse à notre vue, le front perdu dans d'épais nuages, — si nous cherchons à nous rendre compte, résolument, sans trouble et sans parti pris, de la marche de l'humanité, nous constatons à la fois, contraste étrange, d'*immenses progrès* et, si je puis ainsi dire, un *immense recul.*

Oui, nous avons progressé infiniment sous certains rapports ; mais ceux qui prétendent représenter le nombre, la vérité en marche et la société de demain ont reculé jusqu'au-delà des limites de la sauvagerie, en oubliant que la civilisation consiste non seulement à développer les forces de la nature, mais encore à observer les lois d'éternelle justice ; et en essayant de supprimer l'Etre nécessaire, de méconnaître l'idée divine et fondamentale de laquelle dérive tout progrès humain, — tant il est vrai de dire, suivant le mot de Joseph de Maistre, qu'il n'y a pas de barbarie pire que la barbarie de la science.

Dix-neuf cents ans ont passé depuis le jour où le Fils de Dieu est descendu sur la terre pour apporter aux consciences obscurcies la lumière, à l'homme déchu, le relèvement, à la femme, la revanche de quarante siècles d'esclavage, d'injustice et de mépris. Au cours de ces dix-neuf cents ans, bien des événements se sont accomplis ; bien des transformations, bien des révolutions se sont opérées. La science a enrichi le monde de découvertes merveilleuses, grâce, disons-le, à ces Bénédictins, à ces prêtres, à ces moines qui en ont gardé la flamme et fait fructifier les trésors. Les inégalités qui existaient entre les hommes et entre les classes se sont aplanies. Le bien-être est plus équitablement réparti ; la vie, plus facile et plus large. A tout prendre, la société humaine, telle que l'ont forgée ces dix-neuf

Digitized by Google

siècles d'épuration, est plus habitable, plus accessible, plus clémente aux humbles et aux petits ; elle réalise mieux, à coup sûr, l'idéal de justice et de fraternité que ce vieux monde dont le christianisme a été le fossoyeur et qui s'écroulait dans un abîme de turpitudes et d'iniquités...

Or, à quoi devons-nous cette évolution ? A l'idée chrétienne.

Oui ! Tout ce qui s'est fait de bon, d'utile et de grand, toutes les œuvres qui se réclament du titre pompeux de philanthropie procèdent de l'Evangile. C'est dans ce divin livre que se retrouvent en germe toutes les réformes tendant à la protection des pauvres, à l'assistance des vieillards et des déshérités, au relèvement des coupables. N'est-ce pas le Christ qui a dit de la femme tombée, mais repentante : Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre ! N'est-ce pas Lui qui a prêché le pardon, la bonté, la clémence ? Les lois qui ont introduit la miséricorde dans la justice, elles ont leur fondement dans l'Evangile. La jurisprudence de Château-Thierry elle-même est une jurisprudence évangélique ; de telle sorte que les libres penseurs les plus farouches, les athées ou les soi-disant tels les plus endurcis affirment, malgré eux, la divinité de leur origine, quand ils réclament le soulagement des misères du peuple et prêchent les moyens pratiques d'atteindre ce noble but.

Tout acte de charité est un acte, si je puis ainsi dire, de foi latente. Il faut avoir une âme immortelle pour être ému des malheurs d'autrui et s'ingénier à guérir ses souffrances. Le simple animal ne connaît pas ce sentiment divin de la pitié. On chercherait vainement dans une réunion de molécules le noyau où il aurait pu se former ; et si les singes

Digitized by Google

sont par leurs mômeries les congénères des Fils de la Veuve, on ne trouvera pas, chez nos ancêtres d'après Darwin, les cadres d'une société de bienfaisance ni les statuts d'un syndicat ouvrier, d'une Caisse de retraite ou de Prévoyants de l'Avenir...

Et pourtant y a-t-il une époque où, plus évangélique dans l'action, on le soit moins dans les idées et la conduite des hommes ?

A quoi cela tient-il ? A l'orgueil qui ne veut pas de maître, au sensualisme qui ne supporte pas de frein.

Sous prétexte qu'il y a des mystères que la raison ne peut percer et qu'il ne faut pas chercher à pénétrer l'inconnaissable, toute une école supprime d'un trait le surnaturel, les droits de Dieu, le culte à lui rendre. Bien que l'univers affirme son existence, elle le nie parce qu'elle ne le touche pas avec la main comme un préfet, qu'elle ne l'aperçoit pas des yeux comme un ministre. Si elle ne le nie pas, elle le considère comme étant si haut et si loin que notre planète lui est indifférente. C'est l'une des deux doctrines que, dans un drame applaudi, développait hier l'auteur des *Deux Consciences :* l'homme, produit hybride du hasard et de la matière, devrait ainsi vivre au jour le jour, au petit bonheur, sans souci du lendemain, en vertu de la force acquise, borné par les horizons étroits de la vie présente, n'ayant d'autre préoccupation que celle des intérêts matériels et tangibles, d'autre but que la jouissance immédiate, d'autre ambition que de se procurer le plus de richesses, de bien-être et de plaisirs possibles, d'autre idéal que la mort de Pétrone, s'ouvrant les veines sur un lit de roses et descendant par la pente de l'orgie dans l'anéantissement définitif et le trou noir du tombeau.

Digitized by Google

Avec de pareilles doctrines on parvient à s'étourdir — peut-être ! A étouffer l'instinct de l'immortalité qui est en nous ? — Jamais ! Que les matérialistes qui se croient le plus convaincus répondent, s'ils veulent être sincères, à cette simple question :

Ne leur arrive-t-il pas souvent, plus souvent peut-être qu'ils ne le voudraient, de rentrer en eux-mêmes et de se dire : D'où viens-je ? Où vais-je ? *Quo vadis ?...* Qui suis-je ? Un animal vulgaire organisé de la même façon que l'âne, le chien ou le pourceau qui se vautre dans la fange ?... Non ! décidément, je trouve la plaisanterie mauvaise ; je vaux mieux que cela !... Je suis pour le moins un âne savant, un chien de race, un porc... habillé de soie ; et si d'aventure un animal, mon frère, me traitait d'âne, de chien ou de porc tout court, je saurais qu'il y a, toujours par l'effet du hasard, des tribunaux composés de congénères supérieurs, en robes rouges ou noires, chargés de réprimer de pareils excès d'animalité.

N'arrive-t-il pas à l'homme qui se croit libéré de toute croyance, au positiviste de bonne foi (car il peut y en avoir), sur le bord de cette fosse à laquelle nous devons tous aboutir, dans laquelle vient de descendre la dépouille mortelle d'un être aimé, estimé, admiré, ayant marqué brillamment son sillon, ayant rendu des services à la science et à l'humanité, ayant tout simplement, sans monter si haut, fait des heureux autour de lui, ne lui arrive-t-il point de se dire :

Non ! il n'est pas possible qu'un être tel que lui soit à tout jamais enseveli sous cette pierre ; que ce cœur qui a battu pour toutes les nobles causes, que cet esprit qui est monté jusqu'aux cimes, que cette lyre dont les vibrations ont fait verser tant de larmes, que ce génie scientifique qui a arra-

Digitized by Google

ché à la nature tant de secrets, que cette bonté qui a soulagé tant de misères et répandu tant de rayons sur les petits et les humbles, il ne reste qu'un souvenir, qui demain sera oublié, un nom que le vent de l'oubli effacera dans quelques heures de la mémoire des hommes, un peu de poussière, qui ne vaut déjà pas plus que les restes des animaux enfouis dans le charnier voisin...

Et cependant, — soyons logiques! — j'ai des organes comme eux, des membres, des besoins, des appétits comme eux. Mon sang ressemble à leur sang, mes os à leurs os. Ma chair n'est pas composée d'autres éléments que leur propre chair. Quand la décomposition finale arrivera, elle tombera en pourriture comme la leur et se confondra dans le même humus!...

Qu'est-ce donc qui me différencie de l'animal vulgaire?

C'est précisément ce quelqu'un qui est en moi, que je ne sais définir, mais que je sens à ne pouvoir douter de son existence: être supérieur dans une enveloppe matérielle, être qui ne fait qu'un avec moi et qui pourtant est comme un autre être incarné en ma propre personne, me jugeant, m'approuvant, me condamnant, suivant que je fais le bien ou le mal, que je résiste ou que je cède aux bas instincts de ma nature ; être qui a la notion du grand, du beau et du vrai, comme il a celle du petit, du laid et du faux ; être qui s'émeut devant une belle action, à la lecture d'une oraison funèbre de Bossuet, à l'audition d'un discours de Berryer, au frissonnement de l'âme de Lamartine, qui s'indigne en face d'une vilenie, qui fera des vœux pour le triomphe de la liberté contre les oppresseurs du droit ; être dans lequel se condense tout ce que j'ai en moi, — pour parler le langage des intellectuels, — de belle et bonne humanité.

Digitized by Google

Cet être, quel est-il? — Un singe a-t-il jamais eu pareil hôte dans les circonvolutions de son cervelet? — D'où vient-il? Qui l'a installé en moi pour en faire mon juge, mon compagnon à perpétuité, sinon un Etre supérieur qui lui a communiqué quelque chose de Lui-même et vers lequel mon âme inassouvie s'élance comme le fer est attiré par l'aimant?

Le signe distinctif de l'homme, sa marque d'origine, ses lettres de noblesse, ce qui en fait le roi de la création, ce qui le place dans un règne à part, le *règne hominal*, ce n'est ni l'*os sublime* du poète, ni la station verticale et la voix articulée des anthropologistes, ni les vibrations de l'anthropomorphisme : c'est ce que M. de Quatrefages appelait la *religiosité*, c'est le besoin de la prière, c'est l'instinct, c'est la faim, c'est la soif de Dieu !...

* * *

Cette soif de Dieu, ce ne sont pas les vagues et décevantes conceptions de l'altruisme et de la solidarité civique qui pourront jamais la satisfaire. En dépit de tous les assauts, le sentiment religieux demeure au fond de toute âme humaine, de toute âme française ; il reste le soutien et la consolation de la vie privée, l'organe essentiel de la vie publique, qui comporte le respect, enseigné par lui, du gouvernement qu'un peuple s'est donné ; il est, pour tout dire, la clef de voûte de l'ordre social.

Aussi voyons-nous de nos jours, à mesure que le flot monte et que le péril grandit, les esprits les plus éloignés des pratiques religieuses, les vieux républicains les plus attachés à nos institutions nationales, tous ceux que n'aveuglent pas les passions sectaires, les serments prêtés au fond

Digitized by Google

des cavernes où des citoyens libres abdiquent leur personnalité, tous ceux que préoccupe sincèrement le salut de la République et de la patrie, se lever et jeter le cri d'alarme.

Ici, c'est René Goblet, l'un des anciens chefs du parti radical, qui ne craint pas de dire :

« Le sentiment religieux est instinctif chez l'homme et l'on ne peut méconnaître que de l'empire qu'il exerce sur les âmes peut résulter une grande force morale pour les sociétés comme pour les individus. L'exemple de la grande République des Etats-Unis où les croyances religieuses sont si répandues et si actives suffit à prouver qu'il n'est nullement incompatible avec la sûreté de l'Etat et le progrès des libres institutions » [1].

Là, c'est Jules Roche, un autre radical assagi, qui, au nom des Droits de l'homme, réclame pour tout citoyen le droit de prier librement et de donner à ses enfants les éducateurs de son choix.

Hier, c'était Paul Bourget qui, dans l'une des plus belles pages de l'*Etape*, fait dire par M. Ferrand à Jean Monneron :

« Le catholicisme est en vous, malgré vous, dans ce que les philosophes d'aujourd'hui appelleraient votre inconscient. Vous ne pouvez pas être en accord avec le plus intime de vous-même si vous n'êtes pas catholique. Cet accord, vous l'avez passionnément désiré depuis que vous pensez, à votre insu, comme un liquide désire son niveau et oscille jusqu'à ce qu'il l'ait trouvé. Quand vous avez souhaité de fonder un foyer, sur quelle jeune fille s'est fixé votre choix ? Sur une catholique. Ce charme par lequel ma Brigitte vous a enchanté, c'est son âme, cette âme que lui a faite cette église, dont vous dites qu'elle vous est étrangère,

[1] *La Lutte nécessaire.* Cf. Le *Nouvelliste de Lyon* du 21 août 1902.

Digitized by Google

qu'elle vous est extérieure. Etrangère ! oui, au « moi » factice dont vous a revêtu un enseignement qui prétend libérer la personne en la séparant de ses traditions. C'est la folie du jardinier qui s'imaginerait affranchir les arbres en les séparant de leurs racines !... Extérieure ?... Mais entrez-y donc dans l'Eglise, et vous serez étonné de ce que vous découvrirez en vous que vous ne voyez pas... Vous éprouverez ce jour-là, que se connaître soi-même, comme le conseillait le sage antique, c'est simplement se reconnaître. »

* * *

A ce concert, Monsieur, — dans le modeste milieu de notre Académie de province, au pied de ces Alpes neigeuses qui s'élèvent vers le ciel comme une prière et un témoin géant de la grandeur de Dieu, — vous venez d'apporter une note qui mériterait d'être entendue et comprise par d'autres que par nous.

Vous avez quintessencié les origines psychologiques du sentiment religieux dans la vibrante étude que votre science de philosophe chrétien et votre âme de prêtre viennent de consacrer à ces éternels problèmes, dont la contemplation reste le noble privilège de l'*os sublime*, mais que seule la raison, éclairée par la foi, peut aborder sans ressentir le vertige de l'abîme. Il est bon que, dans nos temps troublés, alors que la société désemparée vogue à la dérive comme un vaisseau ballotté par la mer en furie, la voix des vérités éternelles se fasse entendre ailleurs que dans la chaire, autour de laquelle toute une école fait le vide et dont elle détourne les jeunes générations en les poussant, privées de toute lumière surnaturelle et de toute barrière morale, sur

Digitized by Google

le rude chemin de la vie, en leur enseignant qu'il n'y a pas à se préoccuper de l'au-delà et que l'essentiel est de jouir pendant qu'il en est temps et de se tailler à ce banquet d'un jour une place proportionnée à l'acuité de ses désirs et à la violence de ses appétits.

Heureusement, Dieu veille et sur le pauvre siècle harassé qui vient de se coucher dans la tombe, l'Eglise, qui en a vu passer bien d'autres, se dresse immuable sur son roc de pierre, étendant et rajeunissant son action, sans rien changer à sa doctrine, regagnant dans le Nouveau-Monde ce qu'elle paraît perdre dans l'ancien, préparant pour l'avenir, suivant le mot de Melchior de Vogué, une sorte de concordat moral et social avec les démocraties, assistant, silencieuse et impassible, aux efforts de ces pygmées qui se flattent de renverser le colosse dont la tête se perd dans les cieux.

Avec Botrel, vous saluiez tout à l'heure la clarté sereine des étoiles. Souffrez qu'au-dessus de la naïve mélodie du barde breton, je place, comme la plus belle invocation du sentiment religieux que vous avez si noblement célébré, l'admirable prière du vieux Képler, celle que l'ordonnateur de l'espace, au terme de sa vie et de son œuvre, écrivait en promenant un dernier regard sur ses cartes du ciel :

« O toi qui, par la lumière de la nature, nous a fait soupirer après la lumière de ta grâce, afin de nous révéler la lumière de ta gloire, je te rends grâces, mon Créateur et mon Dieu, de ce que tu m'as permis d'admirer et d'aimer tes œuvres ! J'ai maintenant terminé le travail de ma vie avec la force d'intelligence que tu m'as accordée ; j'ai raconté aux hommes la gloire de tes œuvres, aussi bien que mon esprit a pu en comprendre l'infinie majesté... Que mon

Digitized by Google

âme loue mon Créateur ! C'est par lui et en lui que tout existe, le monde matériel comme le monde spirituel, tout ce que nous savons et tout ce que nous ne savons pas encore, car il nous reste beaucoup à faire que nous laissons inachevé... » [1].

[1] KÉPLER, *Harmonie du monde*.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

TABLEAU DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ET DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES..... e

ELOGE DE M. HIPPOLYTE LACHAT, prononcé par M. François Descostes, président..... 1

ELOGE DE M. ERNEST ARMINJON, prononcé par M. François Descostes, président..... 21

L'ESPRIT PROVINCIAL EN SAVOIE, discours prononcé par M. François Descostes, président (séance publique du 14 février 1902)..... 41

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE BIOGRAPHIE DE 1900 (FONDATION DE LOCHE), par M. le Cte Eugène d'Oncieu de la Bâtie, vice-président..... 77

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1900 (FONDATION GUY), par M. l'abbé Joseph Burlet... 87

RAPPORT SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE DE 1900 (FONDATION CAFFE), par M. Jacques Bourgeois... 115

RAPPORT DE M. FRANÇOIS DESCOSTES SUR L'ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE D'OR DE LA FONDATION ALBERT METZGER..... 135

ELOGE DE M. LE COMTE JULES DE MOUXY DE LOCHE, prononcé par M. François Descostes, président... 141

L'AGE DE LA PIERRE EN SAVOIE. — STATION DE SAINT-SATURNIN (COMMUNE DE SAINT-ALBAN). — EPOQUE ROBENHAUSIENNE (PIERRE POLIE), par M. A. Perrin..... 157

Digitized by Google

Pages.

ELOGE DE MONSEIGNEUR ROSSET, ÉVÊQUE DE MAURIENNE, prononcé par M. François Descostes, président..... 177

LES ÉMIGRÉS EN SAVOIE, A AOSTE ET DANS LE PAYS DE VAUD (1790-1800), D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS, par M. François Descostes..... 209

LA CATHÉDRALE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET SES DÉPENDANCES A SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (SAVOIE), ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE, par M. l'abbé S. Truchet, chanoine..... 559

LE SENTIMENT RELIGIEUX, ESSAI PSYCHOLOGIQUE. Discours de réception par M. l'abbé Joseph Burlet (séance publique du 4 décembre 1902)..... 701

RÉPONSE, par M. François Descostes, président..... 729

Chambéry. — Imprimerie Savoisienne, 5, rue du Château.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BRITTLE DO NOT
PHOTOCOPY

064S
M
4 sér.
10

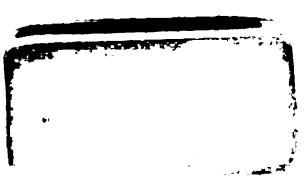

FEB 11 1957
Digitized by Google

Digitized by Google